



I.S.S.N. 0755-2483

**Bulletin**  
**de la**  
**SOCIÉTÉ des ÉTUDES**  
LITTÉRAIRES, SCIENTIFIQUES & ARTISTIQUES  
**du LOT**

*SOCIÉTÉ RECONNUE  
D'UTILITÉ PUBLIQUE  
FONDÉE EN 1872*

**Tome 85**

**Année 1964**

## LA JOURNÉE CADURCIENNE DU 16 FÉVRIER 1964

### *Séance publique*

Elle fut tenue dans la salle Gambetta de la Mairie de Cahors, à 16 h 30, devant près de 180 personnes, sous la présidence de M. H. Bourseiller, Secrétaire général de la Préfecture, entouré de Son Excellence Monseigneur A. Bréhéret, évêque de Cahors, de M. M. Gontard, Inspecteur d'Académie et de Madame, ainsi que des membres du Conseil d'Administration de la Société.

Ouvrant la séance, M. Prat remercia les notabilités qui avaient bien voulu nous honorer de leur présence et également les membres correspondants qui s'étaient imposé, parfois, un long déplacement. Il rendit, une nouvelle fois, hommage à la mémoire de notre regretté président Fourgous et émit le vœu que soit enfin créée, à Cahors, une salle destinée aux manifestations culturelles, rappelant, bien à propos, que cette journée avait dû être reportée faute de local.

M. Calmon, Secrétaire général perpétuel, lut le rapport moral de la Société pour 1963. Cet exposé, précis et objectif, est inséré dans le présent bulletin.

M. J. Lartigaut, membre du Conseil d'Administration, donna lecture de son étude très documentée sur « Les Chemins de Cahors, vers le Sud-Ouest, au xv<sup>e</sup> siècle », publiée d'autre part. Une carte schématique fixée sur écran au moyen d'un projecteur aimablement prêté par le C.I.T. 58 permit de suivre les itinéraires des « chemins de crêtes » vers Moissac et la Gascogne.

Pour terminer, sous la direction de M. J. Fantangié, président du Spéléo-Club Cadurcien, MM. G. Astruc et Maury projetèrent une centaine de photographies en couleurs, prises au cours de leurs expéditions dans le sous-sol quercynois. Présentées par M. Maury, ces photographies relèvent d'une technique et d'un goût artistique affirmés. Certains gros plans, notamment, des concrétions excentriques et des « marguerites » de Coudoulous, furent particulièrement appréciés.



Nous pûmes ainsi, confortablement assis, visiter les grottes de Coudoulous, du Pendant, des Brasconnies, d'Ifernet, ainsi qu'une grotte des environs de Clermont-Ferrand remarquable par ses prismes basaltiques.

### *Repas amical*

Pour répondre au désir de plusieurs confrères, le repas amical précéda cette année la séance publique.

C'est ainsi que se trouvèrent réunis, à 12 h 30, à l'hostellerie « Beau-Rivage » de Laroque-des-Arcs, une soixantaine de convives, la plupart transportés dans un car mis gracieusement à la disposition de la Société par M. Combes.

Le président R. Prat salua la présence de M. H. Bourseiller, Secrétaire général, représentant Monsieur le Préfet empêché, de M. M. Gontard, Inspecteur d'Académie et de Madame, rendit hommage à M. Calmon, organisateur de cette Journée, et remercia M<sup>me</sup> Escorbiac de l'excellente qualité du menu et de la correction du service.

M. H. Bourseiller présenta les excuses de M. le Préfet, et assura notre Société de la bienveillance de l'autorité préfectorale.

G. MAUREL.

Assistaient à ce déjeuner : M. H. Bourseiller, secrétaire général de la Préfecture, M. le Comte d'Alauzier, M. Bourgoïn et Madame, M. Bouyssou et Madame, M<sup>me</sup> Vve Bouyssou, M. Bru et Madame, M. Calmon et Madame, M. Cantarel et Madame, M<sup>me</sup> Coste, M. Cuvelot et Madame, M. Dalon, M. Dandine et Madame, M. Ducourneau, M. X. Gisbert et Madame, M. Gontard et Madame, M. Ladevèze, M. Lagarde et Madame, Colonel Lagasquie, M. Lalo et Madame, M. Lartigant, M. Maurel et Madame, M<sup>me</sup> Micheau, M. Mignat, M. Moles, M<sup>me</sup> Delmouly, M. O'Donovan, M<sup>me</sup> Paillet, M<sup>me</sup> Poussou, M. Pourchot, M. le Président Prat et Madame, M. Pujol et Madame, M. Ségala, M. Soulié et Madame, M. l'abbé Toulze, M. le Chanoine Tulet, M<sup>me</sup> Vidal de Lapize, M<sup>me</sup> Yvonne Cabanes.

# RAPPORT DE M. J. CALMON

*Secrétaire perpétuel*

## sur l'activité de la Société des Etudes du Lot en 1963 (1)

L'année 1963 a été particulièrement douloureuse pour la Société des Etudes du Lot.

En novembre, elle perdait son président : M. Jean Fourgous.

Bien que ce dénouement fût prévu, la Société n'en a pas moins ressenti une profonde tristesse.

En cette réunion publique, annuelle, qui donne l'occasion de rappeler les faits marquants de l'année écoulée, nous devons, une fois encore, à notre regretté président, un rappel d'affection et de gratitude et un dernier hommage reconnaissant à sa mémoire, comme d'ailleurs à celles de nos confrères que la mort nous a ravis cette même année.

Nous avons, hélas ! à déplorer de trop nombreux décès :

M. Marthon, vice-président de la Société des Lettres de Tulle;  
M. J.-B. Camy, retraité des archives départementales du Lot;  
M. Maurice Tronche, ancien capitaine de Gendarmerie, conseiller municipal de Cahors; M. Hubert Couronnet, professeur honoraire;  
M. R. Vigné, instituteur en retraite; M. l'abbé Dubruel, curé de Pradines, près Cahors; M. Maurice Riols; M. Hippolyte Gagnebet;  
M. Gustave Nozières, instituteur en retraite; M. Brunet, professeur honoraire de Cours Complémentaire; M. Jean Thiéry, ingénieur E.T.P. ; M. Guy Roquetanières, président du Syndicat d'initiative de Figeac; M. Henri Guillois, secrétaire général de Mairie d'Arron-

(1) Ce rapport a été lu à la séance publique annuelle du 16 février 1964 en présence de M. H. Bourseiller, Secrétaire général, remplaçant M. le Préfet absent, de son Excellence Mgr A. Bréheret et de M. Gontard, Inspecteur d'Académie.



dissement à Paris; M. Bernard de Valon, Docteur en Droit; M. Georges Haen.

A leurs familles, je renouvelle les sentiments émus de nos membres, tout en leur rappelant cette sentence d'un poète que « les morts ne meurent que quand il n'y a plus personne pour se souvenir d'eux ».

\*

\*\*

Après avoir exercé de 1951 à 1963 les fonctions délicates de Président de la Société des Etudes du Lot, M. Jean Fourgous fut remplacé automatiquement et provisoirement par M. Jean Fantangié, vice-président.

Lors de la nomination du Bureau, pour 1964, par le Conseil d'Administration, M. Jean Fantangié a déclaré ne plus pouvoir assurer la présidence de la Société, en raison de ses nombreuses et absorbantes occupations, malgré les sollicitations amicales de ses confrères, qui désiraient le maintenir à la tête de la Société, M. R. Prat, secrétaire adjoint, directeur des Services d'Archives du Lot, voulut bien accepter, sous certaines réserves, de prendre la Direction administrative de la Société.

Qu'il en soit remercié et félicité.

\*

\*\*

L'année 1963 n'a pas été moins active ni moins instructive que nos devancières, ni le nombre des membres qui en ont recueilli les fruits, moins important.

Les séances mensuelles, publique et foraine, comme les excursions archéologiques dans et hors du département, se sont déroulées suivant le plan étudié à l'avance. Elles ont toutes pleinement satisfait et même unanimement enchanté les sociétaires présents et les amis participants.

Je ne donnerai pas, dans ce rapport, le détail de ces manifestations; les curieux qui désireraient les revivre n'auront qu'à se reporter aux fascicules de notre bulletin qui en donnent des descriptions complètes, je me bornerai à signaler que toutes, séances comme excursions, furent suivies par un nombre toujours plus élevé de membres et je me contenterai de citer, à titre d'exemple, la séance que son Excellence Monseigneur Andre Bréhéret, évêque de Cahors et de Rocamadour, nous fit l'honneur, en avril, de présider, et au cours de laquelle fut rappelée une histoire succincte de ses prédécesseurs sur le siège épiscopal de Cahors.

\*

\*\*

L'excursion, hors du département, permet de visiter :

1° l'église de Lamothe-Fénelon (M.H. xv<sup>e</sup>-xvii<sup>e</sup> s.), remarquable par son clocher à pignon, sa façade à allure de forteresse, sa cheminée bâtie dans la chapelle seigneuriale et sa litre extérieure aux Armes des Salignac-Fénelon;

2° le château féodal de Fénelon à Sainte-Mondane (xiv<sup>e</sup>-xvi<sup>e</sup> s.), Dordogne, que son propriétaire M. Agelasto entretient avec un soin jaloux et dans lequel il se propose (ce qui est peut-être réalisé déjà en partie) de réunir, comme en un précieux et émouvant écrin, les objets les plus divers destinés à rappeler l'existence, dans cette demeure somptueuse, de la famille Salignac-Fénelon et plus spécialement de celle du plus illustre de ses membres: François de Salignac de Lamothe-Fénelon (1651-1715), prédicateur, abbé de Carennac, archevêque de Cambrai, précepteur du Duc de Bourgogne, petit-fils de Louis XIV, membre de l'Académie Française. Tant de qualités lui valurent d'être surnommé « le Cygne de Cambrai »;

3° le Vieux Sarlat, en Dordogne, si riche en témoins du Moyen âge et de la Renaissance. (Lanterne des Morts, xii<sup>e</sup> s., Maison des Consuls, xiv<sup>e</sup> s., Maison de Grézel, xv<sup>e</sup> s., le Présidial, siège du Tribunal civil et criminel, xvi<sup>e</sup> s., Maison de la Boétie, xvi<sup>e</sup> s., etc.);

4° La Bastide de Domme (1280). Belvédère imposant sur « le plus français des fleuves », la Dordogne.

\*

\*\*

Enfin, la séance foraine, tenue en septembre à Bretenoux, fut, en tous points, une réussite.

Successivement furent visités :

a) Autoire, charmant petit village, « le plus beau de France »;

b) le majestueux château de Castelnau-de-Bretenoux, un des plus remarquables exemples d'architecture militaire du Moyen âge et dont les pierres rouges flamboient sous le soleil couchant quercynois;

c) le Prieuré de Félines et sa chapelle (ix<sup>e</sup>-xvi<sup>e</sup> s.), dédiés à Notre-Dame de Félines, lieu de pèlerinage fréquenté depuis plus de dix siècles;

d) et, dans l'après-midi, la place des Couverts et l'église du lieu.

Finalement, à l'Hôtel-de-Ville se tint la séance foraine où furent présentées des études concernant exclusivement la région.

\*

\*\*



J'ai souvenance, dans un de mes derniers rapports de fin d'année, d'avoir fait remarquer que les travaux lus et retenus n'avaient été transmis que par des membres résidents.

Ma remarque a-t-elle provoqué un défi..., suivi, sans plus tarder, d'exécution...; ce qui est certain, c'est que les membres correspondants se sont imposés, à leur tour, et que les derniers fascicules parus sont composés de leurs œuvres.

En voilà les titres :

De M. J. Lartigaut :

- Ménage cadurcien au xvii<sup>e</sup> s. : Arnaud de Besombes et Anne de Molières (1963, p. 12);
- L'Indivis de Saint-Médard (p. 145).

De M. le Chanoine Cubaynes, félibre majoral :

- L'âme paysanne d'après les Contes du Vieux Quercy (p. 32).

De M. Henri Viers :

- Mareuil-en-Quercy (p. 33, 102, 177);
- L'église de Lamothe-Fénelon (p. 137);
- Petit historique du château de Fénelon (p. 142).

De M. le Docteur Poujade :

- Sur l'action cholagogue des Eaux d'Alvignac-Miers (p. 110).

De M. Jules Crabol, conseiller honoraire de la Cour des Comptes :

- Paul Froment (1875-1898) (p. 114).

De M. le Chanoine Lemozi :

- A l'aurore du Christianisme (p. 155);
- Raymond Lacam (p. 261).

De M<sup>me</sup> Fabre de Montbez :

- Trois héritières du Haut-Quercy (Françoise de Montal, Jacqueline de Castelnau-Clermont-Lodève, Gloriande de Lauzières-Thémines) (p. 203).

De M. l'Abbé Mespoulhé, Doyen de Bretenoux :

- Notes sur le Prieuré de Félines (p. 213).

De M. Louis Gineste :

- Bretenoux-en-Quercy. Villefranche (p. 217).

De M. Jacques Juillet, Préfet de l'Ariège :

- Loubressac (p. 225).

De M. Armand Vaquié, conseiller général :

- Les Canrobert et le Haut-Quercy (p. 233).

De M. le Chanoine Gouzou et Maurice Monzat :

- Elogium Bretonosii (p. 241).

De M. Michel Labrousse, professeur à la Faculté des Lettres de Toulouse :

- In Memoriam : M. Jean Thiéry, 1900-1963 (p. 243).

De M. C.-A. Delbur :

— La présence romaine dans la vallée de la Barguelonne (p. 251), alors que, pour la même période, parmi les membres résidents, je ne relève :

De M. J. Calmon :

- Rapport de l'activité de la Société en 1962 (p. 4) ;
- Quelques considérations sur les Evêques de Cahors et sur leurs armoiries (p. 77, 159, 263) ;
- In Memoriam : Jean-Marie-Justin Fourgous, président de la Société des Etudes du Lot (p. 193).

De M. J. Fourgous, président :

- Sur trois chanoines historiens du Quercy (Edmond Albe, Eugène Sol, Adrien Foissac) (p. 73).

De M. J. Fantangié, vice-président :

- Allocution prononcée à la séance du 24 avril, présidée par Son Excellence Monseigneur André Bréhéret (p. 70) ;
- Hommage à notre président Fourgous (p. 189).

Je n'aurai garde d'oublier les communications lues aux séances par nos membres :

- Les Fées, par M. J. Maureille (séance du 7 mars).
- Les ruines des deux églises de Pestillac (XI<sup>e</sup> s.), avec projections, par L. d'Alauzier (s., 7 mars).
- Etude sur le développement du Service des Postes dans le Lot, par M. R. Mignat (s., 4 avril).
- Biographie du poète-écrivain : Octave Fréjaville (1877-1955), par M. Marcenac (s., 6 juin).
- Quelques notes sur la découverte de mosaïques, rue Joachim-Murat à Cahors, par M. R. Prat (s., 4 juillet).
- Etude sur les Suites du Traité de Paris de 1259 pour la région, par M. L. d'Alauzier (s., 3 octobre).



- Quatre bifaces trouvés dans les environs de la Chapelle-aux-Saints, Corrèze, par M. Lorblanchet (s., 7 novembre).
- Sur la grotte préhistorique de Bourgneton, près Blanzaguet, et
- Sur trois dolmens au lieu dit « Roc Bru » près Saint-Etienne-Lacombe, Souillac, par M. R. Léonard (s., 5 décembre).
- Tuiles à rebord et tessons de poteries découverts près d'Assier, par M. R. Mennevé (s., 5 décembre).

En fin de séance du 3 octobre, M. Maury, membre du Spéléo-Club cadurcien, projeta, sur écran, près de 90 photographies, en couleurs, du sous-sol quercynois.

Vues des grottes de Coudoulous, Brasconnies, Roland à Montcuq, Cavanhié à Bégoux, Thémines, les rivières de Foissac et de Folmont à Bagat, ainsi que l'Igue du Cañon de Cabrerets.

Toutes ces vues admirablement présentées.

\*

\*\*

Il est des manifestations auxquelles la Société s'est associée en s'y faisant représenter par M. Caussat, membre correspondant et par M. Delfau, au Jumelage des Villes de Labastide-Murat et de Tolentino, qui a eu lieu à Labastide-Murat le 18 août.

D'autre part, M. J.-L. Gipoulou, membre correspondant, a pris la parole le 25 août à l'occasion de l'apposition, sur la façade de la Mairie de Floressas, d'une plaque à la Mémoire de Paul Froment.

Assistaient également à cette cérémonie : MM. Delfau, Lagarde, Maureille et Prat, membres du Conseil d'Administration de la Société.

\*

\*\*

Après avoir signalé les travaux publiés et communiqués, dont le nombre et la valeur attestent, avec éloquence, l'activité déployée par nos membres au cours de l'année 1963, je n'insisterai pas davantage, sinon pour déclarer que la Société persévérera dans cette voie puisque son but est de mieux faire connaître le passé de notre province, d'en dégager et de proposer les leçons que ces études suggèrent, tout en s'efforçant d'intéresser un plus grand nombre de membres et d'amis à tous ses travaux.

\*

\*\*

Permettez-moi de vous présenter quelques remarques générales, mais surtout financières.

Si, à l'exemple de la plupart des Sociétés Savantes de Province, nous n'avons pas augmenté, pour l'année 1964, le montant de notre cotisation, il ne faudrait pas pour cela en déduire que la Société roule sur un tapis de velours brodé d'or.

Si vous le pensiez, détrompez-vous !

L'imprimeur et le photographe se chargeront, par des manifestations d'écriture, peu à notre goût (et qu'il faut toujours subir), de nous mettre dans l'obligation, un jour plus ou moins prochain, d'aligner notre cotisation sur les Sociétés voisines.

Ce que j'avance est si vrai que bon nombre de membres, s'étant rendu compte de la modicité de notre cotisation par rapport à celle d'autre Société, n'ont pas attendu l'annonce d'une augmentation et ont majoré d'eux-mêmes leur envoi :

76 ont fait parvenir au trésorier 10 F (par membre) ; 1 a adressé un chèque de 16 F et 5 ont généreusement transmis 20 F.

Pour n'être pas taxé d'ingratitude, je remercie, en votre nom, ces courageux et exemplaires sociétaires.

La seule augmentation admise porte, sans effet rétroactif, de 1 à 2 F le droit d'entrée des nouveaux sociétaires.

\*

\*\*

Il est un regret qui revient, tous les ans, comme un leitmotiv, sous ma plume : celui de n'avoir pu encore découvrir la solution qui permettrait de publier les documents anciens de la Bibliothèque Municipale, signalés dans mes précédents rapports et dont les érudits et les chercheurs attendent la publication.

Pourtant, il ne faut jamais désespérer, car l'avenir ménage, parfois, des surprises inconcevables, bouleversant de fond en comble un programme dont la réalisation paraissait, de prime-abord, impossible.

La patience vient à bout de tout, dit-on, et j'ajoute, surtout si les prix de papier et d'impression venaient à se stabiliser.

\*

\*\*

J'ai gardé volontairement pour la fin une note gaie, celle d'adresser des félicitations chaleureuses aux membres qui ont reçu des distinctions honorifiques :

— à M. J.-B. Billières, Directeur des Impôts de l'Eure, nommé Chevalier de la Légion d'honneur ;



- à M. Roger Pécheyrand, qui a reçu la Médaille militaire;
- à M. Guy Charrière, conseiller général, et  
à M. Jean Moissié, nommés officiers des Palmes académiques;
- à M. Raymond Lavayssière, à qui a été attribuée la Médaille  
de Bronze de la Mutualité agricole, de la Coopérative et du  
Crédit ;
- à M. H. Bourseiller, Secrétaire général de la Préfecture, et  
à M. Jean Buffet, Chef de Bureau ;  
à M. J. Maureille, Ingénieur des Travaux Publics, faits Cheva-  
lier dans l'Ordre du Mérite Agricole;
- à M. J. Fantangié, promu officier dans l'Ordre du Mérite  
Sportif;

ainsi qu'à :

- M. Jacques Juillet, nommé Préfet de l'Ariège;
- à M. le Docteur Redon, admis membre titulaire de l'Académie  
de Médecine;
- à M. Jacques Gorses, nommé Directeur des P. et T. au Puy;
- à M. René Mignat, Inspecteur principal des P. et T., élu  
Président de la Mutuelle Générale des Postes du Lot;
- à M. le Chanoine Coste, doyen de Montcuq, devenu doyen de  
Gramat;
- et à M. l'Abbé Lachièze-Rey, nommé Supérieur du Petit  
Séminaire de Gourdon.

\*

\*\*

Je termine ce rapport en vous communiquant ma foi profonde  
sur la réussite de l'œuvre que nous accomplissons, tous, chaque jour.

Elle engendre des espoirs et elle est digne de la grande mission  
que ses fondateurs lui ont assignée.

J. CALMON.

## LES CHEMINS DE CAHORS VERS LE SUD-OUEST AU XV<sup>e</sup> SIÈCLE

Il n'a pas été entrepris à notre connaissance d'étude approfondie sur les vieux itinéraires du Quercy. On peut seulement citer la *Notice sur les voies romaines du département du Lot*, publiée par Castagné en 1877 (1).

Et pourtant ces routes n'ont cessé de provoquer la curiosité des érudits locaux et de hanter l'imagination populaire ! On est allé d'emblée vers le plus difficile, le moins connaissable. Raisonnant sur la carte d'Etat-Major à l'aide de vestiges réels et de quelques autres incertains, on a voulu redécouvrir les voies romaines en faisant l'économie des intermédiaires médiévaux.

Sans doute faut-il voir dans cette démarche le goût du xix<sup>e</sup> siècle pour les problèmes d'origine, mais aussi croyons-nous un climat intellectuel : c'est l'époque des controverses passionnées sur Uxellodunum. Les notables, qui peuplent les Sociétés savantes après de fortes humanités, restent parfois de fervents latinistes ; avec les voies romaines, ils trouvent sur place un sujet noble, antique et prestigieux.

Plus modestement, nous voudrions aujourd'hui préciser le tracé de quelques-unes des routes du xv<sup>e</sup> siècle, époque sans doute tardive mais qui offre l'avantage d'une documentation générale relativement abondante.

En étudiant les chemins de Cahors vers le sud-ouest, vers les plaines de la Moyenne-Garonne, nous souhaiterions apporter une contribution à l'histoire du Quercy après la Guerre de Cent Ans. Par incidence, nous croyons aménager ainsi un relais, une base de départ pour des recherches sur les communications durant le Haut Moyen Age ou même à l'époque gallo-romaine.

Il n'existe pas malheureusement chez nous de documents particuliers aux anciens chemins. Nous avons dépouillé le fonds des

(1) *Annuaire du Lot*, 1877, et tirage à part Cahors. Plantade, 1877 (Carte).



notaires du xv<sup>e</sup> et du début du xvi<sup>e</sup> siècle et relevé une poussière d'informations. Nous avons noté tous les confronts qui mentionnaient l'une de ces routes. Lorsque la localisation était possible nous obtenions ainsi un repère précis.

L'exactitude de nos tracés est donc fonction du nombre de ces jalons que nous avons reliés en nous aidant de documents postérieurs : cartes, cadastres et plus particulièrement le cadastre du siècle dernier. Nous n'avons pas cru devoir écarter les données fournies par la toponymie quand elles se rapportaient à l'un de ces chemins ou à ses abords immédiats.

Il convient maintenant de se débarrasser de vues trop modernes et d'oublier un moment notre réseau routier fortement structuré, classifié, numéroté, pour retrouver les incertitudes et les nonchances du Moyen-Age. L'homme de ce temps était bien moins que nous tributaire des grands chemins. Il se déplaçait ordinairement à pied, quelquefois à cheval ou escortant quelques bêtes de somme. Les transports en charrette restaient rares et le plus souvent limités à de brefs trajets (2). Pour se rendre d'une ville à une autre, plusieurs chemins s'offraient à lui par la vallée ou le long des serres. Seule une coupure en cours de route, une forte rivière, rassemblait un instant l'écheveau des chemins.

La Cité de Cahors, enfermée dans sa boucle du Lot, avait été de tous temps un carrefour de voies importantes. L'une d'elles, la route de Montpellier à La Rochelle par le Larzac, reliant à l'Atlantique les pays de la Méditerranée, a retenu depuis peu l'attention des historiens (3). Ceux-ci ont pu établir à son sujet une relation avec l'activité commerciale des Cahorsins de la grande époque (xii<sup>e</sup>-xiii<sup>e</sup> s.). Au siècle qui nous occupe, ces chemins, d'abord parcourus par les gens de guerre, deviennent les artères qui rendent la vie à un pays exsangue en répartissant dans les villages les hommes et le bétail descendus des plateaux du Centre : Limousin, Auvergne, Rouergue...

\*

\*\*

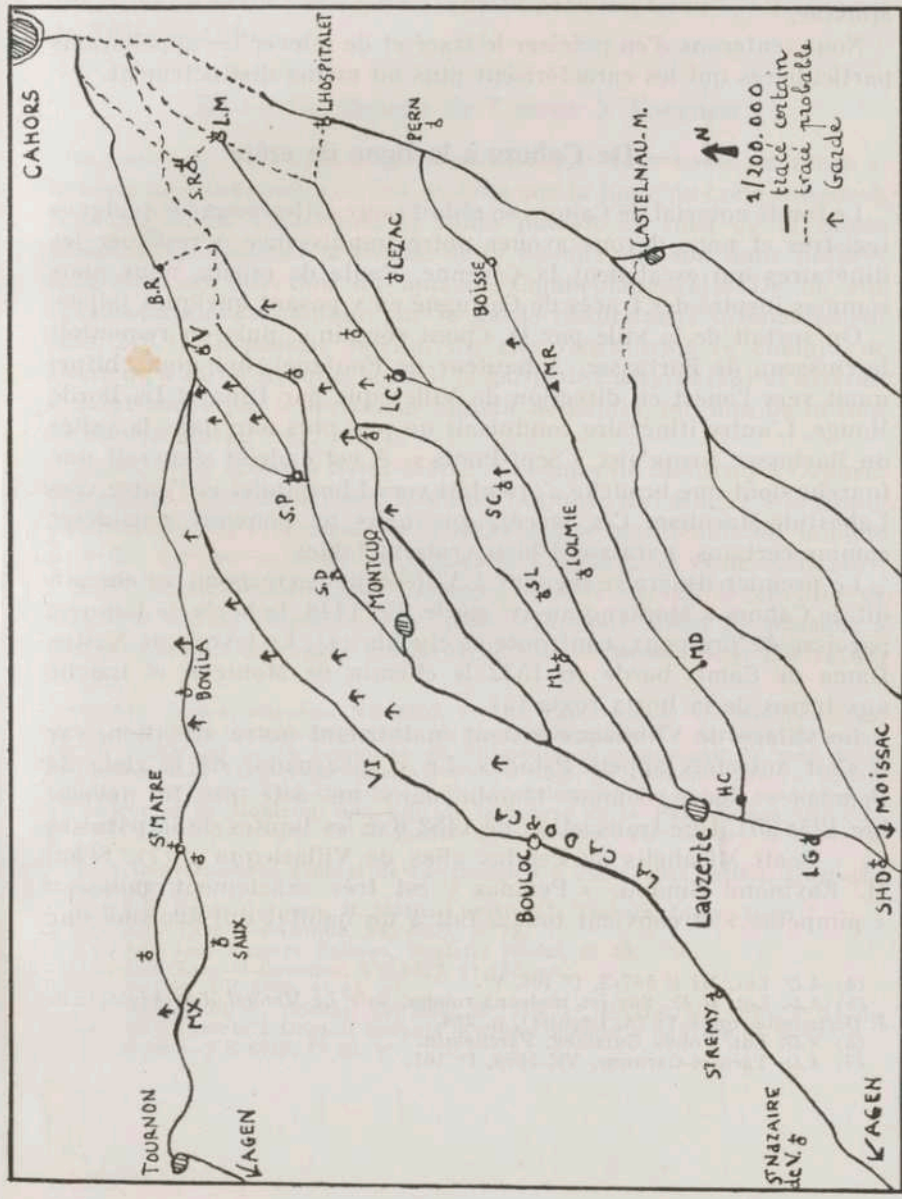
(2) Par exemple : en 1470 les paroissiens de Saint-Pantaléon (à environ 20 km de Cahors) s'engagent à porter en charrette du bois dans cette ville pour le compte de l'artisan d'Aurillac qui vient de fondre leur cloche (A.D. Tarn-et-Garonne, VE 6006, f<sup>o</sup> 54, v<sup>o</sup>).

Autre exemple pour une grande distance : en 1475, les francs-archers de Figeac doivent se rendre à Bayonne accompagnés d'une charrette (A.D. Lot, 111 E 569/1, f<sup>o</sup> 52, arabe).

A noter toutefois en 1478 un « cami carretie » de Lauzerte à Valence-d'Agen par la vallée de la Barguelonne (A.D. Tarn-et-Garonne, VE 5629, f<sup>o</sup> 255, v<sup>o</sup>).

(3) Ph. Wolff : *Les Cahorsins* (« Annales du Midi », tome 62, p. 237). Y Renouard : *Communications à travers l'isthme aquitain au Moyen Age : de la Méditerranée à Cahors et à La Rochelle* (« Mélanges »..., L. Halphen, Paris, 1950).

- BR: Borde Rouge
- HC: Hautcastel
- LC: Lascabanes
- LG: Lagarde en Calvère
- LM: Labastide-Marnhac
- MD: Mondenard
- ML: Montlauzun
- MR: Moulin de Ramps
- MX: Maux
- SC: Saint-Cyprien
- SD: Saint-Daunès
- SHD: Saint-Hilaire de Durfort
- SL: Saint-Laurent
- SP: Saint-Pantaléon
- SR: Saint-Rémy
- V: Villeseque
- VI: Les Vitarelles de Montcuq



LES CHEMINS DE CAHORS VERS LE SUD-OUEST



A la sortie de Cahors, il fallait d'abord franchir le Lot, puis affronter la « Cévenne » par une combe ascendante et atteindre la ligne de crête qui sépare l'étroit bassin du Lot du versant très étalé qui conduit une série de ruisseaux vers la Garonne.

Cette ligne de partage des eaux se matérialise en fait par le plateau que jalonnent les clochers de Villesèque et de Labastide-Marnhac. De là, les chemins partent en éventail, au fond des vallées ou sur les hauteurs en direction de Tournon, Agen, Montcuq, Lauzerte et Moissac.

Nous tenterons d'en préciser le tracé et de relever les appellations particulières qui les caractérisent plus ou moins distinctement.

### I. — De Cahors à la ligne de crête

Le fonds notarial de Cahors se réduit pour cette époque à quelques registres et nous devons avouer notre impuissance à restituer les itinéraires qui escaladent la Cévenne. Faute de mieux, nous nous sommes inspiré des tracés de Castagné en y posant quelques jalons.

On sortait de la ville par le « pont romain », puis on remontait le ruisseau de Bartassec. A hauteur de Fontanet, une route bifurquait vers l'ouest en direction de Villesèque par Dina et La Borde Rouge. L'autre itinéraire conduisait un peu plus loin dans la vallée du Bartassec jusqu'aux « Sept-Ponts ». A cet endroit s'ouvrait une fourche dont une branche s'orientait vers Lhospitalet et l'autre vers Labastide-Marnhac. Ces tracés, que nous ne pouvons considérer comme certains, paraissent bien vraisemblables.

Le premier itinéraire menant à Villesèque correspond au chemin dit de Cahors à Montcuq au xv<sup>e</sup> siècle. En 1446, la borie de Lannac, paroisse de Trespoux, confronte ce chemin (4). Le terroir de Nostra Dama de Camis borde en 1532 le chemin de Montcuq et touche aux terres de la Boria rogia (5).

Le village de Villesèque retient maintenant notre attention, car il s'est autrefois appelé Pemdás. Le « gobernador de la gleia de Pemdás » figure comme témoin dans un acte du 10 novembre 1258 (6). Une transaction de 1462 fixe les limites de la paroisse de « Beati Micahelis de Pendas alias de Villasicqua » (7). Selon M. Raymond Sindou, « Pemdás » est très exactement gaulois : « pimpetas » et convient tout à fait à un habitat qui avoisine une

(4) A.D. Lot, III E 567/3, f<sup>o</sup> 106, v<sup>o</sup>.

(5) A.D. Lot, H 42. Sur les maisons rouges, voir *Le Manuel d'Archéologie* de J. Déchelette, tome VI (A. Grenier), p. 286.

(6) A.D. Lot, Fonds Guiscard, Parchemin.

(7) A.D. Tarn-et-Garonne, VE 5998, f<sup>o</sup> 101.

borne V, ou mieux, puisque c'est au pluriel, deux bornes V placées à une bifurcation où s'écartent deux routes allant également de Cahors à Agen.

Or, une distance de 11 km (soit en gros cinq lieues gauloises) sépare effectivement la sortie de Cahors des abords de Villesèque en suivant le chemin de Cahors à Montcuq par la Borde rouge.

Une paroisse annexe de Villesèque porte le nom suggestif de « Beate Marie de Camino » (8). L'autre annexe figure encore sur une carte du XVIII<sup>e</sup> siècle : c'est « Saint-Jean del Gami », au nord-est de Villesèque (9).

## II. — Le chemin de Cahors à Tournon

A partir de Villesèque où il se distingue du « tronc commun », le tracé de ce chemin s'établit en gros sur la ligne de crête est-ouest. A la sortie de Villesèque, la route passait au pied de la Garda pelada (10), longeait la combe de la Seoune sur son flanc nord et remontait en direction du bois de Combeplane (11). De là, elle continuait sur la hauteur par la garde d'Autzforns (probablement cote 276 ?), dépassait Bovila, où elle rencontrait le chemin de Montcuq à Puy-l'Evêque, bordait la garde de Cigayrol (13) et arrivait à Saint-Matré par le terroir de Sancta Arthémia non loin de la font de Sancta Maria (14).

Après avoir croisé à Saint-Matré le chemin de Montcuq à Orgueil, la route se dédoublait jusqu'à Maurs (aujourd'hui Maux) à la limite du Quercy et de l'Agenais. La branche sud se maintenait sur la ligne de crête, un peu au nord des églises de Coulourgues et de Saux (15). L'autre branche atteignait Ladenau, que traversait le chemin de Lauzerte à Puy-l'Evêque (16), puis rejoignait Maux en passant à peu de distance de l'église disparue de Vila de Molas. Cette dérivation

(8) *A.D.* Tarn-et-Garonne, VE 6000, f° 103. Cette église, vraisemblablement située près d'un chemin important, n'a pu être localisée. La paroisse s'étendait sur la partie est de la commune de Villesèque et comprenait le mas de la Montanha (*A.D.* Tarn-et-Garonne, VE 6006, f° 64). Le chanoine Albe a signalé autrefois les traces d'un cimetière à l'embranchement des routes modernes de Villesèque et de Montcuq, non loin de la source de la Barguelonne (*B.S.E.L.*, 1922/2, P.V. de la séance du 23 janvier). Ce pourrait être le site de N.-D. del Cami.

(9) « Gouvernement général de Languedoc » à Paris, chez Jaillot, géographe du roy, 1721.

(10) *A.D.* Haute-Garonne, H. Malte, Layette 37; Trebaix, Liasse 1, n° 7.

(11) *A.D.* Tarn-et-Garonne, VE 6000, f° 72.

(12) *A.D.* Lot, Papiers Foissac, Registre Nadal, f° 46.

(13) *A.D.* Tarn-et-Garonne, VE 5627, f° 138, v°.

(14) *Ibidem*, VE 5995, f° 81, v°.

(15) Par exemple : *ibidem*, VE 6002, ff° 113, v°, et 114; VE 5990, f° 16. Le chemin de Lauzerte à Orgueil coupait le grand chemin à hauteur de Saux.

(16) *Ibidem*, VE 6012, f° 38, v°.



est dite du xvii<sup>e</sup> siècle « le chemin ferratié » (17) et plus tard « le chemin de Villeneuve (sur Lot) à Cahors » (18). Elle sert de limite à quatre paroisses. A partir de Maux, une voie unique passant sous le pech de Lescot atteignait Tournon par le terroir de Mazac (19) après avoir croisé le chemin dit « del Peatge » (20).

On ne peut dire qu'un vocable permanent se soit attaché à la route de Cahors à Tournon. C'est un chemin « caorsenc » comme les autres. Voilà tout ! Nous avons relevé « lo cami caorsenc » en 1261 (21), « la strada caorsenca » en 1279 (22) ou encore « la strada de Torno a Caortz » (23).

Les actes du xv<sup>e</sup> siècle mentionnent assez souvent le chemin de Cahors à Tournon sans autre précision. Toutefois, le terme de « cami caorsenc » est sans doute le plus fréquent. Nous l'avons bien rencontré une dizaine de fois de 1450 à 1480 (24). Une seule mention de chemin public en 1452 (25) et une autre de « cami comunal de Torno à Caortz » en 1478 (26). Le terme de chemin royal (*cami real, iter regium*) ne figure que deux fois en 1457 et en 1459 (27). Enfin, il est accidentellement connu sous le nom de « Cami velh » (28).

Nous pressentons déjà, après avoir parcouru ce premier chemin, la difficulté que nous éprouverons à établir une nomenclature.

### III. — Le chemin de Cahors à Agen dit « La Cadorca »

Castagné n'hésite pas à en faire une voie romaine et cela paraît vraisemblable. Quoi qu'il en soit, il s'agit incontestablement d'un chemin très ancien qui en plus d'un endroit sert de limite de communes.

Il se séparait de la route de Tournon à la sortie de Villesèque et empruntait la rive opposée de la Séoune en se dirigeant vers la Garde

(17) A.D. Lot, E. Supplément. Cadastre de Saux (1664), ff° 10 et 147.

(18) A.D. Lot, Cadastre de 1838.

(19) A.D. Lot, III E 438/2, f° 57, v°.

(20) A.D. Lot-et-Garonne, III E 632, f° 225, arabe.

(21) A.D. Haute-Garonne, H. Malte, La Capelle-Livron, Layette 31, Carnac, Liasse 1, n° 14.

(22) *Ibidem*, Layette 33, Carnac, Liasse 2, n° 6.

(23) *Ibidem*, n° 8.

(24) Par exemple en 1451 (A.D. Tarn-et-Garonne, VE 5990, f° 16); 1452 (*Ibidem*, VE 5991, f° 42), etc...

(25) A.D. Tarn-et-Garonne, VE 5990, f° 91, v°.

(26) A.D. Lot-et-Garonne, III E 632, f° 206, arabe.

(27) A.D. Tarn-et-Garonne, VE 5992, f° 33, v°, et A.D. Lot, registre Nadal, f° 135.

(28) A.D. Tarn-et-Garonne, VE 6002, f° 118.

del Fraysse (29). Il rencontrait peu après à la « crotz de bo cosselh » le chemin de Montcuq à Luzech dit « lo cami peyrat » (30).

De ce carrefour et en suivant toujours la ligne de crête, il atteignait la garde de Montagudel, appelée également de Fontalisiera ou de Quatre (31). Après avoir servi un moment de limite entre le Temporel de l'évêque de Cahors et la juridiction royale de Montcuq (32), ce chemin se prolongeait vers le sud-ouest et coupait peu après la cote 289 le chemin de Montcuq à Bélave venant du pech de la Garbotia. Puis il franchissait, à hauteur du repaire de Gayrac, « lo pas de la Garriga roga » (33) et croisait « lo cami vielh » de Lauzerte à Bélave par le font del Peyrie (34), pour atteindre peu après le terroir de Ventalays « las bitarellas de Moneuc ». Ce lieu, un carrefour, s'était d'abord, semble-t-il, appelé « Blanc romuo » (35) ou même « Mon romio » (36). Une famille connue à Sainte-Croix depuis le milieu du xv<sup>e</sup> siècle y tenait une auberge. Le terme de « las bitarellas » n'apparaît pas ici avant 1502 (37). Il est usité durant toute la première moitié du xvi<sup>e</sup> siècle (38). A cet endroit se trouvait la bifurcation vers la ville de Montcuq.

Puis, en longeant les terres du repaire de Valmaria *alias* de Pena, la Cadorca se dirigeait vers le lieu fortifié de Bouloc (39) en passant à « las crotz del fer » (40). De là, elle continuait sur la ligne de crête qui sépare les vallées de la Séoune et de la Barguelonne par Saint-Rémy (Bitarelle, carte d'E.-M.), les abords de Saint-Nazaire de Valentane, Castelsagrat, etc...

(29) A.D. Tarn-et-Garonne, VE 6001, f° 112. Aujourd'hui moulin de Bellac à la cote 288.

(30) *Ibidem*, VE 5995, f° 7, v°. Le chemin paraît dans un acte de 1258 sous le nom de « peyrat vielh » (A.D. Lot, J. Fonds de Montcuq, famille de Ramond, Registre f° 18, v°).

(31) En 1460 (A.D. Tarn-et-Garonne, VE 5995, f° 71, v°), en 1511 (A.D. Lot, 111 E, 437/6, f° 27), aujourd'hui moulin à la cote 288. Quatre est le nom d'un tenancier.

(32) En 1342 (Archives Nationales, JJ 75, n° 83, f° 41). Nous remercions ici M. le Comte L. d'Alauzier qui nous a communiqué, en plus de cette référence, toutes celles du Fonds de Malte à Toulouse.

(33) A.D. Tarn-et-Garonne, VE 5992, f° 41.

(34) *Ibidem*, VE 5992, f° 87, v° (en 1457). A.D. Lot, Registre Nadal, f° 169 (en 1459).

(35) Par exemple la croix de « Blanc romuo » en 1462 (A.D. Tarn-et-Garonne, VE 5996, f° 163) « Lo caireforc de blanc romuo » (A.D. Lot, III E 436/1, f° 72, v°).

(36) La croix de « Mon romio » (A.D. Tarn-et-Garonne, VE 5998, f° 41, v°).

(37) A.D. Lot, III E 438/3, f° 20.

(38) En 1522-1530. Jean Glori hoste des bitarelles de Moncuc, 1544-1546-1547. Enfin le tableau d'assemblage du Cadastre de Sainte-Croix mentionne la croix des Vitarelles et le chemin des Vitarelles à Saint-Sernin (A.D. Lot, Cadastre de Sainte-Croix, canton de Montcuq, 1838).

Sur les Vitarelles voir : R. Prat, *Un toponyme du Sud-Ouest : Les Vitarelles*, « R.I.O. », 1953/4.

(39) Prieuré bénédictin relevant de l'abbaye de Charroux.

(40) A.D. Tarn-et-Garonne, VE 5626, f° 157.



Plus heureux que d'autres, le chemin de Cahors à Agen s'est fortement individualisé sous le nom de « la Cadorca » mentionné dans une foule d'actes du xv<sup>e</sup> siècle avec quelques variantes. La plus intéressante est sans doute « Na Cadorca » qui apparaît dès 1238 (41) et par la suite en 1342, 1354, 1455, etc., aussi bien sous la plume des notaires de Montcuq que de Lauzerte. Parfois le scribe a tenu à préciser, comme en 1462 : le chemin allant de Cahors à Agen dit « La Cadorca » (42). On relève encore « la strada caorsenqua » en 1240 (43), l'« iter caussenc », le « cami caorsenc », « la strada causenca » en 1459 (44), « lo cami cadorc » en 1470 (45). Enfin, le xix<sup>e</sup> siècle a gardé le souvenir du chemin des Cadourques dans le Cadastre de Sainte-Croix en 1838, comme dans l'Etat des Sections de Bagat (46). Il semble pourtant qu'au sud de Lauzerte ce même chemin ait porté un autre nom : « lo cami clarmontes ».

En 1454, le fach de las Mayos blanquas, paroisse de Mongaudon, confronte le « cami clarmontes » (47). Les terroirs de Lobéiac et Mongaudon, paroisse de Saint-Séverin-de-Brassac et le terroir de Gariaval, paroisse de Mongaudon, sont limités par ce même chemin en 1462 (48).

En 1477, le fach de Lescayrenc, dans la paroisse de Moncessou, a pour limite le chemin de Saint-Gervais « al cami clarmontes » (49).

De nos jours encore, les habitants de Bouloc désignent sous le nom de « Clermontoise » la vieille route qui, par les serres, conduisait leurs ancêtres à Cahors (50).

#### IV. — Les chemins de Cahors à Montcuq

Partant du plateau de Villesèque, plusieurs chemins se dirigeaient vers la ville de Montcuq.

##### — LE CHEMIN DE CAHORS A MONTCUQ PAR LA SERRE.

Faute de mieux, nous le prenons en charge près du mas de la Montagne sur la ligne de crête et à mi-distance entre Villesèque et Labastide-Marnhac. Peut-être se reliait-il au « tronc commun » par

(41) A.D. Lot, J., Fonds de Montcuq. Famille de Ramond, Registre, f<sup>o</sup> 24, v<sup>o</sup>.

(42) A.D. Tarn-et-Garonne, VE 5998, f<sup>o</sup> 33.

(43) A.D. Lot, J., Fonds de Montcuq. Famille de Ramond, Registre, f<sup>o</sup> 18, v<sup>o</sup>.

(44) A.D. Lot, III E 435/3, f<sup>o</sup> 469, v<sup>o</sup>.

(45) A.D. Lot, III E 435/4, f<sup>o</sup> 331.

(46) Parcelles bordant ce chemin, Section B/2, n<sup>o</sup> 1 à 30, 45 à 64.

(47) A.D. Tarn-et-Garonne, VE 5627, f<sup>o</sup> 118, arabe.

(48) *Ibidem*, VE, 5623, f<sup>o</sup> 10.

(49) *Ibidem*, VE 5628, f<sup>o</sup> 196, arabe.

(50) Renseignement communiqué par le D<sup>r</sup> Paul Ley, propriétaire du Château de la Baratie à Bouloc.

La Pélissière et la Borde rouge ou bien rejoignait-il le « cami romiou » à Labastide-Marnhac ? Peut-être encore dévalait-il vers Cahors, le long du ruisseau qui rejoint la voie ferrée de Toulouse ? La carence du notariat de Cahors nous laisse incertain ; on peut admettre que ces trois itinéraires furent également utilisés.

A partir de la cote 324, nous nous sentons sur un terrain solide. « Lo cami de la serra » suit fidèlement la ligne de crête entre Barguelonne et Lendou, il sert de limite de communes sur la presque totalité de son parcours.

Après la cote 324, il se dirigeait vers la garde de Monredon (51), près de la terre de Bordelhas. Il longeait ensuite les terres des mas de Villeneuve et de Lartigue, passait à la garde de « la Gasco » ou de « la Boyssa granda » (52), probablement à la cote 280, puis il croisait le chemin de Saint-Pantaléon à Lascabanes à hauteur de la garde de Saint-Jean (53). De là, il gagnait la cote 284, puis les abords de la garde d'Orguelh, aujourd'hui Combecave (54), où il rencontrait le chemin de Saint-Daunes à Castelnau-Montratier. Après ce carrefour, il bordait les terres de Lopsadol (Le Bousquet sur la carte d'E.-M.) et descendait vers l'église Saint-Privat par 273 et 251.

Ce chemin n'a jamais porté de nom particulier. On le désigne ordinairement comme « lo cami de la serra » ou encore comme « cami caorsenc » (55).

#### — LE CHEMIN DE CAHORS A MONTCUQ PAR LA VALLÉE DE LA BARGUELONNE.

Ce chemin, parallèle au précédent, partait de la source de la Barguelonne, dont il longeait le cours jusqu'à hauteur de Montcuq. Il rencontrait d'abord l'église Saint-Martial à moitié en ruines au xv<sup>e</sup> siècle, puis le repaire del Bosc *alias* de Las Garrigas, où il croisait le chemin de Luzech à Castelnau-Montratier descendu de la garde de Malfromage. De là, il gagnait Saint-Daunès, confrontait les terres du repaire de Villars et passait sur le pont de la Barta, dit aussi « lo pon Trinquat » (56), où il était rejoint par « l'iter peyrat » (57) de Bélave à Montcuq venant du pech de la Garbotia. Enfin, il laissait de côté la maladrerie de Montcuq (58) avant

(51) A.D. Tarn-et-Garonne, VE 5993, f<sup>o</sup> 114. Carte E.M. arbre signal de Bourdille à la cote 308.

(52) *Ibidem*, f<sup>o</sup> 101, v<sup>o</sup>, et f<sup>o</sup> 106.

(53) A.D. Lot, III E 436/1, f<sup>o</sup> 357, v<sup>o</sup>, carte d'E.M. arbre signal cote 292.

(54) *Ibidem*, III E 435/2, f<sup>o</sup> 400 et J. Fonds de Montcuq. Dossier Saint-Gilly. Arpentement du tènement de la garde d'Orgueil en 1625.

(55) *Ibidem*, III E 447, folio déchiré (acte du 29 octobre 1544).

(56) A.D. Tarn-et-Garonne, VE 5992, f<sup>o</sup> 46.

(57) A.D. Lot, Registre Nadal, f<sup>o</sup> 90, v<sup>o</sup>.

(58) A.D. Lot, III E 436/3, f<sup>o</sup> 279.



d'atteindre cette ville. A partir de Saint-Pantaléon, la route avait traversé une vallée relativement riche. Le toponyme « cotura » y est plus fréquent qu'ailleurs. De nombreux moulins à vocations diverses : martinets, moulin à tan, à scie, moulins fromentals, mixturaux ou parayres, s'égrènent le long de la Barguelonne et ont leur accès sur cette route.

Celle-ci est dite le plus souvent chemin de Cahors à Montcuq « per la ribiera » et parfois « iter regium » ou « cami real de Moncuc à Caur » (59).

#### — LE CHEMIN DE CAHORS A MONTCUQ PAR SAINT-PANTALÉON.

Cette variante s'ébauchait à la sortie sud-ouest de Villesèque et se dirigeait vers la « garda genescosa » (60) située à la limite des communes de Villesèque et de Saint-Pantaléon. Le chemin montait ensuite jusqu'à la garde de Malfromacge (61) par un tracé parallèle au « cami dels gardelos » (62) qui allait de La Peyrière à Cahors. A la garde de Malfromacge, le chemin de Montcuq croisait le chemin de Luzech à Castelnau-Montratier. Il descendait ensuite vers Saint-Pantaléon par la cote 265 et rejoignait « lo cami de la ribiera ».

Un autre tracé passait par « la Garda pelada », la garde de Durou et la rivière de Saint-Pantaléon.

### V. — Les chemins de Cahors à Lauzerte

Trois d'entre eux empruntent en totalité ou en partie le tracé d'un chemin de Cahors à Montcuq; les autres, situés à l'est, gagnent directement Lauzerte.

#### — CHEMIN DE CAHORS A LAUZERTE PAR MONTCUQ.

Il suivait la vallée de la Barguelonne au sud de Montcuq, en passant à proximité de l'église disparue de Saint-Amans-de-Cabremorte, puis du pont dit de Bouloc où coule le ruisseau de la Mouline et rejoignait directement Lauzerte après avoir absorbé deux chemins de crête. Il est ordinairement qualifié de chemin royal (63).

(59) A.D. Lot, Registre Nadal, ff° 63, 70, 85, v°, 92, 168, v°.

(60) A.D. Tarn-et-Garonne, VE 6013, f° 182, v°.

(61) *Ibidem*, VE, 5898, f° 101.

(62) *Ibidem*, VE 6013, f° 182, v°.

(63) Par exemple, A.D. Tarn-et-Garonne, VE, 5992, f° 68.

— CHEMIN DE CAHORS A LAUZERTE PAR LA SERRE DE SAINT-JEAN-LE-FROID ET LE MOULIN DE CHARRY.

C'est le chemin « cahoursenc » de Cahors à Lauzerte en passant par la serre de Saint-Jean-lo-Frech et en descendant au mayne de Bosredon (64).

Il se séparait du chemin de Cahors à Montcuq à la cote 268 (moulin de Tulle). Il s'établissait sur la « serre cahoursenque » où il traversait les « Arenies de Pene », puis il limitait le fief de Fontestelle, paroisse de Saint-Geniès, continuait vers le moulin de Charry et le pech Mercadial, puis il traversait le village de Bosredon et rejoignait le chemin royal dans la vallée à Guitard.

Une variante passant par la rivière de Tartuguiet au-dessous de Rouillac portait en 1491 le nom de « cami dels peregris » (65).

— CHEMIN DE CAHORS A LAUZERTE PAR LA SERRE D'ESCAYRAC.

Il se détachait du chemin de serre de Cahors à Montcuq peu après la garde de Saint-Jean et se dirigeait vers Escayrac en suivant la ligne de crête qui sépare les vallées du Tartuguiet et du Lendou et redescendait dans la plaine aux portes de Lauzerte.

A hauteur d'Escayrac, il passait sans doute à Gamel (66) et à Gautier, certainement à proximité de Labadie (67). Il bordait ensuite les terres du mas de la Bruguiera (68) (La Bruyère) où se trouvait une tour un peu en contre-bas. Il rencontrait là deux voies secondaires: le chemin de Montcuq à Rams dit « cami de lestrada » et le chemin de Montcuq à Castelnau par le pech genesco (69). Il continuait, toujours sur la ligne de crête, par le repaire de Marsilhac et la tour d'Aurifelh (70) (aujourd'hui les Grèzes) et atteignait la butte fortifiée de Montlauzun (71). De là, il descendait dans la vallée en suivant le tracé de l'actuelle limite de commune.

Suivant la fantaisie des notaires ou de leurs clients, ce chemin a porté plusieurs noms. On l'appelle en général « cami de la serra », mais nous avons également trouvé un confront « cum itinere vocato lo gasco » (72). Une autre fois, en 1470, il est qualifié de « cami

(64) A.D. Lot, III E 447, f° 136, v°.

(65) A.D. Lot, III E 436/4, f° 206.

(66) En tout cas à l'ouest du Capmas de Murat alias de Bagec haut et bas (A.D. Tarn-et-Garonne VE 6002 f° 47).

(67) A.D. Lot, III E 437/5, f° 243.

(68) A.D. Tarn-et-Garonne, VE 5992, f° 25.

(69) *Ibidem*.

(70) *Ibidem*, VE 6000, f° 23.

(71) A.D. Lot, III E 435/1, f° 305.

(72) A.D. Lot, III E 437/3, f° 224, v°.



romio » à son passage entre le hameau de Loubéjac et la ferme de Bonal peu avant Montlauzun (73).

— LE CHEMIN DE CAHORS A LAUZERTE PAR LA VALLÉE DE LENDOU.

De Cahors à Labastide-Marnhac, l'itinéraire reste hypothétique. Nous avons supposé qu'il empruntait la vallée du Bartassec et s'infléchissait vers le sud-ouest peu avant les « Sept-Ponts ». Un autre tracé pouvait passer par Fontanet, les Mathieux, Espoux, La Coronnelle et Saint-Rémy, où Guilhamon de Jean avait fondé un hôpital avant 1286 (74).

Quoi qu'il en soit, l'itinéraire paraît certain à partir de Labastide-Marnhac, d'où la route descendait en ligne droite vers la vallée du Merdanson, qu'elle atteignait à Regagnac. De là, elle passait au pied de Pechpeyrou, qui s'appelait également Ausac et coupait à hauteur du Breil le chemin de Montcuq à Villefranche-de-Rouergue par Lhospitalet et le Montat (75). Elle continuait ensuite à proximité du repaire de Saint-Géry et traversait Lascabanes, où il existait un hôpital (76). Dans les parages, elle bordait un terroir au nom suggestif de « Cargua sauma » (77) qui n'a pu être localisé avec précision. Peu après la sortie du bourg de Lascabanes, la route passait près de la « tor de la carriera alias Bramafam » (78), aujourd'hui Séguy. Puis elle continuait presque rectiligne, laissant le village de Rouges (anciennement Rogas) sur sa gauche. Elle entrait dans la paroisse de Saint-Cyprien en défilant au pied du repaire de Barnac et du village fortifié de la Roque. Elle coupait le chemin de Castelnau à Montcuq en traversant le terroir dit de « Fon dragonera » ou « al ga de la mota » (79). Elle se poursuivait à hauteur des moulins de Lart et de Molinuo et entrait dans la paroisse de Saint-Laurent. Elle croisait le chemin de Montcuq à Sauveterre à hauteur du capmas de Las Fargues (80). Elle passait ensuite près des Estournels et atteignait Lauzerte d'un seul trait en passant entre le Lendou et l'église de Saint-Fort (81).

Ce chemin « caorsenc » est très généralement nommé « lo cami romio » par les notaires de Cahors, Montcuq et Lauzerte aux XIV<sup>e</sup> et

(73) A.D. Tarn-et-Garonne VE 6006, f<sup>o</sup> 13.

(74) Albe : *Cahors. Inventaire... des Archives Municipales*, 1<sup>re</sup> partie, p. 145.

(75) A.D. Tarn-et-Garonne, VE 5993, f<sup>o</sup> 185 et VE 5996, f<sup>o</sup> 141, v<sup>o</sup>.

(76) A.D. Lot, III E 567/3, f<sup>o</sup> 122. L'hôpital confronte « cum itinere romipetario ».

(77) A.D. Tarn-et-Garonne, VE 5993, f<sup>o</sup> 190, v<sup>o</sup>.

(78) A.D. Lot, III E 436/1, f<sup>o</sup> 176, v<sup>o</sup>.

(79) A.D. Tarn-et-Garonne, VE 6001, f<sup>o</sup> 51, v<sup>o</sup>.

(80) A.D. Lot, III E 436/1, f<sup>o</sup> 429.

(81) A.D. Tarn-et-Garonne, VE 5618, f<sup>o</sup> 151.

xv<sup>e</sup> siècles (82). Une seule fois il est désigné à hauteur de Molinuo dans la paroisse de Saint-Cyprien : « cum itinere regio quo itur a Caturco versus Lauzertam » (83). Mentionnons rapidement d'autres qualificatifs sans grande précision : « cami gran », « cami public » et une fois chemin de Cahors à Moissac.

Un autre itinéraire rejoignait le « cami romio » à Lascabanes. Il avait pour origine soit Labastide-Marnhac, soit Lhospitalet, dit l'Hôpital de Madame Hélène. Les deux tracés se seraient réunis près de Lornet. Ensuite ce vieux chemin suivait la ligne de crête entre les vallées de Pechpeyrou et de Cézac par les cotes 281, 281, 276, au-dessus du repaire de Belcastel et descendait dans la vallée par la combe de Sieuran.

En 1459, la combe de Valsyoran, paroisse de Saint-Clément, est limitée par « lestrada de Madona Helena a Montelhs » (84).

En 1467, la combe de Bonnac confronte la « caussada » qui, de « lospital de Madona Helena », va au pech de Montelhs et à Lascabanes (85). Un acte de la même année mentionne le chemin du capmas de Valsyoran (dit ailleurs de Las Peyrieras) à Cahors (86).

#### — LE CHEMIN DE CAHORS A LAUZERTE PAR LHOSPITALET.

Il empruntait d'abord le tracé du grand chemin de Cahors à Moissac (voir plus loin) et s'en séparait à hauteur de Pern pour gagner à l'ouest la serre de Boisse. De là, il suivait la ligne de crête entre le Lendou et la Grande-Barguelonne jusqu'au château d'Hautcastel à proximité de Lauzerte.

A partir du moulin de Boisse, il longeait les terres de Mellet, puis de la borie de Peyreche (87), touchait à celles du repaire de Gros (88), paroisse de Sainte-Alauzie. Il passait ensuite à la garde de Lobieras (89) et se dirigeait vers le moulin de Ramps (90) où il était rejoint par un chemin venant de Monteuq, dit de « Lestrada ». De là, il confrontait la borie de Sarlhas et del Mercadier, paroisse de Saint-Cyprien (91), puis les terres du fach de Ruf, paroisse de

(82) Par exemple : en 1366 (A.D. Tarn-et-Garonne, VE 5618, f° 2); en 1452 (*Ibidem*, VE, 5990, f° 80).

(83) A.D. Lot, III E 567/1, f° 25.

(84) A.D. Tarn-et-Garonne, VE 5993, f° 156.

(85) A.D. Tarn-et-Garonne, VE 6002, f° 44, v°.

(86) *Ibidem*, f° 49.

(87) A.D. Lot, III E 435/2, f° 349.

(88) A.D. Tarn-et-Garonne, VE 6002, f° 86, v°.

(89) *Ibidem*.

(90) Dans sa monographie de *Saint-Cyprien-des-Vaux* (p. 174), l'Abbé Depeyre signale à quelques mètres de ce moulin une sorte de borne dite « la pierre carrée de Rams » posée sur un socle circulaire et comportant une cartouche profonde. On a trouvé non loin de là un certain nombre de sépultures.

(91) A.D. Tarn-et-Garonne, VE 5993, f° 32, v°.



Lolmie (92) et atteignait l'oratoire de Monbosac, près du repaire de ce nom (93).

Il descendait ensuite au capmas de Langlade, paroisse de Tréjols (94), longeait les terres du fâch de Cogul, paroisse de Saint-Martin-d'Ern (95) et se séparait un peu plus loin en deux branches, dont l'une gagnait vers le sud le castrum de Mondenard (96), siège d'une juridiction de quelque importance, tandis que l'autre se prolongeait jusqu'au château d'Hautcastel, un peu au sud de Lauzerte (97). Un embranchement devait permettre de regagner directement Lauzerte par le promontoire de Sébirol (97 *bis*).

Aucun nom ne caractérise particulièrement ce chemin, qualifié par les notaires de « cami caorsenc per la serra » tendant à Lauzerte, Hautcastel ou Mondenard. Il n'est jamais roumieu ni royal et une seule fois « comunal » (98). Il sert de limite de communes sur une grande partie de son trajet. Rappelons également qu'il était rejoint au moulin de Ramps par un chemin venu en ligne droite de Montcuq « lo cami de lestrada », sans doute ainsi nommé parce qu'il permettait d'atteindre « lestrada ».

## VI. — Les chemins de Cahors à Moissac

### — PAR LAUZERTE.

Il continuait le « cami romio » que nous avons déjà suivi dans la vallée du Lendou. Ce chemin traversait les faubourgs de Lauzerte, dépassait la maladrerie de la ville (99) et franchissait ensuite le Lendou sur le pont curieusement nommé Pontroul sur la carte d'E.-M. et que nous connaissons comme le « pontem romanum » en 1454 (100) ou encore « lo pon romio » en 1455 (101). De là, il montait en ligne droite vers la Garde en Calvere, lieu fortifié où vivaient plusieurs familles de donzels et dont Bertrand del Castanhier, Seigneur d'Hautcastel, était « governador e capitani » pour l'Abbé de Moissac en 1455 (102). Laissant de côté la maladrerie

(92) *Ibidem*, VE 5627, f° 133, v°.

(93) *Ibidem*, VE 5998, f° 169; figure encore sur la carte de Cassini.

(94) *Ibidem*, VE, 5627, f° 119, v°.

(95) A.D. Lot, III E 447, f° 94, v°.

(96) A.D. Tarn-et-Garonne, VE 5627, f° 119, v°.

(97) *Ibidem*, VE 5621, f° 47.

(97 *bis*) En 1841, le chemin de Lauzerte à Mondenard passe au capmas de « Siroirol » (*Ibidem*, VE 5631, f° 41).

(98) A.D. Tarn-et-Garonne, VE 5990, f° 49, v°.

(99) *Ibidem*, VE 5628, f° 130, v°.

(100) *Ibidem*, VE 5627, f° 47.

(101) *Ibidem*, f° 129, v°.

(102) *Ibidem*, f° 101.

de Lagarde (103), ce chemin descendait vers la rivière par le terroir « del peyrat » (104), traversait la Barguelonne du moulin del Fraysinet et croisait à cet endroit « lo cami dulfortenc » (105). Puis il gagnait le versant opposé en passant non loin des « mota auta e bassa de Dulfort » (106) et se dirigeait vraisemblablement vers Saint-Martin de Durfort. Nous ne l'avons pas suivi au delà.

Ce chemin ne porte qu'un seul nom admis par tous les notaires : « lo cami romio ».

— LE CHEMIN DE CAHORS A MOISSAC PAR LHOSPITALET.

Il est décrit dans la notice de Castagné, qui en fait une voie romaine. Cette route quittait la vallée du Bartassec près de Sept-Ponts et se dirigeait vers Lhospitalet. Elle atteignait ensuite le carrefour de Saint-Privat à hauteur de Pern, passait du « claus ferré », descendait dans la vallée de la Barguelonne à la Vitarelle, infléchissait vers le sud-ouest à la Malausie en direction de Saint-Aureil et suivait la ligne de crête entre Barguelonne et Lembous. Selon Castagné, elle débouchait dans la plaine du Tarn à La Mégère (5 km à l'est de Moissac) et atteignait ensuite cette ville. Cet itinéraire déborde de l'aire de notre documentation et nous n'avons pu placer que cinq ou six repères sur son parcours : par exemple à la borie de Gamonay, paroisse de Tissac (107) ou à hauteur de l'église de Bruyères (108). Il est dit dans ce dernier acte « cami moyssagues » et ailleurs, en 1455, « lo cami gasco » (109).

Quant à l'établissement charitable de Lhospitalet, il semble avoir survécu aux malheurs de la Guerre de Cent Ans. En 1455, un religieux agit comme « governador et comandayre de Lospital de Madona Elena », alors qu'en 1376 une religieuse en était « comandaritz » (110). Cet acte est un accensement. Rien ne nous dit si l'hôpital était redevenu une réalité ou s'il ne représentait plus qu'un bénéfice.

— LES CHEMINS DE CAHORS A MOISSAC PAR CASTELNAU.

D'autres routes reliaient Cahors à Moissac par Castelnaud-Montraïer. A partir de cette localité on pouvait suivre le chemin de crête dont il vient d'être question ou emprunter un chemin de vallée.

(103) *Ibidem*, f° 34.

(104) *Ibidem*, f° 55.

(105) *Ibidem*, VE 5628, f° 199.

(106) *Ibidem*, VE 5625, f° 108, v°.

(107) A.D. Lot, III E 435/1, f° 275, v°.

(108) A.D. Tarn-et-Garonne, VE 5627, f° 54, v°.

(109) A.D. Lot, III E 567/1, f° 88.

(110) A.D. Lot, III, E 435/2, f° 225.



Le plus au nord suivait le cours de la Barguelonne et rejoignait le « cami romio » à Saint-Hilaire-de-Durfort. En 1451, le moulin del Carlar situé sur la Barguelonne dans la paroisse N.-D. de Thézels confronte « cum itinere publico de Caturco versus Moysacum » (111).

Un autre itinéraire gagnait la vallée du Tarn par celle de Lembous. On relève sa trace à hauteur de Martissan en 1458 (112).

Enfin, un troisième chemin de rivière parallèle au précédent longeait la Lupte. Nous l'avons localisé à son passage aux Boulbenes, dans la paroisse de Russac (113).

\*

\*\*

Après avoir suivi ces itinéraires, on éprouve un sentiment de lassitude et même de déception. L'entreprise méritait-elle d'être tentée à partir d'une documentation dispersée dans la masse des registres ? Sur certains tracés, ceux de Cahors à Tournon et de la Cadorcea, il y avait une réelle abondance de repères et nous n'avons fait état que des plus suggestifs. Malheureusement cette richesse ne compense pas une pénurie trop sévère en d'autres endroits. Quoi qu'il en soit, nous avons pris soin de distinguer les tronçons tout à fait sûrs de ceux qui dans l'état actuel de nos recherches sont demeurés hypothétiques.

Ces chemins, nous aurions aimé les animer, y voir circuler les hommes, les bêtes et les marchandises. A nous lire, ils paraissent presque déserts. Nous savons pourtant qu'ils virent cheminer, à partir de 1445 environ, des familles entières descendues des plateaux et des montagnes du Centre pour repeupler le Quercy et l'Agenais.

Il est bien difficile d'évaluer le trafic. A ce sujet, les notaires ne nous ont livré que peu de choses. Ce silence même doit-il être interprété ? On relève cependant l'abondance des baux à cheptel. Le bailleur est parfois un donzel, plus souvent un marchand ou même un paysan comme le preneur. Les parties résident assez loin l'une de l'autre et leurs transactions passent aussi par la route.

Dans les accensements on voit renaître des moulins, des tanneries, des tuileries, des fours à chaux, ouvrir des carrières, mais il s'agit d'abord, croyons-nous, de satisfaire des besoins locaux.

Les relations humaines pour les paysans se situent aussi sur le

(111) *Ibidem*, III E 567/1, f° 35.

(112) *Ibidem*, III E 435/2, f° 336. Il est dit « inter moyssagues » en 1466 (A.D. Tarn-et-Garonne, VE 5626, f° 92, v°).

(113) *Ibidem*, f° 227. Il bordait également le terroir de la Martenia, paroisse Saint-Denis del Fustinh (A.D. Tarn-et-Garonne, 5630, f° 44, v°).

plan de l'émigration : il existe des échanges entre les nouveaux colons et leur village d'origine à l'occasion des ventes, des successions ou des règlements de dot. D'autres rapports se renouaient avec les anciens habitants du pays partis pour le Lauraguais ou le diocèse de Lectoure et qui revenaient dans leur pays d'origine où ils conservaient quelques biens, le plus souvent d'ailleurs pour les vendre.

Quel pouvait être l'horizon des marchands de Montcuq et de Lauzerte ? Les uns étaient restés sur place, d'autres venaient du Limousin. Leur commerce devait être bien timide (114) (Il n'est plus question au xv<sup>e</sup> siècle des draps de « la moyso de Lauserta »). Et pourtant ils ne cessent de s'enrichir et achètent les cens et les terres.

Il faudrait encore noter l'intérêt dont témoigne la bourgeoisie de Montauban pour les terres du pays de Montcuq.

Ce ne sont là bien sûr que des impressions fugitives, peut-être tendancieuses et qui mériteraient d'être confirmées.

Des péages qui barraient nos routes nous ignorons tout, sauf l'existence et tardivement, en 1531, à Villesèque, d'un « piatge sive traversa » au profit du roi qu'affermait un membre de la famille des hôteliers du lieu (115).

Nous avons mentionné les lieux fortifiés, les repaires rencontrés en cours de route, mais sans insister sur les mottes qui survivent le plus souvent comme lieux dits ordinairement au bord d'un ruisseau et à une croisée de chemins. Par contre, nous avons donné toute leur importance aux gardes en citant celles qui surveillaient les grands chemins. Il en existait également aux abords des chemins secondaires reliant les villages.

Certaines de ces gardes n'étaient sans doute que des observatoires, d'autres semblent bien avoir été de véritables constructions, sans doute une petite tour (116), comme la garde de Quatre (117) ou la garde de Mongausi près de Lascabanes que « garde » en 1448 noble Blaise de Guiscard, seigneur de Lasbouigues (118).

(114) Cependant, en 1492 deux marchands de Villefranche-de-Périgord reconnaissent devoir à un marchand de Montcuq une certaine somme pour la vente de 20 « sarcinatarum de pastel »... (A.D. Lot, III E 436/2, f<sup>o</sup> 172). Nous n'avons pas trouvé d'autres traces de commerce du pastel et cet acte est passé à la fin du XV<sup>e</sup> siècle à une époque où l'on peut considérer que la restauration du pays est achevée.

(115) A.D. Lot, III E 444/3, f<sup>o</sup> 36. En fait, ce péage existait dès 1306 (Albe, *op. cit.*, 2<sup>e</sup> partie, n<sup>o</sup> 227).

(116) Il serait intéressant de vérifier si la bâtisse de certains moulins à vent n'est pas une ancienne tour de guet. Mais selon quel critères évaluer cette hypothèse ?

(117) A.D. Lot, III E 444/3, f<sup>o</sup> 153.

(118) A.D. Lot, III E 567/3, f<sup>o</sup> 122.



On s'est plu parfois à situer les léproseries en des lieux reculés. Nous constatons, au contraire, qu'elles étaient implantées à la sortie des villes (Cahors, Montcuq, Lauzerte) ou à proximité d'une voie importante : Creyssens, La Garde en Calvère, etc. Peut-être parce que le ladre était lui aussi un piéton qui s'arrêtait dans une maladrerie en fin d'étape ?

Quant aux hôpitaux, nous les trouvons soit dans les faubourgs des villes et ils donnent leur nom à un des « barris », soit en cours de route au bord d'un chemin de pèlerinage comme à Lhospitalet ou à Lascabanes.

\*

La lecture d'une forte étude de M<sup>me</sup> Monique Gilles-Guibert sur « *Les Noms des routes et des chemins dans le midi de la France au Moyen Age* » (119) (en fait, résumé de la thèse d'Ecole des Chartes de l'Auteur) nous a incité à reprendre pour le Quercy et à une époque sensiblement postérieure l'étude des dénominations appliquées aux voies de communication.

Il faut, pensons-nous, distinguer celles qui appartiennent au vocabulaire courant du xv<sup>e</sup> siècle des formes presque fossiles qui relèvent de la toponymie.

Les notaires usaient ordinairement de deux termes : « iter » et « caminum » en latin et de « cami » en occitan; « via » est déjà rare; « strada » et « caussada » exceptionnels. « Caussada » qualifie dans deux cas une voie d'importance secondaire. En 1459, la « caussada » (120) qui va de la garde de Mongausi à Lascabanes désigne probablement un tronçon du chemin de Luzech à Castelnau-Montrastier. Une « caussada ques sus lo pech de Forcas » dans la paroisse de Saint-Aurél, en 1467, doit être le chemin de Sauveterre à Cahors (121).

« Carriera » ou « Carreria » est de plus en plus réservé aux voies urbaines. Chaque village ou presque possède sa « carriera recta ». On trouve cependant en pleine campagne des « carriera cava » ou « strecha ».

Le terme général de « cami » est précisé suivant la position géographique, « cami de la serra » ou « cami de la ribiera »; sa direction : « cami caorsenc », « cami moyssagues », « cami gasco », « cami duflortenc »; son importance : « cami gran », « cami real »,

(119) *Bulletin philologique et historique*, année 1960, volume I.

(120) *A.D. Tarn-et-Garonne*, VE 5993, f<sup>o</sup> 155.

(121) *Ibidem*, VE 6002, f<sup>o</sup> 37.

« cami comunal », ou plus modestement « cami privat » qui dépasse de peu le « viol » ou « sendier ».

Tout le monde connaît les « cami romio », nous n'insistons pas, sauf pour mentionner avec le même sens un « cami dels peregris » dans la vallée du Tartuguiet.

Les « cami ferrat » ou « ferratie » ne sont pas inconnus en Quercy. Il en existait un à Vaillac en 1299 et un autre à Prayssac en 1446 : « cum itinere publico sive ferrato » (122). Le terme se rencontre encore dans les cadastres du XVII<sup>e</sup> siècle. Avec la même signification, des chemins d'importance secondaire portent le nom de « peyrat ». Nous avons rencontré par exemple celui de Montcuq à Luzech.

L'« iter antiquum » ou « cami velh » désigne une route qui a perdu de son importance au XV<sup>e</sup> siècle.

Bien que situé dans une autre partie du Quercy, nous ne résistons pas au désir de signaler l'« iter antiquum sive trossolier » de Gourdon à Rocamadour passant au pech Mercadier (123) cité dans un acte de 1467 (124).

Nous ne nous arrêterons pas aux « cami peyssonie » ni aux « cami molinier », assez nombreux, qui descendent des causses vers la rivière.

Un chemin longeant le cours supérieur de la Séoune, de Moulin Bessou à Lasbouigues, figure dans un confront « cum itinere batudis » (125).

Enfin, le nom classique du chemin de Cahors à Agen s'explique mal. Pourquoi « La Cadorca » ? « via » est probablement sous-entendue, mais on s'attendrait plutôt à « via caorsenca »... Et pourquoi « Na Cadorca » qui fait songer à je ne sais quelle divinité éponyme !

De plus, nous avons la certitude que deux autres routes ont emprunté cette dénomination :

En 1478, un cami de Na Cadorca passait non loin du bourg d'Anthe dans la juridiction de Tournon. D'après les confronts, on peut l'identifier avec le chemin d'Agen à Tournon (126). De XIII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle, cette route a porté le nom de chemin de Na Bruniquel dans sa partie située au sud de la Roque Timbaut. Ce vocable est

(122) A.D. Lot, III E 567/4, f<sup>o</sup> 108.

(123) Commune du Vigan.

(124) Archives château du Vigan, II<sup>e</sup> partie, Liasse 15, n<sup>o</sup> 1, parchemin.

« Trossel » signifie ballot de marchandises.

(125) A.D. Lot, III E 438/4, f<sup>o</sup> 99.

(126) A.D. Lot-et-Garonne, III E 632, f<sup>o</sup> 196, v<sup>o</sup>.



encore vivant de nos jours. Il s'agit d'un chemin de la reine Brunehaut comme on en rencontre tant dans le nord de la France (127).

Un autre « cami de Na Cadorca », mal localisé, est attesté en 1455 entre Bourg de Visa et Touffailles en Agenais (128).

Enfin, « Carriera », « Caussada » et « Lestrada » entrent de façon banale dans la toponymie du xv<sup>e</sup> siècle pour désigner des terroirs ou des lieux habités.

Nous terminerons en souhaitant qu'un chercheur d'Agen ou de Moissac complète nos itinéraires et en précise les prolongements outre-Garonne afin que la dénomination de « cami gasco » des notaires du xv<sup>e</sup> siècle y trouve sa justification.

Jean LARTIGAUT.

(127) Voir en particulier divers actes de la commanderie de Salvagnas dont le plus ancien est de 1235 (A.D. Haute-Garonne, H. Malte, n° 1 de la liasse 1, de Salvagnas); également communiqué par M. d'Alauzier.

(128) A.D. Tarn-et-Garonne, VE 5627, f° 102, v°.

Es  
préc  
T  
sec  
cel  
foi  
ha  
ex  
(  
app  
vois  
Il  
pour  
Un  
pas r  
Ap  
de le  
d'Ha

# QUELQUES CONSIDÉRATIONS SUR LES ÉVÊQUES DE CAHORS ET SUR LEURS ARMOIRIES

(fin)

---

## III

Essayons maintenant de dégager quelques conclusions de ce qui précède.

Tout d'abord, constatons qu'avant le XIII<sup>e</sup> siècle nous ignorons les sceaux dont se sont servis nos évêques; le plus ancien connu est celui de Guillaume III, appendu à un acte daté de Montluc, l'an 1202.

Jusqu'à la fin de ce même siècle, les sceaux ont gardé une même forme ovale, sur lesquels les prélats ont été représentés debout, en habits pontificaux « mitré, crossé et bénissant » avec leurs noms en exergue.

Ce n'est que dans la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle que l'on voit apparaître, avec Bertrand de Cardaillac, les armes d'un prélat voisinant sa figuration (sceau de 1332).

Il en sera ainsi jusqu'à la Révolution, les prélats appartenant, pour la plupart, à des familles nobles.

Une exception cependant : Monseigneur Alain de Solminihac n'a pas relevé les armes de sa famille.

Après la Révolution, deux évêques ont, encore, conservé les armes de leur famille : Monseigneur Cousin de Grainvillé et Monseigneur d'Hautpoul.



Tous les écus sont accompagnés d'ornements extérieurs tels que : Couronne, Croix, Mitre, Crosse, Casque de Chevalier, Chapeau épiscopal muni de cordons et de houppes... parfois de Tenants, Supports, Devises...

Il est à remarquer que tous ces ornements, entrant dans la composition des blasons, ont été interprétés de façons différentes.

Nous signalerons quelques particularités.

### *L'ECU.*

L'écu est la pièce principale, car il forme le champ sur lequel reposent les pièces héraldiques.

Il a été reproduit de diverses manières.

— L'écu primitif, représentation exacte du bouclier, est dit ancien.

Il a été adopté par MMgrs d'Antejac (1245), Peschoud (1863), Laurans (1906), Cézerac (1911), Giray (1918) et Bréheret (1962).

— L'écu, dit moderne, dont le bas est en forme d'accolade, a été retenu par MMgrs de Popian (1607), de Nicolaï (1777), Cousin de Grainville (1808), d'Hautpoul (1828) et Bardou (1842).

— L'écu ovale (parfois presque rond) figure sur les blasons de MMgrs Ebrard de Saint-Sulpice (1577), Le Jay (1680), de Briqueville de la Luzerne (1693), Du Guesclin (1741) et de Cheylus (1766).

— L'écu anglais, dont les angles du chef sont prolongés en pointe, a été admis par Mgr Enard (1896).

— L'écu, en usage dans la Confédération Helvétique, a été choisi par Mgr Cousin de Grainville dans ses deux premières armoiries.

— L'écu de fantaisie, rappelant à la fois l'écu Renaissance et l'écu polonais, se voit sur les blasons de MMgrs Paul de Caretto (1524), de Bertrand (1557), et Grimardias (1866).

### *LA COURONNE.*

Trois types de couronnes ont été utilisés par nos évêques.

— La Couronne de Comte, pour rappeler les droits de nos prélats sur le Comté de Cahors. Elles ont été placées au-dessus des écus de MMgrs Ebrard de Saint-Sulpice (1577), de Popian (1607), Habert (1627), de Solminihac (1636), de Sevin (1660), Le Jay (1680), Peschoud (1863), Grimardias (1866) et Cézerac (1918).

— La Couronne de Duc orne les armoiries de MMgrs de Noailles (1679), Du Guesclin (1741), de Cheylus (1766), de Nicolaï (1777), d'Hautpoul (1828) et Bardou (1842).

— La Toque de Baron de l'Empire surmonte l'écu définitif de Mgr Cousin de Grainville (18 ).

### *LA CROIX.*

Les évêques qui se sont succédés depuis Mgr Laurans (1906) ont posé leur écu sur une Croix. Dès lors la mitre et la crosse ne figurent plus dans les blasons.

### *LA MITRE.*

Toujours posée à dextre de la partie supérieure de l'écu.

Mgr Cézerac est le seul évêque à avoir fait figurer une mitre sans autre ornement.

### *LA CROSSE.*

Parfois au centre de la partie supérieure, mais le plus souvent à senestre. MMgrs Ebrard de Saint-Sulpice (1577), de Popian (1607) et Enard (1896).

### *LA MITRE ET LA CROSSE.*

Ces deux ornements se rencontrent sur les écus de MMgrs Habert (1627), de Noailles (1679), Danglars (1791), Cousin de Grainville (1808), d'Hautpoul (1828), Bardou (1842), Peschoud (1863) et Grimardias (1866).

### *LA MITRE, LA CROSSE ET LE CASQUE.*

Ces trois ornements ont été adoptés par MMgrs de Bertrand (1557), de Sevin (1660), Le Jay (1680), de Briqueville de la Luzerne (1693), Du Guesclin (1741), de Cheylus (1766) et de Nicolaï (1777).

### *LE CASQUE.*

Le Casque de Chevalier est porté de face sur les écus de MMgrs de Sevin (1660), Le Jay (1680), de Briqueville de la Luzerne (1693), Du Guesclin (1741), de Cheylus (1766) et de Nicolaï (1777).

Alors qu'il est taré de profil sur ceux de MMgrs de Caretto (1524) et de Bertrand (1557).

### *LE CHAPEAU EPISCOPAL.*

Le chapeau épiscopal a soulevé, à chaque nomination d'évêque, depuis quelques années, des interprétations opposées, du fait qu'autrefois, surtout sous l'ancien Régime, bon nombre de prélats ont adopté dans leurs armoiries un chapeau muni de 4 rangs de houppes terminales, alors que le chapeau d'évêque ne doit logiquement n'en compter que 3 rangs.



Pourquoi cette dérogation qui pouvait passer pour un privilège ? Nous l'ignorons.

Quelques recherches entreprises dans les archives des diocèses limitrophes et voisins nous ont permis de constater que pareille dérogation a été relevée chez de nombreux prélats.

Dans le diocèse de Cahors, c'est Monseigneur Alain de Solminihac qui, le premier, vers 1652 (comme d'ailleurs vers la même époque dans les autres diocèses), a adopté le chapeau à 4 rangs.

Tous ses successeurs, jusqu'à Monseigneur Grimardias, ont fait de même.

Depuis, une décision romaine a prescrit d'éviter toute fantaisie dans la composition des blasons et notamment pour le nombre des glands (houppes) du chapeau épiscopal.

#### *LES TENANTS.*

Les Tenants, comme d'ailleurs les Supports, ne sont plus autorisés, en admettant qu'ils l'aient été à une certaine époque.

Mgr Siméon de Popian (1607) a adopté deux hommes nus. Celui de dextre soutient la mitre et celui placé à senestre maintient un casque taré de profil (1604).

Dans une interprétation de 1623 les deux hommes nus portent chacun une branche d'olivier.

Mgr Alain de Solminihac a admis, lui aussi, en 1648, deux hommes nus tenant chacun une branche d'olivier.

#### *LES SUPPORTS.*

— Antoine de Luzech (1501) a fait figurer sur son blason comme supports : à dextre, un griffon ailé et à senestre un sauvage couvert de plumes et d'écaïlles.

— Paul de Caretto avait, en 1524, son écu soutenu par deux griffons ailés.

— Jean de Balaguiet (1527) a fait placer deux lions contournés.

— Pierre Habert (1627) a retenu lui aussi deux griffons ailés.

Tandis que Nicolas Le Jay (1680) a pris deux aigles contournés au vol abaissé.

Enfin, Mgr d'Hautpoul aurait fait soutenir son écu par deux lévriers.

#### *LES DEVISES.*

Ces figures emblématiques ont été d'un usage régulier après la Révolution à partir de Mgr Bardou, mais Mgr Giray y ajouta un Cri ou mieux une imploration : SALVE REGINA MATER.

Sous l'ancien Régime, quatre prélats adoptèrent des devises : MMgrs d'Albret (1460), de Sevin (1550), de Popian (1607) et de Nicolaï (1777).

Nous ne les rappellerons pas, les ayant déjà mentionnées.

Une dernière devise a retenu cependant notre attention, c'est celle d'un ancien supérieur de Roc-Amadour devenu évêque puis cardinal : Guillaume-Marie-Romain Sourrieu. Cette devise lui rappelait le souvenir glorieux du pèlerinage où il avait été pendant près de neuf ans missionnaire :

DE ASPECTO B.M. DE ROC AMADOUR  
IN TE SPERAVI (59).

*LA LEGION D'HONNEUR.*

Rome ayant fait défense de faire figurer dans les blasons la moindre pièce laïque, il s'ensuit que cette haute distinction française ne doit plus être représentée dans les armoiries des évêques, archevêques et cardinaux.

Retenons toutefois que le diocèse de Cahors a compté six prélats ayant été nommés Chevalier de la Légion d'honneur :

MMgrs Cousin de Grainville (v. 1811), Bardou (18 août 1855), Peschoud (v. 1831), Grimadias (28 juillet 1862), Moussaron (août 1939) et Chevrier, pour faits de guerre (1914-1918).

\*  
\*\*

En ayant terminé avec les ornements extérieurs, nous concluons en mettant en relief certaines considérations que nous croyons devoir mentionner.

*LES CARDINAUX.*

Il est bon que l'on sache que trois évêques reçurent la dignité de Cardinal, alors qu'ils étaient assis sur le siège de Cahors.

— Louis d'Albret (1460), cardinal-prêtre du titre de Saint-Marcellin et de Saint-Pierre, nommé par le Pape Pie II, la 3<sup>e</sup> année de son Pontificat, le 15 des Calendes de Janvier (18 décembre 1461).

— Charles-Dominique de Caretto (1514), cardinal-prêtre du titre de Sainte-Cécile, nommé par le Pape Jules II, le 1<sup>er</sup> décembre 1505.

— Alexandre Farnèse (1554), fait Cardinal diacre au titre de Saint-Ange, par le Pape Paul III, le vendredi 21 mai de l'an du Christ 1534, bien qu'il n'eût que 14 ans, puis Cardinal prêtre de Saint-Laurent « in Damaso » sous Pie IV.



### LES SACRES.

Un autre détail qui n'est pas sans intérêt : connaître les églises du diocèse où se déroulèrent des cérémonies de Consécration épiscopales.

A PUY-L'ÈVEQUE. — A Puy-l'Evêque « l'an mil cinq cens dos et lo dimenge, XVIII del mes de Jun, lo dich de Lusech, foret consecrat al dich loc del Puech-l'Evesque, par Mossenhors Evesques de Montalba, de Sarlat et de Condom, à causa que no volia pont far son intrada en esta vila, que no fos premieyramen consecrat et aussi que aria en esta vila quelque bruch de mortalitat ».

En cette dite année, la mortalité était générale dans le monde, causée par « bossa malcaut, alias monca » et d'autres maladies inconnues des médecins (60).

A ROC-AMADOUR. — A Roc-Amadour, il y eut au moins trois sacres d'évêques :

— Joseph-François-Clet Peschoud, y fut sacré le 30 novembre 1863, ayant comme évêque consécrateur Mgr J.-R. Mabile, évêque de Verdun, assisté de Mgr Charles-Jean Fillion, évêque du Mans et de Mgr Louis-Anne Nogret, évêque de Saint-Claude.

— Emile-Christophe Enard, y fut également sacré le 8 septembre 1896, avec comme évêque consécrateur Mgr Jean-Pierre Pagis, évêque de Verdun et comme assistants Mgr Charles-Evariste-Joseph Cœuret-Varet, évêque d'Agen et Mgr Jean-Marie-François Lamoureux, évêque de Saint-Flour.

— Le troisième sacre fut celui de Mgr Guillaume-Marie-Romain Sourrieu, ancien missionnaire, puis Supérieur de Roc-Amadour, appelé le 20 septembre 1882 à succéder à Mgr Guillaume-René Meignan à l'évêché de Châlons-sur-Marne ; Mgr Pierre-Alfred Grimardias fut l'évêque consécrateur le 30 novembre.

Le 15 mars 1894, Mgr Sourrieu fut nommé archevêque de Rouen et le 24 mars 1898 créé Cardinal par le Pape Léon XIII.

La même année, il était fait Chevalier de la Légion d'honneur.

A CAHORS. — Deux sacres se déroulèrent dans la Cathédrale Saint-Etienne :

— Celui de Guillaume Leige ou Leygue, en 1524, évêque titulaire de Chartres, qui remplit les fonctions d'évêque auxiliaire sous l'épiscopat de deux évêques, car Charles-Dominique Caretto (1514) et Aloys de Caretto (1514-1524), ne résidèrent pas dans leur diocèse.

— Puis celui de Monseigneur Henri Arlet, le 1<sup>er</sup> septembre 1907, nommé évêque d'Angoulême.

L'évêque consécrateur fut Mgr V.-O. Laurans, évêque de Cahors, assisté des évêques de Tulle et de Rodez

Il avait pour devise : A JESUS PAR MARIE.

### LES MAUSOLEES.

Du point de vue archéologique, il n'est pas déplacé, ici, de citer les rares mausolées qui furent élevés (pour mieux perpétuer leur mémoire) à certains de nos prélats.

Nous n'en connaissons que cinq et deux seulement sont parvenus jusqu'à nous : ce sont ceux de Mgr Sicard de Montaigu (61) et de Mgr Pierre-Alfred Grimardias (62).

Quant aux autres trois, ils ont été détruits à la suite de travaux ou d'actes de vandalisme, savoir, ceux : de saint Didier, de Géraud Hector et de Pons d'Antéjac.

Avec les deux gisants conservés, il y a lieu de signaler les pierres tumulaires qui recouvrent les restes de trois évêques.

Ces pierres tumulaires représentent leurs figures en habits pontificaux, mitré, crossé et bénissant, gravées dans la pierre ou le marbre, accompagnées d'une inscription entourant la dalle.

— Il s'agit de Mgr P.-L.-J. d'Hautpoul, dans la chapelle Saint-Pierre;

— de Mgr G.-B. Cousin de Grainville, dans la chapelle Notre-Dame;

— de Mgr J.-Fr.-C. Peschoud, dans la chapelle Saint-Joseph.

\*

\*\*

Je terminerai ces recherches en signalant les prélats qui ont marqué leur vénération à l'antique pèlerinage du Quercy en introduisant dans leurs blasons des pièces héraldiques comme les rocs d'échiquier et la Statue vénérée de Notre-Dame de Roc-Amadour.

Dans ce but, Mgr P.-C. Cézerac a fait figurer sur son écu « la Vierge de Roc-Amadour d'argent, à l'auréole, au sceptre et au fauteuil d'or »;

Mgr L. Giray a fait accompagner la Vierge de carnation (de la Salette), d'un roc d'argent mouvant de la pointe (qui est de Roc-Amadour);

Mgr J.-J.-A. Moussaron a fait lui aussi entourer la Vierge d'Auch d'argent de « trois rocs d'échiquier du même posés à dextre et à senestre et en pointe » (qui sont de Roc-Amadour);



et Mgr A. Bréhéret a semé le « sautoir d'azur de Rocs d'échiquier d'argent » (qui sont de Roc-Amadour).

Enfin un autre évêque, enfant de chez nous, de Martel, Mgr Henri-Marie Arlet, lorsqu'il fut nommé évêque d'Angoulême, en 1907, tint à ce que sur son blason soit reproduite, pour rappeler son passage comme missionnaire de la cité glorieuse, « la Vierge mère de Roc-Amadour d'argent assise en majesté; nimbée, couronnée et sceptrée d'or ».

Avril 1963.

J. CALMON.

#### NOTES

- (1) Au début les « de Béraldy ».
- (2) Au xvii<sup>e</sup> s., le buffet était estimé 300 liv.
- (2 bis) L'évêque d'Amiens était conduit par le baron de Revery et celui de Nantes par le baron de Châteaubriand.
- (3) J. Momméja : *Bull. S.E.L.*, 1894, XIX, p. 113.
- (4) Geoffroy de Vigeois. Chron.
- (5) « Arrête, toi, qui passes, sans savoir si tu seras demain et ce qui t'advient. La mort, ne m'oublie pas. »
- (6) « Epitaphium Geraldii Caturcensis episcopi cujus sepulcrum aereum extat in Choro Grandimontis ». Texte et traduction : Paul de Fontenilles. Epigraphie Quercynoise.
- (7) « Guillaume de Cardaillac, homme de grand renom, défit les Albigeois et aux ornements sacrés, ajouta les insignes militaires. »
- (8) 11 mai 1250.
- (9) Actuelle chapelle Sainte-Jeanne-d'Arc.
- (10) Actuelle chapelle du Bienheureux Perboyre.
- (11) « Ci-gît, Sicard de Montaigu, évêque de Cahors, de l'an 1274 à l'an 1360. Qu'il repose en paix. »
- (12) Biblio. Cahors. « Livre Tanné, fol. XXII ». « Livre Nouveau, I. p. 109 ». Trésor des Chartres, J., 341...
- (13) 1<sup>er</sup> avril 1390.
- (14) A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle on pouvait encore voir les armes de l'évêque sur l'ancienne porte par laquelle on allait au pressoir.
- (15) « Consacré au Christ Sauveur. A Pierre Bertrand, Toulousain, évêque excellent et très pieux, protecteur des Lettres, Jean Bertrand, Toulousain, conseiller du Roi en son suprême Conseil, au moyen des fonds légués et en Mémoire des bienfaits reçus à élevé (ce monument) à son digne protecteur. Il mourut le quatre des Non's de septembre, l'an 1563. Pour son Anniversaire, il donna au Chapitre Mille livres tournois. Qu'il repose en Paix. Amen. »
- (16) *Bull. S.E.L.*, 1880, VI, p. 93.
- (17) Ici repose en paix, Antoine Ebrard de Saint-Sulpice, évêque baron et comte de Caors, baron de Puycornet et Brengues, Conseiller d'Etat des Rois de France Henri III et IV. Sa grande intelligence et son énergie protégèrent, pendant les 22 ans qu'il siégea, le diocèse affligé par les soulèvements hérétiques et civils. Il ne prit jamais de repos, sinon quand il eut perdu la santé, et il s'en alla à Jésus-Christ le 6 des Calendes d'août de l'an 16 du même siècle (1616). Ses héritiers ont fait ériger ce monument d'après son testament. »
- (18) La chapelle du Lycée actuel et la Haute Tour furent construites par les Jésuites.
- (19) « A Siméon-Etienne de Popian, évêque de Caors. Qu'il repose en Paix. Lorsqu'il était encore parmi les humains personne ne devait le surpasser en quoi que ce soit, mais il estima qu'il se devait vaincre lui-même. En ce temps,

il marqua à l'avance, ce lieu de repos, dans une vive espérance de résurrection. C'est l'histoire des Evêques de Cahors qui dira ce qu'il a accompli dans ses fonctions. »

(20) Le tableau du Cardinal Saint-Charles-Borromé est contre le mur latéral de gauche entre les deux chapelles de Sainte-Jeanne-d'Arc et du Bienheureux Perboyre.

(21) Aujourd'hui église du Grand Séminaire.

(22) Pour le texte et la traduction voir : *Bul. S.E.L.*, LXXXIII, 1962, pp. 244-245.

(23) « Ci-git, Henri-Guillaume Le Jay, évêque, baron et comte de Cahors, installé le 1<sup>er</sup> juin 1681, mort le 22 avril 1693. Qu'il repose en paix. »

(24) « Aux trois Révérends Pères en Jésus-Christ, Antoine Ebrard de Saint-Sulpice, 1577-1603; Siméon-Etienne de Popian, 1602-1627; Henri-Guillaume Le Jay, 1676-1693 et selon toutes conjectures Antoine de Luzech, 1505-1510; Briqueville de La Luzerne, 1693-1741.

On trouva leurs cendres en pratiquant des fouilles ici et Pierre-Alfred Grimardias, évêque, les enferma pieusement dans ce tombeau cinéraire (1872). Qu'ils reposent en paix. »

(25) *Bul. S.E.L.*, IV, p. 71.

(26) L'usage de donner aux Evêques le titre de « Monseigneur » ne commença que vers le milieu du règne de Louis XIV, primitivement on disait « Monsieur » (*Mémoires du Duc de Saint-Simon*).

(27) « Au Seigneur très bon, très grand. Au très illustre et très vénérable Guillaume Balthazar Cousin de Grainville, évêque de Cahors, son respectueux Chapitre éploré a fait élever ce pieux monument. Il mourut le 11 mars de l'an 1828. En un temps de colères, il fut la réconciliation. »

(28) Voir texte et traduction. *Bul. S.E.L.*, 1962, LXXXIII, p. 246.

(29) Voir texte et traduction. *Bul. S.E.L.*, 1962, LXXXIII, p. 241.

(30) Ici repose dans la paix du Christ Pierre-Alfred Grimardias, évêque de Cahors. Il mourut le 6 des Calendes de juin, l'an 1896. Il vécut 82 ans, 7 mois, 8 jours. Il siégea 30 ans. Adieu, très aimable Père (puisses-tu goûter) les joies célestes. »

(31) Œuvre du sculpteur Toulousain Antonin Rougé.

(32) OSSA ET CINERES / R.P.D. VICTORIS ONESIMI LAURANS // QUI / IN. ECCL. CATHEDR. MIMATEN / DIE XII AUG. M D CCC VI CONSECRATUS / VENER. CADURGEN ECCLESIAM. / CORDE MAGNO ET ANIMO VOLENTI / PER UNUM VIA LUSTRUM / REXIT / NIMIISQ EXHAUSTUS LABORIBUS / DIE XV JULII M D CCC XI / PROMISSAM BENE CERTANTIBUS CORONAM / ADEPTUS EST // CAPITULUM CLERUSQ. CADURGEN / P.P. :

(33) « Fougères et Fleurs. »

(34) *Rev. rel. de Cahors et de Rocamadour*.

(35) « HIC QUIESCIT IN PACE CHRISTI/JOSEPHVS LVCIANVS GIRAY/EPISCOPVS CADVRGEN/MCLXVIII-MCMXXXVI/EPISCOPVS TITVL. LYCOPLITAN/MCMXXXVI/MCMXXXVIII/ARCHIEPISCOPVS TITVL. SELVMBRIAN./MCMXXXVIII-MCMXXXIX/PIE ORDORMIVIT IN DOMINO/DIE III MARTII MCMX XXIX/LXXV ARMONATVS./DVM IGILANTER AC STRENVE/DVIVIIGNITI ANNOS/CADVRGEN REGERET ECCLESIAM/FERVENS SPIRITU LOQVEBATVR/ET DECEBAT DILIGENTER/EA AVAE SVNT JESV/. AVE PATER PISSIME/DEVS IN AETERNVM SIT BENEDICTVS./

(36) *Rev. relig. de Cahors et de Roc-Amadour*.

(37) *Histoire du Languedoc*, T. VIII, p. 611.

(38) Bien qu'attribué à un évêque Guillaume, il ne peut être question, vu la date, que de Géraud de Barasc.

(39) *Trésor des Chartes*, J. 341.

(40) Ed. Albe, *Arch. muni.*, 228. Livre Tanné, XXII (25).

(41) Ed. Albe, n° 3, p. 9, en note...

(42) Ed. Albe, n° 4, p. °. *Te Igitur*, fol. XXXI.

(43) G. Lacoste, II, p. 158. *Hist. Languedoc*, VI, p. 364.

(44) La date qui suit le nom de l'évêque rappelle celle de sa prise de possession du siège.

(45) « Par la grâce de Dieu je suis ce que je suis. »



- (46) « Se vaincre sur soi. »  
(47) « Venez Seigneur Jésus. »  
(48) « Venez Seigneur Jésus. »  
(49) « Venez tous à moi. »  
(50) « Aimez seulement la vérité et la Paix. »  
(51) « Prière et travail. »  
(52) « Non à moi mais en ton nom. »  
(53) « En toutes choses. »  
(54) « Salut Vierge Mère, Vérité, Mansuétude et Justice. »  
(55) « Fidèle à l'une et à l'autre (Vierge). »  
(56) « Ensemble avec moi. »  
(57) « Le Seigneur est ma force. »  
(58) « Place moi comme un emblème. Nicolas, évêque de Cahors. »  
(59) « Sous le regard de N.-D. de Roc-Amadour j'ai espéré en toi. »  
(60) Dans sa seizième Centaine, Guyon de Maleville dit qu'en l'année « 1502, fust grande peste et mortalité de *mante ou malchaut* en Quercy qui continua jusqu'en 1505 à cause de quoy furent souvent faites grandes processions et prières. »  
(61) Dans la chapelle actuelle du Bienheureux Perboyre.  
(62) Dans la chapelle actuelle de Sainte-Jeanne-d'Arc de la Cathédrale.

#### BIBLIOGRAPHIE

- Jean DE VIDAL. — Abrégé de l'Histoire des Evesques Barons et Comtes de Caors. Caors. Pierre Dalvy, M.DC. LXIV.  
Guillaume LACROIX. — *Séries et Acta Episcoporum Cadurcensis...* (Traduction Ayma, 1879). Cadurci, Claudii Roussaei..., 1617.  
J.-A. DELPON. — Liste des Evêques de Cahors. *Annuaire du Lot*, 1828.  
J.-B. GLUCK. — Essai sur l'Histoire des Evêques de Cahors. *Annuaire du Lot*, 1851.  
Abbé Cyprien LACARRIÈRE. — Histoire des Evêques de Cahors. Martel, J.-B. Valat, 1876-1880, 6 volumes.  
J. BAUDEL. — De quelques droits et privilèges de l'évêque de Cahors. *Annuaire du Lot*, 1879.  
J. BAUDEL. — L'Eglise de Cahors (1662-1741) du Chanoine Maisonneuve. Documents inédits annotés sur l'Histoire du Quercy. Cahors, A. Laytou et Fils, 1884, in 16.  
Abbé Adolphe GUILHOU. — Les Evêques de Cahors. Cahors, A. Laytou, 1885.  
Abbé BOULADE. — Monographie de la Cathédrale de Cahors suivie d'une Notice... sur les Evêques de Cahors... le château de Mercuès. Cahors, Delsaud, 1885 et 1887.  
Chanoine Eug. SOL. — L'Eglise de Cahors. Paris, Beauchesne, 1938-47-48-49, 6 vol.  
Chanoine Edmond ALBE. — Liste des Evêques de Cahors. In « Ordo ».  
Em. DUFOUR. — Etudes historiques sur l'ancienne province du Quercy. L'Eglise de Cahors. *Annuaire du Lot*, 1860.  
Guill. LACOSTE. — Histoire générale de la Province du Quercy. Cahors, J. Girma, 1883-1889, 4 vol.  
Abbé SALVAT. — Notes sur des fragments d'Antiquités. Statistique religieuse du Quercy. Biblio. Munic., Cahors. Ms. 64 (2).  
Guyon DE MALLEVILLE. — Esbats sur le païs de Quercy. Cahors, F. Delpérier, 1900. Ms de la Biblio. de Grenoble, xvii<sup>e</sup> s.  
Dom BRUNO MALVEZIN. — Hommage que le Marquis de Cessac fait à l'Evêque de Caors lorsqu'il fait son entrée solennelle. In « Histoire de la Chartreuse de Caors », Chap. IV, 1701. Biblio. Munic., Cahors, Ms. 3.  
Ed. ALBE. — Les entrées solennelles des Evêques de Cahors. *Journal La Défense*, 7 et 14 janvier 1912.

- J. CALMON. — Les entrées des Evêques de Cahors dans leur ville épiscopale, avant la Révolution. Brive, Chastrusse, Praudel et C<sup>ie</sup>, 1937.
- Abbé de FOUILHAC. — Anciens sceaux trouvés en Quercy, in *Antiquités diverses du Quercy*, pp. 143-151. Biblio. Munic. Cahors. Fonds Greil. Ms. III.
- G. DEMAY. — Inventaires des Sceaux de la Collection Clairambault à la Bibliothèque Nationale, Paris, Impr. Nation. M. DCCCC.LXXXVI.
- J. ROMAN. — Inventaire des Sceaux de la Collection des pièces originales du Cabinet des Titres à la Bibliothèque Nationale, Paris, Impr. Nationale. Tome I.M.DCCC.IX.
- L. D'ALAUZIER. — Trois sceaux d'évêques de Cahors au XIII<sup>e</sup> s. *Biblio. S.E.L.*, QY., ICM., 281.
- R. PRAT. — Inventaire des Sceaux des Archives Communales de Cajarc (Lot). *Bul. Phil. et Hist.*, 1948-49-50. Paris, Impr. Nat. M.DCCC.LII.
- Paul de FONTENILLES. — Armorial des Evêques de Cahors. *Rev. Nobiliaire et d'Archéo Herald.*, Angers, Lachèze et Dolbeau. Paris, M. Tardieu, 1882.
- L. ESQUIEU. — Essai d'Armorial Quercynois. Paris, H. Champion et Cahors, J. Girma, 1902, 2 vol. et 1 vol., planches, in-4<sup>o</sup>.
- J. CALMON. — Armorial du Quercy. Manuscrits chez l'auteur, II vol.
- EPISCOPAT FRANÇAIS. — Depuis le Concordat jusqu'à la Séparation (1802-1905) publié sous la Direction de Mgr Bannard, recteur des Facultés Catholiques de Lille. Paris, Librairie des Saint-Pères, 1907. Cahors, p. 157-162).
- Chanoine Ed. ALBE. — Cahors. Inventaire raisonné et analytique des Archives Municipales. XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> s. *Bul. S.E.L.*, 1914.
- J. MOMMÉJA. — Les sarcophages chrétiens antiques du Quercy. *Bul. S.E.L.*, 1894, XIX, p. 113.
- J. CALMON. — L'Histoire de l'Imprimerie à Cahors, du XV<sup>e</sup> s. à nos jours. Manuscrit chez l'auteur.

ADDITIONS ET CORRECTIONS

au Tome LXXXIV, 1963, 2<sup>e</sup> fascicule :

- Page 81, après la 10<sup>e</sup> ligne ajouter : Bernard III (1035-1053) fit sa résidence à Rocamadour où il aurait élevé de grands bâtiments (Eglise St-Sauveur - Sanctuaire souterrain de St-Amadour).
- Page 83, à la 9<sup>e</sup> ligne ajouter : du Quercy.  
à la 27<sup>e</sup> ligne,  
à la 33<sup>e</sup> ligne ajouter : Charles Dominique de Caretto fut nommé évêque de Cahors, d'après le Chanoine Ed. Albe, le 29 avril 1514. Mais les bulles de provision ne sont que du 3 juillet.
- Page 85, à la 8<sup>e</sup> ligne, ajouter : Ce prélat doit être considéré comme l'initiateur d'un style particulier (Arbre écôté, roses...)  
à la 14<sup>e</sup> ligne ajouter : et fit élever la Chapelle de Notre-Dame-de-l'Île à Luzech.
- Page 86, sous la gravure du Massacre lire : le 16 novembre 1561 et non le 7 septembre 1561.



## TUILES A REBORD ET TESSONS DE POTERIES GALLO-ROMAINS DÉCOUVERTS PRÈS D'ASSIER (Lot)

A 3 km à l'Est d'Assier, village situé à la limite des Causses et de la Limargue, j'ai ramassé en surface dans un champ situé en contrebas de la route de Figeac, au lieudit « Les Champs de Giroux », plusieurs morceaux de tuiles rondes (*imbrices*) et à rebord (*tegulae*) ainsi que des tessons de poteries vraisemblablement d'époque gallo-romaine (fig. 1).

Ce champ, qui se trouve aux confins des communes d'Assier, de Reyrevignes et d'Issepts, mais sur le territoire de cette dernière, est exploité par M. Cayrel, du Mas de Reveil. C'est sans doute à la suite des labours profonds effectués depuis quelque temps à l'aide d'un tracteur que ces débris ont été ramenés à la surface du sol. M. Charles-H. Lagrand, archéologue attaché au C.N.R.S., qui les a examinés, m'a confirmé leur origine antique.

Les tuiles à rebord sont d'épaisseur et de nature variables, ce qui pourrait attester une assez longue occupation du site. Quant aux tessons, ils sont de deux sortes : à côté de la poterie de couleur rose, j'ai en effet trouvé des morceaux de teinte noirâtre, vraisemblablement d'origine indigène, ce qui pourrait laisser supposer que la poterie gauloise a continué à être utilisée simultanément avec la romaine. A noter encore quelques anses de vases, dont une assez grande appartenant sans doute à une amphore. Enfin, fait intéressant, j'ai recueilli une scorie contenant encore une certaine quantité de fer pouvant provenir d'une ancienne fonderie...

Aucune construction actuelle ni aucun vestige apparent ne subsistent à cet emplacement. Point de toponymie intéressant: à 500 m de

là, la dépression où se trouve ce champ est appelée « Les Rougières ». Autre particularité à signaler : la bâtisse la plus proche, située à 300 m du lieu de ces découvertes, est la ferme du Cayre, construite sur une hauteur et dont la cour est traversée en son milieu par un des anciens raccourcis de la route actuelle Assier-Figeac. Ce chemin rectiligne, qui m'a depuis longtemps semblé être le témoin d'une voie antique, est connu dans le pays comme une ancienne route de diligence.

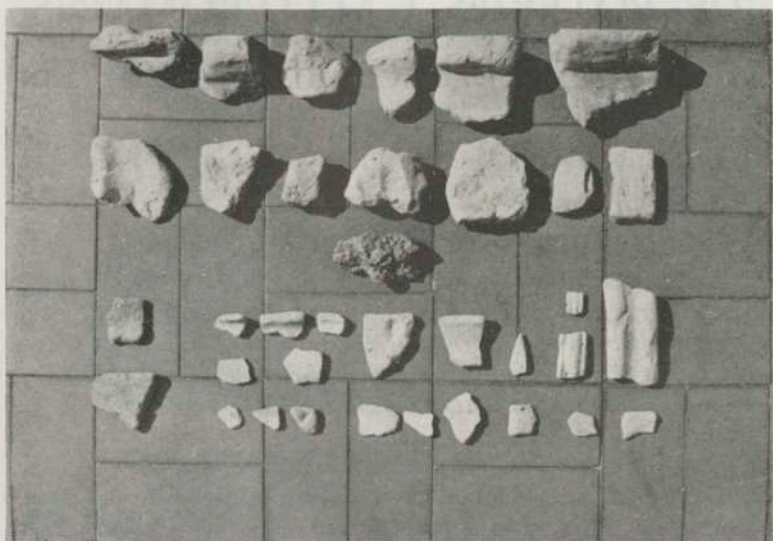


FIG. 1. — Morceaux de tuiles, scorie et tessons de poteries.

La découverte me paraît somme toute digne d'intérêt parce qu'elle se situe dans une région où l'on n'a pratiquement pas découvert de traces de l'occupation romaine, si l'on excepte les vestiges (1) qui jalonnent plus au nord l'ancienne voie romaine Rodez-Périgueux, mais ne concernent pas la zone qui nous occupe. La seule découverte qui pourrait présenter un certain intérêt en la circonstance est la pièce de monnaie romaine à l'effigie de Juba II que l'abbé Souladié

(1) « Substructions gallo-romaines dans la commune du Bourg » par René Mennevée, dans le *Bulletin des Etudes du Lot*, fasc. 4-1962, et à propos des découvertes au Pech des Martres : « L'époque romaine dans le département du Lot », par Armand Viré, dans le *Bulletin* de 1925, fasc. 1.

(2) Pièce de monnaie de Juba II trouvée à Assier par l'abbé Souladié, par le chanoine Lemozi, dans le *Bulletin*, 1954, fasc. 2.



a trouvé à Assier même (2) en 1953, mais le chanoine Lemozi, qui a commenté cette découverte, n'écarte pas l'hypothèse qu'il puisse s'agir d'une simple pièce de collection appartenant à l'ancien châtelain de l'endroit. Il n'est plus exclu désormais qu'il puisse s'agir d'un témoignage authentique de l'occupation romaine de cette localité.

Que conclure de ce qui précède ? Les vestiges découverts paraissent bien attester la présence d'une construction gallo-romaine quoique les « tegulae » aient été utilisées dans certaines régions jusqu'au XI<sup>e</sup> siècle ! On peut néanmoins supposer qu'il s'agit d'une ancienne « villa agricole » disposant d'une petite fonderie, comme c'était généralement le cas pour la fabrication de l'outillage, établie auprès d'une voie de communication la reliant à la bourgade voisine, Figeac, dont l'origine antique se précise, notamment depuis la découverte des vestiges des anciens remparts gallo-romains (3). Mais seules des fouilles systématiques permettraient de fixer la nature exacte des vestiges découverts près d'Assier.

René MENNEVÉE,

*Membre correspondant.*

#### ERRATUM

Au Tome LXXXIV, 1963, 4<sup>e</sup> fascicule « Loubressac »

- Page 230, 18<sup>e</sup> ligne lire : « En 1572 » au lieu de « en 1570 ».
- Page 231, 39<sup>e</sup> ligne, lire : « au chef cousu de gueules » au lieu de « au chef de gueules ».
- Page 232, avant-dernière ligne lire : « jusqu'à souhaiter » au lieu de « jusqu'à en souhaiter ».
- Page 232, dernière ligne lire : « la verte douceur » au lieu de « la verte doucour ».

---

(3) *A travers le Lot*, par Jean Fourgous, Cahors, 1963.

## LE QUERCYNOIS GUSTAVE FRÉJAVILLE (1)

*Poète, Essayiste, Critique et Historien du  
Music-Hall et du Cirque*

---

Notre éminent compatriote, Gustave Fréjaville, né à Cajarc le 30 novembre 1877, est mort à Paris le 31 mai 1955, après une carrière administrative et littéraire des mieux remplies.

A l'occasion du neuvième anniversaire de son décès, nous nous faisons un devoir et un plaisir d'évoquer sa vie et son œuvre.

I) Ancien élève du Lycée Gambetta, il poursuit ses études à Paris où il fréquente, assidûment, le Quartier Latin, et il retrouve au « Vachette » ses amis Léon Lafage et Roger Couderc. A eux trois, ils fondent la revue « Claire », dont l'existence éphémère ne dure que le temps d'un premier numéro.

Par la suite, il entre comme fonctionnaire à la Mairie du premier arrondissement et il y terminera sa carrière comme Secrétaire général.

Il consacre ses loisirs à la littérature et au journalisme. Son talent, son érudition, sa conscience professionnelle, son désintéressement, son aménité, lui valent la confiance illimitée de ses pairs. Il devient membre de nombreuses sociétés littéraires : « Gens de Lettres », « Critique littéraire », « Critique dramatique », « Académie de Maçon », « The critics circle » de Londres. Il est trésorier de la Société d'Histoire du Théâtre et Vice-Président de la Piste. Fondateur de l'Association de la Presse du Music-Hall et du Cirque (A.P.M.H. C.), il en assure la présidence effective de 1929 à 1934, avant de devenir son Président d'honneur à vie.

(1) Nota. — Nous exprimons notre vive et respectueuse gratitude à M<sup>me</sup> Gustave Fréjaville qui, très aimablement, a bien voulu faciliter nos recherches.



A son décès, il est titulaire du grade d'Officier de la Légion d'honneur et de l'Instruction publique.

II) Les débuts de son œuvre littéraire sont marqués en 1899 (à l'âge de 22 ans), par la publication d'un recueil de poèmes : *Près de toi* et, en 1903, par la représentation d'une comédie sentimentale : *La Peur d'aimer*, que nous allons examiner, en détail, désirant, surtout, nous étendre sur cette œuvre poétique de jeunesse, d'inspiration quercynoise (voir III, IV, et V).

En 1922, il tire d'une nouvelle de Dickens, un drame remarquable, en deux tableaux, *Une nuit à Londres*, joué au Grand Guignol pendant plus de cent représentations.

En 1929, il préface deux livres : l'un du Mime Séverin, intitulé *Souvenirs d'un Pierrot* ou *Les Mémoires de l'Homme blanc* (Paris, Plon, 1929, 8°. Bib. Nale, Ln 27.63.12) ; l'autre, *La Vérité sur la vie des coulisses*, Ouvrard père (Bib. Nale, 1929, 8°, Ln 10-301).

Il publie ensuite trois essais : 1° *Les Travestis de Shakespeare* (Bib. Nale, 1930, 8°, 32.47.62, Marcel Scheur éditeur). 2° *Les Méditations de Lamartine*, Collection de la S.F.E.L.T. (1), Les grands événements littéraires, Malfère éditeur, 1931, Bib. Nale, 8°, Z, 24390 (réédition en 1947 avec documents nouveaux par la S.F.E.L.T.). 3° *La vie double du Chevalier de Fréminville* (édition posthume, Subervie, Rodez, 1958, Bib. Nale, 16°, Lq 27-86641).

En 1935, il collabore à l'*Encyclopédie française* (arts et littérature).

Comme journaliste, il déploie depuis 1919 une grande activité ; d'abord à *Paris-Midi* (1919 à 1922), puis au *Journal des Débats* (1918 à 1936) : articles sur les Variétés, les voyages, chronique quotidienne des théâtres ; série d'études sur l'avenir du cinéma (1920-22), ensuite à *Comœdia* (1922 à 1936), où il est le chef de la rubrique des Théâtres de Variétés. Il fait la critique des livres se rapportant à l'art dramatique (« La scène et le livre », feuilleton de quinzaine du 9 février 1928 au 29 mai 1930), et celle hebdomadaire des spectacles de music-hall, cirques et divers, commencée à *Paris-Midi*. Il est également l'auteur de diverses études et chroniques de 1922 à 1935.

On peut dire qu'en tant que journaliste, il est le créateur de la critique des spectacles de variétés. Avant lui, ces spectacles n'étaient mentionnés dans la presse qu'à titre publicitaire. Son *érudition* lui fait acquérir une technicité de premier plan, inconnue jusqu'à lui. Dans ce domaine, sa réputation devient telle qu'on le surnomme le *Jules Janin de la Piste et du Chapiteau*.

(1) Nota. — Société Française d'Éditions Littéraires et Techniques.

C'est en 1923 qu'il publie un livre d'une importance considérable, *Au Music-Hall*, édition du Monde-Nouveau (Bib. Nale, 4<sup>e</sup> édit., Châteauroux, 1923, 8°, Yf. 2106), considéré comme indispensable, par les spécialistes, pour l'étude de cette forme d'art populaire. On désigne cet ouvrage sous le nom de « Le Fréjavillé », comme on cite « le Dalloz », « le Larousse », « le Littré ».

M. Gustave Fréjaville avait minutieusement préparé un manuscrit aussi documenté que *Au Music-Hall*. Il pensait le faire éditer sous le titre *Music-Hall et Cirque* ou *Music-Hall entre deux guerres*. En novembre 1954, déjà très malade, ce qui explique son renoncement, son découragement pour s'occuper plus avant de le faire éditer, il en fit le dépôt à la Bibliothèque de l'Opéra, où les futurs historiens du Music-Hall trouveront une riche matière pour leurs travaux.

III) Dans cette communication, forcément limitée, nous nous bornerons à l'étude de l'œuvre poétique de Gustave Fréjaville, peu abondante, il est vrai, mais qui dénote une grande sensibilité et des dons exceptionnels.

Nous nous attacherons à reproduire, en toute objectivité, les commentaires fort élogieux qui ont accompagné la publication de *Près de toi* et la représentation de la sentimentale et spirituelle comédie *La Peur d'aimer*.

Comme nous allons le voir, la critique se montre très favorable et très encourageante; c'est un vrai concert de louanges.

IV) LE POÈTE DE « PRÈS DE TOI » (Edition du Mercure de France, 1899, Bib. Nale, 8°, Y°, 4941).

1° *D'après la Semaine littéraire du 25 juin 1899*, le commentateur écrit : *A ceux qui m'aiment*, telle est la dédicace que « M. Gustave Fréjaville place en tête de « *Près de toi* » ... Et ceux qui l'aiment ne sauraient manquer d'être nombreux, car il a pour lui le charme, la grâce, car il abonde de caresses pressantes et berceuses de langage, on le sent sincère, profondément ému ! qui ne l'aimerait, quand, pensant à l'absente, il lui dit :

*Voici qu'en moi sourit ton souvenir vermeil;*  
*Je me prends à rêver les détails de ta vie,*  
*Ta lampe est-elle éteinte, ô ma lointaine amie ?*  
*As-tu déjà fermé tes yeux pour le sommeil ?*  
*Mon vouloir a volé vers toi plein de promesses,*  
*Et l'hiver douloureux et morne l'a glacé;*  
*J'ai grelotté de ton absence et j'ai passé*  
*des heures d'insomnie à compter mes détresses...*



« Qui ne lui serait acquis, quand il se fait tout humble, devant la bien-aimée enfuie, rajeunissant le thème sempiternel des regrets !

*Je me ferai très doux pour ne pas te blesser,  
Petite âme naïve et frêle, ô petite âme !  
Pour caresser ton front, j'aurai des doigts de femme,  
Je ferai ma voix lente et soyeux mon baiser ;  
Je me ferai petit pour que tu me câlines,  
Je me ferai l'enfant d'autrefois qui rêvait  
Seulement d'anges blancs penchés à son chevet  
Et des harpes très loin, vagues et cristallines.*

« Au vrai, la langue que manie M. Fréjaville est très pure, correctement classique. Le vers est fait selon les formules d'autrefois. Il a du nombre, il n'est pas brouillé avec la césure ; il se balance selon les règles aux hémistiches.

« D'ailleurs, là où M. Fréjaville se permet quelques fantaisies, quelques caprices de prosodie, il faut lui pardonner, car il est tendre, plein de douceur enveloppante. Quelle séduction dans ces strophes :

*Avec des soins, avec des tendresses de femme,  
Comme on soutient les pas d'un tout petit enfant,  
Ce soir, ô mon amie, je veux tout doucement,  
Te mener par la main, au chemin de ton âme.  
Ton âme est un pays merveilleux et doré  
où nous irons, deux voyageurs, à l'aventure ;  
Sois sans peur ; je connais les plus petits sentiers  
Je sais, pour notre soif, des fontaines d'eau pure. »*

2° Le Rédacteur de la *Revue des Provinces de l'Ouest* (juin 1899) s'exprime ainsi : « Parmi les pièces qui m'ont ravi par leur fraîcheur et leur bercement musical, je citerai, au hasard :

*Il a fait chaud ... ma chair et mon âme sont lasses,  
Ne sortons pas, je veux me coucher à tes pieds  
sur le tapis à fleur du salon familial  
Et voir monter le soir dans l'eau calme des glaces...  
.....  
Le piano ouvert dans un coin noir étale  
Le rire blanc et monstrueux de son clavier.  
Tes yeux ne luisent plus sous leurs cils abaissés,  
La fenêtre bleuit et se sème d'étoiles... »*

3° Sous la signature de Charles Brun, le *Jour*, du 6 juin 1899, donne cette appréciation : « Gustave Fréjaville, ce fils de Gascogne,

nous dit l'éveil fleuri de ses vingt ans *Près de toi*. Il évoque avec un rare bonheur son âme puérile et des paysages d'enfance et de simples chansons. Il veut être le tout petit. Ses vers ont une fraîcheur qui déconcerte. Nous avons perdu le secret de ces épanchements sans emphase. Et nous chérissons celui qui en a retrouvé le charme. Il semble qu'une âme proche des choses et leur sœur, se dilue en l'univers et communique avec la nature : « Et je me sens très doux parmi les choses simples. »

4° Dans *l'Art et l'Action*, de juin 1899, nous lisons le commentaire suivant de J.-A. et P.-C. : « C'est un des livres les plus purs qu'ait donné la jeune génération. Il y a des morceaux d'une rare délicatesse : *Mon amie pourquoi pleures-tu ?* ou *Avec des soins* ou encore le *Soleil matinal*, pour ne citer que ceux-là. Nous avons éprouvé un réel plaisir à lire ces vers émus, dont la simplicité n'est pas le moindre charme. Ils contiennent, souvent, des choses si jolies, si fines, si tendres, des impressions si fraîches et des sentiments si sincères, que nous leur pardonnons ce qu'ils peuvent avoir, parfois, de mièvre et de précieux. Nous aimons avec le poète la « Petite Amie » qu'il presse sur son cœur et nous aimons le poète lui-même qui s'abandonne si volontiers à la vie et la chante de toute son âme candide. Que M. Fréjaville reçoive nos remerciements pour les douces sensations qu'il nous a procurées. »

5° Pierre Quillard, dans le *Mercure de France*, de juillet 1899, écrit : « Quand j'aurai reproché à M. Gustave Fréjaville le ronronnement souvent trop uniforme de ses alexandrins, il me sera d'autant plus aisé de louer en ce livret de début, des choses délicates et charmantes, la joie presque douloureuse d'initier à la connaissance d'elle-même, une frêle âme qui s'ignore et de lui révéler sa beauté, l'aveu aussi qu'elle n'est point seule dans la pensée de qui l'éveille et que la beauté du Monde s'impose impérieusement à la sienne. *Il est des soirs si doux que mon âme l'oublie* et le sentiment qu'elle demeure indépendante de tout, même de la tendresse actuelle, qui lui prêta, libéralement, toute sa parure, peut-être usurpée... »

*Si je mourais ce soir, cependant, mon amie  
Oh ! combien faudrait-il de temps pour effacer  
Ce que j'ai mis de moi dans ta petite vie ?*

6° Nous terminerons ce tour d'horizon de la critique par ces extraits d'un article de Léon Lafage, paru dans le *Réveil du Lot* du 9 août 1899 ... « *Près de toi*, qui achève son voyage autour de la presse, a trouvé, partout, l'accueil le plus heureux que l'on doit à la sincérité de l'amour et de l'art... Un jeune homme se produit



au jour, sans passé d'école, sans l'abri d'un patronage orgueilleux ;  
il aime et son amour chante, et nous sentons avec lui :

*les chansons du rêve aux musiques vieilles  
où joue de la lune avec des baisers.*

« Je dirai volontiers de *Près de toi* que c'est une introduction  
à la vie amoureuse. Voyez les paroles des soirs d'été :

*Je t'apporte, en échange, ô très pure, ô très douce,  
Pour tes petites mains et pour tes lourds cheveux,  
Pour ta douceur, ta pureté, tes yeux candides,  
Pour le mystère ému de ta virginité...*

mon cœur que la vie a déjà meurtri, qu'a souillé la boue des chemins  
creux, mais que la Nature a gardé des chutes viles et que lavera-ton  
baiser baptismal...

*Il a marché longtemps parmi la paix des plaines  
Bercé aux harmonies des vents et des ruisseaux,  
Il est tout parfumé d'odeurs de marjolaine,  
Il est tout musical des murmures d'oiseaux...*

« Cette nature, consolatrice première, le reprendra souvent,  
comme une aïeule jalouse, dans l'intimité attendrie de ses  
crépuscules.

*Il est des soirs si doux que mon âme t'oublie.*

« Le vers est d'une très belle eau ; sachez en écouter au fond de  
vous la mélancolie exquise, il en appelle un autre pur comme une  
coupe :

*Mon rêve se modèle aux contours de ta bouche.*

« Le livre se clôt par un impeccable triptyque *Rebecca*. On a pu  
y voir l'âme objectivée de l'œuvre ; j'en veux admirer, uniment, la  
sérénité biblique :

*Eliézer songeait sous les claires étoiles.  
Mais son cœur tressaillit car il venait de voir  
Se dérouler parmi les lointains sycomores  
Le cortège pensif des porteuses d'amphores...  
... Mais l'époux se faisait n'osant mirer ses songes  
Dans ces yeux féminins ... qu'il ne connaissait pas ! »*

Et Léon Lafage termine par ces mots, « Voilà, consciencieusement  
feuilletés, ces poèmes d'amour ».

V) LE POÈTE DE LA « PEUR D'AIMER » (Société Provinciale d'Édition, 1, rue du May, Toulouse, 1903).

Il s'agit d'une comédie en vers, en un acte, représentée à Paris le 17 mars 1903, par le « théâtre des poètes » que dirigeait Maurice Magre.

1° Le *Journal des Débats*, du 23 mars 1903, sous la signature d'*Emile Faguet*, estime que « cet acte est fort gentil, avec un peu de mollesse dans le contour des vers, mais avec des images justes et neuves et des traits de sentiments fort délicats. Beaucoup de *Banville* avec un peu de *Sully-Prudhomme*. Ce badinage élégiaque était bien manié en scène par M. *Ramey* et la très charmante M<sup>lle</sup> *Ferdinande Bergé* ».

2° M. A. *Ferdinand Hérold*, dans le *Mercure de France* du 11 avril 1903, donne cette appréciation : « C'est un fort agréable petit acte. *Lelio* et *Sylvie* y disent leurs sentiments qui sont les sentiments éternels, en vers gracieux et vifs, joliment langoureux et d'une harmonie ingénieuse. M. *Gustave Fréjaville* est un poète aimable et délicat. »

3° M. H. *Lemaire* signale dans le *Monde Illustré* du 13 mars 1903, « que cette comédie a beaucoup plu. Elle contient un grand nombre de vers d'une inspiration très franche et très heureuse et d'un tour fort classique, en dépit de quelques brisures de rythme plus modernes, mais plus déconcertantes pour l'oreille. *Lelio* a la « peur d'aimer » et résiste au sentiment très vif qui le pousse vers *Sylvie*. Celle-ci, de son côté, aime *Lelio* et voudrait le forcer à se déclarer. Elle y arrive en excitant sa jalousie, à l'aide d'une fausse confiance où elle feint d'être éprise d'un ami de *Lelio*... On peut dire que l'auteur doit tout son succès à son propre mérite et à la valeur poétique de cette petite comédie ».

4° Le *Journal du Lol*, de juillet 1903, sous la plume de M. *André Kéraute*, consacre plusieurs colonnes à la *Peur d'aimer* : « Ce badinage fait songer aux *Romanesques* de M. E. *Rostand* car il est délicieux comme les *Romanesques*. Félicitons M. *Fréjaville* qui est un jeune homme à qui le succès sourit, d'avoir mis autant de délicatesse et de fine ironie, en ce poème comique et souhaitons lui, puisque le mérite est si souvent ennemi de la gloire, de n'avoir jamais que du talent. Déjà, M. *Fréjaville*, dans une série d'essais poétiques parus dans le *Mercure de France*, il y a quelques temps, donna les plus belles espérances. Il commence à tenir ses promesses. Les vers de l'acte qu'il publie sont gracieux sans afféterie, souples sans lâcheté, pleins d'une fraîcheur et d'une musique infinies. Je n'en



veux, pour exemple, que ce passage où *Lelio* fait, sans détour, à son amie, l'aveu de son indifférence sentimentale :

*Vous êtes adorable, ô Sylvie, et vos lèvres  
ont le ton rose pâle et la courbure mièvre  
qui savent m'émouvoir; sur leurs coins infléchis  
Je ne sais quel mystère inquiétant se glisse,  
Ironie ou tendresse, et des mots y frémissent  
ainsi que des oiseaux prêts à quitter le nid;  
Vos yeux d'enfant ont les regards que je préfère,  
un peu railleurs, un peu mouillés, si caressants  
que je sens sur ma peau se poser leur lumière  
comme un baiser soyeux et tiède; le couchant  
met un rayon vermeil sur vos mains effilées  
Et les gestes mignards qu'ébauchent vos doigts fins  
Evoquent des accords lointains de clavecins  
qui peuplent le silence ombreux de ces allées...  
O Sylvie, une grâce infinie est en vous  
Et j'adore en détail chacun de vos sourires,  
Vous me plaisez bien mieux que je ne sais le dire.  
.....  
ainsi, vais-je, glanant quelque joie sur vos pas  
sans rêver un bonheur que je sais chimérique...  
.....  
Adorable Sylvie, je ne vous aime pas.*

« Je ne sais rien de moins prétentieux et pourtant qui charme davantage l'oreille. Et je n'aurai plus d'éloges sous ma plume quand j'aurai confessé que je préfère à toutes les définitions du baiser, que de plus illustres ont tentées, la simple façon dont *Sylvie* exprime son envie de connaître l'émoi des premières étreintes qui doit lui révéler : *l'ineffable saveur des lèvres amoureuses.*

« En un mot, M. Gustave Fréjaville est un poète et un poète sans histoire. A peine, sait-on, que ses premiers balbutiements ont été entendus en ce pays qu'il a déserté, pour aller ailleurs, grossir la jeune pléiade d'écrivains dont M. Maurice Magre n'est pas un des moindres. Mais en attendant que les échos des collines voisines de sa ville natale redisent, quelques jours, son nom, il ne faut pas craindre de faire crédit à M. G. Fréjaville de quelques minutes d'attente, car si la *Peur d'aimer* est une comédie digne de la scène, elle n'est pas moins digne d'être lue. »

A notre tour, après avoir exhumé tous ces textes qui remontent à plus de soixante ans, nous rendons, personnellement, un hommage

sincère et déférent à la mémoire et au talent de ce délicieux poète; et, avec *M. André Kéraute*, nous formulons l'espoir que « les échos des collines voisines de sa ville natale rediront, quelques jours, son nom »!

C'est pourquoi, nous exprimons le souhait que la Société des Etudes du Lot et l'Association des Amis de Léon Lafage voudront bien, dans un proche avenir, matérialiser, de façon durable, le souvenir de cet enfant de Cajarc, si peu connu de ses compatriotes, mais dont la grande notoriété parisienne fait honneur à notre Quercy tout entier.

Raymond MARCENAC,

*Secrétaire général des « Amis de Léon Lafage ».*

## AVIS

M. Jean Clottes, Lycée mixte, Foix (Ariège), préparant une Thèse de Doctorat sur la Préhistoire dans le département du Lot, serait très reconnaissant à ceux de nos collègues qui pourraient lui fournir des renseignements sur :

- 1° les découvertes fortuites, d'ordre préhistorique, qu'ils auraient pu faire, ou qui auraient pu être portées à leur connaissance ;
- 2° les dolmens (même ruinés ou détruits) qu'ils connaissent dans le Lot, avec, si possible, leur localisation géographique (lieu-dit, commune, points de repère).

Par avance, il leur exprime tous ses remerciements.



# DOLMENS DITS DU "ROC BRU"

R. LÉONARD.

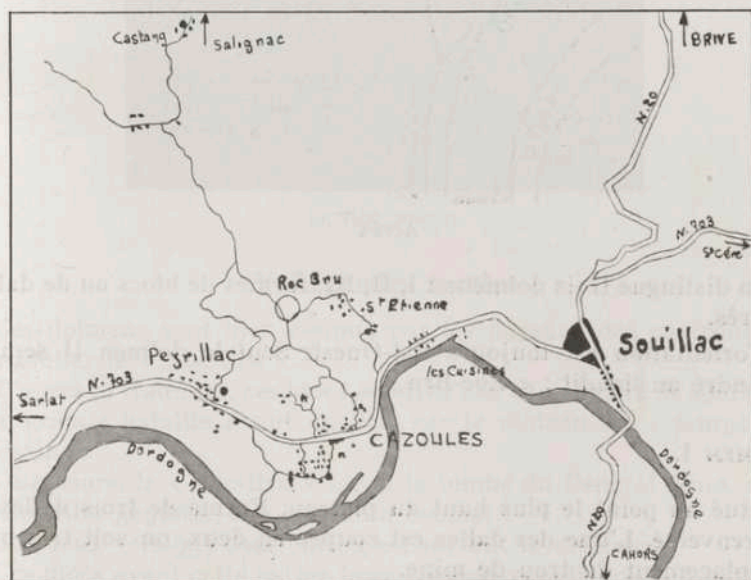
## 1° Situation

Les dolmens se trouvent sur un plateau (altitude 300 mètres) dominant la vallée de la Dordogne, à la limite de ce département et de celui du Lot.

Occupées autrefois par des vignobles, ces terres ne sont plus que des landes de genévriers et elles se reboisent lentement. Les parcelles dépendent du hameau de Saint-Etienne, ville de Souillac (Lot).

L'ensemble se trouve à :

- 7 km de Souillac,
- 3 km de Cazoulès,
- 2 km de Peyrillac.

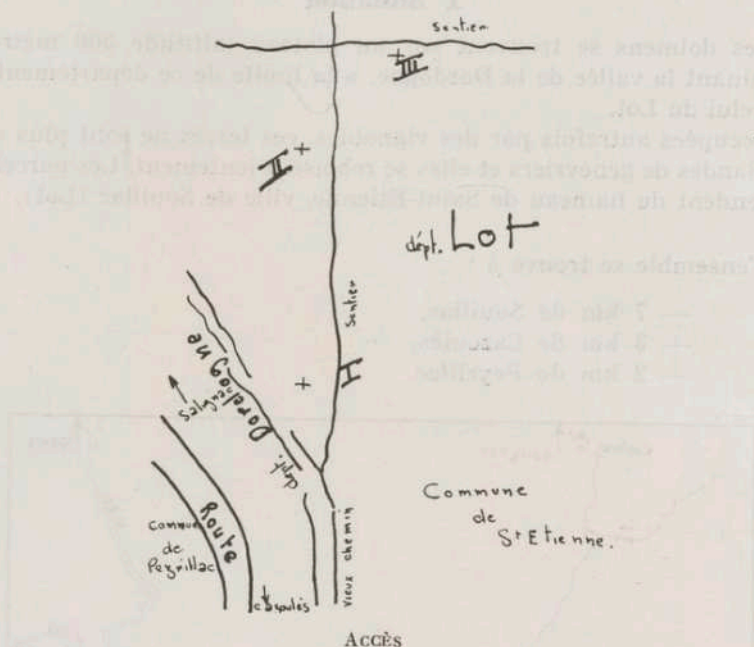


SITUATION

## 2° Description

Lieudit : « Roc-Bru ».

Le plateau, incliné vers le Nord, est entouré par des combes profondes s'ouvrant sur la vallée. Il est bordé à l'Ouest par la route Cazoulès à Salignac, empruntant en partie un « vieux chemin » qui sert de limite aux deux départements (du Lot et de la Dordogne).



On distingue trois dolmens : I, II, III, formés de blocs ou de dalles de grès.

L'orientation est toujours Est-Ouest. Seul le dolmen II semble répondre au lieudit : « Roc-Bru ».

### DOLMEN I.

Situé au point le plus haut du plateau. Formé de trois dalles, il est renversé. L'une des dalles est coupée en deux, on voit très bien l'emplacement du trou de mine.

L'emplacement présente des traces évidentes de fouilles.



#### DOLMEN II OU « ROC-BRU ».

De loin le plus beau, il présente une excavation à sa partie inférieure. Il est composé d'un bloc reposant sur deux dalles. Le bloc supérieur présente des cupules assez curieuses, ne semblant pas provenir de l'érosion.

#### DOLMEN III.

Composé de trois énormes blocs qui semblent être renversés.

Le bloc (1) qui paraît ne pas avoir bougé, possède de belles cupules: *a*, *b*, *c* (voir plan). La dernière: *c*, est en forme de vasque.

Aucune excavation ou tentative de fouilles n'a été décelée.



LE ROC BRU II

### 3° Légendes locales

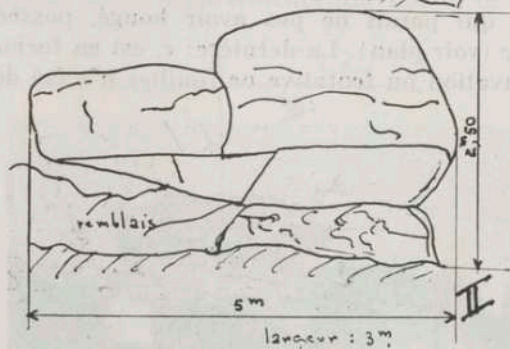
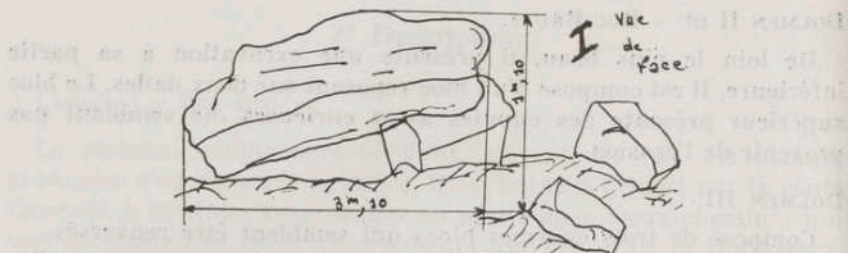
Ces dolmens sont bien connus par les paysans des environs, en particulier le « Roc-Bru ».

D'après la tradition, ces blocs seraient des « tombeaux de soldats », une grande bataille ayant eu lieu sur le plateau au « temps des Romains ».

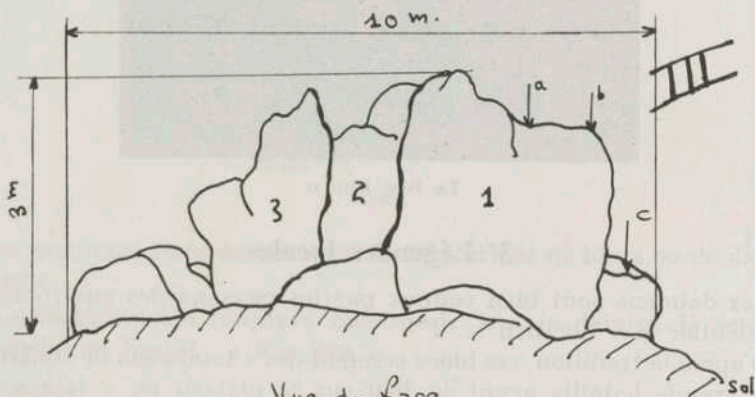
Ou encore, le « Roc-Bru » serait la tombe du Général Brun, Chef d'une tribu gauloise, tué lors d'un combat.

Ces deux versions sont curieuses, surtout la deuxième.

Les blocs ayant cette patine brun rougeâtre, le lieudit « Roc-Bru » signifie simplement en langue d'Oc : la roche brune.



"Roc bru" (I, II)



- 1, 2, 3 blocs.
- a, b, c cupules.

"Roc bru" (III).



Le dolmen I et peut-être le dolmen II auraient été fouillés par un Israélite, réfugié à Souillac pendant l'occupation. Les objets ramassés, dont une épée, ont été déposés à la Mairie de Souillac.

#### 4° Etat actuel

Après un examen du plateau, je découvris le dolmen III, très peu connu. Et, grâce à l'amabilité du propriétaire, M. Pugno, cultivateur à Saint-Etienne, nous pûmes dégager les trois dolmens de la végétation.

Le dolmen II présente des traces de fouilles récentes. Après une enquête, il semble que ce serait l'œuvre d'enfants de Peyrillac (Dordogne), qui, paraît-il, auraient ramassé des sacs d'ossements.

J'ai essayé de regrouper l'ensemble, malheureusement, le tout avait été dispersé. J'ai pu tamiser les déblais et ainsi ramasser quelques débris d'ossements et une partie de tibia. Les fouilles ne pouvant être continuées plus avant, j'ai rebouché l'excavation et remis le terrain en ordre.

#### 5° Conclusion

— Le plateau présente un intérêt certain, un quatrième dolmen existe peut-être en bordure de la route, sous la ligne à haute tension. Les buttes de pierres sèches pourraient être des fonds de cabanes.

— Malgré le passage des « vandales », des fouilles prudentes pourraient être reprises.

— Le dolmen II « Roc-Bru » intact, très caractéristique (je n'en connais pas de plus beau dans cette région limitrophe de la Dordogne et du Lot), devrait être protégé et classé.

Nous exprimons le vœu qu'une collectivité locale s'intéresse à ce site très touristique et aménage les sentiers d'accès.

Cazoulès, 1963.

## POIDS A PÊCHE

(Par J. LACHASTRE et R. LÉONARD)

---

Venus pour repérer sur les coteaux de Mareuil, commune du Roc (Lot), des substructions possibles détectées sur les photographies aériennes de l'I.G.N., nous avons trouvé dans les déblais d'une fouille (?), à 10 m du puits de l'ancien château de Mareuil, un galet ayant servi de poids à pêche.

C'est un galet ovoïde, plat, de la Dordogne, en grès, de poids: 51 g, à deux encoches latérales, frustes et symétriques.

Les galets à encoches latérales ont été signalés dans de nombreux gisements proches des lacs et des rivières. On les rencontre en particulier dans les lacs suisses (1) et sur les terrasses de la Garonne. Peyrony en a signalé dans l'abri de La Roque-Saint-Christophe (2). Un autre fort semblable à celui décrit ici a été recueilli à Laugerie basse. Dans le Lot, à Luzech (3), un galet identique a été également trouvé. Cayeux (4) signale un galet utilisé comme poids à pêche à Laroque-Gageac, sur les rives de la Dordogne.

Dans une importante étude, le Professeur L.-R. Nougier (5) indique que ces galets se trouvent en général dans les couches du Néolithique tardif. Il les classe dans la catégorie des « poids à pêche ».

Ce « poids à pêche » a été découvert dans un milieu médiéval : cimetière. Mais il est fort possible que les tombes aient été creusées sur un habitat néolithique. Nous ne pouvons donc pas fournir une datation formelle, malgré les similitudes avec les galets signalés par Nougier.

Les pêcheurs ont d'ailleurs utilisé ces galets comme lest dans les périodes historiques, et ils continuent à le faire aujourd'hui (par exemple sur les côtes de la Manche).

Le site de Mareuil, faisant suite à l'oppidum du Roc, est magnifiquement placé au bord de la Dordogne. Très défendable, il a dû sûrement être habité avant la période historique. Le poids



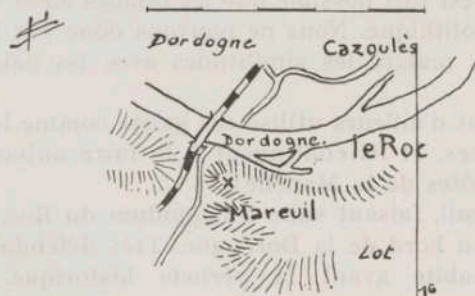
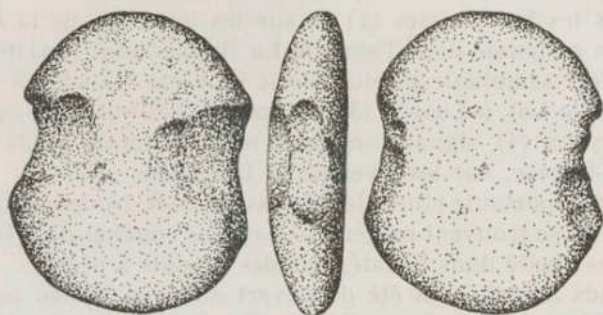
à pêche, et divers tessons de poteries qui semblent être de l'époque des Champs d'Urne, peuvent faire envisager cette théorie.

Des fouilles sont nécessaires pour détecter des fonds de cabanes possibles. Elles peuvent ouvrir des horizons nouveaux sur le peuplement de cette partie de la vallée de la Dordogne.

Cazoulès, le 12 août 1963.

#### REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- (1) P. VOUGA. — Le néolithique lacustre ancien, Neuchatel, 1934.
- (2) PEYRONY. — Fouilles de La Roque-Saint-Christophe, Périgueux, 1939.
- (3) R. TARDIEU. — Fouilles d'un gisement préhistorique à Luzech (Lot). *Bulletin de la Société des Etudes du Lot* (1947).
- (4) L. CAYEUX. — Note d'information. *Bulletin S.P.E.*, 1951, p. 391.
- (5) L.-R. NOUGIER. — Poids à pêche. Néolithiques. *Bulletin S.P.F.*, n<sup>os</sup> 5-6, T. XLVIII, 1951, p. 225 à 242.  
L.-R. NOUGIER. — Note complémentaire. *Bulletin S.P.F.*, T. XLIX 1 et 2, 1952, pp. 91-94.



## A PROPOS DES MENHIRS DU LOT LE MENHIR DE St-PANTALÉON ET LE MENHIR DE VILLESÈQUE

---

On se souvient de l'intéressante communication de M. Jean Clottes sur les menhirs du Lot (1), communication qui se terminait sur ces constatations : « Tant de menhirs ont été abattus dans notre département qu'il est difficile de tirer des conclusions de leur répartition géographique. Tout ce que nous pouvons faire, pour l'instant, c'est de les décrire, les répertorier et, dans la mesure du possible, les protéger. »

Dans son étude, M. Clottes a repris certaines indications fournies par E. Castagné (2).

Il cite notamment « un menhir de 3,30 m de haut sur la commune de St-Pantaléon, non loin du hameau de Villeneuve... renversé par des chercheurs de trésor » et que Castagné a dessiné dressé.

Poussé par une saine curiosité, nous avons pris notre bâton de pèlerin et sommes parti à la recherche de ce monument.

Sur la commune de St-Pantaléon, à quelques centaines de mètres au sud-est du hameau de Villeneuve (aujourd'hui désert), au sommet d'une crête appelée « lou pech loun » (le pech long), nous avons effectivement trouvé un menhir renversé. Mais il ne correspond ni à la description ni au croquis de Castagné.

Il s'agit d'un monolithe de 2 mètres de long (ou de haut si on le considère dressé), mesurant 1,30 m dans sa plus grande largeur et d'une épaisseur maxima de 0,40 m.

Nous avons connu, il faut l'avouer, quelques moments de perplexité.

(1) *Bulletin de la Société des Etudes du Lot*, tome LXXXIII, 1962.

(2) E. Castagné : « Les monuments primitifs en Quercy et les peuples qui les ont élevés ». (Voir *Bulletin de la S.E.L.*, 1889).



Une enquête auprès des habitants de la région nous a appris qu'à environ 2 kilomètres de là (distance à vol d'oiseau), près du hameau du Poujol, sur la commune de Villesèque, se trouvait un lieudit « la peyro grosso » (la grosse pierre).

Sur une éminence, à une cinquantaine de mètres à l'est de la route qui conduit de la Nationale 653 au hameau du Poujol, nous avons vu une énorme pierre couchée, plus remarquable que celle de St-Pantaléon. Elle mesure 3,20 m de long, 1 mètre d'épaisseur moyenne, 1,35 m dans sa plus grande largeur. Sa silhouette rappelle assez fidèlement le dessin de Castagné. A côté et au-dessous on note une profonde excavation creusée par des chercheurs. Si l'on en croit les habitants de la commune, cette exploration a été faite il y a une trentaine d'années par des ouvriers affectés à la construction de la voie ferrée voisine.

Que conclure de tout cela ? Un humoriste pourrait avancer l'hypothèse d'une substitution de monuments. Pour rester sérieux, nous pensons simplement que Castagné a commis une erreur en situant le menhir de Villesèque à St-Pantaléon, et un oubli en ignorant le vrai menhir de St-Pantaléon.

En définitive tout est pour le mieux puisqu'au lieu d'un menhir nous en avons deux.

Dans le cadre de l'étude des menhirs du Lot, c'est un point qu'il nous a paru opportun d'éclaircir.

Et s'il nous était permis de formuler un souhait, ce serait de voir procéder à la remise en place de ces vestiges pré-celtiques qui symbolisaient, dit-on, la fertilité...

Pierre DALON.

# PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

---

**Séance du 8 janvier 1964**

*Présidence de M. Prat, Président*

*Présents* : Colonel Bastien et Madame, M<sup>me</sup> et M. Dandine, M<sup>me</sup> et M. Maurel, MM. d'Alauzier, Bardes, Basalo, Bouyssou, Dalon, Delfau, Claval, Ladevèze, Lagarde, Lagasquie, Mignat, Pourchet, Ségala, Tulet.

*Excusés* : MM. Calmon, Cantarel, O. Donovan, Fantangié, Mauzeille.

*Condoléances* : En ouvrant la séance, M. Prat adresse, au nom de la Société, ses condoléances aux familles de M. Haen et de M<sup>me</sup> veuve Camy, ainsi qu'à M. Crabol, Préfet honoraire, Conseiller honoraire à la Cour des Comptes, pour le décès de son épouse.

*Félicitations* : Il adresse ensuite des félicitations à M. Massol, promu officier dans l'Ordre de la Légion d'honneur; à MM. Labrousse et Vaquié, faits chevalier dans l'Ordre de la Légion d'honneur; à M. H. Bourseiller, fait chevalier dans l'Ordre des Palmes académiques; à M. M. Eyrolles, promu officier du Mérite Social; à M. le Docteur Grill, qui a reçu la médaille d'argent du Mérite civil; à M. J. Guilhem, désigné comme correspondant du *Monde*; à M. l'Abbé Gironde, nommé curé de Bétaille.

*Vœux* : Il signale les vœux adressés à la Société, à l'occasion de la nouvelle année, par M<sup>me</sup> Fabre de Montbez et MM. Pataki, Maynard de Lavalette, R. Léonard.

*Elections* : Il n'est pas procédé à des élections, les personnes présentées à la séance du 5 décembre ayant été élues aussitôt.



*Présentations : Comme membres correspondants :* M. Requier (René), instituteur en retraite à Louchapt, par Martel; M. Basile (Léonce), instituteur en retraite, avenue E.-Herriot à Caussade, tous deux présentés par MM. Claval et Prat; M. Castel (Bernard), ingénieur, usine Péchiney, à Salindres (Gard), présenté par MM. Fourastié et Maurel; M. Geniès (Jean-Félix), Maire de Lamagdelaine, présenté par MM. Fantangié et Ladevèze; M. Seilhan (Pierre), ingénieur T.P.E., à Chauvigny (Vienne), présenté par MM. Lagarde et Pujol; M<sup>me</sup> Anna Diharce, Maison Aphézarénia, Quartier Celhay, Hasparren (Basses-Pyrénées), présentée par MM. Pressouyre et Calmon; M. Lacaze (Bernard), 175, boulevard Péreire, Paris (17<sup>e</sup>), présenté par MM. Bourgoïn et Calmon.

*Avis :* Est inscrit sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques l'ensemble du château de Laroque-des-Arcs (arrêté du 27-12-1963).

*Dons :* De M. l'Abbé Gironde, curé de Laramière : notes historiques sur les Morlhon, Ramière et Pechdo; photocopies de documents sur Promilhanes et notes historiques sur les communes de la région de Saint-Martin-Labouval à Limogne, Beauregard et Varaire; de MM. Viers et Du Pouget : documents sur les Massaut-La Faye et Bideran, seigneurs de Mareuil. Dons anonymes : deux photographies anciennes représentant Cahors (non datées); essai de mathématiques dédié à M. le Comte de Cugnac, seigneur de Peyrilles et fait par Pierre Cayla, imprimé à Cahors chez François Richard, 1787. La Société remercie chaleureusement les donateurs.

*Publications reçues :* *Bulletin Société de Borda*, 2<sup>e</sup> trimestre; *Mémoires de l'Académie des Sciences de Toulouse* (1963), contenant l'étude de M. A. Moulis sur Roger Couderc, « médecin de campagne, humaniste »; *Informations et documents*, n<sup>o</sup> 190; *Bulletin Société des Antiquaires de Morinie* (déc. 1963); *Mémoires Académie Stanislas* (1961-1962); *Revue Haute-Auvergne* (4<sup>e</sup> trimestre 1963); *Revue historique et archéologique du Libournais* (4<sup>e</sup> trimestre 1963); *Histoire des Communications dans le Midi de la France* (n<sup>o</sup> 21, 1963); *Mémoire de la Société des Amis de Villefranche et du Bas-Rouergue* (n<sup>o</sup> 5, 1963); *Revue religieuse du diocèse de Cahors* (n<sup>o</sup> 22, 1963); dépôt sur le bureau de la Société du bulletin du 4<sup>e</sup> trimestre 1963.

*Articles signalés :* Sur Castelnau-Bretenoux (*suite*) (*Dépêche* des 10, 16 et 27 décembre 1963); sur le Pont neuf de Cahors, par M. Maureille (*Dépêche* du 10-12-1963); sur Pinsac : lettre de la Société républicaine du 8 août 1793 adressée à l'Administration centrale : Avis de changement du nom des personnes Louis (P.V.

du Comité de l'Instruction Publique, t. II, p. 533, Archives Nationales, F. 17, carton 1038, n° 780); sur les vins de Cahors, par Marcel Gausseran, vice-président de la Société du Tarn-et-Garonne (*Sud-Ouest*, du 10 décembre 1963); sur le 7<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie de Cahors, par R. Dreuilhe (*L'Echo du Quercy*, n°s 26 et 27, 1963).

*Communications* : M. Ségala représentait la Société des Etudes du Lot au cinquantenaire de la Société des Amis de Villefranche-de-Rouergue. Il rend compte de cette manifestation, de l'accueil chaleureux et amical qui lui a été réservé et des sentiments de sympathie qui ont été exprimés à l'occasion du décès de notre regretté Président Fourgous.

M. Prat fait circuler de la part de l'Abbé Gironde une photographie d'une des clefs de voûte de la salle capitulaire du prieuré de Laramière, clef de voûte représentant trois poissons dont les têtes sont superposées.

M. Dandine donne lecture et commente une étude sur les « poids à pêche » par MM. Lachastre et Léonard.

Les auteurs ont découvert dans les déblais d'une fouille à 10 m de l'ancien château de Mareuil, commune du Roc, un galet ayant servi de poids à pêche. C'est un galet ovoïde, plat, de la Dordogne, en grès, pesant 51 grammes, à deux encoches latérales, frustes et symétriques. Les galets à encoches latérales ont été signalés dans de nombreux gisements proches des lacs et des rivières.

D'après le Professeur L.-R. Nougier, ces galets se trouvent en général dans les couches du Néolithique tardif. Il les classe dans la catégorie des « poids à pêche ».

Celui de Mareuil a été découvert dans un milieu médiéval : cimetière. Il n'est donc pas possible de préciser une datation formelle. Les pêcheurs ont d'ailleurs utilisés ces galets comme lest dans les périodes historiques et ils continuent à le faire de nos jours, sur les côtes de la Manche notamment.

M. Dandine indique que des filets de pêche, lestés avec des galets, étaient encore utilisés dans la région de Foix, qu'il avait trouvé un galet de cette nature dans la vallée du Célé près de Cabrerets et un autre sur le plateau du Lauragais dans une région dépourvue de cours d'eau.

M. Maurel lit la notice de M. J. Calmon sur la bibliothèque municipale de Cahors.

Cette bibliothèque date du collège des Jésuites dont la fondation fut autorisée par le Parlement le 17 juin 1608. En janvier 1807, le Département la céda à la Ville.



Elle possède des manuscrits historiques concernant la Province du Quercy qui méritent de fixer l'attention des chercheurs et des savants. Une section spéciale, non moins précieuse, comprend une série de près de 500 Chartes presque toutes sur parchemin, originaux relatifs à la période qui s'étend du XIII<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle et, en plus, quelques livres consulaires.

Le premier et le plus ancien est connu sous le nom de « Te Igitur ». Il renferme un certain nombre de titres originaux du XIII<sup>e</sup> siècle, le récit d'événements concernant la ville, le texte des 43 premiers articles des coutumes de la ville, la copie des Evangiles accompagnés de quatre vignettes enluminées du XIV<sup>e</sup> siècle sur lesquelles il a été prêté serment du Moyen-Age à la Révolution.

Le second, dit « Livre Tanné », renferme des pièces très importantes des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles relatives aux droits et aux devoirs des consuls et des citoyens de la ville de Cahors.

Le troisième, dénommé « Livre Noir », réunit une série de copies de Chartes, dont les coutumes de la ville.

Les quatre, cinq et sixième portent le nom de « Livres Nouveaux ».

A ces pièces il convient d'ajouter quelques fonds et notamment le « Fonds Greil » acheté par la Ville en 1905 et le « Fonds Gary » déposé à la bibliothèque par la Société des Etudes du Lot à qui un collectionneur l'avait offert.

En plus de cette richesse d'histoire locale, la bibliothèque dispose de près de 60 000 volumes en tous genres (lettres, sciences, arts, histoire, etc.). M. Delfau, bibliothécaire, signale qu'en 1963 ont été microfilmés les registres consulaires et quelques chartes en vue d'en garantir leur conservation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

### Séance du 4 mars 1964

*Présidence : M. R. Prat, Président*

*Présents : M. et Mme Guy Astruc, Mme Bastien, M. et Mme Mauriel, MM. d'Alauzier, Bouyssou, Dalon, Colonel Lagasquie, Malbec, Mignat, Pourchet, Ségala et Chanoine Tulet.*

*Excusés : MM. Bardes, Colonel Bastien, Calmon, Dandine, Lagarde.*

*Condoléances* : En ouvrant la séance, M. Prat transmet, au nom de la Société, ses condoléances aux familles de M. Ichès, membre de la Commission du Bulletin, et de M. Lestrade, pharmacien.

*Vœux* : M. le Président formule ensuite des vœux de complet rétablissement pour M. Calmon, Mme Maureille et Mlle Frauziol.

*Félicitations* : Le même adresse des félicitations à M. Emile Bouyssou, élu maire-adjoint de Figeac, à M. Estival, élu maire de Cabrerets, à M. H. Longaygue, élu maire de Creysse, et à M. Pierre Gayet qui vient de soutenir brillamment, devant la Faculté de Médecine et de pharmacie de Toulouse, une Thèse ayant pour titre « Contribution à l'étude des vins de Cahors ».

*Elections : Comme membres correspondants* : Mlle Diharce (Anna), MM. Requier (René), Basile (Léonce), Castel (Bernard), Génès (Jean-Félix), Seilhan (Pierre), Lacaze (Bernard), présentés à la séance du 8 janvier.

*Présentations : Comme membres résidants* : Mme Billot (Marthe), directrice honoraire d'École normale, présentée par MM. Malbec et Calmon ; M. Mignat (Jean-Paul), 42, rue Victor-Hugo à Cahors, présenté par MM. Maurel et Mignat.

*Comme membres correspondants* : Mme Sudres, au Pont-Neuf à Saint-Céré ; Mme Darnis, 1, rue Pasteur, à Saint-Céré ; M. Pierre Lamoure, professeur à Béoune, Saint-Céré, tous trois présentés par Mme Fabre de Montbez et M. Vertuel ; Mlle Taquet (Suzanne), directrice d'école honoraire, 164, boulevard de Créteil, à Saint-Maur (Seine) ; Mlle Jalu (Gilberte), 52, rue Emile-Zola, à Saint-Maur, toutes deux présentées par MM. Calmon et Prat.

*Remerciements* : Des lettres de remerciements ont été reçues de M. et Mme Ducourneau, de M. P. Calvet et de M. P. Saint-Hillier.

*Dons* : De l'Imprimerie I.F.Q.A. (Coeslant), un calendrier 1964 ; de M. Jacques Juillet, sa plaquette sur « Loubressac » ; de M. E. Piccard, son livre, « La fin d'une Révolution ».

La Société remercie les donateurs.

*Avis* : Parution prochaine d'une Revue « Archeologia » (fouilles et découvertes) dont le Secrétaire général sollicite la collaboration de notre Société. Nomination de M. Lartigaut à la Commission du Bulletin de la Société en remplacement de M. Ichès, décédé. Est inscrit sur l'Inventaire supplémentaire des M.H. le château de Lacoste à Salviac. Un prix de 200 F est offert par la Société des Poètes du Quercy à l'auteur d'un plan d'Uxellodunum ; date de limite d'envoi, 31 mars 1964.



*Publications reçues* : *Rev. Religieuse du Diocèse de Cahors*, n° 3, 4 et 5 ; *Chroniques de l'Assurance*, n° 11 ; *L'Echo de Rabastens*, n° 63 ; *Revue Oltis*, n° 14 ; *Informations et Documents*, n° 193 et 194 ; *Bul. de la Soc. Archéologique du Gers* (4<sup>e</sup> trim. 63) ; *Annales Sedanaises*, n° 50 ; *Revue de l'Agenais*, (4<sup>e</sup> bul. 1963) ; *Revue des Langues Romanes*, 1963 ; *Revue du Comminges* (1<sup>er</sup> trim. 64) ; *La France Latine*, n° 16 ; *Bul. Soc. Neufchâteloise (Suisse)*, n° 13, de 1963 ; *Bul. Soc. du Borda*, n° 311 ; *Bul. Soc. du Périgord* (4<sup>e</sup> trim. 1963) ; *Bul. Soc. Lettres de Tulle (Corrèze)*, 2<sup>e</sup> semes. 63 ; *Revue du Gévaudan*, 1962 ; *Le Lot Economique* (4<sup>e</sup> trim. 63) ; *Lo Cobreto*, 4<sup>e</sup> trim. 63 ; *Soc. Spéleo. et préhist. de Bordeaux* (Supp. t. XIV, 63) ; *Revue Mabillon* (n° 215, 1964) ; *Bul. Antiquaires de Picardie* (4<sup>e</sup> trim. 63) ; *L'Eduen*, mars 1964 ; *Mémoires, Soc. Archéolog. de la Charente*, 1962-1963 ; *Annales du Midi*, n° 64, 1963.

*Articles signalés* : Sur l'Aménagement de l'Axe routier : Rocamadour-Conques (*Nouvelles du Quercy*, 1-2-1964) ; Une plaquette sur « Loubressac » de M. Jacques Juillet (*S.-O.*, 7-2-1964) ; Tour-de-Faure et le chansonnier Louis Delpech, par J. Maureille (*Dépêche*, 14-1-1964) ; C.R. du Congrès des « Amis de Villefranche », du R.C. Villefranchois-du-Rouergue (21-1 et 1-2), dans ce même journal, du 25 janvier : « Une découverte archéologique à Capdenac-le-Haut », photos des réparations à l'église des Arques (*Dépêche*, 4-2-1964).

*Communications* : Le Président fait circuler une note de M. Bouchier de Souillac, sur les ascendants du Maréchal Canrobert. Cette note, rédigée après dépouillement d'une liasse de vieux papiers trouvés dans un grenier, apporte des renseignements inédits sur les familles : Certain, de Canrobert, Verdal, Marbot, Sanguinet. Il est souhaitable, ainsi que le propose M. Bouchié, que le propriétaire de ces documents accepte d'en faire don à la Société des Etudes du Lot ou aux Archives départementales.

Une démarche sera faite dans ce sens auprès de l'intéressé.

M. Dalon donne lecture de sa communication sur l'ancienne communauté des Canonges, située en la paroisse de Vaylats. L'auteur décrit cette petite communauté-fief qui dépendait du Chapitre de la Cathédrale de Cahors, d'où son nom de « Lous Canounges » : les Chanoines.

Citée au xvi<sup>e</sup> s., elle s'étendait sur 300 hectares, comprenant « 3 masages », et devait payer des rentes en argent et en nature ainsi qu'il est indiqué notamment dans les « Recettes du Chapitre de 1652 », publié par P. de Fontenilles.

M. d'Alauzier lit son étude sur le repeuplement de Gréalou au xv<sup>e</sup> s. Par suite de la guerre, il n'y avait plus d'habitants à Gréalou à la fin du xiv<sup>e</sup> s. Profitant de trêves, le seigneur essaya de repeupler la localité. Le 25 avril 1400, il s'entendit dans ce but avec deux anciens habitants ; mais cette tentative échoua. Plus tard, son fils, Déodat Barase, accensa le mas de Puyclavel à deux familles, puis, le 13 janvier 1447, il donna, sous certaines conditions, à seize personnes, ou groupe de personnes (deux frères), le territoire restant (sauf quelques biens qu'il se réserva), à raison de 1/20<sup>e</sup> à chacune. Il était prévu que les 4/20<sup>e</sup> restants seraient donnés ultérieurement à d'autres tenanciers agréés par les premiers (ceci est naturel, car ils étaient tous solidaires du paiement des cens au seigneur). Barase confirma, en même temps, les coutumes octroyées à Gréalou en 1293.

Par la voix de M. Prat, le R.P. Delbos, d'Issoudun, raconte dans un style alerte les tribulations de quatre consuls de Faycelles en 1702, à l'occasion de la désignation d'un soldat de milice.

L'auteur, après avoir rappelé combien la fin du règne de Louis XIV fut pénible, notamment pour le « recrutement » des soldats de milice, décrit, parfois avec humour, d'après des documents des archives de M. Lafon de la Valleinerie, les difficultés rencontrées par les consuls de Faycelles pour « mettre la main » sur un « volontaire » pour la milice provinciale. Après six échecs, les « candidats » successifs s'étant esquivés ou rendus inaptes au service militaire par la pose de cantarides sur les jambes, ce qui provoquait cloques et enflures, les consuls réussirent enfin à amener J. Trapi devant le subdélégué de Figeac, puis devant l'intendant de Montauban.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.



## Journaux

9807. — L'ABEILLE DU LOT. Recueil périodique des notices sur l'agriculture, l'industrie et les sciences accessoires, par une société d'agriculteurs et d'industriels.  
— Cahors, Combarieu, janvier 1829.
9808. — A L'ATTAQUE. Organe bimensuel du maquis. Première quinzaine d'octobre 1944.  
— Cahors, Coueslant, in-4°, 2 ff. (2 n° parus).
9809. — ALMANACH pour 1882. Le Lot. Assurances contre l'incendie. Siège social, Cahors, rue du Lycée, n° 15.  
— Cahors, A. Laytou, 1882 à 1885. Pt in-8°, 1882, pp. 32.
9810. — ALMANACH DU CANTON DE BRETENOUX.  
— Bourges. A. Tardy, 1933, in-8°.
9811. — ALMANACH INTÉRESSANT pour l'année 1842.  
— Cahors, G. Richard, impr. libr., 1842, in-32, p. 50.
9812. — ALUTA. Revue des poètes du Quercy et de France. Rev. trimestrielle.  
— Imp. A. Dhiver et fils, Cahors (dernier n° paru, n° 70, avril-décembre 1961, 18<sup>e</sup> année).
9813. — L'AMI DES FAMILLES DE MOLIÈRES (mensuel).  
— St-Maixent, E. Payet, in-8°, p. 16 (1<sup>re</sup> année, 1935).
9814. — ANNUAIRE ADMINISTRATIF DU DÉPARTEMENT. Année 1959. Edité par la Préfecture du Lot.  
— Cahors, A. Coueslant, 1958, in-36, p. 63 (Annuaire du Lot, cessa de paraître en ?).
9815. — ARTISAN (L').  
— M. Bourrières, à Cahors.
9816. — L'AURORE DU LOT. Journal hebdomadaire du Rassemblement des Gauches républicaines. Adm. et réd., 113, bd Gambetta, à Cahors.  
— Cahors, A. Coueslant, n° 1, 13 septembre 1947 (2 n° ont paru, 1<sup>er</sup> novembre 1947).
9817. — L'AVANT-GARDE. Journal libre des jeunes Français. Organe de la Fédération des jeunesses communistes.  
— Cahors, A. Coueslant, in-f°, 1 p. (n° 1, septembre 1944, n° 2, 2<sup>e</sup> quinzaine de septembre).

**JOURNAUX**

9818. — L'AVANT-GARDE DU LOT. Organe de la région des Jeunes communistes.  
— Cahors, A. Coueslant, in-4°, 2 n° parus en sept. 1944.
9819. — L'AVENIR QUERCYNOIS. Direct. M. Allard, 13, rue du Majou, à Gourdon.
9820. — LES BRAS OUVERTS. Bulletin de l'Œuvre départementale des petits réfugiés du Lot.  
— Cahors, A. Coueslant, p. in-8°, n° 1, 1943.
9821. — BULLETIN DE L'ASSOCIATION DES ANCIENNES ÉLÈVES DU LYCÉE DES JEUNES FILLES DE CAHORS.  
— Cahors, A. Coueslant, in-8°, n° 1, décembre 1929.
9822. — BULLETIN DE NOTRE-DAME DE ROCAMADOUR. Nouvelle série, nouvelle présentation, bimensuel, 39<sup>e</sup> année, n° 267, oct.-nov.-déc. 1767.  
— Brive, Chastrusse et C<sup>ie</sup>, pt in-8°, 16 p.
9823. — BULLETIN DE NOTRE-DAME DU CAUSSE (mensuel). Réd. et adm. abbé J. Marty, Baladou, par Martel, Lot.  
— Figeac, Impr. spéc. des journaux paroissiaux, 2, quai Legendre. In-f°, 2 ff., n° 23, janvier-février 1957.
9824. — BULLETIN DES SOCIÉTÉS AGRICOLES du département du Lot.  
— Cahors, Imp. de Combarieu, pt in-8°, p. 24, n° 11, mai 1822.
9825. — BULLETIN D'INFORMATIONS GÉNÉRALES de la Fédération des Syndicats artisanaux professionnels du Lot, 22, quai de Regourd.  
— Cahors, A. Coueslant, 1946, pt in-8°, p. 16.
9826. — BULLETIN HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS du Comité départemental de la propagande sociale du maréchal dans le Lot. Délégation départementale à la propagande. Hôtel de la Préfecture...  
— Cahors, A. Coueslant, pt in-8°, p. 8, n° 1, mai 1942.
9827. — BULLETIN D'INFORMATION DU SYNDICAT DES HÔTELIERS, LIMONADIERS, RESTAURATEURS DU LOT.  
— Cahors, A. Coueslant, in-8°.
9828. — BULLETIN MENSUEL DE LA « TRANQUILLITÉ MUTUELLE ». Soc. de secours mutuels en cas de décès, en cas de survie après l'âge de 55 ans (retraites et rentes viagères) et en cas d'infirmités prématurées. Siège social à Cahors, rue du Lycée.



**JOURNAUX**

- Cahors, G. Rougier, 4, rue des Ecoles, pt in-8°, n° 6 (n° 98 en avril 1910).
9829. — BULLETIN MENSUEL DES AMITIÉS QUERCYNOISES, in-4°, ff. 2, polycopié, 1<sup>re</sup> année, 1935.
9830. — BULLETIN MENSUEL DES CADETS DU QUERCY, fondé en 1907 (Groupe de solidarité, d'art et de tourisme des originaires de l'arrondissement de Cahors). Paris, 150, 150, bd Péreire. Adm. réd. publ. Gaston David.  
— Nlle série, n° 55, en juin 1937.
9831. — BULLETIN OFFICIEL DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DU LOT. Arrondissement de Cahors, Figeac, Gourdon. Siège, rue Emile-Zola (ancien évêché).  
— Cahors, A. Coueslant et Soc. d'impressions du Lot. De janvier 1920 à février 1922, 22 brochures in-8°.
9832. — BULLETIN OFFICIEL DE LA CHAMBRE PROFESSIONNELLE départementale de l'industrie hôtelière du Lot. Publication mensuelle, 60, rue Emile-Zola, Cahors. 7<sup>e</sup> année, n° 43, novembre 1943. Devenu, avec le n° 57, 9<sup>e</sup> année, novembre 1945.
9833. — BULLETIN OFFICIEL DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. Académie de Toulouse, département du Lot.  
— Cahors, A. Coueslant, in-8°, p. 40, n° 4, janv.-déc. 1945.
9834. — BULLETIN PAROISSIAL de St-Privat, St-Hilaire, St-Geniez, Caminel, Lebreil et Rouillac.  
— Ronéotypé, in-4°, Noël 1960.
9835. — BULLETIN PÉRIODIQUE de l'Association « Le plus grand Quercy », bimensuel. Rassemblement régionaliste, né du terroir pour servir le Quercy chez lui et au loin.  
— Cahors, A. Coueslant, in-4°, n° 1, août 1938 (5 n<sup>os</sup> parus).
9836. — CAHORS. Journal mensuel des « Cadets du Quercy », fondé en 1907. Groupe de solidarité, d'art et de tourisme des originaires de l'arrondissement de Cahors habitant la région parisienne, 3, rue du Commandant-Rivière, Paris, 8°. Réd. Roger Cantagrel, 65, faubourg Montmartre, Paris, 9°. Jules Crabol, président-fondateur. Léonce Vincent, président. Pt in-f°, p. 4.
9837. — CAHORS. Bulletin mensuel des Cadets du Quercy (fondé en 1907), Groupe de solidarité, d'art et de tourisme des originaires de l'arrondissement de Cahors, 150, bd Péreire, Paris. Nouvelle série, n° 53, en juin 1937, in-f°, p.

**JOURNAUX**

9838. — CARITAS. Bulletin paroissial de Prayssac. Mensuel, première année, janvier 1941.  
— Belley (Ain), A. Chadruc, pt in-8°.
9839. — CATALOGUE GÉNÉRAL des travaux contenus dans les dix premiers tomes du Bulletin de la Société des Etudes du Lot.  
— Cahors, L. Laytou, 1886, in-8°, p. 26.
9840. — CHERCHEUR (UN). Les journaux du Lot en 1833.
9841. — CHEZ NOUS. Amicale école. Nouvelle série, janvier 1957, n° 18, bulletin trimestriel. Réd. adm. Institution Saint-Gabriel, Cahors.  
— Cahors, A. Dhiver, pt in-8°.
9842. — LE CLOCHER DE CAPDENAC (Aveyron). Bulletin paroissial, mensuel, n° 1, janvier 1932.  
— Bourges, Tardy, pt in-8°.
9843. — LE CONSERVATEUR DU LOT.
9844. — LE COURRIER DU LOT, 1850 à 1868.  
— Archives départementales du Lot.
9845. — LA DIANE DU QUERCY, bimestriel. Siège social, Café Dreher, place du Châtelet, Paris (a remplacé en 1937 le *Bulletin périodique de la Diane du Quercy*).
9846. — ECHOS CADURCIENS. Supplément de « Notre Quercy », édité par la section de Cahors du Parti communiste français. Réd., 4, rue Wilson, Cahors.  
— Cahors, A. Coueslant, in-4°, f. 1, n° 1, s.d.
9847. — ECHO DE CAHORS. Organe mensuel catholique. Réd., 10, rue de la Chantrerie (a modifié sa présentation à partir du n° 8, déc. 1960-janv. 1961).
9848. — ECHOS DE CHEZ NOUS. Réd. adm., abbé André Verdier.  
— Le Bourg, in-f°, mensuel, p. 4, n° 39, juillet 1954. Abonnement : ce que l'on peut.
9849. — L'ÉCHO DE L'ALZOU. Réd. adm., doyen de Gramat. Mensuel, n° 1, décembre 1948.  
— Aurillac, Imp. du Cantal, pt in-f°, p. 4. Figeac, Imp. spéc. des journaux paroissiaux, 2, quai Legendre.
9850. — L'ÉCHO DE NOS COUPOLES, mensuel. Réd. adm., M. A. Cournot, Souillac. Abonn. 2 NF. Nouvelle série, n° 22, décembre 1960.  
— Figeac, Imp. spéc. des journaux paroissiaux, 2, quai Legendre.



**JOURNAUX**

9851. — L'ÉCHO DE SAINT-BARTHÉLÉMY et de la chrétienté. Réd. adm., 25, rue St-Barthélémy. Mensuel.  
— Cahors, n° 7, octobre 1949.
9852. — L'ÉCHO des employés et ouvriers des Services publics et des Services de santé de la 6<sup>e</sup> Région fédérale. Trimestriel. Force ouvrière. Aveyron-Haute-Garonne-Lozère-Tarn-et-Garonne.  
— Toulouse. Adm. et réd., 17, rue de Rémusat. In-f°, nouvelle série, 43, septembre 1959.
9853. — L'ÉCHO DU LOT, 1849 (correspond au n° 2830).  
— Archives départementales du Lot.
9854. — L'ÉCHO DU QUERCY, 1860-1868 (correspond au n° 2837).  
— Archives départementales du Lot.
9855. — L'ÉCHO DU QUERCY. Organe mensuel des enfants du Quercy à Toulouse. Siège social, Café Florida, 12, place du Capitole. Secrétariat, 16, rue Saint-Léon. 3<sup>e</sup> année, n° 14, février 1961.  
— Toulouse, Impr. Arlie, 17, rue Adolphe-Coll, pt in-f°, 4 p.
9856. — L'ÉCHO PAROISSIAL DE LEYME, mensuel.  
— Saint-Maixent, E. Payet, in-8°, n° 1, janvier 1936.
9857. — L'ÉCLECTIQUE. Journal mensuel des élèves du Lycée Gambetta, à Cahors. N° 1, novembre 1956.
9858. — L'EFFORT PAYSAN du Tarn-et-Garonne et du Lot.  
— Aurillac, Impr. moderne, gd in-f°. 1<sup>re</sup> année, 20 fév. 1937.
9859. — L'EFFORT PAYSAN. Hebdomadaire confédéré de l'Union nationale des Syndicats agricoles. Réd., avenue de la République, Aurillac, Cantal. Adm., 30, rue du Jardin-National, Albi, Tarn. N° 1, franç., 5 mars, 6<sup>e</sup> année, n° 260, pt in-f°, p. 5.
9860. — ENTRE NOUS. Réd. Adm., abbé Touron (Mercuès, Caillac, Calamane). Mensuel, mars 1954.
9861. — LES ÉTOILES DU QUERCY de la Libération. N° 1, août-septembre 1944. Secrét. de réd., J. Maureille.  
— Cahors, A. Coueslant, in-8° (3 n°s parus) (fait suite à la revue « Quercy »).
9862. — FEMMES DU LOT. Organe départemental de l'Union des femmes françaises.  
— Cahors. Réd. et adm., 8, rue du Maréchal-Foch, n° 1, dimanche 15 octobre 1944, 2 francs. Impr. Coueslant, n° 5, 21 déc. 1944.

**JOURNAUX**

9863. — LE GASCON A PARIS. Le grand périodique gascon (un Gascon vit et meurt avec son panache). Tout ce qu'un Gascon doit savoir. Réd.-adm., 7, bd Hausmann (Ariège, Aude, Basses-Pyrénées, Gers, Hautes-Pyrénées, Landes, Lot, Lot-et-Garonne, Tarn, Tarn-et-Garonne), 1<sup>re</sup> année, 1927, in-f°, p. 4.
9864. — LE GOURDONNAIS, 1850-1868 (correspond au n° 2856).  
— Archives départementales du Lot.
9865. — LE GRILLON des fournils du Cantal et du Lot. Organe d'information de la minoterie, de la petite meunerie, de la boulangerie du Lot et du Cantal. Mensuel. Direct.-fondateur : Bourrières, 5, rue Blanqui, à Cahors. Réd. et adm., 5, rue Blanqui, in-f°, p. 4, 1<sup>re</sup> année, juin 1938.
9866. — GROUPE SPÉLÉOLOGIQUE DU QUERCY.  
— Cahors-Fumel. Revue in-4° dactylographiée, janv. 1958.
9867. — L'IMPARTIAL (de Figeac), 1851-1859 (correspond au n° 2864).  
— Archives départementales du Lot.
9868. — JEUNE QUERCY (Nève Carci). Direct. et réd., P. Giraud, Montauban. Propagande, Claude Lourlan. Adm., Henri Dufor. Diffusion, Louis Barnicaud. Pt in-f°, p. 4, le n° 1 franc. 1<sup>re</sup> année, novembre-décembre 1937.
9869. — JEUNES DU QUERCY. Organe de l'Union départementale des patronages du Quercy. Direc., abbé Jean Ficat. Réd. adm. publicité, Paul Francoual, 44, av. de Paris, Cahors. Le n°, 10 francs.  
— Cahors, A. Dhiver, in-f°, 1 f.
9870. — JEUNESSE DU QUERCY. Organe régional des jeunes communistes du Lot.  
— Cahors. Réd. et adm., 23, quai de Regourd. Prix, 2 frs, gd in-4°, 2 ff., n° 1, 6 oct. 1944, n° 7, déc. 1944.
9871. — JEUNESSE FÉMININE DU LOT. Organe des jeunes filles patriotes du Lot.  
— Cahors, Coueslant, n° 1, 1<sup>er</sup> octobre 1944, pt in-f°, p. 1.
9872. — JOURNAL DU LOT, 1844 à 1847, 1849 à 1851, 1858 à 1859, 1861 à 1868 (correspond aux n°s 2873-74-75).  
— Archives départementales du Lot.
9873. — JOURNAL DU LOT, politique, littéraire, agricole et commercial, paraissant les mercredi et samedi. Bureaux à Cahors, impr. de M. Laytou, rue du Lycée. 4 juin 1870. 10<sup>e</sup> année, n° 45. 30 mai 1871, 11<sup>e</sup> année, n° 59, le n°



**JOURNAUX**

- 20 cent. (A partir du 2 mai 1871, n° 48, le *Journal du Lot* diminue son format et paraît les mardi, jeudi et samedi.)
- 9873<sup>bis</sup>. — LE LÉGIONNAIRE DU LOT, organe de liaison et de renseignements, mensuel.  
— Cahors, Coueslant, pt in-f° de 4 ou 6 pages. 1<sup>er</sup> numéro, janvier 1943, 12 numéros parus.
9874. — LIBERTÉ. Organe Front national du Lot. Réd. et adm., 12, rue Wilson, Cahors. N° 1, 9 août 1944, n° 16, 6 oct. 1945.  
— Cahors, Coueslant, pt in-f°, 1 ou 2 ff.
9875. — LIMOUSIN ET QUERCY (Groupe folklorique des Monédiariens). Siège social, 37, rue Jacquemarz-Gielec, à Lille.  
— Lille. Impr. G. Sautai et fils. (Le bulletin n° 1 porte comme titre « La Limousine », 2 décembre 1956. Directeur-gérant, J.-M. Chaumeil. N° 4, 2<sup>e</sup> trim. 1957.)
9876. — LE LOT ÉCONOMIQUE. Bulletin trimestriel de la Chambre de commerce du Lot. Mensuel.  
— Cahors, A. Coueslant. N° 1, janv. 1954, pt in-8°. (Nouvelle série, 9<sup>e</sup> année, n° 1, janvier-mars 1962, pt in-4°.)
9877. — LE LOT RÉPUBLICAIN. Organe du Mouvement de libération nationale (ex. M.V.R.).  
— Cahors, A. Coueslant. Réd. et adm., provisoirement Café de la Promenade. N° 1, 25 nov. 1944, in-f°, n° 33, 7 juillet 1945.
9878. — LE LOT RÉPUBLICAIN, LIBERTÉ. Organes hebdomadaires du M.U.R.F. Réd. adm., 12, rue Wilson, Cahors. Pt in-f°, p. 4.  
— Cahors, Coueslant. N° 1, 14 juil. 1945, n° 4, 4 août 1945.
9879. — LE LOT RÉSISTANT. Organe des Lotois résistants. En collaboration avec la Fédération socialiste et la section départementale de « Libérer et Fédérer ».  
— S.l.n.n.d., pt in-8°, p. 4 (décembre 1943).
9880. — LE MÉDECIN DU LOT. Bulletin trimestriel du Syndicat de l'ordre des médecins du Lot. Réd., 5, cours de la Char treuse.
9881. — MÉMORIAL DE FIGEAC, 1853 à 1868.  
— Archives département. du Lot (correspond au n° 2890).
9882. — LE MONÔME. Journal du Cercle culturel. Réd., 2, rue Pierre-Brunies, Cahors.

**JOURNAUX**

- Cahors, Coueslant, pt in-4°, p. 4. Prix, 10 frs. N° 1, décembre 1947.
9883. — NOTRE CLOCHER. Bulletin paroissial de Cahors, Lot. Mensuel. N° 1, janvier 1945.
- Belley, Impr. de *Notre Clocher* (fait suite au suivant).
9884. — NOTRE ÉCOLE. Bulletin semestriel de l'Amicale des anciens élèves de l'E.P.S. de Martel. N° 1, 1<sup>er</sup> semestre 1959.
- Brive, Peyrat, pt in-8°, p. 12.
9885. — NOTRE-DAME DE BELPEUCH. Bulletin trimestriel. N° 1, janvier-février 1936.
9886. — NOTRE QUERCY. Organe du Parti communiste français de la région du Lot. Hebdomadaire n° 1.
- Cahors, A. Coueslant, pt in-f°, 1 ou 2 ou 4 parus.
9887. — NOUS LES JEUNES. Hebdomadaire des Forces de la jeunesse patriotique du Lot. Réd. et adm., 68, bd Gambetta, Cahors. Prix, 2 frs.
- Cahors, A. Coueslant, in-4°, p. 4. N° 1, octobre 1944, au n° 6, 30 novembre 1944.
- 9887<sup>bis</sup>. — NOUVELLES DU QUERCY. Edition spéciale du Villefranchois.
- Figeac, Impr. Meyers, quai Bessières. En janvier 1964, 1<sup>re</sup> année.
9888. — OHÉ (Garçon). Bulletin du Groupe. 1<sup>re</sup> Cahors. Paraît quand il peut. « Messire Dieu premier servi », « Toujours plus haut », « Vers les cimes », « A l'affût du bien ».
- Impr. par P. Combe et J. Pebeyre, pt in-4°, p. 8, poly-copié. Prix, 1 fr 50. Le gérant, J. Rolland.
9889. — OLTIS. Revue trimestrielle.
- Cahors, A. Dhiver et fils. 1<sup>re</sup> année, n° 1, juil.-sept. 1960, in-8°.
9890. — LE PARTISAN F.F.I. (Forces françaises de l'intérieur) F.T.P.F. (Journal des francs-tireurs et partisans français de la région du Lot). Bimensuel.
- Cahors, Coueslant, in-f°, 1 f., 2 n<sup>os</sup> parus (1944).
9891. — LE PARTISAN. Organe régional de l'Association des anciens F.T.P.F. Adm. réd., 12, rue Wilson, Cahors. Paraît les 1<sup>er</sup> et 15 de chaque mois. Nouvelle série. N° 1, 15 décembre 1945, n° 3, s.d.
- Cahors, A. Coueslant, pt in-f°, p. 8.



**JOURNAUX**

9892. — **LE PARTISAN DU LOT.** Bimensuel de l'Amicale des maquis du Lot, paraissant dans la clandestinité, in-f°, du lieutenant-colonel Georges, p. 4-8. N°s parus, n° 1, déc. 1944-oct. 1945 (juin, juillet, août 1945 n'ont pas paru, faute de papier).
9893. — **LE PAYSAN DU LOT.** Organe républicain de défense agricole, économique, paraissant le dimanche. Réd. et adm., 31, bd Gambetta, Cahors. N° 1, dimanche 4 mai 1924, gd in-f°, p. 4.
9894. — **LE PAYS RÉPUBLICAIN.** Organe de la Fédération du Lot du Parti républicain radical et radical socialiste. Direct., Roger Estival. Réd. et adm., 113, bd Gambetta, Cahors. N° 89, 26 janv. 1947. N° 1, 31 mars 1945, 1 f., in-f°. Prix, 2 fr.  
— Cahors, Coueslant, in-f°.
9895. — **PECHMÉJA (Ange).** Lettre datée du 11 fév. 1873 adressée par A. Pechméja à son ami Combarieu, directeur d'un journal républicain, pour le rassurer au sujet de la parution prochaine d'un autre journal concurrent.  
— Cahors, J. Brassac-fils (s.d.), in-8°, 1 p.
9896. — **LA PETITE DÉPÊCHE DU LOT.**
9897. — **LE PIPELET DES BAHUTS.** Journal bimensuel des étudiants de Cahors. Réd., Lycée Gambetta, Cahors. N° 1, janvier 1947.  
— Cahors, A. Coueslant, in-4°, p. 4.
9898. — **LE PLUS GRAND QUERCY.** Bimestriel. Premier bulletin périodique de l'Association Rassemblement régionaliste, né du terroir, pour servir le Quercy chez lui et au loin. Siège social, Café de la Promenade, bd Gambetta, Cahors, in-4°, p. 4. 1<sup>re</sup> année, août 1938.
9899. — **LE POÈTE DU LOT.** (A cessé de paraître le 1<sup>er</sup> mars 1839, pt in-8°.)
9900. — **LE POINT.** Revue artistique et littéraire paraissant tous les deux mois. Direct., Pierre Betz.  
— Colmar-Souillac. N° 1, 1926, in-8°.
9901. — **QUERCY.** Revue mensuelle illustrée publiée sous les auspices de la Commission départementale de propagande régionaliste du Lot. N° 1, décembre 1941, n° 15, octobre-novembre 1943.  
— Cahors, A. Coueslant. Réd. et adm., 7, rue de la Préfecture, in-8°.

**JOURNAUX**

9902. — LE RADICAL, 1838-1842.  
— Archives départem. du Lot (correspond au n° 2924).
9903. — LE RADICAL DU QUERCY. Journal républicain hebdomadaire du département du Lot. N° 2955, samedi 21 juin 1947, 60<sup>e</sup> année.  
— Gourdon, H. Allard, 13, rue du Majou, pt in-f°, 1 f., imprimé en largeur.
9904. — LA RAMPE. Organe de liaison de l'Institution Notre-Dame de Cahors avec les anciennes élèves et les parents d'élèves.  
— Cahors, A. Dhiver et fils, 2<sup>e</sup> année, n° 5, 2<sup>e</sup> trim. 1960. Siège social, 17, rue des Soubirous.
9905. — LE RÉFORMATEUR DU LOT, 1849-1851.  
— Archives départem. du Lot (correspond au n° 2928).
9906. — RÉSISTANCE ET MAQUIS. Bulletin trimestriel de l'Amicale des anciens maquisards du groupe Vingt.  
— Cahors, A. Coueslant, in-4°, 2 f. n° 1, janvier 1947. (A partir du n° 9, 1, rue du D<sup>e</sup>-Bergounioux ; à partir du n° 63, prend comme sous-titre « Hebdomadaire chrétien et social » ; à partir du n° 64, 9, rue Ste-Barbe ; à partir du n° 159, gd in-f° ; à partir du n° 182, 8, rue Neuve-St-Barthélémy.)
9907. — SYNDICAT NATIONAL DES INSTITUTEURS ET INSTITUTRICES, section du Lot. Siège social, Foyer des instituteurs, Café de la Promenade. 5 n° par an. Avec le n° 139, 1945, 38 années.  
— Cahors, Coueslant, in-8°.
9908. — TENIR. Organe de liaison de l'U.D. du Lot. Supplément au journal « Le Légionnaire ». Ed. et adm., 24, rue Clémenceau. N° 1, 20 janvier 1944, n° 3, 20 mars 1944.  
— Cahors.
9909. — TERRE CHRÉTIENNE. Journal de Notre-Dame-du-Causse, Baladou (Lot). Mensuel. Direct., abbé J. Marty. Abonn., 3 NF.  
— S.l.n.n., in-f°, 4 p., septembre 1962.
9910. — THÉLÈME. Journal des étudiants lotois. Bimensuel. Réd. et adm., 6, place Jacques-Chapou, Cahors. Polycopié, gd in-8°, p. 5. N° 1, 1948.
9911. — LA TRANQUILLITÉ MUTUELLE. Soc. de secours mutuel au décès. Fondée à Cahors le 1<sup>er</sup> janvier 1899, 10, boulevard Gambetta.



### JOURNAUX

- Cahors, A. Coueslant, pt in-8°.
9912. — TRAVAIL. Organe de la Fédération socialiste du Lot. Réd. et adm., « Journal du travail », Gourdon (Lot). In-f°, p. 1. N° 473, 25 février 1945. A partir du n° 474, réd. et adm., Journal « Le Travail », Cahors (Lot).
- Cahors, A. Coueslant, in-f°, p. 1.
9913. — LES TROIS COULEURS. Bimensuel des jeunes filles patriotiques du Lot. Réd. et adm., 24, bd Gambetta. 3 n°s parus. N° 3, 4 novembre 1944.
- Cahors, in-4°, p. 4.
9914. — UNIONS PAROISSIALES. Bulletin de liaison de l'Union des hommes catholiques du Quercy. A.C.G.H. (F.N.A.C.). Trimestriel.
- Cahors, Coueslant, n° 11, février 1959.
9915. — LA VIE QUERCYNOISE. Hebdomadaire chrétien et social de libération, 11, place Carnot, Figeac. N° 1, samedi 14 octobre 1941. (A partir du n° 8, 3, rue Charles-Bourseul, à Cahors, 14 octobre 1944.)
9916. — LA VOIE SACRÉE. Journal illustré des pèlerinages du front et du renouveau de la victoire. Editeur, Pierre Calel, ancien directeur de « L'Echo des Gourbis », 30, bd des Capucines, Paris. N° 1, novembre 1920.
- Châlons-sur-Marne. 2 n°s parus, le 1<sup>er</sup> en anglais.
9917. — LA VOIX DU PRIEURÉ. Terre chrétienne. Mensuel (Laramière-Vidaillac), janvier 1954 et suiv.
- S.l.n.n.n.d.
9918. — LA VOIX DU QUERCY. Nouvelle série hebdomadaire. N° 10, 22 novembre 1958. Réd. et adm., 71, boulevard Gambetta, Cahors.
- Cahors, A. Dhiver, in-f°, p. 1.
9919. — LE VOLONTAIRE. Journal bimensuel du 2<sup>e</sup> Régiment du Lot. Réd. et collaborateur, Un parmi tous. 2 n°s parus, décembre 1944.
- S.l.n.n., in-f°, ff. 2.

### Junies (Les)

9920. — ALAUZIER (L.-A.). — L'église des Junies et ses vitraux. — *Bull. S.E.L.*, 1962, LXXXIII, p. 29.
9921. — CAUNÉSIL (G.). — Les Junies, cette inconnue. — S.l. (Cahors) n.d. (1956), in-4°, p. 47, imprimé sur Gestetner 260.

**JUNIES (LES)**

9922. — E. B. — Notice sur Les Junies.  
— *La Défense*, 20 janvier 1935.
9923. — LAFON (Ernest). — Castel franc et Roquebert et le château des Junies.  
— *Journal du Lot*, 26 novembre 1937.
9924. — MAILHOL (L.). — Les roches mystérieuses de Roquebert.  
— *La Dépêche*, 27 avril 1938.
9925. — X. — Les Junies. Vieille histoire locale au 15 mars 1794.  
— *La Défense*, 2 février 1936.

**Labastide-Marnhac**

9926. — DÉLIBÉRATIONS. 1790. An III.  
— Registre paroissial, 1760-1792.  
— Arch. départ. du Lot.

**Labastide-Murat**

9927. — BERGOUNIOUX (Frédéric). — La renaissance de La Bastide après la Guerre de cent ans.  
— *Le Courrier du Centre*, septembre 1930.
9928. — BREIL (Jean). — Au crédit de la France et du Quercy. Le Musée Joachim-Murat, roi de Naples, à Labastide-Murat.  
— *La Dépêche*, 17 août 1959.
9929. — FOISSAC (Chanoine Adrien). — Histoire de Labastide-Murat.  
— Ms. orig. entre les mains de M. Rossignol.
9930. — FOURGOU (J.). — Le 15 août, au jour ancien de la Fête de l'Empereur. Une ville du Quercy vient d'honorer un des plus glorieux lieutenants de Napoléon I<sup>er</sup> : Joachim Murat.  
— *Bull. S.E.L.*, LXXX, 1959, 167.
9931. — FOURGOU (J.). — Allocution prononcée au banquet de l'inauguration du Musée Murat.  
— *Bull. S.E.L.*, LXXX, 1959, 172.
9932. — F. R. — Labastide-Murat. Un peu d'histoire.  
— *La Victoire*, 2 avril 1948.
9933. — FUSIL (J.). — Le 15 août à Labastide-Murat dans le Lot. Photo. Jo Gelé.  
— *Sud-Ouest*, 13 août 1959.
9934. — FUSIL (J.). — Fête de l'Empire en Quercy. Labastide-Murat célèbre son glorieux enfant : Joachim Murat.  
— *Sud-Ouest*, 17 août 1959.



### LABASTIDE-MURAT

9935. — ROSSIGNOL (Fréd.). — Une erreur historique.  
— *La Victoire*, 24 février 1948.
9936. — REGISTRES PAROISSIAUX, 1624-1788.  
— Arch. départ. du Lot.
9937. — TERRIERS, 1641-1788.  
— Arch. de la mairie de Labastide-Murat.
9938. — VANEL (Jean). — L'Administration consulaire dans les communautés rurales du Quercy au XVIII<sup>e</sup> siècle.  
— *Sud-Ouest*, 17 novembre 1950.
9939. — VANEL (Jean). — Les consuls de Labastide-Fortanière au XVIII<sup>e</sup> siècle.  
— *Sud-Ouest*, 17 novembre 1950.
9940. — X. — L'aérolithe de Labastide-Murat.  
— *Le Réformateur du Lot*, 12 septembre 1880.
9941. — X. — Compte de la menuiserie faite au château de Labastide-Murat (1855).  
— Arch. départ. du Lot.

### Labastidette (1)

9942. — LARTIGAUT (Jean). — Le château de Labastidette-Haute.  
— *Bull. S.E.L.*, LXVIII, 1957, 109-118.
9943. — LARTIGAUT (Jean). — Les origines des Molières, seigneurs de Labastidette à Pontcirq-en-Quercy (1440-1540).  
— *La France généalogique*, n° 3, mai 1959, p. 53-61, in-8°.

### Labastide-du-Haut-Mont

9944. — CORN (Louis). — Lorsque le méridien passait à Labastide-du-Haut-Mont.  
— *Le Courrier du Centre*, 12 juillet 1937.

### Labéraudie (2)

9945. — VALENTIN. — Promenade à Labéraudie.  
— *Le Réformateur du Lot*, 11 juin 1882.
9946. — X. — Inauguration de l'aérodrome de Labéraudie. Grandes fêtes des 8, 9 et 10 juin 1935 organisées par la Chambre de commerce du Lot et l'Aéro-Club du Quercy. Programme.  
— Cahors, A. Coueslant, 1935, in-8°, p. 40.

(1) Château de la commune de Pontcirq.

(2) Village de la commune de Pradines.

### Laborie (1)

9947. — X. — Le crime de Laborie. Complainte.  
— Biblio. S.E.L., QY, ICM, 399.

### Labouffie

9948. — X. — Prise de Labouffie dans : « Campagne de Gaucher de Passac contre les Routiers... » en 1384-1385, par E. Cabié (extrait de la *Revue du Tarn*).  
— Albi, 1901, in-8°, p. 27.

### Lacabrette (2)

9949. — POUILLANGE (F.). — La station préhistorique de Lacabrette (Castelnau).  
— *Bull. Soc. archéo. Montauban*, LXXVII, 1950, p. 58-70.

### Lacapelle (3)

9950. — REGISTRES PAROISSIAUX. — Etat civil.  
(Paroisse de Lacapelle. Annexe de St-Maurice).  
B.M.S. 25 janv. 1668 - 25 déc. 1669  
7 mars 1669 - 27 sept. 1673  
24 janv. 1684  
14 janv. 1685 - 24 juin 1685  
3 mai 1700 - 28 fév. 1702  
27 janv. 1705 - 25 sept. 1713  
22 avril 1714 - 19 févr. 1716  
6 janv. 1736 - 23 déc. 1740  
11 janv. 1741 - 30 oct. 1745  
3 déc. 1747 - 29 juil. 1754  
28 fév. 1764 - 4 oct. 1789  
10 fév. 1791 - 6 déc. 1791  
— Arch. départ. du Lot.
9951. — REGISTRES PAROISSIAUX. — Etat civil.  
(Annexe de St-Maurice).  
B.M.S. 1. 1<sup>er</sup> nov. 1610 - 24 avril 1700  
19 nov. 1625 - 26 mai 1628  
2. 24 janv. 1668 - 26 fév. 1669  
24 fév. 1669 - 26 sept. 1673  
18 janv. 1674 - 30 mars 1682  
4 janv. 1683 - 31 déc. 1691

(1) Village de la commune de Cahors.

(2) Village de la commune de Castelnau.

(3) Village de la commune de Cahors.



### LACAPELLE

3. 23 janv. 1695 - 27 déc. 1695
  4. 14 janv. 1700 - 24 déc. 1702
  - 25 janv. 1703 - 9 juin 1724
  5. 3 sept. 1725 - 10 nov. 1737
  6. 21 janv. 1738 - 11 nov. 1747
  7. 2 déc. 1747 - 1<sup>er</sup> nov. 1767
  8. 28 fév. 1764 - 11 nov. 1767
  9. 4 janv. 1768 - 4 déc. 1793
- Biblio. de Cahors. Arch. munic. AM. 81.

### Lacapelle-Cabanac

9952. — LIVRE COMPOIS ET CADASTRE de la paroisse de Lacapelle-  
— Arch. de la mairie de Lacapelle-Cabanac.  
Cabanac (les 5 premiers ff. de l'an 1656 manquent).
9953. — LIVRE DES CHARGES ET DÉCHARGES de la paroisse de  
Lacapelle. Jurisdiction d'Orgueil.  
— Arch. de la mairie de Lacapelle-Cabanac.
9954. — LIVRE DES RENTES constituées des pauvres de la com-  
mune.  
— Arch. de la mairie de Lacapelle-Cabanac.
9955. — REGISTRES DE L'ÉTAT CIVIL, 1688-1790, complet à partir  
de 1735.  
— Arch. de la mairie de Lacapelle-Cabanac.

### Lacapelle-Marival

9956. — ALAUZIER (L. D'). — Transactions passées en 1465 entre  
le seigneur et les habitants de Lacapelle-Marival.  
— *Bull. S.E.L.*, LXXV, 1954, 176-179.
9957. — ARRÊT DE LA COUR DES AIDES de Cahors du 22 août 1650,  
relatif au nouveau cadastre.  
— Arch. départ. du Tarn-et-Garonne, B. 27.
9958. — ARRÊT DE LA COUR DES AIDES de Cahors du 7 août 1652  
concernant l'impôt sur frais de vérification des erreurs  
prétendues par Tailhard de Colomb, sieur de Fabas,  
pour Lacapelle-St-Maurice.  
— Arch. départ. du Tarn-et-Garonne, B. 28.
9959. — BRASSAUX (P.). — Batraciens observés à Lacapelle-Mari-  
val en 1881.  
— *Feuille des Jeunes Naturalistes*, 1<sup>er</sup> mars 1882.
9960. — CADIERGUES (Doct.). — Libertés et franchises données  
aux habitants des villages de la terre de Lacapelle-Mari-

LACAPELLE-MARIVAL

- val par Géraud de Cardaillac, seigneur du lieu, en 1294 dans « Histoire de la Seigneurie de la Capelle-Merlival ».
9961. — CAZARD (G.). — Chronique. Lacapelle-Marival. L'agriculture moderne.  
— *Sud-Ouest*, 23 mai 1961.
9962. — DEPEYRE (Abbé J.). — Les Armoiries de Lacapelle-Marival.  
— *Sud-Ouest*, 22 mars 1960.
9963. — DEPEYRE (Abbé Jean). — Le château de Lacapelle Marival.  
— *Bull. S.E.L.*, LXXXI, 1960, 210.
9964. — DEPEYRE (Abbé J.). — Promenade dans le passé. A propos des registres de catholicité tenus dans la clandestinité pendant la Révolution.  
— *Sud-Ouest*, 26 janvier 1960.
9965. — DEPEYRE (Abbé J.). — Tombes très anciennes découvertes dans l'ancien cimetière de Lacapelle-Marival.  
— *Biblio. S.E.L.*, QY, ICM, 458.
9966. — LACARRIÈRE. — Commune de Lacapelle-Marival. Séance du Conseil municipal du 5 novembre et du 25 juin 1893 (discussions relatives au paiement de la maison d'école). Signé Lacarrière (15 nov. 1893).  
— Villefranche-de-Rouergue, J. Bardoux, s.d., in-f°, p. 2.
9967. — LACARRIÈRE. — Commune de Lacapelle-Marival. Séances du Conseil municipal (discussions relatives au paiement de la maison d'école). Signé Lacarrière, 20 nov. 1893.  
— Villefranche-de-Rouergue, J. Bardoux, s.d., in-f°, p. 2.
9968. — MALINVAUD (Ernest). — Plantes observées aux environs de Gramat et de Lacapelle-Marival.  
— Paris, Partinet (1873), in-8°, p. 3 (Extrait du *Bull. Soc. Bot. Fr.*, juillet 1872).
9969. — MORTILLET (Suzanne G. de). — Les squelettes de l'osuaire néolithique de Combe Cullier.  
— *Revue anthropologique*, 1937, 189-217.
9970. — NIEDERLENDER (André). — La préhistoire dans la région de Lacapelle-Marival.  
— *Bull. S.E.L.*, LXXV, 1954, 143-148.
9971. — PRAT (René). — Minutier des notaires du Lot. Répertoires numériques des archives déposés par les notaires du Lot. Etude de M<sup>e</sup> Costes, notaire à Lacapelle-Marival.



### LACAPELLE-MARIVAL

- Cahors, A. Dhiver, 1950, in-8°, p. 8.  
9972. — RAFFALI (M.). — Lacapelle-Marival et ses environs.  
— *Richesses de France*, n° 49, 4<sup>e</sup> trim. 1961, p. 45-47.  
9973. — SALET (Francis). — La Capelle-Marival.  
— *Cong. Arch. de Fr.*, 1937, 319-320, Paris, Picard, 1938.  
9974. — X. — Préhistoire et histoire locale.  
— *Sud-Ouest*, 12 déc. 1959.  
9975. — X. — Lacapelle-Marival. Vieilles pierres. Vieilles âmes.  
— *Sud-Ouest*, 1<sup>er</sup> sept. 1959.

### Lacave

9976. — BALAGAYRIE P.-G.). — Les merveilles du Quercy. Les nouvelles grottes de Lacave.  
— *Le Patriote*, 11 juin 1948.  
9977. — LAFON (Ernest). — De Lacave à Mayronne-la-Jolie.  
— *La Dépêche*, 31 mars 1942.  
9978. — MONTAUDON (Georges). — Les crânes cromagnôides de la Biscordine, commune de Lacave (Lot).  
— *Rev. anthrop.*, avril-juin 1936.  
9979. — NIEDERLENDER (A.) et HELIE (J.). — Les grottes de Lacave (Collection « Les Merveilles de France »).  
— Paris. Edit. Braun et C<sup>o</sup>, s.d., in-16 carré, p. 12, 20 héliogr.  
9980. — QUERCYNOIS (Un). — Lacave. Une visite à faire.  
— *La Défense*, 24 juillet 1913.  
9981. — VIRE (Armand). — Les grottes de Lacave.  
— *C.R. Académie des Sciences*, 5 juillet 1909.  
9982. — VIRE (A.). — L'Igue Saint-Sol, Belcastel.  
— *Bul. Museum d'Hist. Nat.*, 1902, n° 5.  
9983. — VIRE (A.). — Un signe d'écriture magdalénienne à la Crozo de Gentillo.  
— *Bul. Soc. Préh. Fr.*, 22 juillet 1924.  
9984. — VIRE (A.). — Les Tumuli du Pech Deltour à Lacave.  
— *Bul. Soc. préh. Fr.*, n° 3, 1938.  
9985. — X. — Les grottes de Lacave (Chemins de fer d'Orléans et au Midi). Dépliant (2) in-16 (Gares de Souillac et de Rocamadour).  
9986. — X. — Les grottes de Lacave et la vallée de la Dordogne.  
— Paris, Daude, dépliant, s.d.  
9987. — X. — Le Quercy pittoresque. Les grottes de Lacave.  
— *La Victoire*, 2 déc. 1947.  
9988. — X. — Grottes de Lacave (Lot) près de Rocamadour et

### LACAVE

- de Padirac. Dans l'axe de la « Route Mauve ». Les seules au monde éclairées en Lumière noire. Edité par les S.I. de Souillac et de Rocamadour.
- S.I.n.n.d., Dépliant illustré, couleurs, pt in-8° oblong, 3 ff., carte.
9989. — X. — Grottes de Lacave. Lumière noire.
- Limoges. Impr. moderne, s.d., dépliant, in-18, 3 ff., couverture couleurs, plan.
9990. — X. — La Radiodiffusion française fait connaître au monde la prodigieuse et féerique beauté des nouvelles grottes de Lacave. Offert par les Syndicats d'Initiative régionaux.
- Dépliant, 2 ff., pt in-8°, plan.

### La Chapelle-Auzac

9991. — BOUYSSONIE (Chanoine Jean). — III. Dolmen de la Croix-Blanche ; commune de La Chapelle-Auzac.
- *Bul. Soc. archéo. Brive*, LXXVII, 1955, 142-144.
9992. — TAILLE. — Rôle de la Taille de La Chapelle-Auzac pour l'année 1776.
- *Bul. N.-D.-du-Causse*, Baladou, Lot, n° 143, mars 1959.

### La Dame (1)

9993. — ALBE (Ed.). — Les possessions d'Obasine dans le Diocèse de Cahors. La Dame, p. 110 à 133, dans : « Titres et Documents sur le Limousin et le Quercy ».
- Brive, Roche, 1911, in-8°.

### Laforge (2)

9994. — BOUYSSONIE (Chanoine Jean) et COUCHARD (Jean). — La Grotte du Pis de la Vache de la Forge, commune de Souillac.
- *Bul. Soc. archéo. Brive*, LXXVII, 1955, 117-135.

### Lagardelle

9995. — LAFON (Ernest). — Lagardelle, mon village, mon berceau.
- *Journal du Lot*, 15 sept. 1937.

(1) Combe qui part de Sènièrgues au pied du Pech de Fourgues et qui va aboutir à la Dordogne.

(2) Usine de la commune de Souillac.



### LAGARDELLE

9996. — PRÉSÉANCE. — Consuls de Lagardelle ; Lot. Arrêt d'octobre 1591, p. 46, dans : « Décisions notables sur diverses questions de droits ».  
— Toulouse, 1735.
9997. — RIVANO (Yvonne). — Pastels quercynois. Lagardelle et Pescadoire.  
— *La Dépêche*, 5 août 1944.

### La Grézette (1)

9998. — CALMON (Jean). — La Grézette. Causerie faite aux membres de la S.E.L. le 14 octobre 1934.  
— *Bul. S.E.L.*, LVI, 1934.
9999. — LAFON (Ernest). — Lagrèzette dans : *La Route du Vin de Cahors*, p. 194-195.

### La Laurie (2)

10000. — MÉMOIRE pour le Syndic de la Communauté de La Laurie, contre Dame de St-Jeannet, veuve de Messire de Gard, Procureur du Roi au Sénéchal et Présidial de cette ville.  
— A Cahors chez François Richard, Impr. Libraire ; fin XVII<sup>e</sup> s., in-f<sup>o</sup>, p. 27. Arch. départ. Fonds Gransault-Lacoste.

### Lalbenque

10001. — ARRÊT DE LA COUR DES AIDES de Cahors du 29 juillet 1651 relatif à l'impôt pour l'entretien des troupes du 18 février 1651 et du 13 août 1652 pour un impôt pour dettes.  
— Arch. départ. du Tarn-et-Garonne, B. 27.
10002. — ARRÊT DU PARLEMENT de Toulouse (28 févr. 1730), ordonnant aux notaires du lieu de bien tenir leurs minutes dans « Recueil des Edits, Déclarations. Arrêts du Conseil et du Parlement de Toulouse... ».  
— Toulouse (Pison), 1760, I., in-4<sup>o</sup>, 274-275.
10003. — L. F. — Au XIV<sup>e</sup> s., Lalbenque était une des principales places fortes du Quercy.  
— *La Dépêche*, 26 juin 1956.

(1) Château de la commune de Caillac.

(2) Hameau de la commune de Bélaise.

### LALBENQUE

10004. — LIVRE DES CHARGES. XVIII<sup>e</sup> siècle.  
— Arch. de la Mairie de Lalbenque.
10005. — PRAT (René). — Minutier des Notaires : Pezet, notaire à Lalbenque (ancienne étude Guilhem).  
— Cahors, A. Dhiver, 1952, pt in-8°, 7 p.
10006. — SAINT-MARTY (L.). — Ne pas être soldat.  
— *Journal du Lot*, 9 mars 1938.
10007. — X. — Une industrie disparue. La fabrication des tresses de paille à Lalbenque.  
— Biblio. Mun. de Cahors. Fonds Gary. 158/11.

### La Lécune (1)

10008. — ALBE (Ed.). — Histoire résumée du couvent de La Lécune supprimé au milieu du XVII<sup>e</sup> s.  
— Commun. Séance S.E.L., 10 juillet 1921.
10009. — LIMAYRAC (Léopold). — Couvent de La Lécune, p. 436-441 dans : « Etude sur le Moyen âge. Histoire d'une commune et d'une Baronnie du Quercy. », 1885.
10010. — MOULINIER (J.). — Tablettes quercynaises. Le saccage du couvent de La Lécune.  
— *La Liberté du Centre*, 21 sept. 1949.
10011. — RECONNAISSANCE par divers tenanciers du Moulin de Rolland en Quercy, bief propriété de Dame Delphine de Labro, abbesse du monastère de La Lécune. 9 juin 1590.  
— Arch. départ. du Lot, Fonds Gransault-Lacoste.

### Lamagdelaine

- 10011<sup>bis</sup>. — PLANS (2) de l'aqueduc romain dans la propriété de M. Lafargue.  
— Biblio S.E.L., QY, 1 CM, 592.
10012. — PRAT (René). — Dénombrement de la Population de deux paroisses au XVII<sup>e</sup> s. (Lamagdelaine et Laroque-des-Arcs).  
— *Bul. S.E.L.*, LXXVII, 1956, 111-112.

### Lamothe-Fénelon

10013. — RIGAL (Renz). — Les environs de Gourdon : Lamothe-Fénelon.

(1) Monastère du Pouget, Ordre des Clarisses dans la commune de Castelnaud-Montratier.



### LAMOTHE-FENELON

- *La Liberté du Centre*, 17 août.  
— *La Dépêche*, 18 août.  
— *La République*, 26 août.
10014. — VIERS (H.). — Lamothe-Fénelon aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles.  
— *Bul. S.E.L.*, LXXX, 1959, 46-48.
10015. — VIERS (H.). — Lamothe-Fénelon. Lamothe-Massaut. (Les Massaut- Les Fénelon).  
— *Sud-Ouest*, 28, 30, 31 déc. 1960 - 2 janv. 1961.
10016. — VIERS (H.). — L'église de Lamothe-Fénelon.  
— *Bul. S.E.L.*, 1963, LXXXIV, 137-141.
10017. — VILLE (Abbé A.). — Prise de possession des Chapelles St-Antoine et N.-D. de l'Eglise St-Sixte de Lamothe-Fénelon par Messire J.-B. de Bouilhac, acquéreur des Seigneuries Fénelon et Lamothe, 21 sept. 1782.  
— *Biblio. S.E.L.*, QY, 2 CM, p. 2.

### Lamoulayrette (1)

10018. — ARRÊT DE LA COUR DES AIDES de Cahors du 13 sept. 1651 relatif à l'entretien des troupes à Castelnau.  
— Arch. départ. Tarn-et-Gar., B. 27.
10019. — ETAT CIVIL. Tables.  
— Arch. départ. du Lot, Fonds Gransault-Lacoste.

### Lantouy (2)

10020. — ALAUZIER (L. D'). — Le Monastère de Lantouy.  
— *Bul. S.E.L.*, LXXVII, 1956, 94-96.

### Lanzac

10021. — LALANDE (Ph.). — Vestiges de l'homme primitif observés dans la commune de Lanzac, canton de Souillac (Lot).  
— *Bul. Soc. géol. fr.*, 1872, 125-127.
10022. — MARQUESSAC (Cte de). — Chemin vicinal.  
— Tulle, Crauffon et C<sup>ie</sup>, 1866, in-8°, p. 11.
10023. — MONNAIE frappée à Lanzac (Lot), p. 399 dans : « Les monnaies mérovingiennes », par Maurice Prou.

(1) Village de la commune de Flagnac.

(2) Commune de Saint-Jean-de-Laur.

### LANZAC

- Paris, Rollin et Feuardent, 1892, in-8°.  
10024. — X. — Carnet d'un chirurgien de Lanzac au XVII<sup>e</sup> siècle.  
— S.E.L., QY, 1 CM, 515.

### La Pannonie (1)

10025. — ALBE (Ed.). — Les possessions d'Obasine dans le diocèse de Cahors. Grange de la Pannonie, St-Cyr, Gramat, p. 176 à 197 dans : « Titres et documents sur le Limousin et le Quercy ».  
— Brice, Roche, 1911, in-8°.  
10026. — CALMON (J.). — Le château de la Pannonie, commune de Couzou (Lot).  
— Ms. chez l'auteur, in-4°, ff. 7, 2 plans.  
10027. — CALMON (J.). — L'église de la Pannonie.  
— Ms. chez l'auteur.  
10028. — CALMON (J.). — La Pannonie et ses seigneurs.  
— *Bull. S.E.L.*, LXXVIII, 1957, 153-167.

### La Pérarède (2)

10029. — VALON (Lud. DE). — La Pérarède. Château d'Estienne, p. 16 dans : « La famille de Valon. Vestiges de son passé ».  
— Marseille, Dupeyrac, 1928, in-8°.

### Laramière

10030. — BOUILLET. — A propos d'un fermoir en émail champlevé.  
— *Mémoir. Soc. Aveyron*, XVI, 1906, 452-460.  
10031. — FANTANGIÉ (J.). — Le sous-sol de Laramière.  
— *Bull. S.E.L.*, LXXVII, 1956, 238-245.  
10032. — GIRONDE (Abbé R.). — Laramière et son prieuré à travers les siècles.  
— *La Voix du Prieuré*, décembre 1956, p. 16.  
10033. — GIRONDE (Abbé R.). — *Bull. S.E.L.*, LXXVII, 1956, 238-245. Laramière. Notes littéraires et historiques.  
— Brive, Chastrusse, Praudel et C<sup>o</sup>, 1942, p. 39.  
10034. — GIRONDE (Abbé R.). — Laramière et Vidaillac. Documents nouveaux. Notes inédites.  
— *La Voix du Prieuré*, n° spécial, janvier 1952.

(1) Château de la commune de Couzou.

(2) Château de la commune de Saint-Paul.



### LARAMIERE

- Biblio S.E.L., Ms. 138.
10035. — G. R. — Laramière. Un coin du causse de Limogne.  
— *La Victoire*, 29 novembre 1947.
10036. — G. R. — Notre histoire locale. Laramière. Le vieux moulin.  
— *La Victoire*, 9 décembre 1947.
10037. — J. B. — La légende dorée de Laramière.  
— *Sud-Ouest*, 8 août 1952.
10038. — LAFON (Ernest). — Excursion de la S.E.L. à Caylus, Beaulieu, Varen... et Laramière.  
— *Bull. S.E.L.*, LIV, 1933, p. 212-217.
10039. — LAVAYSSIÈRE (Raymond). — A quatre kilomètres de Laramière. La découverte d'un squelette humain se révèle d'une importance capitale pour l'étude de la préhistoire.  
— *La Dépêche*, 8 mars 1951.
10040. — LAVAYSSIÈRE (Raymond). — La vie d'une petite bourgade au notable passé : Laramière.  
— *La Dépêche* du 29 mars 1949 au 2 février 1951.
10041. — LAVAYSSIÈRE (Raymond). — Le trésor du Prince noir.  
— Biblio. S.E.L., BQY, O, 1260.
10042. — LAVAYSSIÈRE (Raymond). — Sera-ce la chance de Laramière ?  
— *La Dépêche*, 27 août 1963.
10043. — MISSA-TOURILLON (Denise). — Documentales à la R.T.F. Impressions de mon village.  
— *Bull. Assoc. des anc. élèves du Lycée des jeunes filles de Cahors*, 1960, p. 15-16.
10044. — POUVILLON (Emile). — Un village : Laramière.  
— *Terre d'Oc*, 1908.
10045. — REGISTRES PAROISSIAUX (1740-1747).  
— Arch. départ. du Lot.
10046. — R. L. — Avec nos moulins à vent. Présence du passé. Aspects du présent.  
— *La Dépêche*, 3 janvier 1961.

### Larnagol

10047. — CALMON (Jean). — Quelques notes sur les seigneurs et l'église de Larnagol.  
— Ms. chez l'auteur, in-8°, p. 9.
10048. — COLY (Raymond). — Sur le causse de Larnagol.

### LARNAGOL

- Cahors, A. Dhiver, 1949, m. 12, 10 p.  
10049. — JÉZÉQUEL (F.). — Deux nouvelles explorations de nos spéléologues dans la région de Larnagol (Aven Caroline, Aven Cunhac).  
— *Le Villefranchois*, 1957.  
10050. — TOURTONDE. — *Id.*  
— X. — Règlement. Communauté de Larnagol. 1789.  
— Biblio. S.E.L., QY, 2 CM, 144.

### La Roque <sup>(1)</sup>

10051. — CALMON (Jean). — La Roque (Montvalent).  
— Ms. chez l'auteur, in-4°, p. 20.

### Laroque-des-Arcs

10052. — ARRÊTS DE LA COUR DES AIDES de Cahors du 13 août 1649 relatif à l'impôt nouveau pour paiement de dettes envers la Chartreuse de Cahors et du 16 mai 1651 au sujet d'un procès avec le Collège Pélegruy.  
— Arch. départ. du Tarn-et-Garonne, B 26-B 27.  
10053. — LAFON (Ernest). — Coin du Quercy. Laroque-des-Arcs.  
— Biblio. mun. Cahors, Fonds Gary 32.  
10054. — PRAT (René). — Dénombrement de la population de deux paroisses au XVII<sup>e</sup> siècle (Lamagdelaine et Laroque-des-Arcs).  
— *Bull. S.E.L.*, LXXVII, 1956, 111-112.  
10055. — RECOLLETS.  
— Biblio. mun. Cahors, Charte 45.  
10056. — REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS. 1970.  
— Arch. départ. du Lot. Fonds Gransault-Lacoste.  
10057. — X. — Laroque-des-Arcs. Saint-Roch.  
— *La Victoire*, 23 août 1946.  
10058. — X. — Notice sur Laroque-des-Arcs (en notes).  
— *Mémorial du Querci*, 19 septembre 1886.

### Laroque-Toirac

10059. — ALAUZIER (L. D'). — Peintures au château de Laroque-Toirac.  
— Biblio. S.E.L., QY, ICM, 279.  
10060. — ALAUZIER (L. D'). — Les seigneurs de Laroque-Toirac.  
— *Bull. S.E.L.*, LXXI, 1950, 33-37 ; LXXII, 1951, 57.

(1) Château de la commune de Montvalent, sur la Dordogne.



### LAROQUE-TOIRAC

10061. — ALAUZIER (L. D'). — Travaux faits à l'église de St-Pierre-Toirac.  
— Biblio. S.E.L., QY, ICM, 289.

### La Rozière (1)

10062. — REGISTRES PAROISSIAUX. Etat civil.  
(Paroisse de La Rozière, annexe de St-Laurent).  
B.M.S. 20 janv. 1669 - 8 sept. 1669  
1<sup>er</sup> janv. 1673 - 13 oct. 1675  
30 mars 1678 - 10 déc. 1679  
16 janv. 1713 - 9 juin 1716  
7 fév. 1718 - 21 déc. 1719  
— Arch. départ. du Lot.
10063. — REGISTRES PAROISSIAUX. Etat civil.  
(Paroisse de La Rozière).  
B.M.S. 2 janv. 1773 - 9 oct. 1793.  
— Biblio. de Cahors, Arch. mun., AM 78/8.

### La Rüe (2)

10064. — CALMON (Jean). — Le château de la Rüe, commune de Rocamadour.  
— *Bull. S.E.L.*, LXXXII, 1961, 137-152.

### Lascabanes

10065. — ARRÊT DE LA COUR DES AIDES de Cahors du 14 janvier 1649 pour Lascabanes, Cézac, Alapentiers de Boisse, relatif aux impôts.  
— Arch. départ. du Tarn-et-Garonne, B 25.

### Lascoux (3)

10066. — YRONDE (René). — Les vieux chemins et les bornes antiques de Lascoux.  
— *La Dépêche*, 13 septembre 1961.

### Lasfargues (4)

10067. — CORN (Louis). — Le pillage du château de Lasfargues en 1792.  
— *Bull. S.E.L.*, LXXV, 1954, 186-189.

(1) Village de la commune de Cahors.

(2) Château de la commune de Rocamadour.

(3) Hameau de la commune de Souillac.

(4) Château de la commune de Prendeignes.

### La Taillade (1)

10068. — DEPEYRE (Abbé J.). — Notice sur le château de la Taillade, dans : *St-Cyprien-des-Vaux*, p. 225-229.

### Latouille (2)

10069. — X. — Le Quercy pittoresque : Latouille. Le Grand Saut. Gorges de Caylus. Gorges et chapelle de N.-D.-de-Verdale. Ascension du Pendit et du Mont-St-Michel. La Bouffie de Beure.  
— *La Victoire*, 31 mars 1948.

### La Tour (3)

10070. — LACOSTE (Abbé F.). — Eglise de La Tour dans : *Bélaye et ses environs*, 1909, 259-277.

### La Trayne (4)

10071. — CALMON (Jean). — Le château de La Trayne-en-Quercy et ses seigneurs.  
— *Bull. S.E.L.*, LXXVIII, 1957, 17 à 39.
10072. — COUVERT (P.), CLÉMENT (J.). — Le prieuré du St-Sépulcre d'Allemagne à Montgé (S.-et-M.) et ses deux belles œuvres de sculpture actuellement au château de La Trayne (Jean de Chabanne, comte de Dammartin, et son tombeau). Le Sépulcre.  
— *Bull. S.E.L.*, LXXVI, 1955, 241-265.
10073. — LAFON (Ernest). — Le château de La Trayne.  
— *La Dépêche*, 10 janvier 1942.
10074. — LAMBERTERIE (Anne DE), marquise de Cardaillac. — Le château de La Trayne. Notes d'histoire et d'art.  
— *Bull. S.E.L.*, LXXVI, 1955, 233-265.

### Latronquière

10075. — ARRÊTS DE LA COUR DES AIDES de Cahors des 27 sept. et 19 juil. 1650 relatifs au procès avec Jean Joffre, écuyer.  
— Arch. départ. du Tarn-et-Garonne, B 26.
10076. — CORN (Louis). — La baronnie de Latronquière passe aux Hospitaliers.

(1) Château de la commune de Duravel.

(2) Village de la commune de Lentillac.

(3) Village de la commune de Bélaye.

(4) Château de la commune de Pinsac.



### LATRONQUIERE

- *Sud-Ouest*, 15 mai 1954.
10077. — CORN (Louis). — Ce qui reste du château-fort de Latronquièrre. Le bornage aux Croix de Malte de Latronquièrre.  
— *Sud-Ouest*, 22 mai 1954.
10078. — CORN (Louis). — Les Chevaliers de Rhodes et la Comman-  
danderie de Latronquièrre.  
— *Sud-Ouest*, 17 mai 1954.
10079. — CORN (Louis). — En passant par Latronquièrre.  
— *Sud-Ouest*, 11 mai 1954.
10080. — CORN (Louis). — Une grande journée à Latronquièrre  
en l'an de grâce 1308.  
— *Sud-Ouest*, 14 mai 1954.
10081. — CORN (Louis). — Revenus et charges de la Comman-  
danderie de Latronquièrre.  
— *Sud-Ouest*, 19 mai 1954.

### Lauzès

10082. — BESSE. — Le maire de Lauzès à MM. les Conseillers  
généraux du département du Lot sollicitant un crédit  
pour la construction d'une route.  
— S.L., Laytou (1867), in-f°, p. 4.
10083. — BOURNIERAS. — Aperçu sommaire sur la végétation du  
canton de Lauzès (Lot) et ses environs.  
— *Bull. Muséum nat. d'Hist. nat.*, 1947, 197-204 et 289-293.
10084. — PROCÈS-VERBAL de délimitation de paroisse (1683).  
— Arch. de la mairie de Lauzès.
10085. — TERRIER. 1668.  
— Arch. de la mairie de Lauzès.
10086. — X. — Le gouffre du Pendant exploré avec succès par  
le Spéléo-Club quercynois. (Le cours mystérieux de  
Font Polémie suivi sur 800 m.)  
— *La Victoire*, 22 octobre 1948.

### Lavercantière

10087. — ARRÊT DE LA COUR DES AIDES de Cahors du 28 juin 1650  
relatif à l'impôt pour poursuivre.  
— Arch. départ. du Tarn-et-Garonne, B 27.
10088. — CONDUCHÉ (Emile). — Du Causse au Ségala, p. 137-142.  
— Villefranche-de-Rouergue, Salingardes, 1942.
10089. — CONDUCHÉ (Emile). — La légende du Frau.

### LAVERCANTIERE

- *Journal du Lot*, 6, 8 février 1929.  
10090. — MAILHOL (L.). — Les vestiges du passé : Lavercantière.  
— *Le Patriote*, 15 décembre 1950.  
10091. — X. — Notice sur Lavercantière (en notes).  
— *Mémorial du Quercy*, 27 juin 1886.

### Lavergne

10092. — LAFON (Ernest). — Lavergne.  
— *La Dépêche*, 4 janvier 1943.  
10093. — VALON (Ludovic DE). — Lavergne ; dans « Essai histo. et généalo. sur la famille de Valon (seigneurie de Thégra) ». — Cahors, A. Coueslant, 1923, in-8°. — Valon (Ludovic DE). — Lavergne-Valon. Le vieil Valon. Le château. L'église du prieuré. L'église N.-D. de Valon..., p. 25-32 dans « La famille de Valon, vestiges de son passé ». — Marseille, Dupeyrac, 1928, in-8°.

### Le Brel

10095. — LIVRE DES CHARGES. 1750-1772.  
— Arch. départ. du Lot.

### Lentillac (Lauzès)

10096. — X. — Le dolmen de Lentillac.  
— *Le petit nouvelliste de Cabrerets*, octobre 1933.

### Léobard

10097. — GÉRARD (Pierre). — L'abbaye nouvelle près Gourdon.  
— *Mém. Soc. archéo. Midi Fr.*, XXVII, 1961, 77-84.  
10098. — LEBLANC (Gratien). — L'abbaye nouvelle.  
— *Mém. Soc. archéo. Midi Fr.*, XVII.  
10099. — LORBLANCHET (M.-R.). — Léobard (démographie).  
— *La Dépêche*, 24 janvier 1962.  
10100. — LIVRE DES CHARGES ET DÉCHARGES. 1701.  
— Arch. départ. du Lot, Fonds Gransault-Lacoste.  
10101. — RECUEIL DE PIÈCES concernant la communauté dite de Léobard. XVIII<sup>e</sup> siècle.  
— Arch. départ. du Lot, Fonds Gransault-Lacoste.



### Le Roc (1)

10102. — CORN (Louis). — La destruction des châteaux. Le château du Roc près de Figeac.

### Leyme

10103. — CALMON (Jean). — Quelques notes sur Leyme.  
— *Bull. S.E.L.*, LXXV, 1954, 167-170.
10104. — DEPEYRE (Abbé J.). — L'abbaye cistercienne de Leyme.  
— *Sud-Ouest*, 16, 24 novembre et 2 décembre 1959.
10105. — DEPEYRE (Abbé J.). — Prieurés dépendant de l'abbaye cistercienne de Leyme (Lissac, Vic, Montamel, Les Bouysses...)  
— *Sud-Ouest*, 15 décembre 1959.
10106. — MANS (D<sup>r</sup> J.). — Etude sur la Maison de santé pour les aliénés de Leyme (Lot). (Préface de M. G. Pradel.)  
— Cahors, A. Coueslant, 1935, p. 107.
10107. — X. — Election de Galiane de Lentilhac comme abbesse de Leyme (1356).  
— Arch. départ. du Lot.
10108. — X. — Notice sur Leyme (en notes).  
— *Mémorial du Quercy*, 19 septembre 1886.

### Lherm

10109. — GRANGIÉ (Eug.). — Lherm dans *Visages du Quercy*, chap. VIII.
10110. — INVENTAIRE des titres et documents sur parchemin trouvés dans les archives de la famille de Saint-Gily, seigneur de Lherm et de Péchaudiguié, près d'Arques.  
— Arch. départ. du Lot.
10111. — LAFAGE (Léon). — Le curé de Lherm. Conte inédit.  
— *Quercy*, rev. mensuelle, n° 2, 1942, 33-40.
10112. — LARTIGAUT (J.). — L'église romane de Saint-Signes (commune de Lherm).  
— *S.E.L.*, QY, 1 CM, 575, 2 ff.
10113. — RIVANO (Yvonne). — Pastels quercynois. Lherm et son histoire.  
— *La Dépêche*, 9 septembre 1949.

(1) Château de la commune de Fons.

### Lhospitalet

10114. — ARRÊT DE LA COUR DES AIDES de Cahors du 22 avril 1651  
relatif au nouveau cadastre.  
— Arch. départ. du Tarn-et-Garonne, B 27.
10115. — LIVRE DES MUTATIONS. 1650-1742.  
— Arch. de la mairie de Lhospitalet.

### Limogne

10116. — ARRÊT DE LA COUR DES AIDES de Cahors du 14 décembre  
1652 relatif à l'impôt pour l'entretien des troupes.  
— Arch. départ. du Tarn-et-Garonne, B 28.
10117. — CAVAILLÉ (A.), DUMONT (G.), GALAN (A.). — Quelques  
grottes du causse de Limogne et leur signification mor-  
phologique.  
— *Ann. de Spéléologie*, IX (3), 1954, 150-153.
10118. — GIRONDE (Abbé Renaud). — Notes relevées sur Limogne.  
— Biblio. S.E.L., Ms., 130-131.
10119. — PRAT (René), minutier des notaires du Lot. — Etude  
de M<sup>e</sup> Pradines, notaire à Limogne (Beauregard, Cal-  
vinhac, Concots, Larnagol, Limogne, Promilhanes,  
Saillac, Varaire).  
— Cahors, A. Dhiver, 1942, in-8°, p. 12.
10120. — PRAT (René). — La Société des Etudes dans le canton  
de Limogne.  
— *Bull. S.E.L.*, LXXVII, 1956, 226-228.
10121. — SERMET (Jean). — Les phénomènes karstiques dans le  
causse de Limogne (Thèse, 1931).  
— *Bull. Soc. Hist. nat. de Toulouse*, 1929, t. 58 (2).

### Linac

10122. — ARRÊT DE LA COUR DES AIDES de Cahors du 19 septembre  
1651 (procès avec le vicomte de Bédier au sujet d'une  
métairie, du 6 juillet 1651). Levée d'impôt.  
— Arch. départ. du Tarn-et-Garonne, B 27.
10123. — CADIERGUES (Etienne). — La seigneurie de Puylaunès  
(Linac, Lot).  
— *Bull. S.E.L.*, LXVII, 1946, 32-78.

### Linars (1)

10124. — PALLUEL (M<sup>me</sup> J.-O.). — Origine du château de Clermont.  
— *Bull. S.E.L.*, LXXVI, 1955, 166-167.

(1) Château de la commune de Concorès.



### Livernon

10125. — MAUREL. — Monographie de la commune de Livernon. Plan du dolmen appelé Pierre Martine. Plan de la commune.  
— Biblio. de Cahors, Ms. 133, in-4°, 1887, p. 19.

### Lot

10126. — ABADIOS (Maurice D'). — Une excursion en Quercy. Le monde souterrain (puits de Padirac, la grotte de Presque, les grottes de Lacave, les grottes de Cabrerets). (Extrait de la *Revue du Plateau central*).  
— *Journal du Lot*, 25 avril 1930.
10127. — ADMINISTRATION CENTRALE du département du Lot (extrait du registre des arrêtés). Cours du papier monnaie (1791, an 4). Cours des mandats (an 4, an 10).  
— Cahors, chez Richard père et fils, impr. du département, pt in-f°, p. 4.
10128. — ADMINISTRATION DES POSTES. Direction de Cahors. Etat des communes, villages, hameaux formant son arrondissement rural (Cahors, Catus, Limogne, Pélacoy).  
— S.l.n.n.d., in-8°, p. 10.
10129. — ADRESSE aux électeurs du Lot sur l'élection de l'évêque.  
— Montauban, Croisilles.
10130. — AFFAIRE DU LOT. Précis de ce qui s'est passé à la séance du Conseil des anciens le 26 prairial an V. Pour l'assemblée légale du Corps électoral du Lot après le rapport fait au Conseil des anciens.  
— Paris, de l'impr. de Baudoin, impr. du Corps législatif, pt in-8°, p. 3.
10131. — ALAUZIER (L. D'). — Les noms de lieux en -ac dans le Lot.  
— *Rev. int. d'Onomastique*, juin 1956.
10132. — ALAZARD (E.). — Le chant de la terre.  
— *Journal du Lot*, 17 janvier 1941.
10133. — ALBE (Ed.). — Gouffres et sourciers. Les sourciers : M. Armand Viré-Pélaprat. L'impernal et l'igue de Cournou. Le gouffre du Pendant. Les expériences de Cahors.  
— *La Défense*, 24 juillet 1913.
10134. — ALMANACH. 1883. Almanach du Lot contenant les foires du département du Lot et des départements limitrophes.  
— Cahors, J. Girma, F. Delpérier, 1883, in-36, p. 32.

**LOT**

10135. — ALPHONSE (L.). — Mission d'étude de conservation des chasselas dans le Bas-Quercy.  
— *Le Réveil du Lot*, 12, 19 mars 1921.
10136. — ASSEMBLÉE ÉLECTORALE. P.V. des séances de l'Assemblée électorale du département du Lot, convoquée à Cahors le 25 août 1791, pour procéder à la nomination des députés à la législature.  
— A Cahors, de l'impr. Richard père et fils, impr. du Départ, MDC(C)XCI, pt in-4°, p. 54.
10137. — ASTRE (Gaston). — Fontaines siphonantes dans les fonds des vallées.  
— Toulouse, *Mém. de l'Académie des sciences, Insc. Belles-Let. de Toulouse*, 1959, X, 19-38 (Fontaine des Chartreux de Cahors, 23 ; fontaine du Mas Vieilh à Caillac, 24 ; fontaine de Leygue à Touzac, 24 ; source de Rueyres, 24 ; font d'Ente à Peyrilles, 25 ; fontaine de Graudène à St-Médard, 25 ; font Vincent à St-Médard, 26 ; La Borie-Basse à Prayssac, 26).
10138. — ASTRE (Gaston). — Les régimes hydro-géologiques du département du Lot.  
— Cahors, A. Coueslant, 1945, in-8°, p. 30.
10139. — AUTESERRE (Lucien). — Rachat des chemins de fer. Rapport présenté à la Chambre de commerce de Cahors.  
— Cahors, Coueslant, 1900, in-8°, p. 20.
10140. — AUTOBUS départementaux du Lot. Horaire officiel 1925.  
— Béziers, éditions L. Pibaret, in-36, p. 36.
10141. — AUTOBUS. Lignes d'autobus du Lot. S.T.A.P.O. (Soc. de transports auxiliaires du réseau Paris-Orléans). Foires du Lot. Horaire, juin 1935.  
— Brive, Meyrignac, 1935, in-16, p. 64.
10142. — BALLARD (Arthur). — Peace in hire the valleys of the Lot and Dordogne.  
— London, Arthur Ballard, in-4°, texte p. 19, 7 pl. photog. (Cahors, Rocamadour, Bretenoux, Sarlat...).
10143. — BARDOU (Mgr J.-J.-D.). — Ordonnance portant promulgation des nouveaux statuts synodaux diocésains.  
— Cahors, J.-G. Plantade, 1854, in-4°, p. 2.
10144. — BAREL (Roger), pharmacien à Gourdon. — Les essences de lavande du Lot.  
— Toulouse, J. Pagès, 1950, in-8°, p. 178.



# A LA RECHERCHE DES ORIGINES DE CAHORS

par Bernard DANDINE

---

Dans ses « Remarques sur la carte de l'ancienne Gaule », Sanson d'Abbeville, géographe du XVII<sup>e</sup> siècle, a prétendu qu'Uxellodunum s'élevait à l'emplacement de Cahors. Chaudruc de Crazannes, auteur d'une « Dissertation sur Divona des Cadurci et sur deux médailles autonomes de ce peuple », a décrit et figuré, il y a quelque cent ans, une pièce qu'il pensait avoir été frappée à la gloire de la Divona gauloise.

Plus récemment, MM. Paul Lescale vers 1920 (1) et Ernest Baudel en 1928 ont situé une enceinte protohistorique dans la partie haute de la péninsule cadurcienne. Pour le premier, cet oppidum se dressait entre l'ancienne et la nouvelle route de Paris, au lieu dit Lamothe-Marcillac. Pour le second, il s'étendait du quartier de la Barre aux abords du Lycée Clément-Marot et des falaises des Soubiours à celles qui surplombent la gare.

M. Lescale a cru reconnaître Uxellodunum sur le plateau, par lui, décrit.

Ce n'était là que pures hypothèses.

L'identification d'Uxellodunum est loin d'être unanimement approuvée, la pièce de Chaudruc de Crazannes ne porterait pas le nom de Divona, mais celui de Divitiac. Et, très objectivement, Armand Viré écrivait en 1925, ce qui était encore vrai trois ans plus tard : « Aucun texte antique, aucune trouvaille matérielle de ruines ou d'objets archéologiques n'est venu jusqu'ici affirmer l'existence... d'un Cahors pré-romain. Au contraire, les textes comme les fouilles ou les trouvailles accidentelles nous montrent

(1) M<sup>e</sup> Desprats, Avoué à Cahors, après consultation de M. M. Lescale fils, a bien voulu nous indiquer cette date approximative. La plaquette de l'auteur (Bibliographie n<sup>o</sup> 29) n'en comporte aucune.

que sous le nom de Divona, Bibona, une grosse cité occupait, dans le 1<sup>er</sup> ou le 11<sup>e</sup> siècle de notre ère, toute la presqu'île où s'élève notre Cahors actuel. »

Dans sa « Petite Histoire de Cahors », non datée, l'érudit Chanoine Albe concluait : « Il vaut mieux nous résigner à ignorer ce que fut Cahors avant Jésus-Christ. » La question des origines de cette ville était, à notre connaissance, toujours en cet état quand nous l'avons abordée, il y a près de six ans.

L'existence aux temps antéhistoriques d'habitats permanents et de refuges temporaires sur les hauteurs nous a incité à rechercher si les pechs qui dominent Cahors n'en recélaient aucun vestige. Bien des cités gallo-romaines sont nées, en effet, de l'émigration dans les vallées de populations établies originairement sur les sommets voisins.

## I. — Le site de Cahors et les recherches d'A. Viré

Sur la rive droite du Lot, seul le Pech du Failhal se dresse au-dessus de la ville. Par contre, d'amont en aval, le méandre de la rivière est cerné sur sa rive gauche par le Pech de Rolles, le Mont St-Cyr, les Pechs Angély et St-Marty. D'une altitude un peu inférieure à 300 m, les uns et les autres, aux pentes très abruptes, sont plus élevés d'une centaine de mètres que la presqu'île cadurcienne ; découpés en « downs » par l'érosion, ils appartiennent géologiquement à l'étage kimmeridgien.

A. Viré a relaté, en 1925, sa découverte datant de 1915, sur le Mont St-Cyr, de constructions gallo-romaines. Un grand mur de près de 100 mètres de long et d'un mètre de large construit au midi, parallèlement à la crête du plateau, le fit songer à un rempart, mais il ne semble pas qu'il ait essayé d'avoir confirmation de cette impression. Ses travaux sont muets quant aux autres Pechs de Cahors qu'il n'a, sans doute, jamais parcourus. De curieux vestiges d'enceintes existent sur tous ceux de la rive gauche, mais les plus importants s'élèvent sur les Pechs St-Marty et des Hermites ; ils ont échappé, semble-t-il, jusqu'ici à l'attention des archéologues. Nous tenterons de les dater après les avoir décrits. Découverts par nous, le 15 mai 1958, ils sont très différents des tas d'épierrement avec lesquels ils ont été confondus, notamment par le botaniste Robert dans sa « Flore des environs de Cahors », publiée en 1925.

A une centaine de mètres, en aval du Pont Valentré, débouche dans la vallée du Lot l'une de ces « vallées mortes » dont le « che-



velu, selon le mot de Clozier, sillonne la surface des Causses ». Cette vallée, comme toutes ses pareilles, est « organisée en réseaux avec branchement d'affluents et de sous-affluents » qui dessinent sur la rive gauche de la vallée principale une série d'éperons, en retrait l'un par rapport à l'autre, d'amont en aval. Le premier, en bordure de la rivière, appartient au Pech St-Marty ; le second, en arrière de ce dernier, dépend du Pech des Hermites ; le troisième, en arrière du second, relève du Cap de la Côte de Valentré. Chaque éperon est séparé par une combe mais relié à l'autre par un isthme. Le domaine de l'Ermitage, dont la famille Gambetta fut propriétaire, est accroché au flanc oriental du deuxième éperon.

## II. — Le Pech des Hermites

### a) SES CHEMINS D'ACCÈS ET SES CONFRONTS :

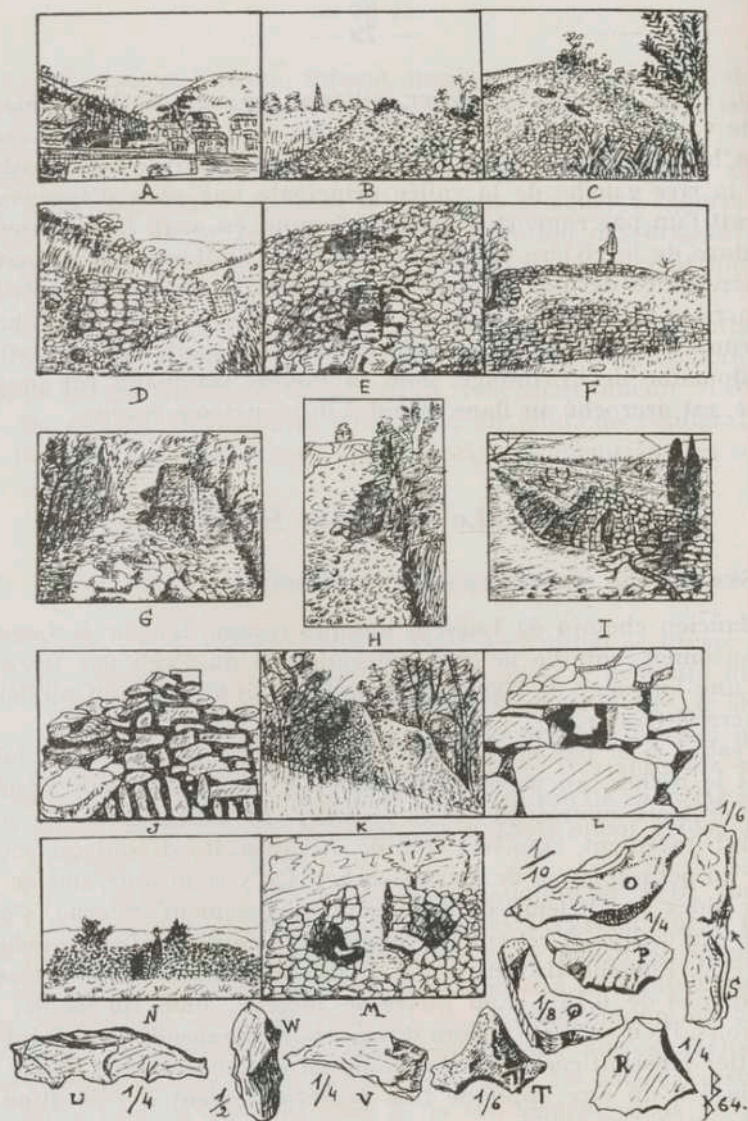
L'ancien chemin de Luzech, indiqué comme tel par le Cadastre napoléonien, entaille la pente méridionale du Pech des Hermites sur une longueur de 800 mètres environ ; il se poursuit au-delà, à travers le Causse.

C'est, à n'en pas douter, une très vieille voie, rectiligne, taillée dans le rocher, au profil assez raide, et dont la largeur varie de deux à trois mètres jusqu'au sommet du Pech, après en avoir atteint, rarement, cinq. Du côté de la vallée, il est soutenu par un mur en petit appareil de pierres sèches. Un second mur, fait de très gros blocs parallélépipédiques, formant parement externe, s'élève contre la colline et retient un remplissage de pierraille (Planche I : lettre D. Planche II : lettre O.). Il mesure plus de 2,85 mètres de hauteur et de 0,75 à 1,90 mètre de largeur. Bien qu'éboulé, par endroits, il en subsiste encore d'importants lambeaux. Des joints de mortier unissent certains blocs mais un examen attentif révèle que ce liant a dû être appliqué très postérieurement à l'élévation du mur pour le consolider.

Près du plateau, la base de ce dernier est faite en un point de petites dalles posées de champ. Parvenu sur le Causse, le chemin de Luzech, aujourd'hui impraticable, à partir de Lacapelle, se poursuit jusqu'au pied de l'Impernal que d'aucuns identifient avec le site d'Uxellodunum.

Un deuxième chemin donnait jadis accès au Pech des Hermites par la combe sise entre ce dernier et le Pech St-Marty. C'est en ces lieux que, vers la fin du xv<sup>e</sup> siècle, les anachorètes du Pech Angély

# PLANCHE I



## PLANCHE I

- A. *Pech des Hermites* (à l'horizon). *Pech St-Marty* (à droite).  
 B. C. E. F. H. J. *Pech des Hermites* : muraille de crête, hutte incluse dans cette muraille, hutte incluse n° 2, muraille de crête (partie septentrionale), muraille de crête : rampe, « appareil à crochet ».  
 D. *Chemin de Luzech* : muraille à gros blocs.  
 G. Muraille au-dessus de la *combe Bas-Nègre*.  
 I. Entrée fortifiée de la *combe de l'Ermitage*.  
 K. Hutte avec rampe au-dessus de la *combe Bas-Nègre*.  
 L. Hutte incluse n° 3 : ouverture latérale.  
 M. Intérieur de la même hutte.  
 N. Construction en pierres sèches avec chambre incluse. *Pech St-Marty*.  
 O à W. Outillage divers (voir le texte). La pièce S. porte, peut-être, une trace de ligature.



transférèrent leurs cellules sous la protection de saint Antoine et de sainte Quittery qui avait, là, un oratoire commémoratif.

Le Pech des Hermites est ainsi délimité, au midi : par le chemin de Luzech, et, au Levant : par la combe de l'Ermitage. Les combes Nègre et Bas-Nègre découpent respectivement ses flancs au Nord et au couchant, ne laissant entre elles qu'un isthme d'une centaine de mètres de largeur. Un isthme sensiblement de même dimension sépare la combe Bas-Nègre de la combe innommée que surplombe le vieux chemin de Luzech.

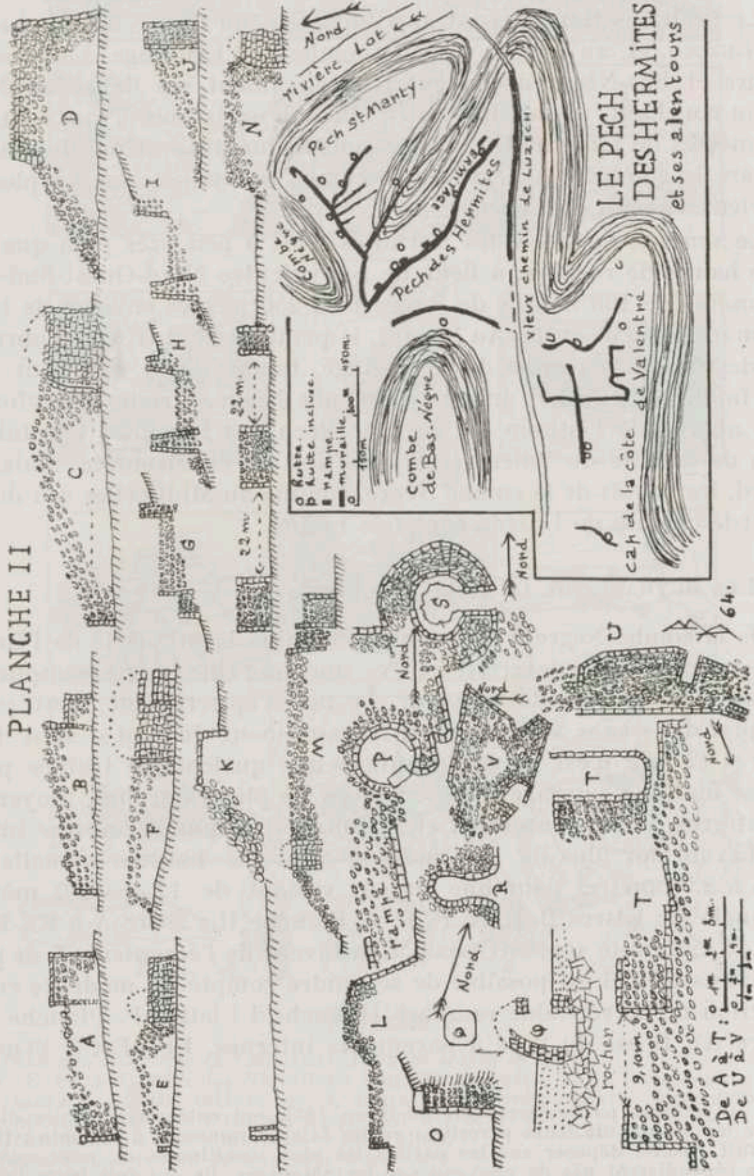
Le sommet du Pech des Hermites n'est à peu près plan que sur une bande de rochers, à fleur de sol, orientée Nord-Ouest-Sud-Est, de moins de 100 mètres de large et de 250 mètres environ de long, formant ligne de crête. Au Levant, la pente devient très vite abrupte au-dessus de la combe de l'Ermitage, tandis qu'au couchant elle est faiblement déclive jusqu'à la combe Nègre, étroite et profonde. Les abords de l'isthme qui relie le Pech des Hermites à celui du Cap de la Côte de Valentré sont voisins de l'horizontale. Mais, au Nord, les pentes de la combe Nègre, comme au Midi celles qui dominent le chemin de Luzech sont très raides.

#### b) LES OUVRAGES DE LA LIGNE DE CRÊTE :

De la combe Nègre à l'éperon qui domine la propriété de l'Ermitage, sur la ligne de crête, s'élève une muraille ininterrompue de près de 550 mètres de longueur. Le tas d'épierrement dont parle Delpon dans sa « Statistique du Département du Lot » sont tout autres (2). Ce n'est point davantage une quelconque traînée pierreuse mais un ouvrage d'art en blocs de pierres sèches, moyennement gros, méticuleusement et savamment disposés, presque intact au Levant sur plus de 200 mètres, et d'une hauteur actuelle de 1,65 à 2,90 mètres pour une largeur variant de 12 à 6,90 mètres (Planche I : lettres B, C, E, F, H, J. Planche II : lettre A à F). Près de son extrémité septentrionale, à la faveur de l'écroulement de plusieurs assises, il est possible de se rendre compte du mode de construction de ce véritable rempart. (Planche I : lettre F. Planche II : lettre A). Il est du type à parements internes. De l'Est à l'Ouest,

(2) « Quelques particuliers, écrivait-il en 1831, ont entrepris de faire disparaître les pierres (de leurs parcelles) en les faisant ramasser à la main ; il les ont fait ensuite déposer sur les parties les plus rocailleuses et, pour qu'elles ne se répandissent pas de nouveau sur les pâturages, ils ont fait bâtir la circonférence de ces tas qui, de loin, représentent le premier étage d'une tour. Ces amas circulaires de 15 à 20 pieds de diamètre, de 6 à 7 d'élévation, souvent très rapprochés, attestent l'importance que l'on donne aux pâturages dans ce pays. »

PLANCHE II





trois sont parfaitement visibles. Les deux premiers sont distants de 1,35 mètre. 5,30 mètres séparent le deuxième du troisième dont la hauteur au-dessus du sol est de 1,20 mètre. Entre ces parements, des blocs de toutes dimensions ont été amoncelés, sans aucun soin. L'examen des profils de cette muraille, dont la largeur et la hauteur ne sont pas constantes, révèle une masse de matériaux éboulés plus grande au Couchant qu'au Levant (Planche II : lettres A, B, C, D). Il est de cela une explication très simple. Les isthmes qui permettent d'accéder au Pech des Hermites sont tous à l'Ouest de l'ouvrage. C'est donc logiquement cette partie qui a le plus souffert des prélèvements de roche effectués au cours des siècles. Tous les oppida ont moins subi les injures du Temps que celles des Hommes. Récemment, sur le Pech Angély, nous avons assisté à la destruction d'une muraille à coups de fourche et à l'enlèvement des matériaux par camions !

D'une façon générale, les blocs des parements ont été retaillés et placés horizontalement, les uns sur les autres. En certains points la base de la muraille est faite de dalles disposées de champ et imbriquées avec d'autres superposées horizontalement de telle sorte que l'on a obtenu un semblant d'appareil à crochet. Ce dernier a été réalisé ailleurs plus nettement mais aussi plus rarement, au moyen d'encoches ménagées dans les blocs (Planche I : lettre J).

Du Nord-Ouest au Sud-Est, sur une longueur totale de 547 mètres, la muraille que nous décrivons comporte du côté de la combe de l'Ermitage :

- à 23 mètres, une première rampe (Planche I : lettre H. : Planche II : lettre B) ;
- à 103 mètres, une deuxième et une troisième rampes de part et d'autre d'une hutte incluse (Planche II : lettres C-P) ;
- à 133 mètres, une quatrième rampe ;
- à 203 mètres, une deuxième hutte incluse (Planche I : lettres C et E) ;
- à 287 mètres, une troisième hutte incluse (Planche II : lettres E et R) ;
- à 407 mètres, une quatrième hutte incluse (Planche II : lettres F et S).

Construites également en pierres sèches, les rampes, dont les dimensions ne sont pas identiques, mesurent au plus 7,50 mètres en longueur et 1,80 mètre en largeur. Les huttes I, II et IV avaient des voûtes en encorbellement ; il ne semble pas en avoir été ainsi pour la troisième qui est la plus petite. Celle-ci devait être couverte

plutôt d'une charpente en bois soutenant un revêtement d'argile, de pierres ou de chaume. Toutes s'inscrivent dans un plan elliptique et sont orientées Nord-Ouest-Sud-Est, à l'abri des vents du Nord et de l'Ouest.

La description détaillée de la première suffira pour donner une idée de la deuxième et de la quatrième qui sont presque identiques. Le grand et le petit axe de la base mesurent au sol : 2 et 2,20 mètres. L'entrée, large de 0,70 mètre et haute d'environ 1 mètre, était pourvue, il y a cinq ans d'un épais linteau monolithe de 0,55 mètre de largeur ; elle s'ouvre à près de 2 mètres en retrait du parement externe de la muraille qui se dédouble lui-même en deux parements placés en chicane sur 0,80 mètre (Planche II : lettre P). Ce dispositif augmente le champ de visibilité de l'occupant vers le Nord-Ouest en le laissant à l'abri du parapet qui encadre l'entrée. La voûte formant couverture est en très grande partie effondrée mais l'ensemble s'élève encore à une hauteur de 2,30 mètres (Planche II : lettre C). En avant de la hutte n° 2, il y a un couloir découvert de 1,40 mètre de long et de 0,45 mètre de large. La quatrième hutte diffère de la première et de la deuxième par la présence, dans sa paroi Nord, d'une sorte de meurtrière, à section carrée, donnant vue sur les pentes qui dévalent du Pech des Hermites vers la combe de l'Ermitage (Planche I : lettre L) ; une banquette de 0,40 mètre de largeur existe sur tout son pourtour et le couloir d'entrée n'a que 1,10 mètre de longueur et 0,55 mètre de largeur (Planche II : lettre S).

La hutte encastrée n° 3 mesure au sol seulement 1 mètre  $\times$  1,20 mètre ; elle est protégée par un couloir en forme de trapèze dont les bases sont de 0,70 mètre et 1,20 mètre pour une hauteur également de 1,20 mètre (Planche II : lettre R).

Au-dessus de la combe de l'Ermitage, parallèlement et à quelque 100 mètres en avant de la muraille de crête, se dressent quatre grands tas de pierres énigmatiques. A la hauteur de la hutte incluse n° 4, une trentaine de mètres vers le Nord, une carrière a été anciennement ouverte ; dans les mêmes parages, des prélèvements de roche, à même la pente, ont créé plusieurs entablements favorables à l'installation de cabanes.

### c) LA MURAILLE OCCIDENTALE :

Au couchant, du point où le chemin de Luzech atteint le causse jusqu'à la combe Bas-Nègre, le sommet du Pech des Hermites est ceint par une autre muraille figurée comme chemin par le cadastre



napoléonien. En très grande partie arasée, elle subsiste, mutilée, au-dessus de la combe. C'est un mur à quatre parements en pierres sèches d'une largeur comprise entre 3,25 et 3,40 mètres, avec un double parapet à l'Est et à l'Ouest qui protège un chemin de ronde de 2,10 à 2,85 mètres de largeur. Le parapet extérieur domine actuellement la combe de 1,75 mètre au plus, en un point où la pente du versant est très abrupte (Planche I : lettre G. Planche II : lettres G, H, I). Les blocs utilisés sont de moyenne grosseur. Les grands tas de pierres amoncelés dans l'angle du vieux chemin de Luzech et de cette muraille représentent sans doute autant d'éléments de celle-ci, qui, ruinée, devait gêner les viticulteurs dont la présence en ces lieux est indiquée par le même cadastre. Ces vestiges ne peuvent être ceux d'un chemin. Il était, en effet, inutile d'aménager en ce point l'assiette d'une voie en raison de l'insignifiante déclivité du sol et de la roche sous-jacente. Ce prétendu chemin ne se poursuit d'ailleurs pas au-delà de la combe Bas-Nègre.

A peu de distance en avant de la même muraille, au-dessus de cette combe, a été construite une grande hutte en pierres sèches dont la voûte en partie effondrée était en encorbellement (Planche I : lettre K). Son architecture rappelle celle des cabanes incluses de la muraille de crête du Pech des Hermites. Ronde, son diamètre est de 3,30 mètres pour une hauteur du même ordre. Près de la porte, qui n'est qu'à 1,15 mètre du sol et qui mesure 0,70 mètre de largeur, l'épaisseur du mur atteint 1,51 mètre. Quatre blocs juxtaposés de  $0,70 \times 0,39 \times 0,13$  mètre forment le linteau de cette ouverture. Un amoncellement assez important de pierraille flanque cette construction et réalise une sorte de rampe pour accéder à son faite. C'est un excellent poste d'observation sur la combe Bas-Nègre qui débouche dans la plaine de Labéraudie. Des traces d'extraction de grandes plaques calcaires sont visibles dans cette combe, au pied de la muraille.

d) L'HIATUS SEPTENTRIONAL :

Au Nord, une soixantaine de mètres seulement séparent la ligne de crête de la combe Bas-Nègre, mais la faible muraille qui barre aujourd'hui cet isthme ne paraît pas contemporaine de celles que nous avons décrites. De très nombreuses pierres accumulées sur la parcelle 312 témoignent de démolitions en cet endroit.

Entre la muraille de crête et la muraille occidentale d'importants amoncellements sont épars. Seule leur fouille méthodique permettrait de dire s'il s'agit ou non de simples tas d'épierrement.

### III. — Le Pech St-Marty

Une vue aérienne du site montre que la muraille élevée sur la ligne de crête du Pech des Hermites n'est que l'une des branches d'un grand fer à cheval dont le sommet et la deuxième branche sont représentés par les ouvrages du Pech St-Marty. A l'intérieur et en contrebas de ce fer à cheval, s'étend la combe de l'Ermitage.

Parfaitement imbriquée dans celle de la crête du Pech des Hermites, une autre muraille côtoie la combe Nègre sur une longueur de 80 mètres jusqu'au point où débouche sur le causse le chemin de la combe de l'Ermitage. Cette muraille, dont la largeur est tantôt de 1 mètre, tantôt de 1,85 mètre, possède deux parements et un sommet plat qui arrive à dépasser 2 mètres de haut. Le parement externe est renforcé par un amoncellement de blocs sur plus de 3 mètres (Planche II : lettres G et K).

Au point d'aboutissement du chemin venant de la combe de l'Ermitage, il y a une véritable entrée fortifiée prise entre cette muraille et son prolongement assez dégradé vers le Pech St-Marty (Planche II : lettres L, M, N, T). Le haut de la combe est ainsi protégé sur une longueur approximative de 120 mètres.

Deux huttes, l'une accolée à la muraille, l'autre nettement incluse, et une rampe, jalonnent la face extérieure de l'ouvrage au-dessus de la combe Nègre (Planche II : lettres M et T). Du côté de la combe de l'Ermitage, trois clôtures en pierres sèches délimitent probablement des parcs à bestiaux (Planche II : lettre N). La plus courte de ces clôtures se termine par un amas circulaire de blocs de plus de 2 mètres de hauteur d'où l'on a une vue étendue. La muraille qui protège la combe de l'Ermitage à l'Est comporte deux huttes incluses, aujourd'hui presque complètement détruites. Deux autres sont à signaler, au Nord-Est, la première, en bordure de la combe Nègre ; la deuxième, en-deçà de la muraille qui s'interrompt non loin de là, au-dessus de la pente qui domine le Lot. Une autre gariotte se trouve à l'intérieur de la combe de l'Ermitage.

Au Midi, le Pech St-Marty est entaillé par plusieurs terrasses où s'élevèrent, peut-être, d'antiques habitats.

Au Nord-Est, subsistent deux curieuses constructions (Planche II : lettres U et V). Chacune d'elles renferme un petit abri de plans rectangulaire pour l'un, et trapézoïdal pour l'autre, noyés dans des amas de pierrailles peu élevés. L'un de ces amas a la forme, au sol, d'un polygone irrégulier, convexe, à six côtés, tandis



que l'autre est plutôt rectangulaire. Une murette, sorte d'antenne étroite et basse, relie ce dernier à la muraille de crête toute proche.

Au Levant, un peu en contrebas du sommet, le calcaire a été enlevé par larges plaques. Certaines, sapées à la base, sont encore en surplomb ; il en est aussi d'effondrées. A leur pied, l'on voit une dépression de 1,70 mètre de largeur, en avant de laquelle s'étend sur une trentaine de mètres une muraille en pierres sèches, large de 1,10 mètre à 0,70 mètre, à peine haute de 0,60 mètre. Des stèles de même hauteur, plutôt triangulaires, sont plantées contre les parements interne et externe de cette muraille.

Nous avons fait des constatations intéressantes dans la hutte aux trois quarts ruinée, sise au Nord-Est du Pech, près de la muraille de crête (Planche II : lettre Q). Cette hutte est aujourd'hui enfouie dans l'argile de 1,40 mètre et n'émerge que de 0,90 mètre. Son fond a été creusé dans le calcaire avec un outil en métal ; il ne peut s'agir d'une citerne mais bien d'une habitation puisqu'à l'aplomb de l'entrée le rocher n'a été entamé que sur 0,45 mètre. alors que sur la face opposée il a été enlevé sur 0,60 mètre d'épaisseur, de telle sorte, compte tenu du sens de la pente, que les eaux ne peuvent être retenues.

Il faut enfin noter la présence d'une grande hutte ronde à mi-pente du Pech St-Marty, au-dessus du Lot.

#### IV. — Le cap de la côte de Valentré

Murailles serpentiformes ou non, huttes incluses, parcs, se poursuivent sur le Cap de la côte de Valentré, mais cet ensemble, plus éprouvé par le Temps ou les Hommes, est actuellement moins spectaculaire que celui du Pech des Hermites et du Pech St-Marty.

#### V. — Les récoltes archéologiques

Le mobilier archéologique recueilli en surface est très pauvre. Il comprend :

- 1° trois fragments de tuiles à rebord (*tegulae*), provenant respectivement du chemin de Luzech, de la combe de l'Ermitage et de la partie supérieure de la muraille de crête du Pech des Hermites ;
- 2° quelques scories de minerai de fer ;

- 3° un important morceau de meule en grès rose trouvé parmi les bloes éboulés de la muraille du chemin de Luzech ;
- 4° un second morceau de meule en grès bleuté découvert sur le Pech-St-Marty ;
- 5° des débris de poteries rouges, tournées, à fond plats, sans décor, dont la consistance et l'aspect sont ceux de la brique cuite : la pâte est rouge extérieurement tandis qu'intérieurement elle a viré au gris-noir. Des tuiles à rebord du Mont St-Cyr et certains échantillons de céramique de Vieille-Toulouse (Hte-Garonne) offrent la même particularité. Sur quelques tessons on voit le dégraissant en quartz. Il doit s'agir de poteries gallo-romaines.

Au fond de la hutte incluse n° 1, dans d'épaisses couches de cendre, gisait une pointe en quartz blanc à pédoncule, sans ailerons (Planche 1 : lettre W) avec quelques pièces en calcaire local évoquant des couteaux à dos (lettres P et U), des tranchets et des pics (lettres R, O, Q, V), dont certains, plus volumineux, à pointe parfois double, font penser à des instruments aratoires. Plusieurs stations du Lauragais nous en ont livré d'à peu près semblables. Sur l'une des terrasses du Pech St-Marty, nous avons ramassé ce qui paraît être une grande pointe de trait triangulaire également en calcaire (Planche I : lettre T). Ce n'est pas sans réserve qu'il peut être parlé d'un tel outillage sur lequel la taille intentionnelle se discerne avec moins de netteté que sur toute autre roche dure ou en silex, encore que l'utilisation par l'homme de roches calcaires ait été déjà constatée ailleurs. M. Vigy, en particulier, affirme avoir trouvé trace de ce type d'industrie sur l'oppidum de Terrasson. Et, dans les environs de Castelnau-Montratier, M. Delbur a incontestablement découvert un soc de charrue archaïque fait avec la même roche, dont il faut dire qu'à Cahors elle est particulièrement compacte et dure.

Nous ne signalerons que pour mémoire diverses pièces attribuables au paléolithique inférieur mais sans rapport avec les murailles décrites.

Cette pauvreté en mobilier archéologique n'est pas surprenante pour des lieux comme les nôtres, intensivement cultivés jusqu'au jour où vers 1880, le phylloxéra a ravagé les vignobles qui couvraient les pentes. Comme le notait A. Viré, à l'occasion de ses fouilles sur le Mont St-Cyr : « Dans ces terres défoncées par le hoyau du vigneron, tout a été détruit, cassé, usé ; tous les petits objets de métal ont dû être emportés, sans donner lieu à aucune



étude. » De plus, les huttes de nos murailles ont vraisemblablement été utilisées tout au long des siècles, jusqu'à une date assez récente (3). Les occupants successifs n'ont pas manqué d'y récupérer les monnaies ou les instruments en métal, anciennement abandonnés ou perdus. Cela est vrai pour tous les points où le rocher affleure et ils sont nombreux. Sur d'autres, au contraire, il est certain que le sol primitif se trouve enfoui et que des fouilles pourraient y être fructueuses. Nous n'en voulons pour preuve que l'accumulation d'argile, très anormale, autour de la cabane dont nous avons parlé précédemment. Dans cet ordre d'idées, MM. Louis, Peyrolle et Arnal ont observé, en fouillant les fonds de cabanes néolithiques de Fontbouisse, commune de Vieilleville (Gard), que, par voie de ruissellement, les sondages entrepris au cours des dernières années étaient déjà en partie comblés lors des travaux de 1945.

Devant l'indigence du mobilier archéologique recueilli (ce qui est la règle pour de semblables sites) la datation de notre enceinte doit être tentée en fonction de son architecture comparée avec celle d'autres lieux plus riches en fossiles directeurs.

## VI. — Remarques sur l'architecture de l'enceinte cadurcienne des Pechs St-Marty et des Hermites

### a) LES MURAILLES A PAREMENTS DOUBLES :

La plupart des murailles sont faites de deux parements, en appareil de moyenne grandeur, et l'espace plus ou moins large qui les sépare est rempli de pierres de tous calibres. C'est là un mode de construction ancien.

Les fonds de cabanes néolithiques de Fontbouisse auxquels nous venons de faire allusion avaient déjà « deux parements, l'un interne assez soigné, l'autre extérieur, généralement un peu plus fruste, l'intervalle étant rempli par un blocage de terre et de menus cailloux ». Le curieux château préhistorique du Lébous, commune de Saint-Mathieu-de-Trévières (Hérault), daté par MM. Arnal et Martin Granel de l'extrême fin du chalcolithique, comporte « des murs et des tours

(3) Dans les décombres de la hutte incluse n° 1, il y avait une cartouche de 11 m/m modèle 1879-83 ; l'étui est daté de 1883 ; l'arme d'emploi était fusil, carabine ou mousqueton modèle 1874. (Renseignements obligeamment communiqués par M. le colonel Bastien).

à double parement de grosses pierres juxtaposées ». Les inventeurs notent que « dans certains cas les parements sont espacés » et les photographies publiées laissent penser que l'intervalle est bourré de pierraille (4).

Dès la deuxième moitié du XIV<sup>e</sup> siècle avant Jésus-Christ, l'enceinte extérieure de la citadelle de Mycènes était faite « de deux faces de maçonnerie laissant entre elles un espace comblé par des pierres enfouies dans de la terre ».

Aux Baléares, les gens de la culture des talayots « dont les premiers épisodes se placent entre 1200 et 1000 avant l'ère, selon M. le doyen Péricot Garcia, de Barcelone, élevaient des murailles ayant jusqu'à 5 mètres d'épaisseur avec remplissage interne de terre et de pierres entre deux parements parallèles ; la paroi extérieure était la plus importante ».

Ces exemples sont loin d'être limitatifs.

#### b) LES MURAILLES A PAREMENTS INTERNES :

En conjuguant les définitions de Déchelette et de Vettiers, ce genre de muraille « se compose de plusieurs murs accolés » et « l'espace entre chaque mur est rempli de pierres et de terre ». Plusieurs murailles cadurciennes sont de ce type.

Sans prétendre à une énumération exhaustive, nous rapporterons quelques opinions émises en la matière.

A propos du mur quadruple de l'enceinte de la Steinburg, près de Romhild-en-Thuringe (Allemagne), Dechelette constatait que cette « particularité curieuse » était « assez fréquente dans la fortification préhistorique » mais « qu'il était difficile d'indiquer à quelle époque on commença à en faire usage ». « On ne saurait toutefois, concluait-il, attribuer exclusivement à un groupe ethnique déterminé tous les murs à parements internes : les Ligures comme les Celtes paraissent en avoir fait usage. » (2<sup>e</sup> édition du Manuel, 1927).

En 1952, rendant compte dans « L'Anthropologie » de l'étude de MM. Louis, Gagnère et de Brun, sur « Les bords de Gordes », M. le Professeur Vaufray écrivait : « Entre la route de Gordes (Vaucluse) à l'abbaye de Senanque et l'ancien chemin qui suit la Senancole, les

(4) Superposée en partie au château préhistorique du Lébous, il y a une enceinte tardo-romaine, rectangulaire, dont le mur mesure 2 mètres de large ; il est d'appareil moyen et, en son milieu, ont été réutilisées les pierres de plus grande taille chalcolithiques. Il diffère complètement des murailles cadurciennes que nous étudions comme des murs gallo-romains découverts par A. Viré sur le Mont St-Cyr pourtant si proche du Pech des Hermites. Les murs du château de Lébous n'ont qu'un mètre en moyenne et n'atteignent jamais 1,50 m d'épaisseur.



boris, presque tous de type hémisphérique, sont réunis en un véritable village protégé par un mur d'enceinte qui, par son triple parement local, parle d'une origine préhistorique ou protohistorique. »

Les boris de Provence correspondent aux capitelles du Languedoc et aux gariottes du Quercy.

M. Hermann Velters, de l'Université de Vienne, a consacré dans « Ogam », en 1956, un intéressant mémoire aux oppida celtiques et présenté une « Contribution à l'étude des caractères de l'implantation des Celtes ». « Ce genre de mur, précisait-il, constitué de plusieurs éléments..., a été utilisé par exemple à Subeyra (Var) et il n'est pas possible, en l'état actuel de nos connaissances, de décider s'il faut ou non attribuer ce type de construction à des influences ibériques puisqu'il se rencontre aussi à la Steinburg, dans le pays d'origine des Celtes. » M. le Professeur Soutou a souligné que le mobilier recueilli dans cette station comporte les différentes sortes de fibules que l'on rencontre dans les pays celtiques de tradition hallstattienne.

En 1957, M. Larderet a publié dans « Gallia » les résultats de ses recherches sur « L'oppidum pré-romain de La Roque, commune de Fabrègues (Hérault) », sis à proximité de la voie Héracléenne et de la mer. On y voit une puissante muraille, semi-circulaire, prenant appui sur une falaise au pied de laquelle coulent deux rivières. Ce rempart est fait de pierres sèches, de moyenne dimension : froides ou extraites, puis équarries. Le montage des murs révèle encore ici des « parements trigéminés », soigneusement appareillés. Pour l'auteur, ce mode de fortification n'est typiquement ni grec, ni gaulois et l'occupation du site se situerait entre 425 et 250 avant Jésus-Christ. « Le fond de cet habitat peuplé d'autochtones, conclut-il, conserve, en dehors des influences helléniques, un *modus-vivendi* de tradition hallstattienne prédominant dans tous les niveaux. » Les occupants auraient été des Ligures, ou mieux des Celto-Ligures ; l'expansion ibère n'est pas décelable sur l'oppidum, qui a été détruit par le feu, dans la première moitié du III<sup>e</sup> siècle avant l'ère.

En 1961, M. Eychart a décrit, couronnant le sommet du Plateau des Côtes de Clermont-Ferrand, un ensemble de murailles dont certaines atteignent et dépassent 3 mètres de hauteur pour 1,50 mètre ou 2 mètres (et plus) de largeur (5).

(5) M. Busset, Conservateur du Musée de la Ville, avait déjà prospecté les lieux en 1932-1933 et ses découvertes, prises en considération notamment par M. Pierre de Nolhac, provoquèrent « une vive polémique entre partisans de Gergovie aux Côtes et ceux de Gergovie à Merdogne ».

« On retrouve aux Côtes, sur toute la périphérie, les mêmes systèmes de construction de murs montés à pierre sèche : de gros blocs, formant les parements extérieurs, enserrant un blocage en pierraille. » A côté des « murs simples », il y a des « murs doubles formés de deux corps de murs accolés, montés séparément, appuyés ou non au sommet de la falaise, avec ou sans parapet ». Ce sont là également des murs à parements internes. Le Plateau des Côtes « circonscrit un important habitat néolithique, hallstattien, gaulois et gallo-romain ». Compte tenu des comparaisons possibles, M. Eychart en déduit que « l'enceinte construite antérieurement à La Tène III, c'est-à-dire, à l'an 100 avant l'ère, est datable d'une période finale du bronze ou du premier âge du fer ».

Une dernière et importante étude sur les murs à parements internes figure au nombre des travaux qui viennent d'être dédiés par la Revue « Gallia » à la mémoire d'Albert Grenier.

A propos du « Castellum du Roc de la Fare », commune de Laval-du-Tarn (Lozère), M. le Professeur Soutou pense que le mur à triple parement de cette enceinte « permet de la rattacher à une catégorie bien définie de fortifications protohistoriques et, par là-même, de préciser à la fois sa position chronologique et son appartenance ethnique ». Il énumère 20 stations d'Allemagne, de Belgique, d'Espagne, des départements de la Lozère, de l'Hérault, du Gard, des Bouches-du-Rhône et des Alpes-Maritimes où des murs en pierres sèches à parements internes ont été signalés. Pour cet auteur « les enceintes espagnoles donnent les indications les plus précises puisqu'elles sont à la fois postérieures à la période hallstattienne et antérieures à la romanisation qui, dans ce pays, commence dès le 11<sup>e</sup> siècle avant Jésus-Christ (6)... L'aire de répartition du mur à parements internes semble indiquer qu'il s'agit d'un mode de fortification utilisé par des populations celtiques ou celtisées ». M. Soutou met encore l'accent sur « le caractère méditerranéen ou méridional des fortifications en pierres sèches ». « Ces murs à parements internes, dit-il, sont différents à la fois du mur hallstattien à poutrage assemblé à mi-bois et du *murus gallicus* à poutrage lié par des chevilles de fer. Alors que les points extrêmes vers le Sud sont jusqu'à présent, pour le mur hallstattien, le rempart I de la Granède (mur calciné) près de Millau (Aveyron) et, pour le mur gaulois, le rempart de Murcens (Lot), le mur celtique à parements internes présente une extension beaucoup plus considérable vers le Midi et

(6) C'est ainsi que la forteresse de Chamartin de la Sierra... est datée du 1<sup>er</sup> ou 2<sup>e</sup> siècle.



vers le Sud-Ouest. Il est donc permis de penser que l'idée de ces murs de pierre est née dans les pays du Sud, sans doute au contact avec les populations anciennes de ces contrées... Les peuplades hallstattiennes ont adopté, en les perfectionnant par l'introduction des parements internes, l'usage du mur de pierres sèches qui semblait jusqu'à présent étranger à leur civilisation propre... L'apparition de ce mur au début de la période de La Tène entre bien dans le contexte archéologique de cette époque, s'il est vrai que la civilisation de La Tène est née de la confrontation des traditions hallstattiennes avec le monde méditerranéen. »

c) LA VOÛTE EN ENCORBELLEMENT  
SUR HUTTES RONDES INCLUSES OU NON :

Une troisième caractéristique de l'enceinte de Cahors est la présence de huttes, incluses ou non, à peu près circulaires, recouvertes d'une voûte en encorbellement.

Les Préhistoriens sont divisés sur le point de savoir si la cabane ronde est ou non d'origine septentrionale (7).

Quoi qu'il en soit, force est de constater que, pour la Haute-Provence, selon M. P. Dessaulle, les néolithiques semblent n'avoir établi que des huttes rondes et que la station néolithique de Fontbousse (Gard) comporte « des maisons de deux types : rondes et rectangulaires, dont les murs étaient faits d'un soubassement de pierres sèches supportant des parois de clayonnages ». De même, à l'extrême fin du chalcolithique, au château du Lébous, dont quelques équivalents n'existent qu'en Egypte, « chaque tour est parfaitement ronde et semble avoir été dessinée au compas ».

La forme ronde a donc été très anciennement adoptée dans notre Midi, mais « rien ne permet de préciser si les maisons de Fontbousse avaient un toit en ogive ou une toiture à double pente ». Nous ignorons, également, la forme de la couverture des tours du Lébous. Pour M. Louis, « il n'y a aucune impossibilité matérielle à ce que la voûte en encorbellement ait été connue de la civilisation des pasteurs languedociens », représentés, notamment, par les indigènes de Fontbousse.

(7) M. Louis, pour qui les maisons rectangulaires sont d'origine nordique, n'hésite pas à faire remonter à l'époque néolithique les cabanes en pierres sèches si abondantes dans le Midi méditerranéen. « Nous avons reconnu, dit-il, dans le mode de construction de ces cabanes une évolution et nous sommes persuadé que les cabanes carrées ou rectangulaires sont les plus récentes. » M. le Professeur Nougier constate, au contraire, que les Campigniens n'ont utilisé que la cabane circulaire ; il en conclut que la forme rectangulaire doit être méditerranéenne. Sur cette question, voir encore Clark et Glotz, *Bibliographie* n° 9 et 20.

M. Dessaulle pense cependant que ce genre de voûte, né au début du quatrième millénaire, en Mésopotamie, n'a pu être utilisé en Provence à l'époque néolithique. « Les tholoï de Bretagne et d'ailleurs, écrit-il, dont les plus anciens datent de moins 3300 et les plus récents de moins 1800, n'ont rien à voir avec la fausse voûte en encorbellement. D'ailleurs, à l'époque où ont été édifiés les plus anciens tholoï, la technique de la fausse voûte n'avait pas dépassé les Cyclades. » (8). Ce même auteur demeure sceptique sur la présence au premier âge du fer de huttes voûtées en encorbellement à Roque-de-Vieu, commune de St-Dionisy (Gard), bien que des poteries de cette période y aient été recueillies, en 1912, par le Docteur Marignan. Il explique ses réserves par l'ancienneté de la découverte, tout en reconnaissant que « l'étude du gisement paraît avoir été faite dans des conditions satisfaisantes ». Louis et Taffanel, dans leur remarquable ouvrage sur « Le Premier Age du Fer Languedocien », admettent, par contre, intégralement les observations du D<sup>r</sup> Marignan dont il paraît difficile de ne pas devoir tenir compte.

M. Roger Grosjean, à l'occasion de ses premières recherches dans les monuments mégalithiques de Taravo (Corse), pensait que leurs voûtes en encorbellement devaient être rattachées à la seconde période des tholoï partis de Mycènes à l'Helladique récent vers moins 1450. Mais l'étude dernière du gisement fortifié de Tappa conduit le même archéologue à croire que l'origine de tels monuments doit être recherchée dans la première époque méditerranéenne des monuments en encorbellement apparus en Crète, au début du troisième millénaire. Ce courant parvint en Espagne à la fin du même millénaire et, au plus tard, au début du deuxième.

Même si l'on n'admet pas, avec M. Louis, l'origine néolithique des gariottes, capitelles ou boris, il n'en reste pas moins que la voûte en encorbellement de tradition crétoise a pu parvenir dans nos régions postérieurement à l'an moins 2000 : l'analyse de charbons de bois, selon la méthode du carbone 14, a donné, en effet, moins 2218, plus ou moins 110 ans, pour le site corse de Tappa.

L'an moins 2000 coïncide avec le début de l'âge du bronze.

Des huttes incluses existent dans de nombreux sites. Il y en a en Quercy notamment :

(8) Cet auteur décrit ainsi, avec Déchelette et M. le Professeur Nougier, le mode de construction des cabanes néolithiques en pierres sèches : « Après avoir édifié, au moyen de baliveaux, une charpente tronconique ou à deux pentes avec faitière, on entassait, le long de cette charpente, des pierres ou des mottes de terre grasse... » Cette technique est très différente de celle utilisée dans les gariottes quercynois.



- 1° sur l'oppidum de Murcens, célèbre par son rempart à poutres de La Tène III, mais occupé, sans doute, antérieurement, puisque une épée de bronze hallstattienne y a été découverte (9) ;
- 2° dans le canton de Luzech, sur divers Pechs prospectés par le regretté Marcel Duteurtre, membre de la Société Préhistorique Française, que les événements de 1940 amenèrent dans le Département du Lot (10).

En Dordogne, MM. Pierre et Claude Barrière ont parcouru la région de Piegut-Pluviers où, disent-ils, il n'y a pas eu de solution de continuité entre la période néolithique, la période du fer et la période gallo-romaine. Ces auteurs citent une chambre incluse dans le mur intérieur de l'enceinte ovale de La Courarie.

L'oppidum de Terrasson (11), découvert par M. Vigy, au début de 1947, est entouré de remparts dans l'épaisseur desquels « on trouve des guérites ou même de véritables chambres ». Son inventeur le date de l'âge du bronze (lettre du 5 décembre 1959).

En Auvergne, les mêmes huttes incluses se retrouvent sur l'oppidum des Côtes déjà nommé.

Dans le Languedoc méditerranéen, M. Maurice Louis remarque que les enceintes en pierres sèches avec parfois des capitelles incluses sont inombrables. Il y en a à peu près sur toutes les hauteurs favorables, en bordure des plaines, le long des voies de pénétration ou à proximité des nœuds de routes naturelles. La plupart remonteraient vraisemblablement au néolithique. Le même archéologue considère « comme tout à fait typique de la région languedocienne » l'habitat fortifié de La Liquière-de-Calvisson, dans le Gard, avec « ses compartiments juxtaposés dans lesquels on trouve une ou plusieurs cabanes en pierres sèches, de formes arrondies ou carrées, en encorbellement, souvent adossées contre les murs ou incluses dans ces derniers. Des dalles sont plantées verticalement le long de la base des murailles ; la plupart des auteurs pensent qu'il s'agit d'un village de la fin du bronze et du premier âge du fer ».

En Provence, M. Dessalle a observé que, « sur la rive gauche du Rhône, les sites de la période de Hallstatt sont rares dans la région

(9) Déchelette : Appendice IV.

(10) « On peut dire, nous écrivait-il, le 23 décembre 1959, que la grosse partie de notre territoire garde sur ses hauteurs des camps de défense avec des milliers de tumulus et cela depuis la Marne jusqu'aux îles de la Méditerranée, Corse ou Sardaigne particulièrement ; dans le Jura et en Bretagne, il y a aussi de ces cabanes de la fin du bronze à Hallstatt et La Tène. »

(11) Ce haut-lieu a fait l'objet d'un rapport de M. Dufour, Directeur des Services départementaux de la Reconstruction pour le département de la Dordogne. M. Vigy nous a très aimablement communiqué ce document.

du Lubéron », par lui explorée. Il en déduit que les bories les plus anciens ne semblent pas être antérieurs à La Tène et qu'il y a de grandes chances pour que ces constructions soient celtiques « car on les rencontre aussi faisant corps avec les murs des oppida dont elles sont contemporaines ».

Nous terminerons cette énumération en citant, parmi bien d'autres, la forte muraille du village du Védât, à Torrente, près de Valence (Espagne), laquelle comporte également, dans son épaisseur, une sorte d'habitation. Ce village est daté d'une période avancée de l'âge du bronze.

d) L'APPAREIL A CROCHET ET LE FOND DE CABANE CREUSÉ  
DANS LE ROCHER SUR LE PECH-ST-MARTY.  
LES TERRASSES AMÉNAGÉES SUR LES VERSANTS ;

Déchelette, dans son précieux Manuel relatif à l'époque de La Tène, signalait la présence dans les remparts du Gard des « joints à crochets » signalés en Grèce, dans les murs des fortifications de l'époque archaïque. Et il figurait, en parallèle, les murs du Dipylon d'Athènes et de l'enceinte de Vié-Cioutat, commune de Monteils (Gard).

La disposition et la taille de certains blocs de la muraille de crête des Hermites de Cahors peuvent être comparées avec celles de l'appareil de cette dernière enceinte, plutôt qu'avec l'*opus revinctum* romain.

Les fonds de cabanes de l'oppidum de Montlaurès, près de Narbonne, ne sont pas sans rapport avec celui que nous avons observé sur le Pech St-Marty et, pour Philippe Hélène, « le type n'en peut être venu, chez nous, que des colons hellènes ».

« Les relations commerciales et culturelles entre les Celtes et les Grecs, note M. le Professeur Hatt, avaient sans doute commencé dès la fin du VII<sup>e</sup> siècle avant Jésus-Christ. Elles sont devenues plus actives, plus systématiques, entre 540 et 480... Pour cette période, comme pour les III<sup>e</sup>, II<sup>e</sup> et I<sup>er</sup> siècles avant Jésus-Christ, on peut donner la prééminence aux routes parallèles au Rhône (12). »

Les pistes de hauteur suivies par les caravanes dans l'Ardèche et la Lozère se ramifiaient certainement vers l'Ouest, mais il n'est pas encore possible d'affirmer que l'appareil à crochet, rarement utilisé d'ailleurs sur le Pech des Hermites, et que le fond de cabane du Pech-St-Marty, témoignent de rapports certains avec les Grecs.

(12) « Pour le V<sup>e</sup> et le VI<sup>e</sup> siècles, en raison de l'insécurité qui règne dans la vallée du Rhône, ce sont manifestement les cols des Alpes qui l'emportent. »



Deux remarques cependant peuvent être faites à ce sujet :

- 1° comme le constatait Guillaume Lacoste, « la nature a destiné une partie de ce terroir uniquement à la culture de la vigne ». Or, « le procédé de la greffe, d'origine hellénique, selon M. Hatt, a été apporté en Gaule par le commerce, à la fin de la période hallstattienne et au début de celle de La Tène » ;
- 2° l'usage des murs à parements internes, représentés à Cahors, remonte, d'après M. Soutou, à cette même période.

Il est vrai aussi que des blocs munis d'encoches existent dans la navette dels Tudons à Ciutadela (Minorque) où la civilisation du bronze a continué jusqu'à la colonisation romaine.

D'autre part, E. Anthes indiquait, au début du siècle, que l'installation de terrassements sur les versants remontait souvent à l'âge de la pierre. Les énéolithiques de Fontbouisse (Gard) ont creusé le sol, pour établir leurs maisons, au flanc d'une pente. M. Vettiers souligne enfin que « de semblables terrassements sont fréquents à l'époque de La Tène » (13), « et que ces installations ont été surtout observées en France ».

#### e) LES STÈLES ET LES CAIRNS A CHAMBRE DU PECH ST-MARTY :

De prime abord, les stèles dont nous avons parlé feraient, semble-t-il, partie d'un dispositif pour empêcher le glissement de blocs le long de la pente qui domine la rivière Lot. Mais cette explication ne satisfait plus l'esprit, dans le cadre que nous décrivons, quand on sait que Delpont et le Chanoine Sol ont signalé, en Quercy, des pierres dressées, objets de pratiques superstitieuses, et différentes des menhirs. Nous en avons nous-même repéré sur le Pech Angély, près de St-Cirice et sur les hauteurs de St-Vincent-Rive-d'Olt où elles n'étaient aucune muraille. Les sépultures à incinération du premier âge du fer, sises au lieu dit « Le Cluzel », près de Toulouse, nous ont livré semblable stèle triangulaire posée à plat au-dessus d'un lit de galets roulés, symbolisant un fond de cabane, truffé de mobilier lithique et en os. Au Sud de la célèbre station énéolithique de Fontbouisse, M. Louis a aussi rencontré un alignement de pierres plantées verticalement, de direction Nord-Sud comme celui du Pech St-Marty.

(13) A propos du Heiligenberg, oppidum de hauteur, près de Heidelberg, cet auteur indique : « On y a reconnu que les surfaces habitées se réduisaient à d'étroites terrasses de 6 à 9 m de large, entourant le sommet, terrasses auxquelles Anthes a appliqué le nom très descriptif de *podium*... L'installation de tels *podiums* a conduit au fur et à mesure du processus évolutif à celle de véritables terrasses. »

Cet auteur rappelle que la station de La Liquière-de-Calvisson (Gard), qui a tant de points communs avec notre site, comporte également de telles rangées de stèles. Il paraît, par ailleurs, difficile de voir des huttes de bergers dans les cairns à chambre du même Pech. Ne s'agirait-il pas plutôt de chambres funéraires anciennement violées ? Avec A. Viré nous rappellerons, notamment, les prescriptions d'un édit de Théodose concernant « la recherche des trésors enterrés avec les morts » et « leur fidèle attribution au Trésor Public. ».

## VII. — Conclusion

Qu'on imagine ce qu'étaient les abords de la Fontaine des Chartreux et de la combe de l'Ermitage avant la construction du Pont Valentré et l'aménagement de la rive gauche du Lot qui a été presque entièrement conquise sur le rocher. La rivière représentait un large et profond fossé difficilement franchissable. Les pentes abruptes des Pechs Angély et St-Marty interdisaient l'accès de l'étroite berge. Le large plan d'eau que l'on voit encore dans la combe de Cabizat, entre le pied du Pech des Hermites et la rivière, avec laquelle il communique, était encore un sérieux obstacle. Cernée sur le causse par les ouvrages en fer à cheval que nous avons décrits, la combe de l'Ermitage offrait un refuge sûr contre tout agresseur qui ne pouvait l'atteindre qu'en empruntant les chemins de crête. L'argile de décalcification des combes voisines permettait aux occupants de s'adonner à l'agriculture ; l'eau leur était offerte en abondance avec la possibilité de se nourrir des produits de la pêche. L'orientation au Midi de la combe elle-même les mettait à l'abri des vents du Nord, de l'Ouest et de l'Est. La fontaine vauclusienne des Chartreux, si proche, dont ils commandaient l'accès, faisait enfin du site, pour des primitifs, un lieu de séjour privilégié.

Il est donc très vraisemblable de supposer qu'il fut occupé de longue date, de par une véritable loi de la permanence des habitats (14). Mais, comme l'a écrit justement M. Maurice Louis, « les

(14) L'habitat néolithique de la Liquisse, commune de Nant (Aveyron), était établi dans une combe. M. Soutou en conclut que c'est dans les dépressions bien abritées, au sol profond, qu'il faut chercher les restes des villages de cette époque plutôt que sur les pacages au sol plus ou moins dénudé et exposés à tous les vents. Bibliographie n° 46, 4°. De même, la cabane hallstattienne avec épée à antenne découverte par M. Aubin à Villefranche-sur-Mer (A.-M.), était construite dans « une partie basse » comportant quelques « lopins » de terre, des points d'eau au pied des « camps tout proches qui, au moindre danger, offraient un abri sûr ». Bibliographie n° 3.



occupations les plus récentes ont souvent effacé ou dénaturé les traces des occupations plus anciennes ».

En face des ouvrages que nous avons signalés, on est impressionné par la masse des matériaux qu'il a fallu extraire des chambres d'emprunts encore visibles, tailler et mettre en place. Les temps préhistoriques doivent être exclus pour de tels travaux qui ont requis, non seulement une main-d'œuvre nombreuse, mais encore des moyens techniques relativement perfectionnés.

Leur haute antiquité n'est pas douteuse au terme des considérations qui précèdent. Toutefois, la pauvreté du mobilier recueilli et la perennité de la plupart des caractéristiques architecturales justifieraient seulement une datation approximative, si la présence de murs à parements internes ne permettait de l'esquisser avec plus de précision.

Puisque, selon la précieuse remarque de M. le Professeur Soutou, « l'aire de répartition de ce genre de mur semble indiquer qu'il s'agit d'un mode de fortification utilisé par des populations celtiques ou celtisées », il importe de rechercher à quels moments les Celtes ont envahi la région de Cahors.

Trois périodes doivent être distinguées, en remontant le cours des siècles.

I. — Les Celtes de La Tène III, époque du deuxième âge du fer qui va de l'an moins 100 à la conquête romaine, ont occupé en aval, assez près de Cahors, l'oppidum de l'Impernal, à Luzech. Ce sont eux qui édifièrent le rempart à poutres, le *murus gallicus* ; ils connaissaient aussi le mur à parements internes, le *murus duplex* de César. Mais cette dernière architecture ne leur est pas exclusivement imputable. M. Soutou la fait entrer dans le contexte archéologique du début de la période de La Tène (15). Les remarques de M. Larderet sur l'oppidum aux parements géminés de La Roque, commune de Fabrègues (Hérault), sont non moins édifiantes : « Nous constatons, dit-il, ici comme sur d'autres sites du littoral, de la même période (moins 425 à moins 250) que l'extension de la culture de La Tène n'est pas attestée. »

Cela ne prouve pas que les Celtes de La Tène III n'aient pas utilisé l'enceinte du Pech des Hermites. Une grande ammonite décou-

(15) La Tène I va de l'an moins 500 à moins 300. La Tène II de moins 300 à moins 100.

verte sur le sommet de la muraille de crête évoque, peut-être, le Dieu des Gaulois, Cernuros, aux cornes de bélier (16).

En tout cas, les scories de fer et la meule que nous avons ramassées, de même que les terrasses décrites, ne sont pas étrangères à leur civilisation.

Comparée avec celle de Murcens (Lot), notre enceinte appartiendrait moins à un oppidum qu'à un *vicus* à destination commerciale et religieuse, eu égard à sa position géographique et à « la fontaine divine » toute proche.

Il n'est pas douteux que l'implantation de la Divona gallo-romaine fut la consécration d'un nœud de communications reconnu antérieurement et dont les abords ne pouvaient qu'être fréquentés de longue date à ce double titre.

II. — De l'avis autorisé de notre regretté collègue, M. Niederlander, les phases I et II de La Tène semblent faire complètement défaut dans le département du Lot où « la durée de la civilisation hallstattienne a dû être fort longue ».

L'enceinte des Pechs St-Marty et des Hermites date-t-elle, par voie de conséquence, du premier âge du fer ?

III. — Deux civilisations parfaitement distinctes appartiennent à cet horizon archéologique : celle des tumulus, la plus récente, et celle des « champs d'urnes ».

Les peuples des tumulus déferlent sur le Quercy vers le VIII<sup>e</sup> ou le VII<sup>e</sup> siècle avant Jésus-Christ, dès la première moitié de la période dite de Hallstatt I (C).

Leurs rites funéraires comportent l'inhumation, l'incinération partielle et l'incinération totale. « Le dépôt funéraire, protégé ou non par des dalles, diversement disposées, est placé sur le sol et recouvert d'un tas de pierres ou de terre amoncelé par dessus. Il y a parfois des cercles de dalles à l'intérieur du tumulus. » (Louis, J. et O. Taffanel, *op. cit.*)

Dans une intéressante étude sur la draille d'Aubrac et la progression hallstattienne, M. Soutou a montré que cette draille, suivie

(16) M. Louis a signalé la présence dans le tumulus de la Rouvière (Gard) « d'une pierre placée avec beaucoup de soin dans l'intérieur du tertre et portant un fossile de *Nemausina neocomiensis* qui rappelle d'une manière frappante, la crosse ou la hache dont on rencontre la présence sur un certain nombre de statues, menhirs ou de dalles sculptées du département du Gard ». Cet auteur estime qu'il ne serait pas impossible que ce fossile ait attiré l'attention des constructeurs du tumulus qui l'y auraient inséré pour en obtenir protection. Les D<sup>rs</sup> Raymond et Guebhard ont traité des superstitions attachées aux coquilles fossiles (Bibliographie n<sup>o</sup> 30). M. le P<sup>r</sup> Leroi-Gourhan a indiqué plus récemment que déjà les néanderthaliens collectionnaient les coquilles fossiles (Bibliographie n<sup>o</sup> 28).



par « les troupeaux qui montent des garrigues méditerranéennes, présente un tracé symétrique, par rapport à son point d'aboutissement, à celui d'une autre grande draille de transhumance qui, jusqu'à une époque récente, conduisait, vers les mêmes estives de l'Aubrac, les troupeaux des Petits Causses du Quercy et du Causse Comtal... sur la ligne de partage des eaux du Lot, de la Truyère et du Bès ». Or, « précise cet auteur, la répartition des épées de bronze hallstattiennes semble dans cette région également être liée à l'existence de la draille (17). La présence de l'épée de bronze hallstattienne de type récent (longueur 0,70-0,80 m) non seulement aux abords du point de rencontre des deux drainilles (Rocherousse), mais aussi à leurs extrémités opposées (Quercy et Pic-St-Loup) et sur leur tracé même (Floyrac), permet de penser que, vers le milieu de la première période hallstattienne, les Petits Causses, les Grands Causses et les Garrigues formaient une aire homogène de civilisation à prédominance pastorale... La limite de cette aire immense vers le Sud-Ouest peut être assimilée, en gros, à la ligne Bordeaux-Montpellier... ».

S'il y a lieu de croire, avec M. Soutou que les deux drainilles dont il parle ont ainsi servi de voie de pénétration aux premiers groupes hallstattiens du Nord-Ouest au Sud-Est, il faut souligner aussi que la région de Cahors marque la limite méridionale de la zone d'expansion des hommes des tumulus. C'est, en effet, au Nord de la rivière Lot que les épées de bronze ont été découvertes en majorité.

Castagné a bien vendu, le 27 juin 1870, au Musée des Antiquités nationales, la poignée en bronze d'une épée dont la lame était en fer, mais cette arme provient « des environs de Cahors », sans plus de précision (18). Il n'est donc pas certain qu'elle ait été découverte dans le site de la ville (19).

Hubert remarquait déjà que « l'aire d'extension des tumulus aux premières périodes de Hallstatt, s'arrêtait vers Cahors et n'atteignait pas la Garonne ». En fait, aucun tumulus de cet âge

(17) « On constate que ces épées ont été trouvées soit dans la région d'où part la draille (7 épées des causses du Quercy) soit sur le tracé même de cette draille (épée de Floyrac) à mi-chemin environ de son parcours total. »

(18) Cette information nous a été aimablement communiquée par M. Varagnac, Conservateur en Chef du Musée de St-Germain-en-Laye. L'épée porte au catalogue le n° 14839. Le même jour, Castagné a vendu avec cette arme, une longue aiguille en bronze, assez détériorée, de même provenance (n° 14840). Lettre du 15 janvier 1960.

(19) Elle est, quand à sa poignée, semblable à celle tout en bronze conservée par le Musée Calvet d'Avignon provenant de Mirabel (Drôme), et datée de 750 avant Jésus-Christ par le professeur Luis Monteagudo de la Coruña (Espagne).

n'a été fouillé sur la rive gauche du Lot qui semble avoir été, au moins ici, une frontière naturelle inviolée. Il faut en déduire que les gens des tumulus ne sont très probablement pas les constructeurs de l'enceinte du Pech des Hermites.

La rivière était sans doute, en soi, un obstacle sérieux, mais les récentes découvertes faites au flanc du Pech de Rolles à Cabessut en donnent davantage la vraie raison.

Anticipant sur notre étude des sépultures à incinération, découvertes dans ce faubourg de Cahors par M. Kimmel en 1961, M. Guy Astruc en 1962, et M. Julien ces tout derniers temps, nous dirons seulement que la preuve est ainsi apportée, pour la première fois, de la présence en cette ville d'une peuplade pouvant être rattachée à la civilisation des « champs d'urnes ». Ce sont les premiers Celtes parvenus ici : ils incinéraient leurs morts et mettaient les cendres dans des vases qu'ils enterraient plus ou moins profondément. Leur arrivée date environ de la deuxième moitié du IX<sup>e</sup> siècle avant Jésus-Christ, c'est-à-dire du premier âge du fer.

M. Briard rapporte que « des camps fortifiés ont été établis à cette période récente des champs d'urnes et que parfois des fortifications antérieures ont été réutilisées, comme en Eure-et-Loir celles du Fort-Harrouard ».

« Au premier âge du fer, dit encore M. R. Louis, les demeures des vivants ne doivent pas être cherchées ailleurs que dans les enceintes proches des sépultures... C'est pourquoi je tiens pour probable... que la colline des Magnindes a été, au premier âge du fer, l'habitat de la population dont nous avons retrouvé la nécropole à La Sablière-Gaufroy. » Il s'agit du champ d'urnes des « Fontaines salées » à Foisy (Yonne) et de l'enceinte voisine dont le mur est, par endroits, à parements internes.

MM. Piveteau et Quesnel rappellent, pour leur part, « que les remparts crescentiformes, comme le nôtre, sont souvent attribués à la période des champs d'urnes et qu'ils sont nombreux dans l'Ouest de la France ».

Plus près du département du Lot, M. Soutou a fait connaître un habitat de cette même civilisation, « le Serre de la Granède, commune de Millau, « site défensif de premier ordre, du type éperon barré, daté de la fin de la période Hallstatt I ».

Comment ne pas, dès lors, conclure que les sépultures à incinération de Cabessut sont contemporaines de l'enceinte des Pechs des Hermites et St-Marty, malgré la distance relative qui les sépare ?



Agriculteurs sédentaires, les gens de la première vague celtique parvenue ici ont tout naturellement cultivé la plaine dégagée sur la rive gauche, par l'évolution du méandre situé en aval de Laroque-des-Arcs (avec probablement les autres terres fertiles du méandre cadurcien), et fortifié sur la même rive le point le plus favorable.

Le village correspondant à la nécropole de « Las Fados », commune de Pépieux (Aude), était situé trois kilomètres plus loin, à vol d'oiseau, sur un pic curieusement dénommé « St-Martin », comme à Cahors. L'occupation du sommet du Pech de Rolles, où s'élèvent également des murailles, ne doit pas être exclue, mais, de toutes les combes cadurciennes, celle de l'Ermitage est la plus hospitalière.

Le mobilier découvert à Cabessut paraît correspondre à la période II de l'ensemble languedocien remontant, pour Louis et Taffanel, à 750-650 si l'on adopte la chronologie moyenne (20).

MM. Kimmig et Hatt retiennent les dates 750-700. La nécropole de Cahors peut être cependant plus récente s'il s'agit d'un matériel archéologique attardé, puisque le département du Lot ignore encore les deux premières périodes du deuxième âge du fer. Plus récente également serait l'enceinte du Pech des Hermites à parements internes s'il était prouvé, comme le remarquent Louis J. et O. Taffanel, que les fortifications entourant les habitats de leur deuxième période sont très postérieures. A cet égard, les villages espagnols appartenant à la même civilisation ne sont pas ceinturés de remparts même quand ils sont bâtis sur des collines.

Antérieurement au premier âge du fer, une occupation de notre enceinte par les gens de la civilisation mégalithique, si florissante en Quercy, ne doit pas être exclue. Des fortifications en pierres sèches existaient dès cette époque : les murs à parements doubles et les huttes incluses à voûte en encorbellement peuvent en être les témoins directs ou en rappeler les techniques.

M. Soutou, nous l'avons vu, pense que l'usage des murs en pierres sèches semblait jusqu'à présent étranger à la civilisation propre des hallstattiens et que l'idée de ces murs est née dans les pays du Sud, au contact des populations plus anciennes. Or, l'on peut constater avec le Docteur Riquet que, vers la fin de l'énéolithique, il y a un renversement des courants de civilisation et que, venus jusqu'alors des régions méridionales, ils partiront désormais de la Rhénanie moyenne. Est-il, dans ces conditions, probable que le mur quadruple

(20) 800-700 en chronologie longue ; 700-600 en chronologie courte.

de la Steinburg, en Thuringe, et que le mur double des Aduatici, près de Namur, résultent de l'apport d'un courant migrateur remonté vers le Nord ? L'architecture des parements internes n'appartient-elle pas plutôt à un très vieux fond indo-européen dont les premiers Celtes pouvaient être porteurs ? Les Hittites savaient renforcer les blocs de pierres avec des poutres et des madriers ; le mur principal de l'enceinte de leur capitale Hattous, ruinée au début du XII<sup>e</sup> siècle avant Jésus-Christ, était formé de deux murailles reliées par des transversales entre lesquelles il y avait un remplissage de terre et de cailloux.

Il faut attendre de nouvelles découvertes pour parler des contacts qui ont pu exister entre hommes des champs d'urnes de Cahors et des tumulus, si proches les uns des autres comme à La Granède, commune de Millau (Aveyron).

Après MM. Brisson, Hatt et Soutou, les trouvailles de Cabessut nous permettent de souligner l'importance, dans le cadre de la protohistoire du Midi de la France, de la civilisation des champs d'urnes à laquelle remontent sans doute « les plus anciennes formes de la vie préurbaine ».

La toponymie apporte un dernier argument en faveur de la haute antiquité de notre enceinte. Le Pech dit St-Marty et le hameau de La Capelle, près duquel elle se dresse, rappellent tous deux le nom de saint Martin, évangéliste de la Gaule (21).

Ce n'est point au hasard que ces appellations ont été appliquées à des lieux où subsistent des ruines antiques, quand on sait que saint Martin a poursuivi « la lutte contre l'idolâtrie ». L'existence au même endroit, vers le XV<sup>e</sup> siècle, d'une chapelle dédiée à sainte Quitterie parle encore d'une vieille présence humaine aux croyances païennes. Le christianisme a été substitué ici au paganisme comme à Bibracte, sur le Mont Ste-Odile, sur le Heiligenberg... qui sont de hauts-lieux de la protohistoire.

Et ainsi se précisent les origines de Cahors.

Dans une précédente étude, nous avons apporté la preuve d'une occupation, très lointaine dans le temps, de la plaine de Cabessut, au moustérien final. Les découvertes faites au pied du Pech de Rolles attestent pour la première fois, en cet endroit, la présence d'hommes pouvant être rattachés à la civilisation des champs d'ur-

(21) St-Marty est une déformation de St-Martin, imputable à la phonétique régionale et La Capelle vient de Cappella qui, primitivement, était « l'édicule où l'on conservait le manteau, la cappa, de St-Martin » ; Cappella a désigné ensuite une petite église sous la forme cappelle. « L'usage de désigner un lieu par un nom de saint, précise M. Rostaing, s'est introduit vers la fin du VI<sup>e</sup> siècle. »



nes du premier Age du Fer. Les ouvrages des Pechs St-Marty et des Hermites suggèrent leur présence en ces lieux, dont on peut supposer qu'ils servirent, par la suite, de refuge chaque fois que le séjour dans la vallée s'avérait dangereux, comme, initialement, à l'époque mégalithique.

Par contre, il ne semble pas que les travaux de terrassement, entrepris en bordure de la vieille route de Paris et Plaine-St-Namphaise au cours de ces dernières années, y aient révélé un quelconque oppidum. Nous n'avons recueilli, Plaine-St-Namphaise, qu'une seule hache polie, un fragment de meule et des poteries gallo-romaines.

La présence d'une agglomération préhistorique ou protohistorique sur la presqu'île cadurcienne demeure une énigme.

#### BIBLIOGRAPHIE

- ALBE (Chanoine) : *Petite histoire de Cahors* (Manuscrit déposé à la Bibliothèque Municipale de Cahors).
- ARNAL et MARTIN-GRANEL : Le château préhistorique du Lébous. Commune de St-Mathieu-de-Trévières (Hérault). *Bulletin de la Société Préhistorique Française*, 1961, page 571.
- AUBIN (Jean) Cabane hallstatiennne et épée à antennes découverte sur le Mont Leuze. Villefranche-sur-mer (A.-M.) *Bulletin de la Société Préhistorique Française*, Tome LIII, 1956, fasc. 5-6.
- BAUDEL (Ernest) : *Une évolution de ville. Cahors-en-Quercy*, Cahors, A. Bergon, imprimeur, 1928.
- BERGOUGNOUX : (F. M.) *Histoire géologique du Quercy* (Pyrénées, juillet-octobre 1943, Privat, Editeur, Toulouse).
- BARRIÈRE (Pierre et Claude) : Habitats néolithiques dans la région de Piégnat-Pluviers (Dordogne), *Gallia*, Tome V, 1947, fascicule II, page 405.
- BRIARD (Jacques) : *L'Age du Bronze*, Collection « Que sais-je ? », 1959.
- CHAUDRUC-DE-CRAZANNES : *Dissertation sur Divona des Cadurci et sur deux médailles autonomes de ce peuple*, Cahors, Plantade, 1842.
- CLARK (J.-G.-D.) : *Préhistorie Europe. The economic basis*, Methuen, London, 1952. Compte rendu dans *l'Anthropologie*, tome 58, 1954, page 89.
- CLOZIER (R.) : *Les Causses du Quercy*, Baillière, éditeur, Paris, 1940.
- COTTON (M. Aylwin) : Quelques enceintes rectangulaires de petites dimensions en Angleterre et en Corrèze. *Ogam*, 1962, page 97.
- DANDINE (Bernard) : Le moustérien des terrasses du Lot près de Cahors. *Bulletin de la Société des Etudes du Lot*, 1959, page 182.
- DÉCHELETTE (J.) : *Manuel d'Archéologie Préhistorique, Celtique et Gallo-romaine : Age du Bronze* (1924). *Premier âge du fer* (1927). *Deuxième âge du fer* (1927), Picard, éditeur, Paris.
- DUFOUR (Directeur des Services Départementaux de la Reconstruction pour le Département de la Dordogne). *Rapport sur l'Oppidum de Terrasson*, (obligeamment communiqué par M. Vigy).
- DELPOY (J.-A.) : *Statistique du Département du Lot*, Paris, Bachelier, et Cahors, G. Richard, 1831.
- DESAULE (P.) : Essai de datation des constructions en pierre sèche, *Ogam*, avril-juin, 1962.

- DESAULLE (P.) : Les « Bories » de Provence et leurs rapports avec les « Nuraghi » de Sardaigne. *Bulletin de la Société Préhistorique Française*, tome LX, 1963, fascicule 3-4.
- EYCHART (P.) : *L'oppidum des Côtes. Augstonemetum-Gergovie*, éditions Volcans, 1961.
- GAGNIÈRE et GRANIER : Epées, poignards et couteaux en bronze du Musée Calvet d'Avignon. *Ogam*, janvier-mars, 1962, page 13.
- GLOTZ (G.) : *La Civilisation Egéenne*, Collection Evolution de l'humanité, Albin Michel, 1937.
- GOUVERST (J.) : L'oppidum de Constantine, Commune de Lançon (Bouches-du-Rhône). *Ogam*, février, 1956.
- GROSJEAN (R.) : 1° Monuments mégalithiques de Taravo (Corse). *Gallia, Préhistoire*, tome I, 1958, page 1. — 2° Le gisement torréen fortifié de Tappa. Porto-Vecchio (Corse). *Bulletin de la Société Préhistorique Française*, 1962, fascicule 3-4, page 206.
- HATT (J.J.) : Histoire de la Gaule Romaine (120 avant J.-C. — 451 après J.-C.), 1959, Payot, éditeur, Paris.
- HATT (J.J.) : Chronique de protohistoire VI. *Bulletin de la Société Préhistorique Française*, tome LIX, fascicule 9-10, 1962.
- HUBERT : *Les Celtes et l'expansion celtique jusqu'à l'époque de La Tène. Les Celtes depuis l'époque de La Tène et la Civilisation celtique*, Albin Michel, éditeur, édition revue et corrigée, 1950.
- HÉLÈNA (Ph.) : *Les origines de Narbonne*, 1937, Privat, éditeur, Toulouse.
- KIMMIG (Wolfgang) : Le Rhône et le Rhin dans les rapports de civilisation du monde antique. *Ogam*, tome X, fascicule 6, 1958.
- LEROI-GOURHAN (A.) : *Les hommes de la Préhistoire. Les chasseurs*, éditions Bourrelly, Paris, 1955.
- LESCALE (Paul) : *L'Enigme d'Uxellodunum*, Cahors, A. Bergon, imprimeur (sans date).
- LOUIS (M.) et BRUGUIÈRE (R.) : Le tumulus de la Rouvière. *Bulletin de la Société Préhistorique Française*, n° 7-8, 1929.
- LOUIS (M.) : 1° *Préhistoire du Languedoc Méditerranéen et du Roussillon*, Bruquier, imprimeur, Nîmes, 1948. — 2° Les fonds de cabanes de Fontbouisse, commune de Vieilleville (Gard) en collaboration avec Peyrolle et Arnal, *Gallia*, 1947, fascicule II. — 3° *Le Premier Age du fer languedocien* (Les habitats, 1955 ; Les nécropoles à incinérations, 1958, Les tumulus, 1960), en collaboration avec J. et O. TAFFANEL, Institut international d'études ligures.
- LARDERET (P.) : L'oppidum préromain de La Roque, commune de Fabrègues, (Hérault). *Gallia*, 1957, page 8.
- LOUIS-GAGNIÈRE-DE-BRUN : Les boris de Gordes. Extrait du *Bulletin de la Société Languedocienne de Géographie*, tome 15, 1944. Compte rendu du professeur Vaufray dans *l'Anthropologie*, tome 55, n° 5-6.
- LOUIS (R.) : Le « Champ d'urnes » des Fontaines Salées et la Civilisation des « Champs d'urnes » en Bourgogne. *Gallia*, 1943, tome I, fascicule 1.
- MARIGNAN (D<sup>r</sup>) : L'habitat protohistorique de Roque-de-Vieu à St-Dionisy (Gard), *Rhodia*, Congrès de Cannes-Grasse, 1929, p. 194.
- NIEDERLANDER : Note insérée dans l'ouvrage de Louis G. et O. Taffanel. *Le Premier Age du Fer Languedocien*. Tome III : *Les Tumulus*, page 89.
- NOUGIER (L.-R.) : *Les Civilisations Campigniennes en Europe occidentale*, Imprimerie Monnoyer, Le Mans, 1950.
- PIVETEAU et QUESNEL : L'Oppidum de Merpins (Charente). *Ogam*, 1961, p. 61.
- RIQUET (D<sup>r</sup>) : Essai de synthèse sur l'ethnogenie des néo-énéolithiques en France. *Bulletin de la Société d'Anthropologie*, tome II, X<sup>e</sup> série, fascicules 4 à 6, 1951, Masson, éditeur, Paris.
- ROBERT (A.-M.) : Flore des environs de Cahors. *Bulletin de la Société des Etudes du Lot*, 1925, tome 46.
- ROSTAING : *Les noms de lieux*, Collection « Que sais-je », 1948.
- ROUSSEL (Ch.) : Un monastère d'Ermites avant la Révolution, 1901. Extrait de la *Revue Internationale de Sociologie*.



- SANDARS (N. K.) : *Bronze Age Cultures in France*, Cambridge, 1957.
- SANSON D'ABBEVILLE : Remarques sur la Carte de l'Ancienne Gaule, tirées des commentaires de César, dans la traduction de César par Perrot d'Ablandcourt 1665.
- SOL (Chanoine) : 1° *La vie en Quercy*, 1942-1949, Paris, Icart. — 2° *Le Vieux Quercy*, éditeur Poirier-Boitreau, Aurillac, 1930.
- SOUTOU (A.) : 1° Le Castellum Gabale du Roc de la Fare, commune de Laval du Tarn (Lozère). *Gallia*, tome XX, 1962, fascicule II. — 2° La draille d'Aubrac et la progression hallstattienne dans le Sud du Massif Central. *Cahiers ligures de Préhistoire et d'Archéologie*, n° 8, 1959, Institut International d'Etudes Ligures, Bordighera, Montpellier. 3° Un habitat de la civilisation des Champs d'urnes. Le Serre de la Granède, commune de Millau. *Actes de la Fédération des Sociétés Académiques et savantes Languedoc-Pyrénées-Gascogne*, Congrès de Rodez, 1958, Carrère Imprimeur, Rodez. — 4° Vestiges d'un habitat énéolitique à la Liquisse, commune de Nant (Aveyron). *Bulletin de la Société Préhistorique Française*, tome LVII, 1960, fascicule 11-12.
- VAZELLES (M.) : Encintes, Camps et Stations antiques fortifiés en Haute et Moyenne Corrèze. *Bulletin de la Société des Lettres, Sciences et Arts de la Corrèze*, janvier-juin, 1954.
- VIGY (P.) : L'Oppidum de Terrasson. *Bulletin de la Société Préhistorique Française*, XLVIII, 1951, n° 9-10, XLIX, 1952, n° 11-12, et L, 1953, n° 3.
- VIRÉ (A.) : 1° Les fouilles du Mont-St-Cyr à Cahors en 1915. *Bulletin de la Société des Etudes du Lot*, 1925, tome 46-47. — 2° L'époque romaine dans le département du Lot (en collaboration avec Niederlander, Cahors, Coueslant, 1925). — 3° *Les Oppida du Quercy et le siège d'Uxellodunum*, Cahors, 1936, Imprimerie A. Coueslant.
- VETTERS (H.) : A propos des Oppida Celtiques. Contribution à l'étude des caractères de l'implantation des Celtes. *Ogam*, tome VIII, fascicule 3, juin 1956.

## LES TRIBULATIONS DE QUATRE CONSULS DE FAYCELLE, EN 1702 A L'OCCASION DE LA DÉSIGNATION D'UN SOLDAT DE MILICE

---

Le règne personnel de Louis XIV (1661-1715) s'étend sur plus d'un demi-siècle. Le Roi Soleil eut la double ambition de donner au pays des frontières naturelles, le Rhin en particulier, et de porter très haut le prestige de la France. De là, des guerres nombreuses dont les principales furent : la guerre de Dévolution (1667-1668), la guerre de Hollande (1672-1678), la guerre de la Ligue d'Augsbourg (1688-1697), enfin la guerre de la Succession d'Espagne (1701-1713) qui se termina par la paix d'Utrecht.

Pour mener à bien ces entreprises, il fallait au pouvoir une armée solidement organisée. Louvois, aidé des conseils de Turenne, y pourvut. Il la rendit *permanente* et les effectifs ne cessèrent d'augmenter. En 1701, ils étaient passés à 250 régiments d'infanterie et 104 régiments de cavalerie. Il lui assura, de plus, un ravitaillement régulier en constituant le service de l'*Intendance*. Il lui donna des officiers de qualité. Le recrutement, malheureusement, continua à s'effectuer par le racolage de pauvres hères, baptisés volontaires, et l'achat d'hommes à l'étranger. Cependant, Louvois tenta un premier essai de service militaire obligatoire par la réorganisation en 1688 des *milices provinciales*, mais le succès fut médiocre.

Ces mesures se répercutèrent dans nos campagnes de différentes manières :

- 1° par la *levée d'impositions diverses* : taillon, ustancile, fournitures de fourrage, dont nous trouvons trace dans les documents de l'époque ;



- 2° par le *logement des troupes en quartier d'hiver* ;
- 3° par l'*accession des fils de famille aux cadres supérieurs de l'armée* ;
- 4° par le *recrutement des soldats de milice*.

Quelles furent, pour Faycelles, les incidences de ces mesures. Nous possédons sur ce sujet des documents nombreux et intéressants. Nous espérons avoir un jour l'occasion de les utiliser.

Pour l'heure, nous nous contenterons d'étudier une affaire de recrutement de soldats de milice qui se déroula à Faycelles en 1702. Son caractère dramatique met en évidence la répulsion de nos populations contre les mesures draconiennes de l'enrôlement forcé, rendues obligatoires par un état de guerre quasi permanent.

La présente étude a pour base trois manuscrits aimablement mis à la disposition de l'auteur, avec beaucoup d'autres, par M. Guy Lafon-Boudier de la Valleinerie dont la famille a joué tout au long de l'histoire de Faycelles un rôle important et bienfaisant (1).

Que notre nouveau confrère (2), dont l'érudition n'a d'égale que l'amabilité, veuille bien trouver ici l'expression de notre gratitude.

*Le premier document* — que nous appellerons : Pièce A — est un procès-verbal des événements que nous allons raconter. Il a pour auteurs, ou du moins co-signataires, les quatre magistrats exerçant, en 1702, les fonctions de consuls à Faycelles. Il a pour destinataire Monseigneur l'Intendant et pour objet l'autorisation d'imposer aux contribuables à la taille de ladite communauté la coquette somme de 215 livres, trois sols et trois deniers représentant le total des dépenses afférentes aux opérations mouvementées que nécessita le recrutement d'un soldat de milice pour la susdite année. Le texte est relativement en bon état de conservation.

*Le second document* — que nous désignerons sous le nom de Pièce B — est une pièce justificative des frais engagés à cette occasion par les quatre consuls. Plus prolix que le précédent, dont le ton a la solennité des textes officiels, il reprend en détail la suite des événements, avec quelques variantes d'importance secondaire mais surtout avec un luxe de précisions qui en constitue l'intérêt majeur. Malheureusement il est incomplet ; la dernière page est

(1) Cette famille, descendante des Denoits, est apparentée à celles des Gualieu, des Jausions, des Teilhard, des d'Auglanat et des Pailhiasse, et autres vieilles familles de Faycelles et de Figeac. Elle se rattache de la maison de Peyrusse par la fille de Noble Adrian de Banze qui épousa, en 1669, M. Jean-Guy Denoits, Bourgeois de Faycelles et de Figeac, consul de Faycelles notamment en 1676, et dont il sera question dans ce récit.

(2) Cf. 4<sup>e</sup> Bulletin de la Société des Etudes du Lot, de 1963, tome LXXXIV.

déchirée par le milieu dans le sens de la longueur, les autres présentent quelques lacunes, assez faciles, cependant, à combler par le contexte.

*Le troisième document* — que nous nommerons : Pièce C — est en quelque sorte l'épilogue de cette triste affaire. En effet, lorsque les consuls eurent satisfait, non sans peine, on le verra par la suite, aux injonctions de Monseigneur l'Intendant et de son subdélégué à Figeac, M. Boutaric, touchant la désignation d'un soldat de milice par la communauté de Faycelles, un désaccord éclata entre les magistrats au sujet de la participation de chacun aux frais de l'opération. De là un procès — nos ancêtres aimaient la chicane — que le premier consul Jean Vilhes intenta contre ses trois collègues et dont le document C récapitule les phases, en dressant la liste des pièces justificatives qui l'alimentèrent.

Mais, avant de passer à la narration des faits, présentons de façon sommaire les personnages, d'après ce que nous connaissons d'eux par d'autres documents de la même époque empruntés toujours aux intéressantes archives familiales de M. Guy Lafon-Boudier de la Valleinerie. A tout seigneur, tout honneur : et d'abord *Jean Vilhes*, premier consul. Il est habitant de La Graville, hameau de Faycelles. A plusieurs reprises il a été désigné comme séquestre des biens saisis pour non-paiement d'impôts de la part de quelques contribuables en difficulté avec le fisc. En 1705, il paye au titre de la taille la somme rondelette de 37 livres 18 sols. *Pierre Bazelles* est deuxième consul. Il est habitant de Faycelles et paye pour son compte en fait de taille pour la susdite année 9 livres 19 sols. Le troisième consul est *Jean Bernad*. Lui aussi est de Faycelles et figure au rôle de la taille avec une imposition de 12 livres 17 sols 3 deniers. Enfin *Jean Austruy*, quatrième consul habitant Faycelles, est inscrit sur la liste des contribuables pour 32 livres 9 sols 7 deniers. Ces chiffres, par comparaison avec les sommes dues par les autres habitants, indiquent que nos quatre consuls étaient gens aisés, sans doute de gros propriétaires, le nom des gens de loi et des artisans étant généralement suivi de la mention de leur office ou de leur métier et celui des gens de condition étant toujours précédé du titre de Monsieur, ce qui n'est pas le cas ici. Bien différentes étaient les victimes de la réquisition dont le récit fait l'objet de cette étude. Elles appartenaient à des familles modestes comme en témoigne le montant de leur contribution à la taille, ou même inconnues comme c'est le cas de Jean Trapi dont on ne trouve trace dans aucun autre texte pour une période où notre documentation



est pourtant relativement abondante. Visiblement le choix de la communauté se portait sur des individus sans défense.

Pour permettre au lecteur de suivre plus facilement la succession des événements, ils seront présentés dans leur ordre chronologique. Le procès entre les consuls constituera l'épilogue de cette pénible page d'histoire locale.

\*  
\*\*

### La chronologie des événements

21 janvier 1702 (3). — Tout commença ce jour-là. C'était un samedi. Les consuls reçurent de Monseigneur l'Intendant, sous couvert, sans doute de M. Boutaric, Subdélégué à Figeac, l'ordre de faire un soldat de milice selon l'expression consacrée de l'époque. Le messager perçut pour sa peine, de Pierre Bazelles, la gratification de 5 sols.

22 janvier. — La communauté s'assemble. C'est un dimanche. L'objet de sa délibération n'est pas nouveau : il existe plusieurs documents semblables pour des années antérieures. Or, il est arrivé que celui qui a été désigné pour le service armé, étant absent de la réunion, a été averti à temps, ce qui lui a permis de prendre le maquis et d'échapper ainsi — pour un laps de temps, du moins — à l'effet de la délibération le concernant. De là, des poursuites, des recherches, des perquisitions qui font perdre du temps et alourdissent les dépenses au détriment des contribuables. Pour prévenir cette difficulté, on décide donc sagement de donner blanc-seing aux consuls qui se saisiront de la victime convenue avant que son nom ne soit divulgué. La communauté, par avance, ratifie ce choix qui nécessitera, du reste, l'intervention d'un notaire chargé de rédiger l'acte officiel de la délibération.

Les consuls se concertent donc dans le plus grand secret et vont mettre la main sur *Jean Combes* (4) dont le surnom « Fadesou » semble indiquer qu'il était quelque peu simplet. On le conduit à Figeac pour le présenter à M. Boutaric. Celui-ci fait la grimace. On appelle à la rescousse Jean-Guy Denoits, bourgeois de Figeac et de

(3) Nous suivons, ici, le texte de la pièce B. D'après le document A l'ordre de réquisition aurait été porté le 20 janvier et la première assemblée aurait eu lieu le 21, c'est-à-dire le samedi. Mais, outre que la Pièce B témoigne généralement d'une connaissance plus précise des faits, il semble plus plausible que l'assemblée de la communauté ait eu lieu un dimanche, la messe dominicale facilitant la réunion des habitants.

(4) La pièce A ne signale pas le choix de Jean Combes et indique comme requis en premier lieu : Guilhaume Roques, qui vient au second rang dans la pièce B.

Faycelles, dont on pense, sans doute, qu'il sera en mesure de forcer la décision du subdélégué. Pour faire ce voyage, Bazelles lui prête sa cavalle. Jean-Guy Denoits accourt. Peine perdue. M. Boutaric invoque une raison d'âge — l'intéressé n'a pas 22 ans — pour récuser le candidat. Pierre Bazelles paye pour le voyage à Figeac et les frais d'assemblée : 2 livres, 9 sols. L'affaire est dans le lac. Tout est à recommencer.

*Mardi 24 janvier.* — La Communauté s'assemble de nouveau. Gualieu, notaire, est présent et dresse l'acte de délibération qu'il fait en double, une copie à l'intention des consuls, l'autre pour remettre à M. Boutaric. Coût, (papier, sceau et contrôle compris) : 3 livres. Le choix se porte sur *Guillaume Roques*. On ne craint pas cette fois de divulguer son nom, sans doute parce qu'il est du Mas du Noyer et que, vu la distance, il n'aura pas le temps d'être informé avant qu'on lui mette la main au collet. C'est Pierre Austruy, vraisemblablement, qui se charge de cette mission car l'état des frais mentionne à cette date une dépense faite par Roques et par lui au Mas du Noyer, montant à 8 sols (sans doute le prix de deux soupers).

Sans traîner, au plus tard le lendemain, nos consuls conduisent leur victime à Figeac, afin de la présenter à M. Boutaric. Le Subdélégué, qui, décidément, ne facilite pas la tâche de nos magistrats, ne veut pas le recevoir ce jour-là et demande qu'on le lui ramène le 25 en apportant — on l'avait peut-être oublié et ce serait, alors, la raison de son refus — l'acte de délibération de la communauté désignant Guillaume Roques, comme son candidat. Ce qui devait arriver arriva. Au jour dit, Roques ne fut pas au rendez-vous, pour la raison bien compréhensible que, ne se sentant nullement la vocation militaire, il s'était caché. Nos consuls prennent une décision énergique. Ils s'installent à Figeac, au centre de leurs opérations, afin de mieux diriger leurs recherches et, pour l'heure, courent prendre pension chez La Calmette où ils resteront jusqu'au 28. Toutefois Austruy et Bazelles remonteront à Faycelles le 26, ce dernier utilisant sa « cavalle », obligeamment prêtée à Jean-Guy Denoits.

*Jeudi 26 janvier.* — Vilhes, Bernad et Denoits entreprennent leurs perquisitions. Une indiscretion les met sur la piste : Pierre Roques, le frère du fugitif, est complice de son escapade. On l'appréhende. Il est traîné devant M. Boutaric, se défend et finalement avoue et livre son frère, lequel est aussitôt saisi et jeté en prison « pour mieux s'assurer de sa personne » selon la formule rituelle que l'on rencontre presque à chaque page de ce document. Mais en



même temps on lui verse 60 livres de prime pour son « engagement », le mot ne manque pas de saveur. Tout cela coûte fort cher. Il a fallu payer la quittance de ces 60 livres, les frais d'assignation à l'huissier chargé de traduire Pierre Roques en justice, les vacations des personnes qui participent aux recherches, les frais de requête, les droits de présentation, l'éloquence du procureur qui plaïda l'affaire, sans compter la pension de nos magistrats chez La Calmette. Le tout monta à la coquette somme de 79 livres, 14 sols, 6 deniers, bien plus que n'en reçut le pauvre Guillaume Roques pour sa première solde.

Les consuls pouvaient se frotter les mains. Ils avaient eu chaud, mais l'affaire était enfin réglée et l'incident était clos. Aussi, avant de quitter Figeac le samedi 28 au soir (Bernad était déjà remonté à Faycelles la veille), Vilhes s'offrit à payer le souper à Denoits chez la Jardinière. Il lui en coûta 12 sols (le repas avait dû être plus copieux que celui de Roques et Austruy au Mas du Noyer le 24 janvier). Mais pourquoi regarder à la dépense quand c'est la contribuable qui paye !

Hélas ! nos consuls déchanteront bien vite. Roques devait être conduit à Cahors devant Monseigneur l'Intendant à qui il appartenait en définitive de l'admettre ou de le refuser. Il s'avisa — « mais que faire es prison, à moins que l'on ne songe » — de mettre des cantharides sur ses jambes. Le procédé est bien connu. Il fut utilisé à toutes les époques, et notamment durant la première guerre mondiale, par des soldats désireux d'échapper au service ou d'esquiver une attaque. Les cantharides sont des insectes que l'on trouve principalement sur le frêne dans nos régions du Midi et qui sont utilisées pour faire des vésicatoires. Leur contact avec la peau entraîne des cloques et provoque une enflure du membre. Notre pauvre Roques avait les jambes bien mal en point quand il partit pour Cahors. Présenté aux médecins et chirurgiens de Monseigneur l'Intendant, il fut, sur leur rapport, comme bien l'on pense, refusé comme inapte au service armé.

Immédiatement, M. Boutaric envoya à nos consuls qui s'étaient réjouis prématurément, l'ordre de faire un autre soldat de milice à la place de Roques, il y joignit même la menace, s'il n'était pas obéi, d'infliger à nos magistrats « le logement effectif de quatre archers à 20 sols chacun en pure perte ». On ne badinait pas en ce temps-là ! Même que Vilhes dut payer au porteur de l'ordre pour son déplacement la somme de 12 sols, ô ironie, le prix des deux soupers pris à Figeac avec son compère Denoits pour célébrer l'heureuse issue de leurs ennuis.

Toutes ces tractations avaient duré plus d'un mois et Roques avait passé «*ès prison*» une bonne partie de février à méditer sur les conséquences de son évasion et le moyen de se tirer de ce mauvais pas. Puis il avait été conduit à Cahors ; les voyages étaient longs à cette époque, surtout qu'on allait à pied. Bref, mars était arrivé et c'est le 11 de ce mois que les difficultés reprirent de plus belle pour nos consuls, avec l'arrivée du messenger de M. Boutaric.

*Samedi 11 mars.* — A peine le message reçu, le jour même et sans perdre une minute, Vilhes et Denoits se rendent à Figeac pour supplier M. Boutaric de leur laisser le temps de procéder à une nouvelle nomination. Irrité, sans doute, par les échecs précédents, le Subdélégué de Monseigneur l'Intendant est intraitable. C'est tout juste s'il concède aux impétrants un délai d'un jour. Passé le 12 mars, les consuls seront tenus pour responsables et encourront les peines prévues plus haut, à savoir le logement des archers. Juste le temps de dépenser à Figeac 1 livre et 2 sols et nos magistrats sont de retour à Faycelles.

*Dimanche 12 mars.* — On profite sans doute de la messe dominicale pour consulter la communauté ou plutôt (les textes sont muets sous ce rapport) on décide, en raison de l'urgence, de se passer de ses conseils et d'en venir aux actes sans délibération préalable. Sans préavis, Vilhes et Bernard mettent la main sur Pierre Bouby (5) mais ils avaient compté sans son frère Jean de Gailhot. Celui-ci intervint énergiquement et fit évader le malheureux, comme Pierre Roques l'avait fait précédemment pour son frère, comme un peu plus tard une autre victime sera défendue par sa propre mère. La solidarité du sang était puissante à l'époque et jouait contre une autorité arbitraire et cruelle.

Pour se couvrir auprès de M. Boutaric et faire preuve de leur bonne volonté, nos consuls n'ont plus que le recours d'assigner le complice devant le Subdélégué. C'est ce qu'ils font. Ils portent plainte contre Jean Bouby et font comparaître et ouïr trois témoins.

*Lundi 13 mars.* — Jean Bouby s'est rendu compte que les affaires se gâtent pour lui. Il conduit lui-même son frère à Figeac et le remet entre les mains de M. Boutaric qui le reçoit et, «*pour mieux s'assurer de sa personne*», aussitôt le fait mettre en prison. Vilhes profite du répit pour régler quelques dépenses relatives à son séjour à Figeac et à l'incarcération précédente de Roques : sa récep-

(5) La pièce A intervertit les noms et désigne Jean Bouby comme la victime de la réquisition, son frère Pierre comme le complice de sa fuite.



tion, les frais de sa conduite à Cahors, le droit de « jaulle au château de Ballaine » (car il fallait payer pour vivre en prison). Ajoutez à ces dépenses un « faix de paille » pour la litière de Bouby, le repas de nos messieurs, au retour de Figeac, chez leur collègue Bazelles à qui ils étaient, sans doute, venus raconter le détail de leur odyssee, les frais de la requête, le papier et les droits du procureur. Sans compter que Bouby avait mandé à Jean-Guy Denoits de venir l'assister à Figeac et que Bazelles avait, une fois encore, complaisamment prêté sa cavalle. Bref, le tout monta à 6 livres, 9 sols et 9 deniers que les consuls avancèrent en attendant que la communauté les remboursât.

*Vendredi 17 mars.* — C'était le jour fixé par M. Boutaric pour conduire Bouby à Cahors devant Monseigneur l'Intendant. Vilhes descend donc à Figeac de grand matin. A peine est-il arrivé dans la ville qu'un huissier se présente, l'assignant de la part de Bouby pour le lendemain 18 mars. Il faut dire que Bouby, lui non plus, n'avait pas chômé « ès prison ». Pour gagner du temps, il avait imaginé d'intenter un procès contre le consul.

*Samedi 18 mars.* — Vilhes, aussitôt, fit appel aux bons offices d'un procureur qui prit sa défense, plaida tant et si bien que le juge ordonna que Bouby fût soumis à une visite médicale. Médecin et chirurgien constatèrent qu'il avait les jambes en très mauvais état. (Peut-être y était-il pour quelque chose !). Toujours est-il que, sur leur rapport, Bouby fut déchargé de toute obligation militaire et que nos consuls reçurent aussitôt l'ordre de procéder à une nouvelle nomination d'un soldat de milice.

Devant cette injonction, Vilhes ne s'attarda pas à Figeac. Il remonta en hâte à Faycelles et se saisit de Pierre Roques (6) dont il avait eu précédemment à se plaindre puisqu'il avait fait évader son frère, au nez des consuls. Une mésaventure semblable devait se renouveler.

En effet, deux habitants de Toirac, Desclauzes et Delsol, dont les noms figurent au rôle de la taille de Faycelles rendirent à Pierre Roques le même service que lui-même avait rendu à son frère et facilitèrent sa fuite après une lutte acharnée que signale la Pièce A.

Il ne restait plus à Vilhes que la solution de redescendre à Figeac témoigner de sa bonne volonté, hélas inefficace, devant M. Boutaric, en portant plainte contre les deux complices du fugitif. C'est ce qu'il fit, en compagnie de Jean-Guy Denoits. Cette assignation leur coûta encore 2 livres et 2 sols. De plus, ils profitèrent de leur séjour

(6) Conforme à la pièce A.

à Figeac pour payer quelques dépenses concernant l'affaire Bouby : frais de médecins et chirurgiens, droits de Procureur, signification des dépenses, pension, chez la Calmette probablement, le tout montant à 7 livres et 10 sols.

Mais ces démarches ne réglèrent pas le problème essentiel qui restait toujours en suspens, à savoir : la nomination d'un soldat de milice. Sans désespérer, et mû par un zèle incroyable, Vilhes remonte à Faycelles, prend au passage Bernad, essuie un refus de Bazelles qui ne veut pas prendre part à l'expédition, recrute cinq hommes vigoureux et décidés et, le soir venu, la petite troupe se rend à la Valade, s'empare d'un certain Cavaroc qui est aussitôt conduit à Faycelles où il passe la nuit sous bonne garde. Ainsi se termine cette journée si fertile en événements. On peut penser qu'elle resta gravée dans la mémoire du premier consul toute sa vie durant.

*Dimanche 19 mars.* — Cavaroc est conduit à Figeac, présenté à M. Boutaric qui, sans rendre d'ordonnance, ce qui est illégal (le document B mentionne le fait), refuse le candidat, le trouvant de taille insuffisante. Coût de l'opération : 3 livres et 8 sols représentant : un repas chez Bazelles à Faycelles, un autre chez la Calmette à Figeac, le prêt de la cavalle de Bazelles à Denoits et le repas du soir à Faycelles au retour.

De plus, menant de front toutes les affaires en cours, Vilhes a fait assigner trois témoins à charge contre les complices de Pierre Roques ; il les conduit, en compagnie de Denoits, devant M. Boutaric pour les faire ouïr. Il en coûte, en définitive, à la communauté 12 livres dont les consuls font, pour l'heure, l'avance. Cette somme représente les frais afférents aux exploits, informations, ordonnances sur icelles, droits de procureur, et présentation des témoins. Les hommes de loi à Figeac pouvaient se frotter les mains en ce dimanche 19 mars 1702. Leurs affaires ne marchaient pas trop mal.

De retour à Faycelles, Vilhes, dont l'activité décidément est débordante et qui veut en finir à tout prix, prend avec lui trois autres personnes, se saisit d'un nommé Jean Day qu'il trouve caché dans la métairie du Sr Fages, proche de la porte de Montaignier le conduit sur le champ devant M. Boutaric. Mais Jean Day se pourvoit en justice, invoque des crises de rhumatismes pour être déchargé de toute obligation militaire. Le procès contraint Vilhes et Denoits, l'infatigable compagnon de ses chevauchées, à coucher à Figeac où ils prennent pension. Il se termine par une visite médicale à laquelle est soumis Jean Day. Les deux médecins qui l'aus-



cultent concluent à une inaptitude physique au service armé et notre homme est aussitôt relâché. Le premier consul en sera quitte pour avancer en fait de pension et de frais de justice la somme de 5 livres 10 sols qu'il portera fidèlement à la charge des contribuables de Faycelles. M. Boutaric réitère l'ordre de faire un soldat de milice. Le problème reste entier. Nous sommes au cinquante-huitième jour de la crise.

*Lundi 20 mars.* — Cette fois, les consuls sont décidés à porter un grand coup. A la nuit tombée, en compagnie de quatre hommes solides et courageux, ils se rendent à Lamagdelaine pour y investir la maison de Jean Trapi. Celui-ci, qui est seul avec sa mère, n'a que le temps de se barricader chez lui. Tous deux montent à l'étage et, par les fenêtres, font pleuvoir sur les assaillants une telle pluie de pierres que, selon le narrateur de l'événement, ceux-ci « eurent toutes les peines possibles à garantir leur vie ». Les assiégeants redoublent d'ardeur au combat, à l'exception toutefois de Bazelles qui se tient prudemment à distance « serré et retiré dans la tuilière du nommé Latocayne ». Les malheureux assiégés, bientôt démunis de projectiles et, sans doute, assurés de l'issue fatale d'une lutte inégale, faiblissent et bientôt se rendent. La chasse à l'homme se termine par l'irruption des assaillants qui se saisissent de Jean Trapi et vraisemblablement le conduisent, sous bonne escorte, à Faycelles où il passe la nuit.

*Mardi 21 mars.* — Jean Trapi est conduit à Figeac et présenté à M. Boutaric. Le Sr Denoits est du voyage et apporte avec lui tous les actes nécessaires pour faire recevoir la recrue par le Subdélégué. Comme d'habitude, pour cette randonnée, il a emprunté la cavalle de Bazelles. M. Boutaric est décidé à brusquer les choses. Il ordonne qu'on conduise sans retard Jean Trapi à Montauban et accompagne son ordre de la menace « d'un logement effectif de quatre archers à 20 sols en pure perte » s'il n'est pas exécuté. De plus, les consuls rapporteront dans un délai de six jours la preuve officielle que Jean Trapi a bien été remis aux autorités militaires de la susdite ville.

Le premier consul est fermement résolu cette fois à ne pas laisser échapper sa victime. Il lui fait confectionner dans ce but des « maniottes de fer » (menottes) et emmène d'abord son prisonnier à Faycelles où il passe la nuit. C'est la première étape.

*Mercredi 22 mars.* — Départ de Jean Trapi pour Montauban. Constituent l'escorte : Jean Vilhes, Jean Bernad, le fils de Denoits pour qui ce voyage est une fête et qui emprunte, comme de bien

entendu, la cavalle de Bazelles, enfin Jean Marquès, dit Cardinal. La Pièce A signale même deux hommes à pied et un autre à cheval et déclare que ce n'était pas de trop car, « pour faire ledit conduit, croyez que ledit Trapi estait un grand et puissant corps, fort mutin, qui se vantait toujours qu'il ne marcherait pas ». Comme on pouvait s'y attendre, à peine fut-il rendu à Montauban que Monseigneur l'Intendant le fit jeter en prison « pour mieux s'assurer de sa personne ». Nos voyageurs apportent fidèlement à M. Boutaric le certificat de décharge que leur fit le Sieur Secrétaire de Monseigneur l'Intendant. Chemin faisant, ils récapitulèrent leurs dépenses : vacations des personnes qui avaient aidé à se saisir de Trapi, conduite à Figeac et à Montauban, achat des « maniottes », dépenses faites à Figeac, à Faycelles pendant la nuit où Trapi fut prisonnier, dépenses à La Magdelène, séjour à Montauban, frais de voyage, le tout se montant à la somme de 49 livres 18 sols.

Ajoutons à ce total les trois livres que coûta le procès en cours, contre Desclauzes et Delsol, et nous arrivons à la somme globale de 215 livres 3 sols et 3 deniers, qui représente l'ensemble des frais engagés pour faire un soldat de milice.

Mais cette dépense, quoique importante et à la charge des pauvres contribuables, n'était rien à côté du préjudice moral que causaient de telles pratiques. J'ai parlé des « tribulations de quatre consuls ». C'est un fait que leur rôle était dur en la circonstance ; ils avaient à affronter, non seulement les malheureux que le sort désignait contre leur gré, mais encore leur famille qui se faisait volontiers leur complice, les gens de foi, les tracasseries d'une administration, déjà, en ce temps-là, terriblement compliquée, les exigences de Monseigneur l'Intendant et de son Subdélégué, qui allait, répétant, selon la formule de l'époque, que « les affaires du Roy ne souffrent pas de retardement », surtout l'hostilité d'une population toujours sur le qui-vive et qui faisait, en définitive, les frais de ces coûteuses opérations. Mais que dire de ceux qui étaient les victimes de ces réquisitions, de leurs familles, de la mère de ce pauvre Jean Trapi qui n'hésite pas à défendre son fils par la violence. Il fallait vraiment que le procédé fût odieux pour entraîner de telles réactions de défense. Pour ce motif, avec plus de raison peut-être, cette étude aurait pu s'intituler : « La chasse à l'Homme ou les tribulations de sept Faycellois, traqués en 1702 parce qu'on voulait faire d'eux des soldats de milice et qu'ils n'y tenaient pas. ».



## Epilogue

Avec la prise en charge de Jean Trapi par les autorités militaires de Montauban, le rôle des consuls était terminé. Pour cette année 1702, du moins, car un peu plus tard, en 1704, sous le consulat de Jausions, Vacques, Laroche et Auguié, une affaire similaire se produisit que nous aurons, peut-être un jour, l'occasion de raconter.

Mais l'incident n'était pas entièrement clos. Il rebondit lorsqu'il fallut répartir entre les quatre consuls la somme globale des dépenses engagées, et qui avait dû, pourtant, être levée en supplément sur les contribuables, comme le laisse entendre la Pièce A *in fine*. De là un procès intenté par Jean Vilhes, premier consul, contre ses collègues. La procédure ne fut pas simple comme en fait foi l'énumération des pièces justificatives qui en marquent les phases successives. La lecture de ce document nous aide à mieux comprendre l'esprit d'une époque fertile en chicanes, la complexité d'une administration tâillonne et déjà paperassière, l'importance des gens de loi et le rôle difficile et souvent ingrat des administrateurs communaux d'hier comme d'aujourd'hui.

R. P. Georges DELBOS, m.s.c.  
Membre correspondant,  
Directeur de l'Ecole Notre-Dame,  
Issoudun, décembre 1963.

## LA GROTTTE DU BOURGNETOU

Hameau de Blanzaguet, Commune de Pinsac (Lot)

(Sondage 1959-1960)

---

A l'extrémité de la propriété de M. Delpech, du Bartas, s'ouvre à flanc de falaise la grotte dite du « Bourgnetou ».

Le site est remarquable, presque en face de Belcastel, il est séparé de La Cave par la Dordogne, très pittoresque. L'exposition est parfaite. La rivière coule à 20 m en contrebas. L'accès difficile rend la position très défendable. Deux possibilités s'offrent pour atteindre le site :

- venir du « Mas la Croix » par un sentier vertigineux au travers d'un seuil appelé « Malpas » ;
- par la prairie de Bartas en longeant ensuite un sentier creusé dans la falaise. A cet endroit, la vue est splendide et s'étend du port de Pinsac jusqu'au-delà de La Cave. La Dordogne bouillonnante arrive droit de Belcastel et vient buter sur la falaise.

En venant de Bartas à droite, on aperçoit l'entrée d'une grotte, à 100 mètres environ avant le « Bourgnetou ».

L'entrée, à l'altitude de 120 mètres, a une hauteur de 10 mètres, elle présente des entailles ou encoches dans la roche, prouvant l'existence antérieure d'une charpente.

Longue d'une soixantaine de mètres, la grotte a été fouillée par M. A. Viré vers 1910. A 25 mètres de l'entrée, de nombreux tessons de poteries subsistent en surface. Avec M. Lachastre, de la Société de Géologie du Havre, nous avons dégagé une très belle fibule au bord de la fouille.

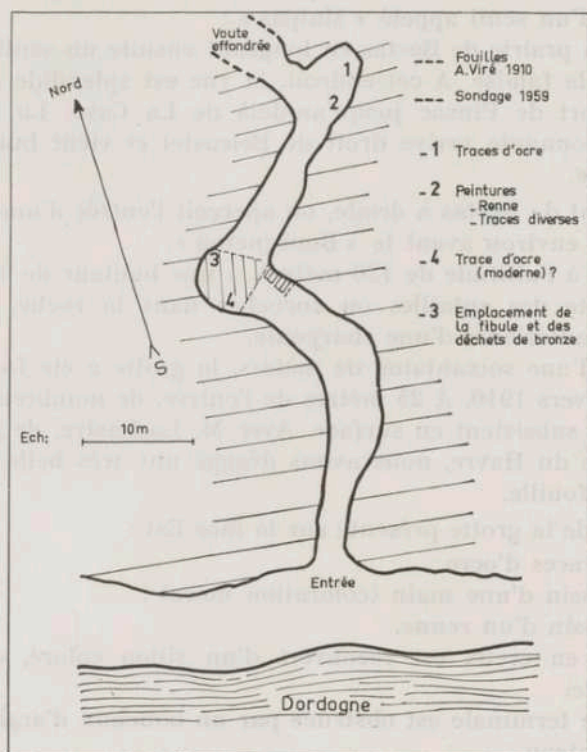
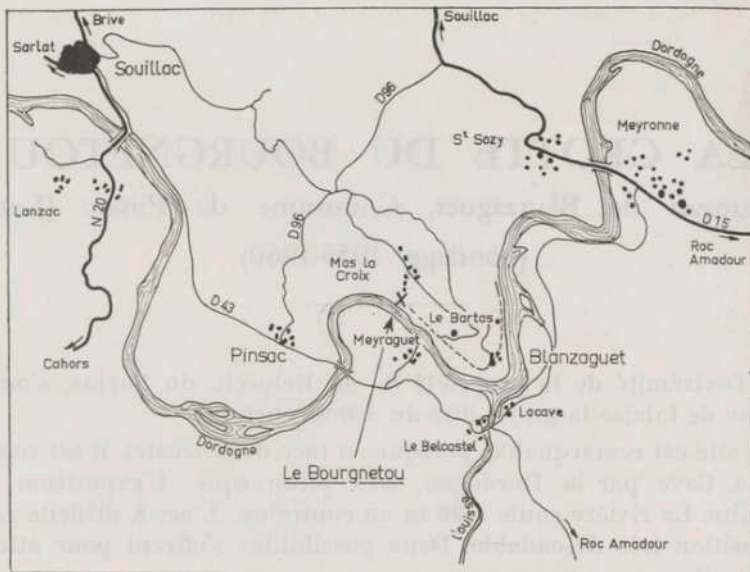
Le fond de la grotte présente sur la face Est :

- des traces d'ocre ;
- le dessin d'une main (coloration noire) ;
- le dessin d'un renne.

Le tracé en creux est recouvert d'un sillon coloré, ocre sans aucun doute.

La partie terminale est obstruée par un bouchon d'argile, provenant du plateau.





Deux sondages furent ouverts en 1959 et 1960 avec le concours de Mme Dreyfus-Cauvin, du C.N.R.S., dans une partie supposée vierge à 20 mètres de l'entrée.

L'inventaire des pièces pour 1960 se répartit de la façon suivante :

Poterie .....	174
Os et divers .....	22
Galets .....	17
Charbon de bois .....	1 (fragment)
Perle d'ambre .....	1
Pièce oxydée .....	1

La poterie se répartit en trois niveaux :

- 1° gallo-romain : poterie rouge, pâte fine très cuite, facture indigène ;
- 2° niveau « Champs d'Urne » : rattaché par l'expertise du Professeur Hatt au Bronze final III. La poterie brune-noire est fine, lustrée, de bonne cuisson. Des incisions en forme de chevron décorent certains tessons malheureusement très petits ;
- 3° niveau indéterminé : poterie brune, facture et dégraissant grossier. Les tessons sont plus importants, mais cassants par la cuisson imparfaite et un dégraissant de sable de quartz insuffisamment fin.

Les os, dents et fragments sont tous pour la plupart à des animaux domestiques (chèvres, moutons, bœufs, etc...). Une perle assez grossière, percée en son centre et constituée d'un corps résineux, très corrodée, fut trouvée à la limite de la zone vierge avec un fragment très oxydé de lame.

D'après ce sondage, en formulant une réserve due à la proximité de fouilles antérieures, deux niveaux peuvent être déterminés comme certains :

- gallo-romain ;
- niveau Hallstat, Bronze final III.

Le troisième pourrait être rattaché au néolithique par la facture et la cuisson imparfaite de la poterie.

Les traces d'ocre indiquent un habitat paléolithique. Le déblai du bouchon d'argile et un sondage à l'extrémité de la grotte ouvriraient sans aucun doute des horizons nouveaux sur cette station déjà si intéressante.

Je tiens à remercier tout particulièrement M. Delpech, propriétaire du Bartas, et M. Calmon, secrétaire général des Etudes du Lot, pour leur aide apportée sur cette modeste étude.

R. LÉONARD.



# PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

---

Séance du 8 avril 1964

*Présidence* : M. R. PRAT, *Président*

*Présents.* — M. et Mme Dandine, M. et Mme Guy Astruc, MM. Astruc (Henri), Bardes, Bouyssou, Cantarel, Dalon, Fantangié, Génies, Ladevèze, Malbec, Maury, Mignat, Ségala, Chanoine Tulet.

*Excusés.* — M. et Mme Maurel, MM. d'Alauzier, Calmon, Lagarde, Colonel Lagasquie.

*Condoléances.* — En ouvrant la séance, le Président, au nom de ses confrères, adresse des condoléances à la famille du D<sup>r</sup> Louis Sanières, de Figeac.

*Félicitations.* — Enfin, il félicite M. H. Jeune, qui vient d'être nommé Vice-Consul de France à Skoplje (Yougoslavie), ainsi que M. Dumas, Maire de Calamane, qui a reçu une Médaille d'Honneur, en vermeil, départementale et communale, également M. J. Foubert, Directeur départemental de la Construction, M. André Amadiou, Conseiller général de Latronquière, et M. Fontaine, Maire de Luga-gnac, qui ont été élevés au grade de Chevalier du Mérite Agricole.

Le procès-verbal de la séance du 4 mars est lu et approuvé.

*Elections.* — Sont élus *membres résidents* : Mme Billot et M. J.-P. Mignat.

*Comme membres résidents* : Mme Darnis, Mme Sudres, Mlle Jalu, Mlle Taquet et M. P. Lamoure.

*Remerciements.* — Ont été reçues des lettres de remerciements de MM. Basile, Lacaze et Sailhan, élus membres de la Société.

*Présentations.* — *Comme membres résidents* : Mme Vve Bonnafous (Augustine), institutrice en retraite, 11, rue St-Barthélémy, présentée par Mme Sauzel et Mme Lagarde ; Mme de Lahamette-Astruc, 57, bd Gambetta, présentée par MM. Fantangié et Astruc (Henri).

*Comme membres correspondants* : M. Bonnefond, (Roland) instituteur à Cressensac (Lot), présenté par MM. Pataki et Prat ; M. Bonnet-Madin (Pierre), château de Floirac (Lot), présenté par M. l'abbé Gironde et M. le Colonel Lacarrière ; M. Coutrix (Maurice), Maire de Grézels, présenté par MM. Claval et Prat ; M. K. Keller, Secrétaire général de la Guadeloupe (Basse-Terre), présenté par M. le Général Keller et M. J. Calmon ; M. Lassalle (Jean-Pierre), professeur, « La Pépinière », à Saint-Céré, présenté par Mme Fabre de Montbez et M. Vertuel ; M. Pélissié (Maurice), Président d'Honneur de la Société du Féredo, 1, place Alphonse-Deville, Paris, VI<sup>e</sup>, présenté par MM. Marcenac et Lagarde ; M. Sauteron (D<sup>r</sup> Jacques), 19, rue Le Brix, à Rennes, présenté par MM. Maurel et Prat.

*Dons.* — De M. M. Labrousse, le n<sup>o</sup> de *Gallia* consacré à son étude sur « Les Thermes gallo-romains de Cahors ». Etude dédiée à la Mémoire de J. Thiéry (T. XXI, 1963) ; de M. Clottes, sur « Le dolmen des Granges (Cne de Grèzes) », tiré à part des *Annales de la Faculté des Lettres de Toulouse* (1962) ; de M. Génies, maire de Lamagdelaine, « Plans du passage de l'Aqueduc gallo-romain » dans une propriété privée de Lamagdelaine et d'un « couteau antique » qui y fut trouvé.

La Société remercie les donateurs.

*Publications reçues.* — *Bull. Société d'histoire de Lyon* (1957-1962) ; — *Bull. Histoire et archéologie de Cognac* (1962) ; — *Mémoires de la Soc. Charente* (1962-1963, supplément au Bull. n<sup>o</sup> 9) ; — *Bull. Soc. Antiquaires de Morinie* (déc. 1963 et mars 1964) ; — *Annales du Midi* (tome 74, n<sup>o</sup> 64, consacré au Colloque international tenu à Moissac en mai 1963) ; — *L'Echo de Rabastens* (n<sup>o</sup> 64) ; — *Lo Cobreto* (février) ; — *Bull. Hist. de l'Auvergne* ; — *Revue historique du Libournais* ; — *Histoire des Communications dans le Midi de la France* ; — *Stabat* (de Gramat), tous quatre du 1<sup>er</sup> trim. ; — *Informations et Documents*, n<sup>os</sup> 195 et 196.

*Articles signalés.* — Sur la découverte récente de la grotte de Pergouset près de St-Géry-Bouziès, aux dessins préhistoriques, par M. Fantangié (*Dépêche du Midi* du 15 mars, *Sud-Ouest* des 10 mars et 4 avril, *La Croix* du 4 avril) ; — sur les « Eglises de Pestilhac »,



par M. d'Alauzier (*Mémoires de la Société archéologique du Midi*, tome XXX, 1964) ; — sur l'activité du Spéléo-Club figeacois en 1963 (dans les *Nouvelles du Quercy* du 23 mars) ; — allocution de M. Bugat, à l'Assemblée Générale du S.I. de Figeac (*ibidem*) ; — sur St-Cirq-la-Popie et le peintre Daura, par M. Maureille (*Dépêche du Midi* du 7 avril) ; — sur Figeac (dans *Forces Nouvelles* du 2 avril), par M. J.-P. Prévost ; — sur « Le Vers, site classé », par M. P.-J. Balagayrie (*Dépêche* des 31 mars et 4 avril) ; — sur l'Ariège, par M. le Préfet J. Juillet (dans *L'Equipe* du 25 mars 1964).

*Communications.* — M. Guy Astruc fait le récit de la découverte récente de la grotte de *Pergouset*, située dans la falaise de Bouziès-Bas, souligne les difficultés rencontrées par ses co-équipiers pour parvenir à une succession de petites salles et de couloirs bas (quelque 170 m), sur les parois desquels les « inventeurs » relevèrent et photographièrent de nombreux dessins en creux d'animaux dont certains étaient recouverts de calcite. M. Dandine, savant préhistorien, présente et commente les dessins-calques pris grandeur nature des animaux (bouquetins, bisons, cerfs, etc...). M. Dandine classe ces figurations en deux cycles distincts, ceux de l'époque magdalénienne (datant de quelque 15.000 ans) et les autres du Périgordien-aurignacien (datant respectivement de quelque 22.000 et 32.000 ans). Les membres présents, vivement intéressés par cette découverte, félicitèrent les « inventeurs » (dont étaient présents MM. Astruc et Maury), et souhaitèrent que l'accès (et surtout le parcours) à cette grotte en soit rendu plus aisé pour que ces gravures puissent être étudiées par des spécialistes et par toute autre personne avertie.

M. Geniès fait le récit du dégagement momentané d'une partie de l'acqueduc gallo-romain qui amenait les eaux du Vers à Cahors dans une propriété privée, partie qui était enfouie dans le sol ; un couteau antique y fut trouvé (cf. photos dans *La Dépêche du Midi* des 19 et 31 octobre 1963).

M. Dalon lit sa communication sur deux menhirs à St-Pantaléon et à Villesèque. Par suite de la confusion de renseignements, Castagné, dans son étude sur « Les monuments primitifs du Quercy » (*Bulletin de la Soc. Etudes du Lot*, 1889), n'a fait état que d'un seul de ces deux menhirs.

A ce propos est donné lecture d'une demande formulée par M. Clottes, professeur au Lycée de Foix (Ariège), qui prépare une

thèse de Doctorat sur la préhistoire des Causses du Lot, et dont la thèse secondaire est précisément un « Inventaire des monuments mégalithiques du département du Lot ». M. Clottes serait très reconnaissant à tous les membres de la Société des Etudes qui voudraient lui communiquer des renseignements sur la Préhistoire de la région, et en particulier sur les dolmens qu'ils pourraient connaître dans le Lot même si ces mégalithes sont partiellement ou totalement détruits (parfois la présence ancienne étant rappelée seulement par le nom du lieu-dit : peyre levade, peyre quillade, peyre grosso, etc...).

Enfin présentation d'un bloc coulée de minerai de fer, d'une fouène à cinq dents et de deux deniers tournois (xvi<sup>e</sup> s.), trouvés aux abords de l'église St-André-des-Arques.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La prochaine séance aura lieu le mercredi 29 avril.

### Séance du 29 avril 1964

*Présidence* : M. PRAT, président.

*Présents.* — Mme et M. Dandine, Mme et M. Calmon, Mme et M. Maureille, Mme et M. Maurel, MM. d'Alauzier, Bouyssou, Dalon, Ladevèze, Lagarde, Colonel Lagasquie, Malbec, Mignat, Pourchet, Ségala.

*Excusés.* — MM. Bardes, chanoine Tulet.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

En ouvrant la séance, M. Prat, président, transmet au nom de la société ses condoléances aux familles de MM. Pécheyrand et Lagrèze pour les deuils qui les frappent, et formule des vœux de complet rétablissement pour M. Allemand, victime d'un très grave accident.

*Félicitations.* — Il adresse des félicitations à M. le Préfet Dumas, conseiller général, promu commandeur dans l'ordre de la Légion d'Honneur. A M. Cazard, principal du collège de Figeac, conseiller général fait chevalier dans l'ordre de la Légion d'Honneur. A M. Pierre de Gorsse, promu Commandeur du Mérite Touristique. A M. Pierre Goulard et Mme, pour le mariage de leur fils.



*Remerciements.* — Ont été reçues des lettres de remerciements de M. Lamoure, professeur à St-Céré, et Mlle Diharce, professeur à Hasparren, à l'occasion de leur élection comme membres de la Société.

*Elections.* — Sont élus membres de la Société : Mme Vve Bonnafous, Mme Delahamette-Astruc, MM. Bonnefond, Bonnet-Madin, Coutrix, K. Keller, Lassalle, Pélissié, D<sup>r</sup> Sauteron.

*Présentations.* — *Comme membres résidents* : Mme Pallas Marguerite à Cabessut, présentée par MM. Bourgeade et Lagarde ; Mme et M. Talarié Maurice, chef de service à l'urbanisme, présentés par M. le chanoine Tulet et M. Foubert.

*Comme membres correspondants* : Mme Steinebach (Jane), à St-Vincent-Rive-d'Olt, présentée par MM. Bourgeade et Lagarde ; M. et Mme Touzot, libraire, 11, rue de Varenne, Paris, XII<sup>e</sup>, présentés par MM. Calmon et Maurel ; Chef de bataillon Vaissié (René), 6, boulevard de Strasbourg à Lille, présenté par MM. Calmon et Maurel ; M. Didier (Alain), 5, rue de la Santé, Paris, XIV<sup>e</sup>, présenté par MM. Calmon et Maurel ; M. et Mme Millecamps (Yves), décorateurs, 112, quai Louis-Blériot, Paris, XVI<sup>e</sup>, présentés par Mlle Nuville et M. Calmon ; M. et Mme Subes (Jacques), professeurs, 3, rue Plain-Champ, à Rouen, présentés par Mlle Nuville et M. Calmon ; M. Pons (Max), conservateur du château de Bonaguil, à Fumel, présenté par MM. Maureille et Guilhem.

*Dons.* — De M. l'abbé Gironde : Sites et monuments de Haute-Provence (*Guide du pays d'Apt*) ; de M. Mignat : *La vie catholique* (n° 974, avril 1964), contenant un article illustré sur le Maître tapissier Lurçat.

La Société remercie des donateurs.

*Publications reçues.* — *Revue religieuse du diocèse de Cahors*, n° 9 ; — *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne*, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestres 1963 ; — *Revue géographique des Pyrénées et du S.-O.*, tome XXXV, de 1964 ; — *Histoire des communications dans le Midi de la France*, tome VI, n° 21, de 1963 ; — *Annales du Midi*, n° 65, de 1963 ; — *Informations et Documents*, n° 197 ; — *Revue de Comminges*, 2<sup>e</sup> trimestre, de 1964 ; — *La France Latine*, n° 17, de 1964 ; — *L'archéologie en Bas-Limousin*, n° 1, de 1964. — *Bulletin de la Société d'Etudes Scientifiques de l'Aude*, tome LVIII ; — *Revue de la Haute-Auvergne*, tome 30, de 1964 ; — *Chronique de l'assurance*, n° 12 ; — *Bulletin de la Société Historique et Archéologique du Périgord*, tome XCI, de 1964. Dans la liste des peintres

et ouvriers en Périgord avant la Révolution, on y relève le nom de Lacam Pierre, vitrier à Gourdon, qui travaille en 1867 au château de Biron.

*Articles signalés* : Découvertes de l'époque Romaine à Capdenac-le-Haut (*Sud-Ouest* du 15 avril 1964) ; dans *La Dépêche du Midi* du 7 avril, photo d'une maison du XIV<sup>e</sup> siècle place du Mercadial à St-Céré, récemment restaurée avec goût par les nouveaux propriétaires, M. et Mme Arnoux, membres de la S.E.L. (le lendemain 8 avril, est parue, dans le même journal, une photo d'une manifestation musicale qui s'était déroulée, l'an dernier, devant cette maison ; on peut juger de l'importance des travaux effectués) ; *Dépêche* du 11 avril : une photo de Larnagol et trois photos aériennes de Cahors ; *Dépêche* des 13 et 14 avril, reproductions de gravures de la grotte récemment découverte de Pergouset.

*Informations*. — M. Prat signale deux sources pour l'histoire du Quercy :

— Inventaire des Archives de la Vicomté de Turenne (Bas-Limousin et Haut-Quercy) sous le titre Inventaire de documents limousins conservés aux Archives Nationales, Manuscrit 881 à la bibliothèque de la Société Archéologique de la Corrèze, à Brive (4 volumes) ;

— Inventaire des archives de l'importante famille quercynoise des Hébrard de St-Sulpice, par Cabié. (Aux archives départementales du Tarn à Albi, don en 1926, côté 21).

Il cède ensuite la parole à M. Calmon. Le secrétaire général informe l'assemblée que, lors de la réunion du 24 avril de la commission d'art sacré, Mgr l'Evêque a tenu à dire une prière spéciale à la mémoire du regretté président Fourgous. M. Calmon a remercié Monseigneur de sa délicate attention.

Puis il donne lecture d'une lettre de M. Juskiewenski, vice-président du Conseil général du Lot, député-maire de Figeac, avisant la Société des Etudes de l'octroi, par le Conseil général, d'une subvention supplémentaire en vue de la parution, dans le bulletin, d'études importantes sur l'histoire du Quercy.

*Communications*. — Reprenant la parole, M. Prat présente et fait circuler les documents sur Cressensac-Sarrazac, recueillis par M. Tibor Pataki et fait part d'une lettre dans laquelle M. Jeune, Vice-Consul à Skopje (Yougoslavie), souligne l'intérêt de la petite église de St-Pantaléemon située dans le monastère de Nérezi, près de Skopje. Il attire l'attention sur les fresques bien conservées qui lui font penser à celles de St-André-des-Arques.



Ce saint du proche-Orient, saint Pantaléon, semble être celui qui désigne une douzaine de communes de France, dont plusieurs en Dordogne, Corrèze et Lot sous la forme de St-Pantaléon, St-Pandaly.

A la demande de M. Malbec, il montre et commente un mandement de Mgr l'Evêque de Cahors, Cousin de Grainville, pour que soit chanté un *Te Deum* après la victoire de Friedland (14 juin 1807). Imprimé chez Richard à Cahors, ce mandement fut donné à Vabres « où nous sommes en cours de visite » (pastorale), c'est-à-dire au chef-lieu de l'ancien diocèse de Vabres créé en 1317 par Jean XXII et supprimé en 1790.

Pour terminer, M. Maurel lit une communication de M. l'abbé Gironde, curé de Bétaille, portant sur une déclaration d'impôts d'un bourgeois de Bétaille en 1753. Dans cette déclaration, le sieur Bonneval estime les revenus que lui procurent ses terres à 800 livres. Compte tenu des dépenses diverses (taille, rente au seigneur, aumônes de table qui s'élèvent à 515 livres 3 sols, 2 deniers, il affirme lui rester net 284 livres, 16 sols, 10 deniers.

La prochaine réunion se tiendra le 13 mai, sous la présidence de M. Rickard, préfet du Lot.

### Séance du mercredi 13 mai 1964

*Sous la présidence de M. le Préfet du Lot*

En ouvrant la séance, M. Prat, président, remercia M. le Préfet, au nom de la Société des Etudes, de l'honneur qu'il lui a fait en acceptant de bien vouloir présider à ses travaux, en qualité de membre né de la Société.

Il fit part des regrets de M. le Maire de ne pouvoir être présent.

Enfin, il exprima sa gratitude à M. le Conservateur du Musée pour avoir mis, spontanément, à notre disposition, la chapelle de l'ancien Evêché afin d'y tenir exceptionnellement séance, et de pouvoir ainsi recevoir dignement M. le Préfet du Lot.

M. le Président donna alors la parole à M. Dandine, vice-président de la Société.

Dans une importante communication ayant pour titre : « A la recherche des origines de Cahors », le conférencier entretint son auditoire du Cahors antérieur à la cité gallo-romaine.

Comme l'écrivait Armand Viré, aucune trouvaille d'objets archéologiques, aucun texte antique n'est venu, jusqu'ici, affirmer

l'existence d'un Cahors pré-romain. Mais, sur les Pechs de la rive gauche du Lot, on observe de curieux vestiges d'enceintes. Les plus importants se trouvent sur les Pechs St-Marty et des Hermites. Plusieurs caractéristiques de leur architecture attestent la haute antiquité de ces enceintes. Elles ont été occupées aux temps mégalithiques, puis par les Celtes du premier et du deuxième âge du fer, par les Gallo-romains et, sans doute chaque fois que le séjour dans la vallée s'avérait dangereux. De récentes découvertes, faites au faubourg de Cabessut, permettent de conclure, pour la première fois, à la présence dans le site de Cahors de peuples relevant de la civilisation des champs d'urnes, à laquelle remontent probablement les plus anciennes formes de la vie pré-urbaine.

Dans une brève allocution, M. le Préfet marqua l'intérêt qu'il a porté, dès son arrivée dans le département, à la Société Savante départementale. Après avoir remercié M. le Préfet pour ses aimables paroles, et le conférencier pour son érudition, le Président leva la séance.

Entourant M. le Préfet Rickard et M. Prat, on pouvait noter dans l'assistance : M. d'Alauzier, Mme et M. Aumiôt, Mme et M. Guy Astruc, Mme et M. Henri Astruc, M. Basalo, M. Bardes, M. le Colonel Bastien et Mme, Mme et M. F. Bouyssou, M. le secrétaire perpétuel Calmon et Mme, Mme et M. Dandine, MM. Delfau, Disses, Ducourneau, M. le Directeur Fombouze et Mme, M. le Directeur Foubert, M. le D<sup>r</sup> Grill et Mme, MM. Ladevèze, Lagarde, M. le Colonel Lagasquié, Mme de Lapize, Mme et M. Maureille, Mme et M. Maurel, M. Pourchet, Mme Prat, M. Ségala, Mme et M. Soulié, Mme et M. Talarie, M. l'abbé Terret, et un groupe de spéléologues, M. le chanoine Tulet.

Que les personnes non citées veuillent bien excuser cette omission involontaire.

### Séance du 3 juin 1964

*Présidence* : M. Prat, président.

*Présents* : Mme Delahamette, M. et Mme Dandine, M. et Mme Maureille, M. et Mme Maurel, M. et Mme Talarie, MM. d'Alauzier, Bardes, Bouyssou, Clavel, Dalon, Delfau, O. Donovan, Lagarde, Malbec, Mignat, Prat, Ségala, chanoine Tulet.

*Excusés* : MM. Astruc H., colonel Lagasquié, Pourchet, Ladevèze.

En ouvrant la séance, M. Prat transmet au nom de la Société, ses condoléances à la famille de M. Salesses, conseiller général, Maire de St-Céré, décédé.



*Félicitations* : il adresse des félicitations à M. Jean Lebaudy promu Commandeur dans l'Ordre de la Légion d'Honneur ;

— à M. Deguiral, directeur de la Santé à Périgueux, fait Chevalier dans l'Ordre de la Légion d'Honneur ;

— à M. Foubert, directeur de la Construction à Cahors, fait Chevalier du Mérite Agricole.

*Elections* : Sont élus membres de la Société : Mme Pallas, Mme et M. Talarie, Mme Steinebach, Mme et M. Touzot, Chef de bataillon Vaissié, M. Didier, Mme et M. Millecamps, Mme et M. Subès, M. Pons.

*Présentations* : Comme membres correspondants :

— M. Jean Ribier, 2, avenue Rodin, Paris, 16<sup>e</sup>, présenté par MM. d'Alauzier et Lartigaut ;

— Mme Lartigaut (P.), Le Colongeat, à Beaulac-Barnos (Gironde), présentée par MM. d'Alauzier et J. Lartigaut ;

— M. Basset Joseph, conseiller juridique à Figeac, présenté par MM. Foucaud et Bagat ;

— M. Claude Darnis, à Lavergne, par Gramat, présenté par M. et Mme Grangé ;

— M. le colonel-vétérinaire Soulié Pierre, « grand domaine », à Selles par Durbans, présenté par le chanoine Tulet et M. Lagarde.

*Dons* : De M. le Colonel Bastien : trois études par le conseiller d'Etat Ch. Roussel : 1° une élection en 1848 ; 2° la candidature officielle sous la Restauration ; 3° sur le Sénat et l'Algérie (1893-1894).

— Par l'intermédiaire de M. Mignat : de la S.N.C.F, trois numéros de la « Vie du Rail » sur Gourdon, la vallée du Lot, un circuit roman en Quercy-Rouergue ; de « Relations P.T.T. » sur les églises à coupole du Sud-Ouest.

La Société remercie les donateurs.

*Publications reçues* : *Lemouzi* revue régionaliste des Haut- et Bas-Limousin n° 9 ; *Informations et documents*, n° 198 ; *Bulletin des Antiquaires de l'Ouest*, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> trimestres 1963 ; *Le Lot économique* n° 1 de 1964 ; *Bulletin Société Archéologique du Gers*, 1<sup>er</sup> trimestre 1964 ; *Actes du 97<sup>e</sup> Congrès national des Sociétés Savantes*, Poitiers, 1962 (section d'histoire moderne et contemporaine) ; *Histoire des communications dans le Midi de la France* ; *Revue de l'Agenais*, 1<sup>er</sup> trimestre 1964 ; *Bulletin Archéologique du Comité*

*des Travaux historiques et scientifiques, 1961-1962 ; Actes du 97<sup>e</sup> Congrès national des Sociétés savantes, Poitiers, 1962 (section archéologie).*

*Articles signalés :* Dans le journal *Sud-Ouest* des 22 mai et 2 juin, « Histoire sommaire du Quercy », par le professeur Bonnafous ; dans celui du 26 mai, article illustré sur les fouilles du Souquet entreprises par M. Delbur ; *Dépêche* du 22 mai, article sur le même sujet ; *Dépêche* du 2 juin, « Divona, fontaine sacrée », par M. Maureille ; *Sud-Ouest* du 3 juin, « Divona mystification », par E. C. ; parution à la maison Arthaud, livre de M. Grimal sur la *Civilisation Romaine* (de la part de M. Contou).

M. d'Alauzier signale une étude de MM. Clottes et Soutou, sur le dolmen du Champ des Granges [Grèzes (Lot)], parue dans les *Annales* de la faculté des lettres de Toulouse (1962, fascicule n° 3).

*Communications :* M. Maurel lit le sonnet de M. le colonel Grosjean sur le dolmen de Cabrerets ainsi que la transcription de deux actes notariés de 1759-1760 communiqués par M. Malbec et concernant des terres relevant des seigneurs du château de Roussillon. Plusieurs membres firent remarquer que dans les actes anciens, la situation des propriétés vendues est fixée d'après la description des terres qui les confrontent, sans précision quant à l'orientation.

M. Prat commenta ces deux actes : il y est toujours rappelé « la rente foncière et directe due au seigneur de Roussillon », rentes qui grevaient alors les biens.

D'autre part il est fait état de la paroisse de St-Michel-la-Feuille ; en effet, cette région, ainsi que la paroisse de St-Pierre-la-Feuille, fut au cours des siècles désignée sous le nom de « La Feuille », St-Michel pour sa part deviendra St-Michel-de-Cours. Enfin, après avoir indiqué que le mot « brassailou » était un surnom marquant le village d'origine d'une famille Calvet, il observa qu'il serait intéressant, pour l'histoire économique, d'établir un tableau de correspondance entre la valeur des livres et celle des francs actuels.

Le Président donne lecture, de la part de M. l'abbé Gironde, curé de Bétaille, de sa note dans laquelle il signale que l'imprimeur Pierre Vedeilhé, de Villefranche-de-Rouergue, imprima pour l'évêque de Cahors, en 1775, *L'Art Plain Chant*. Cet imprimeur du Roi imprima de nombreux ouvrages de 1769 à la Révolution à Villefranche où siégeait alors l'assemblée provinciale de la Haute-Guyenne.



Enfin, M. Prat indique que M. l'abbé Gironde a déjà réuni de nombreuses notes sur l'histoire de Bétaille de 1298 à 1749 en dépouillant particulièrement les archives de la Vicomté de Turenne conservées aux Archives nationales, dans la Série R<sup>2</sup>, M. l'abbé Gironde fait état de l'existence autrefois d'un terrier de la Vicomté de 1086 (d'après une copie de 1410). Ce document dont ont fait état les chercheurs locaux est l'objet d'une controverse, certains historiens considèrent, comme un faux, la copie de 1410 dans laquelle il est rappelé ce terrier de 1086.

Pour terminer, le chanoine Tulet, en rappelant la récente visite de l'abbaye de Conques par la Société des Etudes du Lot, lit un passage du livre *Le buisson ardent*, de l'écrivain quercynois et rouergat, M. Emile Conduché.

L'auteur raconte, dans un style rabelaisien, comment le prier Gimon avec l'aide des « roummis » (pèlerins) et des moines combattit et vainquit les « routiers » (infidèles et brigands) ennemis de Sainte-Foy.

La prochaine séance aura lieu le mercredi 1<sup>er</sup> juillet.

### La journée foraine du 31 mai 1964

L'organisation de cette journée fut fertile en incidents de tous ordres et émaillée de renversements de situation inattendus :

d'abord les hôtels de St-Cyprien-sur-Dourdou qui, contactés depuis longtemps, nous firent connaître, tardivement, qu'en raison des premières communions, ils ne pouvaient nous recevoir ;

puis l'annonce, l'avant-veille par la presse et la radio, d'une manifestation de masse, le dimanche 31 mai, des mineurs de Décazeville, où nous devions précisément déjeuner ;

enfin, et surtout, la lenteur inhabituelle du rythme des inscriptions due certainement aux sollicitations diverses : fêtes, manifestations, cérémonies de ce mois de mai, cela malgré l'envoi de circulaires à Cahors et dans le département ainsi que le dévouement de M. Lagarde, commissaire aux excursions. Notre ami, utilisant tous ses moyens, et ils sont nombreux et efficaces, vit, la veille de la clôture des inscriptions, ses efforts anéantis par des défections que ne pouvaient compenser les inscriptions nouvelles.

Faillait-il se résoudre à annuler la sortie, ou à la retarder ? Certains le pensaient. Finalement le bureau, tenant compte des incidences d'une semblable décision, décida de la maintenir. Il n'a pas eu à le regretter.

C'est ainsi, que 32 membres résidents et 4 membres correspondants, qu'il convient de féliciter pour leur fidélité, prirent place à 7 h 15 dans le car qui devait les emmener, par Villefranche-de-Rouergue, dans le bassin minier de l'Aveyron et à Conques.

Voici Arcambal et son château du xv<sup>e</sup> siècle dont l'entretien semble délaissé. Jusqu'à Concots, la route, très sinueuse, suit une vallée morte, étroite et bien cultivée, dont les versants boisés montent vers le causse. Sur 20 km on n'y rencontre qu'une seule maison habitée. Pour rompre l'isolement, dans l'intérêt des usagers de cette route, le Touring-Club a fait installer, sur les bas-côtés, trois postes téléphoniques.

Limogne, chef-lieu de canton, centre d'attraction du causse qui porte son nom.

A Marroule, on pénètre dans le département de l'Aveyron. Très rapidement, la nature du sol se modifie, les herbages font suite aux terres incultes du causse. Pour clore les parcelles, les haies vives dominées par des arbres vigoureux remplacent les murs de pierres sèches.

9 heures, arrivée à Villefranche-de-Rouergue, petite ville coquette et commerçante qui mérite amplement le titre de « perle du Rouergue » qu'elle s'est donné. Arrêt, car M. Ancourt, président d'honneur des « Amis de Villefranche », et M. Mazac, trésorier de cette société savante, ont tenu à nous saluer au passage. Ils nous rejoindront d'ailleurs à Décazeville au moment du repas.

La route, conduisant à Décazeville, dessert une région d'altitude avoisinant 500 mètres. Elle franchit plusieurs vallées axées vers le bassin du Lot, ce qui lui donne un profil accidenté. Après Montbazens, chef-lieu de canton actif et centre agricole important, 8 km de descente nous conduisent à Aubin, en plein cœur du bassin minier et industriel de l'Aveyron. Le « pays noir » ainsi que le désignent en termes péjoratifs, les Ruthénois et les Ségaliens. Appellation imméritée, car rien, ici, n'est comparable aux vastes ensembles miniers du nord et de l'est de la France.

Le climat surtout est différent. Aux abords immédiats, la nature est verdoyante et le soleil apporte, à cette région, un charme coloré que nos yeux, habitués cependant à des paysages plus champêtres, ont pu découvrir. Encore 5 km et nous arrivons à Viviez, lieu de notre première étape. Nous fûmes accueillis, très cordialement, à



l'usine de la Vieille-Montagne, par MM. Fauconnier et Charchard, ingénieurs, qui avaient tenu à nous accorder cette matinée dominicale, généralement réservée à la famille. Nous les en remercions sincèrement, ainsi que M. le directeur qui, très gentiment, avait bien voulu autoriser la visite de l'usine.

Dans une salle de la direction, préparée à l'avance, un ingénieur nous fit un exposé sur les origines, les besoins et les productions de cet important complexe industriel.

Il fut fondé en 1830. En 1904, le zinc était obtenu par réduction à partir de la blende grillée dans des fours fonctionnant au charbon. Traitement onéreux et donnant un métal impur.

C'est après 1914 que le procédé par électrolyse fut utilisé. Le zinc obtenu est d'une très grande pureté (50 grammes d'impuretés à la tonne de métal).

Ensuite, divisés en deux groupes, conduits par un ingénieur, nous suivîmes la chaîne de production. D'abord les fours chauffés au coke où la blende est grillée. L'oxyde de zinc obtenu est dissous par l'acide sulfurique dans des cuves en bois. Le liquide est filtré et amené automatiquement dans des bacs à électrolyse. Un dépôt de zinc se forme sur les cathodes d'aluminium tandis que l'acide sulfurique se reconstitue sur les anodes de plomb. Après 24 h, les plaques de zinc, d'un poids de 25 kg environ, sont décollées des cathodes. Ces plaques sont fondues en lingots et livrées aux utilisateurs. Les boues qui se déposent au fond des cuves de dissolution sont traitées pour obtenir des sous-produits tels que : fer, soufre, plomb, argent, germanium, cadmium, etc..., 220 tonnes de ce dernier métal sont récupérées annuellement.

L'usine de la Vieille-Montagne, avec une production annuelle de 70.000 tonnes de zinc, se classe au 1<sup>er</sup> rang en France.

La consommation d'électricité est considérable. Des contrats conclus avec l'E.D.F. lui en assurent la fourniture. Mais, aux heures de pointe, elle doit ralentir sa production ; c'est ainsi qu'elle sera amenée à trouver d'autres sources d'électricité, par la construction de barrages autonomes par exemple.

Le minerai, ou blende, provient du Congo ex-belge et surtout du Canada. La mine de Planiolle, près de Figeac, fournit 350 tonnes par mois de minerai enrichi.

Avant de gagner Décazeville, où le déjeuner était retenu à l'hôtel des voyageurs, notre confrère, M. Ségala, prit quelques photos de groupe dans la cour de l'usine. Le repas excellent fut servi dans une vaste salle, moderne et accueillante, par un personnel empressé.

A la table d'honneur, on remarquait, entourant M. Prat, prési-

dent, MM. Ancourt et Mazac, respectivement président d'honneur et trésorier des « Amis de Villefranche », MM. Daudibertière et Lacombe, représentants la Société des Lettres de Rodez, M. Angergues, président du syndicat d'initiative de Décazeville, MM. le Colonel Lagasquié et Dandine, vice-présidents de la Société des Etudes du Lot, Mmes Mazac, Prat, Dandine, M. le D<sup>r</sup> et Mme Grill, etc...

Au dessert, M. Prat remercia de leur présence les représentants des deux Sociétés savantes de l'Aveyron. M. Daudibertière nous assura des sentiments de sympathie et d'amitié de la Société des Lettres de Rodez. M. Ancourt, dit le plaisir qu'il ressentait d'être parmi nous. Il félicita M. Prat, qu'il connaît depuis un quart de siècle, d'avoir été porté à la présidence de la Société des Etudes du Lot : « Nul ne pouvait mieux recueillir la place laissée vacante par le regretté Président Fourgous », termina-t-il.

Il était 15 h quand le car, guidé par M. Daudibertière, afin d'éviter le cortège des manifestants, quitta Décazeville. Passé Firmi, autre centre minier, nous prîmes la route qui, longeant les gorges sauvages du Dourdou, conduit à Conques, dernière étape de notre sortie.

Situé au confluent des gorges de l'Ouche et du Dourdou, le village, accroché au flanc d'une colline abrupte, attire les foules depuis plus de dix siècles. Ce furent d'abord les pèlerins qui affluèrent en ce lieu sanctifié, étape importante sur l'une des routes de St-Jacques, de-Compostelle, ensuite les fidèles séduits par les miracles de sainte Foy. Aujourd'hui, ce sont les touristes qui viennent dans le village moyenâgeux pour admirer son élégance abbatiale au trésor prestigieux.

Les origines de Conques ne sont pas connues. Il aurait existé un oratoire qui, détruit par les Sarrazins, fut reconstruit en 730 par les soins de Pépin le Bref et de Charlemagne. Vers la fin du siècle le solitaire Dadon fonde l'abbaye dotée par l'empereur de reliques importantes. Louis le Débonnaire rappelle ces faits dans une charte de 819 et installe au monastère la règle de saint Benoît.

Le village a su conserver, en grande partie, les marques de son passé : vieux toits de schiste, ruelles tortueuses, fenêtres à meneaux, anciens remparts, portes de défense.

Le R.P. Amon, prémontré, prieur voulut bien diriger notre visite de l'église et nous présenter le tympan. Il le fit avec verve et érudition. Nous lui en sommes reconnaissants.

Les travaux de construction de l'abbatiale, dédiée à sainte Foy, vierge et martyre, commencèrent entre 1030 et 1065 et se prolongè-



rent pendant les dernières années du XI<sup>e</sup> siècle pour se terminer au début du XII<sup>e</sup> siècle.

Edifiée à flanc de colline, en partie en contrebas de la cité, elle constitue un des plus remarquables monuments de l'époque romane.

Sa haute façade de grès rouge, de calcaire jaune et de schiste est assortie de deux tours carrées. Au centre le portail est surmonté d'un imposant tympan en plein cintre représentant « Le Jugement Dernier ». La composition et la finesse des sculptures, plus de cent personnages, en font un des chefs-d'œuvre de l'art roman.

L'intérieur de l'église donne une impression de puissance et d'élanement. La nef centrale à cinq travées est flanquée de bas-côtés voûtés en arêtes. Un large transept, plus vaste que la nef, présente également des bas-côtés. Il est coupé, à la croisée, d'un tambour octogonal surmonté d'une coupole du XIV<sup>e</sup> siècle. Aux trompes se dégagent deux anges. Le chœur, à deux travées, est entouré d'un déambulatoire sur lequel s'ouvrent trois absides. De vastes tribunes surmontent tous les bas-côtés. Leurs arcatures présentent des chapiteaux finement ciselés d'entrelacs souvent primitifs.

Au croisillon nord, les coupoles qui supportent le passage des tribunes sont ornées de sculptures remarquables du milieu du XII<sup>e</sup> siècle. Le sanctuaire est séparé du déambulatoire par neuf grilles de fer forgé. D'après la tradition, elles auraient été faites avec les entraves des prisonniers délivrés sur l'intercession de sainte Foy.

De l'ancien cloître, détruit au début du XIX<sup>e</sup> siècle, il reste quelques arcades en sous-sols du presbytère. En 1910, une salle spéciale fut construite par les Monuments Historiques pour abriter l'incomparable trésor. Dans l'abside terminale de cette salle forte, sainte Foy, patronne de Conques, est assise en Majesté dans un fauteuil. Cette statue, montée vraisemblablement dans les ateliers de Conques, vers le X<sup>e</sup> siècle, est une des pièces les plus précieuses de l'orfèvrerie du moyen âge. Son âme de bois d'if est creusée d'une cavité où se trouve une partie du crâne de la sainte. Elle est revêtue de feuilles d'or vierge couvertes de pierreries, d'intailles et d'émaux.

Des vitrines installées de part et d'autre de la salle, renferment les pièces du trésor. Plusieurs reliquaires, dont le plus ancien est celui de Pépin datant du IX<sup>e</sup> siècle. Deux autels portatifs, un coffre de cuir orné d'émaux et clouté d'argent qui renfermait les ossements de sainte Foy. A ses côtés, des fragments de soieries ancien-

nes qui enveloppaient les ossements de la sainte. Une somptueuse reliure d'Évangile sortie des ateliers de Rodez. Un bras reliquaire de saint Georges du XIII<sup>e</sup> siècle. Hors vitrine une grande croix processionnelle du XVI<sup>e</sup> siècle recouverte de feuilles d'argent repoussées et ciselées (1). Le trésor renferme bien d'autres objets d'une valeur inestimable mais qu'il n'est pas possible de décrire dans le cadre de ce compte rendu.

Pour respecter l'horaire nous dûmes, à regret, hâter et interrompre même notre visite. Il était, en effet, 18 h quand le car prit le chemin du retour, par les vallées touristiques du Lot et du Célé. La dislocation eut lieu à Cahors à 20 h 30, après une journée fort agréable et riche d'enseignement (2).

Georges MAUREL,  
*Secrétaire adjoint.*

(1) Les renseignements concernant l'abbatiale ainsi que le trésor ont été puisés dans la plaquette : « Conques et son Trésor » de M. Louis Balsan, conservateur des antiquités de l'Aveyron.

(2) Ont pris part à la sortie :

MM. Bardes, Dandine, Ducourneau, Garrouy, Lagarde, Ladevèze, Lagasquie, Lalo, Maurel, Moles, O'Donovan, Pourchet, Prat, Ségala, Soulié.

Mmes et Mlles Carrié-Talou, Couderc, Dandine, Delahamette, Delmoulis, Dreuilhe, Ducourneau, Grill, Lagarde, Lalo, Maturié, Maurel, Michau, Pagès, Paillet, Poussou, Prat, Richard, Soulié.



LOT

10145. — BARJAU (Jules). — Les établissements en France. Mines du Lot. Usines de Lagouffie. Cessac et Mercuès..., p. 37-41 dans : *Chronique de l'Exposition*, mai 1881.  
— Cahors, J. Girma, 1881, in-8°, p. 41.
- 10145<sup>bis</sup> BASTIDE (Etienne). — Electricité de France-Gaz de France. — Bordeaux, *Richesses de France*, n° 1, 1953, 24-25.
10146. — BAUDRIMONT. — Observations sur la composition, les altérations qu'ils subissent et l'origine probable des phosphates fossiles de la région du Lot.  
— *Mém. Soc. Scien. Phys. et Natur. Bordeaux*, IX, 1875, in-8°, p. 8. avec tabl.
10147. — BAYAUD (Pierre). — Le département du Lot au début et à la fin des Cent Jours d'après les correspondances officielles (Extrait).
10148. — BAYAUD (Pierre). — Rapport de la fonderie militaire d'Albi avec le Lot pendant la Révolution (An II - An III).  
— Biblio. S.E.L., QY, 1, C.M., 91, 6 p.
10149. — BAYAUD (Pierre). — La politique ecclésiastique du Second Empire dans le Lot.  
— Biblio. S.E.L. QY, 2 CM, 74.
10150. — BERGET. — Procédé d'injection de la vigne applicable au traitement de ce végétal contre ses maladies parasitaires et à son alimentation.  
— Paris, Sanard et Derongeon, s.d., in-8°, p. 12.
10151. — BERGON (Antonin). — De Carennac la Jolie à Martel l'accueillante.  
— *Le Réveil du Lot*, 19 juin 1935.
10152. — BERGOUNIOUX (D<sup>r</sup> J.). — Galerie Médicale du Lot (Extrait du *Bull. de la S.E.L.*).  
Guillaume Andral (1769-1853). J.-B. Brassac (1831-1903). Guillaume Baudus (1658-1739). Etienne Clédel (1737-1820). J.-B. Désiré Demeaux (1815-86). J.-Fr. Caviolle (1791-1890). F.-L.-J. Solayrès de Renhac (1738-72). J. Mailhes (1687-1751). P. Foissac (1801-86). Les Murat : C. Bertrand de Lagrésie (1753-1829).
10153. — BERTON (J.-M.). — Du régime des tabacs dans ses rapports avec les intérêts de leur culture en France. Mémoire au Conseil général du département du Lot.  
— Paris, Dondey-Dupré, 1844, in-8°, p. 33.
10154. — BERTON (J.-M.). — Observations sur le projet de déviation de la route royale n° 20 des Sept-Ponts à la plaine de Caussade. Signé : J.-M. Berton, aîné.  
— Paris, Dondey-Dupré, 1845, in-8°, p. 8.

**LOT**

10155. — BESSIÈRES (A.). — Département du Lot. Commune de Cahors. Etudes faites ou à faire concernant les diverses lignes de chemin de fer intéressant la partie Sud-Ouest du département du Lot. Signé : Le Maire, A. Bessièrès, 23 mai 1856.  
— Cahors, G. Plantade, 1856, in-4°, p. 4.
10156. — BÉTILLE (A.). — Aux agriculteurs du Lot. De la cause de la maladie des brebis en 1864-65, suivie d'une liste des propriétaires primés et de ceux qui ont exposé des animaux recommandables...  
— Cahors, A. Laytou, 1865, pt in-8°, p. 80.
10157. — BIENS NATIONAUX - 438 - Plan dans « Etat sommaire par séries des documents conservés à la Bibliothèque Nationale ».  
— Paris, Ch. Delagrave, 1896.
10158. — BONSTETTEN (Baron A. de). — Essai sur les dolmens (Assier, Miers, Gramat, Livernon), p. 36 et pl. II et III.  
— Genève, J.-Guil. Fick, 1865, in-4°, p. 68.
10159. — BOSREDON (A. de). — Manuel du Trufficulteur. Exposé complet de la méthode pratique pour l'entretien et la création des truffières, suivi de la description des principales variétés de truffes et de l'histoire gastronomique et commerciale de ce tubercule.  
— Périgueux, E. Laporte, 1887, in-8°, p. 237 (2<sup>e</sup> édition).
- 10159<sup>bis</sup> BOUCHERIE COOPÉRATIVE. — Syndicat agricole du Lot.  
— Cahors, 1893.
- 10159<sup>ter</sup> BOUDET (P.). — L'exploitation familiale agricole ne doit pas périr !  
— Cahors, Coueslant, 1952, in-8°, II, p. .
10160. — BOURRACHOT (Lucile). — Les papeteries dans le Lot.  
— *Bull. S.E.L.*, LXXIX, 1958.
- 10160<sup>bis</sup> BRASSAC et FUMAT. — Sages moyens à l'aide desquels l'Etat peut, sans recourir à l'emprunt, continuer d'abord... et bientôt après rappeler à lui les chemins de fer exécutés.  
— Cahors, 1859.
10161. — BROTTES (R.). — Préfet du Lot. Le plan départemental d'action économique du Lot.  
— *Rev. de l'Economie régionale, Midi-Pyrénées*, mars 1957, p. 47.



**LOT**

10162. — BROUSSE (Ing. en chef des P. et Ch.). — L'aménagement hydro-électrique dans l'Aveyron, le Tarn, le Lot et le Tarn-et-Garonne.  
— *Rev. de l'Economie régionale, Midi-Pyrénées*, n° 5, juillet 1958, p. 23.
10163. — BRUN (D<sup>r</sup> J.). — Le Lot illustré. Guide Album du Touriste. Curiosités naturelles et archéologiques, 87 vues (Castelnau, Padirac, Rocamadour, Cahors).  
— Cahors, J. Girma; Saint-Céré, Baudel, s.d., in-8°, oblong, p. 54, carte (2<sup>e</sup> édition).
10164. — CADDAU (Abel-Pierre). — Les Causses du Lot. Discours prononcé à la distribution solennelle des Prix du Lycée Gambetta.  
— Palmarès, 1938.
10165. — CAHIER (A.). — La fabrication du vin. Cours municipal des Sciences pratiques professé par Cahier, professeur d'Ecole Normale, 2<sup>e</sup> année, 1899.  
— Cahors, Brassac, 1908, in-8°, p. 37. (Ce résumé a été imprimé par les soins de l'Administration municipale).
10166. — CAILLET (P.). — Spéculateurs et Biens nationaux, 1791.  
— *La Révolution française*, 1930, LXXXIII, 193-202.
10167. — CALENDRIER. — Concordance des calendriers républicains et grégoriens, depuis l'an I<sup>er</sup> jusqu'en l'an XX ou depuis 1792 jusqu'en 1822...  
— A Toulouse, de l'impr. de Desclassan et Navarre, 1807, in-8°, carré, p. 9.
10168. — CALENDRIER. — Manuel pour la concordance des calendriers républicains et grégoriens ou Recueil complet de tous les annuaires depuis la première année républicaine (2<sup>e</sup> édition).  
— Paris, Renouard, 1806, in-16.
10169. — CALENDRIER du département du Lot pour l'année 1809, V<sup>e</sup> année de l'Empire français avec le système de Toaldo et autres additions nouvelles et intéressantes.  
— A Montauban, de l'impr. de Ch. Crosilhes.
10170. — CALMETTE (J.). — Le Clergé du Lot sous la Terreur fructidorienne, de l'abbé E. Sol (analyse).  
— *Annales du Midi*, XXXV-XXXVI, 1923-24, p. 266.
10171. — CALMON (Jean). — Essai de bibliographie du département du Lot.  
— Cahors, A. Coueslant, 1934-1948, in-8°. Quatre fascicules, avec Index général, Errata et Addenda.

**LOT**

10172. — CALMON (Jean). — Essai de bibliographie du département du Lot (1<sup>er</sup> Supplément).  
— Cahors, A. Coueslant, 1959-1964, in-8°.
10173. — CALMON (Jean). — Les châteaux du Lot (Inventaire).  
— Ms. chez l'auteur, 1935, in-4°.
10174. — CALMON (Jean). — Les églises et chapelles du Lot (Inventaire).  
— Ms. chez l'auteur, 1935, in-4°.
10175. — CAPARD (Pierre). — Les prix d'avant-guerre dans le Lot.  
— *La France latine*, 1959, févr., n° 106.
10176. — CAPELLA (E. de). — Département du Lot. Routes départementales. Rapport de l'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées sur les voies et moyens nécessaires pour achever et perfectionner les routes du département du Lot à partir de 1854.  
— Cahors, J.-P. Combarieu, 1852, in-8°, p. 26.
10177. — CAPELLA (E. de). — Ponts et Chaussées, Service hydraulique. Rapport de l'Ingénieur en chef au Conseil général sur les développements du service hydraulique dans le département du Lot.  
— Cahors, A. Laytou, 1856, in-8°, p. 32.
10178. — CARALP (M<sup>me</sup> A.). — L'évolution des relations ferroviaires. Les exemples de Toulouse-Paris et Toulouse-Lyon.  
— *Rev. Géog. des Pyrénées et du S.-O.*, juin 1957, 141-165.
10179. — CARLA. — Délibération du Conseil général du Lot relative à la loi sur l'Organisation communale, cantonale et départementale.  
— Cahors, J.-A. Brassac, 1849, in-4°, p. 31.
10180. — CARTE. — Département du Lot, ci-devant le Quercy et autres parties de la Guyenne (en couleurs), dans : *Voyage dans les départemens de la France...*, par J. La Vallée... (1797). Lieues communes de 2.283 toises (227×164).
10181. — CARTE. — Département du Lot. Dressée par Alexis Donnet, Ingénieur géographe. Lettre gravée par A. Blanchard. Signes, échelles, textes statistiques. En haut, gravure représentant « le Pont Valentré ». Au centre, « les armes de Cahors », dans : *Atlas des départemens de la France, Région du Sud*, n° 45 (652×477).  
— A Paris, chez Binet, éditeur, rue Aubry-le-Boucher, 34.



LOT

10182. — CARTE. — Autre tirage sans la gravure représentant le Pont Valentré. Revu et rectifié par E. et Grangès Att/e, au dépôt des P. et Ch.
10183. — CARTE. — Département du Lot, n° 45 (167×110).
- Les chiffres écrits le long des routes indiquent le nombre des postes d'un relais à l'autre.  
Les rivières ne sont navigables que du lieu où elles prennent deux rives.
10184. — CARTE DU DÉPARTEMENT DU LOT. — Gravée par Ehrard, 22, rue Duguay-Trouin. Echelle métrique de 1/412.000. dans : *France*, par Adolphe Joanne.  
— Paris, Impr. Monrocq, 3, rue Suger, Libr. de L. Hachette (310×236).
10185. — CARTE DU LOT. — Mise à jour et donnant tous les chemins de fer en projet ou en construction. Echelles de 1/160.000×4 et en lieues de 25 au degré..., dans : *Dictionnaire des Communes du Lot...*, par L. Combarieu.  
— Cahors, Laylou, édit., mars 1891 (344×306).
10186. — CARTE DU DÉPARTEMENT DU LOT. — Dressée et éditée par Edmond Paillard, Paris, sous le patronage du Syndicat d'Initiative du Lot, Cahors. Tous renseignements pour le touriste. Texte au verso. Echelle : 1/250.000 (527×425).
10187. — CARTE DES VOIES ROMAINES DU DÉPARTEMENT DU LOT. — A l'appui de la Notice sur ces voies dans : *Notice sur les voies romaines du département du Lot*, par R. Castagné. Echelle de 1/555.000 (300×240).
10188. — CARTE GÉOLOGIQUE DU DÉPARTEMENT DU LOT. — D'après la carte géologique au 1/80.000 et les observations des auteurs. Extrait de la carte de France au 1/320.000 publiée par le Service géographique de l'Armée (sept. 1937), dans : *Monographie agricole du département du Lot*, par Gay (L.), Gromas (R.) et Maturié (Ph.), en couleurs (450×365).
10189. — CARTE HYDROGRAPHIQUE DU DÉPARTEMENT DU LOT. — Offerte par la Fédération de Pêche et de Pisciculture du Lot.  
— Cahors, E. Delsaud, s.d. (137×140).
10190. — CARTE, LOT - FRANCE. — Le Lot touristique. Carte éditée par l'Union touristique du Quercy (50×41).  
— Quimper, impr. Bargoin, Printed in France, 1960.

**LOT**

10191. — CARTE. — Petite carte du Lot en couleurs, n° 42. La carte est entourée des principaux produits du pays en couleur, en dessous.  
— Texte imprimé vers 1808 (80×122).
- 10191 bis CARTE RÉVERSIBLE. — Collection des cartes départementales au 1/200.000. Extrait agrandi des « Cartes Campbell », Lot.  
— Paris, éd. Blondel, La Rougery; éd. géog., 7, rue Saint-Lazare.
10192. — CARTE ROUTIÈRE. — Ponts et Chaussées et Service vicinal, département du Lot, arrondissement du Nord.  
— Deuxième édition revue et complétée au 31 déc. 1933.  
— Paris, Les Procédés Dorel (723×812).
10193. — CARTE ROUTIÈRE. — Ponts et Chaussées et Service vicinal, département du Lot, arrondissement du Sud (2<sup>e</sup> édition), revue et corrigée le 30 décembre 1933.  
— Paris, Les Procédés Dorel (857×733).
10194. — CARTE TOURISTIQUE. — Auvergne, Limousin, Quercy, Rouergue et Gorges du Tarn. Editée par les Chemins de fer d'Orléans et du Midi, Fédération des Syndicats d'Initiative du Sud, par Trinquier, Trianon. Echelle : 1/400.000, couleurs.  
— Paris, J. Barreau, grav., impr., 1910 (463×560).
10195. — CARTE. — Territoire du Lot, avec indications des anciennes circonscriptions : diocèses ecclésiastiques, diocèses civils, paroisses, communautés existant au moment de la création du département (20 janvier 1790), des paroisses et communautés supprimées et des communes créées depuis cette date. Publiée en 1945 sous les auspices de la Fédération régionale des Sociétés savantes et académiques de Languedoc-Pyrénées-Gascogne, par MM. René Prat, archiviste en chef du département du Lot, et Damien Garrigues, directeur honoraire d'école à Toulouse (685×750).
10196. — CARTE, QUERCY-ROMAN. — Dressée par Etienne Cuquel, architecte (1959). Eglises Romanes (650-840).
10197. — CARTE. — Tableau des grands itinéraires, *Paris - Sud-Ouest*, n° 4. Les bons hôtels, les bonnes tables.  
— Soc. générale française d'Éditions et de Publicité, 109, boul. Beaumarchais, Paris, V<sup>e</sup> (146×75).



LOT

- (Laroque-des-Arcs, Cajarc, Souceyrac, Saint-Céré, Biars, Roumégouse, Rocamadour, Bretenoux).
- 10197 bis CARTE. — Paysages de France, Quercy-Périgord, Vallée de la Dordogne et du Lot. Carte touristique au 1/100.000 (Curiosités, spectacles, sports, gastronomie).  
— Edition M. Carion, 14, rue de la Baume, Paris, 1963 (Rambault et Guiot, Paris).  
(Au bas de la carte, plan de Cahors).
10198. — CASTAGNÉ (J.-E.). — Liste des dolmens et allées couvertes de la Gaule..., département du Lot.  
— *Rev. archéol.*, 1878, 325-326.
10199. — CAUSSANEL (A.). — La vigne d'autrefois et la vigne de l'avenir; instructions pratiques sur la plantation et la culture des vignes greffées et des producteurs directs.  
— Cahors, A. Coueslant, 1899, in-16, p. 16.
10200. — CAVAILLÉ (Albert). — Colloque sur les argiles des grottes. Les argiles des grottes. Introduction à l'étude des sédiments souterrains.  
— *Ann. de Spéléologie*, XV (2), 1960.
10201. — CAVIOLE. — Chemin de fer dans la vallée du Lot.  
— Biblio. S.E.L., BQY, Q. 36.
10202. — CAYLA (D<sup>r</sup> Alfred). — Beautés mineures de notre pays.  
— *T.C.F.*, mai 1957, 268-269.
10203. — CAYLA-CAPRAIS et CALMÉJANE-COURSE. — Commerce et industrie, p. 107-112, dans : *Rapport présenté au Conseil général du Lot*, session, août 1917.
10204. — CAZE. — Enquête agricole (2<sup>e</sup> série). Enquêtes départementales, 19<sup>e</sup> Circonscription, Lot, Aveyron, Tarn (*Lot*, p. 5-17 et 75-146).  
— Paris, Impr. Impér., 1868, in-4°, 425.
10205. — CHAMBRE DE COMMERCE. — Le Lot. Hôtels, restaurants (liste et prix). Le Lot touristique, édité par l'Union touristique du Quercy, la Chambre de Commerce du Lot.  
— Quimper, Bargoin, 1961, in-8°, carré, p. 11.
10206. — CHARMEUX (François). — Le chasselas doré du Bassin de la Garonne.  
— Paris, Ch. de fer de Paris à Orléans, 1919, in-8°, p. 24.
10207. — CHAUDRUC DE CRAZANNES (Baron). — Dissertation sur deux édifices historiques du Moyen âge (Martel, Figeac), appartenant au département du Lot.

LOT

- Montauban, Forestié, oncle et neveu, 1837, in-8°, p. 27 et plan.
10208. — CHEMINS DE FER. — Ville de Cahors. Etablissement d'un chemin de fer central et direct de Paris à Toulouse, par Vierzon, Châteauroux, Limoges, Brive et Cahors.  
— Cahors, J.-P. Combarieu, 1842, pt in-4°, p. 16.
10209. — CHEMINS DE FER. — Département du Lot. Vœux du Conseil général. Session de 1853 en faveur de l'établissement de chemin de fer dans la traversée du département et rapport de l'Ingénieur en chef (M. Andral). Commission instituée pour appuyer cette proposition auprès du Gouvernement.  
— Cahors, J.-G. Plantade (1853), in-12, p. 19.
10210. — CHEMINS DE FER D'ORLÉANS ET DU MIDI. — Un beau voyage. Au long de la vallée du Lot. Dépliant in-8° oblong, 5 p., couv. bleue.  
— *Horizons de Fr.*, Paris, P.-O.-Midi. Publicité, 1934.
10211. — CHÊNES TRUFFIERS. — Concours de plantations de chênes truffiers. Rapport de la Commission d'Agriculture de la Soc. agric. et indust. du Lot, 1894.  
— Cahors, Vve Pignères et Fils, in-8°, p. 8.
10212. — CHOLÉRA. — Instruction sur les principaux moyens à employer pour se garantir du choléra-morbus.  
— Cahors, Combarieu (1832), in-8°, p. 8.
10213. — CHOLÉRA-MORBUS. — Instruction populaire. Sur les principaux moyens à employer, soit pour se préserver du choléra, soit pour le combattre en cas d'invasion, en attendant l'arrivée du médecin.  
— Cahors, Combarieu, 1835, in-8°, p. 8.
10214. — CIRCULAIRE du Ministre de l'Intérieur à l'approche des élections datée du 4 mars 1799 et Instructions aux Administrations municipales par le Commissaire central du Lot, qui termine sa lettre d'envoi par ces mots :  
« Plus d'anarchie en France ».  
— Montauban, Croisilhes.
10215. — CLARY (D<sup>r</sup>). — Conférence de M. le Docteur Clary, inspecteur départemental de l'Assistance publique du Lot.  
— *Bull. off. de l'Instruction primaire du Lot*, août 1891.
10216. — CLARY (D<sup>r</sup>). — Assistance publique. Rapport de l'Inspecteur départemental.



**LOT**

- Cahors, Laytou, 1891-1892, in-8°, p. 57 et 69.  
— Cahors, J. Bergon, 1893, in-8°, p. 47.
10217. — CLAVAL (Paul). — La culture du tabac dans le département du Lot.  
— *Rev. Géo. Pyrénées et S.-O.*, XXVII, 1956, 403-414, 3 fig.
10218. — CLOTES (J.). — Les memhirs du Lot.  
— *Bull. S.E.L.*, 1962, LXXXIII, 211-217.
10219. — CLOZIER (R.). — L'habitat rural dans le département du Lot (C.R. du Congrès intern. de Géographie).  
— Paris, 1931, III, p. 134-147.
10220. — COMBES (Jacques-Ludovic). — Etudes sur la géologie, la paléontologie et l'ancienneté de l'homme dans le département de Lot-et-Garonne (époque quaternaire). Coup d'œil sur la vallée du Lot, p. 57.  
— Villeneuve-sur-Lot, X, Duteis, 1870, in-8°, p. 112.
10221. — COMBES (Victor). — Expériences pratiques sur la culture des vignes américaines.  
— Cahors, L. Laytou, 1890, in-8°, p. 140.
10222. — CONDUCHÉ (Em.). — Du Causse au Ségala. (Chroniques et Légendes.)  
— Villefranche-de-Rouergue, Salingardes, 1942, in-12, p. 184.
10223. — CONSEIL GÉNÉRAL. — Département du Lot. Lois des 10 août 1871, 15 févr. 1872 et 31 juillet 1875 sur les Conseils généraux et Règlement intérieur du Conseil général du Lot.  
— Cahors, A. Coueslant, 1945, in-8°, p. 52.
10224. — CONVENTION. — P.V. de l'élection des Députés du Lot à la Convention (sept. 1792).  
— Montauban, Croisilhes.
10225. — CORN (Louis). — Apiculture familiale. Ruches productives.  
— Paris, Flammarion, 1945, in-12, p. 252 (La Terre, *Encyclopédie paysanne*).
10226. — CORN (Louis). — Le calendrier républicain.  
— *Le Courrier du Centre*, 24 juin 1939.
10227. — CORN (Louis). — Les châtaignes.  
— *Le Courrier du Centre*, 29 juillet 1938.
10228. — CORN (Louis). — Corporalisme et corporation.  
— *Le Courrier du Centre*, 6 déc. 1941.
10229. — CORN (Louis). — Dans les champs dorés de la moisson.  
— *Le Courrier du Centre*, 25 sept. 1937.

**LOT**

10230. — CORN (Louis). — Un effronnement le 18 brumaire. Comment le Coup d'Etat fut accueilli dans le Lot.  
— *Sud-Ouest*, 6 sept. 1952.
10231. — CORN (Louis). — Les faux mariages sous le Directoire.  
— *Sud-Ouest*, 8 sept. 1952.
10232. — CORN (Louis). — L'habitation paysanne.  
— *Le Courrier du Centre*, 29 févr. 1944.
10233. — CORN (Louis). — Il y a 100 ans. Les grands travaux de la navigation dans le Lot.  
— *Le Courrier du Centre*, 29 oct. 1936.
10234. — CORN (Louis). — Le languayeur de cochons.  
— *Le Courrier du Centre*, 19 déc. 1937.
10235. — CORN (Louis). — Le noyer et les noix dans le Lot.  
— *Le Courrier du Centre*, 8 oct. 1942.
10236. — CORN (Louis). — Parmi les champs de fraises de la vallée du Lot.  
— *Le Courrier du Centre*, 14, 16, 18 oct. 1937.
10237. — CORN (Louis). — Un peu de style révolutionnaire.  
— *Le Courrier du Centre*, 6 juin 1939.
10238. — CORN (Louis). — Le pillage des ornements d'église.  
— *Le Courrier du Centre*, 9, 13, 14 oct. 1941.
10239. — CORN (Louis). — Un projet gigantesque de navigation fluviale dans le Lot.  
— *Sud-Ouest*, mars 1953.
10240. — CORN (Louis). — La recherche historique et ses méthodes dans le Lot.  
— *Sud-Ouest*, 15 mars 1951.
10241. — CORN (Louis). — Sourciers, baguétissants, radiesthésistes.  
— *Le Courrier du Centre*, 10, 12, 14 août 1939.
10242. — CORN (Louis). — Le triomphe du bistrot.  
— *Le Courrier du Centre*, 10 oct. 1941.
10243. — CORN (Louis). — Le tourisme, source de prospérité dans le Lot.  
— *Le Courrier du Centre*, 21 oct. 1936.
10244. — COUPIN (Henri). — La truffe, énigme de la terre. Chap. XXVIII, dans : *Les plantes originales*, p. 272-281.  
— Paris, Vuibert et Nony, 1904, in-4°, p. 323.
10245. — COURTY (Etienne). — Reconstitution des vignobles par les plants américains.  
— Montpellier, C. Coulet; Paris, Delahaye et Lecrosnier, 1888, in-12, p. 163.



**LOT**

10246. — COUZI (P.) et BRUGEAS (Cl.). — C.R. de l'excursion scolaire organisée les 19 et 20 mai 1907 (Pentecôte) pour visiter le gouffre de Padirac, Rocamadour, la Vallée de l'Ouyse, les grottes de Lacave et Souillac, dans : *Annuaire de 1908, de l'Association Amicale des anciens élèves du Lycée Gambetta*.  
— Cahors, F. Plantade, 1908, in-8°, p. 42.
10247. — CRABOL (Jules). — Châteaux du Lot.  
— Biblio. S.E.L., QY, 1 CM, 1135.
10248. — CRÉDIT AGRICOLE. — Notice sur la création d'un Crédit agricole dans le département du Lot par un ancien notaire.  
— Cahors, F. Plantade, 1885, in-4°, 8 p.
10249. — CRÉDIT DU LOT. — Le Crédit du Lot, Soc. anonym. Capital de deux cent mille francs. Statuts.  
— Cahors, A. Laytou, 1880, in-4°, p. 15.
- 10249<sup>bis</sup> CRÉDIT DU LOT. — Le Crédit du Lot, Soc. anonym. au capital de 500.000 francs. Siège social : Cahors, rue du Lycée. C.R. de l'Assemblée générale des actionnaires du 30 août 1882. Exercice 1881.  
— Cahors, F. Delpérier, 1882, in-4°, p. 12.
10250. — CRÉDIT DU LOT. — Assemblée générale des actionnaires du Crédit du Lot du 3 nov. 1892. Rapport de MM. Barrau, Séguy et Bénech; liquidation.  
— Cahors, Laytou, 1892, in-4°, p. 16 et 1 f.
10251. — DANDINE (Bernard). — Le Moustérien des terrasses du Lot, près de Cahors.  
— *Bull. S.E.L.*, LXXX, 1959.
10252. — DANGE D'ORSAY. — Du tabac.  
— Biblio. S.E.L., Ms. 105.
10253. — DAUDÉBARD DE FÉRUSSAC. — Essai sur une nouvelle méthode de conchyléologique (Espèces du Lot).  
— Paris, Delarue.
10254. — DAUDÉBARD DE FÉRUSSAC. — Notice sur les terriens d'eau douce observés en divers lieux et sur les fossiles terrestres et fluviatiles (1812) (région Cahors-Castelnaud-Lauzerte) (1815).  
— S.l.n.n.d., grand in-4°, p. 16.
10255. — DAYMARD (L.). — Quelques observations sur le Service des chemins vicinaux.  
— Cahors, J. Brassac fils, 1878, in-18, p. 74.

**LOT**

10256. — DAYMARD (L.). — Notre commerce de vins avec les nations étrangères.  
— Cahors, J. Brassac fils, 1880, in-18, p. 27.
10257. — DEGUIRAL (D<sup>r</sup> René). — Tourisme et sites fortifiés.  
— *Le Médecin du Lot*, 1953, n° 3-4.
10258. — DEMAUX (D<sup>r</sup> J.-B.-D.). — Chemin de fer de Cahors. Quelques réflexions à l'occasion de l'embranchement de Cahors à Libos.  
— Cahors, J.-G. Plantade, 1863, in-8°, p. 30.
10259. — DÉNOMBREMENT DE LA POPULATION (1891). — Département du Lot, p. 9, 33, 438 à 445.  
— Paris, Impr. Nat., 1892, in-8°, p. 876.
10260. — DEPEYRE (abbé Jean). — Les églises romanes.  
— *Richesses de France*, n° 49, 4<sup>e</sup> trim. 1961, 21-27.
10261. — DESCRIPTION. — Abrégée du département du Lot, rédigée par l'ingénieur en chef en l'an VIII.
10262. — DESNUES (Guy). — A travers le Quercy. La ligne de la Vallée du Lot : Monsempron-Libos-Cahors-Capdenac. Gouaches et croquis d'Albert Bresset.  
— *Chemins de fer*, 151, juillet-août 1948, 73-82.
10263. — DESNUES (Guy). — La ligne de Cahors-Montauban.  
— Biblio. S.E.L., BQY, Q. 205.
10264. — DESNUES (Guy). — La section de Brive à Cahors.  
— Biblio. S.E.L., BQY, Q. 204.
10265. — DESNUES (Guy). — Les voies ferrées du département du Lot (*fin*).  
— *Chemins de fer*, 166, janv.-févr. 1951.
10266. — DEVALS (ainé). — Les voies antiques du département du Tarn-et-Garonne.  
— *Rev. Académie Montauban*, 1868-69, 43-61.
10267. — DICTIONNAIRE DES COMMUNES DU LOT. — Distances des stations du chemin de fer entre elles. Rivières et affluents, ruisseaux. Routes. Bois.  
— Biblio. S.E.L., QY, 2 CM, 112 (Cahier incomplet), p. 76.
10268. — DIOU. — L'ancien privilège de Bordeaux. Les routes du vin du Moyen âge, notamment dans la vallée du Lot (1956).
10269. — DOLMENS. — Liste des dolmens et allées couvertes de la Gaule classés par départements d'après les documents recueillis par la Commission de la Topographie des Gaules (1878), département du Lot, par Castagné.  
— *Rev. Archéo.*, 1878, p. 325-326.



LOT

10270. — DOUSSOT (B.). — Observations présentées à MM. les membres de la Commission d'enquête concernant le chemin de fer de Cahors à Libos, par M. Doussot.  
— Gourdon, Lescure et Dauriac (1854), in-4°, p. 4.
10271. — DOUTRES (ingénieur ordinaire). — Considération sur le règlement du ruisseau de la Tourmente et de ses principaux affluents.  
— *Annuaire du Lot*, 1848.
10272. — DUBERNET DE GARROS (E.). — La route du vin de Cahors.  
— *La Dépêche*, 1<sup>er</sup> avril 1959.  
— *T.C.F.*, mars 1959, 168-170.
10273. — DUBERNET DE GARROS (E.). — Lot, terre des merveilles (Pont Valentré sur la couverture).  
— *Spar. Magazine*, avril 1962, n° 82, p. 12.
10274. — DUBERNET DE GARROS (E.). — Touristes, voici le Lot, dans : *En Quercy, le Lot touristique*, Inter-Guide du touriste, 1<sup>re</sup> édition, 1960, 11-13.
10275. — DUC (Lucien). — Les curiosités du Lot et les origines de ce département (1898).  
— Arch. départ. du Lot, Fonds Gransault-Lacoste.
10276. — DUC-LACHAPPELLE. — Extrait de Métrologie française du Traité du système métrique décimal à l'usage du département du Lot (imprimé en 1807).  
— Cahors, G. Richard, 1839, in-16, p. 77.
10277. — DUFOUR (B/on Auguste). — Chambre des Députés. Discours prononcés. Séances des 21 et 23 janvier 1886. Discussion de l'interpellation de M. le B/on Dufour sur la conduite des fonctionnaires dans le département du Lot (Extrait du *J.O.* des 22 et 24 janv. 1886).  
— Paris, Impr. des *Journaux officiels*, 1886, in-8°, p. 110.
10278. — DUFOUR (B/on Auguste). — Discours. Séance du 9 juillet 1888. Discussion d'une interpellation sur les Actes de l'Administration dans le département du Lot (Extrait du *J.O.* du 10 juillet 1888).  
— Paris, Impr. des *Journaux officiels* (1888), in-4°, p. 8.
10279. — ECCLÉSIASTIQUES. — Loi qui ordonne que chaque Directoire de département se fera remettre un état certifié de tous les ecclésiastiques qui n'ont point acquitté leurs décimes et dons gratuits pour les années 1789 et antérieures. Donnée à Paris le 19 déc. 1790.  
— A Cahors, chez Richard Père et Fils, pt in-8°, p. 4.

**LOT**

10280. — EMIGRÉS. — Département du Lot. District de Cahors. Etat des biens vendus et à vendre ayant appartenu aux émigrés.  
— Copie off. 23, pt in-f° (Fonds Gary, 255).
10281. — ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. — Tableau de classement des Instituteurs et Institutrices du Lot au 1<sup>er</sup> janv. 1949. Services comptés jusqu'au 31 déc. 1948, inclusivement.  
— S.l.n.n.n.d., pt in-8°, p. 52.
- 10281 bis ESTIVAL (Roger), Président de la Chambre de Commerce du Lot. — L'Economie du Lot.  
— Bordeaux, *Richesses de France*, n° 1, 1953, 13-19.
10282. — ESTIVAL (Roger). — Le Lot économique.  
— *Richesses de France*, n° 49, 4<sup>e</sup> trim. 1961, 101-112.
10283. — ESTIVAL (Roger). — Le Lot touristique et économique, dans : *En Quercy, le Lot touristique*, Inter-Guide du touriste, 1<sup>re</sup> édition, 1960, 8-10.
10284. — EXCURSION DE LA S.E.L. (13 juin 1935). — En descendant la Dordogne (Beaulieu, Carennac, Tauriac, Martel et le Cirque de Montvalent). Texte et photos de G. Védrière.  
— S.l. (Bergerac), s.n. (G. Védrière), 1935, in-8°, ff. 6.
10285. — FABRE (E.), Chef du Serv. départ. des Enquêtes économiques du Lot. — Aperçu sur les activités exportatrices du Lot.  
— *Rev. de l'Economie région., Midi-Pyrénées*, juillet 1958, p. 79.
- 10285 bis FANTANGIÉ (J.). — Grottes et souterrains.  
— Bordeaux, *Richesses de France*, n° 1, 1953, 49-51.
10286. — FANTANGIÉ (J.). — Inventaire des gouffres et cavités connues et explorées dans le département du Lot.  
— *Bull. S.E.L.*, LXVIII, 1957, 182-201.
10287. — FANTANGIÉ (J.). — Les secrets de nos gouffres.  
— *Bull. S.E.L.*, LXXVI, 1955, 11-15.
- 10287 bis FAURE (Maurice), Député du Lot, ancien Ministre. — Terre d'Art et d'Histoire.  
— Bordeaux, *Richesses de France*, 49, 1961, 17-20.
10288. — FAVAREL (J.). — Explorations spéléologiques dans le département du Lot.  
— Copie, in-4°, p. 9 (Extrait du t. IV, avril 1949, des *Annales de Spéléologie*).



LOT

10289. — FÊTE DU ROI. — Couplets chantés au banquet donné par M. le Préfet du Lot à l'occasion de la Fête du Roi en 1820.  
— Cahors, G. Richard, s.d., in-8°, p. 10.
10290. — F. G. — La Dordogne dans le département du Lot.  
— *Rev. T.C.F.*, mai 1947, 88-90.
10291. — FLORE. — Catalogue de 400 plantes des communes du département du Lot.  
— Biblio. S.E.L., Ms. 85, QY.
10292. — FOISSAC (Ch.-A.). — Les monuments historiques du Lot.  
— Biblio. S.E.L., QY, 1 CM, 147, ff. 14.
10293. — FONDARD (L.). — La culture de la lavande.  
— *Le Réveil du Lot*, 14, 21, 28 août; 4, 11, 18, 25 sept.; 2, 9 octobre 1920.  
— *La petite Revue agricole et horticole*.
10294. — FONTENILLES (P. de). — Recueil de plusieurs recettes.  
— Biblio. S.E.L., QY, 2 CM, 22.
10295. — FOURGOU (J.). — A travers le Lot. Paysages. Vieilles pierres. Echos d'autrefois. Préface de M. Pierre de Gorsse, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Arts, Inspecteur régional des Sites.  
— Cahors, A. Coueslant, 1947, in-8°, 286 pp.  
d° — 2<sup>e</sup> édition. — Préface de M. Frantz Gaignerot, Préfet du Lot.  
— Cahors, I.F.Q.A. (1963), in-8°, 254 p.
10296. — FOURGOU (J.). — Ce qui a été écrit sur nos châteaux, manoirs et gentilhommières.  
— *Bull. S.E.L.*, LXVIII, 1957, 119-120.
10297. — FOURGOU (J.). — Clochers et cloches du Lot au Moyen âge.  
— *Bull. S.E.L.*, LXXV, 1954, 21-24.
10298. — FOURGOU (J.). — Le département du Lot. Aperçu de géographie physique, économique et pittoresque.  
— *Espoir*, n° 25, avril 1943, 158-163.
10299. — FOURGOU (J.). — Des paysages du Lot aux monuments de Toulouse. Voyage pittoresque et archéologique (Conférence faite devant la Soc. de Géographie commerciale du Havre le 20 mars 1908).  
— Soc. Géog. Havre, 1908, 123-154.
10300. — FOURGOU (J.). — Les églises du Lot.  
— Biblio. S.E.L., QY, 1 CM, 269.

**LOT**

10301. — FOURGOU (J.). — Quelques œuvres anciennes d'orfèvrerie reliquaires du Lot.  
— *Bull. S.E.L.*, LXXVI, 1955, 31-34.
10302. — FOURNIER (Edmond). — Chemin de fer de Montauban à Brive. Section de Montauban à Cahors. Règlement définitif des travaux de fourniture, de ballast, ballastage et pose de voies, parachèvements, locations et transports pour la télégraphie exécutés par l'entrepreneur Charles Peyrot. Expertise. Conclusions de l'entrepreneur sur les rapports des experts Faraguet et Labeyre. Signé : Ed. Fournier.  
— Cahors, F. Delpérier, 1889, in-4°, p. 64.
10303. — FOURNIER (Edmond). — Département de Tarn-et-Gar. Chemin de fer de Montauban à Brive. Section de Montauban à Cahors. Travaux divers. Entreprise Ch. Peyrot. Requête au Conseil de Préfecture. Signé : Edmond Fournier.  
— Cahors, F. Plantade, 1885, in-4°, p. 40.
10304. — FOURNIER (Edmond). — Conseil de Préfecture du Lot. Chemin de fer de Cahors à Capdenac. Premier lot. Règlement des travaux. Peyrot contre l'Etat. Signé : Edmond Fournier.  
— Cahors, F. Delpérier, 1891, in-4°, p. 15.
10305. — GAILLARD, greffier au Tribunal de Commerce. — Rapport sur la maladie de la vigne lu à la Soc. agricole et industrielle du Lot.  
— Cahors, Vve Richard (s.d.), in-8°, p. 8.
10306. — GAILLARD. — Rapport sur les tabacs fait à la Soc. d'Agriculture de Cahors.  
— Cahors, J.-G. Plantade (1863), in-8°, p. 41.
10307. — GALABERT (M.-G.). — Quelques aspects de la géographie électorale du Lot (X<sup>e</sup> Cong. Fédération Languedoc-Pyrénées-Gascogne, Montauban, 1954).  
— Montauban, Forestié, 1956, 248-254.
10308. — GALTIE (Jean-Antoine). — Les administrateurs destitués du département du Lot au Directoire exécutif. Signé : Galtie, Thouron, Lamelonie.  
— Paris, V. Teulière, s.d., in-4°, p. 8.
10309. — GALTIE (J.-A.). — Erreurs débitées le 6 prairial à la Tribune du Conseil des Cinq Cents sur les élections du Lot. Signé : Salèles, Galtie, Selves.  
— Paris, V. Teulière (an VI), in-8°, p. 4.



## LA JOURNÉE FORAINE DE CASTELNAU-MONTRATIER

le 6 septembre 1964

La Journée foraine, organisée à Castelnaud-Montratier le 6 septembre 1964, a obtenu un succès inhabituel, grâce au concours généreux et spontané de la Municipalité de Castelnaud et de la population, au nombre important des participants et également à la qualité des invités qui voulurent bien prendre la parole.

\*  
\*\*

A 9 h 15, le car mis d'ordinaire à la disposition des membres de la Société quittait Cahors pour, après avoir traversé L'Hospitalet et son Causse, atteindre, par une route à forte déclivité, la vallée de la Barguelonne et s'arrêter vers 10 heures au chantier des fouilles du Souquet. Il y était rejoint par une vingtaine de voitures particulières.

(A cette occasion, on peut regretter la désaffection que manifestent nos confrères à l'égard du car frété par la Société. Outre que cette dernière supporte, de ce fait, des charges très lourdes, il est impossible d'obtenir, en raison de la dispersion des participants, la cohésion, l'intimité, et aussi la discipline désirables).

\*  
\*\*

Au moulin du Souquet, notre érudit confrère, M. M. Labrousse, professeur à la Faculté des Lettres de Toulouse et Directeur de la Circonscription des Antiquités Historiques, prend la parole pour présenter les ruines romaines que fouille, depuis deux ans, M. Delbur.

Il retrace l'histoire de la découverte, les premières indications fournies au siècle dernier par Limayrac, la persévérance tenace et appliquée de M. Delbur, la générosité du Conseil général du Lot

qui a largement subventionné les fouilles, celles du propriétaire du terrain, M. Sabatier, qui a ouvert libéralement ses champs à la recherche et qui a sacrifié ses récoltes.

« Les fouilles n'en sont actuellement qu'à leur premier stade. Dans le vaste ensemble de ruines exhumées par M. Delbur, il semble cependant que l'on puisse, dès maintenant, distinguer trois groupes : à l'Est, une vaste plate-forme de 40 mètres sur 19, soutenue par des murs de petit appareil et orientée à l'Est, qui portait, peut-être, un Temple; au centre, un ensemble de bassins et de piscines bâtis en gradins sur la pente de la colline et plusieurs fois remaniés; à l'Ouest, une série de terrasses étagées, peut-être plus tardives, d'une orientation différente.

Les bâtiments témoignent d'une construction soignée et même d'un certain luxe. Le petit appareil des murs de la plate-forme est l'un des plus beaux qui soient dans la région; l'une des piscines profondes était recouverte d'une mosaïque blanche; nulle part, les architectes n'avaient hésité devant l'emploi du grand appareil et il en reste des bases, des colonnes, un élément d'entablement et surtout un escalier monumental encore en place.

Ces ruines paraissent, dans leur ensemble, d'assez haute époque, la brique étant pratiquement absente de la construction.

Que représentent-elles ? une luxueuse Villa ? un Sanctuaire accompagné de Thermes qui aurait été un centre de dévotion et de pèlerinage ?

Des hypothèses peuvent être avancées avec prudence, mais il est encore trop tôt pour se prononcer. »

\*

\*\*

Puis, l'infatigable chercheur et pionnier qu'est M. Delbur nous invita à visiter les fouilles qu'il a récemment entreprises, à quelques kilomètres du Souquet, sur un mamelon, à Saint-Aureil, desservi par la route de Ventailiac à Castelnaud, à l'Ouest de cette localité.

Il a pu mettre à jour des sarcophages.

Nous devons préciser qu'il ne s'agit pas d'un tumulus, ainsi que certains l'ont avancé, mais bien des ruines de l'ancienne église de Saint-Cernin, recouvertes, par les ans, de terre et de végétation.

\*

\*\*

La caravane reprit la route en direction de Castelnaud où devait avoir lieu à 11 h 30, dans l'ancienne rue du Barry, l'inauguration d'une plaque en l'honneur du



CAPITAINE PIERRE TAILHADE,

enfant de Castelnau-Montratier, tragiquement assassiné au Maroc en 1917.

Au cours de cette émouvante cérémonie, en présence d'une foule recueillie : M. le Docteur Vaysse, Maire de Castelnau, Conseiller général, M. le Général Roger Miquel, M. le Colonel Lagasquie, Vice-Président de la Société des Etudes du Lot, et M. J. Calmon, au nom de la famille, prirent la parole.

Le texte des allocutions prononcées figure dans le présent Bulletin.

\*  
\*\*

A 12 h 30, les sociétaires se réunirent dans la salle de la Mairie où le Docteur Vaysse et les membres de la Municipalité avaient bien voulu offrir un vin d'honneur à leurs visiteurs.

Après une courte allocution de M. le Maire, à laquelle répondit avec à-propos M. le Colonel Lagasquie, ce fut dans la grande salle de l'Hôtel de la Poste, où avaient été dressés plus de 80 couverts, que les participants apprécièrent l'excellent menu qui leur était servi :

AGRÈMENTS DU DÉBUT  
LE COLIN MAYONNAISE  
LES FLAGEOLETS  
LE GIGOT DU BAS-QUERCY  
LE PLATEAU DE FROMAGES  
LA PATISSERIE  
LA COUPE DE FRUITS  
CAFÉ - COGNAC  
GRAND ORDINAIRE ROUGE ET BLANC  
VIEUX CAHORS

En l'absence de M. R. Prat, M. le Colonel Lagasquie présidait le repas entouré de : M. le Docteur Vaysse, M. le Général Miquel et Madame, M. Linon, M. J. Calmon et Madame, M. B. Dandine et Madame, M. M. Labrousse et Madame, M. Delbur, M. le D<sup>r</sup> Grill et Madame, M. le Général Soulié, M. le Colonel Salanié.

\*  
\*\*

A 15 h, dans la Salle des Fêtes, s'ouvrit la séance foraine, sous la présidence de M. le D<sup>r</sup> Vaysse, assisté de M. le Colonel Lagasquie,

et de M. J. Calmon, respectivement Vice-Président et Secrétaire perpétuel de la Société.

En ouvrant la séance, le Président remercia la Société des Etudes d'avoir consacré cette journée à l'étude du passé de Castelnau. Il souhaita que les recherches entreprises, déjà importantes par les résultats, puissent contribuer au développement touristique dans le canton.

M. J. Calmon intervint pour présenter, conformément à nos Statuts, les nouveaux membres (voir la liste page 145).

Sur l'invitation du Président, M. le Professeur Labrousse prit brièvement la parole pour situer Castelnau dans son contexte antique et introduire la communication de M. Delbur.

« Castelnau est médiéval de nom et probablement d'origine, mais il se trouve situé sur la grande voie romaine de Toulouse à Cahors et les voies romaines sont, en règle générale, « le lieu géométrique » d'établissements antiques. Ceux-ci préféreraient peut-être les fonds de Vallées, comme celui de la Barguelonne, aux terres calcaires, mais, de toute façon, ils devaient être nombreux et il suffit d'un peu de recherche pour les trouver.

La découverte des ruines du Souquet par M. Delbur en est la meilleure des preuves. »

Comme Directeur de la Circonscription des Antiquités Historiques, M. Labrousse remercia, une nouvelle fois, M. Delbur, M. Sabatier, M. Vinel et tous ceux qui les ont aidés, en particulier M. le D<sup>r</sup> Vaysse, Maire et Conseiller général de Castelnau.

Grâce à la collaboration de tous, s'amorce une œuvre archéologique de premier plan, qui nous révèle l'ensemble gallo-romain jusqu'ici le mieux connu du Quercy.

Puis, successivement M. Delbur, le découvreur des fouilles du Moulin du Souquet, M. Linon, Directeur des Services Vétérinaires de la Haute-Garonne, M. Dandine, vice-président de notre Société, présentèrent, devant une assistance attentive, leurs communications dont les textes sont reproduits dans les pages suivantes.

M. le Colonel Lagasque félicita les conférenciers pour leurs exposés unanimement appréciés et applaudis.

Il félicita une fois encore M. le D<sup>r</sup> Vaysse et son Conseil municipal pour l'aide précieuse qu'ils nous ont offerte.

La séance fut levée à 18 heures.

Georges MAUREL,  
*Secrétaire adjoint.*



Ont participé à cette Journée foraine : M. Bardes, M. et M<sup>me</sup> Barry, M<sup>me</sup> Berthoumieu, M. F. Bouyssou, M. J. Breil, M. et M<sup>me</sup> Cantagrel, M. et M<sup>me</sup> Castel, M<sup>me</sup> Coste, M. et M<sup>me</sup> Cuvelot, M. et M<sup>me</sup> Dandine, M. David, M<sup>me</sup> Delahamette, M. Delbur, M. et M<sup>me</sup> Deloncle, M<sup>me</sup> L. Fourgous, M. Garrouy, M<sup>me</sup> Gisbert, D<sup>r</sup> Grill et Madame, M<sup>me</sup> Gorse, M<sup>lle</sup> Kelsen, M. et M<sup>me</sup> Labrousse, M. et M<sup>me</sup> Lacaze, M. Ladevèze, M. Lagarde, M. le Colonel Lagasquie, Président, M<sup>me</sup> Lalande, M<sup>me</sup> Lalo, M. Linon, M. et M<sup>lle</sup> Louradour, M. Marcenac, M. et M<sup>me</sup> Mignat, M. le Général R. Miquel et Madame, M<sup>lle</sup> Paillet, M<sup>me</sup> Pouget, M. Pourchet, M<sup>lle</sup> Poussou, M<sup>me</sup> et M<sup>lle</sup> Quercy, M. et M<sup>me</sup> Rames, M. le Colonel Salanié, M. Ségala, M. et M<sup>me</sup> Séval, M. le Général Soulié, M. et M<sup>me</sup> Soulié, M. et M<sup>me</sup> Valmary, M. le D<sup>r</sup> Vaysse ;

et, comme membres de la famille Tailhade : M. le Lt-Colonel Bestion de Camboulas, Madame et leur fille, M. et M<sup>me</sup> J. Calmon, M. et M<sup>me</sup> M. Jauffret et leurs fils, M<sup>me</sup> Merlin-Lemas, M. et M<sup>me</sup> J. Notz, M. et M<sup>me</sup> Cl. Rivier et leurs filles, M. Jean Tailhade.

\*  
\*\*

## Séance du 6 septembre, tenue à Castelnau-Montratier

*Présidence de M. le Docteur Vaysse*

Ont été présentés :

*Comme membres correspondants :*

- Albert (Mademoiselle Suzanne), Sous-Préfecture de Figeac (Lot), présentée par MM. Cazard et Bugat.
- Bourcheix (Jean-Paul), Sous-Préfet, conseiller technique au Cabinet du Ministère de la Santé publique, 11, rue Saint-Senoeh, Paris, XVII<sup>e</sup>, présenté par M. l'Abbé Varlan et M. J. Calmon.
- Brillant (Charles), à Anglars-Juillac, présenté par MM. Maurel et Pourchet.
- David (Jean), Docteur, Directeur du Sanatorium de Montfaucon (Lot), présenté par MM. Lagarde et Pourchet.
- Descargues (Abbé René), Directeur de l'Ecole Saint-Louis, à Castelnau-Montratier, présenté par M. le Chanoine Tulet et M. Pourchet.
- Deshais (Bernard), Pharmacien, Sanatorium de Montfaucon (Lot), présenté par MM. Lagarde et Pourchet,
- Dupont (Auguste), Décorateur, 43, rue Albert-Perdreux, Chaville (Seine-et-Oise), présenté par MM. H. Viers et Ed. Jouve.

- Fénelon (Roger), Licencié en droit, Directeur administratif de « Souriau et C<sup>ie</sup> », 18, rue de l'Ouest, à Boulogne, présenté par MM. Vanel et J. Calmon.
- Flandrin-Bléty (Pierre), 17, rue du Pavillon, Boulogne-sur-Seine, présenté par MM. Pataki et J. Calmon.
- Humbert (M. et M<sup>me</sup> Roger), Archéologue, 40, rue Lauriston, Paris (XVI<sup>e</sup>), présentés par MM. René et Léon Mignat.
- Ingrand (Max), Décorateur, Château de La Roque-Montvalent, par Martel (Lot), présenté par MM. J. Calmon et Pardinel.
- Jauffret (Michel), 2, rue de Montmorency, à Argenteuil (S.-et-O.), présenté par M<sup>me</sup> et M. J. Calmon.
- Latapie (M<sup>me</sup> Marthe), château d'Assier (Lot), présentée par M. l'Abbé Souladier et M. Calmon.
- Marion (M<sup>me</sup> Louise), professeur d'éducation physique, 41, rue du Capitaine-Escudié, à Toulouse (Hte-Garonne), présentée par MM. H. Viers et Ed. Jouve.
- Mathias (M. et M<sup>me</sup> Jean), ancienne route de Vilaric, Palaiseau, présentés par MM. Mignat et Malbec (S.-et-O.).
- Maury (Jean), Instituteur de l'Enseignement technique, H.L.M. 13 A, Bonneuil-sur-Marne (Seine), présenté par MM. H. Viers et Pechméja.
- Murard (M. et M<sup>me</sup> Daniel), 27, boulevard Hildegarde, à Thionville (Moselle), présentés par M. R. Mignat et M<sup>me</sup> Marthe Delmas.
- Rivier (Claude), H.L.M. J. 9, 84, Soyaux (Charente), présenté par M. et M<sup>me</sup> Calmon.
- Sainsaulieu, Château de Mirandol (Lot), près Martel, présenté par MM. J. Calmon et Pardinel.
- Rames (M. et M<sup>me</sup>), à Moussur, par Castelnau-Montratier, présentés par MM. J. Calmon et B. Dandine (Lot).
- Vedely (de), Retraité, Fontaine de Saint-Jean, à Marcihac-sur-Célé (Lot), présenté par MM. R. Mignat et Colonel Lagasquie.
-



# ALLOCUTIONS PRONONCÉES A CASTELNAU-MONTRATIER

6 septembre 1964

## A L'INAUGURATION D'UNE PLAQUE A LA MÉMOIRE DU CAPITAINE PIERRE TAILHADE

(ancienne rue du Barry)

par M. le Docteur VAYSSE

*Maire de Castelnau-Montratier,  
Conseiller général*

---

MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ DES ETUDES DU LOT,  
MONSIEUR LE PROFESSEUR,  
MESDAMES ET MESSIEURS,

Le 27 septembre 1953, la Société des Etudes du Lot tenait une séance foraine à Castelnau-Montratier.

Elle exprimait deux désirs :

le premier consistait à apposer une plaque sur l'Ossuaire communal devant le presbytère actuel;

le second consistait à honorer la mémoire d'un glorieux soldat de la Ville de Castelnau, en apposant une plaque et en donnant son nom à l'une des rues de Castelnau.

La Municipalité, dont je suis ici le représentant et l'interprète, a réalisé l'un et l'autre désirs.

Nous voici donc réunis, ce 6 septembre 1964, onze ans après, pour inaugurer la plaque rappelant le sacrifice du Capitaine Pierre Tailhade, et, si nous avons décidé de l'apposer à l'extrémité de la rue du Barri, c'est que dans celle-ci se trouve une maison Tailhade.

\*  
\*\*

Vous me permettrez, après avoir dévoilé le nom de ce serviteur de la Patrie, d'évoquer devant vous cette noble figure.

Marie-Joseph-Louis-Pierre Tailhade naquit à Castelnau-Montrastier le 19 mars 1886.

Le nom de Tailhade est lié dès l'ancien régime à la lutte de la Communauté de Castelnau pour la défense des Franchises et des Libertés communales.

Parmi les Tailhade originaires de Castelnau, du Tailhable d'abord, de la Commune ensuite, se trouvent des hommes de loi dont certains furent membres de l'Administration municipale, et des militaires.

De ces derniers nous connaissons, en toute certitude, un Commandant Tailhade, déporté du Second Empire, mais peut-être faut-il placer à côté d'eux ce Lieutenant Tailhade qui commandait les vingt-six pièces d'Artillerie du brick « L'Inconstant » sur lequel Napoléon quitta l'Île d'Elbe, le 25 février 1815, pour débarquer au Golfe Juan le 1<sup>er</sup> mai suivant.

Le jeune Pierre Tailhade, premier-né de l'union de Auguste Tailhade, notaire, et de Marie Breil, resta auprès des siens jusqu'à l'âge de dix ans. Puis il quitta Castelnau pour continuer ses études, d'abord à l'Institution Saint-Martial de Limoges, ensuite au Lycée Louis-le-Grand à Paris, afin d'y suivre pendant deux années les Cours préparatoires de l'École de Saint-Cyr.

Il en sortit le 1<sup>er</sup> octobre 1907 dans la promotion « Dernier du Vieux-Bahut ».

D'abord affecté au 84<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie à Lille, puis, sur sa demande, au 2<sup>e</sup> Régiment de Tirailleurs Algériens le 11 avril 1911, il alla rejoindre le Maroc qu'il ne quittera plus que pour de courts et rares séjours en France.

Et c'est là que, pendant huit ans, il aura, en partie, sous les ordres du prestigieux Maréchal Lyautey, l'occasion de servir plus encore comme Administrateur et pacificateur que comme combattant. Et cependant, il était soldat par formation et surtout par vocation. Ses nombreuses citations le démontrent, qu'il les ait obtenues en terre africaine ou sur le front de Verdun en 1916 et en 1917.

Spécialiste du Service des Renseignements auquel il avait été affecté par Décision ministérielle du 8 février 1913, il pouvait difficilement être distrait de ses tâches. Il fut cependant envoyé sur le front français au moment où sévissait la pénurie des effectifs du début de 1916 et dirigé sur Verdun à la tête d'un détachement de Tirailleurs Marocains.

Mais le Résident général, alors le Grand Lyautey, revenu au Maroc, après son bref passage au Ministère de la Guerre, avait besoin d'officiers de la qualité de Pierre Tailhade.

Ce dernier fut donc rappelé dans le Protectorat par Décision ministérielle du 8 février 1917 pour y devenir Chef du 4<sup>e</sup> Goum.



dans un poste voisin de la tribu insoumise des Zaïans dont la Capitale était Khénifra et qui eut pour Caïd Moha ou Hammou, devenu le plus grand, le plus intrépide, le plus implacable, et cependant le plus loyal des Berbères.

La soumission de la tribu des Zaïans était très ardemment souhaitée par le Commandement français du Maroc.

Or, au début de l'automne 1917, un émissaire du Caïd Moha ou Hammou se présenta aux postes de Sidi-Lamine, mais en pays soumis. Il fut reçu par le Capitaine des Affaires indigènes Tailhade et par son adjoint le jeune officier interprète Viola. Il apportait une lettre du Caïd Miami Ould el Fassia, fils du Caïd Latta Hamoun.

Viola prit la lettre qu'il lut. Il s'agissait pour les deux officiers de se rendre le lendemain à un rendez-vous pour engager les préliminaires de soumission de la Confédération Zaïane.

C'était un succès politique heureux qui allait enfin mettre un terme à l'insécurité du pays.

Viola répondit que le rendez-vous était accepté au lieu fixé, dans un petit bois, à 8 kilomètres environ de Sidi-Lamine et en direction de Khénifra.

Le lendemain à l'heure dite, les Officiers arrivaient au rendez-vous avec quelques cavaliers d'escorte des Mo.

Miami Ould el Fassia y était déjà avec une nombreuse escorte et il avait déjà fait préparer le déjeuner de la réconciliation.

Après les compliments d'usage, le fils du Caïd invita ses hôtes à prendre place autour des plats fumants qui venaient d'être apportés.

A peine les deux officiers venaient-ils de s'asseoir qu'une fusillade crépita; le Capitaine Tailhade était tué sur le coup, et Viola grièvement blessé.

C'était la trahison dans toute son abjection.

Cette trahison était d'autant moins prévisible que les tribus Zaïanes avaient toujours été fidèles à la parole donnée.

C'est en vain que l'escorte de Miami essaya d'emporter le corps du Capitaine Tailhade qui mesurait 1,90 m. Ils lui tranchèrent la tête qu'ils emportèrent.

Cette tête devait être ramenée sur son corps avant l'enterrement par sa femme, car le Capitaine Tailhade avait épousé une Berbère du nom d'Ito, dont il avait une fille.

Lorsqu'on ramena son corps sans tête, cette femme partit à sa recherche et, au prix de nombreux sacrifices, la retrouva et la remplaça sur son corps.

Ce geste d'ailleurs ne passa pas inaperçu du Maréchal Lyautey qui fit servir une rente à cette noble épouse et à sa fille.

Le corps du Capitaine Tailhade, enseveli au Maroc, devait être ramené à Castelnaud pour y reposer auprès des siens dans le cimetière de la vieille cité.

La population tout entière assista à ses obsèques et, devant le cercueil, mon confrère le D<sup>r</sup> Henri Ducros, esprit très cultivé, né lui-même au Maroc où son père était magistrat, dit au Capitaine Pierre Tailhade l'adieu ému de ses compatriotes et l'hommage de tous.

Il sut en termes délicats souligner le rôle du soldat mais surtout celui de l'officier des Affaires indigènes qui était, avant tout, un administrateur et un pacificateur, et dont le caractère social fut et demeure unanimement reconnu.

Pierre Tailhade fut fait Chevalier de la Légion d'Honneur, à titre posthume, par décret du 20 octobre 1923, avec la belle citation suivante :

« Très bon officier, détaché au Service de Renseignements du Maroc où il a fait preuve d'une grande compétence. Tué traitreusement par un fanatique indigène ». Croix de guerre. Avec étoile de bronze.

Telle fut la vie de ce jeune officier qui mourut pour que le drapeau français, emblème de la liberté et du progrès social, flotte très haut dans le ciel marocain.

La Municipalité et son Maire ont voulu honorer, non seulement le soldat valeureux, mais aussi l'Administrateur qui voua sa vie à la pacification de la zone berbère.

Cette plaque est le témoignage du respect, de l'estime, que nous devons avoir pour Pierre Tailhade.

Elle rappellera aux habitants de Castelnaud qu'il y a toujours eu des hommes qui savent mourir pour que vive la France.

Habitants de Castelnaud, vous ne serez pas ingrats.

Votre mémoire sera fidèle.

En passant devant elle, vous vous souviendrez !

Fait à Castelnaud, 6 septembre 1964.

Docteur VAYSSE,  
*Maire de Castelnaud-Montratier,*  
*Conseiller général.*



par M. le Général Roger MIQUEL

MESDAMES, MESSIEURS,

Au cours de la Guerre 1914-1918, on apprenait, en un jour d'automne 1917, que le Capitaine Pierre Tailhade avait été assassiné au Maroc.

A cette époque, où les pertes en vies humaines étaient nombreuses et quotidiennes sur le front de France, rares furent ceux qui attachèrent quelque importance à l'événement: le nom d'un enfant de Castelnau venait s'ajouter à la liste des morts, bien sûr, mais un terme avait été mis à sa courte existence dans des conditions criminelles, dignes d'un fait-divers, croyait-on, et hors du théâtre d'opération principal où se jouait le sort du pays.

De qui et de quoi s'agissait-il donc ?

\*

\*\*

Né à Castelnau en 1886, Pierre Tailhade, après avoir passé les dix premières années de sa vie dans sa ville natale, était appelé par le métier des armes.

Reçu à l'Ecole Spéciale Militaire de Saint-Cyr en 1905, à la limite inférieure d'âge, il y fut un brillant élève. Sous-lieutenant en 1907, il était affecté sur sa demande, le jour même de sa nomination au grade de lieutenant, en octobre 1909, au 2<sup>e</sup> Régiment de Tirailleurs Algériens.

Deux ans de vie de garnison lui avaient largement suffi; c'était la durée minima imposée à tout officier sortant de l'Ecole.

Il fit alors campagne aux confins algéro-marocains, puis fut mis, toujours sur sa demande, à la disposition du Résident général au Maroc pour le Service des Renseignements en formation, service qui devait devenir bientôt le Service des Renseignements et des Affaires indigènes.

« Assurer la paix dans l'ordre, la sécurité et le progrès » n'est pas une tâche aisée dans un pays où règnent, à la fois, la féodalité et l'anarchie, sur un territoire où cohabitent deux races ennemies, l'Arabe et le Berbère, dont les qualités et les défauts sont aux antipodes les uns des autres.

Cette première partie de la mission, essentielle s'il en fut, ne pouvait être menée à bien, à la française, que par un personnel

de qualité, imprégné des directives de celui à qui elle avait été confiée, j'ai nommé le Général Lyautey, le plus grand génie des temps modernes.

Réduire au strict minimum le sang versé, se montrer magnanime en tout et pour tout, respecter la religion, les us et coutumes des autochtones, gagner la confiance de l'adversaire, guerrier redoutable, de manière à rester dans la tradition nationale, tels devaient être la ligne de conduite et le comportement des Officiers de Renseignements, au contact permanent des tribus dissidentes, et qui avaient toujours présente à l'esprit la parole du Maître : « Rien ne se fait de grand sans une parcelle d'amour. »

\*

\*\*

Comment la riche nature du Lieutenant Tailhade n'aurait-elle pas été enthousiasmée par des instructions aussi exaltantes ?...

Remarquablement doué au moral et au physique, d'une intelligence vive et réfléchie, travailleur infatigable, cultivé, fin psychologue, d'un caractère franc et droit, il s'imposait immédiatement, tant par ses qualités de Chef de Guerre que par sa bonté et sa fermeté bienveillante.

Moins de six mois après sa prise de fonction d'adjoint au bureau de N'Kheïla (dans la région de Casablanca-Rabat) il se voyait décerner les félicitations officielles du Général Franchet-d'Esperey, Commandant les Troupes du Maroc occidental.

Deux ans s'étaient à peine écoulés qu'il était promu Capitaine, à 29 ans.

\*

\*\*

Nous étions en juillet 1915.

On se battait en France et Tailhade rongait son frein, demandant à cor et à cri à être envoyé sur le front.

Il recevait enfin satisfaction en 1916 et prenait le commandement d'une Compagnie du fameux Régiment de Tirailleurs Marocains, ces Marocains qu'il avait appris à connaître et qu'il aimait tant.

Ce furent alors les Opérations du Fort de Vaux et l'enfer de Verdun, où sa maîtrise et son ascendant naturel firent de lui un Commandant de Compagnie de premier plan, ainsi qu'en témoigne l'une de ses citations.

Mais, dès le début de 1917, il quittait ses tirailleurs, la mort dans l'âme.

Réclamé par le Résident général au Maroc, en raison de son



expérience des hommes du pays, il était remis par le Ministre à sa disposition.

Affecté au Commandement du Bureau de Sidi-Lamine, en pays zaïan, il prenait, en même temps, le Commandement du 4<sup>e</sup> Goum.

\*

\*\*

Les tribus de la Confédération Zaïcène occupaient — et occupent toujours d'ailleurs — le centre du Maroc, j'allais dire le cœur. A cheval sur le Moyen-Atlas, à quelque 200 km au S.-E. de Casablanca et à 150 au S. de Meknès, leur territoire est un pays de montagnes, coupé et couvert en partie, dont les contreforts N. sont bordés de plateaux et de pénéplaines fertiles et bien arrosées. Le climat y est continental et rude.

Musulmans..., si l'on veut..., de par leur hostilité aux chrétiens, mais de pur sang berbère, les Zaïans étaient des hommes libres, qui s'intitulaient comme tels, et s'en faisaient gloire et honneur.

Pour eux, la liberté était un bien sacré, à tel point que nous n'avons trouvé nulle part trace d'une coutume (leur loi) prescrivant la peine d'emprisonnement... même en cas de crime avoué.

Jamais, par ailleurs, avant notre intervention, les Zaïans ne s'étaient soumis à un Sultan. Mais ils pratiquaient l'hospitalité antique érigée en institution inviolable.

Ils avaient à leur tête un personnage hors série : le Caïd Moha ou Hamou, omnipotent et cependant très aimé, dont les défauts étaient à la mesure de ses énormes qualités.

Chef indiscuté, il disposait d'effectifs importants, admirablement adaptés et entraînés, remarquable instrument de guerre, dont il avait réparti le commandement entre les aînés de ses quatorze fils.

L'un d'eux, Miami Ould Fassia, stationnait en 1917 avec ses troupes dans la région de Sidi-Lamine, donc dans la zone d'influence et de contrôle impartie au Capitaine Tailhade.

Les agents de renseignements fonctionnaient de part et d'autre, et activement, de même que sur les territoires voisins. On échangeait des émissaires. Bref, on multipliait les contacts car il s'agissait alors, après des années de multiples combats et accrochages plus ou moins heureux, de contrebattre la propagande allemande en pays dissident et d'obtenir la soumission fractionnée, déjà bien amorcée, de ce redoutable banc zaïan, véritable plaque tournante s'il en fut, qui constituait un ensemble de positions stratégiques dont la possession s'avérait absolument indispensable à la poursuite de la pacification.

Les pourparlers, par personnes interposées, entre Tailhade et Miami allaient bon train.

Par ailleurs, et ceci vaut la peine d'être souligné, Bouazza, l'un des frères de Miami, et non des moindres, était avec ses gens à proximité de Khénifra, capitale Zaïane, que nous occupions.

Il hésitait à se soumettre.

\*  
\*\*

Le 19 octobre 1917, un envoyé de Miami se présentait à Sidi-Lamine et remettait au Chef de Bureau une lettre lui demandant de se rendre le lendemain à un rendez-vous fixé à quelques kilomètres, à l'orée d'un petit bois voisin du plateau de Bekrit. Miami précisait qu'il invitait sous sa tente le Capitaine à déjeuner pour discuter avec lui des conditions de sa soumission.

Tailhade acceptait, bien entendu.

Le 20 octobre, à l'heure dite, accompagné de l'officier interprète, son adjoint, et de quelques Mokhaziens, armés d'un mousqueton (nous dirions ici de quelques gendarmes), il se présentait devant la tente de Miami. Celui-ci, entouré d'une forte escorte personnelle paraissant désarmée, le recevait fort aimablement suivant les habitudes, l'invitait ainsi que sa suite à s'asseoir sous la tente autour des tables préparées en lui indiquant de la main la place d'honneur.

Comme les Mokhaziens de Tailhade entraient avec leurs armes, Miami faisait remarquer qu'il n'était pas dans la coutume de conserver ses armes chez son hôte.

Les mousquetons furent aussitôt déposés à l'entrée et... chacun était à peine assis que... le Capitaine Tailhade tombait foudroyé d'une balle au cœur, tirée par derrière à bout portant, tandis que son adjoint et ses hommes étaient tous blessés à mort...

Tels sont les faits.

Il est hors de propos d'exposer ici les mobiles qui ont poussé Miami Ould Fassia, c'est-à-dire fils d'une Arabe de Fez, à trahir la loi sacrée de l'hospitalité, pas plus que les suites d'un assassinat sans précédent dans l'histoire des valeureux Zaïans.

Il importe cependant de savoir :

— que le Maréchal Lyautey a écrit de sa main en marge du rapport relatant l'affaire, rapport que j'ai eu sous les yeux : « Miami ne recevra jamais l'Aman », c'est-à-dire le pardon ;

— que Moha ou Hamou, père et chef vénéré, a renié ce fils qui venait de couvrir d'opprobre la Confédération tout entière ;

— enfin et surtout que ce crime abject déterminait le frère Bouazza à changer de camp, entraînant dans son sillage, à quelque temps de là, la majeure partie des tribus zaïanes, qui fournirent par la



suite, sous notre drapeau, des milliers de volontaires, la fine fleur des combattants marocains de la pacification et des deux Guerres.

\*

\*\*

Avant de commander quatre ans durant la région de Meknès, qui s'étendait notamment sur le pays Zaïan, je fus, tant aux Affaires indigènes qu'à la tête du 4<sup>e</sup> Goum, l'un des successeurs du Capitaine Tailhade, chevalier de la Légion d'Honneur, mon grand ancien de Saint-Cyr.

Aussi est-ce pour moi un devoir que de lui rendre un pieux hommage ici, à Castelnau, où j'ai passé également quelques années de mon enfance.

Ce preux, dont la fin tragique est restée trop longtemps ignorée, a laissé un nom inoubliable dans l'histoire de la Geste française au Maroc.

Appartenant à la grande équipe de ceux, connus ou inconnus, qui ont œuvré sous les ordres de Lyautey, il a été considéré comme un modèle et un exemple par les générations d'officiers qui se sont succédées au Maroc et à qui a été transmis le flambeau.

Le Capitaine Tailhade a servi corps et âme avant et après sa mort.

Parmi les différentes façons de servir, celles qui sont empreintes de modestie ne sont pas toujours les moins glorieuses. Elles forcent l'admiration.

En cette année 1964, où sont rappelés et honorés les sacrifices des vivants et surtout des morts pour que vive la France, dans son esprit que le monde entier jalouse, mais devant lequel il s'incline, Castelnau se devait de célébrer, publiquement et officiellement, les mérites exceptionnels de celui qui doit être l'objet de sa reconnaissance et de sa vénération.

Général Roger MIQUEL.



CASTELNAU-MONTRATIER

LA PLACE DES COUVERTS



par M. le Colonel LAGASQUIE

*Vice-Président de la Société des Etudes du Lot*

MESDAMES ET MESSIEURS,

Le vœu émis par la Société des Etudes du Lot, à l'issue de sa séance du 27 septembre 1953, dans cette même ville, vient d'être réalisé.

Grâce à la haute compréhension de la Municipalité et à la générosité de tous, cette plaque, apposée sur la maison de son enfance, assurera le souvenir du Capitaine Pierre Tailhade, enfant de ce pays, mort bien loin de son berceau dans de tragiques circonstances.

M. Calmon, avec son beau talent d'écrivain et sa précision d'historien, vous contait cette affreuse et grandiose histoire ici-même, il y a dix ans. Le Général Miquel, expert hautement respecté des questions marocaines, vient de donner les dernières touches à ce tableau. Mon propos sera de placer ce sacrifice dans son cadre général afin de faire encore mieux comprendre son importance et, aussi, d'expliquer l'obscurité relative qui l'a entouré et qui le grandit encore.

\*

\*\*

En 1914, le début de la Grande Guerre avait incité le gouvernement français à abandonner le Maroc, ou, tout au moins, à retirer ses forces sur quelques ports, afin d'économiser des effectifs. Lyautey réussit à convaincre que la conservation de ce pays, non seulement ne coûterait pas un homme, mais, au contraire, serait une source importante d'un recrutement de tout premier ordre.

Mais, si ce grand maître put faire, et tenir, une telle promesse, ce fut, avant tout, parce qu'il avait su s'entourer d'une équipe, celle des Officiers de Renseignements, dont la valeur humaine et le prestige sans égal lui garantissaient la mainmise sur l'essentiel de l'empire Chérifien.

Ce fut en conséquence de cette gageure géniale que Tailhade, d'abord, participa à la bataille de Verdun avec ce magnifique régiment des Tirailleurs Marocains qui, sous les ordres du Lt-Colonel Maurice, devint vite légendaire sur le front de France.

Mais ce spécialiste — ils étaient bien peu nombreux — était bien plus utile encore, au début de 1917, dans ce Maghreb qu'il connaissait à fond et où il fut rappelé. La situation, en effet, y devenait difficile. Nos ennemis, luttant farouchement, et par tous les moyens, y conservaient des influences et des agents et cherchaient à développer le désordre.

L'attentat de Sidi-Lamine, près de Khénifra, qui coûta la vie au Capitaine Tailhade et à ses compagnons, organisé par Miami Ould el Fassi, était totalement contraire aux mœurs des Zaïans, guerriers rudes mais toujours loyaux et chevaleresques. Ce guet-apens se rapproche de celui où périt le Père de Foucauld. Or, nul n'ignore aujourd'hui que les pillards Senoussistes, venus de Tripolitaine, qui assassinèrent le saint, avaient été soudoyés. Il est peu douteux qu'il en fut de même de Miami. Toute l'Afrique du Nord et le Sahara étaient agités de sombres intrigues exacerbant les redoutables et innombrables fanatismes de ces immensités à l'âme mystérieuse. Mais, dans les deux cas, le résultat final fut inverse de ce qu'avaient prévu les instigateurs. Les félons furent désavoués, chassés de leurs tribus qu'ils avaient déshonorées, et notre influence en sortit renforcée.

\*

\*\*

Certes, ces événements, noyés dans le drame majeur qui se déroulait en France, n'eurent pas à leur époque le retentissement qu'ils méritaient. Ils n'en représentaient pas moins une forme de lutte, obscure mais combien dangereuse, qui joua un rôle important dans la victoire finale.

Mais au-delà même de cette victoire, les liens tissés par tous les Tailhade, héritiers des Bureaux Arabes et pères des Affaires Indigènes, ancrèrent une influence française qui défiait et défiera le temps, basée sur une réciproque estime, dans ces populations si attachantes. Les « Franes » du moyen âge ne sont pas oubliés en Syrie et dans tout le Proche-Orient.

Quel plus bel exemple pourrait-on donner de la valeur humaine de ces montagnards que celui de l'épouse même de Tailhade ? Connaît-on, dans l'histoire ou dans la légende vision plus pathétique que celle de cette femme Berbère cherchant avec son chien, dans les buissons d'épines de ce pays grandiose et désolé des Monts Zaïans, sous un soleil de feu, la tête tranchée de son mari, et, en loques et en sang, la rapportant dans les plis de sa robe ? Ni les Grecs, ni Dante, ni Shakespeare n'ont dépassé ce degré du tragique.



\*

\*\*

Tel est bien le message suprême de l'œuvre et du sacrifice du Capitaine Tailhade : la recherche de la liaison, de la fusion, par-dessus des mondes de différences, voire de contraires, des races humaines, par une meilleure connaissance de leurs valeurs premières.

Nul ne l'a mieux compris que ce héros qu'entourent dans sa courte épopée ces hommes qui ont tant fait pour la France :

— Lyautey, que nul n'égale dans ses aperçus surhumains du monde futur,

— Franchet-d'Esperey qui mit l'Allemagne à genoux par ses victoires en Orient,

— Miellet, Truchot, Huot, dont les noms sont moins sonores mais dont l'œuvre fut immense.

Ce sont tous ceux-là, grands et petits, célèbres et oubliés, que nous honorons aujourd'hui dans cet hommage à l'un d'entre eux, et des meilleurs, dans le cadre même où il grandit et où repose son corps mutilé et que, après m'être incliné devant la famille du Capitaine Tailhade, je vous demande d'évoquer pendant une minute de silence.

Colonel LAGASQUIE,

*Vice-Président de la Société des Etudes du Lot.*

par M. J. CALMON

MONSIEUR LE MAIRE,

Mandaté par la famille Tailhade, dont je suis d'ailleurs un représentant par alliance, je remplis un devoir pieux et reconnaissant en remerciant publiquement la Municipalité de Castelnaud-Montratier de la décision qu'elle a prise de donner à une rue de la ville le nom de :

CAPITAINE PIERRE TAILHADE.

Il m'est agréable de constater que la rue choisie pour porter ce nom, que je ne crains pas et n'hésite pas de qualifier de glorieux, se trouve être précisément une voie que les Tailhade ont longtemps habitée.

Il ne pouvait donc pas être fait un meilleur choix !

Il ne m'appartient pas de rappeler en ce lieu la vie valeureuse et la fin tragique, au Maroc, du brillant officier que fut Pierre Tailhade, pourtant, il est opportun de signaler que c'est à la suite d'un vœu émis et renouvelé par la Société des Etudes du Lot que la Municipalité, dont vous présidez les destinées, a décidé, pour mieux honorer et perpétuer la mémoire de cet enfant de Castelnaud, la pose d'une plaque portant son nom, dans l'ancienne rue du Barry.

Bien que sachant les obsèques émouvantes que les Castelnaudais ont fait, en son temps, à Pierre Tailhade, vous avez reconnu, Monsieur le Maire et Messieurs les Conseillers municipaux, que de tels honneurs n'étaient pas suffisants et vous avez tenu à ce que les générations montantes gardent dans leur cœur un souvenir constant de ce brave.

Soyez, Monsieur le Maire, chaleureusement félicité, ainsi que Messieurs les Conseillers, et veuillez recevoir et accepter la gratitude reconnaissante de la famille, pour le nouvel hommage que vous rendez, ce jour, à celui qui, par son courage, son abnégation, honore, non seulement son village natal, mais aussi la Patrie qu'il a fidèlement et noblement servie : la France.

Qu'il me soit permis, maintenant, d'adresser de bien vifs sentiments de gratitude à M. le Général R. Miquel et à M. le Colonel Lagasquie, pour avoir évoqué en termes émouvants la vie animée de leur « grand ancien » et rendu un éloquent hommage à sa mémoire.

J. CALMON.



# LA PRÉSENCE ROMAINE DANS LA VALLÉE DE LA BARGUELONNE

---

Si la fidélité et la reconnaissance que je dois à mes collaborateurs et amis m'obligent à vaincre les préjugés qui devaient me tenir éloigné de la place où je me trouve, c'est malgré tout avec un réel embarras que je vous présente les résultats d'une œuvre archéologique à laquelle j'ai donné le meilleur de mes connaissances.

Ils vous sont présentés expurgés de la technicité et de la rigueur scientifique qui animèrent ces travaux avec la foi dans cette expérience humaine.

Je réclame votre indulgence pour ce bilan car — pour connaître l'existence des hommes dont nous retrouvons les témoignages — l'archéologue intervient avec la faillibilité de ses hésitations, de ses incertitudes, des erreurs dont il n'est pas à l'abri. Il juge — parfois comme ici — avec deux mille ans d'intervalle des événements dont les faits matériels et les objets tangibles demeurent les seuls moyens d'investigation. L'archéologie n'est pas faite que de palais et de statues; elle doit se contenter de terrains en apparence modestes mais qui permettent de reconstituer des modes de vie, des courants commerciaux, de lointains échanges de civilisations.

Le département du Lot — le vieux pays des Cadourques — n'est pas au premier regard très riche en vestiges gallo-romains. Ceux que l'on connaît n'ont pas les dimensions de ceux laissés dans les autres provinces du Midi. Ils sont pourtant très nombreux, bien que peu apparents. Les chercheurs en plus grand nombre, les charries modernes en creusant des sillons profonds, les révèlent chaque jour.

La pénétration romaine y fut facilitée par un réseau de chemins

utilisés dès la préhistoire puis par les Gaulois et amélioré par les Romains. Le livre VIII de *La Guerre des Gaules*, qui reste le plus ancien document à retenir, nous apprend, entre autres, que les récoltes de céréales y étaient abondantes et que la vaillance de notre peuple ne le cédait en rien à celle d'aucun autre, que Jules César dut jeter dans la bataille entreprise pour en réduire l'indépendance et la résistance, l'autorité de sa présence avec les réserves prises dans les autres provinces. Ces déplacements et la paix revenue contribuèrent sans nul doute à la vie d'un pays, bientôt florissant même sur les Causses aujourd'hui déserts. Les combattants, devenus pour raison d'existence sédentaires, agriculteurs, maçons, artisans de toute sorte, par des constructions nouvelles sur les emplacements primitifs transformèrent les cités gauloises.

Les restes de fondations profondément enterrées laissent supposer qu'il en fut ainsi à Thézels.

En recherchant les routes anciennes conduisant sur le lieu des fouilles, nous avons retrouvé ces chemins devenus larges voies aux restes éloquents. Ils sont nombreux dans le canton de Castelnaud, ils le traversent aujourd'hui, souvent aux mêmes endroits et par des directions identiques, par exemple la voie de Cahors à Toulouse que traverse à L'Hospitalet celle de Rodez à Moissac. Nous avons suivi cette dernière sur la crête Nord parallèle à la Barguelonne jusqu'à la Figeyrade où se trouvait un chemin faisant communiquer, par cette propriété, le sommet avec la rivière au Moulin de Ferrières.

Plus loin sur le coteau, à l'embranchement actuel de Sainte-Alauzie, un autre chemin conduisait, par le vallon de Sadoul, à l'important emplacement gallo-romain, non encore fouillé, du Moulin de Brousse. Enfin, sur la crête, au moulin à vent de Rams, où l'on remarque une pierre en forme de borne milliaire, une route de laquelle il ne reste que quelques traces du remblai d'origine parvenait, par un sommet qui s'infléchit, jusqu'au Moulin du Souquet. Il ne reste rien de la voie qui conduisait à Thézels par la vallée, depuis le pont et l'oppidum de Laure, où elle quittait celle de Cahors à Toulouse, passait sous le Tumulus de Mauréris à Saint-Vincent, au Moulin de Ferrières et à celui de Brousse. Sur le sommet du versant Sud un autre chemin se dirigeait vers Saint-Aureil. Il n'existe plus rien digne d'être mentionné concernant les communications de celui-ci vers la vallée.

L'emplacement des voies étant déterminé, je m'employai à rechercher le nom gallo-romain de cette agglomération. Il n'y a aucun document, en dehors des quelques détails de *L'Histoire de la Baronnie de Castelnaud*, qui reste muette à ce sujet. La découverte



dans de vieilles archives du nom de Thézél écrit sans L et avec un E terminal me laisse supposer que je me rapprochais de la vérité. toutefois, je ne ferai pas état d'autres éléments difficilement contrôlables pour tenter de la confirmer. Néanmoins je mentionnerai qu'il existait un bourg gallo-romain de ce nom-là aux environs de Bourges. La toponymie nous a aidé un peu en établissant le bien-fondé d'une découverte provoquée par la lecture d'un cliché photographique, celle de murs barrant la rivière entre la Mothète et les pentes de Thézél, qui m'avait fait supposer qu'ils pouvaient avoir été utilisés pour assainir des marais recouvrant tout ou partie de la vallée.

Barguelonne s'écrivait Bargalonna en 1241 comme l'indique une charte de Lauzerte à cette date, et Bargalonne sur un cadastre de Saint-Laurent-Montlaurun en 1667.

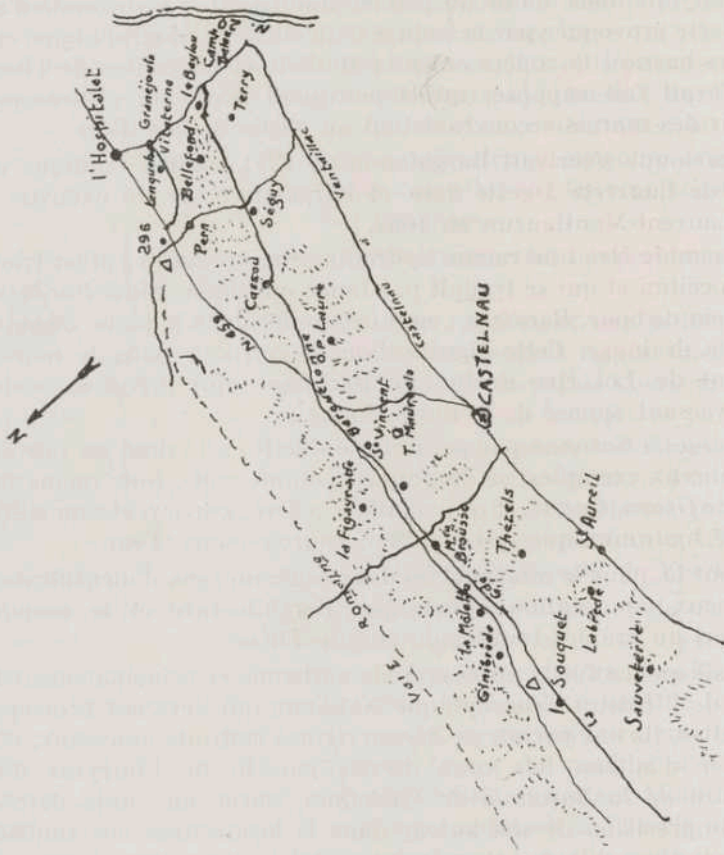
*Bar* semble être une racine hydronimique pré-latine qu'on trouve dans l'occitan et qui se traduit par fange ou limon. Ainsi *Bardasse* : trou plein de boue, *Bardissa* : enduire, rouler dans la boue, *Barguel* : fossé de drainage. Cette signification se retrouve dans le nom de l'affluent du Lot rive droite : le Bartassec, qui prend sa source sur le versant opposé de la Barguelonne.

*Galonna* ou *Garonna* par permutation de R en L, dont on retrouve de nombreux exemples, se décompose comme suit : *Gar*, racine pré-latine de *Grava*, *Garrit*, et qui signifie : pierre, gravier, et *ona* suffixe celtique hydronimique qui signifie : source, cours d'eau.

Ce sont là, pour le moment, les deux seuls moyens d'identification, outre ceux de datation offerts par l'architecture et le mobilier découvert au gré des fouilles du site de Thézél.

On sait que ce fut la photographie aérienne, et principalement les clichés de l'Institut Géographique National, qui devaient provoquer les fouilles. Ils ont permis de découvrir des endroits nouveaux, d'en retrouver d'autres, tels ceux décrits par M. de Limeyrac dans *L'Histoire de la Baronnie de Castelnaud*, parue au siècle dernier. C'est l'imprécision de son auteur dans la localisation des emplacements qui nous obligea à employer les clichés de la région intéressée. Les phénomènes qui font apparaître sur la photographie les cités enterrées, sont, dans leur principe, extrêmement simples et d'une très grande variété dans leurs effets. Ils peuvent se classer en trois catégories : la première est l'utilisation du relief, sans grand intérêt pour notre pays, car très peu de ruines exhausent le sol, donc invisibles de tous les angles.

L'autre méthode se rapproche davantage de celle que nous pratiquons ; elle recrée le relief par la végétation, faisant les différences de hauteurs entre celles qui poussent dans les fossés, qui se trouvent



LA VALLÉE DE LA BARGUELONNE



sur les murs et sur des endroits sans obstacles souterrains; le principe est le même que le précédent.

La troisième qui nous intéresse, à laquelle nous devons nos chantiers de fouilles, fait état des couleurs de végétation, principalement des céréales, le blé, l'orge lorsqu'il est bien mûr, l'avoine observée à la fin du printemps, limitent parfaitement les murs sur lesquels elles poussent.

Notre génération n'a pas le privilège de la découverte de ces observations puisque déjà, en 1574, Thury et Warnier reconnaissent ces différences de coloration. En 1631, l'historien Louvet les notait dans son *Histoire des Antiquités de Beauvaisis*. A. Lenoir écrit, en 1857 : « L'inspection d'un terrain, souvent répétée, fera reconnaître certaines ondulations prolongées par des couleurs différentes. »

L'interprétation d'un cliché photographique n'est pas, malgré tout, aussi facile que ceci le laisserait supposer; de nombreux facteurs la rendent souvent propre à décourager le chercheur dépourvu d'expérience, car les phénomènes provoqués sont parfois étrangers aux principes initiaux, par exemple l'influence du calcaire, de la marne, du grès, l'humidité en colorant plus ou moins fortement certains sous-sols. Au Souquet, la photo fut en partie muette parce que, dans la bordure du champ composé d'une végétation de friche, la diversité des plantes, en mélangeant les teintes, en estompait les lignes continues. Ce genre de prospection fut appliqué jusqu'aux sources de la rivière où il a été à l'origine de la découverte, à Granéjoul, d'une mosaïque enterrée sous une vingtaine de centimètres de terre avec une succession de murs de la fontaine gallo-romaine jusqu'à une distance de deux cents mètres en descendant ce ruisseau naissant, qui va alimenter la Barguelonne un kilomètre plus loin au sud.

Sur le même versant, au lieu-dit « Vitaterne », une profusion de tuiles à rebords autour d'une tache claire. Au domaine de Lenquestou, un aqueduc de drainage. De son entrée à sa sortie, distante de quatre cents mètres environ, il est en parfait état de fonctionnement. A Pern j'ai recueilli, aux abords de la cote 296, une profusion de débris de céramique et trouvé les traces d'un quadrilatère construit en petit appareil. Cet emplacement couvre deux à trois hectares de part et d'autre de la voie romaine de Rodez à Moissac dont la route de Pern à Boisse épouse presque entièrement le tracé. En revenant vers Castelnau ou Thézel, j'ai emprunté quelquefois de l'ancienne route de Paris à Toulouse, parcours qui fut utilisé jusqu'à la fin de la grande guerre, la forte pente du coteau l'ayant

fait déclasser. Elle fut la principale voie de communication Cahors-Toulouse de l'époque romaine. On retrouve encore sous sa chaussée les apports successifs d'entretien. Elle a par endroits dix mètres de large, le sol en est roulant aussi bien que le meilleur goudronnage, elle est dégagée de tous obstacles. Elle quitte la nationale 659 en face le chemin de Malemousque et la retrouve deux kilomètres plus bas. Avec elle, elle traverse la Barguelonne au pont de Laure sous l'oppidum et, par un parcours identique au précédent (déclassé pour les mêmes raisons), elle s'en éloigne pour rejoindre sur le coteau sud, la route départementale qui rejoint Castelnaud.

Avant de revenir vers Thézels il est intéressant de reconnaître les sites déjà connus de Capmié et sa mosaïque du Bas-Empire, de Saint-Etienne et son emplacement pré-romain de Lécune. Ces derniers parcours éloignent de notre vallée mais de vieux chemins oubliés y reconduisent, l'un d'eux par Saint-Aureil ou à l'ouest de ce hameau.

A l'est du village il existe une motte à l'intérieur de laquelle se trouvent les restes de la chapelle de Saint-Cernin. L'historien Delpon attribue sa fondation au v<sup>e</sup> ou vi<sup>e</sup> siècle; il la décrit très exactement comme elle était avant sa destruction à la fin du xviii<sup>e</sup> siècle. C'est à lui que nous devons, comme à M. de Limeyrac pour l'époque gallo-romaine, les indications qui contribuèrent à l'ouverture des premiers sondages, et que nous ont rendu possible cette année des moyens financiers attribués par des pouvoirs publics que ne laissent indifférents aucune manifestation de recherches culturelles. Une pelle mécanique menée avec une prudente vigilance nous permit de vérifier l'exactitude de nos renseignements, en retrouvant les limites

Sur les piliers du portail d'entrée du château de la Vernède, sont posées deux têtes sur socle. Elles représentent un visage masculin et un visage féminin reconnaissable au voile qui l'entoure. La remarque de cette différence entre elles est due à M. Prat, lors d'une visite de nos chantiers de fouilles par le bureau de la Société des Etudes du Lot. Ces motifs gallo-romains sont, je crois, uniques et dignes en cela d'un emplacement plus conforme à leur valeur archéologique. Il n'est aucunement question d'en déposséder leur propriétaire; je voudrais, et en cela je crois avoir l'accord des spécialistes, que ces deux objets soient mis à l'abri des intempéries qui les dégradent un peu plus chaque jour.

Le moins que nous puissions faire c'est de solliciter leur déplacement à l'intérieur du château.

Ceci intéresse, également, le chapiteau corinthien qui se trouve près de l'église de Saint-Aureil, et sert de socle à une croix.

Peut-être beaucoup douteront de la réelle valeur de ces sculptures, si des renseignements me sont demandés je serai heureux de les fournir.

D'autres moyens de préservation seraient à étudier pour sauver la mosaïque de Capmié. Ici, il n'est pas possible d'envisager un transport. Il faudrait procéder à un authentique nettoyage, appliquer un revêtement plastifié et mettre par-dessus une couverture dont le choix peut être établi au mieux de l'intérêt touristique. Il n'est pas besoin d'énormes capitaux, mais d'un peu de bonne volonté.

En un moment où l'on parle de chefs-d'œuvre en péril, il est utile de signaler ces cas particuliers.



du très ancien monument et les sépultures de son intérieur. Un desservant de la paroisse de Saint-Aureil, a tenté de découvrir ses plus lointaines origines, il aurait dans ce but échangé avec le Vatican une correspondance qui serait devenue la propriété des Archives de l'évêché du Lot. Il serait utile de connaître quelle est la part de vérité contenue dans cette information.

La pierre dite Constantine qui est au Musée de Cahors est une dalle de marbre blanc sur une face de laquelle on remarque trois boucliers, aux disques saillants en forme de rosace représentant chacun huit feuilles d'acanthé. Sur la face de son épaisseur une guirlande de fleurs à quatre pétales avec en son milieu un médaillon marqué des deux lettres alpha et oméga; elle provient de Saint-Cernin comme sans doute celles du linteau de la grande porte de l'église abbatiale de Moissac qui lui sont semblables.

Il serait souhaitable que ces fouilles soient poursuivies parallèlement avec celles du Souquet et dirigées par un spécialiste de cette division archéologique qui marque le début de l'ère chrétienne qui fait suite à la civilisation gallo-romaine dont elle est sans intervalle l'héritière directe.

Aux alentours de la motte et principalement de l'église du hameau, nous avons répertorié une quantité considérable de vestiges dans un sous-sol peu profond. Il serait bon de prévoir une campagne de sondages afin de vérifier l'exactitude de leur emplacement. Une dizaine déjà reconnus peuvent révéler des situations archéologiques plus importantes que celles déjà découvertes. La distance qui sépare Saint-Aureil du Moulin du Souquet est d'environ 1 500 mètres; deux voies faisaient communiquer ces deux endroits qui se trouvent au milieu du contexte archéologique; l'une passait derrière le cimetière du village et gagnait la Barguelonne par l'éperon au-dessus de la ferme de M. Grimal. L'autre quittait la voie de Saint-Aureil à Lauzerte pour rejoindre la première par un vallon, à un endroit qui devait se situer sur la rive gauche de la rivière dans l'agglomération gallo-romaine.

De cette dernière, les résultats obtenus pendant la période préliminaire des travaux ont fait l'objet d'une communication parue dans le *Bulletin de la Société des Etudes du Lot*. Depuis, d'autres éléments sont venus s'ajouter à ceux déjà connus. Avant de les faire connaître je rappellerai les découvertes de murs propres chacun à une architecture particulière, dont il semble que seuls les deux principaux échappent à un enchevêtrement et à une superposition qui témoignent de la présence romaine en cet endroit pendant plusieurs siècles. Nous savons que les dimensions de l'un d'eux

correspondent aux indications qu'en donnent des architectes romains pour décrire un temple; il a 40 mètres de long et 20 de large. L'autre est détruit aux trois quarts par la route actuelle; son appareillage indique une utilisation privilégiée. Un grand bassin, qui a une surface de 85 mètres carrés, est construit sur une sorte de piscine ou de longue baignoire, dont le sol et les parois sont revêtus de mosaïque blanche. Dans son prolongement vers la rivière et contre le mur de sa largeur, sont édifiés trois intérieurs rectangulaires de 1,20 m de profondeur. Les murs crépis de ciment rose et un orifice d'évacuation ne laissent aucun doute quant à l'identification de celui du centre. De chaque côté de celui-ci une pièce dallée de mortier et les murs recouverts du même enduit de leur déblaiement ont été retirés, très fragmentés, les restes de crépis muraux peints de motifs d'une polychromie propre à une période bien déterminée. Parmi ceux-ci la presque totalité d'un personnage armé d'une lance et en position de jet, il est revêtu d'un vêtement attaché à son cou et volant derrière son bras entraîné par le geste. Sur un autre fragment un visage en ocre rose. Avec ces deux éléments figuratifs, des bordures linéaires de toutes épaisseurs dont les teintes varient infiniment. Des détails foliacés font penser par leurs stylisations et leurs couleurs à une curieuse sorte de surréalisme ! La fragilité du mortier nous oblige à employer des mesures de préservation qui rendent leur prélèvement extrêmement lent. Ce genre de peinture était fait sur un enduit épais (il est ici de 12 à 15 centimètres), composé de sable fin mélangé à de la chaux et à de l'argile, le tout recouvert d'un lait de chaux sur lequel l'artiste devait étendre ses couleurs en faisant preuve non seulement de qualités artistiques, mais encore d'une véritable virtuosité, car il était obligé de terminer son travail avant que l'enduit qui soutenait celui sur lequel il devait prendre ne commence à se figer. Les couleurs de base employées étaient le rouge, le jaune, le bleu, le vert et le noir.

Avec ces fresques, sans doute du II<sup>e</sup> siècle, deux grands ensembles ont été dégagés cette année. L'un comprend cinq marches de trois mètres de large faisant communiquer le bassin supérieur à un dallage de la largeur de l'escalier sur lequel nous avons découvert deux sections de colonne que nous avons remises en place sur leur base au pied de la dernière marche après avoir coiffé la plus haute section de son chapiteau, trouvé au même endroit.

Le second est formé de quatre pilastres d'un mètre de haut, deux à droite et deux à gauche d'un seuil de trois mètres cinquante.

Ceux de gauche sont prolongés par deux murs qui sont perpen-



diculaires à un troisième. Nous avons cru un moment que ce dernier était un mur d'enceinte avant de découvrir des substructions bien en dehors de ses limites. Des pilastres de droite il n'existe que les assises inférieures. De celles-ci part un mur que nous retrouvons sous l'escalier à vingt mètres de là, où il a gardé les joints de son origine. Dans son intérieur on reconnaît les traces d'un bassin détruit par un caniveau.

Devant le seuil et les pilastres, à quatre mètres, trois marches de pierre descendent sur un sol de mortier. Nous sommes là en présence d'un emplacement en terrasses qui nous montre une architecture autant décorative qu'utilitaire.

Le petit mobilier et les objets divers provenant du Souquet semblent confirmer l'hypothèse attribuant à ce site des origines religieuses, les habitations devant être recherchées ailleurs.

Depuis deux ans, le Souquet a livré une quantité importante de ces objets dont voici les principaux :

La base de colonne en place au pied d'un pilastre; une autre dite engagée et de style corinthien; un linteau de pierre; cinq forts débris de corniches; vingt fragments de bases de colonnes; du marbre en plaque et en morceaux provenant des sols et des parements muraux. Tous les marbres connus ont été employés ici. A ceci s'ajoutent des vases en céramique, quelques-uns reconstitués, une amphore, un bol entier avec la marque du potier, vingt sortes de ces marques sur fonds de pots, des objets en bronze, des monnaies, des anneaux de fer, une grande quantité de ferrures et de clous, une houe, quatre lampes, le nom de Gallius sur un morceau d'assiette, deux masques d'applique de vases: le visage de Bacchus, l'autre peu identifiable, un tuyau de plomb de trois mètres cinquante, etc...

A ce jour, 250 mètres de tranchées ont été ouverts sur une surface d'un hectare, six cents mètres cubes de terre ont été enlevés.

\*

\*\*

Permettez-moi de vous faire connaître, hors du sujet de cette communication, deux découvertes dont l'une vient d'être signalée par la presse. Elle a été faite par M. Viatge, président du Syndicat d'Initiative de Caussade, et par Michel Vinel, de Castelnau; il s'agit de peintures murales attribuées au xv<sup>e</sup> siècle dans l'église désaffectée de Saint-Privat-de-Flaugnac; l'autre avec le concours de MM. Montagnac, de Montlauzun, et d'Escayrac, d'un emplacement gallo-romain dans cette commune.

Je profite de l'opportune occasion qui m'est offerte aujourd'hui ici pour m'adresser à ceux sans lesquels rien n'aurait pu se faire.

Je remercie, particulièrement, M. le Professeur Labrousse, qui m'a, avec sa sympathie, apporté une aide bienveillante et m'a laissé, dans la conduite des travaux, une liberté que j'ai appréciée infiniment, M. Sabatier et sa famille, dont le désintéressement et la compréhension ont été une aide des plus efficaces, M. le Maire de Castelnaud auprès duquel nous avons trouvé, chaque fois que ce fut nécessaire, un soutien qui s'est traduit par l'appui de son influence pour nous faire obtenir des pouvoirs publics l'aide matérielle que vous connaissez et qui a été employée comme en témoignent les résultats obtenus. J'adresse ma gratitude à la Société des Etudes du Lot et à sa voisine la Société Archéologique de Tarn-et-Garonne, enfin et surtout à mes amis et collaborateurs de la première heure : Michel Vinel, Henri Pécharman, Rémy Gipoulou et Fernand Garrigues.

En terminant il ne me reste qu'à émettre deux vœux : que nous ayons la possibilité d'accroître nos efforts par une aide morale et matérielle accrue, et que ceux qui l'ignorent encore, en comprenant la valeur touristique d'une entreprise qui représente un intérêt collectif pour notre région, éprouvent le désir de s'y intéresser.

Quant à moi je les assure tous d'un dévouement qui ne se démentira pas.

A.-C. DELBUR.

Castelnaud-Montratier, le 6 septembre 1964.

#### REFERENCES

- L'avion à la découverte du passé*, par Raymond CHEVALIER.  
*Les Graffitis de la Graufesenque*, par l'Abbé F. HERMET.  
*Résurrection de la Gaule*, par H.-P. HEYDOUX.  
*Inventory Archéologie Gallo-Romaine du Département de l'Aveyron*, par A. ALBENQUE.



## Les Journées des 16 et 17 juin 1791 à CASTELNAU-MONTRATIER (LOT)

---

Castelnau fut le théâtre, les 16 et 17 mai 1791, d'événements sanglants dont la Grande Histoire fait mention, notamment sous la plume d'un *historien probe* entre tous, Hippolyte Taine (1), mais qui ont été, en outre, l'objet de multiples relations jusque dans le roman.

### Caractère fortuit des événements

Etudiés avec un long recul dans un esprit strictement juridique, c'est-à-dire objectif, l'objectivité étant l'une des qualités maîtresses du juriste, ces événements, revécus sur place à la lumière des documents d'archives, présentent un intérêt certain. Ils furent souvent rattachés de façon très directe à l'installation, à Castelnau et à St-Sernin-de-Thézels, de deux vicaires-régents aux lieu et place des deux curés qui avaient refusé de prêter le serment civique exigé des fonctionnaires publics ecclésiastiques. Or, aucun lien de cause à effet n'existe entre cette installation et les scènes tragiques dont il va être fait état. Car la journée du dimanche 15 mai 1791, au cours de laquelle le vicaire-gérant saint Léger, un ancien carme, élu pour la cure de Castelnau, et le vicaire-régent Filhol, élu pour Thézels et St-Sernin son annexe, furent mis en possession de leurs Eglises respectives, se déroula sans incidents.

Ce n'est que le lendemain 16 mai qu'un fait absolument fortuit, l'arrivée sur la place publique de Castelnau où le détachement de la garde nationale de Cahors envoyé ici pour assurer l'ordre se préparait à repartir, d'un gentilhomme de ce pays, Antoine-Joseph de Bellud, provoquait l'incident dont nous allons voir les suites.

En cette troisième année de la Révolution française, les esprits étaient inquiets, « la tranquillité mal assise », pour reprendre une

(1) *Les origines de la France contemporaine*, T. 1.

expression des deux officiers municipaux dont le rôle fut déterminant dans l'affaire qui nous occupe.

Il en était ainsi surtout depuis la promulgation des Lois des 12 juillet-24 août 1790, et des décrets des 27 novembre, 26 décembre suivants, relatifs à la constitution civile du clergé. On peut dire sans exagération qu'après la publication des brefs pontificaux *Quod aliquantum* du 10 mars, et *Charitas* du 13 avril 1791, elles devinrent, ici du moins, le « plus grand commun diviseur » (1).

Mais, déjà, le pays vivait dans la hantise de périls plus ou moins imaginaires, et dans un état de crainte collective, fausse ou non, mais réelle.

L'alarme du 31 juillet 1789 qui avait provoqué parmi la population de Castelnau la plus vive émotion, et même de l'affolement; les chevauchées du groupement des nobles qui, en 1790, avaient suivi les plantations de maïs, ainsi que les pillages et incendies de plusieurs châteaux de la région..., tout cela avait assurément créé un climat d'incertitude et d'angoisse, et aggravé les divisions politiques, dont les agissements du dernier Seigneur de Castelnau, de 1776 à 1789, le baron Jean-Léon de Bonal, étaient en grande partie responsables.

Les dispositions législatives nouvelles concernant la « Constitution civile du Clergé », condamnées par Rome, alourdirent l'atmosphère au point de rendre possibles à tout moment des mouvements de nature séditeuse susceptibles de troubler l'ordre public. C'est dans cette atmosphère que prendra naissance l'incident fort banal en soi, et qui, en d'autres circonstances, serait vraisemblablement demeuré sans suites, fortuit d'ailleurs, je l'ai dit, et imprévu, qui a constitué le premier acte de la Tragédie.

Pour la clarté du récit et sa compréhension, il est nécessaire de faire connaître les principaux personnages du drame et de donner quelques précisions topographiques.

(1) Dans le canton sur 34 curés ou vicaires 26 refusèrent de prêter serment, et, sur les 8 portés comme assermentés, 5 ne prêtèrent qu'un serment avec réserves, donc nul de plein droit. Cf. E. Sol : *Le Clergé du Lot*, p. 40.

En note 3, à la page 40 présentée, E. Sol cite un document très important des Archives du Lot et des Archives Nationales, Arch. du Lot, L, sous série M, n° 4, Arch. Nationale, DXXIX bis 21, dossier 228. Antoine-Noël Delclaux, curé de Castelnau-Montratrier, écrivait le 21 février 1791 au Président de l'Assemblée Nationale au sujet des serments prêtés ou refusés dans le canton : « Sur 34 curés ou vicaires qui avons les paroisses dans notre canton, nous ne connaissons jusqu'à présent que deux curés qui aient apostasié ; un seul vicaire a fait le serment palliatif en partant de l'Instruction de l'Assemblée Nationale. Il doit être classé avec les deux curés apostats, 26 avons refusé aux ruses et aux menaces des ennemis de l'Eglise en refusant tout serment même restrictif. On nous dit que les autres cinq ont fait le serment restrictif de M. de Clermont à la Grande sollicitation de leurs paroissiens. Ces derniers doivent être classés au nombre des catholiques. »



## Les antagonistes

### A) LES DE BELLUD :

*Antoine-Joseph de Bellud* (1747-1791), né le 8 mai 1747, à St-Jean-de-Perges, du mariage célébré à St-Sernin le 21 mai 1744, de Jean-Jacques de Bellud et Marie-Anne Lagrèze, avait appartenu à la « Garde du dehors » de la maison du Roi, en qualité de « Gendarme ». Il était chevalier de St-Louis et avait épousé le 22 janvier 1788 la fille du Seigneur de Bagat, M.-Thérèse de Vivans, ancienne pensionnaire de St-Cyr. Habile dans le maniement de l'épée, il était doté d'un caractère moins facile que ne l'indiquent les conclusions qu'il produisit en 1782 devant le Parlement de Toulouse pour obtenir l'entérinement des lettres de Grâce qu'il avait « impétrées » après son duel avec un adversaire à qui il donna la mort, Bonal de Laure. Il fut l'un des plus actifs, parmi les Nobles de la région qui, en 1790, y multiplièrent les chevauchées et démonstrations *manu militari*. Il était connu dans sa famille et le pays sous le nom de « Monseq » qui était celui d'un bien rural sis dans le voisinage.

*Jean-Jacques de Bellud* (1760-1791), né à Castelnau le 27 août 1760, il eut pour parrain l'ainé de ses frères, Jean-Jacques, né le 30 mars 1746 à Battenc, près de Castelnau, baptisé le 3 avril suivant dans l'Eglise de St-Sernin-de-Thézels, et qui est qualifié dans l'acte de baptême, d'Etudiant en Rhétorique. Ce Jean-Jacques mourut à Castelnau, âgé de 20 ans, le 18 mars 1766, et fut inhumé dans la Chapelle de l'Eglise de Castelnau dédiée à saint-Jean. Il était, suivant l'acte de décès dressé le 19 mars, jour de la sépulture, « garde du corps de sa Majesté ». Son filleul, celui qui nous occupe, appartenait lui aussi à la « Garde du dedans » de la maison du Roi, et c'est le titre qui lui est donné dans les documents d'archives.

*Joseph-Pierre-Antoine de Bellud* (1756-1835), né le 1<sup>er</sup> novembre 1756 à Castelnau où il mourra le 14 juillet 1835, après avoir été capitaine d'infanterie et avoir exercé la charge de Maire sous la Restauration. Pour sa famille et ses compatriotes il était « le Chevalier de Bellud » (2).

(2) Du mariage de Jean-Jacques de Bellud et de Marie-Anne Lagrèze sont issus, outre les frères mentionnés plus haut :

Jean-Raymond-Victor, né le 17-11-1750,

Etienne-Henri-Antoine, né le 14-7-1753,

Blaise-Raymond-Victor-Paul, né le 26-1-1759,

dont nous ignorons tout, ainsi que plusieurs filles, dont certaines habitaient Castelnau au moment des événements.

Il eût été mêlé au drame s'il n'avait, venant du Languedoc, tourné bride à Loubéjac (3).

*Etienne Montet* : Selon son acte de décès du 18 mai 1791, il était domestique de la famille de Bellud, à laquelle il était dévoué, il l'a prouvé, jusqu'à la mort.

B) EN FACE DES DE BELLUD :

Bernard-Gabriel Combebiac, Officier municipal.

Jean-Baptiste Montagne, Officier municipal.

Ils ont pris la responsabilité de l'ordre public, en l'absence du Maire de Castelnau, Jean-Louis Ducayla de Redon, né le 4 septembre 1835, propriétaire du domaine de la Combrade ou Combarade, dont nul ne sait où il se trouve les 15, 16 et 1<sup>er</sup> matin du 17 mai 1791, mais qui reprendra son poste le 17 mai dans la soirée. Par parenthèse, cette absence de Jean-Louis Ducayla de Redon, en des heures difficiles, déconcerte et inquiète. Doit-on lui reconnaître, comme M. Octave Aubry l'a fait pour Sieyès, « l'art de disparaître de la scène quand la bagarre survient ? » Je me garderai bien de répondre ! Cependant, il me paraît possible de souligner qu'il entretenait de longue date, avec Antoine-Noël Delclaux, curé de Castelnau, et l'Abbé Guillaume Boyer, curé de Thézels (4), des rapports d'amitié tels, qu'il est logique d'admettre que, volontairement, il se soit éloigné de Castelnau. Quelles que soient néanmoins ses raisons, c'était évidemment une abdication, ou tout au moins une fâcheuse carence ?

Bernard-Gabriel Combebiac et Jean-Baptiste Montagne, les autres membres du Corps municipal étant eux aussi absents, ont donc assumé les fonctions confiées aux corps municipaux par : l'article 3, titre XI du décret du 16 août 1790, aux termes duquel « les objets de police confiés à la vigilance et à l'autorité du corps municipal sont : § 2, le soin de réprimer et punir les délits contre la tranquillité publique, tels que rixes et disputes accompagnées dans les rues... », d'une part; et d'autre part, l'« article 50 du décret du 14 décembre 1790, qui confie aux corps municipaux le soin de faire jouir les

(3) De son mariage avec dame Emilie Vilaret, originaire de Brignac (Hérault), sont nés trois enfants : *Jean-Stanislas-Guillaume*, *Césarine-Marie-Adèle*, *Paul-Gabriel-Eugène*.

Jean-Stanislas épousera dame Jeanne-Marie-Elisabeth-Louise de la Duguie dont il aura deux fils, Albert-Jean-Joseph, né le 28 septembre 1833 ; Paul-Gabriel-Eugène, né le 25 janvier 1843 ; une fille Marie-Antoinette-Emilie-Hélène, née le 25 février 1841.

(4) Qui se trouvaient avec lui et y sont demeurés jusqu'à la promulgation des textes relatifs à la Constitution civile du clergé, parmi les défenseurs des franchises communales et les adeptes des idées réformatrices.



habitants des avantages d'une bonne police, notamment de la propreté, de la salubrité, de la sûreté et de la tranquillité dans les rues, lieux et édifices publics ».

A côté de Combebiac et Montagne, il faut mentionner Pierre Du Cayla, dit dans certains documents du Cayla Cadet, mais plus ordinairement Du Cayla de Ferrières, né le 28 juin 1738, frère de Jean-Louis Ducayla de Redon et de leur aîné Jacques Ducayla, né le 9 avril 1734, celui-ci prêtre et curé de St-Aureil, assermenté et qui paraît s'être soumis à toutes les dispositions législatives de la période révolutionnaire.

Pierre Du Cayla de Ferrières n'appartenait pas au corps municipal régulièrement élu à l'occasion du scrutin du 17 septembre 1790. Le jour des opérations électorales, il était scrutateur avec Combebiac, et le Président n'était autre que le curé de Castelnau Antoine-Noël Delclaux. Mais, bien qu'il ne fût pas officier municipal, Ducayla de Ferrières était, en sa qualité de Membre de la Société des Amis de la Constitution, un ardent protagoniste des idées nouvelles. Tempérament subversif, et pour le moins bouillant et emporté, ombrageux à l'égard de ceux qui ne pensaient pas comme lui, il les traitait volontiers en suspects. Il joua tout au long des 2 journées du 16 et 17 mai, le rôle d'Eminence grise. Sa « lettre en forme de dénoncé » à la municipalité le 18 mai, au sujet de l'attitude au cours des journées précédentes, de plusieurs habitants de Castelnau, est révélatrice de son caractère. D'autres pièces du dossier mettent en relief l'activité qu'il déploya au cours des événements et qui fut considérable.

*Le Capitaine Jean-Pierre Ramel* commandait le détachement de la Garde nationale de Cahors envoyé le samedi 14 mai 1791, à Castelnau par le procureur général-Syndic Pierre Ramel, frère aîné du précédent, détachement composé de 40 hommes, à la requête de la Municipalité.

Le Capitaine Ramel était un soldat, tout comme les deux frères de Bellud. Et leurs trois physionomies, marquées par un même destin, se détachent nettement sur la toile de fond de cette affaire.

Mais contrairement aux frères de Bellud, il n'a fait, lui, qu'obéir à ceux qui, à ses yeux, représentaient le pouvoir politique et l'autorité publique. Il n'a pas interprété les ordres reçus, ni cherché à savoir s'ils étaient l'expression même de la légalité, il les a exécutés; dépassé d'ailleurs semble-t-il par l'ampleur d'événements qu'il n'avait ni prévus ni pu prévoir.

Comme Lamaresquière, il subira, quelque 24 ans plus tard, une mort atroce, mais ce sera en service, et assez curieusement, en

qualité de Général Commandant la Région militaire de Toulouse, le 15 ou le 17 juillet 1816, sous la Restauration, qui lui avait confié ce commandement.

### Renseignements topographiques

C'est, sur la place du Mercadial, d'abord, dont une partie était complantée d'ormeaux, dans les sous-sols de la Maison de Bellud ensuite, et puis successivement, dans les caves des trois maisons voisines, appartenant respectivement au sieur Touche, à sa sœur la demoiselle Touche et au sieur Séguy, Juge de paix de Castelnau, que se sont déroulés les principaux événements. Les fusillades et incendies ont eu lieu dans les quartiers de La Magdelaine et du Barry de Bouriane.

### Les faits

La journée du 15 mai 1791 s'était donc déroulée dans le calme. Le détachement de la garde nationale arrivé la veille de Cahors « pour éviter (ô imprévisible destin !) que Castelnau ne devienne le théâtre d'une guerre civile » (Archives du Lot, Tribunal criminel, n° 2) pouvait se retirer. Les officiers municipaux décidèrent cependant de le conserver au moins jusqu'au lendemain.

*Le 16 mai au matin*, il était encore à Castelnau, mais se préparait au départ, les officiers municipaux Combebiac et Montagne rédigeant à l'Hôtel de Ville une lettre de remerciements destinée au Directoire du département du Lot. C'est alors qu'arriva sur la place du Mercadial, débouchant de la Portanelle, — cette poterne ouverte vers l'Ouest et par où entraient à Castelnau les piétons venant de la direction de St-Aureilh —, Antoine-Joseph de Bellud, Monsec.

Il était revêtu de son costume de gentilhomme, qui lui était familier, avait l'épée au côté, et portait la croix de Chevalier de St-Louis dont il avait été décoré postérieurement à 1782.

#### QUE SE PASSA-T-IL A CE MOMENT-LA ?

La lettre adressée peu après au Directoire du département du Lot par le Capitaine Ramel nous l'apprend.

Cette lettre est un compte rendu et une demande de renforts.

#### INCIDENT INITIAL. I<sup>er</sup> ACTE DU DRAME.

« Ce matin à huit heures du matin sortant de mon logement, j'ai aperçu sur la place sept à huit soldats de la Garde nationale du détachement qui chantoient l'air « Ça ira ». Je poursuivais mon chemin



pour me rendre au logement de mon s/lieutenant, lorsque je me suis vu acosté par un homme que je n'avois pas l'honneur de connaître. Cet homme décoré d'une croix de St-Louis mordone, ne me prie pas de faire finir les chants de mes soldats ! Je luy ay répondu honêtement que je ne pouvois le faire, mais qu'au demeurant si quelqun y manquait il n'avoit qu'à me porter plainte et que je le punirais.

« Alors Mr. Bellue accompagné de son autre frère me prie de le suivre pour aller tirer l'épée. J'étais alors sans armes. Je lui demande un moment. Et comme je me tournais pour aller à mon logement, je lantands, faire un cri, je me tourne et je me sens frappé au visage d'un coup d'épée. Alors mes camarades accourent à mon secours et cest à eux que je dois la vie. La générale bat, les soldats veulent avoir vengeance d'un soldat qui est très dangereusement malade d'un coup depee que lui a baillé le Sr. Bellue qui étoit déjà fait connaître à moy. La générale bat, mon détachement se met sur les armes. Pas un citoyen de Castelnaud offre ses services. Tous au contraire nous annoncent être prêts à prendre le parti des St. Jean (Les Bellud). Je crains fort si nous ne recevons de secours dans le jour ou la nuit. On ne veut même en payant nous donner des vivres. On nous menace de nous empoisonner. Je vous observerai que hier au soir, je fus prévenu qu'il y avoit un parti fait pour massacrer.

« Le détachement vous demande main forte. Ne nous abandonés pas au moment où nous jurons d'être fidèles à la nation à la loy et au Roy et de mourir pour la constitution. Jay dressé le présent verbal pour servir et valoir ainsi que de besoin et pour être de suite envoyé au département.

« Ramel Capitaine Commandant, Antoine-Soulié, Bellurot officier, Combarieu, Bès Grenadier. »

Corroborant ce rapport quant à la genèse de l'incident qui nous occupe, Taine écrit : « Que les nobles se gardent bien de défendre leur honneur à la façon ordinaire et répondre à une insulte par leur provocation. A Castelneau, près de Cahors, l'un de ceux qui l'année précédente ont marché contre les incendiaires, M. de Bellud, chevalier de St-Louis, arrivant sur la place publique avec son frère, garde du corps, est accueilli par des cris : « A l'aristocrate, à la lanterne ! » Son frère est en redingote du matin et en pantoufles : ils ne veulent point se faire d'affaires, ils ne disent mot. Un peloton de garde nationale qui passe répète le cri, ils se taisent encore. Le chant continue ; au bout de quelque temps, M. de Bellud prie le Commandant d'imposer le silence à ses hommes, il s'y refuse et M. de Bellud lui demande réparation hors de la ville. A ce mot, les gardes nationaux foncent sur M. de Bellud, la baïonnette en avant. Son frère

reçoit un coup de sabre au col, lui se défendant de l'épée blesse légèrement le commandant et un garde. Seuls contre tous, les deux frères battent en retraite jusque dans leur maison où ils sont bloqués » (5).

Tel est le premier acte du drame ! Voici le second (6) :

2<sup>e</sup> ACTE DU DRAME...

Les frères de Bellud se sont réfugiés dans leur maison sise à l'angle Sud-Est de la place, tandis que le Capitaine Ramel se rendait à l'Hôtel de Ville pour faire part de l'incident aux Officiers municipaux. Ces derniers, ayant entendu son récit, requièrent le Commandant de la Garde nationale « d'avoir à faire distribuer sur-le-champ un nombre suffisant de fusiliers de son détachement aux entrées et à toutes les issues de la maison des sieurs de Bellud, à l'effet de n'y laisser entrer personne, et de les arrêter s'ils tentaient de sortir ».

Dans le même temps, ils adressent « une réquisition à quelques bons citoyens » pour qu'ils prennent les armes, et ils chargent Ducayla de Ferrières de la remettre aux intéressés.

Mais, ayant appris qu'il serait question d'un rassemblement des ci-devant nobles au château de Battenc, et redoutant l'incivisme de la garde nationale de Castelnaud, ils interdisent peu après aux citoyens de s'armer. Cet interdit provoque le retour chez eux des « bons citoyens » convoqués par Ducayla de Ferrières et qui étaient en route vers l'Hôtel de Ville.

Combebiac et Montagne demandent du secours aux villages voisins, font saisir toutes les munitions détenues par les marchands de la ville, et adressent au Directoire du département un compte rendu des événements.

Ils ont reçu, entre temps, un écrit signé des frères de Bellud et ainsi libellé : « A Messieurs les officiers municipaux,

Messieurs,

« Les Sieurs de Bellud frères vous dénoncent qu'étant à promener sur la place publique tous les deux seuls, ils ont été assassinés par une troupe de brigands travestis, qui leur sont tombés sur le corps à coups de bayonnettes et à coups de sabres; ce considéré et vu la présente requette et dénonce nous vous requérons d'intherposer votre autorité pour délivrer la ville de cette garnison, vous rendant responsables des événements. »

de Belleud

de Belleud Garde du Roy (7).

(5) Archives du Lot : L. 230, pièce cotée n° 6. A celle-ci est jointe la réquisition adressée par les frères de Bellud à la municipalité.

(6) Archives du Lot. L. 230, pièce n° 3.

(7) A la veille de la Révolution la dernière syllabe du nom fut adoucie par l'adjonction d'un e, dans les écrits de la famille de Bellud.



Deux éléments essentiels sont à retenir dans ce qui précède :

1° La position catégorique prise par les officiers municipaux et l'ordre donné par eux au commandant de la Garde nationale, de placer des gardes nationaux en armes aux entrées de la maison des frères de Bellud, et de les arrêter s'ils tentaient de sortir.

2° La position non moins catégorique des frères de Bellud et leur requête dont les termes ne laissent pas d'impressionner. Cette double position est l'expression non équivoque de deux volontés également formelles, voire intransigeantes dont le heurt provoquera la catastrophe si, par malchance, l'une d'elles ne consent pas à plier en faisant quelques concessions. Or, aucun des antagonistes ne paraît ici prêt à composer. Remarquons du moins, que ce sont les officiers municipaux détenteurs des Pouvoirs de Police, qui ont pris la décision de faire cerner la maison des frères de Bellud, et prescrit au Capitaine Ramel de procéder à leur arrestation en cas de sortie. Ils ont ainsi engagé leur responsabilité de façon pleine et entière, sans se rendre compte à coup sûr du poids de cette responsabilité, et moins encore de l'atteinte au droit qu'ils commettaient ainsi, en faisant intervenir contre les frères de Bellud des hommes qui étaient à l'origine de l'incident et des désordres de la matinée. En bonne logique, et sur la base des textes même, en vertu desquels ils agissaient, donc en droit strict, ils auraient dû exclure les gardes nationaux de toute action dirigée contre les frères de Bellud. Hélas ! dans les heures les plus critiques, le droit — la meilleure des sauvegardes pourtant — est trop souvent méconnu, si même il n'est pas bafoué.

De leur côté, les frères de Bellud n'étaient certainement pas enclins à la conciliation. Force nous est de constater que deux mystiques s'opposaient, par-delà les autres raisons dont il pouvait être fait état de la part notamment de Bellud Monsec, dont le château avait été pillé en janvier, comme l'avaient été ceux de plusieurs de ses amis en décembre et janvier 1791. Et de part et d'autre, manifestement on ne considérait plus comme valable qu'une solution de force.

Les adversaires, car c'est ainsi qu'il convient maintenant de les considérer, se trouvent désormais face à face, et nous allons assister au troisième acte de la tragédie, Archives du Lot : L. 230, Pièce n° 4. *16 mai à une heure de l'après-midi* :

Le Commandant de la Garde nationale est venu annoncer aux Officiers municipaux que « les sieurs Bellud avaient fait une décharge sur le détachement qui heureusement n'avait blessé personne et que le détachement en avait fait une à son tour ».

Le document N° 4 relate la succession des faits.

A *deux heures* de l'après-midi, Combebiac se refuse à tout moyen d'arrangement ainsi qu'au renvoi de la Garde nationale.

A *trois heures*, le Capitaine J.-P. Ramel lui ayant signalé que les frères de Bellud continuaient leur feu, il fait distribuer des armes et des munitions aux citoyens qu'il avait de nouveau fait convoquer par l'intermédiaire de Ducayla de Ferrières. Ducayla à leur tête, ces hommes se joignent aux gardes nationaux.

A *cinq heures*, arrivent à Castelnau deux brigades de gendarmerie, venant de Cahors et qui annoncent la venue d'un nombreux détachement.

Arrivent ainsi au même moment des détachements des paroisses de St-Aureilh, St-Sernin-de-Thézels et Boisse, et des Communes de Pern, L'Hospitalet, Granéjoul et St-Paul-de-Loubressac.

Peu après, le sieur François Touche, « citoyen patriote, dénonce » aux officiers municipaux que sa femme vient de lui apprendre qu'en son absence à lui, les frères de Bellud et leur domestique s'étaient introduits en perçant un mur, dans une pièce de sa maison. Sur quoi les dits officiers municipaux requièrent le Capitaine Ramel d'envoyer une patrouille dans la maison du sieur Touche.

Nouvelle décharge. Et bientôt nouvelle « dénonce » du même Touche qui signale cette fois que les frères de Bellud se sont saisis de son fusil. Mais on apporte bientôt à l'Hôtel de Ville trois gardes nationaux blessés, tandis que l'on annonce qu'un quatrième garde national a été tué dans la cave de la maison Touche, où se sont retranchés les frères de Bellud et leur domestique et d'où ils font feu.

A l'instant on annonce aux Officiers municipaux que le « Sieur Bellud cadet, dit Lamaresquièrre, protégé par le feu de son frère, était sorti de la cave comme un furieux » et s'était enfui après avoir tiré sur un Garde national.

*A neuf heures du soir :*

Arrivent à Cahors, MM. Duphénieux, membre du Directoire du département et le procureur général syndic Ramel. Les officiers municipaux lui présentent les blessés dont les plaies sont examinées par trois chirurgiens.

Tandis qu'a lieu cet examen, les citoyens requis par les Officiers municipaux conduisent à l'Hôtel de Ville Lamaresquièrre qui refuse de répondre à toutes les questions posées.

MM. Duphénieux et Ramel ordonnent que l'on administre « tous les secours spirituels et temporels, tant aud Sr. Bellud, Lamares-



quière qu'aux trois gardes nationaux blessés ». Les Officiers municipaux leur font part des événements de la journée. On leur apporte alors les armes trouvées sur Lamaresquière : un fusil à deux coups et un pistolet. On leur annonce aussi l'arrivée de deux cents gardes nationaux de Cahors.

Cependant, MM. Duphénieux et Ramel envoient par François Touche au sieur Bellud aîné (Monsec) « l'ordre d'avoir à se rendre de suite auprès d'eux en l'assurant que ses jours seraient en sûreté » Cet ordre est écrit. Touche revient avec une réponse négative. Il ajoute que Monsec a annoncé qu'il ne se rendrait pas et qu'avant qu'on le prit, il voulait « en tuer au moins douze ». Ceci a été attesté notamment par les gardes nationaux Langlade, Bès et Vaisset cadet.

Les commissaires, toutefois, envoient un nouveau message à Monsec « pour l'engager à se rendre auprès d'eux, lui renouvelant la promesse qu'il ne risquait rien ». Nouveau refus de Monsec. Il fait répondre qu'il ne se rendra jamais.

*Dans la nuit*; la maison de François Touche est en feu, de Bellud Monsec ayant, dit-on, mis le feu à une paille dans l'espoir de s'évader. Il a tué un autre garde national. Le domestique des de Bellud, Etienne Montet, ayant quitté la cave de la maison en feu, surgit dans la rue du Barry, enveloppé dans une couverture mouillée. Il est tué. Bellud sort aussi, mais c'est pour pénétrer on ne sait comment dans la cave de la maison voisine appartenant à la sœur du sieur Touche. De là, il continue à tirer et blesse grièvement le garde national Rodier, de L'Hospitalet.

#### LE 17 MAI A 7 HEURES DU MATIN :

Les commissaires ont demandé à la Municipalité de Montauban de leur envoyer cent hommes du Régiment de Touraine. Ils sont informés que la maison de la demoiselle Touche est, elle aussi, en feu... « L'effervescence est à son comble ». Ils vont dans la foule pour l'exhorter au clame et placer des sentinelles en grand nombre autour de la maison de Bellud.

#### A 9 HEURES :

Une troisième maison est en feu. C'est celle qui est contiguë à la maison de la demoiselle Touche et qui appartient au sieur Pierre-Henri Ségué, juge de paix. Les commissaires ayant constaté qu'elle ne peut pas être sauvée, en font retirer « autant de meubles et de papiers que possible ». Monsec se trouve dans la cave de cette maison et le capitaine Ramel a « fait porter toutes les forces vers cette cave », ainsi que les officiers le constatent quand le feu a cessé.

Entre temps, on leur remet une montre en argent trouvée près du lieu où Etienne Montet, domestique des frères de Bellud, a été tué.

ONZE HEURES DU MATIN :

Plus de coups de feu. Mais les gardes nationaux en ont entendu quatre au moment où ils venaient cerner la cave de la maison Séguy. Ce sera la fin de la résistance de Monsec. « Ce voyant perdu, écrivent les officiers municipaux, il s'était défait lui même de sorte que son corps ayant été sorti du caveau où il s'était renfermé, le peuple irrité par les muttres qu'il avait comis, s'est porté sur lui, et dans sa fureur lui a tranché la tête, ainsi qu'à son domestique, et a suspendu les deux troncs par les pieds à un ormeau *radiqué* sur la place » (Liasse L. 230, Pièce N° 6).

Une série de scènes dignes de la plume du Dante venait de prendre fin !

Sur l'ordre des Commissaires, les officiers municipaux ont donné l'ordre au détachement de la garde nationale des communes et paroisses, dont les noms figurent plus haut, de se retirer dans une heure, leur présence dans Castelnau pouvant être funeste.

A 4 HEURES DU SOIR :

Le Maire de Castelnau, Jean-Louis du Cayla, est de retour, son nom va figurer désormais avant ceux des officiers municipaux Combebiac et Montagne, dont on connaît le rôle, et de Prieur, autre officier municipal, qui s'est joint à eux. Deux cents hommes arrivent de Montauban, cent hommes du régiment de Touraine et cent autres de la garde nationale. Ces deux détachements et ceux de Cahors ayant exprimé le vœu de se rendre au château de Battenc appartenant au sieur de Bellud, pour y rechercher les armes qui s'y trouvent d'après la rumeur publique, les Commissaires leur donnent à cet égard toute latitude.

La perquisition a lieu. Elle est infructueuse. Il n'a été trouvé au château de Battenc ni armes, ni meubles, ni effets (L. 230, Pièce N° 7).

Les commissaires prennent toutes dispositions en vue de la sépulture des Gardes nationaux tués. Ils décident que les « honneurs de la sépulture » leur seront rendus le lendemain 18 mai, à six heures du matin, et que les détachements de la garde nationale et des troupes de lignes assisteront à la cérémonie.

D'autre part, lesdits commissaires font savoir que les corps du sieur de Bellud et de leur domestique pourront être réclamés par leurs parents, faute de quoi ils seront descendus des arbres où on les a pendus, pour être enterrés le lendemain dans le cimetière public.



Enfin, ils signent une réquisition écrite « portant de faire partir... à l'issue de l'enterrement des citoyens immolés pour la défense de la loi, tous les détachements... sauf de trente hommes du Régiment de Touraine ».

MM. Deloncle et Cayla, Commissaires du Tribunal du district, viennent d'arriver à Castelnau.

Les Officiers municipaux, sur réquisition des commissaires, donnent des ordres pour qu'on trouve les voitures et charrettes nécessaires au transport des blessés et de Bellud cadet, qui seront emmenés par la Garde nationale de Cahors.

LE 18 MAI A 6 HEURES DU MATIN :

A eu lieu la cérémonie des obsèques des Gardes nationaux. Je signale à ce propos que le nombre de ceux qui furent tués n'est pas connu de façon certaine. Deux, disent quelques documents, trois, lit-on sur d'autres. Nous n'avons en tout, que le nom de deux d'entre eux : Bellurot, adjudant de la garde nationale de Cahors, et Combarieu. Ce dernier seul fut enseveli dans le cimetière de Castelnau, suivant le registre de l'état civil (archives municipales). Et son acte de décès est le seul qu'ait rédigé le vicaire régent *St-Léger*.

A l'issue de la cérémonie, alors que les détachements attendaient l'ordre de départ, la Municipalité de Castelnau fut avertie que le chevalier de Bellud roulait aux environs de cette ville et tâchait de faire un rassemblement pour « tomber » sur elle. Le bruit était sans fondement, le chevalier ayant tourné bride la veille à Loubéjac, mais ceci incita les officiers municipaux à réclamer, pour assurer la police, trente gardes nationaux de Montauban en plus des trente hommes du régiment de Touraine en garnison dans la même ville...

Partie de Castelnau en cette matinée du 18 mai, la garde nationale de Cahors arrivait dans la soirée au lieu dit « la Belle Croix » à la limite de la commune de Cahors.

Le corps municipal de Cahors s'y trouvait avec un autre détachement de la Garde nationale. Mais, il y avait aussi une foule immense qui poussait des cris de mort à l'adresse de Lamaresquière. Et quand le cortège fut entré dans la ville et voulut faire incarcérer le prisonnier soit dans les prisons de la ville, soit dans celles du district, la foule s'y opposa. D'après les documents, elle était d'environ 15 000 personnes et refusa de s'arrêter, en poussant les cris : « A la lanterne », à ce point que la Municipalité fut « forcée de se retirer ».

Peu après, le Capitaine Ramel annonçait « tout ému et éploré » au corps municipal, que la foule ayant arrêté la marche de sa troupe

et l'ayant menacé de tirer sur lui, s'il ne s'écartait, avait « pendu à un ormeau le sieur Belluc » auquel on avait « tiré ensuite des coups de fusil ».

Le cadavre de Lamaresquière resta là jusqu'au lendemain 19 mai. Ce jour-là, il fut inhumé dans le cimetière de St-Géry après que des commissaires du district et du corps municipal, eurent constaté l'état du cadavre en présence d'un piquet de la Garde nationale, de la maréchaussée et de deux chirurgiens des gardes nationales de Cahors et de Montauban (8). La tête de Monsec, que le détachement de Castelnau avait portée comme un trophée au bout d'une pique, fut placée dans le cercueil de Lamaresquière (9).

A Castelnau, la matinée du 18 mai vit la sépulture de Monsec et d'Etienne Montet, une tante de Monsec ayant réclamé à la municipalité leurs deux cadavres. Les actes de l'état civil les concernant sont signés de Limayrac, prêtre. Au début de l'après-midi, le Maire, Jean-Louis Ducayla de Redon, et les officiers municipaux eurent à procéder, sur les ruines de la maison Touche, à diverses constatations concernant les dommages subis. Egalement dans l'après-midi, à 5 heures, il reçurent de Ducayla de Ferrières, « fédéré », « une lettre en forme de dénoncé ». L. 230, Pièce N° 10.

Certains passages de cette lettre, sinon tous, sont caractéristiques; l'un d'eux mérite de retenir l'attention. Il a trait au « Sieur Calvet ci-devant noble » qui, selon Ferrières, dans la journée du 16 mai « voulut engager quelques habitants de nos campagnes daller sonner le tocsin à sa paroisse (10) tandis qu'il courait à une autre voisine afin... de délivrer les MM. de Bellud d'une quarantaine de brigands qui les ont bloqués dans leur maison ».

C'est de noble Joseph de Calvet qu'il s'agit. Ce gentilhomme avait acquis en 1784 (des Rochettes, *Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne*, T. L, XXX<sup>e</sup> année, 1953, p. 63) la terre de Palezi, ancien fief de Rozet, à une demi-lieue à peine au Sud-Est de Castelnau, où il vivait sans bruit, Ducayla de Ferrières l'appelle « l'un des coalisés et camarades des Bellud ». Or, son nom ne figure pas au bas des manifestes rédigés et signés en 1790 par les nobles groupés sous le Commandement du marquis d'Escayrac de Lauture. Nous n'en connaissons probablement pas, il est vrai, la liste complète. Surtout, le comportement ultérieur de noble Joseph de Calvet, s'inscrit en faux contre le projet — insensé — que lui prête Ferrières. Arrêté durant un temps à compter du 19 avril 1793 et détenu à Cahors, dès

(8) *Bulletin de la Société des Etudes du Lot*, 1906-1907, T. XXIII, Analyse des registres municipaux de la Ville de Cahors.

(9) *Ibid.*

(10) St-Julien-de-Cap-de-Pech, toute petite paroisse avec une dizaine d'actes de l'état civil par an. Supprimée par le Concordat du 15 juillet 1801.



le 5 mai suivant, le Conseil général de la Commune demande sa libération, car depuis deux ans au moins il n'a pas tenu des propos ou fait des actes inciviques. Il renonça volontairement à ses titres de noblesse et à la particule, qu'il ne revendiquera jamais même après la déclaration de St-Ouen du 2 mai 1814. Une seule fois à ma connaissance, il est fait mention de sa noblesse. C'est dans l'acte de vente de la rente qui lui était due à la suite d'un bail à locatairie perpétuelle du 22 juin 1806 [Souliagou, notaire à Caussade] ; bail portant sur le moulin à eau de Nègre et le moulin à vent dit de Lacassagne (aujourd'hui propriété de la Commune de Castelnaud). L'acte de vente de cette rente contre un capital en argent, retenu par M<sup>e</sup> Carla, notaire royal à Cahors, fait état de Noble Joseph de Calvet. Il était père de sept enfants, dont : Noble Jean-Marcellin de Calvet, né à Palezy le 22 mars 1785, et Louis de Calvet, né à Palezy le 1<sup>er</sup> avril 1790 ; ancêtres respectivement de notre éminent compatriote le Maître Monseigneur Jean Calvet ; et de ses collatéraux, entre autres, MM. Célestin et Emile Calvet. De notoriété publique, aucun des descendants de noble Joseph de Calvet n'a revendiqué la noblesse ni usé de la particule. Noble Joseph de Calvet mourut le 14 mai 1816, et son acte de décès le désigne simplement comme étant M. Joseph Calvet.

Mais, dans sa dénonce, Ducayla de Ferrières ne s'embarrassait pas de logique. Il était de ces hommes dont parle Taine (Livre III : La constitution appliquée « à l'imagination en travail continuel... » : « Les imaginations travaillent, et travaillent conformément à la structure de la cervelle échauffée qui les enfante. »)

D'autres imaginations que celle de Ferrières étaient en travail. Et c'est ainsi que le 18 mai, dans la soirée, les Officiers municipaux de Castelnaud apprirent de divers côtés que les « armes, munitions et pièces d'artillerie » que renfermait le ci-devant château de Battenc, avaient été transportées dans les métairies dépendant du château. Ils décidèrent donc d'effectuer une perquisition dans ces métairies. Quarante hommes de la Garde nationale et du Régiment de Touraine sous les ordres de leurs chefs respectifs furent chargés de les accompagner. Ils ne trouvèrent sur les lieux, ô ironie ! qu'un « drapeau aux trois couleurs nationales » que prit, sur sa demande, le Commandant de la Garde nationale de Montauban ; sous réserve de le rendre aux officiers municipaux de Castelnaud.

\*  
\*\*

Les événements des 16 et 17 mai 1791 eurent un profond retentissement sur le plan national. Le Directoire du département en rendit compte au Ministre de l'Intérieur (Nicolas de Waldec de Lessart,

1741-1792). Celui-ci en rendit compte à son tour au roi Louis XVI ; et, le 29 mai suivant, il écrivait aux membres du directoire du Lot une lettre dont je détache le passage suivant : « ...Sa Majesté a approuvé la conduite que vous avez tenue. Mais, elle a appris avec douleur la perte de plusieurs citoyens de Cahors envoyés à Castelnau pour y maintenir et rétablir le bon ordre. Il est fâcheux aussi qu'à Cahors le peuple se soit porté à se faire lui-même justice, de la mort de ses concitoyens, en immolant dans sa fureur le sieur Belluc cadet. Vous ne devez rien négliger pour le rappeler au respect de la Loi conservatrice de la vie et de la propriété des citoyens. »

La lettre officielle signée, le Ministre écrivit de sa main, quelques lignes pour déplorer encore le comportement du peuple de Cahors « contre M. de Belluc ». Il ajoutait : « on prétend que cet événement a été accompagné d'atrocités qui font frémir... » « Tant que de pareilles scènes se renouvelleront et resteront impunies, on ne pourra croire que (la Constitution) soit solidement établie... », « et il restera toujours un germe de trouble et d'inquiétude ».

Victimes connues :

Morts : de Bellud Monsec,  
de Bellud Lamaresquière,  
Etienne Montet, domestique des de Bellud,  
Bellurot, adjudant de la Garde nationale,  
Combarieu, Garde national.

Blessés : Rodier, Garde national, L'Hospitalet,  
Miquel Petit, Garde national, Cahors.

Les déplacements de troupes et concours de peuples, exigent la contribution de l'Intendance. La venue à Castelnau de 600 hommes, dont un grand nombre y séjourna plusieurs jours, entraîna des dépenses chez les aubergistes, boulangers, bouchers ou épiciers de la localité. La municipalité dut faire des avances. Le corps municipal en délibérait le 12 décembre 1791 ; et, le 22 mars 1792, aucune solution n'étant intervenue alors que restait due une somme de 1 877 livres, 15 sols 4 deniers, l'Assemblée Municipale décidait, « avant de prendre une détermination, que le bureau municipal serait chargé de faire rendre compte à tous les membres de la Municipalité de 1791, dans le délai de 8 jours ».

Tels sont dans leurs grandes lignes, les événements des 16 et 17 mai 1791. Replacés dans le contexte des faits historiques de la période révolutionnaire, ils prennent un incontestable relief, au point de constituer un moment de l'histoire de la Nation.

Castelnau-Montratier, le 6 septembre 1964.

Pierre GASTIN,  
*Linon.*



# LES DÉCOUVERTES PRÉHISTORIQUES DANS LA RÉGION DE CASTELNAU-MONTRATIER (LOT)

Par Bernard DANDINE

---

Le pays de Castelnaud-Montratier n'est pas une « terra incognita » pour les préhistoriens. Mais, ces derniers l'ont jusqu'ici quelque peu négligée comparativement à l'activité qu'ils ont déployée dans maintes parties plus septentrionales du département du Lot.

Nous évoquerons successivement les découvertes anciennes et récentes concernant cette région.

## I. — Les découvertes anciennes

Un bref inventaire « des vieux débris retrouvés dans cette contrée intéressante » figure dans la monographie sur Castelnaud-Montratier de Léopold Limayrac, à la date de 1885.

Pour celui-ci, « avant l'ère chrétienne, la région fut occupée par les races primitives, les Gaulois et les Romains. Il rapporte « d'après de très anciennes traditions » que « primitivement, des tribus parcouraient dans tous les sens la terre des Gaules où elles vivaient du produit de la chasse et en élevant des troupeaux, comme aujourd'hui les sauvages du Nouveau Monde et de l'Océanie... ». « Ces peuplades... n'avaient, dit-il, pour armes défensives et pour ustensiles que des haches, des flèches, des massues, des couteaux de silex ». « Des haches polies avec soin, trouvées dans le bois de Lavernède » ont retenu particulièrement son attention. Après une visite de grottes non loin de Domme, ces haches lui paraissent être « des armes de luxe faites à une époque où l'art avait progressé »; il les oppose, sans souci des séquences possibles, aux « simples éclats

de roche ou de silex observés par lui, en Périgord, dont l'usage était, pense-t-il, « journalier ».

Limayrac date de « cette sauvage époque » « un grand nombre d'habitations souterraines que le hasard a fait découvrir dans la région de Castelnau ». Notre auteur croit que ces souterrains « creusés de main d'homme » remontent « aux époques reculées où ce dernier vivait à l'état de nature ». Il les tient pour « le premier jet de l'intelligence humaine » et va jusqu'à déduire « de la présence de ces grottes sur toute la surface de la terre », que « la souche de l'humanité est unique, que l'homme est le même partout ».

La forme ogivale de certaines voûtes et entrées l'amène « à chercher plus haut que le Moyen Age le principe de l'art ogival ».

Il note l'existence de tumuli à Maurelis, Agras et l'Hospitalet en soulignant que la « Commission de la Topographie des Gaules » a reconnu un signe de haute antiquité dans les fossés qui entourent le premier de ces tertres. Sous la rubrique « Monuments divers » est signalée l'existence « autrefois dans la contrée de plusieurs dolmens ou autels dédiés au Soleil et sur lesquels les Druides faisaient leurs sacrifices ». Sont également mentionnés un cromlech, près de St-Aureil, deux pierres levées au lieu dit La Lécune, commune de St-Paul-Labouffie et « des Peyros del jayant » que la culture a fait disparaître sur le plateau de Ramps.

Limayrac termine son inventaire par la description de l'oppidum d'Estilhac, près de Ste-Alauzie, sur lequel, précise-t-il, « on n'a fait aucune découverte, on n'a trouvé aucun objet ancien ». Mais il tient son nom « qui est toute une révélation » pour « le mot celtique ou son dérivé, désignant les places de défense des temps préhistoriques ».

Cet auteur était bien imparfaitement au courant des connaissances acquises en préhistoire au moment où il écrivait. Les recherches de Tournal, de Schmerling, de Boucher de Perthes, de Fuhlrott, de Noulet, la première édition du préhistorique de Gabriel de Mortillet, publiée deux ans plus tôt, étaient de meilleures références que « les très anciennes traditions » visées par le chroniqueur de Castelnau-Montratier. Mieux informé, il n'eût pas écrit que les races primitives, sans distinction, connaissaient l'élevage des troupeaux; il eut aussi conclu avec moins de hâte sur l'origine monophylétique de l'homme et sur l'âge des souterrains dits « refuges » par le Vendéen Audé, en 1860, « habitations troglodytiques », par l'archiviste montalbanais Devais, en 1863, « cryptes d'approvisionnement », par le savant toulousain Noulet, en 1870. Limayrac n'était point seul à confondre temps préhistoriques et époque celtique.

Beaucoup, après lui, ont attribué aux Druides l'usage des dolmens



« anachronisme bien pire, disait Armand Viré, que celui qui consisterait à faire voyager Jules César en aéroplane ».

Il est vrai que l'auteur de la monographie de Castelnau n'a entendu « jeter qu'un regard sur les vieux débris retrouvés, laissant à la science des archéologues le soin de décider les questions que la pioche a fait surgir de terre et que des recherches plus complètes viendront peut-être éclairer ».

Les compilations de cet historien n'en demeurent pas moins intéressantes pour l'archéologie préhistorique, puisqu'elles établissent l'existence au XIV<sup>e</sup> siècle de nombreux mégalithes qui avaient déjà disparu de la région en 1885. La découverte, vers la même date, de haches polies au lieu dit Lavernède mérite aussi d'être retenue.

Castagné a noté en 1888 la rareté des dolmens dans le canton de Castelnau. Aussi n'omettrons-nous pas de rappeler la présence en dehors, mais aux confins de cette circonscription purement administrative, du dolmen encore debout de Poudens, sur le territoire de la commune de Labastide-Marnhac. Ce monument formé de quatre dalles verticales et d'une dalle horizontale renfermait « plusieurs squelettes ». Castagné et Bergougnoux y ont recueilli des perles cylindriques et un très bel outillage en silex, dont une flèche à pédoncule et ailerons, aux bords dentelés, non point comme celles de l'Ouest mais à la manière de celles « en sapin, typiques des Hauts Plateaux ». Sur le même Causse Blanc, Castagné a signalé un menhir à St-Pantaléon, situé en réalité dans la commune de Villesèque, et ignoré ou oublié le véritable menhir de St-Pantaléon, comme l'a récemment montré notre collègue, M. Dalon.

## II. — Les découvertes récentes

Les fouilles Auréjac, dont A. Viré parlait en 1925, dans un mémoire sur l'époque romaine dans le département du Lot, ont prouvé que la butte de Maurélis n'est pas préhistorique.

M. Drillières, Instituteur à Castelnau, a déposé, il y a une trentaine d'années, au musée de l'école publique, un certain nombre de haches polies triangulaires à l'exception d'une subrectangulaire. La plupart sont à section « lenticulaire » et à talon pointu, légèrement tronqué, plus ou moins piqueté. Les tranchants endommagés ne semblent pas avoir été très convexes. Un exemplaire, court et épais, au talon largement tronqué, présente des bords piquetés droits et un tranchant nettement arqué; c'est la copie évidente d'un prototype en métal. La section d'autres pièces est intermédiaire entre l'ellipse et le rectangle. La longueur de ces haches oscille entre 5,5

et 10,5 cm, tandis que leur épaisseur maxima est de l'ordre de 3 cm. Il s'agit essentiellement de roches noires ou grises.

MM. Bétirac et Pouillange ont publié, en 1953, la première étude sérieuse sur la préhistoire de cette région en décrivant la station de Lacabrette, où M. et M<sup>me</sup> Pouillange ont découvert plus de 2 000 pièces dont 90 sont moustériennes et aurignaciennes. Les autres appartiennent à l'énéolithique, début de l'âge des métaux, et comportent racloirs, perçoirs, burins, grattoirs, pointes de flèches à tranchant transversal, à pédoncule et barbelures, haches partiellement ou entièrement polies en galet de Garonne, petro-silex et silex, fragments de casse-têtes perforés.

Les auteurs font d'intéressantes comparaisons avec la station du Peyré, étudiée par M. Vézian, près du Mas-d'Azil (Ariège), une deuxième station identifiée par ce regretté chercheur à Carlipa (Aude), au pied de la Montagne Noire et la station de la Mothe-Montravel (Dordogne) fouillée par M. Ferrier. « La même culture occupe une zone débordant largement toute la rive droite de la Garonne. »

M. Pouillange a parlé spécialement des casse-tête de Lacabrette, dans le Bulletin de la Société de Sciences naturelles de Montauban, en 1957.

Plus récemment MM. Delbur, Bouchet et M. l'Abbé Vialette ont recueilli en surface une industrie inédite du même âge dans les environs de St-Vincent, commune de Castelnaud, de Pern, de Labastide-Marnhac et de Granéjols, commune de l'Hospitalet. A St-Etienne, commune de St-Paul-de-Loubressac, M. l'abbé Vialette a ramassé cinq haches entières, en roches diverses et les fragments de trois autres dans des champs au centre desquels l'on voit « un monolithe profondément enfoui » qui est, peut-être, un menhir. Le même préhistorien s'interroge sur la destination d'un cercle de pierres près du lieu dit « La Figarade » commune de Castelnaud. Il faut encore signaler de cet auteur deux études, l'une parue, l'autre à paraître dans le Bulletin de la Société Préhistorique Française. La première traite de deux haches polies dont l'une semble décorée de dents de loup; elles proviennent respectivement de St-Etienne, commune de St-Paul-de-Loubressac, à quelques centaines de mètres d'un dolmen, et de Ramps, commune de St-Alauzie. La seconde étude concerne un biface moustérien de tradition acheuléenne trouvé à St-Cyprien. Nous avons nous-même identifié, cet été, le même horizon archéologique dans la commune de St-Laurent-Lolmie sur les indications de MM. Montagnac et Delbur. Ce dernier possède une collection de haches polies brisées et retaillées qui motivent une étude particulière.



### Conclusion

Le rapide aperçu que nous venons de donner sur les découvertes préhistoriques dans les parages de Castelnau-Montratier prouve combien il est souhaitable que soit activement poursuivie la prospection de cette région.

La présence des hommes du paléolithique ancien et moyen y est chose acquise. Contrairement à ce que l'on pouvait penser, voilà cinq ans à peine, il n'y a pas de solution de continuité, pour les âges de la pierre ancienne, entre le département du Lot, d'une part, le pays Toulousain et les alluvions pliocènes d'entre Tarn et Aveyron, d'autre part.

Le microlithisme observé à Lacabrette évoque des souvenirs de la période mésolithique, intermédiaire entre le paléolithique et le néolithique.

Certaines des haches à section lenticulaire que nous avons décrites permettent d'imaginer une occupation au néolithique moyen du groupe de Chassey.

L'analyse pétrographique de pièces trouvées à Roucadour près de Thémines (Lot) montre, en effet, que les chasséens de cette station ont utilisé des roches vertes pyrénéennes. La région de Castelnau fut donc, pour eux, nécessairement au moins, un lieu de passage. Chasséen ancien et récent ont été, d'ailleurs, découverts à l'est de Castelnau, près de la Perte-du-Cros, commune de Saillac (Lot) par M. Galan. Sans doute possible, la civilisation de Chassey s'est propagée sur le Causse Blanc par la vallée de la Garonne, à partir de la plaine sous-pyrénéenne, comme l'attestent les belles et récentes découvertes de M. Méroc, à Villeneuve-Tolosane (Haute-Garonne) et à Toulouse-Blagnac.

Pour M. Galan des influences campigniennes seraient discernables dans le chasséen du Cros.

Le chalcolithique de Castelnau n'a fait jusqu'ici l'objet que de récoltes de surface. Aussi doit-il être interprété en fonction des précieuses stratigraphies voisines dégagées par M. Galan à la station du Cros déjà nommée et dans la grotte de Marsa, commune de Beauregard (Lot). « Le niveau inférieur de cette dernière grotte, écrit son explorateur, semble continuer sans hiatus le niveau supérieur de la Perte-du-Cros ; les deux gisements distants seulement de 3 km offrent une stratigraphie complète allant du chasséen ancien au bronze moyen. » Après le chasséen récent, on relève « des traces des civilisations de Horgen et de la Seine-et-Oise-Marne venues par le Nord-Ouest, une influence plus marquée du groupe

Vienne-Charente et de la brillante civilisation des Grands Causses, la présence enfin des Pasteurs des Plateaux Languedociens de Fontbousse (Gard), très à l'ouest de l'Orb considéré, en principe, comme limite occidentale entre cette civilisation » et les Pyrénéaïques.

Les haches à tranchant nettement convexe et à bords droits permettent de supposer que l'âge du bronze doit être représenté dans la région de Castelnaud. Cette hypothèse est d'autant moins gratuite que des polypodes aquitaniens ont été découverts au Cros; en outre, des témoins du bronze ancien et moyen existent dans la grotte de Marsa : la céramique y est d'inspiration atlantique « tandis que se maintient dans l'industrie lithique une tradition locale teintée de campignien assez proche de la technique de l'Ouest-Atlantique » également. Le pays de Castelnaud, véritable carrefour en marge de la route de l'étain de Nantes à Narbonne et de la très ancienne « voie clermontoise » n'a pu échapper à de multiples courants.

Le premier âge du Fer y est encore inconnu, mais les peuples des « Champs d'urnes » ont atteint le Cros, sans doute, à travers le Tarn et l'Hérault.

M. Galan écrit à ce propos : « En se fixant dans nos régions, les peuples des champs d'urnes se sont adaptés aux modes locaux et s'ils continuent à incinérer, ils ne disposent plus leurs urnes « en champs » mais dans des grottes comme les populations indigènes. »

Nous avons dit dans une précédente communication que Cahors fait exception à cette règle.

Ainsi parvenu au terme de notre exposé, nous avons à cœur de saluer la mémoire de MM. Bétirac et Vézian qui nous dedicacèrent en leur temps les travaux auxquels nous avons fait allusion.

Nous exprimons aussi notre gratitude à tous ceux qui, à des titres divers, ont facilité la rédaction de cette note : MM. Guy Astruc, Bouchet, Delbur, Garg, Trésorier de la Société de Sciences Naturelles de Tarn-et-Garonne, Montagnac, Viers, Directeur de l'Ecole Publique de Castelnaud, et M. l'Abbé Vialette.

#### BIBLIOGRAPHIE

- ALEM (Th.) : Le réseau routier de la région agenaise dans son contexte provincial ou national des origines à nos jours. *Revue de l'Agenais*, 1964, page 53.
- BÉTIRAC et POUILLANGE : Station de Lacabrette. *Bulletin de la Société Préhistorique Française*, 1953, n<sup>os</sup> 5-6.
- BAILLOUD et MIEG DE BOOFZHEIM : *Les Civilisations néolithiques de la France*, Picard, Paris, 1955.
- BÉTIRAC (B.) : Stations préhistoriques des alluvions pliocènes entre Tarn et Aveyron. *Bulletin de la Société Préhistorique Française*, n<sup>o</sup> 5, mai 1950.
- BERGOUGNOUX (F.) : *Les Temps préhistoriques en Quercy*, Cahors, Girma, 1887.



- CASTAGNÉ (E.) : *Les Monuments primitifs en Quercy et les peuples qui les ont élevés*, Cahors, Imprimerie Laytou, 1888.
- DALON (P.) : Le menhir de St-Pantaléon et le menhir de Villesèque. *Bulletin de la Société des Etudes du Lot*, 1<sup>er</sup> fascicule, 1964.
- DANDINE (B.) : Le moustérien des terrasses du Lot près de Cahors. *Bulletin de la Société des Etudes du Lot*, 1959.
- A la recherche des origines de Cahors. *Bulletin de la Société des Etudes du Lot*, 1964.
- GALAN (A.) : La station néo-énéolithique de la Perte-du-Cros dans son contexte méridional. *Bulletin de la Société de Sciences Naturelles de Tarn-et-Garonne*, 1957.
- La grotte de Marsa, commune de Beauregard (Lot). *Gallia-Préhistoire*, Tome IV, 1961.
- GALAN (A.) et D<sup>r</sup> G. ARNAL : De l'Argenteuillien à la Perte-du-Cros, Saillac (Lot). *Bulletin de la Société Préhistorique Française*, 1956.
- LEJARDS (D<sup>r</sup> J.) : Note sur le réemploi des hâches polies cassées. *Bulletin de la Société Préhistorique Française*, 1961.
- LIMAYRAC (L.) : *Etude sur le Moyen Age. Histoire d'une commune et d'une baronnie du Quercy (Castelnaud-de-Montratier)*. Girma, Libraire-éditeur, Cahors, 1885.
- LORBLANCHET (M.) : *Les industries préhistoriques du Puy-d'Issolud (Lot)*.
- Quatre bifaces trouvés dans les environs de la Chappelle-aux-Saints. *Bulletins de la Société des Etudes du Lot*, 1962-1963.
- MÉROC (L.) : Informations archéologiques. Circonscription de Toulouse. *Gallia-Préhistoire*, Tome IV, 1961.
- NOULET (D<sup>r</sup> J.-B.) : *Des cryptes d'approvisionnement à propos de trois souterrains de Saint-Paul (Lot-et-Garonne)*, Typographie Montauban, Toulouse, 1870.
- POUILLANGE (F.) : Les casse-tête préhistoriques. *Bulletin de la Société de Sciences Naturelles de Tarn-et-Garonne*, 1957.
- RIQUET (D<sup>r</sup> R.) : *Le néolithique français*, Ogam, 1959.
- SOUTOU (A.) et GAUDRON (G.) : Les racloirs triangulaires de la fin du bronze et la route de l'étain de Nantes à Narbonne. *Bulletin de la Société Préhistorique Française*, 1961.
- TAMAIN (G.) : Contribution à l'étude du gisement de Roucadour-Thémines (Lot). *Bulletin de la Société Préhistorique Française*, 1960.
- VEZIAN (J.) : L'industrie lithique de la station du Peyré à Sabarat (Ariège). *Bulletin de la Société Préhistorique de l'Ariège*, 1948.
- VIALETTE (Abbé) : Hâches polies du Lot. *Bulletin de la Société Préhistorique Française*, 1961.
- *Note sur un biface du Quercy Blanc* (à paraître dans le même Bulletin).
- VIRÉ (A.) : Les fouilles de 1922 aux Oppida de l'Impernal de Luzech et du Puy-d'Yssolud et à la Butte de Maurelis près de Castelnaud-Montratier. *Bulletin de la Société Préhistorique Française*, 1924.
- L'Epoque romaine dans le département du Lot. *Bulletin de la Société des Etudes du Lot*, 1925.

# PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

## de la Société des Etudes du Lot

Séance du 1<sup>er</sup> juillet 1964

Présidence : M. PRAT, Président

*Présents* : M. et M<sup>me</sup> Maureille, M. et M<sup>me</sup> Maurel, MM. d'Alauzier, Bouyssou, Calmon, Dalon, Dandine, Ladevèze, Lagarde, Lagasquie, Malbec, Mignat, Pourchet, Prat, Ségala, Talarie, chanoine Tulet.

*Excusés* : MM. Bardes, Barry, Calmon, Fantangié, O'Donovan.

En ouvrant la séance, le président adresse, au nom de la Société, ses condoléances à la famille de M. Autefage, Maire honoraire de Lascabanes, décédé, et donne des nouvelles rassurantes sur l'état de santé de M. Cantagrel et de M. le juge Allemand.

*Informations* : M. Lay Paul, chirurgien-dentiste, 23, boul. Gambetta, à Poissy (S.-et-O.), et M. Lacaze Bernard, 175, boul. Péreire, à Paris, ayant satisfait aux conditions statutaires, deviennent membres perpétuels.

*Elections* : Sont élus membres de la Société : M. Lartigaut Pierre et M<sup>me</sup> Gisbert Madeleine; MM. Basset Joseph, Darnis Claude, Delsol René, Laval Charles, Noël Aimé, Ribier Jean, Général vétérinaire Souillé, M. et M<sup>me</sup> Trisson A.

*Dons* : De M. Pons, conservateur du château de Bonaguil : la revue *La Barbacane*, n° 1, de 1963, dont il est le directeur, un essai : *Bonaguil, château de rêve*, par M. Pons, un ouvrage : *Evocation du Vieux Fumel*, par M. Pons; de M. Bouchier, de Souillac, une très intéressante étude : *Triptyque souillagais*, le premier volet est consacré à *Souillac en Quercy*, le second à *La Maison de Souillac*, le dernier des *Souillac*, le troisième, à *Souillac des Tropiques*; de M. Agelasto, de Ste-Mondane : une photocopie d'une lettre autographe de Fénelon; de M. Prat, directeur des services d'Archives du Lot : « Répertoire numérique des Archives notariales de l'étude de M<sup>e</sup> Claude Bour, notaire à Catus »; de M. Jean Lartigaut : un tiré à part de son étude sur *Les chemins de Cahors vers le Sud-Ouest au XV<sup>e</sup> siècle*, étude lue



à la séance publique du 9 février 1964, tenue à Cahors; texte de sa communication faite au congrès des Sociétés Savantes en mai 1964, à Tulle sous le titre : *Les lieux fortifiés dans la partie occidentale du Quercy au XV<sup>e</sup> siècle*; de Tourisme et Culture P.T.T., la revue *Relations P.T.T.*, comportant un article sur l'école d'art roman du Poitou-Sud-Ouest.

La Société remercie chaleureusement les donateurs.

*Avis* : Les prix spéciaux offerts par la Société des Etudes du Lot ont été décernés à M<sup>lle</sup> Lacaze Renée, élève de mathématiques élémentaires, et à M<sup>lle</sup> Noret Michèle, élève de première A'CMI.

Parution du périodique : *Présence des Lettres et des Arts*, dont le directeur en chef est M. Roger Pecheyrand, de Floirac. Le n<sup>o</sup> 1 renferme un article de M. Pecheyrand sur Louis Pergaud, écrivain populaire.

Une exposition ayant pour thème : « La préhistoire dans le Lot » sera organisée à la Maison du Tourisme, à Gramat, du 31 juillet au 15 août. Elle sera supervisée par le R.P. Bergounioux. Notre Société est invitée à l'inauguration.

*Publications reçues* : *Revue religieuse du diocèse de Cahors*, n<sup>o</sup> 14; *Bulletin de la Société de Borda*, 4<sup>e</sup> tr., 1963; *Bulletin de la Société de Géographie de Rochefort*, n<sup>o</sup> 11, 1964; *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, 1<sup>er</sup> tr., 1964; *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne*, 4<sup>e</sup> tr., 1963; *Bulletin de la Société des Sciences et Arts de Pau*, tome XXIV, 1963; *Revue Mabillon*, 2<sup>e</sup> tr., 1964; *Annales du Midi*, n<sup>o</sup> 66, 1964; *L'Eden*, n<sup>o</sup> 30, juin 1964; *Lo Cabreto*, n<sup>os</sup> 24 et 25, 1964; *Informations et Documents*, n<sup>o</sup> 200, juin 1964; *Catalogue des Livres Anciens et Modernes*, n<sup>o</sup> 7; *Le Médecin du Lot*, n<sup>o</sup> 40, 1964; *Compte rendu annuel pour l'exercice 1963 de la Société d'Exploitation de Padirac*; *La France Latine*, n<sup>o</sup> 18, 1964; *Stabat*, Bulletin des sœurs de Gramat, n<sup>o</sup> 133, 1964; *Revue historique et Archéologique du Libournais*, n<sup>o</sup> 112, 1964.

*Articles signalés* : *Sud-Ouest* du 8 juin : « Celtiques ou Romains », par E. C.; *Sud-Ouest* du 9 juin : « Histoire sommaire du Quercy » par le professeur J. Bonnafous; *La Dépêche* des 23 et 30 juin : « Les feux de la St-Jean ». « Le tombeau des géants », par J. Maureille; *Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne*, de 1963 : « Etudes sur l'église de Bouloc », par M. d'Alauzier, « et sur Jean XXII et Bertrand de Goth », par le chanoine Gayne; Signalé par M. l'abbé Gironde : guide touristique anglais : *The Generous Earth*, sur la vallée de la Dordogne, par Philip Oyler (1956).

*Communications* : M. Mignat présente la suite de son étude sur le service des Postes depuis sa création dans le Lot. Il examine le déve-

loppement et le fonctionnement de ce service pendant la période de 1851 à 1899. Son essort est lié à l'implantation de voies ferrées dans le département. En examinant les rapports annuels de gestion adressés par les directeurs des postes du département et notamment par Ch. Bourseul, au préfet, notre collègue a remarqué que les recettes postales ont accusé un accroissement pendant la période de construction des voies ferrées et en 1884 au cours du 1<sup>er</sup> semestre, à l'occasion de l'inauguration du monument érigé à la mémoire de Gambetta. Par contre, elles ont subi une baisse sensible à partir de 1888 du fait de la destruction des vignobles par le phylloxera ainsi qu'en 1889, année marquée par le départ de nombreux habitants pour l'Algérie et les Amériques. Dans le cadre de cette communication, M. Malbec fait circuler une enveloppe de lettre transportée par ballon monté, lors du siège de Paris en 1870. Le délai d'acheminement entre Paris et Cahors avait duré six jours.

M. le chanoine Tulet retrace, pour notre plaisir, la figure curieuse et combien attachante de « Malinowsky » qui fonda, le 27 mars 1872, la Société des Etudes du Lot, et en fut le premier président.

Patriote polonais, il s'exila en France pour fuir l'oppression russe. Durant sa vie, il fut accablé par les malheurs de sa patrie, notamment en 1861 et 1863, années au cours desquelles les insurrections des patriotes polonais furent sauvagement réprimées par les Russes.

Malinowsky obtint la naturalisation française le 27 avril 1870, à l'âge de 66 ans. Il fut professeur d'anglais et d'allemand au lycée de Cahors de 1870 à 1878. Son intelligence lui permettait d'entreprendre des études les plus diverses (sciences, arts, économie, travaux publics).

Il mourut à Cahors, le 24 septembre 1897, dans la maison Marcenac, 11, rue du Portail-Alban.

Le chanoine Tulet termine son exposé en donnant lecture d'une lettre émanant de François Deloncle adressée, vers 1891, à son maître Malinowsky.

M. Maureille présente un album de souvenirs constitué par Malinowsky, et que M<sup>me</sup> Marcenac a bien voulu lui confier. Nous avons pu, ainsi, écouter la lecture d'un poème de Léon Valéry (1872) et d'une lettre écrite à Malinowsky par le célèbre abbé Paramelle en 1874, quelques mois avant le décès de celui-ci à St-Céré, et également prendre connaissance du programme d'un concert donné à Cahors en 1873 sous la direction du maître Wroblosky.

M. Prat, avant de lever la séance, souhaite de bonnes vacances aux membres présents et rappelle que la Société organise une sortie foraine à Castelnau-Montratier, le dimanche 6 septembre 1964.

G. MAUREL.



LOT

10310. — GALTIE (J.-A.). — Les nouveaux députés du Lot au Corps législatif. Signé : Salèles, Galtie, Selves.  
— Paris, V. Teulière (an VI), in-8°, p. 20.
10311. — GASTRONOMIE. — La France à table. Gastronomie et tourisme (Quercy-Agenais).  
— Paris, Impr. Aulart, 1953, pt in-4°, 61 p.
10312. — GAY (L.). — Le Lot agricole.  
— Le Quercy, Foire exposition (8-12 sept. 1946), in-4°, 43-47.
- 10312 bis GAY (L.). — Le Lot agricole.  
— Bordeaux, *Richesses de France*, n° 1, 1953, 21-23.
10313. — GÉNIAUX (Ch. et Cl.). — Visions du Languedoc. Les bourgs féodaux de la vallée du Lot, 135-143.
10314. — GÉNIE RURAL. — Service du Génie rural et département du Lot. Enquête hydrogéologique et d'équipement rural.  
— Cahors, A. Coueslant, 1944, pt in-8°, p. 12.
10315. — GÉRAUD (F.). — La Dordogne dans le département du Lot.  
— *Rev. T.C.F.*, mai 1947, n° 564, 88-90.
10316. — GIPOULOU (J.-L.). — Notes historiques sur les vins du Lot.  
— *Bull. S.E.L.*, LXXIV, 1958, 42-51.
10317. — GIRAUD (Etienne), Ingénieur agronome. — Le contingentement de la culture du tabac. Ses précédents aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles.  
— *Bull. Soc. hist. et archéo. Périgord*, LXVII, 1940, 302-314.
10318. — G. L. — Pour la renaissance économique du département du Lot.  
— Cahors, sept.-nov. 1957.
10319. — GORSSE (Pierre de). — En descendant la Dordogne : Floirac, Gluges, Montvalent, Creysse, Lacave, Belcastel, dans : *Roc-Amadour et sa couronne*, p. 133-138.
10320. — GRANGIÉ (Eug.). — Le Lot, pays de tourisme et pays de chasse.  
— *Journal du Lot*, 25 nov. 1938.
10321. — GRANGIÉ (Eug.). — Excursion dans le Lot. Guide, carte postale publié par le Syndicat d'Initiative de Cahors et du Quercy : 1, rue des Cadourques à Cahors.  
— Paris, Impr. Waltener et Cie. Dépliant, p. 8.
10322. — GRANT (Joan). — A Lot to Remember.  
— London, Robert Hale, 1962, in-8°, texte en anglais.

**LOT**

10323. — GUIDE PITTORESQUE DU VOYAGEUR EN FRANCE. — Département du Lot, 59<sup>e</sup> liv.  
— Paris, Firmin Didot-Hachette, s.d., pt in-8°, p. 24, grav. 5.
10324. — GUIDE TOURISTIQUE DU LOT.  
— Voir Lamoureux à Martel (Lot).
- 10324<sup>bis</sup> HAVAS (Agence). — Renseignements généraux. Liste professionnelle. Répertoire téléphonique.  
— Télé-Havas, 1943.
10325. — HYGIÈNE SOCIALE. — L'œuvre du Comité d'Hygiène sociale et de Défense contre la tuberculose. Rapports pour les années 1930-31.  
— Cahors, A. Bergon, 1930-1931, in-8°.
10326. — INSPECTION ACADÉMIQUE DU LOT. — Quelques conseils pratiques (Education, Enseignement, Administration scolaire, Assurances).  
— Cahors, A. Coueslant, s.d. (1946), pt in-8°, p. 20.
10327. — JEUNE (H.). — Essai sur l'évolution de la population lotoise de 1851 à nos jours.  
— Biblio. S.E.L., BQY, O. 1251.
10328. — JEUNE (H.). — Exposé sur les activités agricoles.  
— Biblio. S.E.L., QY, 1 CM, 358.
10329. — J. G. — Rapide excursion dans la vallée du Lot (Souillac, Lacave, Le Vigan, Gourdon).  
— *Rev. relig. de Cahors et de Roc.*, 1907, 633-636.
10330. — LACABANE (Fonds). — Le fonds Lacabane aux Archives du Lot.  
— *Revue Hte-Auvergne*, 1903, 302-303.
10331. — LACHÈZE-MUREL et SIRIEYS DE MAYRINHAC. — Mémoire sur les élections du département du Lot à la Chambre des Députés.  
— Paris, de l'Impr. Lablanc, 1815, in-8°, p. 8.
10332. — LACOMBE (Paul), pharmacien à Cahors. — Catalogue des plantes (du Lot) du Musée.  
— Ms. 1842.
10333. — LACOMBE (Paul). — Lettre à MM. les membres de la Commission de permanence du département du Lot.  
— Cahors, A. Laytou, 1872, in-8°, p. 24.
10334. — LACROCQ (Louis). — Les Fêtes de la Révolution dans le Lot.  
— *Le Courrier du Centre*, 19 avril 1929.



LOT

10335. — LAFON (Ernest). — Au pays des fraises et des pêcheries du Lot.  
— *Journal du Lot*, 10 déc. 1937.
10336. — LAFON (Ernest). — Etudes folkloriques sur l'artisanat rural, parues dans *La Dépêche*.  
— L'artisanat rural, 22 oct. 1942.  
— Les forgerons de nos villages, 12 nov. 1942.  
— Autres « ferratiers » d'art, 17 nov. 1942.  
— Les scieurs de long et les charpentiers, 28 nov. 1942.  
— Menuisiers et tonneliers, 13 déc. 1942.  
— Charrons ou roudiers, 22 déc. 1942.  
— Sabotiers ou esclopiers, 22 déc. 1942.  
— Fileuses, peigneurs et cardeurs, 12 janv. 1943.  
— Les tailleurs, 19 janv. 1943.  
— Les cordonniers, 27 janv. 1943.  
— L'artisan rural au Congrès folklorique de Nice, 6-13 fév. 1943.  
Conclusion.
10337. — LAFON (Ernest). — Les feux de la Saint-Jean.  
— Biblio. mun. Cahors, Fonds Gary, 135.
10338. — LAFON (Ernest). — Propos quercynois sur la Toussaint.  
— *La Dépêche*, 2 nov. 1932.
10339. — LAFON (Ernest). — Les scieurs de long. Vieux métiers d'autrefois.  
— *Le Villefranchois*, 4 mai 1957.
- 10339 bis LAFON (Ernest). — Le tourisme et la culture.  
— *La Dépêche*, 19 juin 1937.
10340. — LAFON (Ernest). — Les vins de Cahors et leurs titres de noblesse.  
— *Journal du Lot*, 8 déc. 1937.
10341. — LAMBERTERIE (Louis de). — Etudes sur le département du Lot.  
— Paris, P. Dupont, 1856, in-8°, p. 16.
10342. — LAMBERTERIE (Louis de). — Note sur les chemins de fer du département du Lot.  
— Paris, A. Chaix (1877), in-8°, p. 4.
10343. — LAMOUREUX. — Guide touristique du Lot, sous le patronage de l'Union touristique du Quercy et du Comité régional de Tourisme.  
— Aurillac, Poirier-Bottreau, s.d. (1948), in-8° oblong, p. 77. Carte.

LOT

10344. — LASGARGUES (Pierre), Ingénieur de la Métallurgie et des Mines. — Considérations sur les gisements sidérolithiques du Lot et du Lot-et-Gar. Leur utilisation.  
— *Biblio. S.E.L.*, QY, 1 CM, 152, in-4°, 1941, p. 5.
10345. — LAUR (P.), Ingénieur des Mines. — Les gisements de phosphates de chaux dans les départements du Tarn-et-Gar., du Lot et de l'Aveyron.
10346. — LAUR (P.). — Rapport sur un Rupestris à production directe cultivé par M. J. Pardes, propriétaire à Prayssac (Lot).  
— Cahors, F. Delpérier, 1897, in-8°, p. 16.
10347. — LAUR (P.). — Rapport sur le rouissage des chanvres et des lins.  
— *Bull. Soc. Agric. du Lot*, 1888, 265-268.
10348. — LAVAL (Charles). — Trufficulture. Guide pratique du trufficulteur.  
— Sarlat, Michelet, 1883, in-8°, p. 19.
10349. — LAVAL (Paul). — Le Ségala et la résistance dans le Lot. Etudes historiques, géographiques, touristiques, économiques, politiques, sociales.  
— Aurillac, Gerbert, 1954, in-8°, p. 232.
10350. — LAVAUR DE LABOISSE (G. de). — Explorations dans la Braunhie.  
— *La Défense*, 6 sept. 1931.
10351. — LAVAYSSIÈRE (J.). — Sur la culture de la truffe.  
— *Le Courrier du Centre*, 8 janv. 1932 et n<sup>os</sup> antérieurs.
10352. — LAVIGNE (B.). — Histoire de l'insurrection royaliste de l'an VII (département du Lot, tués et blessés, août 1799).  
— Paris, Dentu, 1887, in-8°, p. 437.
10353. — LEFAVRAIS-RAYMOND (A.). — Le Lias du Lot.  
— *Bull. S.E.L.*, 1961, LXXXII, 197-205.
10354. — LEVASSEUR (E.). — Petite géographie pour le département du Lot.  
— Paris, Ch. Delagrave, 1873, in-12, p. 93.
10355. — LIGOU (Daniel). — Les cadres des bataillons de volontaires du département du Lot.  
— *Actes du 79<sup>e</sup> Cong. Nat. Soc. Sav.*, Alger, 1954.
10356. — LIGOU (Daniel). — Le 3<sup>e</sup> Conseil d'administration du département du Lot et le problème des subsistances.  
— *Actes du 80<sup>e</sup> Cong. Nat. Soc. Sav.*, Lille, 1955.



**LOT**

10357. — LIGOU (Daniel). — Le dernier Conseil d'administration du Lot.  
— Biblio. S.E.L., QY, 1 CM, 362.
10358. — LINGUET (André), Ing. des Eaux et Forêts. — Le problème du reboisement dans le département du Lot.  
— *Rev. de l'Economie régio., Midi-Pyrénées*, juin 1957, p. 99.
10359. — LOT TOURISTIQUE. — En Quercy. Le Lot touristique. Guide officiel de l'Union touristique du Quercy et de la Fédération des Syndicats d'Initiative et Association de Tourisme.  
Edité sous le patronage de la Chambre de Commerce du Lot.  
Inter-Guide du touriste (1<sup>re</sup> édition).  
— Toulouse, éditions Larrieu, Bonnet, s.d. (1960), pt in-8°, 112 p.
10360. — LOT. — Le Lot, Terre des Merveilles.  
— Bordeaux, Delmas et C<sup>ie</sup>, in-4°, 1953.  
— *Richesses de France*, n° 1, 1<sup>er</sup> trim. 1953.
- 10360 bis LOT. — Le Lot.  
— Paris, Delmas et C<sup>ie</sup>, 1961, in-4°, 120 p.  
— Bordeaux, *Richesses de France*, 49, 4<sup>e</sup> trim. 1961.
10361. — LUXEMBOURG (Agrégé d'histoire et de géographie). — Rapport sur le Mémoire de Mlle Bourrachot, ayant obtenu le Prix Philippe Lauzun-Bonnat en 1960 (anciennes papeteries de l'Agenais).  
— *Revue de l'Agenais*, janv.-mars 1961, 43-50.
10362. — MAGE (Léo). — La division de la France en départements.  
— Toulouse, 1924, in-8°.
10363. — MAËGA (Abbé) et VIRE (Ar.). — Recherches de préhistoire dans le Lot.  
— Le Mans, Monnoyer, 1911, in-8°, p. 15.
10364. — MALINOWSKI (J.). — Catalogue général des travaux contenus dans les dix premiers tomes du *Bulletin de la S.E.L.*  
— Cahors, Impr. L. Laytou, 1886, in-8°, p. 26.
10365. — MALINOWSKI (J.). — Coup d'œil général sur les matières minérales utiles du département du Lot.  
— Biblio. S.E.L., QY, Ms. 53.
10366. — MARTEL (Mme Marguerite). — Une précieuse découverte. Mort au phylloxéra. Guérison radicale des vignes et des arbres.  
— Cahors, Girma, 1885, in-12, p. 21.

LOT

10367. — MARTEL et GAUPILLAT. — C.R. sommaire de la cinquième campagne souterraine (1892). Brive, Roche.  
— (Extrait des C.R. des séances de la Soc. Géog. de Paris. Séances des 22 avril, 1<sup>er</sup> juillet et 2 déc. 1892, in-8°, p. 13).
10368. — MARTY (Abbé J.). — La genèse de la R.N. 20.  
— *L'Echo de nos Coupoles*, Souillac, janv. 1961.
10369. — MASBOU (D<sup>r</sup> Paul). — La race bovine du Quercy dans le Sud du département du Lot.  
— Toulon, Berthoumieu, 1934, in-8°, p. 84.
10370. — MAUREILLE (Jo). — Le Lot après Cahors.  
— Bordeaux, *Richesses de France*, 49, 1961, 71-75.
- 10370<sup>bis</sup> MAUREILLE (Jo). — Du nouveau sur la truffe.  
— *La Dépêche*, 22 oct. 1959.
10371. — MAUREILLE (Jo). — La route du vin (p. 17-19), dans : *Guide touristique du Lot*, édité par M. Lamoureux, de Martel.
10372. — MAUREILLE (Jo) et VILLANOVA (François). — Les richesses minérales du Lot.  
— *Quercy*, juin-juillet 1942, p. 38-40.
10373. — MAURY (Gabriel). — Essai d'énumération de trouvailles d'objets provenant des industries gallo-romaines, proto-historiques et préhistoriques. (Tous les objets ci-dessous ont été recueillis en surface sans pratiquer des fouilles).  
— Biblio. S.E.L., QY, 1 CM, 494, Ms. in-4°, ff. 5.
10374. — MAZIÈRES (D<sup>r</sup>). — Etude géog. de l'alimentation dans le département du Lot entre 1840 et 1880.  
— *Rev. Géog. Pyrénées et S.-O.*, XXV, 1954, 293-312.
10375. — MERLE (L.). — Radiesthésie et préhistoire.  
— S.l.n.n. (1933), in-8°.

Camp retranché du Grand-Cun, commune de Reilhac (Lot). Dolmens de Boyner, « Pierre Martine », commune de Livernon (Lot). Dolmen de Mas de Brezat, commune de Boussac (Lot). Dolmen des Ecurettes dit des Anglais, près Mathieu, commune de Padirac (Lot). Dolmen de Nougayrac, commune de Fontanes (Lot). Dolmen des Nougayrels, commune de Reilhac (Lot). Dolmen de Garival, commune d'Assier (Lot). Dolmen de Bournerie, commune de Gramat (Lot). Dolmen et Tumulus de Garival-le-Bas, commune d'Assier (Lot). Dolmen double de Martignes, commune de Bédrier (Lot). Dolmen de Claudet, Causse de Montbrun (Lot). Menhir de Garival, commune d'Assier (Lot). Camp retranché et rehaussements au lieudit du Grand-Cun (Reilhac). Rehaussements au lieudit du « Petit-Cun » (Reilhac).



**LOT**

10376. — MERLET (J.-F.-Louis). — Bas-Limousin, Cantal, Quercy. Terres rouges de Cahors et vallée du Lot.  
— Biblio. mun. Cahors, Fonds Gary, 218-220.
10377. — MICHIELS (E.). — Carte du département du Lot par E. Michiels del. avec Légende en haut à gauche (212×143).
10378. — MIGNAT (René). — Ce que fut jadis le Service des Postes dans le Lot. Communication à la séance publique du 2 févr. 1958.  
— Biblio. S.E.L., QY, 1 CM, 445.
10379. — MIGNAT (René). — Histoire et développement du Service des P. et T. dans le département du Lot.  
— Biblio. S.E.L., QY, 1 CM, 440-441-442.
10380. — MIGNAT (René). — Propagande par flammes, Lot, Cahors, 1954.  
— Biblio. S.E.L., BQY, Q. 216, O. 1242.
10381. — MILLIÈS-LACROIX. — Voyage au pays du phosphate (Cajarc-Bach).  
— *Rev. Soc. Scièn. Belles Let.-Art de Fr.*, 1872, 159-174.
10382. — MILON (René). — Le tourisme dans le département du Lot.  
— *Rev. Géog. des Pyrénées et du S.-O.*, XXXI, déc. 1960, 381-397.
10383. — MONNERVILLE (Gaston), Président du Cons. général du Lot, Président du Conseil de la République. — Le développement du tourisme dans le Lot.  
— *Rev. de l'Economie régio. Midi-Pyrénées*, n° 3, oct. 1957, 96-98.
10384. — MONOGRAPHIES. — Plan de monographie communale.  
— *Rev. relig. de Cahors et de Rocamadour*, 1893, 101-102.
10385. — MOSBOURG (C<sup>te</sup> de). — Lettre adressée à M. le Préfet du département du Lot (au sujet de la culture de la vigne et de l'avilissement du prix des vins) (Extrait de *l'Abeille du Lot*).  
— Cahors, Combarieu (1829), in-8°, p. 22.
- 10385<sup>bis</sup> MOULIS (André). — Le Ségala.  
— Bordeaux, *Richesses de France*, 49, 1961, 49-53.
10386. — MOURET (G.). — Esquisse géologique des environs de Brive.  
— *Bull. Soc. archéo. de Brive*, 1879-1880.  
(Il est question de la partie nord du départ. du Lot).

LOT

10387. — MOURET (G.). — Note sur la stratigraphie du Plateau central entre Tulle et Saint-Céré.  
— *Bull. de la Carte Géolog. de la France*, t. I, 1889-1890.
10388. — MOYSSET (H.). — Le suffrage universel dans le département du Lot. Statistique des élections du 23 avril 1848.  
— *La Révolution de 1848*, 1905-1906, t. II, 97-146.
10389. — M. R. — C'est vers 1802 que la culture du tabac s'intensifia dans notre département.  
— *La Liberté du Centre*, 26 sept. 1949.
10390. — NAUGIER (Louis-René) et ROBERT (Romain). — Lot. Préface par le Chanoine Amédée Lemozi.  
— Toulouse, E. Privat, 1954, in-8°, p. 16, fig.  
(*La Terre et l'Homme*).
10391. — NAURISSART (Président). — Extrait du P.V. des séances du Conseil général du département du Lot. Séance du 26 Germinal.  
— A Cahors, chez Richard et C<sup>ie</sup>, pt in-4°, p. 3.
10392. — NICOLAÏ (Gervais). — A la recherche des trésors souterrains.  
— *Journal du Lot*, 30 mars 1927.
10393. — NICOLAY (Mgr Louis-Marie de). — Mandement de Mgr l'Évêque, Baron et C<sup>ie</sup> de Cahors pour les conférences de son diocèse (20 déc. 1782) (sujet des conférences ecclésiastiques du diocèse de Cahors pour l'année 1783).  
— A Cahors, chez François Richard, 1783, pt in-4°, p. 16.
10394. — NIEDERLENDER (André). — Ce qu'étaient les dolmens, leur importance dans le Lot.  
— *Bull. S.E.L.*, LXXVII, 1956, 229-237.
10395. — NIEDERLENDER (A.), LACAM (R.), DE SOMMERVILLE-BORDES. — L'abri Pagès dans le Lot et la question de l'Azilien dans le Lot.  
— *L'Anthropologie*, t. LX, 5-6.
10396. — ORLIAC (Paul). — Le Lot industriel et commercial.  
— *L'Orient. économ. et financière illustrée*, 1934, n° 1.
10397. — OYER (Philip). — The Generous Earth (Terre généreuse) (de Saint-Céré à Souillac).  
— Penguin Books.
- 10397<sup>bis</sup> PÉCHEYRAND (R.). — Pays de pauvreté et de poésie. Les Causses du Lot où on fait de tout, où on ne fait rien.  
— *Centre-Presse*, 9 nov. 1961.



LOT

10398. — PÉCHEYRAND (R.). — Les pigeonniers des Causses.  
— *La Dépêche*, 3 octobre 1959.
10299. — PÉCHEYRAND (R.). — La Révolution dans le Lot (les disciplines conventionnelles).  
— *Sud-Ouest*, 30 janv. 1956.
10400. — PÉCHEYRAND (René). — Sur la route de la truffe.  
— *La Dépêche*, 29 déc. 1958.
10401. — PEUCHET et CHANTOINE. — Description topographique et statistique de la France (climat, rivières, navigation, productions agricoles, fabriques, commerce, poids et mesures...). Département du Lot (1808), in-4°, en 2 col.
10402. — PHYLLOXÉRA. — Institut de France. Académie des Sciences. Commission du phylloxéra. C.R. des séances du 16 juin 1873 au 11 déc. 1876. Observations. Sur le phylloxéra et sur les parasites de la vigne par les délégués de l'Académie (1881-1883).  
— Paris, Gauthier-Villars, in-4°.
10403. — PIIER (Ing. en chef). — Ligne de Montauban à Brive. Section de Cahors à Brive. Rapport sur l'exécution des travaux et les dépenses effectuées.  
— Cahors, Laytou, 1891, p. 51, XIII, 66 pl., in-4°.
10404. — PINÈDE (Christiane). — L'émigration des habitants du Lot en Amérique du Sud à la fin du XIX<sup>e</sup> s.  
— *Rev. Géog. Pyrénées et S.-O.*, XXV, 1954, 277-292.
10405. — PINÈDE (Christiane). — Migrations récentes entre l'Aquitaine et l'Afrique du Nord.  
— *Rev. Géog. des Pyrénées et du S.-O.*, XXIX, déc. 1958, 301-324.
10406. — PLAN. — Le Lot touristique.  
— Quimper, Impr. Bargoin (500×415).
10407. — PLANTADIS (Joannes). — Les noms révolutionnaires des communes du Limousin et des départements circonvoisins (Corrèze, Haute-Vienne, Creuse, Dordogne, Lot).  
— *Bull. Hist. et Archéo. de la Corrèze*, Brive, XX, 1898, 325.
10408. — PLAULT (E.), industriel à Bordeaux. — Les calcaires pétrolifères du Lot dans la révolution de l'industrie mondiale.  
— S.l.n.n.d., pt in-8°, p. 12.
10409. — POPULATION. — Recensement 1936-1962.  
— Biblio. S.E.L., BQY, O. 1336.

LOT

10410. — POSTE AUTOMOBILE RURALE.  
— Biblio. S.E.L., dossier 3.
10411. — PRADELLE (Gustave de). — La réforme de l'impôt foncier. Conférence faite à Livernon (Lot) le 14 avril 1883.  
— Figeac, E. Maleville, 1883, in-8°, p. 20.
10412. — PRAT (René). — Minutier des notaires du Lot. Répertoires numériques des Archives déposées par les notaires du Lot.  
— Voir : Cahors, Catus, Figeac, Limogne, Montcuq.
10413. — PRAT (René). — Département du Lot. Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790. Table générale des tomes I, II, III; tome V.
10414. — PRAT (René). — Manuscrits des Archives départementales du Lot.  
— Paris, Biblio. Nat., 1956, in-8° carré.
10415. — PRAT (René). — Un toponyme du Sud-Ouest, « Les Vitarelles ».  
— Paris, *Rev. Int. d'Onomastique*, déc. 1953.
10416. — PRAT (René). — Les Archives notariales du Lot.  
— *Bull. Soc. Gers*, LII, 1951, 274.
10417. — PRAT (R.) et CALACE DE FERLUC (Ant.). — Anciens remèdes (XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> s.).  
— Paris, Jacques Marx, 1946, in-8°, p. 12 (Extrait de *l'Histoire scientifique*).
10418. — PRÉVENTION ROUTIÈRE. — Mémento de l'usager de la route offert par le Comité départemental de la Prévention routière (Lot), 2<sup>e</sup> édition, décembre 1960, n° 46, rédigé, patronné et diffusé par la Prévention routière.  
— Toulouse, Imprimerie du Commerce, 1960, in-16, 40 p.
10419. — QUERCY (Lise). — Chaire d'agriculture du département du Lot (Conférence sur la trufficulture faite à la Mairie de Cahors).  
— Cahors, J. Brassac, 1898, in-8°, p. 14.
10420. — QUERCY (Lise). — Les droits du paysan.  
— *Journal du Lot*, 21 mars 1941.
10421. — QUERCY (Lise). — En suivant le guide. A travers Cahors. Sur la route de Roc-Amadour. De Roc-Amadour à Padirac. Au château de Montal. Aux Causses de Gramat. De Cahors vers Figeac.  
— *Journal du Lot*, 11, 18, 25 mai, 1<sup>er</sup>, 15, 29 juin 1941.



**LOT**

10422. — QUERCY (Lise). — Foi - Amour - Travail - Appel aux jeunes.  
— *Journal du Lot*, 19 févr. 1941.
10423. — QUERCY (Lise). — Images de la vie paysanne.  
— *Journal du Lot*, 16 mars 1941.
10424. — QUERCY (Lise). — Salut au Quercy.  
— *Journal du Lot*, 5 févr. 1941.
10425. — RÈCHE (Albert). — Le Lot (Enquête). Cahors, Gramat, Figeac, Souillac, Saint-Céré, Gourdon, Prayssac, Puy-l'Evêque, Bretenoux et Biars.  
— *Le Figaro*, 20 au 31 octobre 1959 (11 articles).
10426. — RECUEIL DES LOIS.  
— A Cahors, chez Richard Père et Fils, 1791, Impr. du département.
10427. — RÉSISTANCE. — Le Corps-Franc Pommiès, dans : *La France et son Empire dans la guerre...*  
— Paris, Ed. littéraire de France, 1947, in-4°, t. II, 293.
10428. — REY (D<sup>r</sup> Em.). — Agriculture, p. 75-93, dans : *Rapport présenté au Conseil général du Lot* (session août 1917).
10429. — REY (D<sup>r</sup> Em.). — Etat de la question phylloxérique dans le Lot.  
— *Le Réformateur du Lot*, 3 avril 1881.
10430. — REY (D<sup>r</sup> Em.). — Rapport sur le phosphate de chaux du Lot fait à la Soc. agricole et industr. au nom de la Commission spéciale.  
— Cahors, A. Laytou, 1872, in-8°, p. 32.
10431. — RICHESSES DE FRANCE. LE LOT.  
— Bordeaux, Impr. Delmas, 1953.
10432. — RICHESSES DE FRANCE. LE LOT. — Publiés sous le patronage de la Chambre de Commerce et de l'Industrie du Lot, du Conseil général et de l'Union touristique du Quercy.  
— *Richesses de France*, n° 491, 4<sup>e</sup> trim. 1961, Bordeaux, Impr. Delmas.
- Les églises romanes, p. Abbé J. Depeyre.  
De Cahors à Conduché, p. Dubernet de Garros.  
Figeac, Vallée du Célé, Vallée du Roi, p. Roquetanières.
10433. — ROUDIÉ (Paul). — L'activité d'un atelier de sculpture dans les vallées de la Dordogne et du Lot (Carennac, Cadouin, Cahors).

**LOT**

- Actes XI<sup>e</sup> Cong. fédér. hist. S.-O. La Dordogne et sa région, Bergerac, 1958, p. 153-161 (publ. en 1959).
10434. — ROUSSEL (Ch.). — Une élection en 1848 (dans le Lot) et le Gouvernement provisoire.  
— *Rev. polit. et parlementaire*, XXVI, 492-520.
- 10434 bis ROUSSY. — De l'élevage du cheval de cavalerie.  
— Cahors, 1878.
10435. — RUDEL (Christian). — Le Lot joue la carte du tourisme.  
— *La Croix*, 1960.
10436. — RUDEL (Christian). — La vallée du Lot produit plus de 2.000 tonnes de fraises par an.  
— *La Croix*, 1960.
10437. — RUPIN (Ernest). — Guide archéologique pour les excursions au Congrès de Brive (Castelnau, Carennac, Beaulieu, Rocamadour, Assier, Obasine, Tulle).  
— *Bulletin Monumental*, t. V.
10438. — SAGOT-LESAGE. — Chorographie des boisements du Lot.  
— Biblio. S.E.L., Ms. QY, 2 CM, 99 et 1 CM, 322.
10439. — SAGOT-LESAGE. — La commune, foyer de régionalisme.  
— *Journal du Lot*, 7 févr. 1941.
10440. — SAGOT-LESAGE. — La culture du chanvre dans le Lot au temps jadis.  
— *Le Progrès agric. et viticole*, Montpellier, 15 déc. 1940, t. 114, n° 50.
10441. — SAGOT-LESAGE. — Les Ecoles d'Agriculture dans le Lot (Le Montat, Arnis).  
— *Journal du Lot*, 11, 14, 16 févr. 1941.
10442. — SAGOT-LESAGE. — La géologie et les boisements du Lot.  
— *L'Arbre*, automne 1941, n° 3.
10443. — SAGOT-LESAGE. — Incidence des guerres sur la morphologie des couvertures végétales, oct.-nov. 1939.  
— Biblio. S.E.L., QY, 2 CM, 101, Ms., ff. 14.
10444. — SAGOT-LESAGE. — Introduction au régionalisme.  
— *Journal du Lot*, 28 mars 1941.
10445. — SAGOT-LESAGE. — Nos espoirs doivent être paysans.  
— *Journal du Lot*, 28 févr. 1941.
10446. — SAGOT-LESAGE. — Perspectives de reboisement.  
— *Journal du Lot*, 4 avril 1941.
10447. — SAGOT-LESAGE. — Pour la culture du murier.  
— *Journal du Lot*, 15 janv. 1941.



LOT

10448. — SAGOT-LESAGE. — La question du bois.  
— *Journal du Lot*, 12 mars 1941.
10449. — SAGOT-LESAGE. — Régionalisme. Six monographies locales.  
— *Journal du Lot*, 25 déc. 1940.
10450. — SAGOT-LESAGE. — Régionalisme. La paysannerie quercynoise.  
— *Journal du Lot*, 26 janv. 1941.
10451. — SAGOT-LESAGE. — Régionalisme. Pour le costume local.  
— *Journal du Lot*, 16 mai 1941.
10452. — SAGOT-LESAGE. — Régionalisme. Retour à la terre.  
— *Journal du Lot*, 20 déc. 1940.
10453. — SAGOT-LESAGE. — Sur l'apparition brusque de certaines espèces végétales, Ms. ff. 8, août 1939.  
— Biblio. S.E.L., QY, 2 CM, 100.
10454. — SAGOT-LESAGE. — Sur deux plantes rares du Lot (figuier de Barbarie, fougère), Ms. ff. 5, 1939.  
— Biblio. S.E.L., QY, 2 CM, 108.
10455. — SAINT-CLAIR (de), Ing. en chef des P. et Ch., n° 28. — Note sur quelques observations agricoles faites dans le département du Lot, dans : *Mémoires et Documents* (des P. et Ch.), p. 106-112.
10456. — SAINT-FARGEAU (G. de). — Guide pittoresque du voyageur en France (département du Lot).  
— Paris, Firmin-Didot Frères (s.d.), in-8°, p. 16, 59° livrais.
10457. — SAINT-MARTY (L.). — Le « Léopard » du Lot.  
— *Journal du Lot*, 22 fév. 1935, 2 oct. 1938.  
— *Rev. du Plateau central*, mai-sept. 1876.
10458. — SAINT-MARTY (L.). — La III<sup>e</sup> République dans le Lot.  
— *Journal du Lot*, 18, 30 déc. 1938; 8, 11 janv. 1939.
10459. — SCHOELLER (H.). — Etude sur le sidérolithique du Lot et du Lot-et-Gar.  
— *Bull. Cart. Géolo. Fr.*, XLIII, n° 206, 1941, p. 19.
10460. — SERMENT. — Département du Lot. Relation de la prestation de serment de MM. les Fonctionnaires de l'ordre administratif, le 20 sept. 1830.  
— Cahors, Combarieu, in-18, p. 11.
10461. — SIREYZOL (C.). — Lettres relatives aux Fédérations agricoles et aux groupements d'ouvriers et de petits employés.  
— Cahors, Planavergne, 1894, in-8°, p. 14.

LOT

10462. — SIRIEYS DE MAYRINHAC. — Observations sur ce qui a été inséré dans *Le moniteur*, relativement aux élections du département du Lot. Signé : Lachèze, Murel, Sirieys de Mayrinhac, députés de 1815.  
— Paris, L.-G. Michaud, s.d., in-8°, p. 3.
10463. — SIRIEYS DE MAYRINHAC. — Chambre des Députés. Session de 1827. Rapport fait au nom de la Commission chargée de l'examen du projet de loi relatif à l'imposition extraordinaire du département du Lot pour l'achèvement de ses routes départementales. Séance du 5 janv. 1827.  
— Paris, Impr. Royale, 1827, in-8°, p. 4.
10464. — SOCIÉTÉ AGRICOLE ET INDUSTRIELLE DU LOT. — Règlement.  
— Cahors, J. Brassac, 1904, in-8°, p. 10.
10465. — SOCIÉTÉ DE PRÉVOYANCE ET DE SECOURS MUTUELS DES PHARMACIENS DU DÉPARTEMENT DU LOT. — Assemblée générale, le 15 avril 1885, P.V.  
— Cahors, L. Laytou, 1885, in-8°, p. 19.
10466. — SOL (Chanoine Eug.). — L'état économique et social en Quercy à la Révolution (période 1789-1792).  
— Cahors, A. Coueslant, 1957, in-8°, p. 274.
10467. — SOL (Chanoine Eug.). — Etudes d'histoire économique et sociale. Le commerce.  
— Paris, M. Rivière, 1939, in-8°, p. 56, en 2 col.
10468. — SOL (Chanoine Eug.). — Etudes d'histoire économique et sociale. Les paysans.  
— Paris, M. Rivière, 1938, in-8°, p. 68, en 2 col.
10469. — SOL (Chanoine Eug.). — L'industrie à l'époque moderne.  
— *Quercy*, n° 5, avril 1942, in-8°, 14-16.
10470. — SOL (Chanoine Eug.). — Le Lot sous la Seconde République.  
— *Bull. S.E.L.*, LXLX, 1948, à LXXIII, 1952.
10471. — SOL (Chanoine Eug.). — La vie économique et sociale en Quercy aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles.  
— Paris, Gabriel Beauchesne, 1950, in-8°, p. 477.
10472. — SOULHAC (médecin de St-Céré). — Rapport sur les causes qui ralentissent la marche de la vaccine, depuis l'apparition de l'épidémie variolique survenue en mai 1816 dans le département du Lot.  
— *Journal du Lot*, 31 août 1816.
10473. — SOULIÉ (A.). — Catalogue des plantes recueillies à



- Puycalvel, aux environs et particulièrement dans le canton de St-Germain.
- Cahors, J. Girma, 1885, in-8°, p. 84.
10474. — SOULIÉ (A.). — Quelques mots sur l'instruction populaire à propos de l'Exposition universelle de 1878.
- Cahors, Combarieu, 1878, in-8°, p. 73.
10475. — SOULIÉ (Jean). — Contribution à l'étude du cheptel bovin du département du Lot (Thèse de doctorat).
- Cahors, A. Coueslant, 1929, in-8°, p. 94.
10476. — SOULIÉ (Jean). — Statistiques agricoles annuelles de l'Office agricole départemental.
10477. — STAPO. — Lignes d'autobus du Lot. Horaire (oct. 1938).
- Soc. Trans. Auxi. de Paris-Orléans. Edité par la Stapo, in-18, p. 64.
10478. — STATUTS révisés de la Société de Secours mutuels des Instituteurs et Institutrices publics et laïques du département du Lot, p. 114-128.
- *Bull. offic. de l'Inst. primaire dans le département du Lot*, 1893, avril.
10479. — TABAC. — Département du Lot. Règlement pour la culture de 1843, pour les déclarations de 1844.
- Cahors, J.-P. Combarieu (1842), pt in-8°, p. 48.
10480. — TABAC. — Département du Lot. Règlement pour la culture de 1854.
- Cahors, J.-P. Combarieu, 1853, in-8°, p. 59.
10481. — TABACS. — Département du Lot. Arrêté portant règlement général pour la culture du tabac en 1858.
- Cahors, Henri Combarieu, 1857, in-8°.
10482. — TABACS. — Département du Lot. Arrêté portant règlement général pour la culture du tabac en 1907, du 27 déc. 1906.
- Cahors, F. Delpérier, G. Rougier S/r, 1907, pt in-8°, p. 85.
10483. — TERRIÉ (V. de, Abbé Cassan). — Code de la Santé par l'hygiène.
- Brive, Imp. Catho., 1935, in-18, p. 84.
10484. — TOUJAS (René). — Les apprentis originaires du Lot dans l'industrie montalbanaise de 1643 à 1715.
- *Bull. S.E.L.*, LXVIII, 1957, 175-181.
10485. — TRANSPORTS. — Soc. de contrôle et d'exploitation de transports auxiliaires (S.C.E.T.A.). Réseaux de la Corrèze et du Lot. Indicateur officiel (hiver 1956-57).
- Libourne, Indicateur *Arc-en-Ciel*, in-8°, p. 86.

10486. — TRANSPORTS. — Soc. de contrôle et d'exploitation de transports auxiliaires (S.C.E.T.A.). Réseaux de la Corrèze et du Lot. Indicateur officiel (été 1957).  
— Libourne, Indicateur *Arc-en-Ciel*, in-8°, p. 89.
10487. — TRICHEREAU. — Fertilisation du tabac (2<sup>e</sup> édit.).  
— Toulouse, G. Berthoumieu, 1908, pt in-8°, p. 53.
10488. — TRUFFES. — Variétés. Histoire naturelle. Sur les truffes.  
— *Journal du Lot*, 25 févr. 1810.
10489. — TRUFFES. — La truffe du Quercy.  
— *La Défense*, 8 janv. 1922.
10490. — UNION DES HOMMES CATHOLIQUES DU QUERCY. — Ordonnance de Monseigneur. Statuts. Notice sur la Fédération nationale catholique et pièces annexes.  
— Cahors, s.n., 1925, pt in-8°, p. 31.
10491. — UNION TOURISTIQUE DU QUERCY. — Le Lot touristique. Dépliant, 5 pp.  
— Quimper, Imp. Bargoin, 1960, carte.
10492. — USAGES RURAUX. — Loi concernant les biens et usages ruraux et la police rurale. Donnée à Paris le 6 oct. 1791.  
— A Cahors, chez Richard Père et Fils. Impr. du Département, in-8° carré, p. 24.
10493. — VALÉRY (Charles), Docteur du Serv. agric. du Lot. — La production ovine lotoise et les conditions de son expansion.  
— *Rev. de l'Economie régio. Midi-Pyrénées*, n° 4, févr.-mars 1958.
10494. — VALÉRY (Charles). — L'agriculture. Son évolution. Son avenir.  
— *Richesses de France*, 49, 4<sup>e</sup> trim. 1961, 93-95.
10495. — VALLES (F.). — Statistique des élections dans le département du Lot. Figeac, 10 mai 1848.  
— A Figeac, de J.-E. Lacroix, s.d., in-8°, p. 36.
10496. — VALLES (F.). — Le suffrage universel dans le département du Lot en 1848.  
— *La Révolution de 1848*, 1904, t. I, p. 97.
10497. — VERGNES (Mathurin). — Histoire de la truffe.  
— Sarlat, 1810, Biblio. S.E.L., BQY, d. 250.
10498. — VEYRIÈRES (R. de). — Une légende quercynoise. Les religieuses mallaises de Laroque-de-Mézels.  
— *Bull. S.E.L.*, LXXV, 1954, 180.
10499. — VIALETES (Abbé). — Haches polies du Lot.  
— Biblio. S.E.L., BQY, O. 1329.



## LES ORIGINES DE LABASTIDE-MURAT

Faute de documents, les origines de Labastide-Murat sont restées jusqu'à présent entourées d'ombre. Tout au plus admettait-on que l'ancien nom de la bourgade : Labastide-Fortanière — altéré tardivement en Labastide-Fortunière (1) — rappelait celui du fondateur, membre de la puissante famille des seigneurs de Gourdon.

L'auteur de la seule monographie (manuscrite) de Labastide-Murat, l'abbé Foissac, situe la naissance de la bastide « aux environs de l'an 1200, d'après tous les historiens du Quercy ». Puis, s'interrogeant sur sa charte de Coutumes : « Nous voudrions, dit-il, posséder le texte de ces Coutumes, peut-être le découvrira-t-on un jour. *Nous savons seulement qu'elles ont existé et qu'elles étaient semblables aux Coutumes qui furent accordées plus tard au lieu voisin de Lunegarde* (2) par noble Ramond Bernard de Gaulejac. Elles ne devaient pas différer, d'ailleurs, essentiellement des Coutumes similaires que nous possédons en grand nombre des diverses villes du Quercy, celles par exemple de Gourdon et de Saint-Cirq-Lapopie, que le même Fortanier octroyait à la même date aux habitants respectifs de ces deux villes. Disons que le premier article, exprimé ou sous-entendu, établissait les habitants de La Bastide dans la situation des hommes libres ou affranchis : La Bastide n'a pas connu le servage. »

On peut regretter que l'abbé Foissac ne nous renseigne pas davantage sur les Coutumes des deux villages cités. Pour Lune-

\* Nous tenons à exprimer ici notre vive reconnaissance envers M. Louis d'Alauzier, qui a mis à notre disposition son catalogue manuscrit des Coutumes du Quercy déjà publiées et qui a facilité notre travail par ses remarques et son expérience de l'histoire quercynoise. Nous remercions aussi M. Jean Vanel, qui nous a prêté le manuscrit de l'abbé Foissac sur Labastide-Murat, dont une copie a été donnée depuis aux Archives du Lot.

(1) Cf. ci-dessous, note 103, p. 226.

(2) C'est nous qui le soulignons.

garde, nous possédons, certes, le texte auquel il fait allusion (3) (texte qui réfère généralement, sur certains points seulement, et sans les énoncer, aux Coutumes de La Bastide), mais pour Saint-Cirq-Lapopie, les Coutumes ne sont connues que par une mention du même Foissac qui, dans ses Notes sur Saint-Cirq-Lapopie (4), prétend les avoir eues entre les mains 25 ans auparavant et n'en donne qu'un très vague aperçu, car elles se sont égarées depuis (5).

Pour Labastide-Fortanière, en revanche, la chance espérée par l'abbé Foissac nous a souri, puisque nous possédons désormais le texte de ses privilèges (6).

Nous les avons trouvés parmi les morceaux de ce chartrier de Graulhet que divers hasards ont mis à notre portée et que nous nous sommes attaché autant que possible à rassembler et à remettre en ordre. On sait que ce chartrier réunissait à Graulhet, au château de Crins, vers le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, les archives de la maison de Crussol-Saint-Sulpice en Quercy à celles des d'Amboise d'Aubijoux. Nous avons suffisamment indiqué les vicissitudes de ce fonds dans un travail antérieur (7) pour n'y pas revenir. Qu'il nous suffise d'ajouter que La Bastide-Fortanière entra dans le patrimoine de la maison de Saint-Sulpice par l'achat qu'en fit Flotard d'Hébrard le 8 janvier 1455, de dame Philippe de la Roque, veuve de Jean de Mortemer, fils et héritier d'autre Jean, seigneur

(3) Texte conservé par l'Inventaire Cresty des Archives du château de Saint-Sulpice, dont les Archives du Tarn possèdent une copie de la main de l'érudite Edmond Cabié (don Albert, 1926). On y trouve *in extenso* le bail à fief de Lunegarde, du 10 février 1448 (n. st.), concédé par Raimond Bernard de Gaulejac, seigneur de ce lieu, dans lequel sont précisées, pour définir les droits du seigneur, certaines coutumes des habitants : taux des cens, fours, aides aux quatre cas, régime de la justice, institution d'un bailli assisté d'un sergent et d'un déguier, émoluments du bailliage, péage, etc... Voici d'ailleurs le passage où est citée la coutume de La Bastide :

« Pour les émoluments du bailliage on s'en tiendra à la coutume du lieu de La Bastide ou de celui de Rilhae, réservé aux emphytéotes l'option de suivre les coutumes desdits lieux. Et pour ce qui est des autres coutumes qu'on doit observer dans ledit lieu de Lunegarde, qui ne sont point ici exprimées, on observera celles de La Bastide ou de Rilhae ainsi et de même qu'elles se trouvent écrites. Et lorsque led. lieu de Lunegarde sera habité, pour lors on fera les coutumes dudit lieu et on les couchera par écrit conformément à celles ou de La Bastide ou de Rilhae, à l'option desdits emphytéotes. (D'après *A. D. du Tarn*, J 26, vol. IV des copies de Cabié, fol. 230 de l'Inv. Cresty du fonds de Saint-Sulpice).

(4) *B.S.E.L.*, 1933 et 1934. D'après Cabinet d'Hozier 77 (*Verbo* Cardaillac), des coutumes auraient été données le 6 mars 1246 par des Cardaillac et un Gourdon.

(5) *B.S.E.L.*, 1934, 94.

(6) Leur disparition (s'agissant peut-être d'un autre texte que celui que nous possédons) ne paraît pas très ancienne, ou tout au moins un vague souvenir s'en était conservé : celui de leur relation au pèlerinage de Rocamadour. Cette relation est donnée comme principale par Lacoste, *Histoire du Quercy*, t. II, 202, et sans doute d'après lui par Rupin, *Roc-Amadour*, Paris, 1904, p. 223.

(7) Publié dans les *Annales du Midi* de 1960, p. 85-98.



de Couhé (8) et de La Bastide-Fortanière, et ce pour le prix de 1.500 écus d'or. Elle était échue à ce dernier seigneur dans la dot de sa femme Indie, fille de Bernard Jourdain de L'Isle (9), comme nous l'apprend un acte du 27 mai 1386 (10).

La maison de L'Isle-Jourdain possédait La Bastide depuis 1311, époque à laquelle Bertrand de Gourdon, arrière-petit-fils de Fortanier II de Gourdon, de qui La Bastide, comme nous verrons, perpétuait le nom, s'était vu contraint de la vendre pour tenter de résoudre de très gros et permanents embarras financiers (11). Ce n'est sans doute pas sans regrets ni hésitations que les Gourdon du début du XIV<sup>e</sup> siècle se résignèrent à aliéner cette partie de leur patrimoine en faveur du riche seigneur de L'Isle-Jourdain. Mais nécessité fait loi. Dès 1299 (3 juin), Fortanier III de Gourdon avait vendu une première fois La Bastide pour 5.000 livres à Jacques de Jean, riche bourgeois et banquier à Cahors (12), puis, la vente ayant été déclarée illicite comme faite à un non noble sans le consentement du roi, et la terre saisie contre remboursement par le sénéchal (21 juin 1302) (13), le fils de Fortanier, Bertrand, l'année suivante (19 mai 1303), contracta des emprunts pour rentrer en possession de sa Bastide (14). Mais il ne put la conserver longtemps. Dès 1311, il vend à Bernard Jourdain de L'Isle ses droits sur elle et sur d'autres lieux (Frayssinet près de Gourdon, Sadroc en Limousin), invitant les habitants à rendre hommage à ce nouveau seigneur. Le 4 juin de l'année suivante, il se fait reconnaître par celui-ci le droit de racheter ces biens contre remboursement des 11.000 livres que Bernard Jourdain lui avait comptées. Mais ce rachat était au-dessus de ses moyens et l'on ne voit pas que la maison de Gourdon ait recouvré La Bastide-Forta-

(8) En Limousin, chef-lieu de canton de la Vienne.

(9) Fille posthume de Bernard Jourdain de L'Isle et de sa troisième épouse Sédille de Durfort, précise *Hist. de Lang.*, t. IX, p. 120.

(10) *L'inventaire Cresty*, qui mentionne cet acte, donne à tort la date 1356. Edm. Cabié l'a analysé d'après l'original (parchemin muni des queues de deux seaux disparus), dans son recueil déjà cité des *A.d.T.* (don Albert, 1926, vol. IV). Cet acte est une transaction entre Jourdain de L'Isle et Jean de Mortemer. Il rapporte que la femme de ce dernier, Indie de L'Isle, fille de Bernard Jourdain de L'Isle, avait reçu en dot 24.000 florins sur lesquels il en avait été payé 3.000 correspondant à la cession de la place de La Bastide de Gourdon, cession reconnue par le seigneur de Couhé, qu'il y avait contestation concernant le paiement de 6.000 florins au moment du mariage (date exacte inconnue), et qu'il restait encore à payer 15.000 florins. Est annexé à l'acte une procuration écrite en français donnée par Indie à son mari Jean de Mortemer, seigneur de Couhé, datée en toutes lettres de mil trois sens quatre vins e sine (1385).

(11) Voir à ce sujet Bulit, *Gourdon, les origines, les seigneurs, les consuls et la communauté jusqu'à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle*, p. 84-88, Toulouse, 1923.

(12) *Archives Nationales*, J 295 B, n° 42.

(13) Beugnot, *Olim* ; t. III, 1 p. 107 et Boutaric, n° 3192.

(14) *Arch. du Tarn-et-Garonne*, A 297 (Saume de L'Isle), fol. 1212.



nière. Au contraire, dix ans plus tard (2 mars 1322, n. st.), Bernard Jourdain de L'Isle apparaît encore comme seigneur du lieu dans une transaction avec le légiste Raymond de la Roque (15), à qui il rachète certains revenus sur La Bastide et sur Frayssinet que Fortanier III lui avait, paraît-il, aliénés en 1294.

Au début du xv<sup>e</sup> siècle, pourtant, un acte conservé par le vol. 121 de la Collection Doat, fol. 256 (Copie par Lacabane dans *Arch. du Lot*, F 432, source de Foissac, p. 9 de la copie dactyl.), nous fait connaître les prétentions d'un autre Fortanier de Gourdon sur La Bastide. C'est une sentence arbitrale rendue par l'évêque de Cahors, Guillaume d'Arpajon, dans le différend entre Fortanier de Gourdon, fils de Jean de Gourdon, et Jean de Penne, *alias* de Gourdon, époux de Marquèse de Gourdon, sœur de Fortanier. Un autre frère, Jean de Gourdon étant mort sans enfants, Marquèse avait hérité de son père, conformément au testament de celui-ci, qui excluait Fortanier, alors clerc tonsuré, destiné à l'état ecclésiastique. Mais à la mort de l'évêque François de Cardaillac, qui était son oncle, Fortanier renonce à la cléricature et revendique la succession paternelle en s'appuyant sur une convention passée en 1347 entre son père et le couvent des frères prêcheurs de Cahors, d'après laquelle l'héritage devait appartenir au plus proche par le sang et le nom, en préférant les mâles aux femmes. Après que Fortanier eût commis toutes sortes d'excès pour rentrer en possession des biens qu'il convoitait, les deux parties acceptent l'arbitrage de l'évêque de Cahors. Celui-ci décide que Jean de Penne cèdera à Fortanier, pour satisfaire à toutes ses prétentions, le lieu et terre de La Bastide-Fortanière et tous les droits, albergues et revenus que Jean de Penne possède aux terres et lieux de Cestayrols, de Belfort et de Labouffie, avec la somme de 4.000 florins d'or payables en deux ans, moyennant quoi Jean de Penne-Gourdon restera en possession de tout le reste de l'héritage de Jean de Gourdon père, à condition de relever les armes et le nom des Gourdon et sauf les droits reconnus aux dominicains de Cahors.

On se demande quels étaient au juste les droits sur La Bastide, dont cet acte dispose, puisque, en 1386, le sieur de l'Isle-Jourdain vend la seigneurie à Jean de Mortemer seigneur de Couhé en Limousin, et qu'en 1455 la veuve du fils — autre Jean — de ce seigneur la revend à Frotard Hébrard. Peut être simplement le droit au rachat de la baronnie que Bernard Jourdain de L'Isle, en 1311, avait reconnu à Bertrand de Gourdon ; à moins que la sen-

(15) *Arch. de Tarn-et-Garonne*, A 297 (Saume de L'Isle), fol. 1191-93.



tence arbitrale de Guillaume d'Arpajon — suspecte à plus d'un titre — ne soit un faux tardif, problème que nous nous contentons d'évoquer.

#### L'ÉTAT DES DOCUMENTS

Les privilèges de La Bastide-Fortanière consistent en quatre titres, qui s'échelonnent d'un bout à l'autre du deuxième tiers du XIII<sup>e</sup> siècle. Ils ne nous parviennent malheureusement pas sous la forme originale, mais transcrits à la suite l'un de l'autre en copie anonyme et sans aucune formule d'authentification. Ce recueil, d'assez pauvre apparence, mais en excellent état, auquel nous attribuons le sigle *B* dans notre édition, est un cahier de huit feuillets de papier à couverture de parchemin (16). Les feuillets mesurent en moyenne 228 × 152 mm. Cinq sont complètement utilisés, le sixième ne porte que cinq lignes de texte. Le papier est épais, mat, à vergeures et pontuseaux (ces derniers verticaux) bien nets et marqué d'un filigrane représentant un arc bandé avec sa flèche, très longue (17). La date d'un papier filigrané, lorsqu'elle est connue, ne peut suffire à prouver la date de l'emploi de ce papier, c'est néanmoins une indication à noter. Un filigrane et un papier fort semblables peuvent être relevés dans les comptes consulaires de Castelnau-de-Montmiral (Tarn) de l'année 1373, comme dans le « Livre de l'arc » de Rabastens (18), que M. l'abbé Nègre parvient à dater des années 1380-1390.

L'écriture, d'une encre brune assez claire, mais bien nette, sans lacune (sauf une étroite morsure de quelques centimètres, à la marge droite du premier feuillet), confirme ces indications, et peut être attribuée à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle.

La copie a été exécutée assez facilement et avec soin : quelques mots mal venus ou lus avec hésitation pendant le travail sont ratés et rectifiés à la suite, il n'y a pas d'ajouts en interligne ni en marge. Un seul grattage, à l'avant-dernière ligne du cinquième feuillet, supprime un *s* final mis par inadvertance (19) au nom de l'évêque de Cahors qui est employé au cas régime. Cette correction

(16) La couverture est une partie d'un acte dont l'écriture peut remonter à la première partie du XIV<sup>e</sup> siècle. C'est un inventaire pour une tutelle passé devant le lieutenant du baile fiscal de Degagnac et de Concorès. Au milieu de la couverture une main du XVIII<sup>e</sup> siècle a titré : « Coutumes de La Bastide de Goudon (*sic*) scituée proche l'Eglise de Soiris ». Sur cette inscription, voir ci-dessous, note 102.

(17) Dimensions : 55 mm × 75 mm.

(18) Premier compoix de Rabastens (Tarn), ainsi nommé par l'abbé Nègre, à cause du filigrane de son papier. *Annales du Midi*, t. 74, 1962, p. 201-209.

(19) Probablement par confusion avec le même nom qui est employé au cas sujet à huit mots d'intervalle.



nous suggère une application toute particulière du copiste pour respecter jusque dans sa graphie le texte transcrit.

Il est nécessaire de savoir que nous avons trouvé dans le même fonds une seconde copie de deux chartes de notre recueil ; celle de 1249, qui reproduit la concession initiale de 1238 et la codification de 1266, comportant l'institution du consulat. Ces titres restaient sans doute les plus utiles sinon les seuls utiles au milieu du xv<sup>e</sup> siècle, époque de cette nouvelle transcription, que nous désignerons par la lettre *C*. C'est un petit cahier de cinq feuillets de papier, tous séparés sauf les deux et troisième, où les privilèges de La Bastide intitulés *Copia consuetudinum de Bastida* sont suivis d'un état par feux (20), des cens et rentes du lieu (fol. 4) et du texte d'un acte du 15 juillet 1449 (fol. 5) par lequel Jean de Mortemer, chevalier, seigneur de Couhé et de La Bastide-Fortanier en Querci, constitue son procureur Huguet de Serelh, écuyer, pour tous les actes seigneuriaux concernant cette terre.

L'intérêt de cette copie, au titre qui nous occupe, est d'avoir été établie d'après d'autres textes que ceux ayant servi de modèles au cahier *B*. Il y a de nombreuses variantes entre *B* et *C*. Presque toutes tiennent à la graphie ou à la langue. Ainsi le manuscrit *B* distingue le cas sujet du cas régime (21), ce qui est encore courant en Quercy au milieu du xiii<sup>e</sup> siècle, alors que dans *C* les infractions sont très fréquentes, surtout pour la charte IV, de 1266.

Mais il y a aussi quelques variantes de texte, dont certaines tendent à préciser la formule antérieure et dont l'une, importante addition à l'article 28 de la charte, constitue en fait un article nouveau reconnaissant explicitement le droit des consuls à lever des impositions, passé sous silence dans le texte *B*.

Nous avons donc en *C* non seulement une copie plus récente (22) mais un texte rajeuni par rapport à celui de *B*. Faute d'autres données permettant de situer l'époque de sa rédaction, la considé-

(20) Incomplet.

(21) Ainsi cas sujet en -S des substantifs provenant de nominatifs latins en *S* ; distinction *Senher-senhor*.

(22) La transcription de II et de IV dans *C* — où les licences par rapport à la langue de *B* sont d'ailleurs plus nombreuses à proportion dans IV que dans II — date d'environ 1450, mais on ne peut penser que les altérations proviennent toutes du copiste ultime de *C* : les documents sûrement de cette époque : le relevé des cens de La Bastide, la procuration passée à la cour de Couhé sont suffisamment distinctes pour établir que le copiste a fait son possible pour respecter la graphie des documents.

Si l'antériorité des sources de *B* sur celles de *C* n'est pas douteuse, ces sources seraient-elles les originaux ? Nous ne le croyons pas. En effet, les lettres *etc.* par lesquelles se termine la transcription de *B* semblent indiquer que les textes ont été tirés d'un cartulaire, seigneurial ou municipal, qu'il est cependant permis de supposer presque contemporain des actes.



ration de la langue nous obligerait à la reculer à l'extrême fin du XIII<sup>e</sup> siècle et plus vraisemblablement jusqu'au XIV<sup>e</sup> siècle, avec possibilité que le remaniement de la charte ait été la cause de la nouvelle rédaction. Nous apportons à l'appui de ce raisonnement l'observation suivante : en 1309, Bertrand de Gourdon (23) accorde aux consuls de Gourdon, pour les marchands de cette ville, le droit d'aller vendre leurs marchandises sans payer de taxes dans ses terres jusqu'à Lunegarde, Frayssinet et Labastide-Fortanière (24). Or, dans C, l'article 20 de la charte IV, consacré à la franchise de péage et de leude dans les limites de La Bastide (25), est augmenté des mots suivants : *et per tota nostra terra et senhoria de tota peage*. N'y aurait-il pas là une concession du même genre que celle favorisant Gourdon et à peu près contemporaine ?

Dans notre édition des chartes II et surtout IV, pour lesquelles nous avons deux textes, nous suivons le cartulaire B, mais nous donnons de C, bien entendu, les variantes les plus utiles.

#### LES AUTEURS DES FRANCHISES

Mais revenons au contenu de notre recueil B. Il commence par une charte de 1238, émanant de B. de Gourdon. C'est l'acte primitif, l'acte fondateur de La Bastide : « J'ai bâti, dit le seigneur, ce château (*castel*) de La Bastide pour garder le chemin et pour les terres des alentours et j'ai voulu qu'il se peuple... et je lui ai concédé les coutumes qui suivent... » Nous reviendrons sur ces premières coutumes. Disons tout de suite que le seigneur désigné par l'initiale B, ne peut être que Bertrand de Gourdon. Ce nom est en effet donné en toutes lettres dans les copies C du XV<sup>e</sup> siècle. Deux chartes suivantes sont de mars 1249 (ou 1250) et de février 1255 (n. st.) et ont pour auteur Fortanier II (26) de Gourdon, fils de Bertrand ; la dernière, d'octobre 1266, émane du fils de Fortanier : Pons (II). Ces renseignements sont déjà utiles : voici attestée la filiation immédiate Bertrand I<sup>er</sup>-Fortanier II, qui n'était donnée que comme probable par Bulit, après avoir été méconnue par Combarieu et Cangardel (27) entre autres.

(23) Combarieu et Cangardel, p. 19. *Gourdon et ses seigneurs du X<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle*. Cahors, 1881, in-8°, 54 pp. (Extr. du B.S.E.L., t. VI, 1880).

(24) Il avait racheté en 1304 cette dernière possession, vendue en 1299 à Jacques de Jean, bourgeois de Cahors.

(25) Exactement : *aytan quan l'estrada de la Bastida dura vas totas partz*.

(26) Selon les généalogies les plus récentes.

(27) *Gourdon et ses seigneurs*, p. 8. Nous avons pu constater les variations et les incertitudes des auteurs sur la généalogie d'ailleurs complexe des Gourdon jusqu'au XIV<sup>e</sup> siècle. Une étude critique serait bien désirable. Elle dépassait de beaucoup notre propos actuel.



BERTRAND DE GOURDON

Ce Bertrand de Gourdon, à qui La Bastide doit son existence, est un personnage d'un certain relief, qu'il faut considérer pour apprécier justement son acte fondateur. Pendant le premier tiers du XIII<sup>e</sup> siècle, il est le chef de la branche principale, dite de Gourdon Saint-Cirq (28), d'une famille qui dut son ascension, plus de deux siècles en-deçà, aux donations testamentaires du Comte de Rouergue Raymond I<sup>er</sup> (961) et qui lui était peut-être apparentée. Outre Gourdon, où cette branche réside et exerce la seigneurie principale, mais où les autres branches conservent des parts (29), elle possède, au seuil du XIII<sup>e</sup> siècle, des domaines très étendus sinon d'un seul tenant en Haut-Quercy : la majeure partie de la vicomté de Saint-Cirq-Lapopie, une bonne moitié du Causse de Gramat et la région du Gourdonnais qui s'étend entre la Dordogne et le Lot, y compris la vallée du Céou et la baronnie de Salviac.

Le souci de Bertrand sera de sauvegarder ce patrimoine, dans la période agitée qui s'ouvre. Nul doute qu'il se souvienne encore des épreuves subies par sa famille lors des hostilités menées en Quercy par le roi d'Angleterre, Richard Cœur de Lion. Son père, Fortanier I<sup>er</sup>, et plusieurs de ses frères seraient tombés en défendant leurs domaines, soit lors de l'invasion du Quercy, en 1188, soit après la paix de Richard avec le comte de Toulouse, en 1196, car le roi d'Angleterre revendiquait par les armes deux châteaux qu'il prétendait avoir donnés à Fortanier (30).

(28) Une autre branche possède la baronnie de Castelnau-Montratier, en Bas-Quercy.

(29) Cf. Bult, *o.c.*, p. 60. Partageait avec Bertrand la seigneurie à Gourdon et dans le Gourdonnais en particulier, Guillaume de Gourdon, son cousin, ou son parent à un degré non élucidé. Il semble, contrairement à Bertrand, être resté fidèle au Comte de Toulouse. En 1242 (n. st.), le 12 février, il renouvelle son hommage à Raymond VII pour tout ce qu'il tient à Gourdon, à Salviac et dans les diocèses de Cahors et Périgueux, spécifiant qu'il n'a jamais porté ailleurs son hommage, puis, en reconnaissance des bienfaits reçus du Comte auquel il dit être lié *vinculo consanguinitatis*, lui fait donation sous réserve d'usufruit viager de tous les fiefs reconus, sauf quelques exceptions, qui concernent surtout les dons qu'il a faits au monastère d'Obazine (Teulet, *Layettes...*, t. II, p. 663-464). Cet hommage, sinon cette donation explique le conseillement du comte de Toulouse ait été sollicité pour l'octroi des coutumes de Gourdon en 1244, par les coseigneurs Guillaume, Fortanier et Aymeric, ce dernier, chef de la branche de Castelnau de Montratier intervenant pour les droits qu'il conservait à Gourdon. Cependant, en Haut-Quercy, c'est Bertrand le seigneur principal et Fortanier, après lui, héritera des domaines les plus importants, comme on peut en juger par la donation de Fortanier à son fils Pons faite en 1258 à l'occasion du mariage de Pons avec Alemande de Turenne (Arch. de Tarn-et-Garonne, A 297, *Saume de l'Isle*, fol. 1087-1088).

(30) Ces deux châteaux mentionnés dans le traité d'Issoudun entre Richard et Philippe-Auguste, janvier 1196 (n. st.) (Teulet, *Layettes...*, I, 182-183). Fortanier I<sup>er</sup> est-il réellement mort dans les circonstances qu'on dit ? Dans l'Inventaire des titres du château de Cénévières (Arch. du Lot, F 427, copie par



Divers historiens ont même attribué à Bertrand le meurtre du roi Richard, tué comme on sait à Chalus en Limousin le 8 avril 1199 (31). On estime avec raison aujourd'hui qu'ils se sont faits les échos d'une légende (32), mais celle-ci n'a pu naître que de l'hostilité entre les Anglais et les descendants de Fortanier I<sup>er</sup>.

Pendant l'affaire albigeoise, Bertrand ne paraît pas avoir versé dans l'hérésie, malgré quelques ennuis tardifs avec l'Inquisition (33). Il sut garder une conduite prudente, s'engageant du côté

Lacabane) est signalée au fol. 72 de l'Inv. une donation du lieu de Crégols faite en 1210 aux frères Carbonnel par Fortanier de Gourdon. Il ne peut s'agir à cette date du fils de Bertrand. Cet inv. est sans doute celui reproduit dans B.N., Cabinet des titres, *Pièces originales*, vol. 1375, D. 27859, pp. 166 et suiv.

(31) Lacoste, II, 111, 124-125, 131.

(32) Bulit, p. 63.

(33) Voir Albe, *L'hérésie albigeoise et l'Inquisition en Quercy*, dans *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. I, 1910, p. 271-293 et 412-418.

Dans la Croisade comme à l'égard du Catharisme, il y eut certainement chez les Gourdon, ainsi que dans beaucoup d'autres familles méridionales, diversité d'attitudes. A ce point de vue particulier, ils n'ont pas été étudiés de très près, mais à vrai dire la documentation est courte. L'insuffisance des connaissances généalogiques, jointe à l'existence fréquente d'homonymes, est une autre cause de confusion. Les renseignements suivants ne seront donc pas inutiles : aux premiers jours de la Croisade, les deux principaux Gourdon : Bertrand, seigneur de Gourdon, et Ratier, seigneur de Castelnaud, se croisent avec l'évêque de Cahors et plusieurs chevaliers du Quercy, dont le Vicomte de Turenne. Mais les autres Gourdon paraissent être restés fidèles à Raymond VI ou le redevennent très vite. C'est le cas de Ratier, qui, suivant une voie opposée à celle de Bertrand, fit volte-face dès que les Croisés se retournèrent contre le comte de Toulouse, et l'on sait qu'il participa à la capture et au meurtre de Baudoin de Toulouse (cf. Limayrac, *Castelnaud de Montratier, Cahors*, 1885, p. 102 et suiv.). Certains Gourdon apparentés étaient même sûrement hérétiques, comme Gérard ou Guiraud de Gourdon, qui, dans la *Chanson de la Croisade*, apparaît plusieurs fois en compagnie d'Hugues de la Mele, Bertrand Jourdan, Guillaume ou Guiraud Unaut, chevaliers de l'entourage du comte de Toulouse. Ce G. de Gourdon appartenait à une branche établie depuis assez longtemps à Caraman en Lauragais. Déjà, en 1175, on voit en effet un Guiraud de Gourdon témoigner dans un acte concernant le Toulousain oriental, en compagnie de deux nobles de Caraman (Teulet, *Layettes*, I, 109). Guiraud de Gourdon eut maille à partir avec les inquisiteurs et les dépositions qui le concernent le font présumer ministre cathare : il pratique le *consolamentum*, visite ses coreligionnaires accompagné d'un *socius* et fait probablement du prosélytisme auprès des membres de sa famille (B.N., fonds Doat, n<sup>os</sup> XXII, fol. 55 ; XXIII, fol. 50, 116). A cet endroit — déposition de 1245 — il est dit qu'un Bertrand de Gourdon l'accompagna. On ne doit pas penser qu'il s'agisse du baron de Gourdon, mais d'un « faidit » originaire de Penautier... (près de Carcassonne), mentionné à ce titre dans une déposition reçue par un enquêteur royal publiée dans l'*Histoire de Languedoc*, t. VII, col. 346, 361, etc.), et identifié avec le Bertrand de Gourdon cité dans *Chanson de la Croisade*, par M. Martin-Chabot au tome III de sa nouvelle édition (p. 263, note 6). (Déjà Paul Meyer, dans son édition du même texte, doutait qu'il s'agit de notre Bertrand, cf. t. II, p. 314, note 2, concernant Guiraud de Gourdon). Il reste que Bertrand, seigneur de Gourdon et fondateur de la Bastide, fut effectivement inquiété par l'inquisition en 1241. On sait que lors des tournées en Quercy des inquisiteurs Pierre Seila et Guillaume Arnaud, en 1233, puis en 1241, il y eut de nombreux aveux dans le Gourdonnais. Pendant l'avent 1241, Pierre Seila prononce des sentences contre 138 personnes sur 141 accusés, parmi lesquels bon nombre appartenant aux principales familles du Gourdonnais. Y figurent en particulier Bertrand (fol. 186), ainsi que Fortanier de Gourdon (ce dernier au fol. 199 v<sup>o</sup>). A lire ces dépositions — volontaires — on a l'impression que les torts de Bertrand étaient assez minimes :



des Croisés, dans une mesure convenable pour ne pas être inquiété, moyennant quoi, au moins pour une part, le Haut-Quercy fut épargné. Lorsque, dans l'été 1211, Simon de Montfort traverse cette contrée après la prise de Caylus et une honorable réception de l'évêque à Cahors, sa venue à Rocamadour fut la visite d'un pèlerin.

Peu après, Bertrand, qui s'était croisé vers 1209 (34), suit l'exemple de l'évêque-comte de Cahors et transfère au roi de France l'hommage qu'il faisait au comte de Toulouse. Cet hommage, il le renouvellera au jeune Louis VIII en mars 1225-26 (35), après la mort de Philippe-Auguste, et encore à Louis IX peu après son avènement, en février 1227-28 (36).

Une telle continuité suggère de loin beaucoup de fermeté. En fait, Bertrand n'est pas toujours très sûr de lui et l'histoire a gardé trace de certaines hésitations. En décembre 1217, lors des difficultés de Simon de Montfort devant Toulouse, les coseigneurs de Gourdon — y compris Bertrand — comme le vicomte de Turenne, paraissent sur la voie de la défection (37). L'intervention personnelle du pape (13 janvier) auprès de ces seigneurs — entre autres — eut pour résultat de raffermir la fidélité de Bertrand de

il s'accuse d'avoir vu des hérétiques (on cite Vigouroux de Boucone) dans son château de Gourdon et dans sa propre demeure et de leur avoir adressé la parole sachant qu'ils étaient hérétiques. Il a reçu une fois un cathare : Barthélémy, de Carcassonne, sans savoir qu'il l'était, mais il l'a su avant qu'il ne prenne congé de lui. La confession n'est suivie d'aucune sentence. On remarquera l'évocation de ce Barthélémy, hérétique de Carcassonne, indice possible de l'influence des Gourdon de Pennautier ou de Caraman sur leurs parents du Quercy. Mais on pourrait s'étonner que Bertrand ne reconnût pas avoir accompagné Guiraud de Gourdon, que ce fait ne lui fût pas reproché, s'il était le même que celui dont il est question au Doat XXIII, fol. 116 et que nous avons cité plus haut. La déposition de Fortanier indique plus de compromission : il a souvent entendu des prédications, aidé, conduit et même « adoré » des hérétiques. Il faut, croyons-nous, tenir compte des circonstances de telles dépositions, relatives à des faits souvent éloignés dans le passé, de l'état de suspicion où se trouvait sûrement la maison de Gourdon à cause de l'activité de certains de ses membres, de la bénignité relative des sanctions pénitentielles infligées dans cette tournée inquisitoriale (mais connaissons-nous toutes les sanctions ?). Le caractère assez véniel des faits confessés par Bertrand conduit à douter complètement que ce seigneur au moins fût hérétique, (Raymond VII lui-même l'était-il vraiment, malgré l'obligation où le comte se trouva de se compromettre avec des adversaires du roi de France pour tenter de sauver ce qui restait à sa maison d'autorité et d'indépendance ?). Tous les actes connus de Bertrand, seigneur de Gourdon démentent l'imputation d'hérésie. Mais il est possible que certaines rigueurs de la répression ou de l'inquisition aient fini par le rapprocher plus ou moins du Comte de Toulouse, désormais d'ailleurs adversaire déclaré des cathares (après 1229) et ayant fait sa paix avec le roi de France. Ceci paraît sûr en tout cas de Fortanier.

(34) *Chanson de la Croisade*, éd. P. Meyer, p. 17-18.

(35) Lac. II, 221. Teulet II, p. 72 d'après l'original scellé J. 620.

(36) Lac. II, 224. Teulet, II, p. 650, d'après l'original J. 622. Il obtint à cette occasion la promesse du roi de ne jamais aliéner cet hommage direct de la couronne.

(37) P. Guébin et E. Lyon, *Hystoria Albigensis*, t. II, p. 301, n° 3.



Gourdon, qu'on voit rendre hommage à Simon (ce qu'il n'avait pas encore fait) sous les murs de Toulouse, et recevoir de lui, en échange de son concours, cent livres de rente assises en divers lieux du Quercy (38).

Après la mort de Simon de Montfort, c'est la débâcle d'Amaury. Que fait Bertrand, alors que plus d'un Gourdon donne son appui à Raymond VI ? Apparemment il ne bouge pas, pas plus que lors d'aucune des prises d'armes de Raymond VII (39), même en 1242, malgré l'hommage que rendait au Comte la plupart des membres de sa famille, y compris son propre fils.

Entre le premier traité de Paris (1229) et sa dernière prise d'armes, Raymond VII, en effet, obtient les hommages d'un grand nombre des anciens vassaux du Comté de Toulouse. C'est le cas de plusieurs seigneurs du Haut-Quercy dont la fidélité n'avait pas été constante. Ainsi le vicomte de Turenne, qui s'était rendu l'homme-lige du roi de France comme Bertrand de Gourdon, fait hommage à Raymond VII en 1236 pour le château de Castelnau de Matfred, près de la Dordogne, la vicomté de Brassac et le château de Salignac, déclarant ne pas les avoir reçus du roi Philippe ni des comtes de Montfort, mais d'ancienneté des comtes de Toulouse (40). Le 29 septembre de l'année 1241, Fortanier de Gourdon se déclare son vassal pour Saint-Cirq-Lapopie et divers domaines au sud du Lot qu'il devait alors posséder en apanage. Il renouvelera cet hommage en janvier 1245 (n. st.), dans des termes assez peu différents (41). Le 12 février 1242 (n. st.), c'est Guillaume de Gourdon dont nous avons rapporté, note 29, l'hommage et la donation (42). Guillaume Lacoste qui rapporte cette série d'hommages (43) ajoute, d'après Foulhiac, que Bertrand lui-même, en 1241, reconnut tenir du comte Raymond VII ce qu'il possédait à Gourdon et Salviac et que le comte lui aurait permis d'accorder des privilèges à la première de ces villes. Si cela est exact, ce serait l'une des dernières mentions de l'existence de Bertrand de Gourdon.

(38) *Hist. de Languedoc*, VI, 515. Lacoste, II, 189. Texte donné par Lacabane, *Arch. du Lot*, F 125.

(39) En mars 1224, il donne le puissant château de Montbrun sur le Lot, à Dorde Barase, seigneur de Bédrier, généralement favorable au Comte de Toulouse.

(40) Teulet, t. II, p. 323-324.

(41) Teulet, *Layettes*, II, 455 et 549, d'après les originaux, respectivement dans A.N., J. 314 et J. 303.

(42) Déjà en 1230 un de ses parents, Géraud de Gourdon, seigneur de Sauveterre, avait fait à Raymond VII une donation du même genre. (*Arch. du Lot*, F 123, p. 19 et *Hist. de Lang.* VIII, col. 1957).

(43) *Hist. du Quercy*, t. II, p. 253. Ils sont connus de tous les historiens de Gourdon.

Mais aucun autre historien n'a retenu cet acte que nous n'avons pas nous-même retrouvé. D'autre part, Fortanier ne fait pas hommage à Alphonse de Poitiers en 1249 pour le Gourdonnais, il devait donc rester le vassal du roi pour cette partie de ses domaines. Une volte-face de Bertrand à la fin de ses jours paraît bien douteuse.

A la lumière de ces faits, il apparaît que Bertrand de Gourdon, avec une rare persistance, a misé sur l'alliance avec le roi de France. Sans doute suivit-il ce choix d'une part à cause de sa puissance et de la position géographique de ses fiefs, et aussi parce qu'il était moins sensible à la complaisance à l'égard des hérétiques ou à l'allégeance à l'égard d'un suzerain dangereux qu'à l'intégrité, à la tranquillité de ses domaines. Et puis, en dépit de la légende qui en a fait le meurtrier de Richard Cœur de Lion, il n'était peut-être pas d'humeur très batailleuse. Il appartenait en effet à la catégorie des chevaliers-poètes, et l'on peut imaginer que ce grand seigneur était plus détaché que d'autres des aventures militaires, plus sensible à leurs risques, plus confiant dans ses calculs que dans ses coups d'épée.

On a conservé de lui un poème satirique dialogué, un *tenson*, où il se met en scène lui-même, se moquant avec esprit d'un poète mercenaire, flatteur ou méprisant selon son intérêt (44). Mathieu de Quercy, poète du Gourdonnais et son contemporain, qui devait bien le connaître, nous a laissé un très intéressant dialogue avec Bertrand de Gourdon ; il reproche à ce seigneur, résume Lacoste, de manquer à sa parole. S'il est vrai, lui dit-il ensuite, comme la renommée le publie, que vous avez vendu Gourdon au Roi, vous pouvez bien aller chercher une maison ailleurs, car un si noble lieu n'est pas fait pour vous. Bertrand lui répond qu'il « n'a vendu ni Gourdon ni aucune rente, mais qu'il a demandé au roi une bonne paix et qu'il prie Dieu de punir quiconque le troublera. » Ce dialogue est l'écho des soupçons que l'attitude de Bertrand ne manqua pas d'éveiller et des motifs opposés par lui à ses détracteurs.

#### LA QUESTION DE LA PAIX DEPUIS LE TRAITÉ DE PARIS

Cette paix qu'il réussit en somme à sauvegarder pour ses fiefs lors du plus grand danger, elle fut sérieusement en vue pour le Midi lors du traité de Paris de 1229, qui organisait l'avenir du comté de Toulouse sur la réconciliation de Raymond et du roi de France. Mais elle exigeait d'être obtenue dans le détail. C'est pour-

(44) Cf. Lac. II, 237-38. Bultin, *o.c.*, p. 66.



quoi le traité imposait au comte de Toulouse un double effort dans ses possessions (45) : liquidation de l'hérésie certes, mais aussi lutte contre les fauteurs de troubles, routiers et autres prédateurs de biens d'églises. Puis, la meilleure garantie de la paix, c'est le travail de tous et la prospérité générale. Aussi le comte était-il autorisé à bâtir des villes nouvelles sans l'être à les fortifier.

Pour aider Raymond à obtenir des résultats conformes aux clauses du traité, le roi s'adressa par une ordonnance de peu postérieure (avril 1229) à tous les barons et vassaux, baillis et bonnes villes des provinces d'Arles, de Narbonne et des diocèses de Rodez, Cahors, Agen et Albi, les invitant à collaborer activement à l'extirpation de l'hérésie et à la punition de ses fauteurs, à chasser entièrement les routiers afin d'établir une paix plus assurée, à rendre les dîmes aux églises (46).

L'Eglise elle-même, lors du Concile de Toulouse qui fut réuni en novembre de la même année, insista à nouveau sur la question, ordonnant (47) recherche de la sûreté, maintien des églises dans leurs immunités et privilèges, interdisant de construire ou de relever des forteresses, de former des ligues ou des sociétés jurées sauf une, contre des ennemis de la foi nommément désignés.

Ces divers appels semblent avoir eu dans l'immédiat, sur le plan religieux, peu de résultats spectaculaires, et il fallut que la recherche des hérétiques fût confiée aux dominicains pour qu'elle fût menée avec l'efficacité que l'on sait. Mais l'ordre civil était aussi urgent et peut-être plus volontiers poursuivi.

#### LA CONFÉDÉRATION DE ROCAMADOUR ET LA PAIX EN QUERCY

Au début de 1233 (n. st., février), il se forme en Quercy dans ce but une confédération. Le vicomte Raymond IV de Turenne, Bertrand de Gourdon, l'abbé de Tulle, les consuls de Cahors et ceux de Figeac s'associèrent sous serment avec l'abbé de Marcilhac, l'abbé de Maurs et de nombreux seigneurs du Haut-Quercy et même d'Auvergne et de Rouergue, pour réprimer le banditisme, conserver la paix du roi (*pacem regiam*) et protéger les maisons religieuses. Scellée dans ce lieu de paix : le sanctuaire de Rocamadour et pour huit années, cette confédération semble s'inspirer des appels du Concile de Toulouse ou de l'ordonnance de Saint Louis, et plu-

(45) Qui comportaient le Quercy sauf Cahors.

(46) La plupart de ces prescriptions reprises par le Comte Raymond VII dans son ordonnance du 18 février 1234 (n. st.), Cf. *Hist. de Lang.*, VI, 676.

(47) Articles 28 et suiv.

sieurs historiens ont fait le rapprochement (48), mais à vrai dire sous une forme qui se réfère plutôt à un usage établi : le Concile de Toulouse interdisait en effet, sauf une, ligues et confédérations. Mais depuis quelques années, çà et là, les pays de langue d'oc cherchaient par des conventions de ce genre à obtenir l'apaisement des cœurs et la sécurité. On peut rapprocher de l'acte de Rocamadour ce traité que formèrent dès 1227, à Rabastens, l'évêque d'Albi, les chanoines de la cathédrale, le prévôt de Saint-Salvi, le vicomte de Lautrec et les principaux habitants d'Albi, qui jurèrent, entre les mains de Philippe de Bertesi, Sénéchal pour le roi de France en Albigeois, de se secourir les uns les autres, sauf la fidélité due à l'Eglise et au roi (49). Ou encore cette association conclue entre la commune d'Agen et plusieurs communautés du Comté d'Agenais le 15 décembre 1224, renouvelée en décembre 1239, comme un pacte d'amitié, de bon voisinage et de secours réciproque, d'où toute rancune serait bannie (50).

La ligue de Rocamadour se plaçait sous l'autorité des deux principaux barons du pays, qui tous les deux, depuis le début de l'affaire des Albigeois, s'étaient publiquement conduits en féaux du roi de France. L'adhésion et le rôle de Bertrand de Gourdon dans cette confédération, inspirée sinon organisée par l'Eglise (51), nous paraissent bien en rapport avec les inclinations de ce seigneur.

Nous manquons de précisions sur les résultats obtenus grâce à cette confédération. Mais lorsque Géraud Barasc devint évêque de Cahors en 1236, il s'intéressa aussitôt à elle, « s'inquiétant, dit Lacoste (52), de la renouveler et de l'étendre et veillant à ce qu'elle remplît son but... ». Il y a lieu de penser que si elle représentait alors un espoir, une possibilité d'action, il y avait encore beaucoup à faire en ce domaine. Nombreux sont d'ailleurs les indices qui montrent combien la sûreté publique et la fin des violences étaient lentes à obtenir, sans parler de la mise à la raison des routiers : bringandages du seigneur Bertrand Gasc (53) ; témoignages apportés vers 1250 lors de l'enquête relative à la levée

(48) Notamment Albe, *L'inquisition en Quercy*, dans *Rev. d'Hist. de l'Eglise de France*, 1910, p. 274.

(49) *Hist. de Lang.*, VI, 626.

(50) *Documents inédits*, t. I<sup>er</sup>, 1841, p. 504-505.

(51) Le lieu de Rocamadour, la présence parmi les promoteurs des trois abbés de Tulle, de Marcilhac et de Maurs semblent l'indiquer. Pour cette confédération, voir E. Albe, *Cahors, Invent. raisonné et analytique des Archives municipales*, première partie, XII<sup>e</sup> s., p. 23 (n<sup>o</sup> 25). Publiée dans Justel, *Histoire généalogique de la Maison de Turenne*, Paris, 1645, in fol., pr., p. 43.

(52) II, 248, d'après G. de Lacroix, *Séries épiscop. cad.*, p. 99 et Foulhiac.

(53) Avoués dans son testament remontant à l'époque 1260-1269, Cf. Cadiergues, *Un noble pillard*, *B.S.E.L.*, t. XLIX, 1928, p. 25.



de l'impôt de la paix par l'évêque de Cahors (54) ; démêlés de l'évêque de Cahors avec les consuls de Cahors ou ceux de Cajarc (1247-1248) (55) ; fermeté trop expéditive des procédures inquisitoriales de Pierre Seila et Guilhem Arnaud en Quercy (1235-1241) (56).

L'abondance des pèlerins attirés par Rocamadour, sanctuaire en plein essor (le roi Saint Louis n'y vient-il pas en personne en 1244) (57) était aussi une tentation permanente pour toute espèce de malfaiteurs (58) et invitait doublement à multiplier les fondations hospitalières. De fait, c'est à ce moment que remontent deux des plus considérables : l'Hôpital Saint-Jean, près de Cressensac, sur la Causse de Martel, que Raymond IV de Turenne fonde par testament en 1233 pour voyageurs et pèlerins (59) ; l'Hôpital Beaulieu, sur le territoire d'Issendolus, en plein Causse de Gramat, sur la route de Rocamadour à Figeac (60). D'autres existaient depuis longtemps, jalonnant les routes de la région et pas seulement dans les localités principales. Les ordres militaires en avaient même déjà établi, dans le Causse, sur la route de Gramat à Cahors (61).

Il y a coïncidence d'époque entre les fondations hospitalières de Raymond IV de Turenne, de Girbert de Thémînes et la fondation de La Bastide-Fortanière. Aussi les vagues souvenirs sur la teneur des privilèges a pu faire penser que le dessein du seigneur de Gourdon avait été surtout de créer un refuge pour les pèlerins (62).

(54) Cf. Albe, *Cahors, inventaire raisonné...*, p. 44, n° 46. A tous les témoins on demande s'ils pensent qu'on peut conserver la paix dans le pays autrement qu'avec l'autorité royale, et tous répondent que non.

(55) Lacoste, II, 267-270.

(56) Cf. ci-dessus, note 33.

(57) Cf. Abbé Rolland, *Les grands pèlerins de Rocamadour*, dans *B.S.E.L.*, t. LXXX, 1959, pp. 109-116.

(58) Ces risques étaient de toujours, comme en fait foi le *Recueil des Miracles de N.-D. de Rocamadour* (milieu du XII<sup>e</sup> siècle), édité par Albe, mais ils étaient moins négligeables que jamais au milieu des séquelles de tant d'années de guerre, et en tout cas plus vivement ressentis alors que des temps meilleurs s'annonçaient.

(59) Rupin, p. 233.

(60) Fondé en 1236 par Girbert I<sup>er</sup> de Thémînes et sa femme dans leur château d'Issendolus.

(61) Sur les routes du Causse de Gramat, les Templiers étaient installés depuis le XII<sup>e</sup> siècle au Bastit, à deux lieues de Gramat, sur la route de Cahors (et à 12 km de La Bastide-Fortanière) ; les Hospitaliers à Durbans et à Soulomès. Ce dernier membre situé à peu de distance de la même route, à trois kilomètres seulement du site de La Bastide-Fortanière. Ce serait dans un titre de 1241 dressé pour le commandeur de Soulomès que d'après Foissac se trouve la première mention dans l'Histoire de La Bastide-Fortanière. Il donne pour référence : *Archives de Malte*, Toulouse. Nous avons tenté sans succès une recherche pour retrouver cette mention.

(62) Ainsi Lacoste, II, 202 ; Rupin, p. 223 ; Foissac, fol. 1, sous forme conjecturale.



On vérifiera qu'il y a dans cette opinion une part d'exactitude, mais cette fonction à l'égard du voyageur, même discernée à l'origine, a dû s'imposer à l'usage par la nature des choses, à mesure de la croissance de la ville et de l'heureuse influence de la paix sur le mouvement des pèlerins. En tout cas, l'acte de Bertrand de Gourdon a une autre dimension.

#### LA FONDATION DE SA BASTIDE, PAR BERTRAND DE GOURDON

Il n'est point commun que le titre de fondation d'une ville neuve ou d'une bastide nous renseigne sur les intentions du fondateur. Mais c'est le cas pour la bastide des seigneurs de Gourdon, et le fait est d'autant plus intéressant qu'elle est une des premières en date des bastides du Haut-Quercy (63). En deux mots, Bertrand, dans le titre de 1238, annonce un acte d'une double portée : d'une part, création d'un point fort, *castel*, « pour garder le chemin ». Il s'agit donc d'obtenir la sécurité sur un lieu de passage, sinon à un point stratégique, et à cause de cela nous suggérons de rattacher cet acte aux préoccupations relatives à la paix du Quercy ; d'autre part, création d'un centre de peuplement : Bertrand veut que son « *castel* » serve de sûreté pour le chemin et pour les terres des environs et il entend qu'il se peuple. La réunion d'une population conséquente servirait d'ailleurs à la fois la cause de la sécurité, toujours difficile à obtenir dans les zones peu habitées, et celle de la mise en valeur du domaine.

Le site choisi sollicitait en effet à ces deux égards l'attention du seigneur de Gourdon. Il occupait dans la moitié occidentale du Causse de Gramat, qui dans l'ensemble relevait de son autorité, une position haute et quasi-centrale dominant les environs de cinquante à cent mètres. Ce bombement du plateau, sur son rebord occidental, confine à l'est aux étendues les plus arides qu'il

(63) Qui ne seront pas très nombreuses d'ailleurs. Nous connaissons Puybrun (1282), Montfaucon (1292), Montcabrier (1297) qui ont été publiées. Il y en a bien sûr d'autres, dont certaines pourraient être un peu plus anciennes, comme La Bastide-de-Raymond-Alric (actuellement Labastide-du-Vert), fondée, si l'on en croit Lacoste (II, 292), dans les débuts du XIII<sup>e</sup> s. par un membre de la famille seigneuriale de Luzech d'où elle tenait son nom (cas rappelant celui de La Bastide-Fortanière) ou comme la Bastide-de-Millac qui serait antérieure à 1240 (d'après une allusion de Mianes, *Notes sur le château et le village de Millac, B.S.E.L.*, 1955, p. 135, que nous n'avons pas contrôlée). Les simples concessions de franchises sont elles-mêmes rares avant le deuxième tiers du XIII<sup>e</sup> siècle : Martel (1219), Rocamadour (1223), adressées aux prud'hommes. Lacoste cite en outre Gramat qui aurait été pourvu d'un consulat dès 1224 par Guibert de Castelnau (I, II, p. 242), et Foissac affirme que Saint-Cirq-Lapopie le fut en 1231 par ses coseigneurs, Fortanier de Gourdon, Bertrand, Guillaume et Hugues de Cardaillac et Bertrand de Lapopie. Les villes principales de Cahors et de Figeac étaient consulats peu avant 1207 pour la première et avant 1245 pour la seconde.



commande en direction de Rocamadour, de Gramat ou de la Braunhie et à l'ouest avec le « pays des vallées », plus cultivable et à l'habitat plus dispersé. C'était donc un des points du Causse où le sol moins rebutant et plus varié ainsi que la possibilité des échanges autorisaient une expérience agricole.

Mieux placé, d'autre part, que par exemple le château de Vailac (64) par rapport à la route qui de l'époque romaine (65) à la fin du Moyen-âge resta le chemin principal de Cahors à Limoges, le nouveau castel devait permettre de surveiller un pays trop peu habité pour être sûr et trop suivi par voyageurs et pèlerins pour ne pas poser le problème de leur sécurité. En outre, ce mouvement de voyageurs permettait d'envisager une certaine activité commerciale.

Les articles concédés en 1238 se rapportent à un établissement à ses origines, donc modeste, en voie de développement : ils sont réduits à l'essentiel, aux conditions indispensables pour réaliser les vues du créateur en ménageant convenablement les intérêts réciproques. Ils retardent peut-être un peu sur les premières réalisations, car le seigneur de Gourdon s'exprime au passé (66) : « J'ai bâti ce château », « J'ai donné ces coutumes. » D'autres articles moins primordiaux pour une fondation, semble-t-il, sont au présent ; la concession de 1238 ne serait-elle pas venue préciser les relations réciproques entre les habitants et le seigneur après une première mise en route et faudrait-il reculer de quelques mois ou années l'acte initial ? Supposition dictée par cette particularité linguistique, mais dont le fondement n'est peut-être pas très sûr, d'autant plus que la confirmation de 1249-1250 parle de ces coutumes comme ayant été données par Bertrand « al castel de la Bastida quan l'at bastit ».

Quoi qu'il en soit, cette charte de 1238, avec ses 10 articles, forme un tout schématique mais cohérent malgré le pêle-mêle des articles, conforme aux habitudes médiévales. Y sont définis :

- 1° Les privilèges nécessaires pour attirer et fixer la population :  
— franchise de quête et de taille (art. 1) ;

(64) Aux mains de la maison de Gourdon.

(65) Castagné, *Notice sur les voies romaines du Lot*, *Annuaire du Lot*, 1877, p. 78. Dans *A Cahors et en Quercy au temps des Romains (B.S.E.L., 1954, p. 82-83)*, M. Labrousse admet que cette route Cahors-Limoges était même antérieure à l'ère romaine, mais il n'en jalonne pas le tracé.

(66) Il en serait alors comme pour la bastide de Villefranche-d'Albigeois, créée par Philippe de Montfort, seigneur de Castres, dont la charte du 12 octobre 1269, indique que sa construction était déjà commencée.



- garantie de liberté individuelle pour toute personne répondant de son droit (art. 2) ;
- conditions pour acquérir des lots de terrain (*ayrals*) (67) (art. 6) ;
- condition de résidence pour louer une maison destinée au commerce (68) (art. 9).

2° Les droits que retient le seigneur :

- institution d'un (ou de plusieurs) viguiers (69) qui percevra les droits du seigneur et ceux que sa fonction l'autorise à s'attribuer (art. 3) ;
- ban du four, à propos duquel sont bien précisés les exigences du seigneur et les droits des habitants (art. 5). Le seigneur s'oblige à tenir à la disposition de ceux-ci le four et le fournier — qui doit chauffer le four — moyennant quoi il retient un pain sur vingt. Le droit s'étend au pain qu'on pourrait apporter de l'extérieur au taux réduit d'un pain sur trente ;
- crédit de 14 jours (deux semaines), reconnu au seigneur pour ce qu'il achètera dans la bastide (art. 7) ;
- obligation du service militaire (*seguda*) lorsque le seigneur convoquera les autres vassaux de sa terre (art. 8).

3° Le droit qui sera appliqué. Il est sous-entendu, pensons-nous, que les usages courants dans la seigneurie restent valables pour les questions non évoquées. La chose est précisée en tout cas pour l'ost, comme on vient de le voir, et aussi pour les droits de justice (70) qui se réfèrent généralement, par un article spé-

(67) Il n'est pas précisé ce qu'on entend par *ayrals*, mais il s'agit ordinairement de lots à bâtir avec une partie de jardin ou de « *patus* ». D'ailleurs la charte IV, art. 26, parle d'*ayrals de mayos*.

(68) Ici sont déjà nommés les prud'hommes, dont on précise qu'ils témoigneront sur le fait de la résidence. L'existence et le rôle des notables, associés d'une certaine manière à l'exécution de la charte et à la sauvegarde des intérêts de la Communauté, sont ainsi révélés et prévus dès l'origine de La Bastide.

(69) Le nombre des viguiers n'est pas nettement indiqué : dans cette première charte et à cet article, le mot viguier est pourvu d'un *s* et semble au pluriel, puisqu'il s'agit du cas régime. Mais un peu plus loin (art. 5 : four), il n'est question que d'un viguier. La charte II est sur ce point identique à I. La charte IV parle d'un viguier à l'art. 4 et des viguiers à l'art. 15. Cependant la copie C, à ce même article met le singulier. S'il y avait plusieurs seigneurs concédants la présence de plusieurs viguiers s'expliquerait naturellement. Ce n'est pas le cas. S'agirait-il d'un viguier avec un lieutenant ? Ou plutôt admettait-on que les revenus de la viguerie pouvaient être, comme à Gourdon, partagés entre plusieurs personnes ? (Cf. Combarieu et Cangardel, *Gourdon et ses seigneurs*..., B.S.E.L., t. VI, 1880, p. 154, note 3).

(70) Plutôt que les amendes, car la mention vient sitôt après celle des droits des ou du viguiers et il doit s'agir de cette part que cet officier lève dans les actes judiciaires.



cial (art. 4), à ceux de Gourdon. Il est bon de signaler que les usages de Gourdon ainsi pris comme référence n'ont été codifiés que plusieurs années après, dans la charte de 1244. En ce qui concerne l'ost, il est remarquable que le seigneur tienne à le rappeler sans la moindre restriction, alors que dans la plupart des coutumes il n'est évoqué que pour ses limitations. Nous y voyons toujours le même souci du seigneur de disposer le cas échéant de tous ses vassaux pour contribuer au maintien de la paix dans les troubles de l'époque.

4° Le dernier article est tout à fait spécial à La Bastide de Bertrand de Gourdon et peut être caractéristique des circonstances de sa fondation : « Nul homme de notre seigneurie ne doit vendre du vin depuis Rocamadour jusqu'à Saint-Sauveur. » (71). La réglementation de la vente du vin a généralement pour objet la taxation de cette marchandise (72) ou le privilège du seigneur de vendre en priorité le produit de ses propres vignobles (73). Ici rien de tel. Par ailleurs l'interdiction concerne spécialement la route, la direction de Rocamadour, lieu distant d'au moins 25 km par la voie la plus courte, 32 km si l'on passe par Gramat en suivant l'ancienne voie romaine jalonnée par la commanderie du Temple du Bastit, l'Hôpital de Gramat, l'Hospitalet de Rocamadour ; or Saint-Sauveur dans la direction opposée n'est qu'à un peu plus de 4 km. L'interdiction est donc, semble-t-il, en rapport avec le pèlerinage de Rocamadour. Le chemin qui y mène, d'ailleurs, quitte rapidement la seigneurie de Gourdon. Si Bertrand de Gourdon défend aux habitants de sa terre de vendre du vin aux approches du lieu de pèlerinage, pourquoi ne serait-ce pas en rapport avec le problème de l'ordre ? Il évite ainsi une cause de discorde où sa responsabilité pourrait être compromise. Il obéit à l'esprit de la convention de Rocamadour qui engageait à la protection des maisons religieuses, il contribue à garantir le respect de la sainteté du lieu. Les tavernes ne pouvaient manquer d'être l'occasion d'excès contraires à la morale, à la décence ou

(71) *Nuhl hom del seu* (à corriger par *nostre*, cf. ci-dessous p. 22) *poder no deu tener taverna de Rocamadour entro a S. Salvador.*

(72) Ainsi à Thémines (1262), art. 20.

(73) A Lisle-Jourdain (1230), le seigneur renonce à son droit de taverne (soit ban du vin pendant un mois par an pour permettre au seigneur de vendre sa récolte). Cf. Cabié, *Chartes de coutumes de la Gascogne toulousaine*, Paris et Auch, 1884, in-8°, p. 19-21 (art. 1). A Saint-Sulpice (1292), les articles 35, 37, 51, mentionnent le vin mais entre autres marchandises vivrières, pour réglementer leur commerce (absence de ban seigneurial, liberté de commerce, réglementation du crédit). Cf. Albe et Viré, *L'Hébrardie, le château de Saint-Sulpice et ses seigneurs*, Brive, 1925, in-8°, p. 108.



à la religion. Certaines coutumes de cette époque font attention à cet aspect de la police locale : ainsi les blasphémateurs sont visés par l'article 28 de la charte de Villeneuve-la-Comtal, du 8 avril 1255, dans une région, il est vrai, où il convenait de veiller à ce que l'hérésie ne redressât pas la tête (74). A Rocamadour, l'afflux des pèlerins était tel à certaines époques que les incidents étaient presque inévitables. Au début du xiv<sup>e</sup> siècle, Clément V autorise l'abbé de Tulle à réconcilier lui-même les chapelles qui seraient souillées à la suite des faits regrettables qui se passent souvent à Rocamadour à cause de l'affluence des pèlerins (75). L'affluence des pèlerins alléguée en 1306 était certainement redevenue considérable dès le début du règne de Louis IX, qui d'ailleurs voudra lui-même être du nombre avec ses proches en 1244.

Tel est l'octroi de Bertrand de Gourdon à qui La Bastide-Fortanière doit donc son existence. Son initiative porte la marque d'un esprit avisé, constant dans ses intentions, voire fidèle à ses engagements.

L'un des premiers, le premier en Haut-Quercy, il a repris à son compte la politique avantageuse des fondations de villes neuves, ou de bastides, dont le comte de Toulouse donnait l'exemple dans ses domaines pour relever les ruines de la Croisade et jeter les fondements d'une restauration de sa puissance. En Albigeois, Cordes, la première bastide de Raymond VII, et Castelnau-de-Montmiral avaient été fondées autour de 1222, Lisle-sur-Tarn en 1229. La croissance rapide de ces villes (76) ne pouvait échapper au puissant seigneur de Gourdon et le progrès de la sécurité en Quercy le conduisait à étudier la mise en valeur de ses domaines.

Fidélité, avancions-nous, aux engagements, pris notamment à Rocamadour. Nous ne voudrions pas laisser entendre qu'un tel acte serait le prolongement pur et simple de cet engagement : la Confédération établissait une obligation de secours mutuel, alors que l'érection de la bastide est un acte personnel dont le bénéfice doit revenir d'abord au seigneur fondateur ; et, au surplus, il tendait par nature à renforcer la position de la maison de Gourdon face au vicomte de Turenne, sous la bannière duquel Bertrand

(74) Ramière de Fortanier, *Chartes de franchises du Lauragais*, p. 727.

(75) Bulle du 16 juin 1306 reproduite dans Rupin, *o. c.*, p. 358: « Cum itaque, sicut ex parte tua fuit expositum coram nos, ad ecclesiam et capellas de Rupeamatoris monasterio predicto [Tutellensi] subjectas... de diversis mundi partibus peregrini confluere dinoscantur et plerumque propter contentiones et rixas que ibi sepius, oriuntur ecclesia et capelle predictae effusione sanguinis ac insuper immunditiis que de carnis fragilitate prodeunt maculentur, Nos tuis supplicationibus inclinati... ».

(76) Pour Cordes, Cf. Portal, *Hist. de Cordes*, p. 13.



s'engageait à servir pour rétablir la paix en Quercy ; il tendait encore à augmenter la puissance du baron de Gourdon à l'égard de l'Anglais, ennemi héréditaire de sa famille, toujours prêt à étendre ses possessions en Aquitaine et auquel, au surplus, le traité de Paris, en 1252, allait reconnaître des droits sur le Quercy (77). On sait qu'après la division du Quercy, l'administration anglaise, trente ans plus tard, s'empressera de créer, face à La Bastide-Fortanière, La bastide antagoniste de Montfaucon (1292) (78). Mais qu'un seigneur aussi notable que Bertrand de Gourdon ait réussi pendant toute la guerre albigeoise à rester le fidèle du roi de France par besoin de paix, qu'il ait obéi par engagement positif aux impulsions du roi et de l'Eglise en faveur de la pacification de son pays, qu'encore, sous l'effet de cet engagement, il décide de fonder un bourg fortifié pour protéger sur ses terres une route importante, nous sommes portés à en conclure que, même si un acte de ce genre lui était d'abord dicté par un souci de bonne administration, il ne pouvait l'envisager que selon les convenances, peut-être les exigences de l'heure.

#### L'APPORT DES DESCENDANTS DE BERTRAND

Les successeurs immédiats de Bertrand de Gourdon, son fils Fortanier II et son petit-fils Pons II, montrent par des concessions répétées, que nous allons examiner, l'attention qu'ils ont apportée à la croissance de la nouvelle bastide.

Il y a d'abord un titre (n° II du recueil) daté du mois de mars 1249 (vieux style). Cette charte émane de Fortanier de Gourdon et se borne à confirmer sous garantie de serment les coutumes octroyées par le seigneur Bertrand, son père.

(77) C'est bien après Bertrand I<sup>er</sup> de Gourdon que la politique suivie par Louis IX à l'égard des Anglais obligea certains seigneurs à s'accommoder de la suzeraineté britannique. On sait qu'après le traité de Paris, le vicomte de Turenne, qui jouissait pourtant pour ses fiefs du privilège de ne pas pouvoir être mis hors de la main du roi de France, transféra son hommage au roi d'Angleterre (21 avril 1263). Pons de Gourdon, qui venait de prendre pour épouse Alemande de Turenne, et qui jouissait du même privilège (cf. notre note 36), prêta simultanément un hommage analogue. Des pensions étaient la contrepartie de ces hommages (*Calendar of Patents Rolls*, p. 245-246, Rymer, *Foedera* ad ann. 1263). Nous ne savons comment cette allégeance fut admise par les vassaux de Pons, ni si l'accord fut tenu sans défaillances. Lors de la transaction sur le Quercy négociée en 1287 à Villefranche-du-Périgord entre les représentants d'Edouard I<sup>er</sup> et ceux de Philippe le Bel, beaucoup de localités de ce pays, dont un certain nombre de possessions de la maison de Gourdon, furent assignées au domaine direct de la couronne anglaise sous la souveraineté du roi de France. A la suite de quoi, il est piquant de voir Fortanier III de Gourdon, par besoin d'argent, vendre à son suzerain, le roi d'Angleterre, les terres sur lesquelles celui-ci va fonder sa bastide de Montfaucon (cf. Bulit, *o.c.*, p. 86, d'après E. Albe, *La Bastide de Montfaucon d'après les archives de Londres*, dans *Revue religieuse de Cahors*, XVI<sup>e</sup> année, 1906, p. 833).

(78) Cf. Albe, *o.c.*, note précédente.



On ignore jusqu'à quand vécut Bertrand, mais cette pièce remonte vraisemblablement, ou peu s'en faut, à l'époque où Fortanier a recueilli l'héritage de son père. Il est à noter que le texte des articles n'est pas reproduit absolument mot à mot. Il y a quelques menues variantes de l'expression, qui toutes vont dans le même sens : celui d'une meilleure clarté de la teneur (79).

Ayant reconnu ce progrès de l'acte de 1238 à sa confirmation, nous n'avons pas hésité à préférer la signification de cette dernière lorsque celle de son modèle nous a paru incompréhensible (peut-être plus difficile à lire sur l'original et péniblement transcrit). C'est le cas surtout pour l'article 10 où nous avons adopté la lecture *nulhs hom de nostre poder no deu tener taverna...* donnée par la charte II à celle de I : *nulh hom del seu poder no deu tener taverna*, celle-ci ne nous paraissant pas avoir de sens. Du reste la transcription C du xv<sup>e</sup> siècle qui contient la charte II donne bien cette version *de nostre poder*.

Cinq ans plus tard, en février 1255 (n. st.), Fortanier fait pour sa part une concession nouvelle : c'est l'objet du document n<sup>o</sup> III, daté encore de Gourdon.

Nous sommes à près de 18 années de la fondation et constatons que si la bastide n'a pas encore de signe distinctif — puisqu'on la désigne par sa situation géographique, son appartenance paroissiale — du moins s'est-elle assez développée pour n'être plus appelée que ville, de château qu'elle était : « *la vila de la bastida la quals vila es prop de la glieya de Soiri* ». Peut-être est-ce là l'indice que des murs d'enceinte, prévus au départ, n'avaient pas été construits ? (80).

(79) On a cherché à éviter des termes elliptiques, maladroits ou même équivoques. Voici ces variantes :

I	II
l. 3 : <i>Pel camí gardar e per las terras d'en viro,</i>	<i>Per gardar lo camí e las terras que son d'en viro,</i>
l. 6 : <i>com no-lh fezes questa ni talhada,</i>	<i>que no-lh deu hom far questa ni talhada,</i>
l. 7 : <i>que drech pogues far,</i>	<i>que dreg puesca afiar,</i>
l. 10 : <i>e non i deu aver mos el,</i>	<i>e non i deu aver mos quan lo nostre</i>
l. 15 : <i>ses tot autre servizi que no y retenc,</i>	<i>ses tot autre servizi que no y devem aver,</i>
l. 17 : <i>aquel que vendria penria lo,</i>	<i>aquel que venria pot lo penre,</i>
l. 18 : <i>e que sia hom be fis,</i>	<i>e que los fassam be fis,</i>
l. 18-19 : <i>e seguda quan l'autre gens de sa terra lo segra,</i>	<i>e devem hi aver seguda quan l'autra gens de nostra terra nos segra,</i>
l. 20-21 : <i>si estatgeis no-s redia,</i>	<i>si estatgas no-s redia,</i>
l. 22 : <i>nulh hom de-l seu poder no deu tener taverna.</i>	<i>nulhs hom de nostre poder no deu tener taverna...</i>

(80) Les actes I et II emploient dans le corps de plusieurs articles le mot *vila*, semble-t-il, dans le sens où nous employons le mot localité (habitée), surtout lorsqu'il s'agit de la distinguer d'autres localités (articles concernant le fournage, le crédit du Seigneur, résidence obligatoire à La Bastide pour



Le dispositif tient en deux articles nouveaux et un ancien article reproduit. Le premier, d'ordre fiscal, est une exemption de taxe (81) en cas de marchés et de foires... Elle vaut pour la ville et même jusqu'à la limite du chemin de la bastide (82). Il ne peut s'agir que de la section du grand chemin traversant le territoire communal. C'était tout au long de ce lieu de passage, que la plupart des marchandises circulaient. Cet article suggère une agglomération en croissance et cherchant à se développer comme centre de transactions.

Le second article protège les habitants contre les exigences du seigneur en cas d'opérations armées dirigées contre sa terre. Nous voici renseignés sur l'état de la pacification et sur le mécanisme du brigandage. Sans doute une paix suffisante règne, qui permet la croissance de la bastide. Toutefois des bandes armées (routiers, nobles-pillards ?) doivent encore circuler, car on ne comprendrait pas l'introduction d'une pareille clause, évidemment réclamée par les habitants. Ces troupes de brigands se livraient à des excès afin de se faire chèrement payer leur départ. Mais comme le seigneur, responsable de la sûreté sur sa terre, pouvait être tenté de négliger ses obligations (militaires ?) en levant sur ses gens le montant de rançons, les habitants se font promettre qu'en cas de ce genre on s'obligera à s'en tenir à leur bon vouloir.

Peut être y a-t-il à établir un rapport entre cet article, écho d'une insécurité persistante, et l'existence d'une nouvelle conférence de Rocamadour entre clergé, nobles et bourgeois du Quercy. Les anciens historiens qui la mentionnent (83), car son texte est inconnu, lui donnent pour but l'extirpation de l'hérésie. Mais déjà la ligue de 1233 avait été interprétée dans ce sens ; or nous savons qu'elle concernait d'une façon plus générale le maintien de la paix publique. Fait plus sûr, en tout cas, des échanges de lettres (84) entre l'évêque de Cahors, Barthélémy de Roux, et le pape Alexandre IV, en l'année 1255, visent des associations rivales de seigneurs se faisant la guerre entre eux dans le diocèse et la ville de Cahors (85).

vendre ou acheter) ; mais, lorsqu'au début de l'acte il s'agit de caractériser son bénéficiaire, on qualifie la bastide de *castel*. Ce qualificatif disparaît dans III et n'est pas repris dans IV. Ce n'est plus alors que *la bastida*, ou *la vila de la bastida*.

(81) *page ni leida*.

(82) *aytan com lestrada de la bastida dura vas totas partz*.

(83) Rapporté par Lacoste, II, 286.

(84) Cités par Lacoste, II, 288.

(85) Les excès ne venaient pas tous des seigneurs : en 1253, Louis IX ordonne aux consuls et au seigneur de Gourdon de faire restituer des meubles volés dans les campagnes par les hommes d'armes de la ville (Champollion-Figeac, *Documents hist. inédits...*, t. III, Paris, 1847, in-4°, p. 50).



Cet article a un intérêt particulier en ce qu'il mentionne pour la deuxième fois, comme interprète des intérêts de la population, et à propos de circonstances plus sérieuses, *lhi prohome de la Bastida*. Ainsi croyons-nous voir se préciser, à moins de vingt ans de la fondation et peut être en raison de son succès, le rôle des notables dans la vie de la communauté.

Après ces deux concessions nouvelles de Fortanier, le seigneur rappelle que La Bastide reste ouverte à tout nouvel habitant qui puisse répondre de son droit (86), puis il termine par un serment solennel dont, innovation intéressante, il prie les consuls de Gourdon d'être les témoins. Gourdon venait de recevoir sa charte consulaire, en 1244, de Fortanier et de deux coseigneurs de la même maison de Gourdon. L'apposition du sceau de cette communauté sur la troisième charte de La Bastide, à la prière de Fortanier, dénote les bons rapports entre la communauté et le seigneur et fait penser à une sorte de parrainage de la ville, chef de seigneurie, à l'égard de la récente bastide. Nous avons déjà vu que les *justices* de Gourdon devaient être applicables à La Bastide. Nous allons constater que celle-ci obtiendra bientôt une codification de ses usages sur le modèle de celle obtenue par Gourdon.

C'est l'objet de notre quatrième document qui mérite, lui, pleinement, d'être appelé *les Coutumes de La Bastide*. C'est une charte datée d'octobre 1266, émanant du fils de Fortanier, Pons de Gourdon. Il ne s'agit pas là, semble-t-il, d'une libéralité de « joyeux avènement » puisque La Bastide était vraisemblablement comprise dans la donation générale de tous ses biens en deçà du Lot, que Fortanier II avait faite en 1258 en faveur de Pons à l'occasion de son mariage avec Alemande de Turenne et à l'intention de la descendance de cette union (87). La concession, en tout cas, est très importante : confirmation des franchises déjà obtenues, institution du consulat et codification des usages : une trentaine d'articles que Pons jure d'observer et pour lesquels il fait intervenir la garantie du sceau de l'évêque de Cahors, Barthélémy de Roux.

Le document précise d'abord à nouveau que la ville de La Bastide a été établie sur le territoire de la paroisse de Soyris et que le seigneur espère son avantage et son progrès.

Les articles qui suivent, comme toujours un peu pêle-mêle (les formalités de mutations consulaires sont partagées en trois

(86) Au sens de fournir caution. Cf. note 3, p. 228.

(87) Cf. p. 225.



articles : 3, 19, 29 ; le droit de sceau fait l'objet des articles 2 et 23, etc...), peuvent se classer en cinq catégories :

- Organisation de la communauté.
- Tarification de certains délits ou crimes.
- Droit privé.
- Privilèges économiques.
- Droits seigneuriaux.

Au nombre des premiers, les articles 1, 3, 15, 19, 28 et 29, les plus développés, définissent l'établissement du consulat, les pouvoirs des consuls et le partage de leurs attributions avec les agents du seigneur, baile et viguier, en matière d'enquêtes et de prises de gages ; les articles 2 et 23 concernent le droit de sceau ; l'article 9 autorise les prud'hommes de La Bastide à imposer des *dex* (des défens générateurs de contraventions) sur les jardins, les vignes, les prés et les blés et à en percevoir les amendes au profit de la communauté, fournissant ainsi quelques ressources à l'administration municipale. Cette unique mention des prud'hommes, qui ne paraît pas fortuite, révèle que les consuls ne concentraient pas tous les pouvoirs et que les notables (prud'hommes) conservaient un rôle au moins en matière de police, car ce sont les consuls qui collaborent aux enquêtes.

En condensant ces articles politiques, on peut dresser la physionomie suivante du consulat de La Bastide :

Les habitants, dans leur ensemble, font choix chaque année de quatre consuls qui administrent la ville. Une fois choisis, ils se présentent au seigneur ou à son baile pour recevoir l'investiture (88), faire le serment de garder les droits du seigneur et pour recevoir son serment de garder les franchises de la ville. Toutefois, en cas d'absence simultanée du seigneur et de son baile, la mutation consulaire a lieu et les nouveaux consuls vaquent à leurs devoirs sous réserve qu'ils se présenteront dès le

(88) Sans qu'aucun article soit expressément consacré à cette nécessité de l'investiture, elle découle des termes employés dans l'article 29 : *quan seran cossol noel donat pel senhor...* Le mot *donat*, qui met en relief l'acte seigneurial d'investiture, vient ainsi, presque au bout de la charte, équilibrer la concession initiale, le *plenier poder de... cauzir* qui risquait à lui seul de donner trop d'importance à l'initiative de la communauté. L'article 29 fait agir conjointement le baile et les consuls pour recevoir le serment des habitants. Une fois confirmés par le seigneur, les consuls constituent avec le baile l'autorité administrative et l'on peut penser, bien que ce ne soit pas dit, que le seigneur n'entend pas limiter son droit d'agréer ou de repousser le choix qui lui est soumis pour le nouveau consulat. Au bout du compte le consulat de La Bastide, dans son renouvellement, n'échappe pas à ce partage de l'autorité entre le seigneur et la communauté qui caractérise l'institution de cette époque. (Sur les deux actes successifs de l'élection consulaire, cf. Dognon, *Les institutions politiques et administratives du pays de Languedoc...*, Toulouse, 1895, p. 74.)



retour du seigneur ou du baile pour l'échange des serments. Aucun consul, une fois choisi, ne peut se dédire, sauf à amender. Lorsqu'ils ont été confirmés par le seigneur, les consuls et le baile ensemble reçoivent le serment de la communauté. L'importance attachée à ce serment du commun (*del poble de la bastida*) est soulignée par la prescription que le baile et les consuls l'exigeront de tout nouvel habitant, qui aura droit à protection (art. 30) et même des héritiers de tout habitant, au décès de celui-ci.

Les attributions des consuls s'étendent au domaine judiciaire : en cas d'enquête pour méfaits commis en secret, auxquelles ils doivent collaborer avec le baile et le viguier. Enfin, ils agissent conjointement avec le baile pour prendre des gages pour la communauté. Les consuls disposent du sceau communal [2] qui est pourvu de valeur authentique.

Les articles qui fixent des amendes de justice sont assez nombreux : cas d'adultère [6], de vol [7, 8], de coups et blessures [10, 11], d'écoute aux portes [12], de fausse mesure [21], et le produit en revient au seigneur. En outre un article garantit contre l'emprisonnement arbitraire [4] (89). Un autre interdit sous peine d'amende le raccolage des pèlerins sur la voie publique en dehors de la ville, aussi bien par les hôtes que par les particuliers : tout au plus sont-ils autorisés à leur faire signe du pas de leur porte [22]. Un autre protège l'acheteur d'un bien mobilier, notamment de bétail, contre une revendication légitime sur l'objet de l'achat. S'il doit se défaire de cet objet, il sera remboursé du prix d'achat [25]. Enfin la charte précise que le « Droit » [romain] sera appliqué en cas de silence de la Coutume.

Il n'y a que trois articles de droit privé : reconnaissance du droit de tester [13], de disposer de son bien par vente ou donation [14], de sous-accenser [26].

Deux articles seulement précisent des droits seigneuriaux. L'un régleme l'usage du four seigneurial conformément à la charte de fondation, mais dans une rédaction simplifiée [17]. Le second limite le droit de reprise du seigneur sur les fiefs des habitants de La Bastide ; quel que soit le motif du retour de ce fief dans sa main, le seigneur s'engage à lui rendre un feudataire dans le délai d'un an et jour [18].

On peut se demander pourquoi le seigneur n'est pas plus libéral en ce qui concerne le four, qui reste banal. N'y aurait-il pas inci-

(89) Taux à comparer avec ceux notés par L. d'Alauzier dans *Causerie sur les coutumes de Cahors*. Les Pénalités, dans *B.S.E.L.*, t. LXXVII, 1956, fasc. 1, p. 26-31, et avec les diverses coutumes du Quercy.



dence de la pauvreté du terroir en bois de chauffage, qui commandait d'éviter la multiplication des fours ?

La charte comporte enfin deux privilèges d'ordre économique : la garantie de la sécurité des marchés du vendredi soir au lundi matin [16], et la franchise de péage et de leude aux foires et marchés de La Bastide [20].

Pour être complet, signalons enfin l'article 27 qui réserve les eaux, quelle qu'en soit l'origine, à l'usage de la communauté de La Bastide. On devine combien l'eau doit être ménagée au sommet du Causse de Gramat.

Telles sont les coutumes obtenues de Pons de Gourdon par la nouvelle bastide en 1266. On voit qu'elles apportaient un progrès considérable aux habitants, par l'institution d'un consulat assez libéral pour un bourg rural puisque le seigneur se borne à ratifier le choix des consuls par la communauté et à fonder la concorde entre les pouvoirs et entre ceux-ci et les administrés par des serments réciproques. L'autorité municipale a les attributs de sa personnalité : assurance d'un minimum de ressources, usage du sceau. Toutefois l'exercice de la justice lui échappe à peu près complètement et elle reste surveillée par les officiers du seigneur et contrôlée dans des décisions importantes. Somme toute, pour le seigneur de Gourdon qui cherchait à satisfaire ses vassaux en favorisant la prospérité de La Bastide, les avantages administratifs et les satisfactions d'amour-propre du consulat, jointes à la franchise complète de la condition, à la libéralité du régime des redevances et à la garantie des marchés devaient permettre d'obtenir le résultat souhaité. Nous n'en voulons pour preuve qu'un événement révélateur déjà évoqué plus haut : la fondation en 1292 de la bastide toute proche de Montfaucon (à 5 ou 6 km de distance) par le roi d'Angleterre, lorsque celui-ci aura partagé le Quercy avec le roi de France (90).

(90) La charte de 1266 n'est évidemment pas le dernier texte qui ait régi la communauté de La Bastide-Fortanière. L'inventaire Cresty donne, aux folios 97-98, la mention d'une transaction de 1307 entre Bertrand de Gourdon et les consuls et habitants de La Bastide relative aux usages dans le bois de l'Eyme, situé dans la paroisse de Goudou, et surtout la teneur de la transaction passée le 13 décembre 1457 entre Frotard Hébrard et les habitants, dont il n'était seigneur que depuis environ trois ans, déterminée par un conflit au sujet de l'usage du même bois de l'Eyme. Ce document comporte d'assez nombreux articles relatifs à toutes sortes de droits d'usage et de redevances et il confirme les chartes antérieures, notamment certaines accordées par noble Bernard Jourdain, chevalier, comte de l'Isle-Jourdain, et par Bertrand, son fils, dont on précise qu'elles étaient en langue vulgaire. Sont encore mentionnées des transactions ou confirmations postérieures : 1485, 1508, 1579 ; l'étude de ces documents est hors de notre propos actuel.



PARENTÉ DES COUTUMES AVEC CELLES DE GOURDON

Notre projet n'est pas ici d'étudier les coutumes de La Bastide-Fortanière par comparaison avec les coutumes du Quercy ou de l'Aquitaine. Mais nous ne pouvons éviter d'indiquer très brièvement leur parenté fort peu étonnante avec celles de Gourdon. Sur 30 articles, une vingtaine sont comme extraits, à peine modifiés, des articles de Gourdon. La formalité des élections consulaires, les serments des consuls et leurs pouvoirs sont calqués sur ceux du chef de seigneurie, moyennant quelques ajustements de tarifs (l'amende à payer pour le refus de la charge est de 50 sous au lieu de 100 à Gourdon). Les consuls n'ont pas, à l'origine, d'attributions sensiblement plus étendues à Gourdon qu'à La Bastide : la justice leur échappe aussi presque complètement. Ils n'ont le droit d'infliger des amendes que jusqu'à 5 sols pour les contraventions à leurs règlements, dont le produit est réservé au profit de la communauté. Les dispositions pénales sont plus nombreuses et éventuellement plus développées. Certaines dispositions fiscales, comme la procédure du paiement du cens, ou de droit privé, comme le retrait lignager, ne sont pas reprises par la Bastide, dont les coutumes comportent de leur côté par rapport à Gourdon un petit nombre de dispositions nouvelles. Les plus originales paraissent être l'obligation de résidence pour les marchands tenant boutique (91) (I et II, 9), l'interdiction de vendre du vin de Saint-Sauveur à Rocamadour (I et II, 10), l'article sur les razzias de bandes armées (III, 2), les amendes pour écoute nocturne aux portes d'autrui (III, 12), les limites imposées au raccollage des pèlerins (III, 22), la protection de l'acheteur de bétail (III, 25) (92), la protection sur la voie publique du nouvel habitant (III, 30).

Il est évident que Gourdon a servi de modèle, mais que ses statuts ont été adaptés à la situation particulière de la bastide.

LA QUESTION DU NOM DE LA BASTIDE

Nous ne pouvons terminer sans nous poser la question du nom de la ville. Nous venons de constater qu'elle devait sa fondation à Bertrand de Gourdon, et son érection en consulat à son petit-fils Pons II. Or elle a retenu le nom de Fortanier, qui a fort peu ajouté, pourrait-on penser, à la concession primitive.

En 1238, Fortanier n'était-il pas d'âge à être associé par Bertrand de Gourdon à la création ou au premier développement de

(91) Où se révèle l'intention de susciter un commerce local.

(92) Article contenu sous une autre rédaction dans la charte de Cajarc, art. XVII, cf. ci-dessous, note 36 p. 25.



sa bastide ? Bertrand, rapporte Foissac dans ses *Notes sur Saint-Cirq-Lapopie* (93), se serait marié avec Cécile de Mirabel en 1213. Les textes ne confirment en rien cette supposition. Tant que vit Bertrand, Fortanier n'agit que comme seigneur de Saint-Cirq et autres fiefs constituant son apanage (cf. note 41).

Mais, si courte qu'elle soit, la propre concession de Fortanier est substantielle : franchise de tout impôt ou leude en cas de marché ou de foire, consentement nécessaire de la communauté lorsqu'il s'agira d'aider le seigneur à acheter le retrait de pillards. On se souviendra également de ce que ce dernier article semble reconnaître aux prud'hommes un rôle élargi. Il se peut que, préalablement à la codification de Pons II, l'existence d'une certaine administration municipale ait été acquise dès Fortanier. La charte de Gourdon de 1244 (n. st.) dans son vidimus original de 1260 (n. st.), publié par Bult, emploie le mot *prohommes* pour des fonctions tout équivalentes à celles de consuls.

Lorsque Pons II se marie avec Alemande de Turenne en 1258 (94), La Bastide est comprise dans la donation que Fortanier II consent à son fils en faveur de sa future belle-fille et des enfants à naître de cette union, donation s'étendant non seulement à la ville (*castrum*) de Gourdon, avec toutes ses dépendances, mais à tous les droits possédés par Fortanier, *citra flumen olli in diocesi caturcensi*. Au cas où Fortanier révoquerait sa donation, il s'engage à dédommager Alemande et les héritiers qu'elle aurait de Pons par 500 mares d'argent gagés sur l'ensemble de ses possessions et par une rente de 100 livres de cens annuel sur les revenus de sa ville de La Bastide (*in villa nostra de La Bastida habendas*) (95). L'année d'avant, dans l'acte passé à Figeac entre Fortanier et Guibert de Thémynes, au terme duquel ce dernier se reconnaît vassal de Fortanier pour Canhac, Quissac et Artis moyennant l'abandon de quelques mas et des arrangements relatifs aux incidents pastoraux, deux experts sont désignés pour estimer d'éventuels dommages : ce sont deux habitants de La Bastide du seigneur Fortanier, demeurant *apud bastidam domini Fortanerii*. Quelque temps après, en 1265, sous Pons II, un acte intéressant la commanderie du Temple du Bastit, et auquel assistait l'évêque de Cahors Barthélémy, était passé dans *La Bastide de Fortanier de Gourdon* (96).

(93) *B.S.E.L.*, t. 54, 1933, p. 275.

(94) Mercredi après la fête de Saint-Georges (24 avril).

(95) *Arch. de Tarn-et-Garonne*, A 297, Saume de L'Isle, fol. 1087.

(96) Rapporté par du Bourg, *Hist. du Grand-Prieuré de Toulouse*, Toulouse, 1883, in-8°, p. 547.



Semblablement, mais bien plus tard, le 12 mai 1290, Fortanier III de Gourdon et ses frères échangent une première fois leur bastide moyennant une somme importante en numéraire : elle est ainsi désignée : la ville « dite de La Bastide du Seigneur Fortanier de Gourdon » (97).

N'imaginons pas cependant que le nom de la localité se soit fixé définitivement dès ce moment-là ; dans le cartulaire dit « la Saume » des Seigneurs de L'Isle, qui contient plusieurs actes concernant *La Bastide* (entre 1257 et 1322) presque tous la désignent sous le nom de Bastide de Gourdonnais (*Bastidam dicta de Gordonio* (98), *bastida dicta de Gordonesio* (99), *bastida Górdonezii* (100), *bastida de Gordones in quersino* (101)). De même l'accord déjà cité entre Bernard Jourdain de L'Isle et Jean de Mortemer au sujet de la dot d'Indie de L'Isle (1386) touche la baronnie de La Bastide-Fortanière *sive* de Gourdon (102).

C'est donc assez tardivement que le nom de Fortanier (103) fut relié usuellement (mais jamais exclusivement) à celui de La Bastide, et à une époque où celle-ci était passée en d'autres mains que de la maison de Gourdon.

Ainsi d'une part le soin du fils de Bertrand I<sup>er</sup> pour sa jeune bastide, d'autre part le souci de référer à la race des fondateurs, où le nom de Fortanier revenait presque à chaque génération, expliquent assez, croyons-nous, que ce nom soit finalement resté attaché à une ville qui, contrairement à beaucoup de bastides, n'a pas été dotée d'un nom propre dès l'origine.

M. GRESLÉ-BOUIGNOL,  
Membre correspondant  
de la Société des Etudes du Lot.  
Directeur des Services d'Archives du Tarn,

(97) Saume..., fol. 1113.

(98) *Arch. de Tarn-et-Garonne*, A 297, fol. 1200, acte de 1311.

(99) *Ibid.*, fol. 1194-1195, acte de 1312.

(100) *Ibid.*, fol. 1191-1193, acte de 1322, n. s.

(101) *Ibid.*, fol. 1225, acte de 1316.

(102) La particule alternative est le signe de l'hésitation de l'usage. Le titre calligraphié au xviii<sup>e</sup> siècle par le féodiste Cresty sur la couverture du recueil B des coutumes de La Bastide (cf. note 16) offre la forme : « La Bastide de Goudou ». De même, dans le corps de l'Inventaire Cresty, certains actes sont rapportés à « La Bastide-Fortanière ou de Goudou » (actes de 1316 et 1365, au fol. 117). Nous n'avons pas d'autres exemples de l'emploi du nom de Goudou, petite paroisse limitrophe de La Bastide, pour désigner cette dernière localité. Cresty a dû confondre Gourdon avec Goudou. Son emploi vérifié de la forme *Goudou* laisse deviner son incertitude des données locales, car Goudou ne peut résulter de *Godor*, forme ancienne du Goudou.

(103) Le plus souvent sous la forme adjective. Des formes erronées (Labastide-Fertunière, dans un pouillé de 1648 publié par de Fontréaulx. *Pouillés de la Province de Bourges*, 1962, p. CXXVIII, n<sup>o</sup> 1), ou recomposées (La Bastide-Fortunière à partir de 1716 dans l'état-civil), apparaissent aux temps modernes quand le souvenir des origines s'estompe.





SCEAU DE BERTRAND DE GOURDON, 1225  
d'après A.N.J. 620, N° 6  
DOUËT D'ARCQ, p. 2293

# COUTUMES DE LA BASTIDE-FORTANIÈRE

Textes

I

1238

*Bertrand de Gourdon fonde le château de La Bastide, déclare francs les habitants qui viendront le peupler, y institue un (ou des) viguier (1), y impose les amendes de Gourdon et fixe les premières relations entre la communauté et le seigneur.*

A. Original perdu.

B. Copie du XIV<sup>e</sup> siècle, dans un recueil anciennement coté n° VII, liasse 2, titre 7, *Archives du Tarn*, J 58/70, fol. 1.

*Mention* au fol. 97 de l'inventaire Cresty des archives des seigneurs de Saint-Sulpice, aujourd'hui conservé au château de Saint-Sulpice (Lot), dont copie moderne par Ed. Cabié aux *Archives du Tarn*, don Albert, 1926, vol. IV.

Conoguda cauza sia a-totz aquels *que* so ni-so avenir ni *que* aquestas letras veyran ni auziran, *que* eu B. de Gordo basti aquest castel de-la bastida pel cami gardar e per las terras d-en viro e volgui *que*-s pobles d-omes e de femnas e diey lor costumaz

1. — *Franchise de quête et taille.*

*que* totz hom *que* estes en aquest castel estes franxx, c-om no-lh fezes questa ni talhada,

2. — *Liberté sous caution* (3).

ni nulhs homs estranhs ni privat no-y fos pres *que* drech pogues far,

(1) Cf. ci-dessus, note 69.

(2) Cf. p. 6.

(3) L'expression *drech far*, faire droit, est bien clarifiée si l'on se reporte à l'art. 1 des coutumes de Cajarc (1256), publiées par Combarieu et Cangardel dans le *B.S.E.L.*, tome V, 1879, p. 4-41. Selon cet article, consacré précisément au privilège de ne pas être mis en prison, tout homme bénéficie de cet avantage « *dum modo paratus sit stare juri coram domino et super hoc offerat cautionem prout juris est, nisi forte tam grave crimen commisisset...* ».



## Traductions

### I

Soit connu à tous, présents et à venir, qui verront et entendront ces lettres que moi, B. de Gourdon, j'ai bâti ce château de La Bastide pour protéger le chemin et pour les terres des environs, j'ai voulu qu'il se peuplât d'hommes et de femmes et je leur ai donné les coutumes suivantes :

1. —

Tout homme qui demeure en ce château, qu'il y demeure franc, qu'on ne lui impose quête ni taille.

2. —

Nul homme, étranger ou du pays, n'y soit emprisonné, s'il peut satisfaire au droit (1).

3. —

J'ai institué ici un (ou des) viguier (2) pour percevoir les droits du seigneur et les siens propres.

4. —

Les droits de justice doivent être tels que ceux de Gourdon.

5. —

Le seigneur a retenu ici son four, et il n'y en aura pas d'autre, mais le viguier a le droit de cuire son pain. Pour le fournage, le seigneur doit avoir le vingtième de ce qui sera cuit dans son four ;

(1) Ces derniers mots nous ont paru pouvoir traduire littéralement l'expression *drech far*, dont le sens est proche de « fournir caution », « offrir du répondant ». Cf. note 3, page précédente.

(2) Pluriel douteux, cf. ci-dessus note 69.

3. — *Viguiers.*

e mezi hi viguiers *per* levar los dregs del senhor e de-[ssi] meys,

4. — *Droits de justice.*

e-las justizias devo esser aytals com aquelas de G-[ordo].

5. — *Four.*

E-l *senher* retenc hi son forn e-non-i deu aver mos el, mos lo viguiers a-ssó pa cozer, e-l *senher* deu aver de forna-[t]- ge lo xx<sup>e</sup> d-aquel *que* cozera e-l seu forn e d-aquel c-om aportara de-foras om de-la vila o autres de XXX. l-u, e-l *senher* deu hi aver so fornier *que* deu calfar lo forn ;

6. — *Concession des lots.*

E-l *senher* donet los ayralz XII<sup>en</sup> d. ses tot autre *servizi que* no-y retenc, e qui l-auria obrat al cap de-l an, *que* fos seus ; si non-o avia fag, aquel *que* vendria penria lo ;

7. — *Crédit du seigneur.*

e-l *senher* deu aver malleu en la vila de. XIII. jorns, e *que* sia hom be fis (4) ;

8. — *Service militaire.*

e seguda quan l-autra gens de-sa terra lo segra ;

9. — *Obligation de résider pour louer une maison de commerce.*

e negus hom no-y deu logar mayo *per* vendre ni *per* comprar si estatgeis no-s redia de-la vila a-conogada des *proshomes* ;

10. — *Défense de débiter du vin sur la route de Rocamadour.*

ni nulh hom de-l seu poder (5) no deu tener taverna de Rocamadour entro a S. Salvador.

E *per* maior fermetat hieu B. de Gordo doni aquestas letras sageladas ab mó sagel. E aquestas letras foro donadas en l-an de-la encarnatio de nostre *senhor* M<sup>o</sup>.CC<sup>o</sup>.XXX<sup>o</sup>.VIII<sup>o</sup>.

(4) Passage plus clair dans la charte suivante.

(5) *Id.*, cf. p. 218.



et le trentième de ce qu'on apportera d'en dehors de la ville, qu'on en soit habitant ou non (3) ; et le seigneur doit avoir ici son fournier, qui doit chauffer le four.

6. —

Le seigneur a concédé les aires (4) au douzième denier (5) sans retenir aucune autre redevance (6). Et qui aura travaillé son aire au début de l'an, la gardera comme sienne ; si non, elle appartiendra au premier qui la prendra.

7. —

Le seigneur doit avoir crédit dans la ville pendant 14 jours, et que l'on soit bien fidèle (7).

8. —

Et droit d'exiger qu'on le suive (à la guerre) (8) lorsque les autres gens de sa terre le suivront.

9. —

Nul homme ne doit prendre à louage une maison pour vendre ni pour acheter sans s'être rendu habitant de la ville, à la connaissance des prudhommes.

10. —

Nul homme de sa juridiction (9) ne doit tenir taverne depuis Rocamadour jusqu'à Saint-Sauveur.

Et pour plus de validité, moi, B. de Gourdon, j'ai donné ces lettres scellées de mon sceau.

Elles furent données l'an de l'Incarnation de Notre-Seigneur M CC XXX VIII.

(3) La vente à La Bastide de pain fait à Gourdon est attestée en 1324 à l'occasion de contestations relatives aux droits de péage, cf. Combarieu et Cangardel, *o.c.*, p. 161.

(4) Cf. note 67.

(5) Un denier sur douze de l'estimation des terres concédées. A Saint-Sulpice (Tarn), Sicard Alaman retient des habitants de sa bastide, en 1247, un denier par livre de la valeur des tenures en redevance annuelle (Compayré, *Études sur l'Albigeois*, Albi, 1841, p. 455).

(6) Le mot *servizi* a peut-être ici un sens plus large que redevance, terme qui évoque une rente en numéraire.

(7) Et que nous nous y tenions bien fidèlement. Cf. même art. charte suivante.

(8) Le terme *seguda* est à rattacher au verbe *deu aver* du membre précédent.

(9) *Seu* désigne encore le seigneur, comme le confirme le texte plus précis de la charte suivante.

## II

1249 (a. st.), mars. - Gourdon.

*Fortanier de Gourdon confirme, reproduit et garantit par son serment les Coutumes accordées par Bertrand de Gourdon, son père, au château de la Bastide.*

A. Original perdu.

B. Copie du xiv<sup>e</sup> siècle, *Archives du Tarn*, J 58/70, fol. 1.

C. Copie du milieu du xv<sup>e</sup> siècle, *Archives du Tarn*, J 54/222, fol. 1.

A totz aquels que aquesta carta veyran ni auiran eu Fortaniers de Gordo salut en nostre *senhor*. A totz e a cadan fam assaber que nos affermam e autreiam totas las franquezas e las costumas que mossenher B. (1) de Gordo nostre payre donet el castel de-la Bastida quan l-at bastit, e basti lo per gardar lo cami e-las terras que son d-en viro, e volt que-s pobles d-omes e de femnas, e-las franquezas e-las costumas so aytals que-l sobre ditz nostre payres lor det,

1. —

que totz hom que estes en aquest sobre dig castel es franxs, que no-lh deu hom far questa ni talhada,

2. —

ni nulhs hom estranhs ni privat no y deu esser pres ni arrestat que dreg puesca afiar,

3. —

e mes hi viguiers per los dretz del *senhor* e de-ssi meys,

(1) C = Bertran.



A tous ceux qui verront ou entendront cette charte, moi, Fortanier de Gourdon, j'adresse mon salut en Notre Seigneur. A tous et à chacun nous faisons savoir que nous confirmons et octroyons toutes les franchises et les coutumes que monseigneur Bertrand de Gourdon, notre père, a données au château de La Bastide quand il l'a bâti, et il l'a bâti pour garder le chemin et les terres qui sont aux environs et il a voulu qu'il se peuplât d'hommes et de femmes, et les franchises et les coutumes que notre père leur donna sont telles :

[Cf. les articles 1 à 10 de la charte I, dont le sens est le même, malgré quelques menues différences de texte.]

4. —

e-las justezias devo esser aytals coma aquelas de Gordo,

5. —

e retenc hi son forn e non-i deu aver mos quan lo nostre, mos lo viguiers a-sol so pa cozer, e devem aver del fornatge lo XX<sup>o</sup> d-aquel *que* cozera en nostre forn, e d-aquel *que* hom aportara de-foras om de-la vila ni autres devem aver de .XXX. l-u, e-nos devem aver nostre fornier *que* deu calfar lo forn,

6. —

e donet totz los ayral de-la bastida .XII<sup>en</sup>. d. ses tot autre *servizi que* no-y devem aver, e qui auria l-ayral obrat al cap de-l an *que* fos seus, e-si non-o avia fach, aquel *que* venria pot lo penre,

7. —

e nos devem aver malleu en la vila de .XIII. jorns, e *que* los fassam be fis ;

8. —

e devem hi aver seguda quan l-autra gens de nostra terra nos segria,

9. —

e negus hom no deu logar mayo *per* vendre ni *per* comprar si estatgas no-s redia de-la vila a-conoguda dels *proshoms* de-la bastida,

10. —

e nulhs hom de nostre poder no deu tener taverna de Rocamador entro à S. Salvador.

E-nos Fortaniers de Gordo prometem lealmen e juram, tocatz corporalmen los S. evangelis, *que* nos o-tenrem en aychi *per* ferm tos-temps, com es sobre dich en aquesta carta, e-ja no venrem en contra, ni hom ni femna *per* nostra art ni *per* nostre genh ni *per* nostra voluntat.

En testimoni de-las avan-dichas cauzas nos, en Fortaniers sobre ditz, donam lor en aquesta carta sagelada de nostre sagel. Dada fo a Gordo, el mes de martz, l-an de nostre senhor M<sup>o</sup>.CC<sup>o</sup>.X<sup>o</sup>L.VIII<sup>o</sup>.



Et nous, Fortanier de Gourdon, promettons loyalement et jurons, en touchant corporellement les Saints évangiles, que nous maintiendrons toujours fermement ce qui est énoncé ci-dessus dans la présente charte et n'y contreviendrons jamais, ni personne, homme ou femme, par notre artifice, notre ruse ou notre volonté. En témoin de ce, nous dit Seigneur Fortanier, leur en délivrons cette charte scellée de notre sceau. Donnée à Gourdon au mois de mars l'an de Notre Seigneur 1249.

### III

1255 (n. st.), février. - Gourdon.

*Fortanier de Gourdon accorde à la ville de La Bastide de nouvelles franchises : exempté de leude les foires et marchés, et rend nécessaire l'acceptation de la communauté pour certaines impositions de cas extraordinaire, il renouvelle l'appel à l'immigration, et il demande aux consuls de Gourdon d'ajouter la validation de leur sceau à cette concession.*

A. Original perdu.

B. Copie du XIV<sup>e</sup> siècle. *Archives du Tarn* J 58/70, fol. 2.

A totz aquels que aquesta carta veyran ni auziran Fortaniers senher de Gordo salut en nostre senhor. A-totz e a cadan fami (1) a-ssaber que nos afranquem per tos-temps la vila de-la bastida, la quals vila es prop de-la glieya de Soiri, d-aytal guia

1. — *Exemption de taxe et de leude pour les foires et marchés de la Bastide.*

que negus hom ni neguna femna de-la bastida no deu page ni leida en la vila de-la bastida ni en mercat ni en fiera, si mercat o fiera s-i fazia ni foras la vila plus no devo donar ni nos ni hom per nos no lor o-deveim quere ni demandar d'aytan com l-estrada de-la bastida dura vas totas partz ;

2. — *Paiement des rançons pour obtenir le retrait de pillards.*

e si endevenia que comonias ni autras cavalgadas volguesso venir en la terra per far resmer volas o per qual que ocayo volguesso venir ni prenguessu, nos no-en devem entremetre ni metre en-plach de-far donar nulh-[a] re ni prometre a-la vila de-la bastida si lhi prohome de-la bastida no no-ehn pregavo que o-fezessem per prec e per voluntat de-lor ;

(1) L'accent est nettement sur le dernier jambage.



### III

A tous ceux qui verront et entendront cette charte, Fortanier, seigneur de Gourdon, Salut en Notre Seigneur. A tous et à chacun nous faisons savoir que nous affranchissons à perpétuité la ville de La Bastide, ville qui est proche de l'église de Soyris, aux conditions suivantes :

1. —

Nul homme et nulle femme de La Bastide n'est sujet à taxe ou à leude dans la ville de La Bastide lorsqu'il y aura marché ou foire ; hors de la ville ils n'en doivent pas davantage — et nous ne devons, ni personne de notre part, leur en réclamer ni demander — aussi loin que la route de La Bastide s'étend dans toute direction (1),

2. —

et s'il arrivait que des troupes armées ou autres chevauchées voulussent pénétrer sur la terre pour en mettre à rançon les confins, ou pour quelque prétexte qu'elles voulussent venir et fissent rapine, nous ne devons pas pour autant nous entremettre ni contraindre par un moyen de droit la ville de La Bastide à donner ou à promettre quoi que ce soit, à moins que les prud'hommes de La Bastide ne nous en prient, que nous le fassions à leur prière et volonté.

(1) Cf. ci-dessus page 219. La transaction de 1457 entre Frotard Hébrard et les habitants mentionne des croix limitant la ville à l'intérieur desquelles le tarif des citations est moins élevé qu'au-delà. Ici rien de tel n'est indiqué et l'on peut comprendre que l'exemption s'applique au territoire entier de La Bastide.

3. — *Appel à l'immigration.*

e totz hom e tota femna pot venhir e estar a la bastida que dreg posqua far.

E-nos Fortaniers, senher de Gordo sobre ditz, dizem e autreiam e-prometem tot aisso sobre dich a-tener e a-gardar *per* tos temps e juram, tocatz corporalmen los S. evangelis, que nos o-tenrem aissi com sobre dich es en aquesta carta *per* tos-temps e que ja nulh temps no venrem en contra en alcu temps ni en alcu loc, ni hom ni femna *per* nos ; e *per* may de fermetat e en testimoni de-las avan dichas causas, pauzam ne e metem e aferman nostre sagel en aquesta presen carta e preguam los cossols de Gordo que en-testimoni de-las avan dichas causas pauzo e afermo lor sagel en aquesta presen carta. E-nos dich cossol de Gordo, vista e auzida e entenduda aquesta presen carta, *per* prec et *per* voluntat de nostre senhor Fortanier de Gordo sobre dich, pauzam e afermam en testimoni de totas las causas sobre dichas nostre sagel en aquesta presen carta. Dada fo e autreida a-Gordo e-l mes de fevrier, l-an de nostre senhor M<sup>o</sup> CC<sup>o</sup> L<sup>o</sup> III<sup>o</sup>.



3. —

Et toute personne, homme ou femme peut venir résider à la Bastide pourvu qu'elle puisse satisfaire au droit.

Et nous dit Fortanier, seigneur de Gourdon, nous déclarons, octroyons et promettons que nous maintiendrons et garderons toujours tout ce que dessus et nous jurons sur les Saints Evangiles touchés corporellement, que nous le maintiendrons perpétuellement comme il est exprimé ci-dessus en cette charte et que jamais ni nulle part nous n'y contreviendrons ni personne agissant pour nous.

Et pour plus de sûreté, en témoignage de ce qui vient d'être dit, nous apposons, mettons et attachons notre sceau à la présente charte ; et nous prions les consuls de Gourdon qu'en témoignage de ce que dessus ils apposent et attachent leur sceau à la présente charte. Et nous-dits consuls de Gourdon, vue et entendue cette présente charte, à la prière et à la volonté de notre dit seigneur Fortanier de Gourdon, apposons et attachons notre sceau sur la présente charte, en témoignage de tout ce que dessus.

Donné et octroyé à Gourdon au mois de février l'an de Notre Seigneur M. CC. L. IIII (n. st. 1255).

1266, octobre.

*Pons de Gourdon, fils de Fortanier, crée le consulat dans la ville de la Bastide et en codifie les coutumes.*

A. Original perdu. Probablement mentionné dans l'Inventaire Cresty des archives de Saint-Sulpice, fol. 97, en note additionnelle. La charte de 1266 aurait été retrouvée par Cresty après avoir terminé l'inventaire, en même temps que le cahier de copies du XIV<sup>e</sup> siècle et il l'aurait cotée n° VII, liasse 2, parch. titre 8.

B. Copie du XIV<sup>e</sup> siècle. *Archives du Tarn*, J 58/70, fol. 2 v°-6 r°.

C. Copie du XV<sup>e</sup> siècle. *Archives du Tarn*, J 54/222, fol. 1-3, d'après une copie antérieure, vraisemblablement du début du XIV<sup>e</sup> siècle (1).

Pons, senher de Gordo, a totz aquels *que* aquestas letras veyran ni auziran, salut en nostre senher. A totz e a cadan fami assaber *que* nos, per nos e per nostres successors, autreiam e cofermam (2) a totz los estatgas e als habitans (3) *que* so en la vila nostra de la bastida ni per aenant (4) i-sseran, la qual vila es en la parroquia de Soiris, totas las costumaz e totas las franquezas *que* mos -senher Bertran (5) de Gordo ni mo senher Fortaniers nostre payres lor an donadas, e prometem lor e-lor covenem ab ferma stipulatio *que* nos no venrem en contra en tot ni en partida ni outra persona ab nostra voluntat ni ab nostre genh (6) ni ab nostre cossentimen.

#### 1. — Consuls.

De rescap fami a-ssaber a totz aquels *que* aquestas letras veyran ni auziran *que* nos, pel profech e pel melhuramen de-la dicha vila de la bastida e dels habitans *que* so auras (7) en la dicha vila ni

(1) Cf. ci-dessus pp. 202-203.

(2) C : affermam.

(3) C : ces trois mots omis.

(4) C : avant.

(5) C : Bertran.

(6) C : engienh.

(7) C : mot omis.



#### IV

Pons, seigneur de Gourdon, à tous ceux qui verront et ouïront ces présentes lettres, salut en Notre Seigneur. A tous et à chacun nous faisons savoir que nous, pour nous et nos successeurs, nous octroyons et confirmons à tous les domiciliés et habitants présents et futurs de notre ville de La Bastide, ville sise en la paroisse de Soyris, toutes les coutumes et franchises que monseigneur Bertrand de Gourdon et monseigneur Fortanier de Gourdon, notre père, leur ont données et nous leur promettons et convenons avec eux par ferme stipulation que nous n'y contreviendrons ni en tout ni en partie ni personne d'autre par notre volonté, notre artifice ou notre consentement.

1. —

En outre, nous faisons savoir à tous ceux qui verront et ouïront ces lettres que nous, pour le profit et le progrès de la dite ville de La Bastide et de ses habitants, actuels et futurs, octroyons et don-

per aenant i-sseran, autreiam e donam plenier poder als habitans de-la dicha vila per tos-temps *que*-lh posco (8) cauzir e metre en la dicha vila de-la bastida IIII cossols pe-ls quals lo faich cominals de-la dicha vila se mene e-s governe.

2. — *Sceau.*

E volem e autreiam *que* li dich (9) cossols e-lh dich habitan e-l cominals de-la dicha vila aio sagel ab lo qual posco sagelar e posco uzar quan mestiers (10) lor sera.

3. — *Election et mutation des consuls.*

E volem e es ordenat entre nos e lor *que* li IIII cossol se cãmjo quadam (11), e quan seran camjatz, lhi cossol *que* seran cauzitz devo venir davan nos, o davan nostre bayle si nos no eram presen, e devo jurar *que*-lh nos gardo e nos defendo nostra senhoria en la dicha vila de-la bastida e en autres loxs dins o deforas, e *que* nos e nostre bayles lor jurem a gardar lor franquezas e lor costumaz en totas cauzas, e si cauza era *que* quan lhi cossols sobre digz se deurio camjar e-nos o nostre bayle no-y fossem en la dicha vila, *que* hies (12) per aquo li dichs cossol no-s laychesso a camjar ni au far (13) de lor fazendas (14), mas *que* quan nos o nostre bayles seran vengutz en la dicha vila, el se presentesso (15) a nos per far lo sagramen o a nostre bayle e-l nos fasso e nos a lor.

De rescap fami a-ssaber a-totz aquels *que* aquestas letras veyran ni auziran *que* nos, ab voluntat dels habitans e dels estatgas de-la dicha vila, meten costumaz e-faim en la dicha vila de-la bastida, las quals (16) costumaz so aytals.

4. — *Liberté sous caution.*

Costuma es de-la bastida *que* nulhs hom no-sia pres ni arrestat ni sas cauzas en la dicha vila *que* dreg posca affiar (17) al bayle o al viguier.

(8) C : puescan, *ici et passim.*

(9) C : los dichs, *ici et passim.*

(10) C : mestier.

(11) C : quadam.

(12) C : *Ges.*

(13) C : *au lieu de* : aifar, *on lit* : a usar.

(14) C : de lor fazenda et causas, talhadas et negoeis de lor cossolat.

(15) C : presento.

(16) C : aquelas *ici et passim.*

(17) C : drech puesca far.



nous pour toujours plein pouvoir aux habitants de choisir et de mettre dans la ville quatre consuls, par lesquels les affaires publiques seront menées et gouvernées.

2. —

Et voulons et octroyons que les consuls, les habitants et la communauté de la dite ville aient un sceau avec lequel ils puissent sceller et dont ils puissent se servir quand ils en auront besoin.

3. —

Et nous voulons et il est ordonné entre nous et eux que les quatre consuls seront changés chaque année ; et quand ils seront changés les consuls qui seront choisis devront se présenter devant nous ou devant notre baile, si nous sommes absent, et jurer qu'ils nous garderont et défendront notre seigneurie dans la ville et ailleurs, dedans comme dehors, et nous et notre baile leur jurerons de garder en tout leurs franchises et coutumes. Et s'il advenait que, quand les consuls devront être changés, nous ou notre baile ne fusions pas en la ville, que pour autant les consuls ne manquent pas d'être changés ni de se consacrer à leurs affaires, mais quand nous ou notre baile serons de retour en la ville, ils se présenteront à nous ou à notre baile pour faire le serment et ils nous le feront, comme nous à eux.

En outre nous faisons savoir à tous ceux qui verront ou entendront ces lettres que, de la volonté des habitants et domiciliés dans la ville de La Bastide, nous y instituons et fixons des coutumes qui sont les suivantes :

4. —

C'est coutume de La Bastide que nul n'y soit pris ou arrêté, ni ses biens, s'il peut satisfaire au droit devant le baile ou le viguier.

5. — *Appel à l'immigration.*

Costuma es de-la bastida *que* totz hom posca venir d-on *que* sia per estar ab (18) *que* posqua dreg far.

6. — *Adultères.*

Costuma es de-la bastida *que* totz hom molherat e tota femna (19) maridada *que* sio pres fazen adulteri dono C *sols* de pena al senhor o *que* sio correguts per la vila.

7. — *Vol.*

Costuma es de-la bastida *que* totz hom e tota femna *que* pane de dias dins mayo (20) ni de foras de XX *sols* en aval done X *sols* de pena al senhor e *que* adobe la malafacha e *que* sia mes en l-espillori, e qui lo troba senhat *que* sia forjurat de-la bastida e-si pana de dias de XX *sols* en sus foras mayo ni (21) dedins mayo *que* done LX *sols* al senhor per pena e qui pana de-nuegs dins la vila *que* sia encorregutz lo lo-corps e-l avers.

8. — *Vol de foin, de blé ou de vendange, la nuit.*

Costuma es de la bastida *que* totz hom e tota femna *que* pane de-nuegs erba de prat o-blat o vendemia done .LX. *sols* de pena al senhor.

9. — *Droit d'établir des dex.*

Costuma es de la bastida *que* lhi prohome (22) de la bastida podo metre dex a-la bastida en ortz o en vinhas o en pratz o en blatz e aquo qu-en levaran es al melhurier de-la vila.

10. — *Coups et blessures par jet de pierre ou de bâton.*

Costuma es de-la bastida *que* qui jeta peyra iratz a autre e non fier *que* done V *sols* de pena al senhor e s-en fer e-no-y-a sanc *que* done .X. *sols* de pena e si hi-a sanc *que* done .LX. de pena al senhor e aquo *que* ditz de peyra es entendut de basto, e qui jeta peyra de-nueg sus mayo, *que* done .XX. *sols* de pena al senhor.

11. — *Crimes commis avec un couteau.*

Costuma es de-la bastida *que* qui tra cotel iratz contra autre e-non fier done .L. *sols* de pena al senhor e qui en fier .LX. *sols*

(18) C : am.

(19) C : Femna, *ici et passim.*

(20) C : mayso.

(21) C : ho.

(22) C : los prodomes.



5. —

Coutume de La Bastide que tout homme puisse venir d'où que ce soit pour y résider, pourvu qu'il puisse satisfaire au droit.

6. —

Coutume de La Bastide que tout homme marié et toute femme mariée pris en flagrant délit d'adultère donnent 100 sous d'amende au seigneur ou fassent la course par la ville, en punition.

7. —

Coutume de La Bastide que tout homme et toute femme qui vole de jour jusqu'à XX sous, dans une maison ou dehors, donne 10 sous d'amende au seigneur, répare le préjudice et soit mis au pilori, et qui se trouvera marqué au fer soit banni de La Bastide. Et qui vole de jour 20 sous et au-dessus, dehors ou dans une maison, qu'il donne 60 sous d'amende au seigneur. Et qui vole de nuit dans la ville qu'il soit saisi (1) de corps et de biens.

8. —

Coutume de La Bastide que tout homme et toute femme qui vole nuitamment de l'herbe de pré ou du blé ou de la vendange donne 60 sous d'amende au seigneur.

9. —

Coutume de La Bastide que les prud'hommes de La Bastide peuvent arrêter des défenses à La Bastide sur les limites des jardins, des vignes, des prés ou des blés, et les amendes qu'ils en lèveront seront au profit de la ville.

10. —

Coutume de La Bastide que qui jette une pierre par colère à autrui mais sans le frapper donnera 5 sous d'amende au seigneur ; s'il l'en frappe mais sans effusion de sang il donnera 10 sous d'amende, et s'il y a sang versé, il donnera 60 sous d'amende au seigneur ; et ce qui est dit de pierre est entendu de bâton. Et qui lance une pierre, de nuit, sur une maison donnera 20 sous d'amende au seigneur.

11. —

Coutume de La Bastide que qui brandit un couteau par colère contre autrui sans frapper donne 50 sous d'amende au seigneur,

(1) *Encorregutz* est difficile à traduire : susceptible de punition, justiciable.

e-si lo feritz ne mor, aquel que l-a mort es encorregut al senhor e-las suas cauzas per far sa voluntat si-no l-aussia (23) son cors deffenden.

12. — *Ecoute nocturne aux portes.*

Costuma es de-la bastida que qui escota en autrui uhs de-nuegs, que done .X. sols de pena al sehor.

13. — *Testaments et codicilles.*

Costuma es de-la bastida que la derriera voluntat del testador sia (24) testamens o codicilles e (25) -sia' gardada en mort e en vida.

14. — *Liberté de disposer de son bien.*

Costuma que totz hom pot la soa cauza vendre e donar o-lienar a-ssa voluntat.

15. — *Procédure des enquêtes.*

Costuma es de-la bastida que de totz malfach rescost o escondichs se deu far enquesta e-la enquesta deu se far pel bayle e-pels viguiers (26) e-pels cossols dins .VIII. dias e-se gandia negus a la enquesta, devo-la far aquelhs que hi volrio esser, e quan la enquesta sera facha, devo la redre per jutgar al senhor o-a-ssso mandamen e deu hom destrenger (27) en aquest fag testimonis de dire vertat.

16. — *Sûreté des marchés.*

Costuma es de-la bastida que-l mercat de-la bastida es asseguratx e-lhi anan e-lhi venen e-las lors cauzas d-al divendres a-sser entro al dilhus mati, que nulhs hom no-y deu esser pres ni arrestat ni las suas cauzas (28) si non ero per sa propria colpa.

17. — *Fournage.*

Costuma es de-la bastida que deu hom cozer al XX<sup>e</sup> lo pa de-la bastida e d-aquel que aportara hom de-foras deu hom dar per fornatge de XXX l-u pa, e-l senher deu aver so fornier que calfe lo forn.

(23) C : laussisia.

(24) C : sian.

(25) C : mot omis.

(26) C : pel viguier.

(27) C : costranger.

(28) C : ces quatre mots omis.



et s'il frappe, 60 sous, et si le blessé meurt, celui qui l'a fait mourir est mis à la discrétion du seigneur, lui et ses biens pour accomplir sa volonté, à moins qu'il ne l'ait occis en se défendant lui-même.

12. —

Coutume de La Bastide que qui écoute à l'huis d'autrui nuitamment, donne 10 sous d'amende au seigneur.

13. —

Coutume de La Bastide que la dernière volonté du testateur, testament ou codicille, soit respectée dans la mort et dans la vie.

14. —

Coutume de La Bastide que tout homme peut vendre, donner ou aliéner son bien à sa volonté.

15. —

Coutume de La Bastide qu'à propos de tout méfait caché ou secret se doit faire une enquête ; et l'enquête doit être faite par le baile, par le (ou les) viguier et par les consuls dans les huit jours ; et si quelqu'un s'excusait à l'enquête, devront la faire ceux qui voudront y être ; et quand l'enquête sera faite ils devront la remettre à fin de jugement au seigneur ou à son mandataire, et l'on doit contraindre les témoins de dire la vérité en ce fait.

16. —

Coutume de La Bastide que la sûreté du marché y est garantie pour ceux qui y vont et ceux qui en viennent, eux et leurs biens, du vendredi soir au lundi matin, que nul homme n'y doit être saisi ou arrêté, ni ses biens, s'il n'est pas lui-même coupable.

17. —

Coutume de La Bastide que l'on y doit cuire le pain moyennant 1 sur 20, et de celui qu'on apportera du dehors on acquittera le fournage à raison de 30 pains l'un, et le seigneur doit avoir son fournier qui chauffe le four.

18. — *Sort des héritages revenus par confiscation ou autrement en la main du seigneur.*

Costuma es de-la bastida que s-en corria al senhor o-lhi avenia per don o-per laycha o-per outra escaecha terra o-prat o ort o vinhas o mayos que fos dels flios d-alcu habitan de-la bastida, que-l senher li deu aver redut feuzatier dins I an e I dia a bona fe.

19. — *Cas des consuls élus qui démissionnent.*

Costuma es de-la bastida que negus dels cauzitz o dels elegitz pels IIII cossols quan s-en ychiran non i-posco desdizer e si hi desdizia que sia país (29) aquel ab L sols que done al cominal (30).

20. — *Péage et leude.*

Costuma es de-la bastida que totz hom e tota femna de-la bastida es franx de peatge e de leida en las feiras e els mercatz de-la bastida e aytan quan l-estrada de-la bastida dura vas totas partz (31).

21. — *Fausses mesures.*

Costuma es de-la bastida que se de falsa mesura o-de fals pes o-de falsa auna, aia lo senher VII sols de pena.

22. — *Règles à observer par les hôtes à l'égard des pèlerins.*

Costuma es de-la bastida que negus dals albergadors ni lor latinier no n-iesco foras de-la bastida (32) pels romieus aculhir ni per aduzer a-lor mayo, o-si ho fayo, hay lo senher VII sols de pena, e que totz hom que diches que-ls hi-agues trobatz ne-sia creut per sa (33) fe, e que se negus sonava (34) als romieus mos quan de davan son uhs, hay lo senher XII tornes de pena.

23. — *Validité du sceau de la communauté.*

Costuma es de-la bastida que-l sagels del cominal de la bastida deu esser creut (35) e auctorizatz coma sagels de publica persona.

24. — *Recours au droit (écrit).*

Costuma es de-la bastida que aqui on costuma falh deu hom retornar al dreg.

(29) C : pars.

(30) C : ces deux mots omis.

(31) C : Suivent, dans C seulement les mots suivants : et per tota nostra terra et senhoria de tot peatge.

(32) C : foras de la vila de la bastida.

(33) C : far.

(34) C : sona.

(35) C : cresut.



18. —

Coutume de La Bastide que s'il tombait par confiscation en la main du seigneur ou lui arrivait par don ou par legs ou par tout autre mode de dévolution une terre, un pré, un jardin, des vignes ou des maisons qui fussent des fiefs de quelque habitant de la Bastide, le seigneur doit avoir rendu à ce bien un feudataire dans le délai d'un an et un jour, en bonne foi.

19. —

Coutume de La Bastide que nul de ceux qui auront été choisis ou élus pour les quatre consuls, une fois désignés, ne puisse se dédire, sauf à donner pour être quitte L sous à la communauté.

20. —

Coutume de La Bastide que toute personne, homme ou femme, est franche de péage et de leude dans les foires et marchés de la Bastide et ce aussi loin que la route de la Bastide s'étend dans toute direction.

21. —

Coutume de La Bastide que pour usage de fausse mesure ou de faux poids ou de fausse aune, on devra au seigneur 7 sous d'amende.

22. —

Coutume de La Bastide qu'aucun des hôtes, ni leurs messagers ne sortent à l'extérieur de La Bastide pour accueillir les pèlerins et pour les amener à leur maison, à peine de 7 sous d'amende à payer au seigneur et tout homme qui dira qu'il les y aura trouvés (le faire) en sera cru par son serment ; et si quelqu'un fait signe aux pèlerins d'ailleurs que de devant sa porte, qu'il paye au seigneur douze deniers tournois d'amende.

23. —

Coutume de La Bastide que le sceau de la communauté de la Bastide doit être cru et pourvu d'autorité comme sceau de personne publique.

24. —

Coutume de La Bastide que là où la coutume manque on doit retourner au droit écrit.

25. — *Protection de l'acheteur en cas de réclamation sur un objet acquis de bonne foi.*

Costuma es de-la bastida que se homs o femna de-la bastida compra cavals o rossis o bous o vacas o canhas que autras cauzas compre que quesia ab vezens (36) o ab auvens, que còbre lo cabal d-aquo que lhi aura costat se clams seguia la cauza que sera comprada.

26. — *Liberté de sous-accenser.*

Costuma es de-la bastida que si homs o femna de-la bastida (37) ha sa terra o son ort o-sa vinha, que puesca afeuzar tota o -partida a ortz o ayral de mayos o aquo que-lh pleyra o (38) que hom ho tenha de lhui.

27. — *Usage des eaux.*

Costuma es de-la bastida que las ayguas de-viro la bastida, sio de fons o d-autres loxs, sio al *servizi* e al espleg de-la vila e del cominal de-la vila de-la bastida.

28. — *Prise de gages pour la communauté.*

Costuma es de-la bastida que-l bayles e-li cossol acordadamen posco penhorar per la comunalha de-la vila (39).

29. — *Serment des consuls et de la communauté.*

Costuma es de-la bastida que lhi cossolh de-la bastida, auras quan seran cossol noel donat pel senhor, prengro sagramen una veguada del poble de-la bastida am lo bayle de-la bastida (40) e-la forma del sagramen que deu far lo cominals al bayle e als cossols es aquesta : lhi cossols devo jurar en aychi com desus es dig en outra costuma e-l cominals deu jurar al dig bayle e als cossols en aquesta forma que ilhs gardo e defendo la dreychura e-la senhoria dels senhor (41) e dels hereties dins la vila e-deforas e-l

(36) C : que quesia ab autiens ho ab anens, dont le sens n'est pas satisfaisant.

(37) C : ces trois mots omis.

(38) C : et.

(39) Cet article est beaucoup plus long dans C, qui ajoute : et lhi dich cossols degon et puesco far he endire talhadas, colletas als habitans de lad. vila de la Bastida et à totz autres que bes ho causas aurian tenrian ho possidiran, levaran ho persebran en lad. vila nostra de la Bastida et en la honor et senhoria de lad. vila et compellir, excequtar et far pagar aquels segon lo poder et facultat dels bes que y aurian, tendran ho possidiran.

(40) C : ces six mots sont omis.

41) Ce mot est précédé dans le texte du mot *senhors biffé*.



25. —

Coutume de La Bastide que si un homme ou une femme de La Bastide achète des chevaux, des roussins, des bœufs, des vaches ou quoi que ce soit d'autre au vu et su de témoins, qu'il soit remboursé de la somme payée si une revendication poursuit l'objet de l'achat (2).

26. —

Coutume de La Bastide qu'un homme ou une femme possédant sa terre, son jardin ou sa vigne, puisse inféoder tout ou partie comme jardin ou cour de maison ou ce qu'il lui plaira, et que l'on tienne ce bien de lui.

27. —

Coutume de La Bastide que les eaux des abords de La Bastide, de fontaine ou d'ailleurs, soient au service et à l'usage de la ville et de la communauté de La Bastide.

28. —

Coutume de La Bastide que le baile et les consuls conjointement puissent prendre des gages pour la communauté de la ville (3).

29. —

Coutume de La Bastide que les consuls, sitôt qu'ils seront nouveaux consuls confirmés (4) par le seigneur, prendront une fois serment du peuple de La Bastide avec le baile de La Bastide ; et la forme du serment que fera la communauté au baile et aux consuls sera la suivante : les consuls doivent jurer comme il a été dit en un autre article et le commun doit jurer au baile et aux consuls en cette forme : qu'ils garderont et défendront le droit et la seigneurie du seigneur et de ses héritiers dans la ville comme en dehors ; et le commun doit jurer au baile et aux consuls pour eux et leurs successeurs qu'ils garderont et défendront les coutumes selon leur pouvoir et les aideront à les garder et défendre selon leur pouvoir,

(2) C'est-à-dire : si l'objet était volé, ou hypothéqué. Cf. l'art. XVII de la chartre de Cajarc (1256), publiée par Combarieu et Cangardel, dans *B.S.E.L.*, 1879, p. 23.

(3) Traduction du complément ajouté par C à cet art. : Et les consuls peuvent imposer des tailles et contributions sur les habitants de la ville de La Bastide, et tous autres qui y auraient ou posséderaient des biens, y lèveraient ou percevraient des revenus ainsi que dans l'étendue de la seigneurie de La Bastide, avec pouvoir de les contraindre, saisir et obliger à payer selon l'importance des biens qu'ils y auraient.

(4) Cf. ci-dessus p. 221 et note 88.

cominals deu jurar al bayle e als cossols *per* lor e *per* lor successors que-lh gardo e deffendo las costumaz a-lor poder e-las ajudo a-gardar hi-a deffendre a lor poder al bayle e als cossols avant-ditz salva la senhoria del senhor e *que* se negus hom estranhs venia estar a-la bastida segon la forma desus dicha lo bayles e-li cossols prengo d-aquel sacramen e si negus dels habitans de-la bastida moria que-ls bayles e-li cossol prengo sacramen de sos heretiers una veguada apres la mort del payre.

30. — *Protection corporelle du nouvel habitant.*

Costuma es de-la bastida *que* si alcus hom venia estar a-la bastida e, en la via, negus hom lhi fazia mal ni-lh destrigava, *que* lhi cossol e-li habitan de-la bastida l-en posco ajudar e valer aytan quan dreg sera que-l senher no lor ne posca re demandar.

E apres tot aisso nos avant ditz Pons de Gordo prometem e-covenem fermamen ab sollempna stipulatio als estranhs (42) e als habitans de-la avan-dicha vila nostra de-la bastida *que* hi so ni *per* aenant i-sseran e *que* o avem jurat sobre S. evangelis tocatz corporalmen de nostra ma *que* todas las avan-dichas costumaz aissi com desus en aquesta carta so nonpnadas e expressadas especialmen e-generalmen tot quan en aquesta carta es dichs e contengut *que* tot o aurem e-o tenrem e-o gardarem tos-temps *per* ferm e *que* ja en-contra no venrem ni outra persona ab nostra voluntat ni ab nostre genh e renunciem sobre todas las avan-dichas cauzas de nostre cert saber e a-totz privilegis generals e specials e a-tot drech escrig e-no escrig de leys e de decretz a-totz for e a totz uhs, a tota costuma, a tota razo e a tota exceptio apertenen a persona o a cauza e a tot deffendemen *per que* en contra las dichas costumaz o contra alcuna de todas las avan-dichas costumaz poguessem venir ni nos meys defendre.

E *per* maior fermetat e en testimoni de todas las avan-dichas cauzas nos avan ditz Pons de Gordo avem donadas e autreiadas als avan-ditz habitans e estatgas de-la dicha vila nostra de-la bastida aquestas letras sageladas ab nostre propri sagel, essem ab lo sagel de-mosenhor Bertolmieu, avesque de Caortz. E aqui meys nos Bertolmieus avesque de Caortz a-las pregariaz del dig Pons de Gordo, avem segeladas aquestas letras ab nostre sagel en testimoni de todas las avan-dichas cauzas. Dadas foro las letras e autreiadas en l-an de-l-incarnacio de nostre Senhor M°.CC°.LX°.VI° el mes d-oithoire, etc.

(42) C : estatgas.



saue la seigneurie du seigneur ; et si un homme étranger vient résider à La Bastide, selon la forme susdite le baile et les consuls exigeront de lui le serment ; et si l'un des habitants de La Bastide meurt, le baile et les consuls prendront serment de ses héritiers, après la mort du père.

30. —

Coutume de La Bastide que si une personne vient habiter à La Bastide et que, sur la voie publique, quelqu'un lui fait du mal ou la tourmente, les consuls et les habitants de La Bastide peuvent l'aider et la protéger autant que de droit, sans que le seigneur ne leur en puisse demander compte.

Et après tout cela, nous dit Pons de Gourdon, promettons aux étrangers et aux habitants de notre dite ville de La Bastide, présents et avenir, et convenons fermement avec eux par stipulation solennelle, jurant sur les Saints Evangiles touchés corporellement de notre main, que toutes les coutumes ainsi énoncées et spécifiées en cette charte, spécialement et généralement..., nous tiendrons et garderons toujours fermement sans que jamais nous n'y contreventions ni personne d'autre agissant par notre volonté ou sous notre inspiration ; et nous renonçons sur tout ce qui a été dit, en toute connaissance de cause, à tous privilèges généraux et spéciaux, à tout droit écrit et non écrit, de lois et de décrets, à tous fors et à tous us, à toute coutume et à toute raison et à toute exception appartenant à personne ou à chose et à toute défense, grâce auxquels contre les dites coutumes ou contre aucune d'entre elles nous pourrions nous élever ni nous défendre.

Et pour plus de fermeté et en témoignage de tout ce que dessus nous, Pons de Gourdon, avons donné et octroyé aux habitants ou domiciliés de notre ville de La Bastide les présentes lettres scellées de notre propre sceau et à la fois du sceau de monseigneur Barthélémy, évêque de Cahors. Et ici nous-même Barthélémy, évêque de Cahors, à la prière du dit Pons de Gourdon, avons scellé les présentes lettres de notre sceau en témoignage de tout ce que dessus. Ces lettres furent données et octroyées en l'an de l'Incarnation de Notre Seigneur M C C L XVI (1266) au mois d'octobre.

GRESLE-BOUIGNOL,

*Directeur des Services d'Archives du Tarn,  
membre correspondant.*

## NOTE SUR LA DÉCOUVERTE DE SÉPULTURES A CORN (LOT)

par Jean CLOTTES

Dans le courant du mois de mars 1964, une entreprise de Causade, exploitant une carrière de castine dans la vallée du Célé, à un kilomètre et demi environ en amont de Corn, à quelques mètres à gauche de la route de Cahors à Figeac, mettait à jour plusieurs tombes.

Malheureusement plusieurs sépultures ont été détruites par la pelle mécanique ou le bulldozer et, d'autre part des curieux ont enlevé tous les vestiges qu'ils pouvaient trouver. Lorsque je me suis rendu sur les lieux, à la demande du propriétaire du terrain, M. Quercy, de Corn, je n'ai pu que relever l'architecture des tombes, et me faire donner l'assurance que les travaux de la carrière seraient poursuivis dans une autre direction, pour ménager, à ceux qui le désireraient, la possibilité de fouiller les sépultures qui doivent certainement subsister.

Les tombes, assez grossières d'aspect, se présentaient sous la forme de caissons étroits ne renfermant chacun qu'un seul cadavre. Ces caissons étaient formés de pierres calcaires plates, plus ou moins régulières (mesurant environ 25 cm  $\times$  15 cm), plantées verticalement l'une à côté de l'autre. Le fond de la sépulture était également fait de pierres, posées à plat, sauf dans un seul cas où le squelette gisait sur des dalles rectangulaires en terre cuite rouge, de 3 cm d'épaisseur, décorées de cannelures parallèles profondément incisées. Sous la tête se trouvait une grande plaque en terre cuite, presque carrée (47 cm  $\times$  48 cm et épaisse de 3 cm), ornée de plusieurs bandes de cinq stries groupées, certaines traversant la dalle en diagonale, les autres en forme de croix, s'entrecoupant au centre de la plaque selon un motif qui n'est pas sans rappeler, dans une certaine mesure, le drapeau britannique...

Ces dalles en terre cuite sont les seuls vestiges que les tombes de Corn aient livrés, au moins à ma connaissance. Elles ont été sauvées grâce à l'intelligente initiative du propriétaire, M. Quercy, chez lequel on peut les voir à Corn. Toutefois, nul doute qu'il ne reste encore d'autres tombes qui donneraient à ceux de nos collègues qui voudraient les fouiller, du mobilier et des renseignements intéressants.

\*  
\*\*

Ces sépultures pourraient peut-être être rapprochées des combats qui se livrèrent dans ces régions pendant les guerres de religion, en particulier de celui qui opposa les Seigneurs de Lascazes et de Cornély, tout près de là et où le second trouva la mort.

Colonel LAGASQUIÉ.



ÉTUDE  
D'UNE SÉPULTURE CHRÉTIENNE  
DU 4<sup>e</sup> SIÈCLE,  
TROUVÉE A ORNIAC (LOT)

Le 21 mai 1958, M. Gilbert Salgues, domicilié à Orniac, canton de Lauzès (Lot), me faisait savoir qu'à l'occasion de la construction d'un garage, contigu à la route qui traverse le bourg de cette localité, il avait repéré un squelette humain.

Après m'être rendu sur les lieux, voici ce que j'ai pu constater :

Le squelette, de 1 m 65 environ, orienté vers l'est, couché sur le dos, était inhumé dans un coffre composé de pierres plates posées de champ et protégé par des pierres analogues, placées dans le sens horizontal.

Les mains étaient repliées et comme jointes vers le cou.

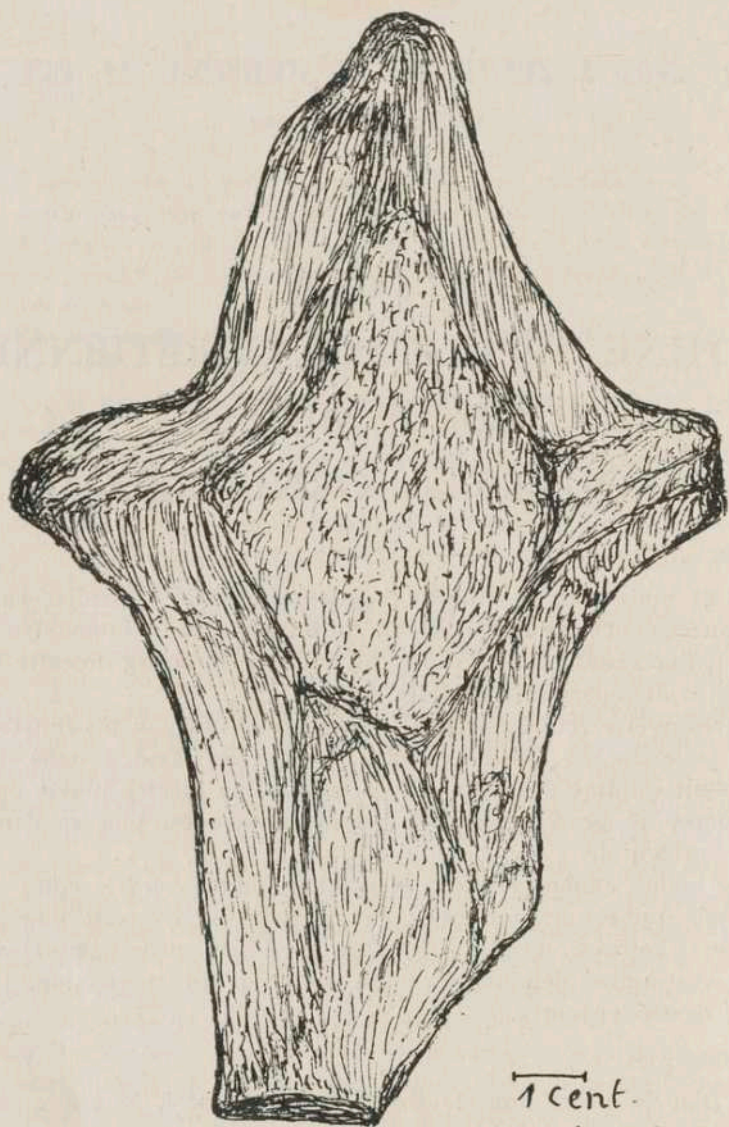
Détail qui est à souligner : sur le front se trouvait une croix en pierre calcaire, de 0 m 15 × 0 m 09 d'envergure, complètement nue, c'est-à-dire dépourvue de la scène de la crucifixion. (Voir notre dessin ci-joint).

Remarques :

1° D'après notre ami, le Docteur Jean Bescol, le crâne paraît appartenir à un sujet de race alpine.

2° Quelques fragments de fine poterie rouge, rappelant la céramique gallo-romaine, se trouvaient en contact avec le squelette.

3° D'après une étude parue récemment dans « Catholicisme », sous la signature de J. de Mahuet (Letouzey et Ané, Paris), pendant les trois premiers siècles de notre ère, jamais la crucifixion, c'est-à-dire le Christ cloué sur la croix, n'a été figurée. La croix seule était tolérée par les chrétiens des premiers siècles. Ces premiers chrétiens ne voulaient pas accepter des croix avec le Christ crucifié, prétextant que le Christ ressuscité avait triomphé de la



1 cent.

Dessin A. Lemozi

Croix en pierre dépourvue de la scène  
de la crucifixion, placée sur le  
front d'un squelette humain trouvé  
à Orniac, Lot, et se rapportant, sans doute,  
à une sépulture chrétienne de la 1<sup>re</sup>  
partie du 4<sup>e</sup> siècle.



mort et de ses bourreaux. Trop de souvenirs infamants hantaient la mémoire de ces convertis. Pour eux, c'était déjà beaucoup de réhabiliter la figure de la croix seule.

Ce n'est que sur la fin du iv<sup>e</sup> siècle, vers 390, que dans les Catacombes, apparaît timidement, sur quelques pierres, un vrai crucifix. Notons enfin qu'au v<sup>e</sup> siècle, un sculpteur des portes de Sainte-Sabine, à Rome, se risque de figurer un Christ entre deux larrons. Le Christ paraît vivant et ne porte qu'une ceinture.

L'Abbé Pierret, dans son *Manuel d'archéologie chrétienne* (Reims, Imprimerie Dubois), rapporte les mêmes faits, concernant les premiers chrétiens.

4° Notons enfin que l'évêché de Cahors ne doit guère dater que du milieu du iv<sup>e</sup> siècle, vers 350, affirme le Professeur Michel Labrousse (*Bulletin de la Société des Etudes du Lot*, juillet-septembre 1960).

D'après ces données, le squelette d'Orniac, qui avait sur le front une croix latine en pierre calcaire, dépourvue de la scène de la crucifixion, semble se rapporter à un chrétien de race alpine, qui vivait avant la fin du iv<sup>e</sup> siècle de notre ère.

Chanoine A. LEMOZI,  
*membre correspondant*  
*du Ministère de l'Education Nationale*  
*à Cabrerets (Lot).*

## COMMANDE D'UN VITRAIL POUR L'ÉGLISE DE LACAPELLE A FIGEAC

Le 25 janvier 1476 le notaire Antoine Galhard passa avec le « verrier », Guillaume Chamborest, « alors » à Figeac, un prix fait pour la fourniture et la mise en place d'un vitrail destiné à la chapelle St-Roch de l'église de La Capelle à Figeac (Arch. dép. du Lot, III E 17/14, f° 71). Cette église paroissiale, démolie en 1853 d'après Cavalieri, se trouvait sur la place qui est au nord de l'église abbatiale.

Le vitrail devait être placé dans une fenêtre à deux formes et comprendre une Annonciation sous un dais, Saint-Antoine et Saint-Jacques, patrons du donateur et de son père, notaire comme lui, son père, sa mère, lui-même, sa femme « et sa famille ». En outre, idée originale, il devait y être figuré les « seings authentiques » des deux notaires, c'est-à-dire le dessin qui à l'époque tenait lieu de signature.

Le travail devait être terminé pour la Pentecôte.

J'ignore tout de ce Guillaume Chamborest ; il ne devait pas être du pays, comme l'indiquent la syllabe initiale de son nom et le fait qu'il est dit être « maintenant » de Figeac.

En 1471, on voit un Jean Chamborest, verrier à Figeac, devoir 2 écus pour la fourniture de verre blanc afin de faire des « veyria » (des vitraux). (Arch. dép. du Lot, III E 24, f° 279).

Ce devrait être un père, un frère ou un fils de Guillaume ou peut-être même lui, si l'un des scribes qui ont écrit les deux actes a fait un lapsus.

Novembre 1964.

L. D'ALAUZIER.



# PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

## de la Société des Études du Lot

---

Séance du mercredi 7 octobre 1964

*Présidence* : M. PRAT, *Président*

*Présents* : M<sup>me</sup> et M. Dandine, M<sup>me</sup> et M. Cantarel, M<sup>me</sup> et M. Maurel, M<sup>me</sup> Delahamette, MM. d'Alauzier, Bardes, Bouyssou, Calmon, Clarziol, Dalon, Lagarde, colonel Lagasquie, Malbec, Mignat, Pourchet, Ségala, Talarie, chanoine Tulet.

*Excusés* : MM. Astruc, Foubert, Ladevèze.

En ouvrant la séance, le Président présente au nom de la Société, ses condoléances aux familles de : M. Pélissier, receveur des P. et T. à Assier ; M. Lambœuf, de Paris ; M<sup>e</sup> Gilbert Xavier, avocat à Cahors, membres décédés.

Il formule des vœux de prompt rétablissement pour MM. Mignat Léon et Michelet Bernard qui ont subi récemment une intervention chirurgicale.

*Félicitations.* — Il adresse des félicitations à : MM. Monnerville, Président du Sénat, élu Maire de Saint-Céré ; Gineste, élu Conseiller général de Saint-Céré ; le Colonel Salanié, élevé à la dignité de Commandeur de la Légion d'Honneur ; Cazard, Milhomme, Commandant Vaissié, faits Chevaliers dans l'Ordre de la Légion d'Honneur ; le D<sup>r</sup> Delbreil, de Puy-l'Evêque, décoré de la Médaille d'argent de la CroixRouge Française ; Menot René, fait Chevalier du Mérite touristique ; Guilhem, élu Président des Amis de Saint-Cirq-la-Popie ; l'abbé Gironde, curé de Bétaille, nommé Chapelain de N.-D.-de-Rocamadour ; l'abbé Pons, curé des Quatre-Routes, installé curé à Prayssac ; enfin, à M. l'Inspecteur d'Académie Gontard, nommé chargé de cours d'histoire contemporaine à la Faculté de Tananarive, avec toutefois les regrets de la Société de le voir s'éloigner de Cahors.

Le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> juillet est lu et approuvé.

*Remerciements* : Des lettres de remerciements ont été reçues de M<sup>me</sup> et M. Trisson, de Faycelles ; de M. le Général Soulié, de Durbans ; de M. Laval Charles, ingénieur T.P.E. à Cahors, élus membres de la Société.

*Dons* : Par M. Paumès, de Saint-Jean-de-Luz, *Archives* de son père, ancien Président de la Société des Etudes en 1922 ; par M. l'abbé Gironde, curé de Bétaille, *Notes historiques sur Bétaille* ; par M. Crabol Jules, Préfet honoraire, son livre récent : « Quelques souvenirs et quelques écrits » ; par M. le chanoine Levet, *Histoire politique, ecclésiastique et littéraire en Quercy*, tome II, par Cathala-Coture, avocat au Parlement, 1785 ; par M. Mesuret, *Inventaire général des Musées de province, Musée Paul-Dupuy à Toulouse* ; *l'Age de la peinture toulousaine* (1947) ; par M. Clottes, *Les Dolmens du Lot : réutilisation et destructions à l'époque moderne* ; *Caliban* (extraits), poème spéléologique du XVII<sup>e</sup> siècle ; par M. le chanoine Levet, *Répertoire des contrats et des actes reçus par M<sup>e</sup> Bergounioux, notaire royal de Gramat* (1629) ; par M. Flandin-Bléty, *Inventaire des registres et actes notariés de certains notaires des paroisses de Sarrazac, Cazillac, Strenquels entre 1652 et 1824*, Archives de M<sup>e</sup> Vialettes, notaire à Martel ; par M. H. Viers, Copies d'actes notariés de la paroisse de Rouffinhac en Quercy.

Ces trois derniers documents sont déposés aux Archives départementales.

La Société remercie les donateurs.

*Avis* : Parution d'un Guide nouveau de Figeac.

*Classement comme monuments historiques* :

*A Bretenoux* : 1° place de la pompe et ses couverts en pourtour ; 2° maison Pierre Loti ; 3° vieille maison à l'angle de la rue des Ecoles.

*Dans la commune de Thémines* : la grotte préhistorique à décoration pariétale de Roucadou.

*Elections* : Les personnes présentées à la séance tenue à Castelnaud-Montratier le 6 septembre écoulé sont élues, à savoir : M. et M<sup>me</sup> Rames, M. et M<sup>me</sup> Mathias, M. et M<sup>me</sup> Humbert, M. et M<sup>me</sup> Murard, M<sup>me</sup> Latapie, M<sup>lles</sup> Albet, Marion, MM. Bourcheix, Brillant, David, Descargues, Deshais, Dupont, Fénelon, Flandin-Bléty, Ingrand, Jauffret, Maury, Rivier, Sainsaulieu, de Vedely.



*Présentations : comme membres correspondants :* M<sup>me</sup> de Saint-Chamarand (Alice), 2, avenue Agent-Sarre, Colombes (Seine), par MM. Calmon et Prat ; M<sup>me</sup> Boyé (Thérèse), avenue Paul-Langevin, à Berre-Etang (B.-du-R.) et M<sup>me</sup> Boyé-Carré (Evelyne), avocat à la Cour, 14, rue Wilhem, à Paris, XVI<sup>e</sup>, par MM. Lagarde et Mauriel ; M. Kolb (Yves), 49, Bd Montmorency, Paris, XVI<sup>e</sup>, par MM. Fabre et Calmon ; M<sup>me</sup> Juin (Odette), professeur honoraire, « La Fourquayrie », Prayssac ; M<sup>lle</sup> Vidal (Anne), directrice du « Clair Foyer », Prayssac ; M. Faugout (Gabriel), conseiller municipal, Puy l'Evêque, tous trois présentés par M<sup>me</sup> Rivano et M. Calmon ; M. Martignac Bernard, carrossier à Saint-Céré, présenté par MM. Gineste et Vertuel ; M. Baille (Georges), directeur du Collège d'enseignement général, place de Verdun à Sarcelles (S.et-O.), présenté par MM. Malbec et Calmon.

*Représentation de la Société :* La Société a été représentée : par M. Calmon à la remise de la Croix de la Légion d'Honneur à M. Vaquié, Maire de Cahus ; par MM. Calmon et Dandine au vernissage, le 31 juillet, de l'Exposition « La Préhistoire dans le Lot », organisée par le Syndicat d'initiative de Gramat ; par M. Guilhem, à la manifestation qui a eu lieu à Loupiac et à Payrac le dimanche 27 septembre, au cours de laquelle l'Association Léon Lafage rendit hommage à André et Antoinette Lamandé. MM. Delfau, Lagarde et Maureille, membres de la Société, ainsi que de nombreux confrères assistaient à cette manifestation ; par le Colonel Lagasquie, vice-président, à l'inauguration, par le Président Monnerville, des nouveaux locaux de la Chambre de Commerce de Cahors, le samedi 3 octobre.

*Publications reçues :* Mémoires Académie Stanislas de Nancy (1962-1963) ; Mémoires Société des Sciences de la Creuse (1963) ; Bulletin Société Archéologique de la Corrèze (1963) ; Comité travaux historiques ; Bulletin Section Histoire contemporaine, fascicule V ; Bulletin Société de Borda et de l'Auvergne (tous deux du 1<sup>er</sup> trimestre) ; Bulletin Société d'Etudes des Hautes-Alpes, n<sup>o</sup> 56, 1964 ; Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, 2<sup>e</sup> trimestre 1964 ; Bulletin de la Société Historique du Périgord, 2<sup>e</sup> trimestre 1964 ; Bulletin de la Société des Etudes du Var (1961) ; Bulletin des Antiquaires de Morinie, 1<sup>er</sup> trimestre 1964 ; Bulletin Société Archéologique et Scientifique du Gers, 2<sup>e</sup> trimestre ; Revue du diocèse de Cahors, n<sup>o</sup> 17 ; Revue Historique du Libournais, 3<sup>e</sup> trimestre ; Annales du Midi, 3<sup>e</sup> trimestre ; L'Echo de Rabas-

tens, n° 65 ; *Chroniques de l'Assurance*, n° 13 ; *Revue « La Cabreto »*, n° 26, de 1964 ; *Revue Haute-Auvergne*, *Revue de l'Agenais*, *Revue géographique des Pyrénées-Sud-Ouest*, *Le Lot économique* (tous quatre du 2<sup>e</sup> trimestre 1964) ; *Revue Mabillon*, 3<sup>e</sup> trimestre 1964 ; *Revue Lémouzi*, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestre ; *Revue du Comminges*, 3<sup>e</sup> trimestre ; *Recueil de l'Académie des Jeux Floraux* (1964) ; *Annales Sedanaises*, juillet ; *Informations et Documents*, n° 201, 202, 203.

*Articles signalés* : Dans *Le Sud-Ouest* du 7 juillet, sur « Le vin de Cahors » ; dans *Le Sud-Ouest* du 8 juillet, sur « Le musée de Cahors » ; dans *La Dépêche* du 7 juillet, sur « Le géant des Arques », par M. Maureille ; dans *La Dépêche* du 15 juillet, sur « A. Lamandé », par M. Marcenac, et sur « Meyronne » ; dans *La Dépêche* du 10 août, sur « Le poète Jules Malrieu, de Figeac » ; dans *La Dépêche* du 1<sup>er</sup> septembre, sur « Les fresques de l'église abandonnée de Saint-Privat près de Flaugnac » et sur « les Lions en croix », roman de Lamandé, par M. Maureille ; dans *La Dépêche* du 15 septembre, sur « Ton Pays sera le mien », roman de Lamandé, par M. Maureille ; dans *Le Sud-Ouest* du 31 juillet, sur « Faycelles et ses découvertes archéologiques », par l'équipe bénévole du R.P. Delbos ; dans la *Revue de Paris* de juillet, sur « Napoléon, agent de l'Angleterre », par M. Keller ; dans le *Bulletin de la Société Archéologique de la Corrèze* de 1963, pages 106-110, sur « La grotte de Roucadou près de Thémimes » ; dans *Le Sud-Ouest* du 27 juillet, sur une étude de M<sup>lle</sup> Taillade, « Le tourisme dans le Lot », par M. Fantangié ; dans *Le Sud-Ouest* du 18 août, « Recherches préhistoriques et spéléologiques », de M. Lorblanchet, dans la région de Saint-Céré ; dans *Le Sud-Ouest* des 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre, sur « La manifestation organisée par l'Association Léon Lafage à Loupiac et à Payrac en l'honneur de Antoinette et André Lamandé ». Le numéro du 1<sup>er</sup> octobre comporte le texte des allocutions prononcées par M. le Préfet du Lot, le D<sup>r</sup> Constant, Maire et Conseiller général de Payrac, et par MM. Moulis, Maureille et Guilhem.

*Communications* : Le Président donne la parole à M. Calmon pour présenter l'étude de M. Sors sur les nouvelles recherches de Capdenac : « Uxellodunum ». Les arguments de l'auteur offrent un intérêt certain, mais ils ne sont pas suffisamment convaincants pour établir d'une façon irréfutable qu'Uxellodunum se trouve à Capdenac. Il est à remarquer que de nombreux chercheurs ou historiens fixent Uxellodunum dans d'autres lieux du Quercy et même



d'ailleurs. En l'état actuel de la question, il semble indiqué d'observer une prudente expectative.

M. Maurel signale que notre confrère M. Andral, Ingénieur-conseil, Maire adjoint de Sedan, nous a adressé une lettre à laquelle était joint le discours qu'il a prononcé, le 27 juin écoulé, à l'occasion de la distribution solennelle des prix du Lycée Turenne à Sedan. M. Andral avait tenu à informer, au préalable, ses jeunes auditeurs, que les paroles qu'ils allaient entendre étaient dédiées à la mémoire d'un maître vénéré : M. Bousquet, alors instituteur à Boissières (Lot), à qui il devait sa situation. Par ailleurs, M. Bousquet a été trésorier de notre Société pendant plusieurs années.

Le Président fait circuler le discours de M. Andral.

M. Prat donne lecture de la communication de M. H. Viers. L'auteur indique qu'il a été trouvé à Emboly-Bas, autrefois « village de Cams », sur le territoire de la commune de Lamothe-Fénelon, un fer de lance à douille romaine d'une longueur de 34 cm et d'une largeur de 5 cm, ainsi qu'un tesson d'amphore. La communication était illustrée par deux dessins.

castel de las jutice », emplacement cité, dans l'inventaire des camps et *oppida* de A. Viré et Delport, comme étant une enceinte fortifiée.

Cette découverte semble confirmer l'existence d'un camp romain en ces lieux. M. Viers remarque que non loin de là il existe une maison appelée « maison del camp », située à proximité de « Al castel de las justice », emplacement cité dans l'inventaire des camps et *oppida* de A. Viré et Delport comme étant une enceinte fortifiée.

La séance est levée à 22 heures.

La prochaine séance aura lieu le mercredi 4 novembre à 20 h. 45.

### Séance du 4 novembre 1964

*Présidence* : M. PRAT, *Président*

*Présents* : M<sup>me</sup> et M. Calmon, M<sup>me</sup> et M. Dandine, M<sup>me</sup> et M. Maurel, M<sup>me</sup> Delahamette, M<sup>lle</sup> Hugon, MM. d'Alauzier, Bardes, Bouysou, Claval, Dalon, Delbur, Lagarde, Colonel Lagasquie, Malbec, Mignat, Pourchet, Rames.

*Excusés* : M<sup>me</sup> et M. Maureille, MM. Astruc, Ladevèze, Ségala, Talarie, chanoine Tulet.

*Félicitations* : En ouvrant la séance, le Président adresse au nom de la Société des félicitations à M. Ancourt, Président hono-

raire des « Amis de Villefranche-de-Rouergue », fait Chevalier dans l'Ordre national des Arts et Lettres.

Le procès-verbal de la séance du 7 octobre est lu et approuvé.

*Elections* : Sont élus *membres correspondants* : M<sup>mes</sup> Saint-Chamarand (Alice), Boyé (Thérèse), Boyé-Carré (Evelyne), Juin (Odette), M<sup>lle</sup> Vidal (Anna), MM. Kolb (Yves), Faugout (Gabriel), Martignac (Bernard), Baille (Georges).

*Présentations* : Comme *membres résidents* : M<sup>me</sup> Ayren Rosine, agent général d'assurances Winterthur, rue J.-Murat, présentée par MM. Malbec et Mignat ; M<sup>lle</sup> Tranier Marguerite, employée au greffe du tribunal civil, 2, rue Saint-Pierre, par MM. Dandine et Calmon.

Comme *membre correspondant* : M. Rames Bernard, commerçant à Castelnau-Montratier, par MM. Calmon et Delbur.

*Remerciements* : Des lettres de remerciements ont été reçues de : M<sup>me</sup> Latapie, d'Assier ; M<sup>lle</sup> Albet, de Figeac ; MM. de Vedelly, de Marseille ; Rames, de Castelnau-Montratier ; Sainsaulieu, de Paris ; Max Ingrand, de Paris.

*Dons* : de Dom Guy Oury, son travail intitulé : « La Reconstruction monastique dans l'Ouest de la France sous l'abbé Gauzbert de Tours » ; du général Keller : la *Revue de Paris* du mois de juillet 1964 contenant son étude sur « Napoléon agent de l'Angleterre ».

La Société remercie les donateurs.

*Publications reçues* : Programme du 90<sup>e</sup> Congrès national des Sociétés savantes, qui se tiendra à Nice du 9 au 13 avril 1965 ; *Revue Lemouzi du Haut- et Bas-Limousin*, n° 12, octobre 1964 ; *Histoire des Communications dans le Midi de la France*, juillet-septembre 1964 ; *Bulletin Société Historique et Archéologique du Périgord*, 3<sup>e</sup> trimestre 1964 ; *L'Echo de Rabastens*, n° 66 ; *Revue religieuse du diocèse de Cahors*, n°s 20,21, 22,23 ; *Chroniques de l'Assurance*, n° 14 ; *Bulletin Contributions Scientifiques*, série zoologie, n° 4, édité par l'Université de Buenos-Aires, 1964 ; *Informations et Documents*, n°s 204, 205 ; *Stabal*, n° 134 ; *Revue du Comminges*, 4<sup>e</sup> trimestre 1964 ; *La Cabreto*, n° 27 ; *Bulletin de la Société spéléologique et préhistorique de Bordeaux*, supplément au tome XV de 1964.

*Articles signalés* : Dans *La Dépêche* du 12 octobre : photographie de la maison natale de Canrobert à Saint-Céré.



*Communications* : Le Président signale que M. Delbur, dans le cadre de son étude : « La présence romaine dans la vallée de la Barguelonne », s'est penché sur les origines de Saint-Vincent, canton de Castelnaud-Montratier, qui pourraient remonter au début de l'ère chrétienne.

Saint-Vincent se compose d'un ancien moulin et du presbytère d'une petite église fondée en 1250 qui sert actuellement de grange.

De récentes fouilles ont permis à notre confrère de découvrir des débris de poteries, provenant de vases en céramique gallo-romaine, dite sigillées, portant les marques des potiers : Scottius, Ingénus, Labio, Aétius, deux anépigraphes, ainsi que près de 300 tessons.

Cette collection a été identifiée grâce aux ouvrages des abbés Cérés et Hermet. Elle provient en totalité des ateliers de la Graufesenque, aux environs de Millau (Aveyron), dont la fondation et l'existence se situent entre 14 et 37, sous le règne de Tibère.

Il convient de noter que Saint-Vincent se trouve à 4 km de Thézels et du moulin du Souquet, où M. Delbur a entrepris des fouilles importantes qui l'ont amené à des découvertes d'un très grand intérêt archéologique.

M. Dalon donne lecture d'une étude du chanoine Lemozi sur une sépulture chrétienne du IV<sup>e</sup> siècle. Notre érudit confrère a été amené à examiner un squelette humain découvert, par M. Salgues, dans sa propriété à Orniac, canton de Lauzès. Le squelette orienté vers l'est, couché sur le dos, était inhumé dans un coffre de pierres plates posées de champ et recouvert de pierres analogues. Sur le front se trouvait une croix calcaire, de forme assez grossière, complètement nue, c'est-à-dire dépourvue de la scène de la Crucifixion. Or, l'abbé Pierret, dans son *Manuel d'archéologie chrétienne*, et M. J. de Mahuet, dans un récent article paru dans « Catholicisme », rapportent que pendant les trois premiers siècles de notre ère, la Croix seule, sans le Christ cloué sur la Croix, était tolérée.

Le squelette d'Orniac semble être celui d'un chrétien qui vivait avant la fin du IV<sup>e</sup> siècle de notre ère.

M. Maurel donne connaissance de la copie d'une lettre adressée par le Cardinal Consalvi, le 7 novembre 1801, à M. Agar à Milan et que M. Bayaud, archiviste en chef à Pau, a bien voulu nous envoyer.

M. Agar était intervenu auprès du cardinal Consalvi, secrétaire d'Etat du Pape Pie VII en faveur de deux Cadurciens. Il est rappelé qu'à la séance publique annuelle de notre Société, tenue le 24 janvier 1960, dans la salle Gambetta, à la Mairie de Cahors, le général

Keller avait retracé la vie d'Agar, né à Mercuès, sous le titre : « Dans l'ombre de Murat, un grand Quercynois Agar, comte de Mosbourg ». (Cf. : *Bulletin de la Société des Etudes*, 1<sup>er</sup> fascicule 1960).

M. Maurel lit ensuite une étude du D<sup>r</sup> Poujade, médecin traitant à Alviçnac, et de M. Georges Vié, ingénieur-conseil des Mines sur les « Boues végéto-minérales et leurs applications thérapeutiques à Alviçnac ».

La séance est levée à 22 heures.

La prochaine séance aura lieu exceptionnellement le mercredi 9 décembre à 20 h. 30. Cette séance est très importante puisque les membres présents réunis en Assemblée générale éliront le tiers sortant du Conseil d'administration, à savoir : MM. Bardes, Calmon, Fantangié, Lagarde, Colonel Lagasquie.

### Séance du 9 décembre 1964

*Présidence* : M. PRAT, *Président*

*Présents* : M<sup>me</sup> Delahamette, M<sup>me</sup> et M. Cantarel, M<sup>me</sup> et M. Mauzeille, M<sup>me</sup> et M. Maurel, MM. d'Alauzier, Astruc, Bardes, Bouyssou, Calmon, Claval, Dalon, Dissès, Fantangié, Ladevèze, colonel Lagasquie, Lartigaut, Malbec, Mignat, Pourchet, Ségala, chanoine Tulet.

*Excusé* : M. Delfau.

*Condoléances* : En ouvrant la séance, le Président adresse les condoléances de la Société à la famille de M. Jules Crabol, Conseiller d'Etat honoraire à la Cour des Comptes, membre décédé. Aux obsèques, nos collègues MM. Maureille, au nom des « Amis de Léon Lafage », et de Roaldès, au nom de l'Association des anciens élèves du Lycée Gambetta, prononcèrent une allocution.

*Elections* : Sont élus : *Membres résidents* : M<sup>me</sup> Ayrem Rosine et M<sup>me</sup> Tranier Marguerite.

*Membre correspondant* : M. Ramès Bernard.

*Remerciements* : Des lettres de remerciements ont été reçues de : M<sup>me</sup> et M. Murard, de Thionville ; MM. Paul Bourcheix, de Paris, et Yves Kolb, de Paris.

*Dons* : De M. André Sahut-d'Izarn, un tiré à part de son étude « Généalogies Rouergates », publiée dans le tome 28 des *Mémoires*



de la Société des Lettres de l'Aveyron ; de M<sup>me</sup> Thiéry, veuve de notre regretté collègue du Conseil d'Administration, plans de l'aqueduc gallo-romain de Vers à Cahors (deux rouleaux), déposés aux Archives départementales du Lot ; de M. Coly, une poésie sur ses rapports avec notre Société ; de M. Jean Fourgous, provenant des archives de son père, notre regretté Président Jean Fourgous : 31 comptes rendus des Congrès Archéologiques de France (1865-1943) ; 16 exemplaires du *Bulletin Monumental* (1908-1928) ; 24 *Bulletins de la Société Archéologique du Midi de la France* (1894 à 1947) ; 9 *Mémoires de la même Société* (1930-1957) ; 8 ouvrages sur Cahors et le Quercy ; 12 cadres ou sous-verres (manuscrits, gravures) intéressant le Quercy, notamment une inscription chrétienne de Tour-de-Faure.

La Société remercie les donateurs.

*Publications* : *La France latine*, n° 19, contenant un article de Sylvain Toulze, sur « Paul Froment, poète paysan », et un autre d'André Moulis, sur « L'heure des Lézards », de Léon Lafage ; *Revue de l'Agenais*, 3<sup>e</sup> bulletin, 1964 ; *Revue des Pyrénées et du Sud-Ouest*, tome XXXV ; *Revue de la Haute-Auvergne*, juillet-septembre 1964 ; *Revue religieuse du diocèse de Cahors*, n° 24, 25, 26 ; *Revue Informations et Documents*, n° 206 ; *Bulletin de la Société Archéologique et Historique du Gers*, 3<sup>e</sup> trimestre 1964 ; *Bulletin de l'Institut Archéologique Liégeois*, tome LXXVI, 1963 ; *Bulletin de la Société Académique des Antiquaires de la Morinie*, tome XX ; *Bulletin Le Médecin du Lot*, n° 41, 1964 ; *Bulletin de la Société Archéologique et Historique du Limousin*, tome XCI, 1964 ; *Bulletin de la Société des Etudes scientifiques et archéologiques de Draguignan et du Var*, tome VII, 1962 ; *Bulletin l'Eduen, Société d'Histoire Naturelle d'Autun*, n° 17, 1964 ; *Chronique archéologique du pays de Liège*, 1963 ; *Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse*, 1964 ; *Présence des Lettres et des Arts*, n° 4 de 1964, contenant un article de Roger Pécheyrand sur « Pestalazzi théoricien et praticien de la pédagogie » ; Fédération des Sociétés savantes Landeguoc-Pyrénées-Gascogne : *Actes du XIX<sup>e</sup> Congrès*, tenu à Moissac (mai 1963), comportant, notamment, les études de : M. Pressouyre, sur « La condition des travailleurs dans les domaines ruraux de l'abbaye de Beaulieu en Corrèze aux IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles » (surtout situés en Haut-Quercy, d'Autoire à Calviac), et de M. Ch. Lacombe sur « Le projet de chemin de fer de Moissac-Cahors ».

*Articles signalés* : Dans *La Vie Quercynoise* du 5 décembre, « Joseph Bonnafous-Murat, capitaine de vaisseau et maire d'Anglars-Juillac, neveu de Joachim Murat » ; un jugement du Tribunal de Grande Instance de Cahors sur l'appellation « Cabecou ». L'attendu du Tribunal se réfère aux ouvrages : « Le Vieux Quercy » et « L'industrie du Quercy » du chanoine Sol, au « Guide du Touriste dans le Lot » d'Armand Viré et à la plaquette : « A travers le Lot » de Jean Fourgous.

*Communications* : Dans une brève intervention, M. d'Alauzier signale qu'en janvier 1476, le notaire Antoine Galhard commanda à un verrier établi à Figeac un vitrail pour l'église de La Capelle de cette ville. Il devait comprendre l'Annonciation, deux Saints; le notaire et sa famille, et, chose curieuse, les « seings authentiques » du donateur et de son père, notaire comme lui.

M. Calmon donne connaissance d'une note publiée en 1908, dans le *Bulletin Archéologique du Midi de la France*, sur un blason de Mgr H. Guil Le Jay, évêque de Cahors de 1680 à 1693, sur la famille du Prélat et sur son activité constructive dans le diocèse.

Dans cette note, il est notamment mentionné le retable en marbre au-dessus de l'autel du chœur, qui avait été commandé et exécuté par Gervais Drouet, sculpteur de Toulouse, retable qui fut enlevé en 1872, sur l'ordre de Mgr Alf. Grimardias.

M. Calmon donne ensuite une description sommaire de cet autel qui était surmonté d'une grande boule ronde entrelacée d'un serpent, laquelle supportait le beau Christ de cuivre actuellement fixé sur la paroi de la cathédrale face à la chaire.

M. Prat donne lecture de l'étude de M. Lorblanchet sur « La Cachette de bronze » d'Espédaillac (Causse de Gramat).

Dans un champ nommé « le chemin du moulin » fut trouvé une cachette contenant 212 objets de bronze dont 159 anneaux, 47 boutons à bélière (petite anse), 4 appliques de ceinturon.

Les anneaux et les boutons à bélière sont indiscutablement du bronze final ; les boutons sont de deux catégories : d'une part, les boutons sans protubérance, mais à grande bélière ; d'autre part, les boutons à protubérance centrale ; certains autres sont en forme de pandeloque ou « nœud papillon ».

Quand aux appliques et à l'agrafe du ceinturon, ils sont bien antérieurs à l'âge du fer. Si de tels dépôts sont connus dans plusieurs départements, dans le Lot la découverte d'Espédaillac est unique en son genre.



L'ordre du jour étant épuisé, les membres présents se réunissent en assemblée générale.

#### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le Président fait part des décisions prises par le Conseil d'Administration, sur les trois points suivants :

*Séance publique* : Une séance publique sera tenue à la Mairie de Cahors, en principe le dimanche 7 février prochain. M. Mignat fera une conférence intitulée : « La vie et les œuvres du D<sup>r</sup> J.-P. Falret, de Marcilhac-sur-Célé ».

*Journées foraines* : Les projets de sorties proposées par M. Calmon : l'un (en principe le dimanche 20 juin) à Laval-de-Cère et Reygade ; l'autre en septembre à Cressensac et à l'Hôpital-St-Jean, sont approuvés.

*Augmentation des cotisations* : Le taux est relevé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1965. Les nouveaux tarifs figurent à la page 2 de la couverture du présent Bulletin.

Il est procédé à l'élection du tiers sortant du Conseil d'Administration : MM. Bardes, Calmon, Fantangié, Lagarde et colonel Lagasque, sont réélus.

Avant de lever la séance, M. Prat adresse aux membres de la Société et à leurs familles ses vœux pour 1965.

La prochaine séance aura lieu le mercredi 6 janvier 1965.

La séance publique, fixée en principe au dimanche 7 février, tiendra lieu de séance mensuelle.

#### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Ayant pris acte avec regret de la volonté exprimée par M. Prat de quitter la présidence, en raison de ses occupations professionnelles, le Conseil d'Administration porte à la présidence pour 1965 M. le colonel Lagasque.

La constitution du Bureau pour 1965 est indiquée page 4 de la couverture du présent Bulletin.

A la demande de M. d'Alauzier, le Conseil donne son accord de principe pour la venue à Figeac, en 1966, de la Fédération des Sociétés Savantes de Languedoc-Pyrénées-Gascogne.

TABLE DES MATIERES DU TOME LXXXV

G. MAUREL. — La journée cadurcienne du 16 février 1964 ..	3
J. CALMON. — Rapport sur l'activité de S.E.L. en 1963 .. ..	5
J. LARTIGAUT. — Les chemins de Cahors vers le Sud-Ouest au xv <sup>e</sup> siècle .. .. .	13
J. CALMON. — Quelques considérations sur les Evêques de Cahors et sur leurs armoiries ( <i>fin</i> ) .. .. .	33
R. MENNEVÉE. — Tuiles à rebord et tessons de poteries gallo- romains près d'Assier (Lot) .. .. .	45
R. MARCENAC. — Le Quercynois : Gustave Fréjaville .. .. .	49
R. LÉONARD. — Dolmens dits du « Roc Bru » .. .. .	59
J. LACHASSE, R. LÉONARD. — Poids à pêche .. .. .	65
P. DALON. — Le menhir de Saint-Pantaléon et le menhir de de Villsèque .. .. .	67
B. DANDINE. — A la recherche des origines de Cahors .. .. .	77
R.P. DELBOS. — Les tribulations de quatre consuls de Fay- celles en 1702 .. .. .	109
R. LÉONARD. — La grotte de Bourgnétou (Lot) .. .. .	121
G. MAUREL. — La journée foraine du 31 mai 1964 (Decaze- ville, Conques) .. .. .	135
GRESLET-BOUIGNOL. — Les origines de Labastide-Murat (Lot)	197
J. CLOTTE. — Note sur la découverte de sépulture à Corn (lot)	254
Chanoine LEMOZY. — Etude d'une sépulture chrétienne du iv <sup>e</sup> siècle, trouvée à Orniac (Lot) .. .. .	255
L. D'ALAUZIER. — Commande d'un vitrail pour l'église de Lacapelle à Figeac .. .. .	258
G. MAUREL. — Procès-verbaux des séances .. .. . 69, 125, 194,	259
J. CALMON. — Bibliographie du Lot ( <i>suite</i> ) .. 205, 237, 253,	269



LOT

10500. — VIDAILLAC (Micheline). — Le vignoble de la vallée du Lot et de ses environs.  
— *Thèse de certificat d'études secondaires*, déc. 1951, Toulouse. *Rev. Géog. Pyr. et S.-O.*, XXIV, 1953, 46-58.
10501. — VIDAILLAC (Micheline). — La vigne dans l'économie rurale de la vallée du Lot.  
— *Rev. Géog. Pyrénées et du S.-O.*, XXIV, 1953, p. 13.
10502. — VIGNES. — Ordonnance royale du 2 août 1729 ordonnant qu'il ne sera fait aucune plantation de vignes dans l'étendue des Elections de Montauban et de Caors.  
— Biblio. S.E.L., Copie, in-4°, 4 ff.
10503. — VIGNES. — Notice sur le plant Pardes, hybride producteur direct, cultivé par M. Pardes à Prayssac (Lot).  
— Auch, Impr. Centrale, 1900, in-18, p. 39.
10504. — VIGNES. — Pétition des propriétaires de vignes du département du Lot adressée aux Chambres législatives.  
— *Le Radical*, 15 avril 1843.
10505. — VIGNES. — Procédé d'inspection de la vigne applicable au traitement de ce végétal contre ses maladies parasitaires et à son alimentation.  
— Paris, Sanard et Derangeon, s.d., in-16, p. 12.
10506. — VIGUIÉ (L.). — Excursion de la Société des Etudes du Lot dans le Gourdonnais.  
— *La Défense*, 3 juillet 1938.
10507. — VIRÉ (Armand). — Comment devenir sourcier. Ce que j'ai vu. Ce que j'ai fait (avec 31 fig. intercalées dans le texte).  
— Paris, J.-B. Baillièrre et J. H., 1935, in-18, p. 208.
10508. — VIRÉ (Armand). — Exposé général de la situation actuelle du département du Lot (p. 4-7), dans : *Rapport présenté au Conseil général du Lot*, session août 1917.
10509. — VIRÉ (Armand). — Le Lot préhistorique.  
— *L'Orient. économi. et financ. illustrée*, 1934, n° 1, p. 4.
10510. — VIRÉ (Armand). — Les stations paléolithiques de la haute-vallée de la Dordogne.  
— Paris, 1905.
10511. — VIRÉ (Armand). — Un exemple de superpositions multiples des eaux souterraines : les Causses du Quercy. (Cong. internacional d'Océanografia, Hidrografia marina e Hidrologia continental de Sévilla).  
— Madrid, 1931.

**LOT**

10512. — VIRÉ (Arm, et TEULIÈRE (Abbé). — Recherches de pré-histoire dans le Lot.  
— *L'Anthropologie*, 1927-28.
10513. — VOYAGE. — Poincaré dans le Lot.  
— *Journal du Lot*, 14 sept. 1913.  
— *La Défense*, 21 sept. 1913.
10514. — VOYAGE. — Un beau voyage. Au long de la vallée du Lot. Chemin de fer d'Orléans et du Midi. Couverture Bleue. Pont Valentré.  
— *Horizons de France*, Paris, P.-O.-Midi, publicité n° 7, Dépliant, in-8° oblong (5).
10515. — VUES DU LOT. — Faycelles, Montbrun, Cajarc, Calvignac, St-Cirq-Lapopie.  
— *Ciels et Sourires de France. Rev.*, juin 1939.
10516. — XX. — Etat par communes de l'Enseignement dans le Lot au XVIII<sup>e</sup> siècle, en 1820 et en 1850.  
— Arch. départ. du Lot.
10517. — XX. — De Gourdon à Labastide-Murat.  
— *La Victoire*, 16 mars 1948.
10518. — XX. — Considérations sur les truffes.  
— *La Dépêche*, 23, 24, 25 mars 1960.
10519. — XX. — En parcourant le Lot. A la recherche des vieilles pierres et des fins confits (Cahors, St-Cirq-la-Popie).  
— *Elle*, 867, 3 août 1962, p. 849.
10520. — WHITE (Freda). — Three Rivers of France.
10521. — ANDRAL (Ing. en chef). — Rapport sommaire sur la situation des travaux de perfectionnement de la navigation du Lot. A Cahors, le 31 août 1847.  
— *Annuaire du Lot*, 1848.
10522. — BARRAGES. — Barrages sur le Lot. Ecluses, dérivations de Roque-Longue à Cahors et de Cahors à la Garonne.  
— *Annuaire du Lot*, 1853, 156-187.
10523. — BONABRY (A.). — Polémique entre l'Administration des Ponts et Chaussées et l'auteur du Mémoire : Inondations. Causes principales et préservatifs.  
— Cahors, chez l'auteur, 1880, in-8°, p. 32.
10524. — BRUNET (R.). — Nouveaux aménagements hydro-électriques dans la région toulousaine (Garonne, Agout et Lot).  
— *Rev. Géog. Pyrén. et S.-O.*, XXX, 1959, 202-205.



### Lot (rivière)

10525. — CHAUMONT (F.). — Tourisme nautique en Quercy.  
— *Journal du Lot*, 23 août 1935.
10526. — COLY (Raymond). — Sur les bords du Lot. Poésies.  
— Cahors, A. Dhiver, 1949, 64 p.
10527. — DOU. — Forces hydroélectriques. Aménagements des  
chutes du Lot. Navigation de la rivière du Lot, p. 53-61  
et 67-73, dans : *Rapport présenté au Conseil général du  
Lot*, session août 1917.
10528. — DUBERNET de GARROS (R.). — Le Lot, fleuve de lumière.  
Pont Valentré.  
— *Notre Vallée*, juin 1958, p. 2.
10529. — GANIAYRE (Doct. Robert). — Aux bords du Lot et du Célé.  
— Biblio. S.E.L., BQY, Q. 200.
10530. — GANIAYRE (Doct. Robert). — Pour le tourisme en Quercy.  
Un beau voyage dans les vallées du Lot et du Célé.  
— *Le Réveil du Lot*, 27 juillet 1930.
10531. — INONDATIONS. — Rivière du Lot, dans *Etat sommaire par  
séries des documents conservés à la Bibliothèque  
Nationale*.  
— Paris, Ch. Delagrave, 1891.
10532. — L. G. — Le Quercy inondé. Recherches historiques.  
Inondations (Antoine Blanc, Simon Conté).  
— *Le Réformateur du Lot*, 2 nov. 1882.
10533. — LOIRETTE (François). — Aménagement de la rivière du  
Lot sous Colbert.  
— L<sup>e</sup> Congrès tenu à Villeneuve-sur-Lot en mai 1961.
10534. — MALAFOSSE (Louis de). — Le Lot. Monographie, dans :  
*L'extrême-bassin de la Garonne*.  
— *Bull. Géog. Hist. et descript.*, 1892, p. 91-92.
- 10534<sup>bis</sup>. — MAUREILLE (Jo). — Le Lot après Cahors.  
— *Richesses de France*, 49, 4<sup>e</sup> trim. 1961, 71-75.
10535. — PRADEL. — Utilisation des rivières et cours d'eau.  
Forces hydrauliques, p. 37-52, dans : *Rapport au Conseil  
général du Lot*, session août 1917.
10536. — SAGOT-LESAGE. — Le Lot, rivière flottable et navigable.  
— *Journal du Lot*, 4 déc. 1940.
10537. — VACHER (Ant.). — Fleuves et rivières de France. Etude  
sur les documents réunis par l'Administration des Ponts  
et Chaussées, p. 339-344, 346-348, 351-352, 381, 385.  
— *Bull. Géog. Hist. et descript.*, 1908.

### Lot (rivière)

10538. — VILLEPIN (Lieut.-Colonel de). — En canoë sur la Dordogne. De Gluges à Siorac.  
— *Rev. T.C.F.*, août 1902, p. 171-172.
10539. — XX. — Le Quercy pittoresque. La vallée du Lot.  
— *La Victoire*, 18, 19 nov. 1947; 23, 28 janv.; 3, 19, 20 mars 1948.

### Loubressac

10540. — JUILLET (Jacques), Préfet de l'Ariège. — Loubressac.  
— *Bull. S.E.L.*, LXXXIV, 1964, p. 225-232.
10541. — JUILLET (Jacques), Préfet de l'Ariège. — Loubressac.  
— Manuscrit chez l'auteur.
10542. — LAFON (Ernest). — Loubressac et le château de Loubressac.  
— *La Dépêche*, 1<sup>er</sup>, 8 déc. 1942.
- 10542<sup>bis</sup>. — JUILLET (Jacques), une plaquette sur Loubressac.  
— *Sud-Ouest*, 18 mai 1964.
10543. — VEYRIÈRES DU LAURENS (M<sup>me</sup>). — La légende de Loubressac.  
— *Bull. S.E.L.*, LXXIV, 1953, 188-190.
10544. — TERRIER. — XVIII<sup>e</sup> siècle.  
— Mairie de Loubressac.

### Lugagnac

10545. — FONTAINE (Paul). — Lugagnac.  
— *Bull. S.E.L.*, 1961, LXXXII, 171-185.
- 10545<sup>bis</sup>. — Noël (A.). Histoire de nos villages : Lugagnac..  
— *Sud-Ouest*, 26 mai 1964.
10546. — XX. — Lugagnac et Le Perron.  
— *La Vie quercynoise*, 23 juin 1962.

### Lugan (1)

10547. — GIRONDE (Abbé R.). — Vers Lugan, p. 30-31, dans : *Vidaillac. Notes d'histoire*.  
— Brive, Chastrusse, Praudel et C<sup>ie</sup>, 1943, in-8°.
10548. — A. D. — Lefranc de Pompignan, académicien et magistrat, châtelain de Caix.  
— *La Dépêche*, 12 janv. 1960.

(1) Hameau de la commune de Bagnac.



### Luzech

10549. — ALAUZIER (L. d'). — Un sac à Luzech au XIII<sup>e</sup> s.  
— Biblio. S.E.L., QY, 1 CM, 280.
10550. — ALBOUY (Emile). — Uxellodunum. Essai d'identification.  
— Villefranche-de-Rouergue, Salingardes, 1957, pt in-8°,  
158, pl. 3.
10551. — ARRÊT DE LA COUR DES AIDES DE CAHORS du 6 juillet 1651  
relatif à l'impôt sur l'entretien des troupes.  
— Arch. départ. du Tarn-et-Gar., B. 27.
10552. — CADASTRE. — Plainte au substitut du Procureur du Roy  
au sujet de la mauvaise tenue du Cadastre (27 janv.  
1760).  
— Arch. départ. du Lot, Fonds Gransault-Lacoste.
10553. — CLERMONT-TOUCHEBŒUF (Comte de). — Lettre adressée  
le 25 juin 1824 à M. Pontus, professeur au Lycée de  
Cahors (copie).  
— Biblio. S.E.L., QY, O. 1.
10554. — COMITÉ D'INITIATIVE. — Album de 12 cartes postales dit  
à Chablis, 1<sup>re</sup> Série, texte, p. 4.
10555. — COMITÉ D'INITIATIVE DE LUZECH. — Point de vue sur  
Uxellodunum.  
— *Sud-Ouest*, 8 août 1951.
10556. — COUTUMES.  
— Biblio. S.E.L., QY, 1 CM, 52-53.
10557. — COUTUMES. — Recueil des usages et coutumes de la ville  
(1554).  
— Arch. départ. Lot.
10558. — DESPRATS (Jean). — A la recherche d'Uxellodunum.  
— Biblio. S.E.L., BQY, Q. 198.
10559. — DESPRATS (Jean). — A propos d'Uxellodunum.  
— Biblio. S.E.L., BQY, O. 1147.
10560. — DESPRATS (Jean). — Où fut donc Uxellodunum ?  
— *La Victoire*, 25 sept. 1948.
10561. — DESPRATS (Jean). — Uxellodunum.  
— *La Victoire*, 28 sept. 1948.
10562. — DESPRATS (Jean). — Uxellodunum. Lettre ouverte au  
Général Charles Jordan.  
— *Notre Quercy*.  
(Le Général Jordan est l'auteur d'un livre, « César et  
Attila en Gaule », paru aux Editions des Trois Magots,  
Paris, en juillet 1947).

**LUZECH**

10563. — DESPRATS (Jean). — Une curieuse découverte (plan).  
— *La Victoire*, 4 nov. 1948.
10564. — DESPRATS (Jean). — Luzech en Quercy, haut lieu de France, curieuse cité médiévale, important centre hydro-électrique. Dépliant illustré, 2 ff., in-8° oblong.  
— Cahors, Coueslant, s.d.
10565. — DESPRATS (Jean). — Luzech. Après la mort d'Armand Viré.  
— *La Dépêche*, juillet 1951.
10566. — FÉLIBRÉE. — La Félibrée de Luzech.  
— Biblio. Munic. Cahors, Fonds Gary 31.
10567. — F. L. — Luzech, site remarquable.  
— *La Victoire*, 28 avril 1948.
10568. — F. L. — Notre-Dame-de-l'Île.  
— *La Victoire*, 12 févr. 1948.
10569. — GRANGIÉ (Eug.). — Luzech et ses environs, dans : *Visages du Quercy*, chap. V.
10570. — GUILHOU (Ad.) et MALINOWOSKI (J.). — Exposé des caractères topographiques d'Uxello dunum et de ses alentours ainsi que des opérations militaires d'après le texte d'Hirtius. Leur application à Luzech.  
— Biblio. S.E.L., QY, 1 CM, 40.
10571. — H. P. — Luzech (Lot). Sur le Lot, à 18 km aval de Cahors, 608 km de Paris.  
— *Extrait*, 1931, in-32, p. 2.
10572. — H. P. — Luzech et son site pittoresque.  
— *La Victoire*, 25 nov. 1947.
10573. — J. D. — Controverse sur Uxello dunum.  
— *La Liberté du Centre*, 7 sept. 1949.  
— *La République*, 4 oct. 1949.
10574. — J. D. — Découverte de deux belles monnaies gauloises au cours de fouilles près du « Fanum » sur l'Impernal de Luzech.  
— *Sud-Ouest*, 22 juin 1956.
10575. — LAFON (Ernest). — De Castelfranc à Caix.  
— *Journal du Lot*, 28 nov. 1937.
10576. — LAFON (Ernest). — De Douelle à Luzech.  
— *La Route du Vin de Cahors*, p. 25-31.
10577. — LAFON (Ernest). — Luzech. De l'Impernal à N.-D.-de-l'Île. De Luzech à Albas.  
— *Journal du Lot*, 18, 22 août 1937.



**LUZEC**

10578. — LA NOÉ (G. de). — Impernal, p. 328, dans : *Principes de la fortification antique depuis les temps préhistoriques.*  
— *Bull. Géog. hist. et descrip.*, 1887.
10579. — LAYTOU (A.). — Uxellodunum.  
— *Journal du Lot*, 11 déc. 1861.
10580. — LE FRANC DE POMPIGNAN. — Sur Uxellodunum, dans :  
*Œuvres diverses*, 1753, in-12.
10581. — MOUSSET-DESPRATS. — L'emplacement d'Uxellodunum.  
— Cahors, Delsaud, 1951, in-8° oblong, p. 19.
10582. — PAILLAS (Doct.). — Trois sceaux consulaires inédits  
(Luzech, Puy-l'Evêque, Castelfranc).  
— *Bull. S.E.L.*, LXXIII, 1952, 201-204.
10583. — PÉLISSÉ (Doct. H.). — Après les premières fouilles.  
— Cahors, Bergon, 1914.
10584. — PÉLISSÉ (Doct. H.). — Sur l'Impernal de Luzech (Lot).  
— Cahors, F. Plantade, 1943, in-18, p. 12.
- 10584<sup>bis</sup>. — RIVANO (Yvonne). — Pastels quercynois. A Luzech-  
Uxellodunum, les perforeuses mutilent l'Impernal,  
étouffant les pas des légions de César.  
— *La Dépêche*.
10585. — S. — 1) Département du Lot, Luzech-en-Quercy, haut-  
lieu de France, curieuse cité médiévale, important centre  
hydro-électrique.  
— Cahors, Coueslant, s.d., dépliant, 2 ff.
10586. — TARDIEU (Robert). — L'antique « point d'eau » de la  
Barbacanè à Luzech.  
— *Bull. S.E.L.*, LXXI, 1950, 22-24.
10587. — TARDIEU (Robert). — Fouilles de l'Impernal. Bâtiment VI.  
Vestiges d'industrie métallurgique.  
— *Bull. S.E.L.*, LXXV, 1954, 203-215.
10588. — TARDIEU (Robert). — Fouilles d'un gisement préhisto-  
rique à Luzech (Lot).  
— *Bull. S.E.L.*, LXX, 1949, 56.
10589. — VIRÉ (Armand). — Les fouilles de Luzech.  
— *Journal du Lot*, 13 juin 1913.
10590. — VIRÉ (Armand). — Les fouilles proto-historiques de  
Luzech, du Puy-d'Issolud et d'Uzerche.  
— *Bull. Soc. préh. Fr.*, X, 18 déc. 1913, 687.
10591. — VIRÉ (Armand). — Les fouilles proto-historiques de  
Luzech.  
— Le Mans, Monnoyer, 1914.  
— *Biblio. S.E.L.*, BQY, O. 55.

### LUZECH

10592. — VIRÉ (Armand). — Gravure mérovingienne d'animal sur plaquette à Luzech (Lot).  
— *Bull. Soc. préh. Fr.*, nov. 1929.
10593. — VIRÉ (Armand). — Sur l'Impernal, Luzech (Lot). Recherches préhistoriques et historiques sous la direction de M. Armand Viré.  
— Cahors, F. Plantade, 1913, in-18, p. 42.
10594. — VIRÉ (Armand). — Soc. Préh. Fr., Commission d'Etudes des enceintes préhist. et fortifications anhistoriques. LX<sup>e</sup> Rapport, séance du 28 nov. 1912.  
— Cahors, F. Plantade, 1913, in-18.
10595. — XX. — Uxellodunum sur l'Impernal.  
— *Journal du Lot*, 5 sept. 1913.
10596. — XX. — La basse-vallée du Lot (Luzech).  
— *La Dépêche*, 22, 28 sept.; 4, 6, 18 août 1959.
10597. — XX. — Eternelle énigme, Luzech-Uxellodunum.  
— *La Liberté du Centre*, 29 août 1949.
10598. — XX. — Cavités de la région de Luzech.  
— Groupe Spéléo. Quercy, 1961, p. 5.
10599. — XX. — Luzech, la chapelle de N.-D.-de-l'Isle.  
— *Sud-Ouest*, 12 sept. 1959.
10600. — XX. — Donjon de Luzech et chapelle de N.-D.-de-l'Isle.  
— *La Dépêche*, 22, 26 juillet 1961.
10601. — XX. — Le Centre. Le Prix de la France : Tarn, Aveyron, Cantal, Haute-Loire, Puy-de-Dôme, Lot, Corrèze.  
— *Elle*, l'hebdomadaire de la femme, 24 août 1959, n° 713, p. 50 à 53 et 66.

### Magnagues (1)

10602. — VIRÉ (Armand). — Poterie hallstattienne aux Igues de Magnagues.  
— *Bull. Soc. préh.*, 29 mars 1912.

### Maradènes (2)

10603. — POULBRIÈRE (abbé). — Dictio. hist. et archéo. des paroisses du diocèse de Tulle, III, 565-567.

(1) MAGNAGUES : Village de la commune de Carennac.

(2) MARADÈNES : Ruines de la commune de Martel.



### Marcilhac-sur-Célé

10604. — ABBAYE. — Le Quercy pittoresque. Marcilhac-sur-Célé et son ancienne abbaye.  
— *La Victoire*, 8 nov. 1947.
10605. — ARCHIVES. — Notes sur les Archives de l'abbaye de Marcilhac.  
— *Rev. Soc. Sav.*, 186, 11, 17.
10606. — ARCHIVES DES MONUMENTS HISTORIQUES. — Abbaye de Marcilhac et ruines.
10607. — BALAGAYRIE (instituteur). — Monographie de la commune de Marcilhac, arrondissement de Figeac, canton de Cajarc.  
— Biblio. Mun. Cahors, Ms. 133, 1887, in-4°, p. 12.
10608. — BALAGAYRIE (P.-G.). — Les merveilles du Quercy. Marcilhac-sur-Célé.  
— *La République*, 27 avril 1947.

### Marcillac

10609. — BALAGAYRIE (P.-G.). — Les splendeurs du sous-sol. La grotte de Boudet.  
— *La République du S.-O.*, 19 déc. 1945.
10610. — BERRY (architecte). — L'abbaye de Marcilhac.  
— Pap. in-4°, machine, 1940, ff. 22.
10611. — COLY (Raymond). — Chant de Marcilhac. Paroles et musique de R. Coly.  
— Cahors, Boulnoy, 1938, gd in-8°, p. 2.
10612. — CORN (Louis). — Notes sur l'abbaye de Marcilhac. Inventaire des biens de l'abbaye vendus comme biens nationaux en mars et avril 1791.  
— Biblio. S.E.L., QY, 1 CM, 153, in-4°, p. 2.
10613. — DOAT. — Collection.  
— Biblio. Nat., CXXIII, 214-227.
10614. — LAFON (Ernest). — Marcilhac-sur-Célé (la maison du Roi).  
— *La Dépêche*, 29 août 1934.
10615. — MAYNARD (Géraud de). — Abbaye de Marcillac, dans : *Notables et singulières questions de droit jugées au Parlement de Toulouse (1751)*, 11, 336.
10616. — MONASTÈRE. — Pièces concernant le monastère (1579, 1617, 1678, 1735).  
— Biblio. Mun. Cahors, Fonds Greil, 30, 42, 254, 407.

### MARCILHAC

10617. — RUPIN (Ernest). — Pièces relatives aux différents soulevés entre les Abbés de Tulle et de Marcilhac pour la possession de l'église de Roc-Amadour au XII<sup>e</sup> siècle.  
— *Bull. Soc. histo. Tulle*, I, 1879, 469 et suiv.
10618. — SAINT-MARTY (L.). — Ne pas être soldat.  
— *Journal du Lot*, 9 mars 1938.
10619. — VIDAL (Marg.), MAURY (J.), PERCHER (J.). — Quercy. Roman. Marcilhac, 175-189.  
— Zodiaque. Edité par l'abbaye de la Pierre-qui-Vire, 1959.
10620. — XX. — Marcilhac-sur-Célé (Lot). S.I. Essi. Dépliant illust., ff. 2, in-8° oblong. Plan.  
— Bar-le-Duc, Lebois, s.d. (1959).
10621. — XX. — Le Vieux Quercy. Marcilhac et son ancienne abbaye.  
— *La Victoire*, 3 avril 1948.

### Mareuil

10622. — VIERS (H.). — Mareuil-en-Quercy.  
— *Bull. S.E.L.*, 1962-63, LXXXIII-LXXXII.

### Marminiac

10623. — REGISTRE de Reconnaissances féodales envers le Viel-castel de Marminiac (1599-1606).  
— Arch. départ. du Lot.

### Martel

10624. — ARCHIVES DE MARTEL.  
— Arch. départ. du Lot, Fonds Martel.
10625. — LES ADMINISTRATEURS destitués du département du Lot au Directoire exécutif.  
— S.l. (Paris), s.d. (post. 1794), Vincent Teulières.
- 10625<sup>bis</sup>. — BRIAT (R.). — Martel.  
— *Plaisirs de France*, oct. 1963.
10626. — CALMETTE (J.). — Un coin du Quercy : Martel, de H. Ramet (analyse).  
— *Annales du Midi*, 1921-22, XXXIII-XXXIV, 240.
10627. — CALMON (J.). — Henri le Jeune dit Court Mantel, Tulle, Rocamadour. Sa mort. Son inhumation.  
— Ms. chez l'auteur.
- 10627<sup>bis</sup>. — CHAPELLE (Colonel R.-A.). — Martel, la ville aux sept tours.  
— Bordeaux, *Richesses de France*, n° 1, 1953, 102-103.



**MARTEL**

10628. — CHARTE de 1219, dans les *Pièces justificatives*. « Privilèges, Libertés et Franchises de la Vicomté de Turenne », par Jean Bressac, 1922.
10629. — CLAVAL (M<sup>me</sup>). — La maison anglaise. Roman.  
— Manuscrit chez l'auteur. (A obtenu une mention aux Jeux Floraux de Toulouse).
10630. — COUTUMES de 1219 :  
1° Preuves de son histoire généalogique de la maison de Turenne, par Justel.  
2° Essai sur l'histoire du Droit français au Moyen âge, p. Ch. Girard, t. I, 1846. Pièces justificatives, 80-83.  
3° Martel, par H. Ramet. Traduction.
10631. — DESCORBIAC (Samuel). — Martel, p. 582, dans : *Recueil général des Arrêts du Parlement de Toulouse*.
10632. — DOCUMENTS divers concernant la ville de Martel.  
— Biblio. Mun. Cahors, Fonds Greil 95 (1-2), 217 (4-4), 184 (23), 301 (4).
10633. — FÊTE DE L'EGLANTINE. — La XVIII<sup>e</sup> fête de l'Eglantine au Puy-d'Issolu et à Martel.  
— *Limouzi*, n° 184, 1912, in-8°.
10634. — GRANGIÉ (Eug.). — Le Musée de Martel.  
— *Le Quercy*, 28 mai 1932.
10635. — GRANGIÉ (Eug.). — Aux rives de la Dordogne et à Martel.  
— *Journal du Lot*, 19 juin 1935.
10636. — JUSTICE. — Extrait des Registres du Conseil d'Etat (concernant la justice de Martel). Fait au Conseil d'Etat du Roy, tenu à Versailles le 1<sup>er</sup> juillet 1701.  
— S.l.n.n., in-8°, p. 4.
10637. — LACHIÈZE (M<sup>e</sup> Joseph de), Curé de Martel. — Harangue à Mgr de Caors, Nicolas de Sevin, qui luy feut dite en l'année 1660 à Martel.  
— *Bull. S.E.L.*, LXXX, 1948, 38-39.
10638. — LAFON (Fernand). — Sur la culture de la truffe.  
— *Sud-Ouest*, 4 avril 1960.
- 10638<sup>bis</sup>. — LAFON (F.). — Importantes explorations souterraines dans la région martelaise.  
— Biblio. S.E.L., QY, 1 CM, 419, 2 ff.
10639. — LEUT (E.). — Analyse en allemand du Memorandum des Consuls de Martel, par H. Teulié.  
— *Literaturblatt für Germanische und romanische philologie*, t. 89 (col. 319-320).

MARTEL

10640. — MALE (Emile). — L'architecture gothique du Midi de la France.  
— *Rev. des Deux Mondes*, 15 févr. 1926.
10641. — MATURE. — Archives de la famille. Inventaire des titres et papiers de la ville de Martel, fait par « M. Loys Lascoux, avocat, le 1<sup>er</sup> mai 1632, par Commission expresse de la Communauté et sur Conseil de la ville assemblée ».  
— Gros manuscrit, in-f°, ff. 282.
10642. — MICHEL (André). — Hôtel de Ville, II, 528, 338, 532, dans : *Histoire de l'Art...*
10643. — MIRANDOL (Comte de). — Les eaux souterraines des Causses de Martel et de Gramat.  
— *Bull. S.E.L.*, LXXX, 1959, 16-28.
10644. — M.-L. B. et J.-V. R. — Quasi inconnue, Martel est une de ces petites villes médiévales qui font le charme de la France. Découvrez-la.  
— *Plaisir de France*, oct. 1963, 15-20.
10645. — PENDARIES, prêtre martelais. — Histoire manuscrite de Martel.
10646. — PRAT (René). — Etude d'anthroponymie sur deux villes du Quercy : Cajarc et Martel.  
— *Rev. Inter. Onomastique*, III, 1951, 201-209.
10647. — RAMET (Henri), Premier Président, Maire de Martel. — La ville de Martel à M. Beamish, Président de la Soc. du Puits de Padirac, et à MM. les Délégués de la Presse en souvenir de leur passage dans notre ville.  
— Toulouse, Impr. Régionale, s.d., in-4°, p. 2.
10648. — REGISTRES PAROISSIAUX depuis 1591.  
— Arch. de la Mairie de Martel.
10649. — ROUGIÉ, avocat. — Mémoires...
10650. — SAINT-ALLAIS (de), Ordre de Malte. — Chanoinesses de Martel, dans : *Nobiliaire universel de France ou Recueil des généalogies historiques*, formant les matériaux du Dictionnaire universel de la noblesse.  
— A Paris, *Nobiliaire univ. de France*, réimprimé en 1875 à la Librairie Bachelin de Florenne, t. XX, 220-222.
10651. — VALON (Lud. de). — Martel. La grande et la petite Raymondie. L'Eglise, p. 54-60, dans : *La famille de Valon. Vestiges de son passé*.  
— Marseille, Dupeyrac, 1928, in-8°.



### MARTEL

10652. — VÉDRÈNE (G.). — Excursion du 13 juin 1935. En descendant la Dordogne (Beaulieu, Carennac, Tauriac, Martel et le Cirque de Montvalent).  
— S.I.n.n., in-8° oblong.
10653. — VERGNES (Mathurin), pharmacien à Martel. — Histoire naturelle de la truffe comestible des environs de Martel, département du Lot, avec son analyse chimique.  
— A Sarlat, de l'Impr. C.-E. Thévenin, an 1810, in-12, p. 28.
10654. — XX. — Les beautés du Quercy : Martel.  
— *Le Quercy*, 21 mars 1921.
10655. — XX. — Le Quercy pittoresque : Martel.  
— *Sud-Ouest*, 28.
10656. — XX. — Martel. Histoire de notre cité.  
— *La Victoire*, 30 mars 1948.
10657. — XX. — Pages d'histoire locale : Martel.  
— *Le Patriote*, 7, 8, 14, 15, 21, 22, 30 avril 1956.
10658. — XX. — Le groupe spéléologique du Quercy sur le Causse de Martel.  
— *La Dépêche*, 4 août 1959.
10659. — XX. — Nomenclature des grottes des cantons de Martel et de Souillac.  
— *Bull. Group. Spéleo. QY*, août 1960, p. 12 à 16.
10660. — XX. — La maison d'Henri Court Mantel.  
— *La Dépêche*, 13 novembre 1963.
10661. — XX. — Martel en Quercy. La ville aux sept tours.  
— Gourdon, Senech. Impr. photo. G.E.B. Dépliant S.d. 3 ff. couleurs.
10662. — XX. — Notes d'histoire. Un Roi d'Angleterre est mort à Martel.  
— *Sud-Ouest*, 28 août 1959.

### Martignac (1)

10663. — ARRÊT DE LA COUR DES AIDES de Cahors du 1<sup>er</sup> juillet 1649 relatif au nouveau cadastre.  
— Arch. départ. du Tarn-et-Gar., B. 25.
10664. — LAFON (Ernest). — Les fresques de Martignac.  
— *La Dépêche*, 29 sept. 1941.  
— *Journal du Lot*, 4 sept. 1943.
10665. — R. B. — Une découverte de peintures murales du xv<sup>e</sup> s.  
— *Le Journal des Arts*, n° 312, 23 déc. 1938.

(1) Village de la commune de Puy-l'Evêque.

### Masclat

10666. — CADASTRE de Masclat, 1645.  
— Arch. départ. Lot.

### Mas-Vieil (1)

10667. — NIEDERLENDER (A.), LACAM, Doct. CADIERGUES, BORDES. —  
Le Mas Vieil. Le gisement moustérien du Mas Vieil (Lot).  
— *L'Anthropologie*, t. LX, 1956, p. 209-235.

### Mayrac

10668. — CALMON (Jean). — Mayrac (Lot). Son église, son château,  
ses seigneurs.  
— Ms. chez l'auteur, in-8°, 1959.  
10669. — CELLIÉ (Paul), élève à l'Ecole régionale d'Ondes. —  
Etude agro-géologique de la commune de Mayrac (Lot).  
— Manuscrit chez l'auteur, 1956.

### Mayrinhac-Lentour

10670. — ARRÊT DE LA COUR DES AIDES de Cahors du 21 avril 1651  
relatif à l'autorisation du nouveau cadastre.  
— Arch. départ. du Tarn-et-Gar., B.  
10671. — CADASTRE. — 1666-1680.  
— Biblio. mun. Cahors, Fonds Greil, 1.  
10672. — MAILHOL (L.). — Les vestiges du passé. Mayrinhac-  
Lentour.  
— *Le Patriote*, 2 févr. 1955.

### Mélines (2)

10673. — BÉNECH. — Découverte d'un four elliptique de Mélines.  
— Gourdon, Sénech. Impr., photo, G.E.B., dépliant, s.d.,  
3 ff. couleurs.  
— Communication S.E.L., 20 nov. 1876.

### Mercuès

10674. — ANGLARET (Robert). — Merçuès (1943).  
— *Quercy*, oct.-nov. 1943, p. 3 à 7.  
10675. — ARCHIVES. — Délibérations. Cadastre 1667. Vieux terrier.  
— Arch. départ., Fonds Gransault-Lacoste.  
10676. — ARRÊT DE LA COUR DES AIDES de Cahors du 24 juillet 1649  
relatif aux impôts.  
— Arch. départ. du Tarn-et-Gar., B. 25.

(1) Commune de Saint-Simon.

(2) Entre Tours-de-Faure et Saint-Martin-Labouval.



**MERCUES**

10677. — BAUDICHON (I.). — Deux après-midi au centre de civisme.  
— *Quercy*, oct.-nov. 1943, 9-15.
10678. — CALMON (Jean). — Le château de Mercuès historique. Conférence faite aux membres de la S.E.L. le 14 octobre 1934.  
— *Bull. S.E.L.*, 1934, LV, p. 398-402.
10679. — CALMON (Jean). — Quelques notes sur les tapisseries du château de Mercuès, résidence des Evêques de Cahors, et plus spécialement sur celles exécutées d'après les cartons de J.-B. Leprince, aujourd'hui déposées à la Préfecture.  
— Ms. chez l'auteur.
10680. — CASTAING (Charles). — Impressions du Chef de Centre.  
— *Quercy*, oct.-nov. 1943, 15-17.
10681. — CATALOGUE des livres de la Bibliothèque de feu Mgr de Sevin, évêque de Cahors (1678).  
— Arch. départ. du Lot, 9 (J. 36), xvii<sup>e</sup> s., ff. 36.
10682. — E. D. — France nouvelle. Une visite au Centre de civisme du château de Mercuès.  
— Biblio. mun. Cahors, Fonds Gary, 46.
10683. — ETAT CIVIL. Tables.  
— Arch. départ. du Lot, Fonds Gransault-Lacoste.
10684. — INVENTAIRE du château de Mercuès, de l'évêché, après le décès de Mgr Briquerville de la Luzerne, évêque de Cahors (1741).  
— Arch. départ. Lot, B. 338.
10685. — LAFON (Ernest). — Du château de Mercuès à la Barbacane.  
— *Journal du Lot*, 3 déc. 1937.
10686. — LIVRE DES CHARGES ET DÉCHARGES (1678-1731).  
— Arch. Mairie de Mercuès.
10687. — MERCURE (Marion). — Les secrets du Lot. Le château de Mercuès et son parc.  
— *Elle*, 27 juillet 1962.
10688. — RIVANO (Yvonne). — Mercuès.  
— *La Dépêche*, 30 janvier 1951.
10689. — VALETE (J.). — La Conférence de Mercuès (1649).  
— *Annales du Midi*, LXIX, 57.

### Meyraguet (1)

10690. — ANDRAL (B.-G.). — L'église et le tombeau de Meyraguet.  
— *Bull. S.E.L.*, LXXVII, 1956, 92-103.
10691. — CALMON (Jean). — Meyraguet et son église.  
— Ms. chez l'auteur, avril 1955.
10692. — LAFON (Ernest). — La petite église de Meyraguet et le chevalier de La Ramière.  
— *La Dépêche*, 3 mars 1942.
10693. — XX. — L'église de Meyraguet où ont été ensevelis des seigneurs de la Treyne.  
— *Bull. S.E.L.*, LXXVI, 1955, 266-268.

### Meyronne

10694. — CALMON (Jean). — Quelques notes recueillies sur Meyronne.  
— *Bull. S.E.L.*, LXXIV, 1953, 105-109.
10695. — CANY (Doct. G.). — Une église du Haut-Quercy bâtie au XVI<sup>e</sup> s. par un évêque limousin. L'église de Meyronne.  
— *Bull. S.E.L.*, LXXIV, 1953, 96-106.
10696. — LAFON (Ernest). — Meyronne la jolie.  
— *La Dépêche*, 8 avril 1942.
10697. — MEYRONNE. — Fonds Gary.  
— Biblio. S.E.L., dossier 38.
10698. — XX. — Emeute de Meyronne (1736).  
— Arch. départ. du Lot.

### Mézels (1)

10699. — CARRIÈRE (M.). — Etude du glissement du terrain à Mézels.  
— *Bull. Group. Spéleo. QY*, 1961, p. 6 à 8.
10700. — LAFON (Ernest). — De Bétaille au Chaos Mézels.  
— *La Dépêche*, 9 sept. 1942.
10701. — MAURY (J.). — Pourquoi Uxellodunum n'a pas été retrouvé.  
— *Le Quercy*, 15 mars, 29 mai, 12 juin, 3 juillet 1930.
10702. — VEYRIÈRES DU LAURENS (M<sup>me</sup> de). — Une légende quercynoise. Les religieuses maltaises de Larroque-de-Mézels.  
— *Bull. S.E.L.*, LXXV, 1954, 180.

(1) Village de la commune de Pinsac.

(1) Village de la commune de Vayrac.



### Miers

10703. — ARRÊTS DE LA COUR DES AIDES de Cahors du 28 juillet 1849 et du 16 déc. 1650 relatifs aux impôts nouveaux.  
— Arch. départ. du Tarn-et-Gar., B. 25-26.
10704. — FRANC (D<sup>r</sup> Charles). — Etude sur les Eaux minérales de Miers (Lot), Carlsbad Français.  
— Sarlat, Michelet, 1901, in-8°, p. 43.
10705. — GRESSAT (D<sup>r</sup>). — Eaux minérales de Miers.  
— Sarlat, 1917, in-8°, p. 32.
10706. — INTENDANCE DES EAUX.  
— Biblio. mun. Cahors, Fonds Greil, 204.
10707. — HOMMAGE du château de Miers (1365).  
— Biblio. mun. Cahors, Fonds Greil, 18.
10708. — MOULINIER (Jean). — L'histoire littéraire du Quercy. Le séjour de François Coppée à Miers. Causerie faite à la S.E.L. les 13 avril, 4 mai et 6 juillet 1942.  
— Aurillac, Poirier-Bottreau, 1942, in-8°, p. 32.
10709. — SOULADIÉ (G.). — Les eaux de Miers, Alvignac et leur source Salmière.  
— *Bull. S.E.L.*, LXXIX, 1958.
10710. — TEULIÉ (H.). — La source de Miers.  
— Biblio. S.E.L., BQY, d. 169.
10711. — XX. — Le Carlsbad Français (Lot). Source Salmière. Eau sulfatée, sodique, froide, chlorurée, magnésienne. Eau de régime.  
— S.l.n.n.n.d., f. I.

### Milhac

10712. — BOURRACHOT (M<sup>me</sup> Lucile). — Le château de Milhac en Bourriane en 1628.  
— *Bull. S.E.L.*, LXXVI, 1955, 160-166.
10713. — FOUILHAC (abbé de). — Milhac, dans : *Chroniques du Querci*, p. 361, en note.
10714. — INVENTAIRE du château de Milhac (13 nov. 1623).  
— Ms. pt in-folio de 205 ff. (pagination moderne).
10715. — INVENTAIRE du château de Milhac et des propriétés du Maréchal de Thémines.  
— Arch. départ. du Lot, 2 (J. 23), xviii<sup>e</sup> s. (1627), ff. 377 (180-240).
10716. — MIANES (André). — Notes sur le château et le village de Milhac.  
— *Bull. S.E.L.*, LXXVI, 1955, 132-138.

### MILHAC

10717. — ROL (Georges). — Le château de Milhac en Bouriane, ancienne résidence des seigneurs de Thémines.  
— *Sud-Ouest*, 11 juin 1962.
10718. — X. — Notice sur Milhac (en notes).  
— *Mémorial du Quercy*, 30 oct. 1886.

### Mirandol (1)

10719. — CALMON (Jean). — Mirandol.  
— *Bull. S.E.L.*, 1960, LXXXI, p. 118.

### Molières (2)

10720. — FOISSAC (A.) et ALBE (Ed.). — Le prieuré de Molières (St-Pierre-Liversou et Francoulès).  
— *Bull. S.E.L.*, XXXVIII, 1913, 124.

### Montal (2)

10721. — BRIMO (René). — Les châteaux du Haut-Quercy. Castelnau-Bretenoux, Montal, Assier.  
— *Rev. du Languedoc*, n° 16, 1947.
10722. — CATALOGUE des sculptures du château de Montal (Haut-Quercy), chef-d'œuvre d'architecture de la Renaissance française (1480-1534), dont la vente aura lieu Boulevard de Clichy, 75, le samedi 30 avril 1881 à deux heures et demie, p. 39. La cheminée de Carennac.  
— Paris, Pillet et Dumoulin, 1881, in-4°, p. 31, 8 pl.
10723. — CHÂTEAU. — La légende du château de Montal.  
— *La Victoire*, 12 nov. 1947.
10724. — CORN (Louis). — Le château de Montal, bijou de l'époque Renaissance.  
— *Sud-Ouest*, 10 déc. 1952.
10725. — DAYMARD (J.). — Sur la vente des sculptures du château de Montal.  
— *Commun. S.E.L.*, 14 déc. 1903.
10726. — GONSE (Louis). — Achats des sculptures du château de Montal, p. 246, dans : *Les chefs-d'œuvre des Musées de Paris*.  
— Paris, 1904.

(1) Château de la commune de Gluges.

(2) Prieuré de la commune de Francoulès.

(2) Château de la commune de Saint-Jean-Lespinasse.



### MONTAL

10727. — GORSSE (Pierre de). — Le château de Montal et sa prodigieuse résurrection, dans : *Roc-Amadour et sa couronne*, p. 72-83.
10728. — HARAUCOURT (Edmond). — Le château de Montal.  
— *La Dépêche*, 19 sept. 1909.  
— *En Quercy, en glanant*, par Eug. Bosc, 102-108.
10729. — J. M. — Légende historique du château de Montal près Saint-Céré (Lot).  
— Biblio. mun. Cahors, Fonds Gary, 47.
10730. — PRUNIÉRAS (A.). — Une légende du Quercy : Montal.  
— *Cahors-Nord*, 1912-1913.
10731. — QUERCY (Lise). — Au château de Montal.  
— *Journal du Lot*, 1<sup>er</sup> juin 1941.
10732. — ROUX (abbé Joseph). — L'inscription du château de Montal. Etude épigraphique.  
— Tulle, J. Mazeyrie, 1881, in-18, p. 21.
10733. — XX. — Le Quercy pittoresque. Le château de Montal.  
— *La Victoire*, 7 avril 1949.
10734. — XX. — Le château de Montal. Joyau de la Renaissance française, près St-Céré (Lot).  
— St-Céré, Ed. Montal, 1949, in-8°, p. 24, fin.
10735. — XX. — Le château de Montal (1540), 20 ans après. Le mariage de Baudoin et Fabiola.  
— *Sud-Ouest*, 27 décembre 1961.

### Montamel

10736. — MAILHOL (L.). — Montamel.  
— *Le Patriote*, 8 févr. 1956.

### Le Montat

10737. — ARRÊT DE LA COUR DES AIDES de Cahors du 28 juillet 1649 relatif à l'impôt pour l'entretien des troupes à Montalzat.  
— Arch. départ. du Tarn-et-Gar., B. 26.
10738. — CÉLERIE (J.-R.). — Ferme-école du Montat. C. R. du 30 sept. 1850.  
— Cahors, J.-A. Brassac, 1851, in-8°, p. 8.
10739. — CONTOU (Ernest). — Le Montat ou la léthargie d'un haut-lieu.  
— *La Dépêche*, 10 mars 1954 (édit. bleue).
10740. — DUBREUIL, rapporteur du Jury. — Concours régional agricole de Cahors en 1873. Rapport sur la ferme.  
— Cahors, A. Laytou, in-8°, p. 8.

### LE MONTAT

10741. — REY (R.). — L'église du Montat, p. 77-78, dans : *La Cathédrale de Cahors et les origines de l'architecture à coupoles d'Aquitaine.*

### Montaudon (1)

10742. — R. — Sainte-Foy-de-Montaudon.  
— *Le Trait d'Union*, Bull. Cant. de Castelnau-Montratier, mai 1933.

### Montbrun

10743. — ARRÊT DE LA COUR DES AIDES de Cahors du 18 nov. 1644 relatif à la construction du Presbytère.  
— Arch. départ. du Tarn-et-Gar., B. 25.  
10744. — CAVARROC (Jean). — La légende de Du Guesclin.  
— *Quercy*, n° 13, juin-juil. 1943, p. 33.  
10745. — CONDUCHÉ (Emile). — La légende du Saut de la Mounine, dans : *Du Causse au Ségala*, p. 123-136.  
10746. — DOLIVE. — Retrait féodal, en fait de vente à pacte de rachat, p. 370-372, dans : *Questions notables de droit décidées par divers arrêts de la Cour de Parlement de Toulouse (1682).*

### Montcabrier

10747. — ALAUZIER (L. d'). — Notes sur la Communauté de Montcabrier au XIV<sup>e</sup> s.  
— *Bull. S.E.L.*, LXXIII, 1952, 205-209, carte.  
10748. — ARRÊT DE LA COUR DES AIDES de Cahors.  
— Voir Duravel.  
10749. — FAUVELET (J.). — Etude sur la région de Montcabrier (Lot).  
— Soc. spéléo. et préhist. de Bordeaux, 1955, t. VI, 28-31.  
10750. — F. B. — Voyage à travers le pays quercynois. Montcabrier. Vieille bastide royale.  
— *La Liberté du Centre*, 20 sept. 1949.  
10751. — LAFON (Ernest). — Montcabrier. Vieille bastide.  
— *Journal du Lot*, 24 oct. 1937.

### Montcuq

10752. — ALAUZIER (L. d'). — Présentation de la tour de Montcuq.  
— *Bull. S.E.L.*, LXXVI, 1955, 278-283.

(1) Hameau de la commune de Castelnau.



**MONTCUQ**

10753. — ANONYME. — Pamphlet sur des habitants de Montcuq.  
— *Le Petit Assommoir*, 1879.  
— Arch. départ. du Lot, Fonds Gransault-Lacoste.
10754. — ARRÊTS DE LA COUR DES AIDES de Cahors du 18 sept. 1649 et du 1<sup>er</sup> août 1650 relatifs à des impositions nouvelles des 23 avril, 28 avril 1650 pour l'arrestation de Fon-gaffie; du 9 mars 1650 concernant un procès avec Floressas, Belmontet et Ferrières pour frais d'entretien des troupes; du 8 juillet et 22 mars 1651 au sujet d'un impôt nouveau pour frais municipaux; du 25 sept. 1652 pour règlement de dettes.  
— Arch. départ. du Tarn-et-Gar., B. 25, 26, 27-28.
10755. — ARRÊT DE LA COUR DES AIDES de Cahors du 13 août 1652, voir : St-Laurent; du 19 avril 1652, voir : Montlauzun.
10756. — COOPÉRATIVE AGRICOLE. — La Coopérative agricole du canton de Montcuq. Ses activités et son bilan pour 1947.  
— Cahors, A. Coueslant, 1948, pt in-8°, p. 15; 1949, pt in-8°, p. 24.
10757. — COUTUMES. — Les anciennes coutumes de Moncuc en langue romane.  
— Biblio. S.E.L., QY, 1 CM, 33.
10758. — DANDINE (Bernard). — Sur une épée en fer provenant de Montcuq.  
— *Bull. S.E.L.*, 1961, LXXX, 133-136.
10759. — DESCORBIAC (Samuel). — Arrêt de préséance entre le Lieutenant du Juge et les Consuls (19 juillet 1567), p. 447, dans : *Rec. Gal des Arrêts du Parlement de Toulouse*.
10760. — FRAYSSI. — Monographie de la commune de Montcuq.  
— Biblio. mun. Cahors, Ms. 133.
- 10760 bis J. G. — Querelles noires et Quercy-Blanc (Montcuq).  
— *La Dépêche*, 27 nov., 4 déc. 1963.
10761. — LIVRE DE RAISON, de Ch. Bénédicty, notaire à Montcuq (1626-1630).  
— Arch. départ. du Lot, 15 (J. 42), xvii<sup>e</sup> s., ff. 92.
10762. — LIVRE DE RAISON, de Ch. Bénédicty, notaire à Montcuq (1631-1635).  
— Arch. départ. du Lot, 16 (J. 43), ff. 93.
10763. — PRAT (René). — Les Livres de Raison du notaire Bénédicty de Montcuq (xvii<sup>e</sup> s.).  
— *Bull. S.E.L.*, LXXVI, 1955, 284-286.

### MONTCUQ

10764. — PRAT (René). — Minutier des notaires du Lot. Répertoires numériques des Archives déposées par les notaires du Lot. Etude de M<sup>e</sup> Courbès, notaire à Montcuq (successeur de M<sup>e</sup> Julia).  
— Cahors, A. Dhiver, 1947, in-8°, p. 12.  
Bagat, Bélave, Boisse, Lascabanes, Le Breil, Sainte-Alauzie, Saint-Cyprien, Saint-Pantaléon, Valprionde (Saint-Félix), Montauban, Cahors et Boisse.

### Montfaucon

10765. — ARRÊT DE LA COUR DES AIDES de Cahors du 28 sept. 1650 relatif à un procès avec les habitants et du 11 sept. 1651 concernant une rébellion contre archer.  
— Arch. départ. du Tarn-et-Gar., B. 26-27.
10766. — FRANCHISES accordées aux habitants de Montfaucon.  
— Biblio. S.E.L., QY, 1 CM, 34.
10767. — P. B. — Quelques notes sur le château de la Poujade.  
— *La Victoire*, 1<sup>er</sup> avril 1947.
10768. — TERRIER ET CHARTRIER des seigneurs de Rassiels et de Vaillac pour les paroisses de Séniergues et de Montfaucon (1254-1361).  
— Arch. départ. du Lot.
10769. — XX. — Souvenir révolutionnaire. La fête de la Liberté à Montfaucon du Lot, an VII.  
— *La Victoire*, 30 janv. 1946 et suiv.

### Montgesty

10770. — DELPECH (R.) et MAURY (J.). — Le menhir de Courtis.  
— *Bull. S.E.L.*, LXXII, 1951, 138-139.
10771. — DELPECH (R.) et MAURY (J.). — Le sarcophage du Mas-de-Rieu.  
— Biblio. S.E.L., QY, 1 CM, 437.

### Montlauzun

10772. — ARRÊT DE LA COUR DES AIDES de Cahors du 19 avril 1652 relatif à l'impôt pour la garnison de Montcuq.  
— Arch. départ. du Tarn-et-Gar., B. 28.

### Montvalent

10773. — LAFON (Ernest). — Montvalent, gardien du cirque.  
— *La Dépêche*, 14 mai 1942.
10774. — LAFON (Ernest). — Et voici le cirque de Montvalent.  
— *La Dépêche*, 21 mai 1942.



**MONTVALENT**

10775. — MAILHOL (L.). — La noblesse du Quercy avant la Révolution. Les possessions du seigneur de Montvalent.  
— *Le Patriote*, 5 sept. 1950.
10776. — MAYNARD (Géraud de). — Montvalent, II, 434, dans : *Notables et singulières questions de droit jugées au Parlement de Toulouse (1751)*.
10777. — PAUL. — Les tumulus de Montvalent. Episode de la Guerre des Gaules.  
— *La Sonnette, Journal de Gourdon*, 18, 25 nov.; 2, 9, 16, 23 déc. 1843.
10778. — PÉCHEYRAND (R.). — Abîme de Roque-de-Corn sur le Causse de Montvalent.  
— *Sud-Ouest*, 15 sept. 1956.
10779. — PÉCHEYRAND (R.). — André Lamandé à Montvalent.  
— *Le P.G.*, Paris, 27 août 1955.  
— *La Dépêche Magazine*, 5 sept. 1954.
- 10779<sup>bis</sup>. — PÉCHEYRAND (R.). — Une page d'histoire locale. Au siècle dernier à Montvalent (l'après Révolution).  
— *Sud-Ouest*, 7 juillet 1964.
10780. — PÉCHEYRAND (R.). — La Borgne de Montvalent.  
— *La Dépêche*, 3 sept. 1953.
10781. — PÉCHEYRAND (R.). — Les pigeonniers des Causses. Pigeonnier au Mas-Bernat.  
— *La Dépêche*, 8 oct. 1959.
10782. — PÉCHEYRAND (R.). — Les Conventionnels et les ponts de Montvalent.  
— *Le Patriote*, 27 juillet 1955.
10783. — PÉCHEYRAND (R.). — Un élevage de faisans à Montvalent.  
— *La Dépêche*.
10784. — PÉCHEYRAND (R.). — Montvalent sous l'Empire. Veysso (hameau), foyer de révolte.  
— *Le Patriote*, 9 août 1955.
10785. — PÉCHEYRAND (R.). — Montvalent et ses tours.  
— *La Dépêche*, 30 juillet 1956 (édit. bleue).
10786. — PÉCHEYRAND (R.). — Padirac et St-Georges-de-Montvalent.  
— *La Dépêche Magazine*, 9 oct. 1955.
10787. — PÉCHEYRAND (R.). — Sur le Causse de Montvalent. Roque-de-Corn.  
— *La Dépêche*, 14 août 1956 (édit. bleue).

### MONTVALENT

10788. — PÉCHEYRAND (R.). — Ancien moulin du Lombard, près Montvalent.  
— *La Dépêche*, 17 fév. 1961.
10789. — PÉCHEYRAND (R.). — Une page d'histoire locale au siècle dernier à Montvalent (l'après-Révolution).  
— *La Dépêche*, 17 avril 1961.
- 10789<sup>bis</sup>. — PÉCHEYRAND (R.) Poésie et pauvreté du Causse.  
— *Sud-Ouest*, 8 août 1964.

### Mordesson (1)

10790. — DEPEYRE (Abbé J.). — La pierre de la dime de Mordesson.  
— *Bull. S.E.L.*, LXXIV, 1953, 260-262.
10791. — VALON (Lud. de). — Le château, p. 51-52, dans : *La famille de Valon. Vestiges de son passé*.  
— Marseille, Dupeyrac, 1928, in-8°.

### Mouret (2)

10792. — ARRÊT DE LA COUR DES AIDES de Cahors du 28 sept. 1650 pour Mouret et Reyrevignes relatif à l'impôt nouveau.  
— Arch. départ. du Tarn-et-Gar., B. 27.

### Murat (3)

10793. — ARRÊT DE LA COUR DES AIDES de Cahors du 7 juin 1652.  
— Voir Cahors.

### Murcens (3)

10794. — AYMA (Louis). — Analyse du Mémoire sur les ouvrages de fortifications des Oppida gaulois de Murcens, d'Uxellodunum et de l'Impernal (Lot), de M. E. Castagné.  
— *Courrier du Lot*, 15 nov. 1876.
10795. — BALAGAYRIE (P.-G.). — Quand Figeacois et Cadurciens se rencontrent à l'oppidum de Murcens.  
— *La République*, 29 mars 1950.
10796. — BOURDARIAS (Jean). — Mystères et disputes historiques. L'emplacement d'Uxellodunum où César brisa la dernière résistance gauloise doit être fixé dans le Lot.  
— *Le Parisien*, 26 déc. 1950.

(1) Château de la commune de Gramat.

(2) Hameau de la commune de Saint-Maurice.

(3) Hameau de la commune de Labastide-de-Marnhac.

(1) Camp gaulois dans la commune de Gras.



## **AVIS IMPORTANT**

Le Secrétaire général rappelle aux Sociétaires qui présentent des travaux dont ils désirent la parution dans le bulletin, que les textes transmis doivent être *définitifs* et tapés à la machine à écrire avec interlignes.

Toutes les corrections et modifications apportées par la suite à ces textes seront à la charge des auteurs.

De plus les auteurs qui désireraient également un tirage à part de leurs travaux devront obligatoirement s'adresser directement à l'imprimeur.

Enfin ces dits documents seront à déposer auprès du Secrétariat général, qui en accusera réception.

---

## **AVIS**

*LA BIBLIOGRAPHIE DU LOT  
A UNE PAGINATION DIFFERENTE  
DE CELLE DU BULLETIN*

## BIENFAITEURS DE LA SOCIÉTÉ

M. le Marquis HÉBRARD DE ST-SULPICE (†).  
M. le Comte Ludovic DE VALON (†).  
M. J. FOURGOU, ancien Président (†).

### Président d'honneur

M. G. Monnerville, Président du Sénat et du Conseil Général du Lot.

## BUREAU DE LA SOCIÉTÉ POUR 1965

*Président* : Colonel Lagasquie, O. ✱.

*Vice-Présidents* : M. B. Dandine ; — Chanoine Tulet, ✱ ; — M. René Prat, ✱, O. ✱, Ch. A. L.

*Secrétaire perpétuel* : M. J. Calmon, O. ✱, ✱, O. ✱.

*Secrétaire adjoint* : M. G. Maurel, ✱, ✱.

*Bibliothécaire* : M. Calmon.

*Trésorier* : M. Pourchet.

*Trésorier adjoint* : M. H. Bardes.

*Conseil d'administration* : 15 membres élus pour trois ans et renouvelables par tiers annuellement : les membres du Bureau plus MM. L. d'Alauzier, F. Bouyssou, ✱, J. Fantangié, ✱, J. Lagarde, J. Lartigaut, ✱, ✱ T. O. E., Joseph Maureille, Maxime Ségala.

*Délégués* : à Figeac, M. Cazard ; à Gourdon, M. Monzat, O. ✱ ; à Martel, M. Faurie ; à Saint-Céré, M. Miramon ; à Castelnau-Montratier, M. Valmary ; à Gramat, M. le Chanoine Levet, ✱, ✱ ; à Puy-l'Evêque, M. Gipoulou ; à Souillac, M. Bouchier, ✱, ✱ ; à Catus-Cazals, M. Lartigaut, ✱, ✱ ; à Cabrerets, M. Jarige, ✱.

*Commissaires aux « Journées » et excursions* : M. Lagarde, M. Pourchet.

*Commission du Bulletin* : les membres du Bureau et MM. L. d'Alauzier, Lartigaut et H. Delfau.

*Gérant du Bulletin* : le Président.

*Délégué à la Fédération et membre du Conseil des Sociétés Académiques et Savantes de Languedoc-Pyrénées-Gascogne*, 4, rue de l'Université à Toulouse : M. L. d'Alauzier.

*Adresses* : du Président : 19, quai Cavaignac, Cahors.

du Secrétaire général : 3, rue Joachim-Murat, Cahors.

du Secrétaire adjoint : 3, rue des Cadourques.

du Trésorier : 18, av. Ch. Freycinet, Cahors.

### Cotisation

Membres résidents et correspondants résidant en France : **8 F** minimum.

Cotisation de soutien : **10 F**.

Cotisation familiale (mari et femme membres) : **10 F** (avec service d'un seul bulletin).

Membres résidant à l'étranger : **10 F**.

On peut devenir membres perpétuels en versant **160 F** par rachat des cotisations, et **200 F** pour les membres payant une cotisation familiale.

Les membres nouveaux paient un droit d'entrée de **2 F**.

Le montant des cotisations doit être adressé à dater du 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, **et au plus tard avant la fin du 1<sup>er</sup> trimestre**, à la Société des Études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot, rue Emile-Zola, à Cahors, Compte chèque postal Toulouse, n° 74.112. Ne pas utiliser le chèque bancaire.

Il est signalé à ce sujet que les titulaires de comptes de chèques postaux peuvent, pour s'éviter tout souci, donner des instructions à l'Administration pour que leur compte soit débité d'office à la date indiquée par eux, du versement au compte ci-dessus de la Société, opération à effectuer au plus tard avant la fin du 1<sup>er</sup> trimestre.

Les cotisations non acquittées à la date du 15 mai seront recouvrées par la poste, avec frais à la charge du Sociétaire.

**La Société ayant la personnalité civile peut recevoir Dons et Legs.**

### Abonnement

Le service du « Bulletin » est fait à toute personne étrangère à la Société, au taux annuel de **10 F**, adressé au trésorier de la Société.

### Achat

Les Bulletins disponibles sont en vente à **4 F** pour ceux parus antérieurement à 1914 et à **3 F** pour ceux parus depuis.

### Séances

Les séances ont lieu normalement le premier mercredi de chaque mois, à 20 h 30.

*La Société ne prend sous sa responsabilité aucune des opinions émises par les auteurs des articles insérés dans son BULLETIN*

*Le Directeur de la publication* : Colonel LAGASQUIE